

SCoT DU GRAND PROVINOIS

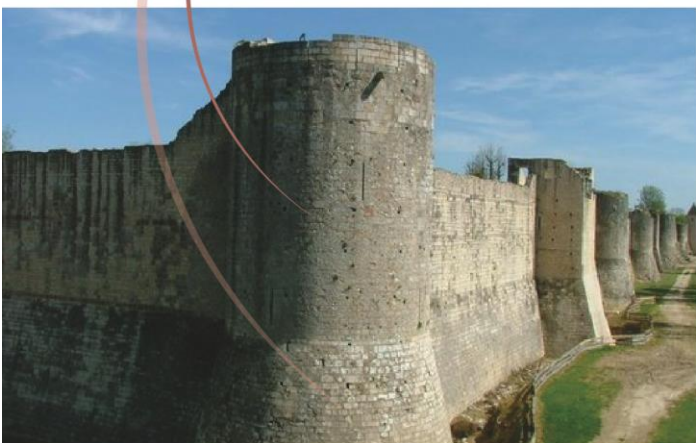


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Pièce n°1

Rapport de présentation

Volet 1

Introduction et Diagnostic

Document arrêté en Comité syndical le 29 janvier 2020



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASÉE-MONTOIS

Baby
 Balloy
 Bazoches-lès-Bray
 Bray-sur-Seine
 Cessoy-en-Montois
 Chalmaison
 Châtenay-sur-Seine
 Coutençon
 Donnemarie-Dontilly
 Égigny
 Everly
 Fontaine-Fourches
 Gouaix
 Gravon
 Grisy-sur-Seine
 Gurcy-le-Châtel
 Hermé
 Jaulnes
 Jutigny
 La Tombe
 Les Ormes-sur-Voulzie
 Lizines
 Luisetaines
 Meigneux
 Mons-en-Montois
 Montigny-le-Guesdier
 Montigny-Lencoup
 Mousseaux-lès-Bray
 Mouy-sur-Seine
 Noyen-sur-Seine
 Paroy
 Passy-sur-Seine
 Saint-Sauveur-lès-Bray
 Savins
 Sigy
 Sognolles-en-Montois
 Thénisy
 Villenaux-la-Petite
 Villeneuve-les-Bordes
 Villiers-sur-Seine
 Villuis
 Vimpelles

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS

Augers-en-Brie
 Bannost-Villegagnon
 Beauchery-Saint-Martin
 Beton-Bazoches
 Bezalles
 Boisdon
 Cerneux
 Chalaute-la-Grande
 Chalaute-la-Petite
 Champcenest
 La Chapelle-Saint-Sulpice
 Chenoise
 Courchamp
 Courtacon
 Cucharmoy
 Frétoy
 Jouy-le-Châtel
 Léchelle
 Longueville
 Louan-Villegruis-Fontaine
 Maison-Rouge
 Les Marêts
 Melz-sur-Seine
 Montceaux-lès-Provins
 Mortery
 Poigny
 Provins
 Rouilly
 Rupéreau
 Saint-Brice
 Sainte-Colombe
 Saint-Hilliers
 Saint-Loup-de-Naud
 Saint-Martin-du-Bosquet
 Sancy-lès-Provins
 Soisy-Bouy
 Sourdun
 Villiers-Saint-Georges
 Voulton
 Vulaines-lès-Provins

INTRODUCTION	8
1 PREAMBULE	9
1.1 Répondre aux grands enjeux d'aménagement	13
1.2 Prendre en compte le contexte législatif et réglementaire	14
1.3 Un calendrier d'élaboration sur 4 ans	16
1.4 Les bases pour construire le projet : un diagnostic territorial et un état initial de l'environnement	17
2 POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE	18
2.1 Un territoire d'interface qui bénéficie d'une grande richesse paysagère et environnementale (patrimoine UNESCO, réserves naturelles, ...)	18
2.2 Un territoire à dominante rurale	21
3 UNE ORGANISATION QUI S'APPUIE SUR LES PRINCIPAUX RESEAUX DU TERRITOIRE	24
3.1 L'organisation multipolaire du Grand Provinois	25
3.2 Le réseau de transport (route, fer, voie d'eau)	30
3.3 La Trame Verte et Bleue	31
3.4 La couverture numérique : un enjeu stratégique pour le Grand Provinois	32
4 ELEMENTS DE CADRAGE POUR LE SCoT	35
4.1 Le porter à connaissance	35
4.2 Les documents de référence pour le SCoT	36
4.3 Les documents d'urbanisme locaux	40
 1 - LES PAYSAGES	 43
PREAMBULE	44
1 LES FONDEMENTS DES PAYSAGES	45
1.1 Un socle hydromorphologique distinguant deux grandes unités contrastées reliées par la vallée de la Voulzie	45
1.2 Des boisements soulignant les plis et rebords des reliefs et les vallées	48
1.3 Un réseau de routes historiques structurantes	51
1.4 Des sites bâtis d'origine implantés avec précision dans le relief : des typologies variées	52
2 LES UNITES DE PAYSAGE	55
2.1 Provins et la Vallée habitée de la Voulzie	56
2.2 La Bassée	64
2.3 Le Montois	70
2.4 Le plateau agricole de la Brie	78
2.5 Le Versant de la Bassée-Sénonais	87
2.6 La Brie du Châtelet	89
3 LES VALEURS PAYSAGERES DU GRAND PROVINOIS ET ENJEUX MAJEURS DE PAYSAGE	91
3.1 La vallée habitée de la Voulzie	92
3.2 Le patrimoine architectural et urbain de Provins, site et silhouette phare du Grand Provinois	93
3.3 Les paysages humides et confidentiels de la Bassée	94

3.4	La campagne Montoise	95
3.5	Les grands horizons agricoles du plateau de la Brie et du rebord sénonais	96
3.6	Le réseau structurant des routes touristiques	97
3.7	Un patrimoine architectural et urbain remarquable, héritage du riche passé de ce territoire	98
3.8	Un maillage important de chemins et petites routes entre les zones habitées et les espaces agricoles ou naturels	99
4	SYNTHESE DES ENJEUX MAJEURS DE PAYSAGE POUR LE GRAND PROVINOIS	100

2 - HABITAT **101**

1	UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FAIBLE MAIS CONTINUE	102
1.1	Situation et tendance démographique à l'échelle des intercommunalités limitrophes	102
1.2	Une croissance démographique régulière depuis 1968 et principalement portée par le solde naturel depuis 2008	103
1.3	Une perte d'attractivité résidentielle	104
1.4	Une relative stabilité résidentielle	105
2	EVOLUTION DE LA STRUCTURE ET DU PROFIL DE LA POPULATION	106
2.1	Une tendance au vieillissement de la population	106
2.2	Une taille moyenne des ménages en baisse continue	107
2.3	Des niveaux de revenus disparates, à l'est d'une couronne parisienne aisée	108
2.4	Un profil socio-professionnel qui se tertiarise	109
3	L'EVOLUTION ET LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS	111
3.1	Une croissance mesurée du parc de logements, en fort ralentissement	111
3.2	Un parc de logements caractérisé par une part significative de résidences secondaires et une vacance qui progresse	114
3.3	Une offre résidentielle caractéristique des territoires ruraux	116
3.4	Une part importante de propriétaires	117
3.5	Une offre en logements locatifs aidés concentrée sur les pôles	118
3.6	Les logements spécifiques	120
3.7	Un territoire attractif en limite est de la couronne parisienne	121
4	LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES ET L'IMPACT SUR LES BESOINS FUTURS	122
4.1	L'évolution de l'âge de la population	122
4.2	L'évolution tendancielle de la population des ménages :	123
4.3	Synthèse des besoins en logements	124
4.4	Les besoins traduits dans les documents de cadrage pour le SCoT	124
5	L'ARMATURE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES	126
5.1	Le maillage du territoire en équipements et services	127
5.2	Une offre de soins et de santé à conforter	129
5.3	Les équipements scolaires et périscolaires	132
5.4	Les équipements sportifs et de loisirs	134
5.5	Les équipements culturels	135
5.6	Une offre touristique d'un territoire rural, entre eau, industrie et patrimoine	136

3 - ECONOMIE

138

1 DES ACTIVITES AGRICOLES TRES PRESENTES SUR LE GRAND PROVINOIS	139
Préambule	139
1.1 Eléments de cadrage	140
1.2 Analyse et enjeux agricoles	156
2 UN TISSU LOCAL MARQUE EGALEMENT PAR L'INDUSTRIE EXTRACTIVE ET L'ARTISANAT	161
2.1 Un tissu économique principalement tertiaire	161
2.2 Une activité portée à la fois par le développement des Très Petites Entreprises (TPE) et la présence d'établissements de 50 salariés et plus	162
2.3 Des activités réparties entre économie présentielle et activités productives	165
2.4 L'artisanat : un tissu économique de proximité essentiel	169
2.5 L'activité d'extraction des carrières : un enjeu interrégional	171
3 DESEQUILIBRES SOCIOPROFESSIONNELS ET MOBILITE ACCRUE DES ACTIFS	182
3.1 Une baisse sensible du nombre d'emplois depuis 2008	182
3.2 Mais un taux d'activité des 15 à 64 ans qui s'améliore	183
3.3 Un rapport emplois / actifs déséquilibré	184
3.4 Les catégories socioprofessionnelles « hautes » augmentent	185
3.5 Un taux de chômage moins élevé sur le Grand Provinois	186
3.6 Des flux domicile - travail à destination de pôles d'emplois extérieurs	187
4 UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITE	194
4.1 Un patrimoine diversifié, qui renforce l'attractivité touristique du Grand Provinois	194
4.2 Une offre d'hébergement touristique à développer	196
4.3 Une organisation touristique renforcée (promotion, accueil)	199
4.4 Provinois - Bassée Montois : pôle touristique régional	200
5 DES CAPACITES D'ACCUEIL D'ENTREPRISES A CONFORTER	202
5.1 Les zones d'activités économiques	202
5.2 Des possibilités d'accueil à développer	209
6 UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE ESSENTIELLE SUR CE TERRITOIRE RURAL	215
6.1 Une offre inégalement répartie spatialement	215
6.2 Une composition commerciale proche des moyennes usuelles mais une faible mixité en termes de catégories et de formats	217
6.3 Focus sur l'offre sédentaire	219
7 FOCUS SUR LES PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX DU GRAND PROVINOIS	221
7.1 Provins : poumon commercial du territoire	222
7.2 Bray-sur-Seine : un pôle secondaire en fort déclin	224
7.3 Donnemarie-Dontilly : un pôle secondaire en difficultés	226
7.4 Longueville : un linéaire commercial quasi inexistant	228
7.5 Chenoise : un pôle d'hyper proximité	230
7.6 Jouy-le-Châtel : une offre de dépannage	232
7.7 Villiers-Saint-Georges : un centre-bourg à consolider	234

4 - MOBILITES	238
1 ELEMENTS DE CADRAGE	239
1.1 Le cadre réglementaire supra communal en termes de mobilités	239
1.2 Les mobilités sur le Grand Provinois : la voiture mode de transport dominant	243
2 L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF ET L'INTERMODALITE	245
2.1 L'offre ferroviaire	245
2.2 L'offre routière : une offre insuffisamment développée	253
2.3 L'intermodalité	262
3 LES MODES DE DEPLACEMENT ALTERNATIFS	267
3.1 Les modes actifs (vélo, marche) : un usage de loisirs	267
3.2 Le covoiturage	276
4 LE TRANSPORT ROUTIER	278
4.1 Structure et hiérarchisation du réseau	278
4.2 L'usage du réseau routier	283
5 LE TRANSPORT FLUVIAL	290
5.1 Le transport de fret et la logistique : des atouts pour le développement économique régional et local	290
5.2 Le projet de mise à grand gabarit de la Seine en partie sud du Grand Provinois	291
6 SYNTHESE GENERALE SUR LES MOBILITES	296
 5 - URBANISME	 297
1 LES MORPHOLOGIES URBAINES	298
1.1 Le village rue ou linéaire	299
1.2 LE VILLAGE EN ETOILE OU EN « DOIGTS DE GANTS »	301
1.3 LE VILLAGE GROUPE	302
1.4 LES HAMEAUX	303
1.5 LES PÔLES URBAINS DU GRAND PROVINOIS	304
2 L'EVOLUTION DES TISSUS URBAINS ET LES DENSITES CONSTATEES	309
2.1 Evolution des tissus urbains depuis le XXème siècle	309
2.2 Les bourgs, villages et hameaux	312
2.3 Les secteurs d'activités économiques	314
2.4 Les densités résidentielles constatées	315
3 LA POLITIQUE FONCIÈRE	316
3.1 Les documents d'urbanisme locaux	316
3.2 Le potentiel de densification et de restructuration du bâti existant	317
4 L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DEPUIS 2003	318
4.1 Objectifs et méthode d'analyse	318
4.2 L'occupation des sols en 2012	320

4.3	L'évolution de l'occupation des sols entre 2003 et 2012	324
4.4	Affectation des espaces artificialisés depuis 2003	325
4.5	La consommation de l'espace depuis 2012 : une artificialisation des sols moins importante	330

5 - ANNEXES **332**

ANNEXE 1 : LISTE DES 71 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	332
--	------------

ANNEXE 2 : LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE	335
--	------------

INTRODUCTION

1 PREAMBULE

1 SCOT POUR 82 COMMUNES

Par délibération en date du 6 mars 2012, le Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP) du Grand Provinois a prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur l'ensemble de son périmètre d'intervention qui regroupe **82 communes de l'est seine-et-marnais**.



Beton-Bazoches



Jouy-le-Châtel



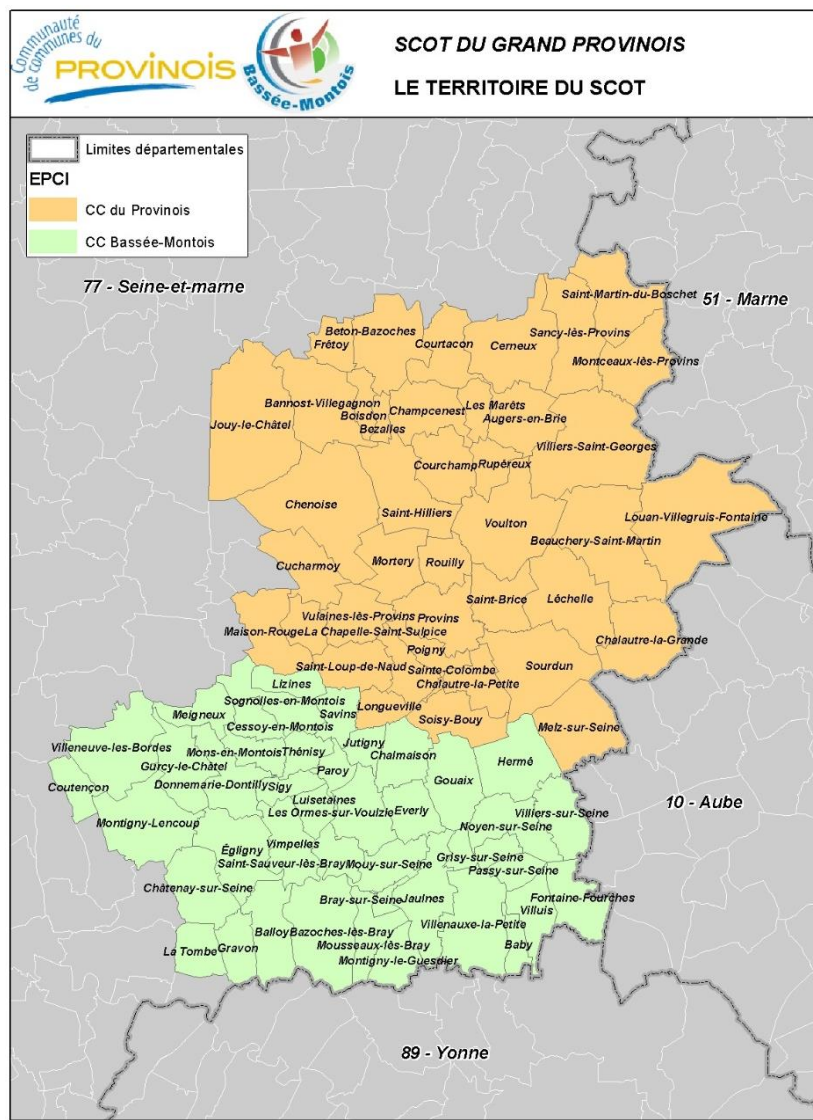
Provins



Bray-sur-Seine



Donnemarie-Dontilly



Le SMEP du Grand Provinois a pour objectif l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal permettant de :

- Conserver une identité propre en réponse à l'influence des grands pôles urbains proches (agglomération parisienne, Sens, Troyes) : un **Projet de Territoire intercommunautaire** qui compose avec les caractéristiques du périmètre du SCoT, sa diversité et ses relations avec les grands pôles et territoires plus urbains à l'ouest, et les territoires plus ruraux à l'est.
- Organiser le développement dans le respect de son **identité rurale** et d'une **image du territoire d'interface** à valoriser (« le Grand Provinois, Porte d'entrée de l'Île-de-France »).
- Poursuivre et renforcer la **coopération entre l'ensemble des Collectivités** : conforter le projet intercommunautaire dans un document d'urbanisme réglementaire intercommunal.
- Maîtriser le développement du territoire en tenant compte de ses effets sur l'environnement : adoption d'une **politique de Développement Durable**.

PORTRAIT DE TERRITOIRE

1 SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation) du Grand Provinois qui porte la démarche d'élaboration du SCoT



2 Communautés de Communes :
*La CC du Provinois
La CC Bassée-Montois*

82 communes :
*40 CC du Provinois
42 CC Bassée-Montois*

3 bassins de vie :
*Provins, Bray-sur-Seine, Donnemarie-
Dontilly*

59 782 habitants
*35 716 CC du Provinois
24 066 CC Bassée-Montois*

51 documents d'urbanisme locaux approuvés

15 485 emplois
*11 018 CC du Provinois
4 467 CC Bassée-Montois*

Occupation des sols :

94,5 % d'espaces naturels ou agricoles
3,4 % d'espaces urbanisés
1,8 % d'espaces ouverts (parcs, jardins, espaces de loisirs...)
0,3 % de carrières

Une densité de **55** habitants/km²

290 hectares de consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers entre 2003 et 2012

*45 % sont devenus des espaces artificialisés ouverts (parcs, jardins...) : 130 hectares
34,6 % accueillent à présent de l'habitat : 100 hectares
16,2 % ont conforté le développement économique : 47 hectares*

Près de **1 050** km²
*7,6 % de la superficie de l'Île-de-France
et 15,5 % de la Seine-et-Marne*

5 gares (dont une gare de fret)

Provins, Longueville, Sainte-Colombe, Poigny, Flamboin/Gouaix (fret)

20 lignes de bus (3 lignes départementales « Seine-et-Marne Express ; 17 lignes interurbaines)

1 réseau urbain à Provins

1 Transport A la demande (TAD) sur chaque communauté de communes



UNE GRANDE RICHESSE PATRIMONIALE

Provins, Ville d'Art et d'Histoire et classée Patrimoine mondial de l'humanité

Intérêt majeur de la Bassée d'un point de vue écologique

DES RESSOURCES STRATEGIQUES

Des activités agricoles très présentes.

Approvisionnement en sables et graviers alluvionnaires avec la présence dans la Bassée d'un des derniers gisements d'intérêt régional. Alimentation de Paris en eau potable du fait de l'importance des nappes phréatiques dans la Bassée et dans le Provinois.

Zone naturelle d'expansion des crues.

Passage de la Seine, axe stratégique pour le transport fluvial.



Le périmètre du SCoT du Grand Provinois



Sources : DRIEE, IGN



1.1 Répondre aux grands enjeux d'aménagement

Au travers du SCoT, le SMEP du Grand Provinois souhaite développer **quatre axes principaux** :

1 - Ouvrir le territoire :

- Intégrer les évolutions des différents modes de transport vers une multimodalité.
- Prendre en compte les projets d'infrastructure sur le territoire.
- Conforter sa position de porte d'entrée sur l'Ile-de-France.
- Renforcer son rôle d'interface entre l'agglomération parisienne et les départements limitrophes (Yonne, Aube, Marne).
- Améliorer les transports et déplacements.

2 - Renforcer le potentiel économique local :

- Développer les activités économiques.
- Valoriser l'agriculture.
- Intégrer les multiples enjeux de développement économique : activités extractives, tourisme, énergie, milieux naturels et paysages.
- Adapter l'offre face à la concurrence de l'Ile-de-France et des départements voisins.

3 - Préserver et valoriser les richesses du territoire :

- Limiter la consommation de l'espace agricole, naturel et forestier.
- Préserver l'image de marque et l'attractivité mondiale de son patrimoine local (UNESCO).
- Préserver les zones naturelles et la ressource en eau (ressources stratégiques pour l'alimentation de la région).
- Mettre en valeur des ressources du sous-sol.
- Développer les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

4 - Renforcer et conforter les caractéristiques de ce territoire rural :

- Renforcer le maillage territorial des commerces et services de proximité.
- Organiser l'urbanisation et promouvoir la qualité architecturale.
- Renforcer la solidarité à travers le tissu social et culturel.

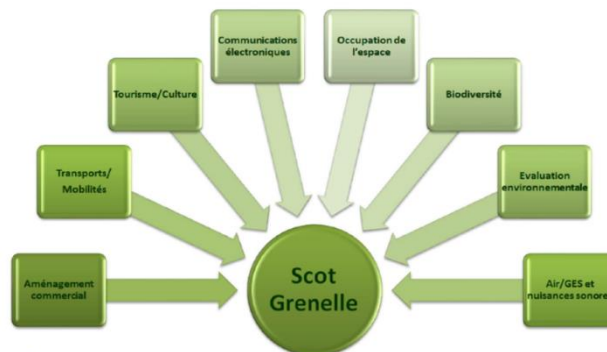
Le diagnostic territorial identifie les **forces** et les **faiblesses** du territoire, les **tendances** à l'œuvre et les **spécificités locales**. Il précise les enjeux pour un développement cohérent et solidaire de ce territoire.

1.2 Prendre en compte le contexte législatif et réglementaire

L'engagement par le Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP) du Grand Provençois de la procédure d'élaboration d'un SCoT fait écho à l'objectif de se doter d'un document d'urbanisme réglementaire intercommunal prenant en compte le contexte réglementaire en vigueur.

1 - La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010), dite **Loi Grenelle de l'Environnement**, a pour but de :

- poser des principes fondamentaux : **économie du foncier, réduction des gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité ;**
- porter sur un renforcement de l'intégration du **Développement Durable** dans les documents d'urbanisme.



2 - L'objectif pour le SCoT est également d'intégrer les évolutions liées à la **Loi ALUR** (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé) du 24 mars 2014 et à la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (loi AAAF)** promulguée le 13 octobre 2014.



La loi ALUR a fait à nouveau évoluer le Code de l'Urbanisme, notamment dans le contenu des pièces d'un SCoT : sur la connaissance des potentialités de densification, des capacités de stationnement.

Elle **supprime le Document d'Aménagement Commercial (DAC)**.

Elle donne la possibilité pour le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de préciser des objectifs de qualité paysagère

Le **SCoT** a ainsi **vocation à être intégrateur** et devient **l'unique document de référence pour les Collectivités locales**.

La **Loi PINEL du 18 juin 2014** (artisanat, commerces et très petites entreprises) rétablit la possibilité pour le SCoT de prévoir un **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)** déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable (article L 122-1-9 du Code de l'Urbanisme).

Le DAAC localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines. Il peut prévoir des conditions d'implantation des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) redevient obligatoire au sein du SCoT avec la **Loi ELAN du 23 novembre 2018**. Cette dernière précise que le DAAC doit prévoir le type d'activités et la surface de vente maximale des équipements commerciaux.



La **loi AAAF** conduit à la **création de la CDPENAF** (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) : élargissement du champ de compétence de la CDPENAF aux espaces naturels et forestiers.

Par ailleurs, un enjeu majeur dans la construction du SCoT du Grand Provençois est l'intégration et la déclinaison des orientations du **Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF)** approuvé en décembre 2013.



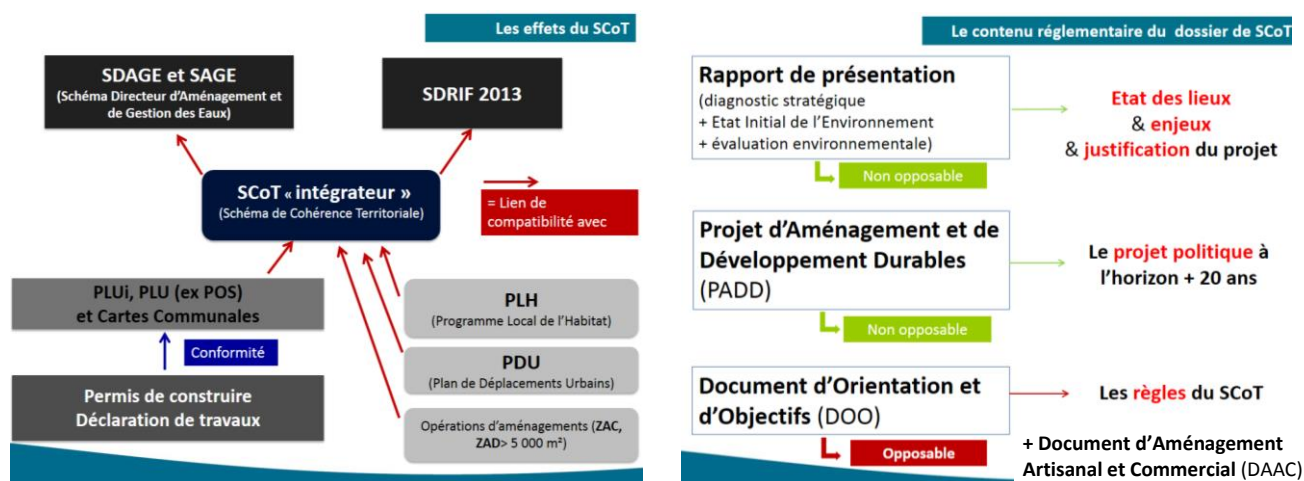
Le SCoT « intégrateur »¹ exprime le projet politique du territoire

Il assure la cohérence des différentes politiques publiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement économique et commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.

- Orientations fondamentales d'organisation et de développement du territoire à 10 et 20 ans.
- Document pivot entre les orientations publiques sectorielles supérieures et la vision stratégique des acteurs du territoire.
- Rôle d'encadrement des documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, cartes communales) : assurer la cohérence de ces documents établis au niveau communal et intercommunal (PLUi).

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages.
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale et fonctionnelle.
- Principe de respect de l'environnement.



- Les PLUi/PLU/ Cartes Communales doivent être **compatibles** avec le SCoT (les règles définies ne devront pas être contradictoires avec les principes du SCoT, mais devront concourir à leur mise en œuvre). Cette « compatibilité » ne s'interprète pas comme un respect « au pied de la lettre » (*conformité*) mais **« dans l'esprit »**.
- Les PLUi/PLU/ Cartes Communales qui contiendraient des dispositions contraires aux orientations du SCoT devront être revus et mis en compatibilité avec le SCoT dans un **délai de trois ans** à compter de l'approbation du SCoT.

¹ La Loi ALUR du 24 mars 2014 renforce le caractère intégrateur du SCoT : intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, Charte Parc Naturel Régional...). La multiplication des normes supérieures étant source de risques juridiques, la loi ALUR va plus loin que la loi Grenelle II de 2010 dans la simplification. Ainsi, **le SCoT** devient le **document pivot** qui sécurise les relations juridiques. C'est au regard du SCoT que les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, Cartes Communales) doivent être rendus compatibles.

1.3 Un calendrier d'élaboration sur 4 ans

Cette démarche d'élaboration d'un SCoT pour le Grand Provinois s'inscrit dans **une dynamique de projet** :

- La **démarche des ateliers de territoires** engagée fin 2016 (CC Bassée-Montois lauréate) ; démarche portée par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.
- Le lancement fin 2016 d'un **PLUi** sur les 40 communes de la Communauté de communes Bassée-Montois.

Le SCoT a nécessité une bonne articulation avec les démarches engagées sur la Communauté de Communes Bassée-Montois, ponctuées d'étapes importantes dans le processus d'élaboration.

PHASE 1

Etablissement d'un **diagnostic environnemental et territorial** qui pose les enjeux pour le SCoT.

PHASE 2

Co-construction des **orientations stratégiques** du SCoT avec les Elus.

Organisation de la concertation pour la définition du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** partagé (projet politique).

PHASE 3

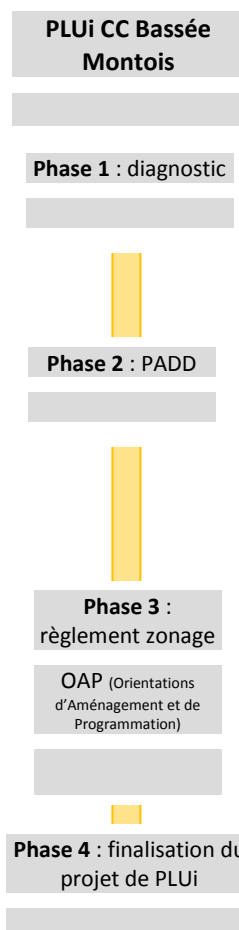
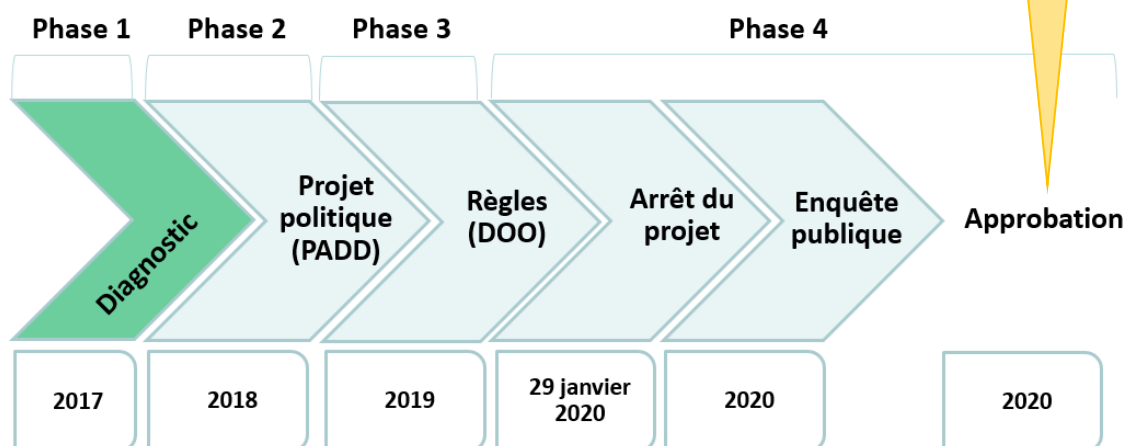
Travail sur la traduction réglementaire du projet politique au cours des 10 à 15 prochaines années :

- **DOO** (Document d'Orientation et d'Objectifs).

PHASE 4

Finalisation du projet de SCoT :

- **Arrêt du projet** de SCoT, **enquête publique** puis **approbation** du SCoT par le SMEP du Grand Provinois.



1.4 Les bases pour construire le projet : un diagnostic territorial et un état initial de l'environnement

Les travaux réalisés au cours de la phase 1 de l'élaboration du SCoT ont permis de formaliser différents cahiers thématiques qui composent le diagnostic environnemental et paysager, ainsi que le diagnostic territorial. Ces documents identifient les forces et les faiblesses du territoire, les tendances à l'œuvre et les spécificités locales. Ils définissent les enjeux pour un développement cohérent et solidaire du Grand Provinois.

1 - Le **diagnostic territorial** est composé de **7 cahiers thématiques** :

Cahier thématique n°1 : Introduction

Cahier thématique n°2 : Paysages

Cahier thématique n°3 : Habitat

Cahier thématique n°4 : Economie, Commerces

Cahier thématique n°5 : Les mobilités

Cahier thématique n°6 : Urbanisme

Cahier thématique n°7 : Agriculture

2 - Le diagnostic environnemental est composé d'**1 cahier thématique** :

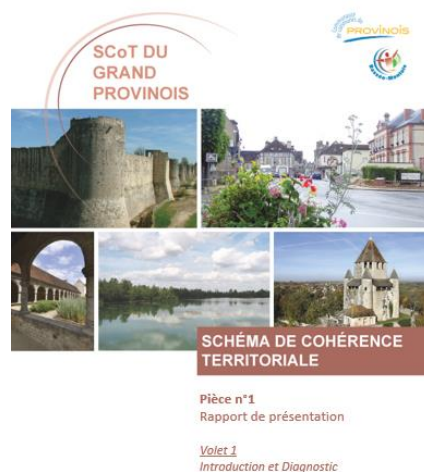
Cahier thématique n°8 : état initial de l'environnement (EIE)



Ces cahiers thématiques sont repris dans les **volets 1 et 2 du Rapport de présentation** :

Volet 1 : Introduction et diagnostic

Volet 2 : état initial de l'environnement



2 POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Un territoire d'interface qui bénéficie d'une grande richesse paysagère et environnementale (patrimoine UNESCO, réserves naturelles, ...)

2.1.1 Un territoire à l'articulation entre l'Ile-de-France, le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté

Le Grand Provinois s'inscrit entre le plateau de Brie et la vallée de la Seine.

Il s'organise autour de trois bassins de vie issus de la structure géographique et historique du territoire : Bray-sur-Seine pour la Bassée, Donnemarie-Dontilly pour le Montois et Provins pour le plateau Briard.

Il compte 59 782 habitants pour une superficie de 105 000 hectares.

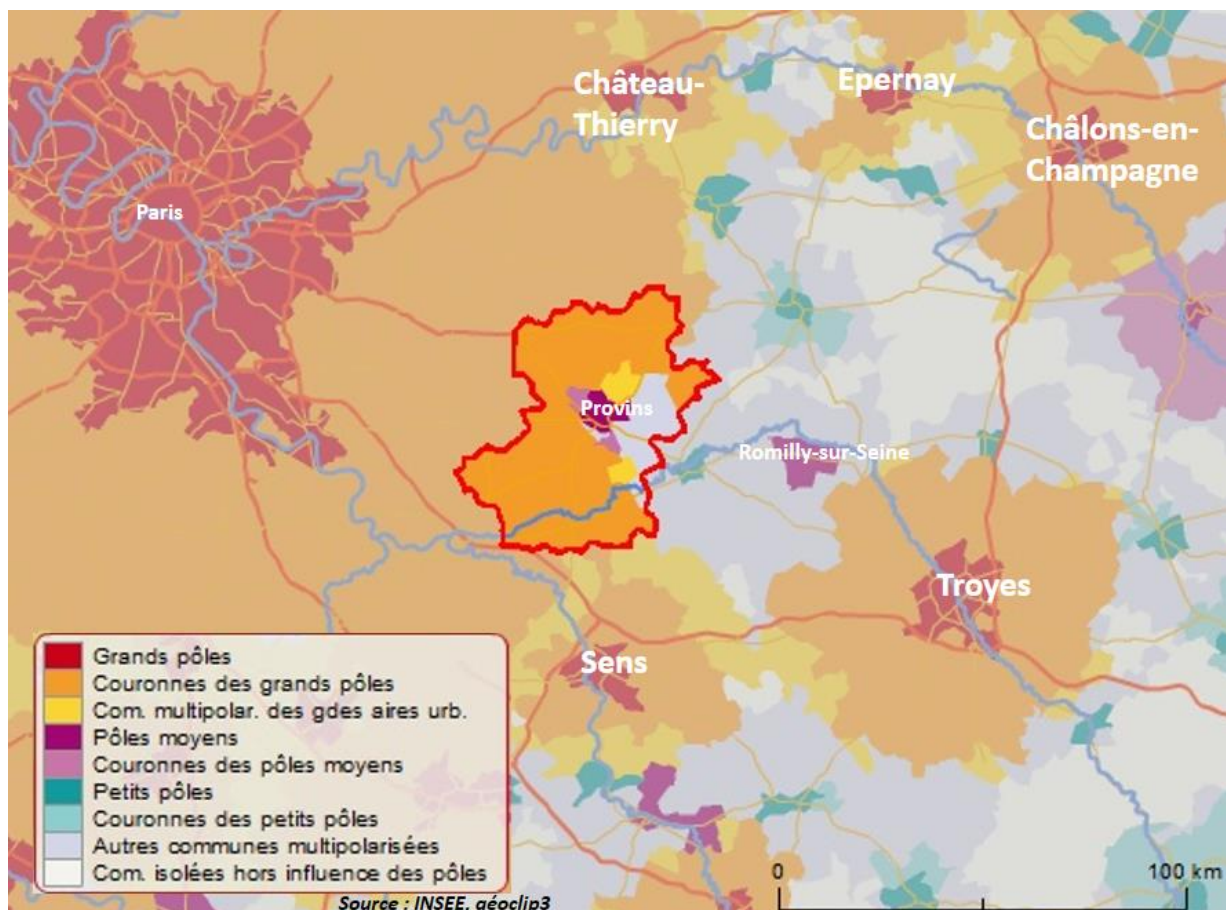
Territoire rural à l'articulation entre l'Ile-de-France, la région Grand Est et la Bourgogne-Franche Comté, le Grand Provinois est un espace stratégique au regard des objectifs du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF 2013) où l'agriculture demeure prépondérante, et où les activités extractives y sont stratégiques pour le développement régional.

Cette position à l'interface entre une région parisienne en expansion croissante et une couronne de villes satellites (villes à 1 heure de Paris, Reims, Sens, Troyes...) confère aujourd'hui au Grand Provinois une position de « porte d'entrée » de la Région Ile-de-France.

L'avenir de ce territoire repose aujourd'hui sur l'amélioration de ses liens avec l'ouest francilien, mais également sur le développement des relations avec l'est du bassin parisien (région Grand Est et de la Bourgogne-Franche Comté).

Au coeur de ce vaste espace rural, Provins est un pôle à dynamiser, dont le rôle moteur est à conforter à l'échelle de son bassin de vie et au-delà sur le territoire du SCoT du Grand Provinois. La confortation de ce pôle se fera dans un souci d'équilibre et de maillage du territoire autour et à partir d'un réseau de bourgs dynamiques à même d'assurer des pôles relais à l'échelle du Grand Provinois (Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly).

Positionnement du Grand Provinois dans le schéma des aires urbaines



2.1.2 Un territoire progressivement intégré à la couronne périurbaine francilienne

Ce territoire à proximité de grands pôles urbains (Paris, Sens, Troyes) connaît une croissance régulière de sa population depuis la fin des années 60 : 41 747 habitants en 1968, mais 59 782 habitants aujourd'hui. Cette dynamique démographique s'est accompagnée d'une évolution des mobilités (notamment professionnelles) et de la couronne périurbaine francilienne.

Le zonage en aires urbaines permet de distinguer des pôles dans lesquels se concentrent l'habitat et l'emploi, et les communes sous influence de ces pôles au regard des déplacements domicile-travail.

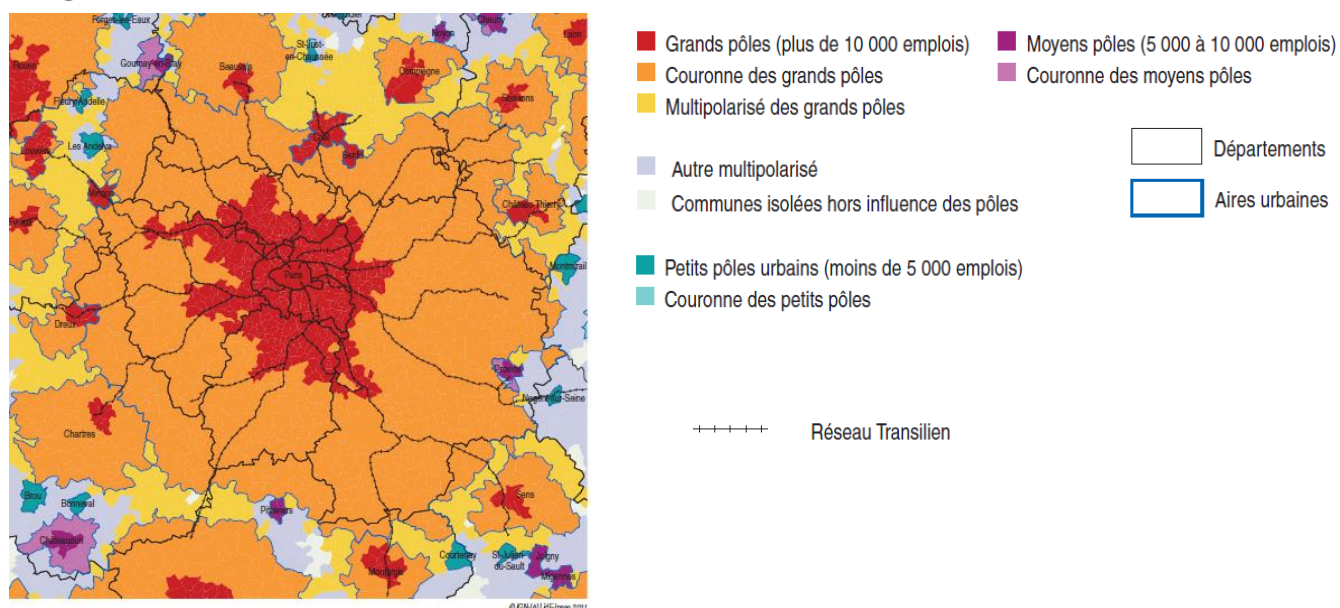
Un pôle urbain et sa couronne périurbaine constituent une aire urbaine.

Deux aires sont présentes au sein du territoire francilien, l'une très vaste, celle de Paris, l'autre moyenne, celle de Provins en Seine-et-Marne.

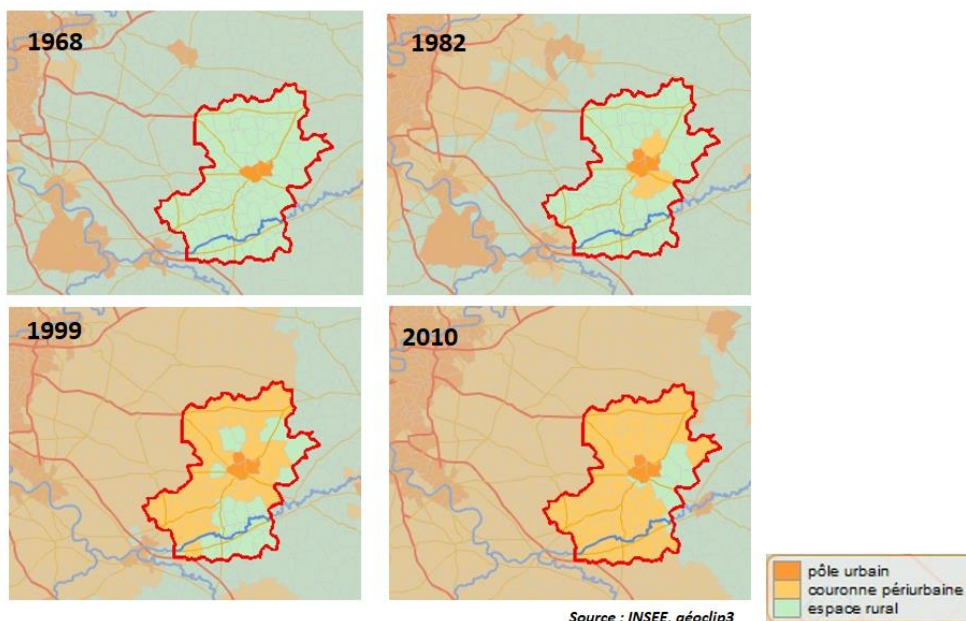
L'aire urbaine de Paris couvre la majorité du territoire de la région (98,8 % des communes d'Ile-de-France) et s'étend sur 7 des 8 départements limitrophes (hors Aube).

L'aire de Provins est de taille moyenne et est constituée de 5 communes d'Ile-de-France comptant 14 200 habitants, soit 0,5 % de la population francilienne.

Zonage en aires urbaines 2010, INSEE



La couronne périurbaine autour de Provins a évolué fortement dans les années 90.



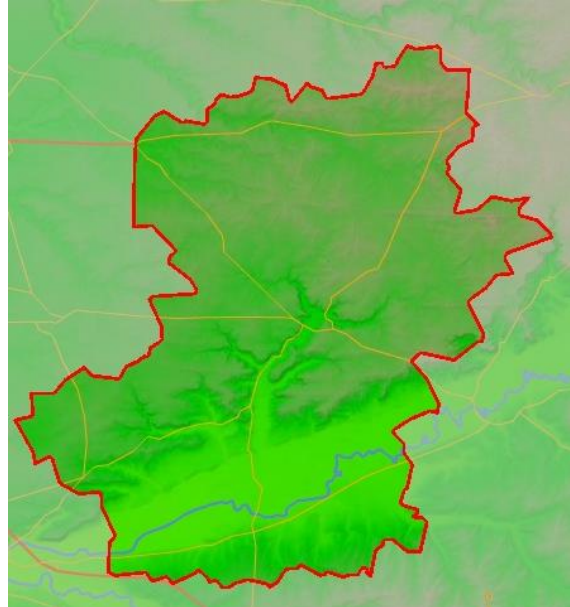
Source : INSEE, géoclip3

2.1.3 Une grande richesse des paysages et du patrimoine, atout majeur pour le tourisme

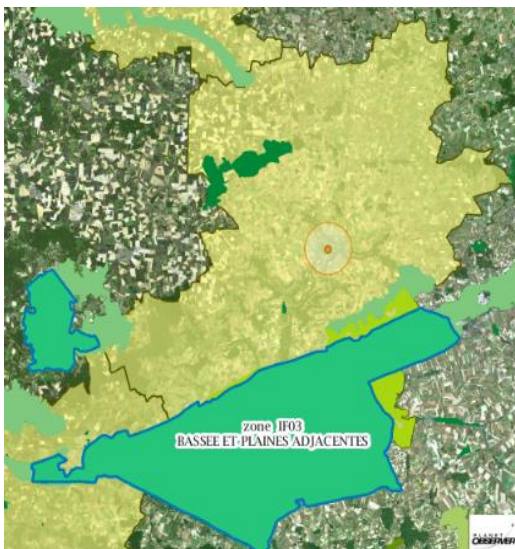
→ Cinq unités paysagères :



→ Le relief : un contraste nord / sud qui crée de la diversité



→ De nombreux espaces naturels classés :



Exemple de la Bassée :

- Vaste zone humide ayant une fonction de régulation des écoulements hydrauliques et de protection de l'agglomération parisienne.
- Espace concentrant un patrimoine écologique remarquable.
- Réservoir de la biodiversité à l'échelle régionale, nationale et même européenne.

→ Un patrimoine classé UNESCO :

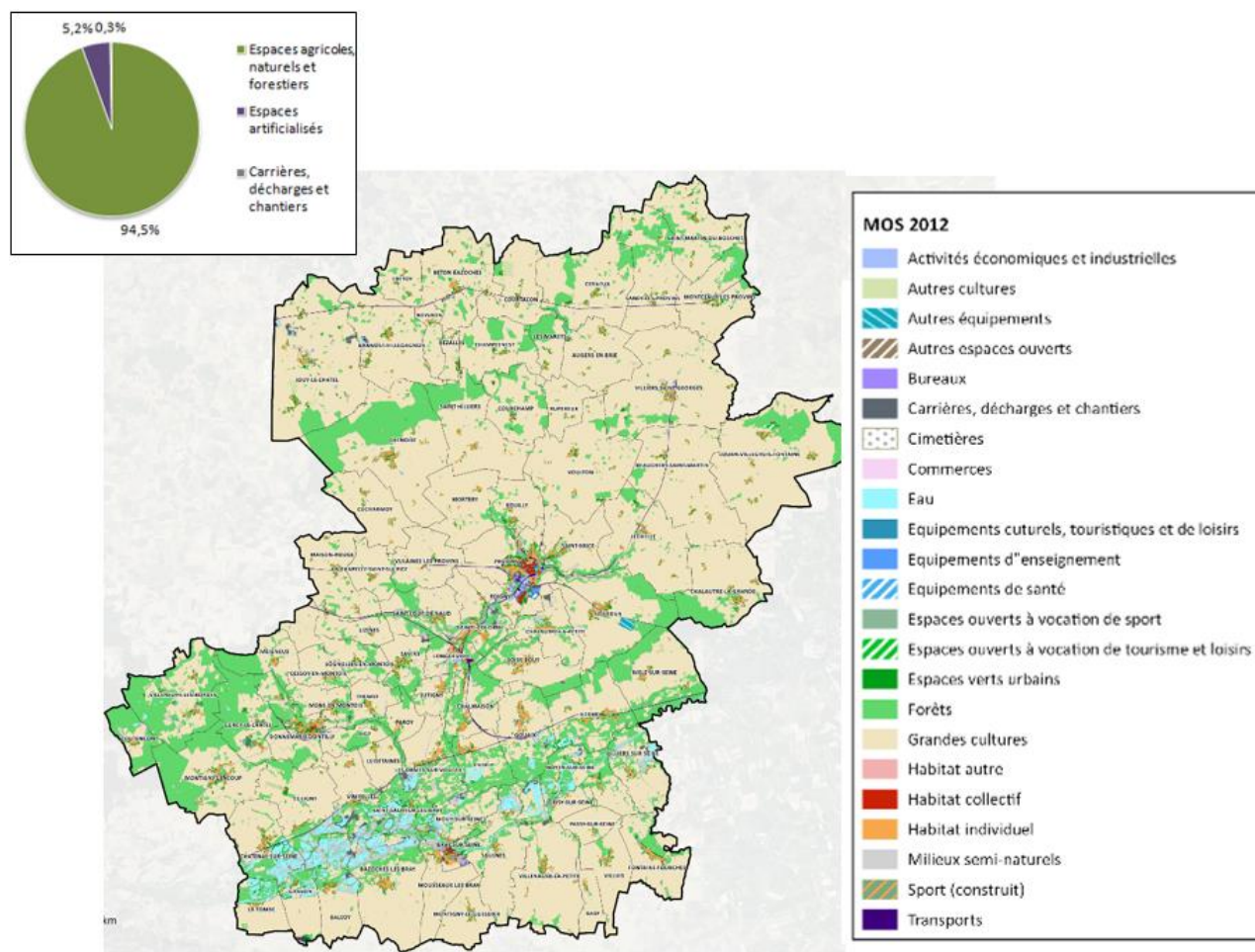


- Cité médiévale de Provins.

2.2 Un territoire à dominante rurale

2.2.1 94 % d'espaces naturels, semi naturels ou agricoles

Dans cet ensemble, les espaces agricoles représentent ainsi **72,7 % de la surface totale du territoire (76 377 hectares)**, et constituent encore très largement la première occupation des sols du Grand Provinois.



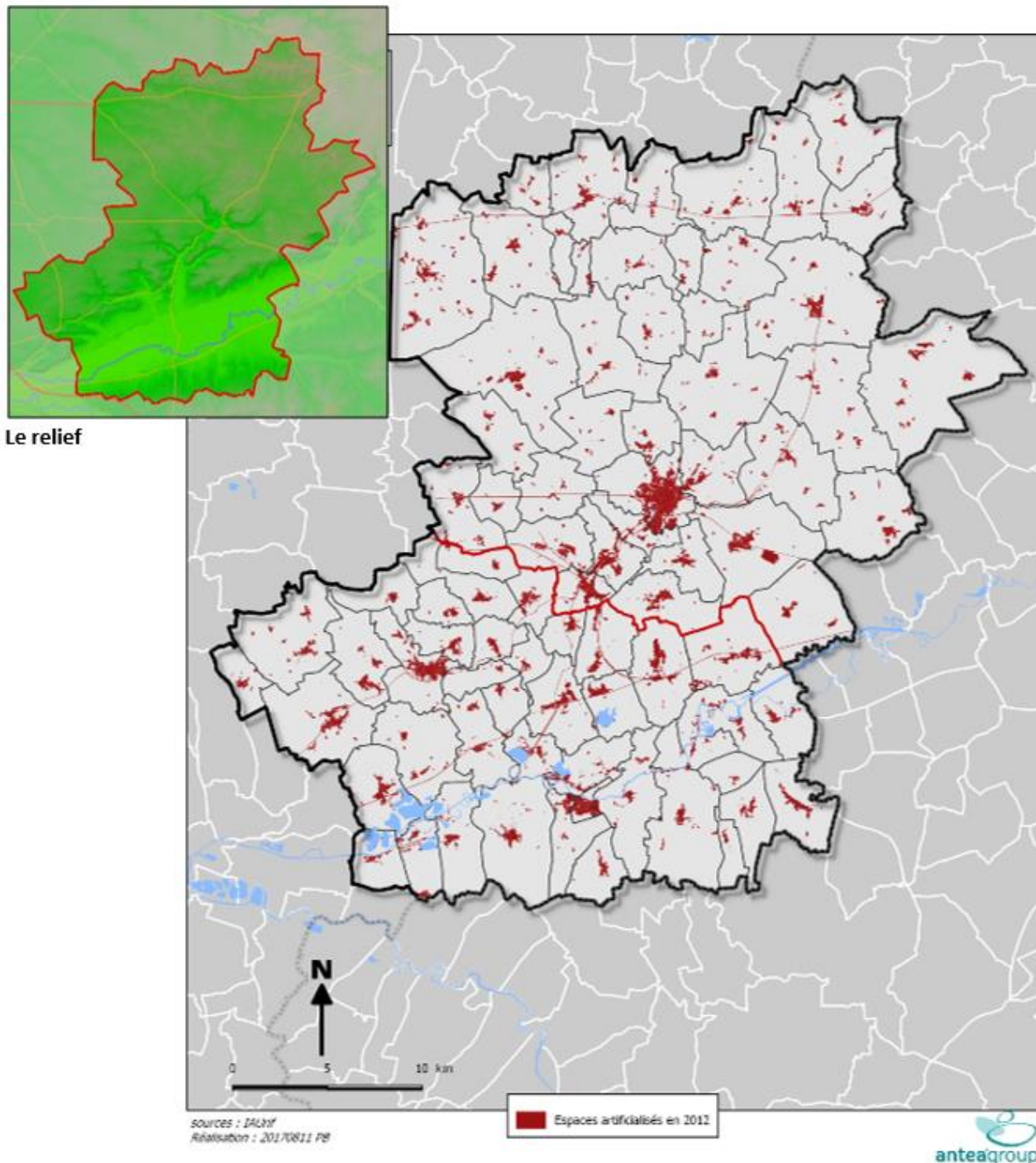
Source : Occupation du sol : IAU IdF (Mos 2012)



2.2.2 Des espaces bâtis caractéristiques

Les espaces urbanisés du Grand Provinois (habitat, activités, équipements, transports) occupent **3,4 %** de la superficie du territoire (soit **3 567,9 hectares**).

Les cartes ci-dessous soulignent la structure topographique du territoire et l'implantation de l'urbanisation principalement dans les vallées (vallée de la Voulzie, vallée de la Seine) et leurs coteaux, et de manière plus diffuse sur le plateau agricole au nord et dans la vallée de la Seine au sud (présence historique de nombreux hameaux).



L'enveloppe urbaine

Cet ensemble bâti révèle une très grande qualité dans ses composantes patrimoniales (châteaux, maisons remarquables...) et dans son organisation.

La vallée de la Voulzie, axe nord/sud, est marquée par un **développement urbain qui forme au fil du temps une « conurbation »** (une conurbation est un ensemble urbain constitué de plusieurs noyaux urbains qui finissent par se rejoindre) : de Saint-Brice et Rouilly à Longueville via Provins et Sainte-Colombe.



Source : Géoportail : vallée de la Voulzie hier (carte de Casini) et aujourd'hui

Ce phénomène est observé également sur le secteur de Bray-sur-Seine : **Bray-sur-Seine/Mouy-sur-Seine/ Mousseaux-lès-Bray**



Source : Géoportail : Bray-sur-Seine hier (carte de Casini) et aujourd'hui

Le développement urbain sur le troisième pôle urbain du Grand Provinois (Donnemarie-Dontilly) est demeuré radioconcentrique (et limité au sud par la voie de contournement).



Source : Géoportail : Donnemarie-Dontilly hier (carte de Casini) et aujourd'hui

3 UNE ORGANISATION QUI S'APPUIE SUR LES PRINCIPAUX RESEAUX DU TERRITOIRE

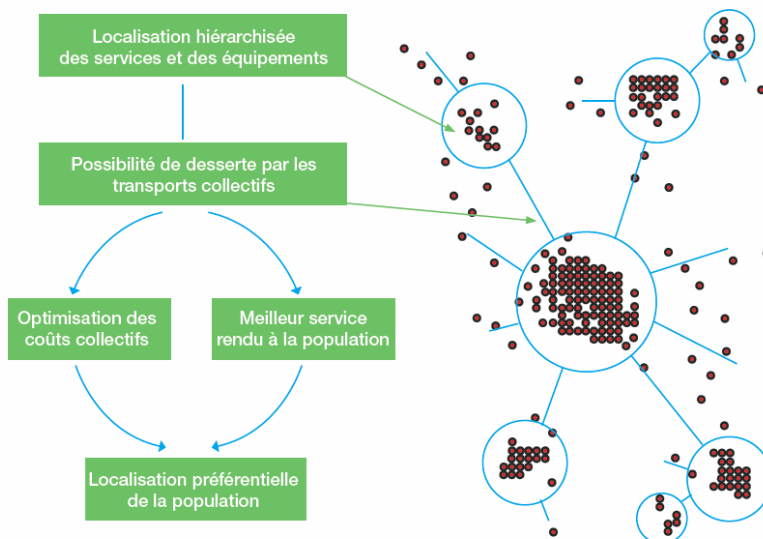
L'organisation du territoire s'appuie sur l'ensemble de ses réseaux naturels ou construits au fil de l'histoire.

→ **L'organisation multipolaire du territoire** prend appui sur le réseau des pôles urbains.

Ces derniers assurent un rôle spécifique dans l'accueil de populations, d'activités ou d'équipements et services.

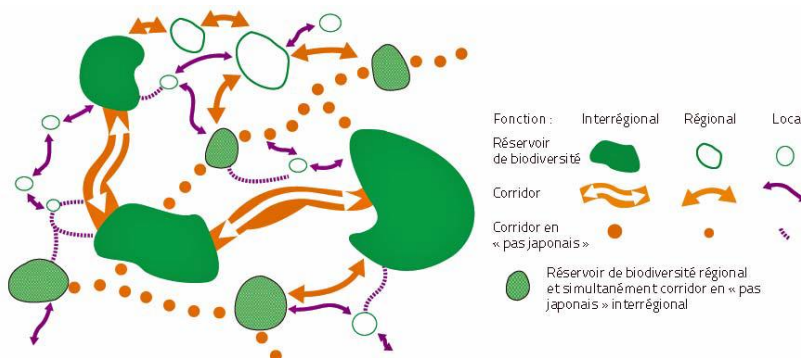
→ Le développement urbain est adossé aux **réseaux de transport**.

L'organisation multipolaire est construite autour du réseau des transports collectifs et des infrastructures (fer, route, fleuve) assurant la mobilité des populations, des acteurs économiques et des marchandises.



→ Le développement préserve les **espaces constitutifs de la Trame Verte et Bleue**.

Les espaces de nature constituent une richesse dans l'attractivité du territoire (biodiversité, patrimoine naturel participant au renforcement de l'offre touristique), des atouts stratégiques (alimentation en eau potable, gestion des crues).



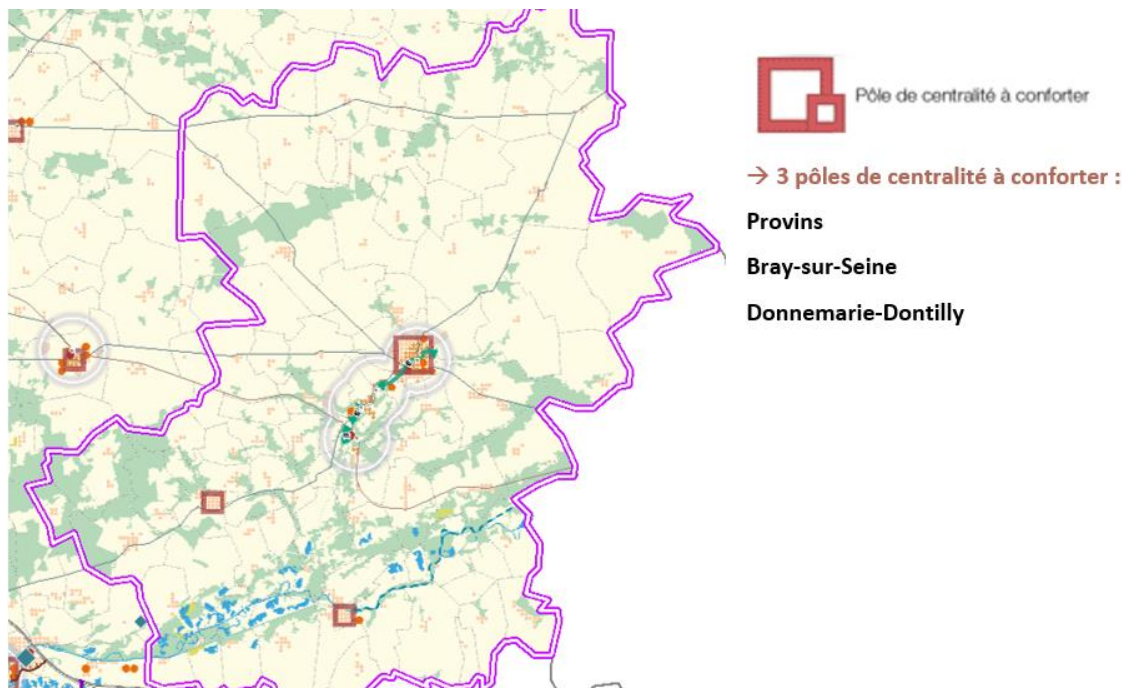
→ La **couverture numérique** du territoire est aujourd'hui un enjeu fondamental pour l'attractivité du Grand Provinois, la qualité de vie de ses habitants.



3.1 L'organisation multipolaire du Grand Provinois

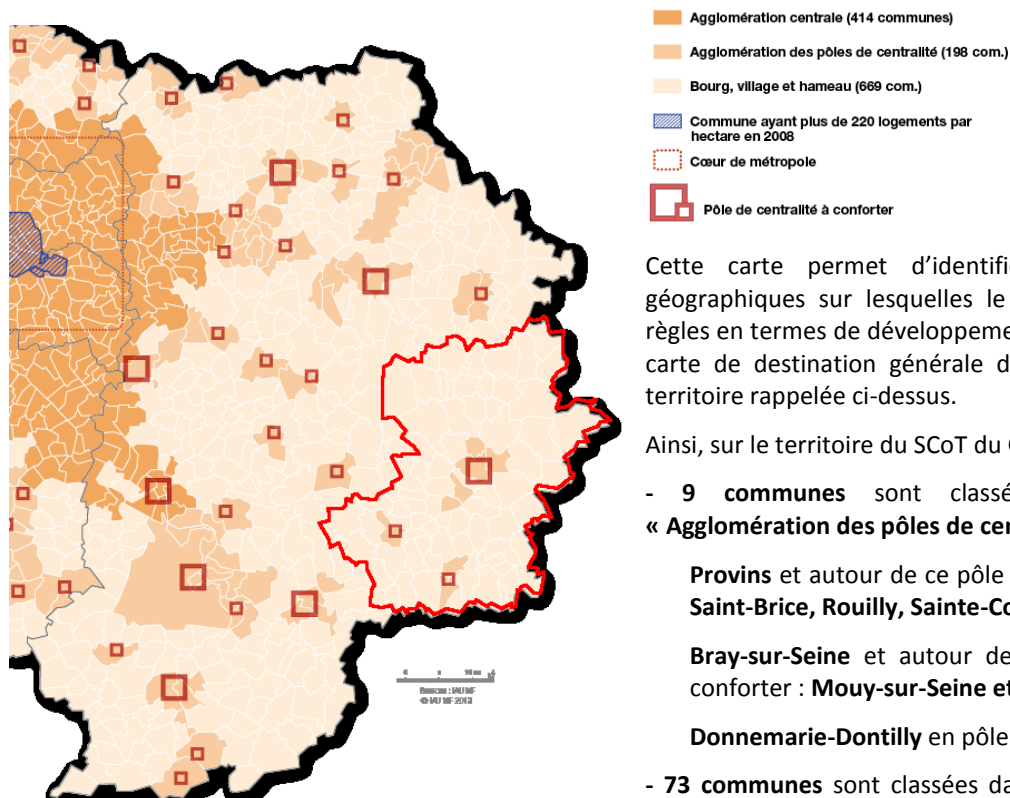
3.1.1 L'armature urbaine du SCot dans le SDRIF 2013

Extrait de la carte de destination générale des différentes parties du territoire :



SDRIF 2013 : Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France

Extrait de la carte des grandes entités géographiques du SDRIF 2013 :



Cette carte permet d'identifier les grandes entités géographiques sur lesquelles le SDRIF 2013 indique des règles en termes de développement. Elle vient compléter la carte de destination générale des différentes parties du territoire rappelée ci-dessus.

Ainsi, sur le territoire du SCot du Grand Provinois :

- **9 communes** sont classées dans la catégorie « **Agglomération des pôles de centralité** »

Provins et autour de ce pôle de centralité à conforter : **Saint-Brice, Rouilly, Sainte-Colombe et Longueville**

Bray-sur-Seine et autour de ce pôle de centralité à conforter : **Mouy-sur-Seine et Mousseaux-les-Bray**

Donnemarie-Dontilly en pôle de centralité à conforter

- **73 communes** sont classées dans la catégorie « **Bourgs, villages et hameaux** ».

Source : fascicule du SDRIF 2013 sur les orientations réglementaires « *Orientations réglementaires et carte de destination générale des différentes parties du territoire* », page 32

3.1.2 L'armature urbaine du SCoT : des pôles relais identifiés localement

Dans le cadre des travaux pour le SCoT, l'armature urbaine du territoire a été affinée afin de réfléchir sur l'organisation du territoire avec des relais locaux à conforter à différents niveaux (cf carte en page suivante) :

- Niveau central : **1 pôle de centralité** (Provins).
- Niveau intermédiaire : **2 pôles intermédiaires** (Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly) auxquels sont associées certaines communes (comme indiqué dans le SDRIF 2013).
- Niveau de proximité : **9 pôles relais**.

Cette analyse a permis d'ajuster les orientations du SCoT aux besoins de développement selon ces différents niveaux de l'armature urbaine (des droits et des devoirs différents précisés dans le SCoT entre les différentes catégories en termes de mixité urbaine, de mixité sociale, d'intensité de développement urbain...). Cette notion d'armature urbaine a été centrale pour travailler sur le SCoT et pouvoir décliner des objectifs quantifiés.

L'analyse a pris également en compte les 2 « conurbations » (secteurs dans lesquels une continuité du tissu urbain existant est constatée entre plusieurs communes).

Cette armature urbaine du Grand Provinois a été confortée par une **analyse multicritères**.

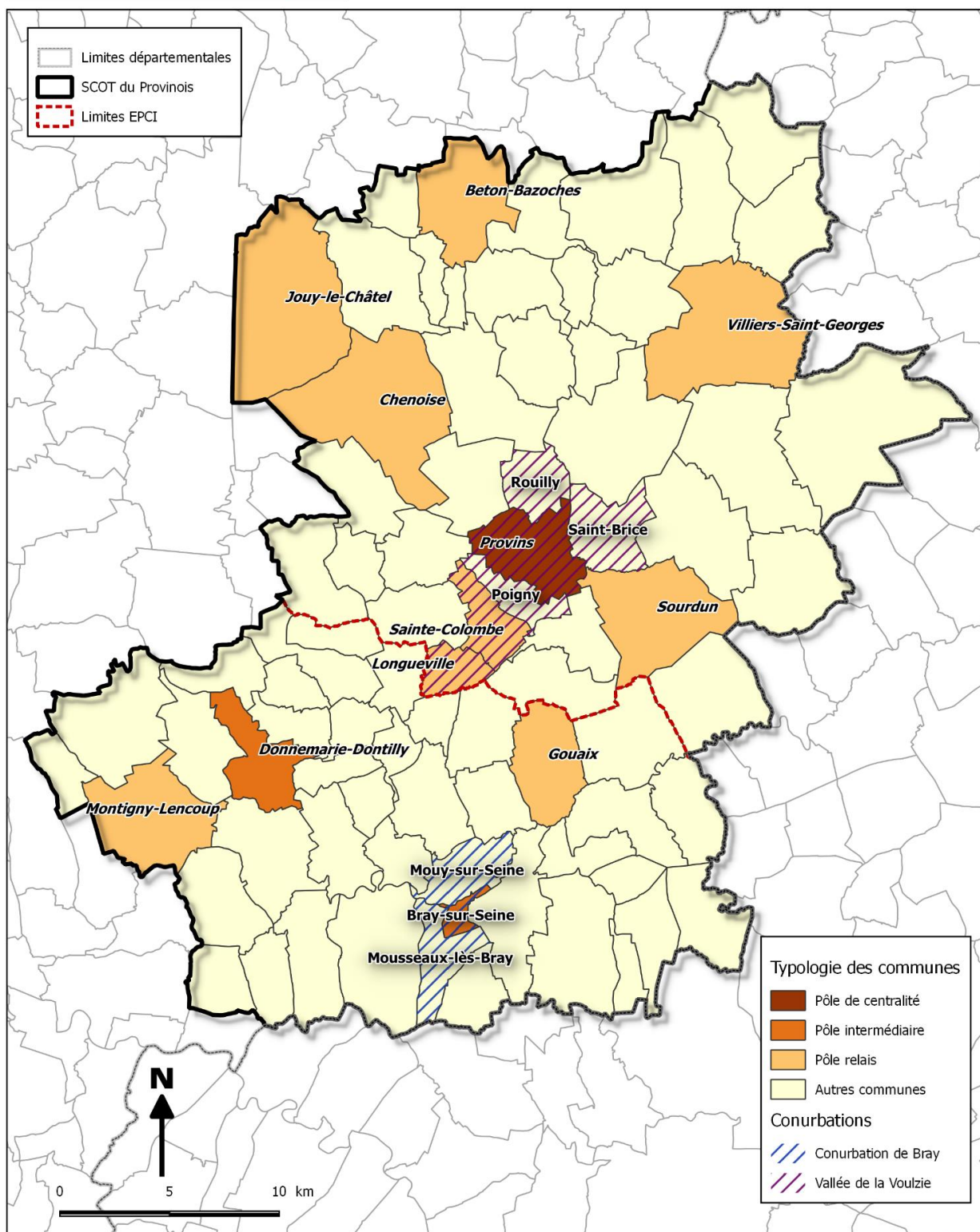
Les critères retenus ont été les suivants :

Poids démographique :	1 point pour 100 habitants	
Nombre d'emplois :	1 point pour 100 emplois	
Niveau d'équipements :	Base Permanente des Equipements (BPE) 2015 INSEE	Gamme de proximité = 1 point par équipement Gamme intermédiaire = 2 points par équipement Gamme supérieure = 5 points par équipement
Niveau de desserte TC :	10 points pour 1 gare	

(Population INSEE 2013, emplois INSEE 2013, niveau d'équipements INSEE 2015).

Les conclusions présentées dans les tableaux ci-après confirment les 9 pôles du Grand Provinois qui viennent en appui des pôles majeurs indiqués dans le SDRIF 2013 (1 pôle de centralité et 2 pôles intermédiaires). Saint-Brice, qui figure dans la « conurbation de la vallée de la Voulzie », figure également dans le haut du classement par un bon niveau d'équipements (cf tableau en page suivante).

Les analyses réalisées dans les différents cahiers thématiques (**cahier n°3 «Habitat», cahier n°4 «Economie, Commerces», cahier n°7 « Urbanisme »**), et reprises dans ce volet 1 du Rapport de présentation, font ressortir les principaux constats et les grandes tendances d'évolution à l'échelle de cette armature urbaine hiérarchisée, ainsi qu'à l'échelle des 2 communautés de communes.



Traitement : Antea@Group
Réf : PB 20170919_typecomm.qgs

Analyse multicritères de l'armature urbaine du Grand Provinois

		Poids démographique	Nombre d'emplois	Niveau d'équipement	Niveau de desserte TC	Total
CC du Provinois	Provins	119	71	735	10	935
CC Bassée-Montois	Bray-sur-Seine	23	13	170	0	206
CC Bassée-Montois	Donnemarie-Dontilly	29	7	113	0	149
CC du Provinois	Jouy-le-Châtel	15	2	59	0	77
CC du Provinois	Longueville	18	4	39	10	71
CC Bassée-Montois	Gouaix	15	2	49	0	66
CC du Provinois	Chenoise	13	2	48	0	63
CC du Provinois	Villiers-Saint-Georges	12	3	47	0	62
CC du Provinois	Sainte-Colombe	18	2	31	10	61
CC du Provinois	Sourdun	15	5	38	0	57
CC du Provinois	Beton-Bazoches	9	2	46	0	56
CC du Provinois	Saint-Brice	7	2	44	0	53
CC Bassée-Montois	Montigny-Lencoup	13	1	34	0	48
CC Bassée-Montois	Châtenay-sur-Seine	10	1	28	0	39
CC du Provinois	Maison-Rouge	9	1	24	0	34
CC Bassée-Montois	Les Ormes-sur-Voulzie	9	3	23	0	34
CC Bassée-Montois	Bazoches-lès-Bray	8	1	24	0	33
CC du Provinois	Poigny	5	5	12	10	32
CC Bassée-Montois	Mousseaux-lès-Bray	7	1	18	0	26
CC du Provinois	Louan-Villegruis-Fontaine	5	1	20	0	26
CC Bassée-Montois	Chalmaison	8	2	16	0	25
CC Bassée-Montois	Fontaine-Fourches	6	2	16	0	24
CC Bassée-Montois	Hermé	6	1	16	0	23
CC du Provinois	Bannost-Villegagnon	7	1	16	0	23
CC du Provinois	Soisy-Bouy	8	0	14	0	23
CC Bassée-Montois	Savins	6	1	14	0	21
CC Bassée-Montois	Everly	6	0	14	0	21
CC du Provinois	Saint-Hilliers	5	1	15	0	20
CC du Provinois	Chalautre-la-Grande	7	1	12	0	20
CC du Provinois	Saint-Loup-de-Naud	9	1	10	0	20
CC du Provinois	Chalautre-la-Petite	6	1	12	0	19
CC du Provinois	Rouilly	5	1	12	0	17
CC du Provinois	Léchelle	6	1	11	0	17
CC Bassée-Montois	Villeneuve-les-Bordes	6	1	10	0	17
CC Bassée-Montois	Mons-en-Montois	5	0	11	0	16
CC du Provinois	Beauchery-Saint-Martin	4	1	11	0	16
CC Bassée-Montois	Jutigny	5	1	9	0	15
CC Bassée-Montois	Vimpelles	5	1	8	0	14
CC Bassée-Montois	Luisetaines	2	0	11	0	14

Suite du tableau en page suivante

		Poids démographique	Nombre d'emplois	Niveau d'équipement	Niveau de desserte TC	Total
CC Bassée-Montois	Égligny	3	0	10	0	14
CC Bassée-Montois	Villenauxe-la-Petite	5	1	8	0	14
CC Bassée-Montois	Mouy-sur-Seine	4	1	9	0	13
CC Bassée-Montois	Gurcy-le-Châtel	6	1	6	0	13
CC Bassée-Montois	Noyen-sur-Seine	4	0	9	0	13
CC Bassée-Montois	La Tombe	2	0	10	0	12
CC du Provinois	Melz-sur-Seine	4	0	8	0	12
CC du Provinois	Montceaux-lès-Provins	3	1	8	0	12
CC du Provinois	Sancy-lès-Provins	3	0	8	0	12
CC Bassée-Montois	Jaulnes	4	0	7	0	11
CC du Provinois	Augers-en-Brie	3	0	7	0	10
CC Bassée-Montois	Cessey-en-Montois	2	0	8	0	10
CC Bassée-Montois	Saint-Sauveur-lès-Bray	4	1	6	0	10
CC Bassée-Montois	Villiers-sur-Seine	3	1	6	0	10
CC Bassée-Montois	Sognolles-en-Montois	4	0	5	0	9
CC du Provinois	Voulton	3	0	6	0	9
CC Bassée-Montois	Thénisy	3	0	6	0	9
CC du Provinois	Mortery	2	0	7	0	9
CC du Provinois	Cerneux	3	1	5	0	9
CC Bassée-Montois	Coutençon	3	0	5	0	8
CC du Provinois	Saint-Martin-du-Boschet	3	0	5	0	8
CC du Provinois	Courtacon	2	0	5	0	8
CC Bassée-Montois	Gravon	1	0	6	0	8
CC du Provinois	Champcenest	2	0	5	0	7
CC du Provinois	Courchamp	2	0	5	0	7
CC Bassée-Montois	Paroy	2	0	4	0	6
CC Bassée-Montois	Villuis	3	0	3	0	6
CC Bassée-Montois	Balloy	3	0	2	0	6
CC du Provinois	Cucharmoy	2	0	3	0	5
CC Bassée-Montois	Grisy-sur-Seine	1	0	4	0	5
CC Bassée-Montois	Montigny-le-Guesdier	3	0	2	0	5
CC Bassée-Montois	Lizines	2	0	3	0	5
CC du Provinois	Bezalles	3	0	2	0	5
CC Bassée-Montois	Meigneux	2	0	2	0	5
CC du Provinois	La Chapelle-Saint-Sulpice	2	0	2	0	4
CC Bassée-Montois	Baby	1	0	2	0	3
CC du Provinois	Frétoy	2	0	1	0	3
CC du Provinois	Les Marêts	2	0	1	0	3
CC du Provinois	Rupéreau	1	0	1	0	2
CC Bassée-Montois	Passy-sur-Seine	1	0	1	0	2
CC du Provinois	Boisdon	1	0	0	0	1
CC du Provinois	Vulaines-lès-Provins	1	0	0	0	1
CC Bassée-Montois	Sigy	1	0	0	0	1

Remarque :

La **Base Permanente des Equipements (BPE) 2015 de l'INSEE** est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendu sur un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement.

La classification des équipements en gammes permet d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population.

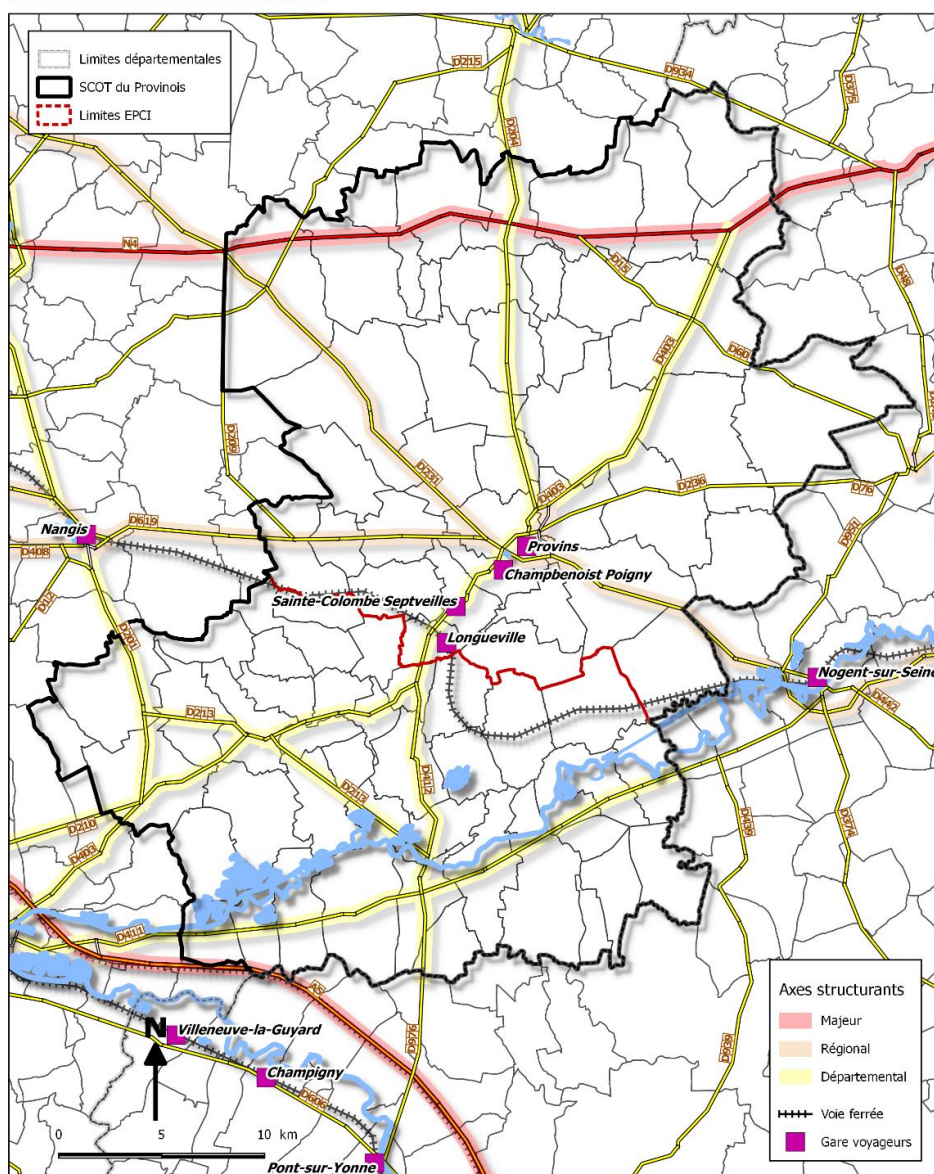
3.2 Le réseau de transport (route, fer, voie d'eau)

Face aux besoins de mobilité (nombreux déplacements professionnels vers des pôles urbains extérieurs), et au relatif enclavement du Grand Provinois, le SCoT doit travailler sur un élargissement de l'offre de déplacements pour donner à chacun plus de choix, garantir l'accessibilité et l'attractivité du territoire et son développement.

Sur cette thématique des déplacements, les analyses s'établissent nécessairement à l'échelle intercommunale pour « coller » aux réalités des bassins de déplacements. La partie 5 « Mobilités » du Rapport de présentation développe une analyse détaillée du système de déplacements sur le territoire du Grand Provinois à partir d'un diagnostic multimodal qui confirme encore aujourd'hui un usage prépondérant de la voiture (en particulier pour le travail et les achats), notamment dans les territoires périurbains et ruraux du Grand Provinois.



SCoT DU GRAND PROVINOIS
Les réseaux



sources : Opendata SNCF / IGN
Réalisation : 20171011_PB_AXE

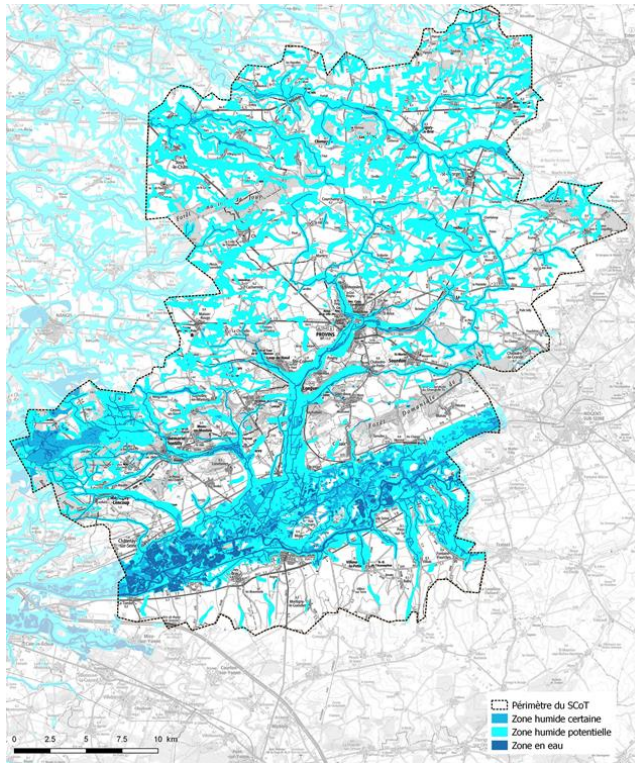


3.3 La Trame Verte et Bleue

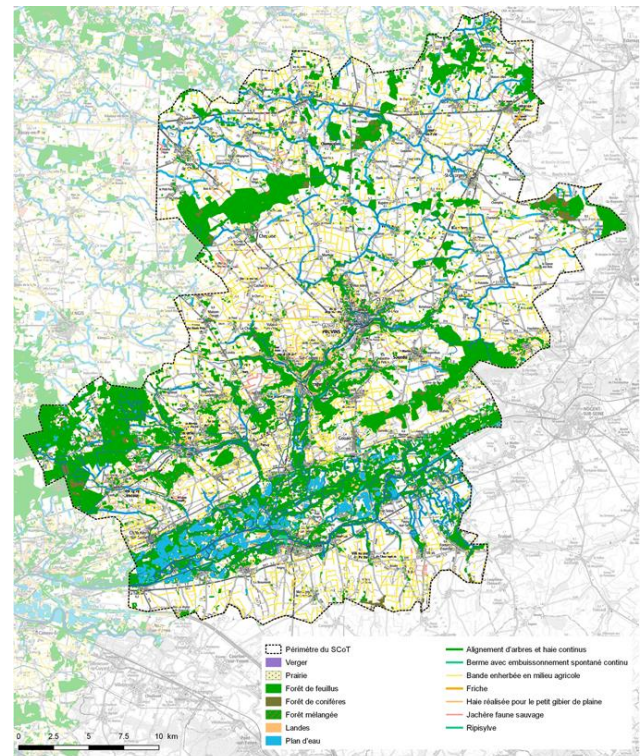
Des menaces liées au développement de l'urbanisation pèsent sur les espaces naturels. Le SMEP du Grand Provenois recherchera à travers le SCoT à organiser son développement urbain en conciliant la croissance résidentielle et économique avec le maintien des espaces de nature reconnus comme ressources majeures du Grand Provenois (d'intérêt régional pour certains).

Les espaces de nature, espaces sensibles et espaces liés à l'eau, composent la Trame Verte et Bleue du Grand Provenois.

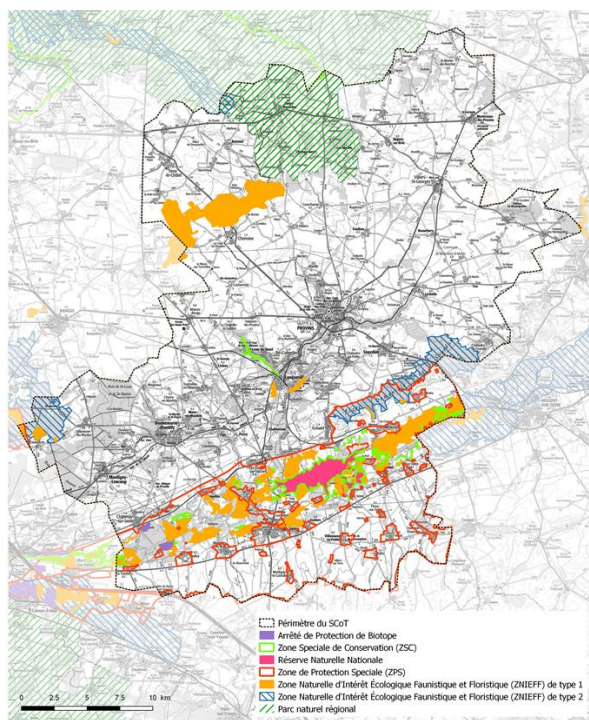
Les zones humides



Les masses boisées



Les zones naturelles d'intérêt reconnu



3.4 La couverture numérique : un enjeu stratégique pour le Grand Provinois

3.4.1 Enjeu et contexte de l'aménagement numérique pour le SCoT

La question de l'aménagement du territoire est éminemment liée aux questions de l'organisation des réseaux, qu'ils soient de déplacement, d'énergie ou de communication. Depuis deux décennies, les réseaux numériques et leurs évolutions deviennent de plus en plus stratégiques pour les territoires, que ce soit d'un point de vue économique que de service à la population.

La loi Grenelle reconnaît officiellement ce lien, notamment sous l'angle de la planification.

Article L141-4 du Code de l'Urbanisme (extrait) :

« Le *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)* fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, **de développement des communications électroniques**, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »

Le rôle des Collectivités dans l'aménagement numérique a par ailleurs été clarifié et affirmé en 2009 par le biais de la loi Pintat relative à la lutte contre la fracture numérique.

Une action spécifique relative à la planification départementale de l'aménagement numérique a été engagée avec la réalisation d'un **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Seine-et-Marne en janvier 2011**.

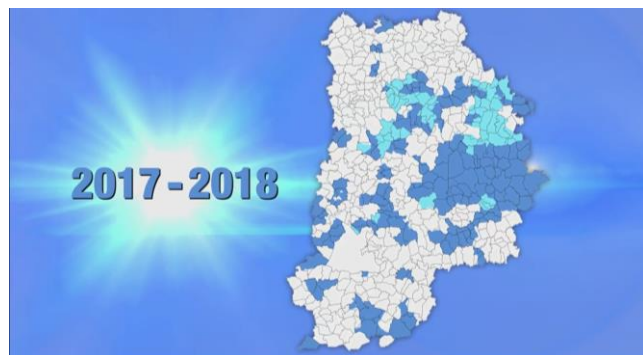
Le Grand Provinois est donc concerné par les orientations du SDAN 77. Même si aucun lien de compatibilité n'est exercé entre le SDAN et le SCoT, les orientations de ce schéma ont une importance dans le développement du territoire.



L'ambition de **Seine-et-Marne Numérique** (syndicat mixte²) est d'apporter la **fibre optique** sur le territoire de la Seine-et-Marne en zone d'intervention publique, 433 communes réparties dans 29 EPCI, sur la période 2015-2026.

Le délégataire **sem@fibre77** (filiale du groupe COVAGE) est chargé de la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau de fibre optique FTTH, sous la responsabilité de Seine-et-Marne Numérique.

Calendrier de déploiement de la fibre optique



Source : Seine-et-Marne Numérique, 2017

² Créé le 1er janvier 2013, ce syndicat regroupe la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et désormais la plupart des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Seine-et-Marne.

C'est un établissement public dont les ressources proviennent des contributions de ses membres, de subventions ou participations et, s'il y a lieu, du recours à l'emprunt.

Il a en charge les deux délégations de services publics (DSP) : sem@for77 et sem@fibre77

3.4.2 Une couverture du Grand Provinois par la fibre optique d'ici 2020

Amorcé par l'action du Conseil départemental, le déploiement d'un premier réseau, Sem@for77, a permis de réaliser un réseau de collecte départemental en fibre optique et qui dessert les établissements de santé, les sites universitaires, les lycées et collèges, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et certaines zones d'activités.

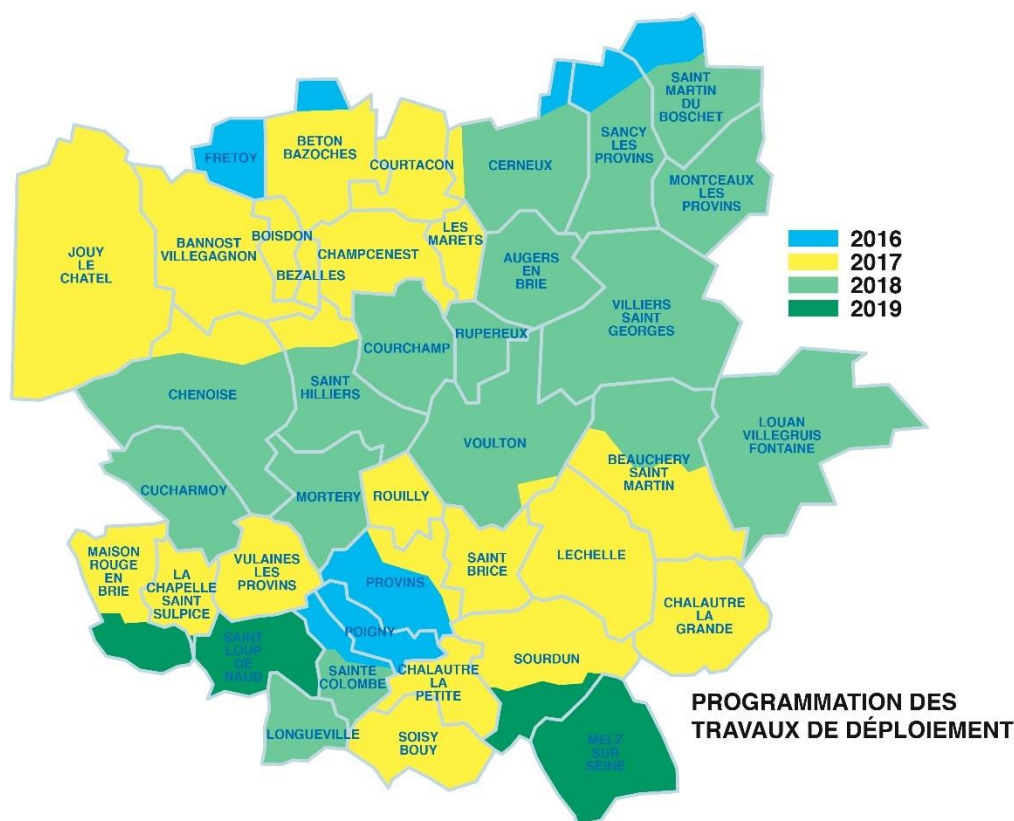
L'aménagement numérique a pris ensuite une nouvelle dimension avec la création du syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique dédié intégralement à cette thématique. La création d'une telle structure numérique était nécessaire pour mettre en œuvre le déploiement du très haut débit pour tous sur le territoire.

→ Le déploiement de la fibre optique sur la Communauté de Communes du Provinois

Pleinement engagée au sein du syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique » pour mettre en œuvre le déploiement du très haut débit pour tous, la Communauté de Communes du Provinois œuvre pour faire valoir sa spécificité rurale.

Le choix a été fait de couvrir intégralement en fibre optique³ le territoire, mais ces travaux de grande ampleur ont nécessité un investissement et une planification.

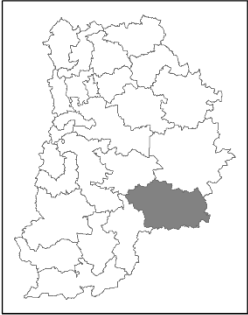
La Communauté de Communes du Provinois a participé de manière conséquente au financement des investissements. La programmation dans le Provinois a été recentrée de 2016 à 2019 grâce à l'implication des élus qui ont su, notamment, mobiliser les financements nécessaires. Dès fin 2017, l'arrivée du très haut débit se confirmait sur le territoire : premières communes sur lesquelles les principaux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) étaient en mesure de proposer leurs services alimentés en Très Haut Débit, en totalité ou partiellement (Provins, Poigny, Frétoy, Cerneux, Sancy-les-Provins, Sainte-Colombe et Saint-Martin-du-Boschet). Les travaux pour compléter ce grand projet se sont poursuivis afin de parvenir à une couverture complète et totalement satisfaisante pour les habitants.



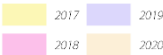
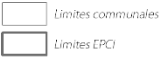
Le calendrier des travaux de raccordement des particuliers a été établi fin 2015 et l'intégralité du territoire doit être couverte d'ici 2020.

Planning des déploiements FttH

Communauté de communes
Bassée-Montois



Cartographie : Seine-et-Marne Numérique - avril 2017
Sources : Seine-et-Marne Numérique - sem@fibre77



© Seine-et-Marne Numérique - 2017



4 ELEMENTS DE CADRAGE POUR LE SCOT

4.1 Le porter à connaissance

4.1.1 Rappel réglementaire

Article L132-2 du Code de l'Urbanisme

« L'autorité administrative compétente de l'Etat porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents :

1° Le cadre législatif et réglementaire à respecter ;

2° Les projets des collectivités territoriales et de l'Etat en cours d'élaboration ou existants.

L'autorité administrative compétente de l'Etat leur transmet à titre d'information l'ensemble des études techniques dont elle dispose et qui sont nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme.

Tout retard ou omission dans la transmission de ces informations est sans effet sur les procédures engagées par les communes ou leurs groupements. »

Article L132-3 du Code de l'Urbanisme

« Les informations portées à connaissance **sont tenues à la disposition du public** par les communes ou leurs groupements compétents. En outre, tout ou partie de ces pièces peut être annexé au dossier d'enquête publique. »

4.1.2 Le contenu du Porter à Connaissance de l'Etat

Un premier Porter à Connaissance de l'Etat a été transmis par le Préfet de Seine-et-Marne au Président du SMEP en février 2011.

Un **PAC SCoT complémentaire** a été transmis le **30 janvier 2017**, prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires depuis 2011, et en particulier l'approbation du SDRIF en décembre 2013.

Le PAC rappelle les éléments à caractère législatif et réglementaire, des éléments à caractère technique susceptibles d'intéresser les choix majeurs de l'organisation du territoire (études, données statistiques, contributions...). L'Etat n'exprime pas dans le cadre de son PAC d'enjeux territorialisés sur le Grand Provinois (pas de note d'enjeux stratégiques du Préfet pour le SCoT).

En revanche, **quelques objectifs chiffrés** sont indiqués dans le PAC en termes de déclinaison de l'objectif du SDRIF 2013 pour la construction de logements (70 000 logements par an). La territorialisation de cet objectif est la suivante :

1 - Pour la Seine-et-Marne :

- **8 272** constructions neuves par an.

- Le nombre de logements sociaux construits devra représenter **au moins 10 %** de la construction neuve.

2 - Pour le SCoT du Grand Provinois (page 19 du PAC) :

- **150** constructions neuves par an.

- Le nombre de logements sociaux construits devra représenter **au moins 10 %** de la construction neuve, soit **15 logements sociaux par an**.

Le Préfet préconise que les productions de logements (parc public ou parc privé) se feront dans une perspective de **croissance modérée** au sein des communes ayant le statut de « Bourgs, villages et hameaux » dans le SDRIF 2013.

La DDT 77 a estimé les besoins en logements⁴ sur le territoire du SCoT pour maintenir à minima une population stable : **79 logements par an** (page 21 du PAC).

⁴ Estimation basée sur la méthode du calcul « du point mort », en fonction des données INSEE des recensements de 1999 et de 2010, et des données relatives à la construction neuve.

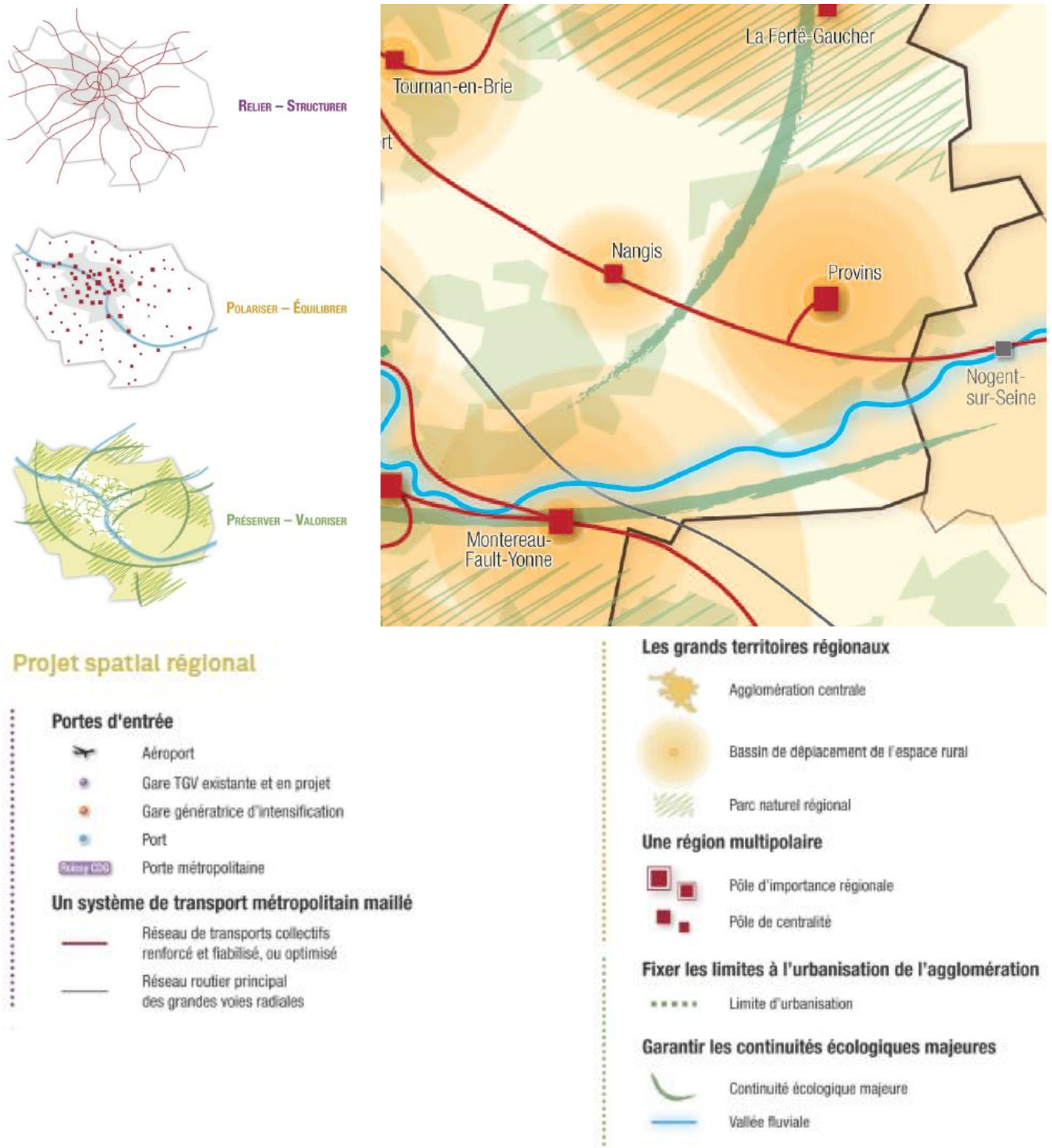
4.2 Les documents de référence pour le SCoT

4.2.1 Le SDRIF 2013 (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France)

Le SDRIF 2013 a été adopté par la délibération du Conseil Régional n°CR97-13 du 18 octobre 2013, et **approuvé** par décret n°2013-1241 du **27 décembre 2013**.

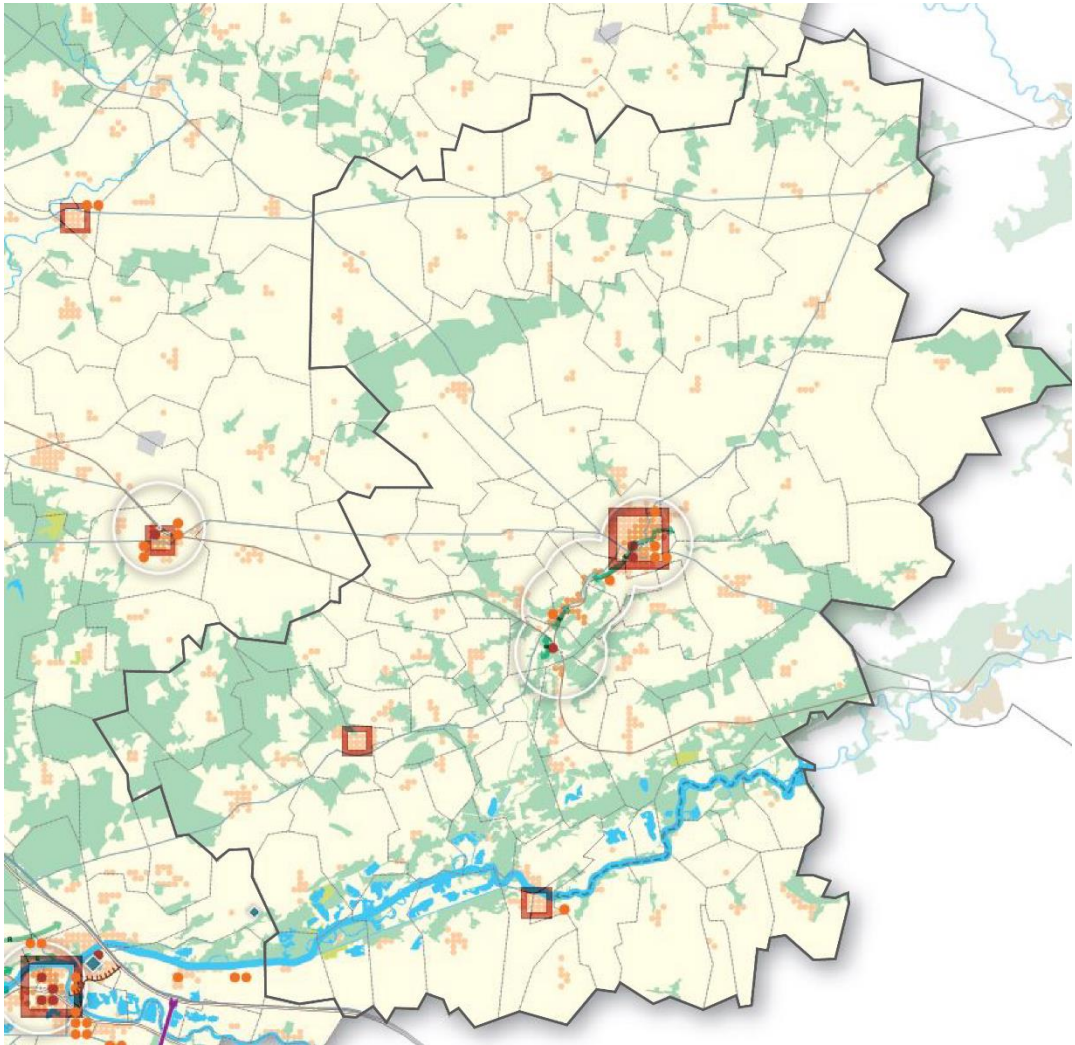
Le SCoT du Grand Provinois **doit être compatible** avec ce document régional.

Le Grand Provinois dans le projet spatial régional :



Source : SDRIF 2013

Le Grand Provenois est qualifié dans le document régional d'**espace stratégique** au regard des objectifs figurant en particulier sur trois grandes thématiques qui marquent le territoire du SCoT : les **ressources naturelles**, le **patrimoine**, l'**agriculture**.



Polariser et équilibrer

Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle
- Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares
- Pôle de centralité à conforter

Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités : Espace de respiration (R) Liaison agricole et forestière (A) Continuité écologique (E) Liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

Relier et structurer

Les infrastructures de transport

Les réseaux de transports collectifs

Existant	Tracé	Projet
Niveau de desserte national et international		Principe de liaison
Niveau de desserte métropolitain		
Niveau de desserte territoriale		
Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris)		
Gare TGV		

Les réseaux routiers et fluviaux

Existant	Projet
Autoroute et voie rapide	Itinéraire à requalifier
Réseau routier principal	
Franchissement	
Aménagement fluvial	

Les aéroports et les aérodromes

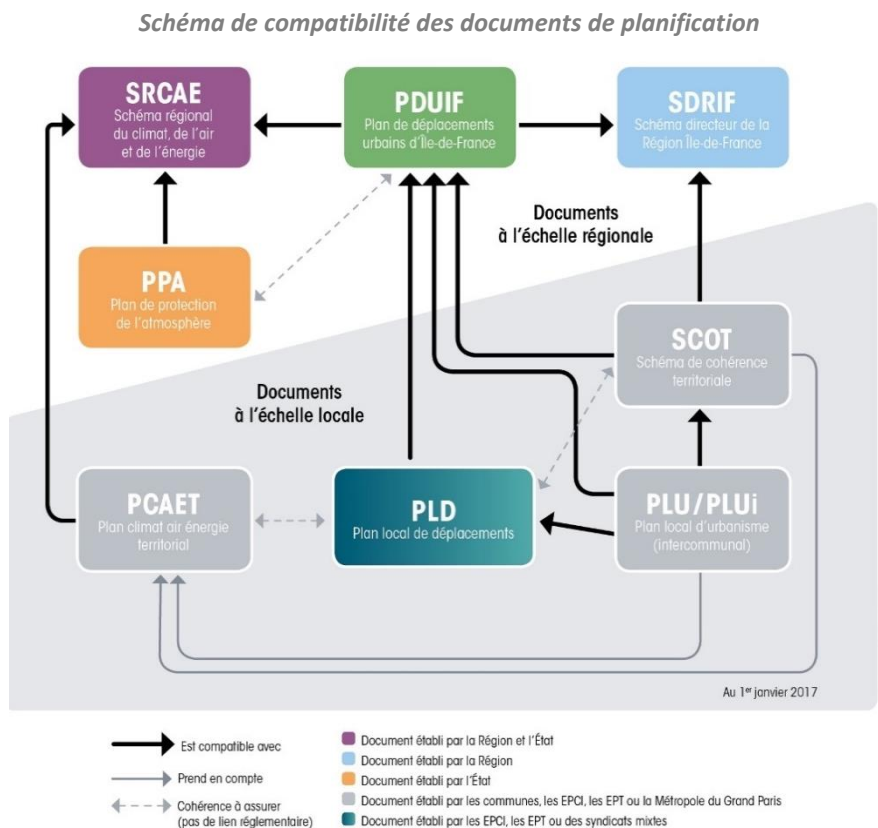
L'armature logistique

- Site multimodal d'enjeux nationaux
- Site multimodal d'enjeux métropolitains
- Site multimodal d'enjeux territoriaux

4.2.2 Le PDUIF (Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France)

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) d'Ile-de-France a été **approuvé le 19 juin 2014** par le Conseil régional.

Le SCoT du Grand Provinois **doit être compatible** avec ce document régional.



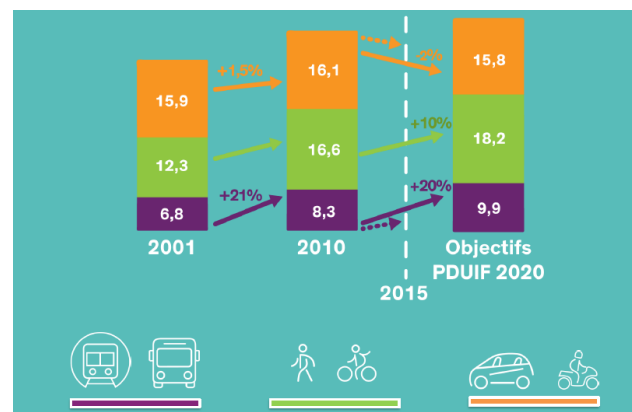
Source : PDUIF 2014

Le PDUIF, document de planification régionale, définit, à l'horizon 2020, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour les déplacements tant des personnes que des biens.

Il fixe **3** une **croissance de 20 %** des déplacements en transports collectifs ;

- une **croissance de 10 %** des déplacements en modes actifs (marche, vélo, etc) ;
- une **diminution de 2 %** des déplacements en voiture et deux-roues motorisés.

Evolution des déplacements quotidiens en Ile-de-France



Quatre prescriptions du PDUIF 2014 s'imposent particulièrement aux documents d'urbanisme :

- 1 - Donner la priorité aux transports collectifs au niveau des carrefours.
- 2 - Réserver de l'espace pour le stationnement du vélo sur l'espace public.
- 3 - Prévoir un espace dédié au stationnement vélo dans les constructions nouvelles.
- 4 - Limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les bâtiments de bureaux.

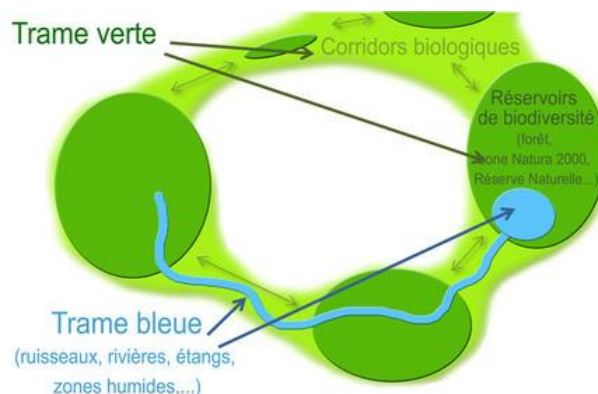
4.2.3 Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Ile-de-France

Le SRCE a été **adopté le 21 octobre 2013**.

Le SCoT du Grand Provinois **doit prendre en compte** ce document régional.

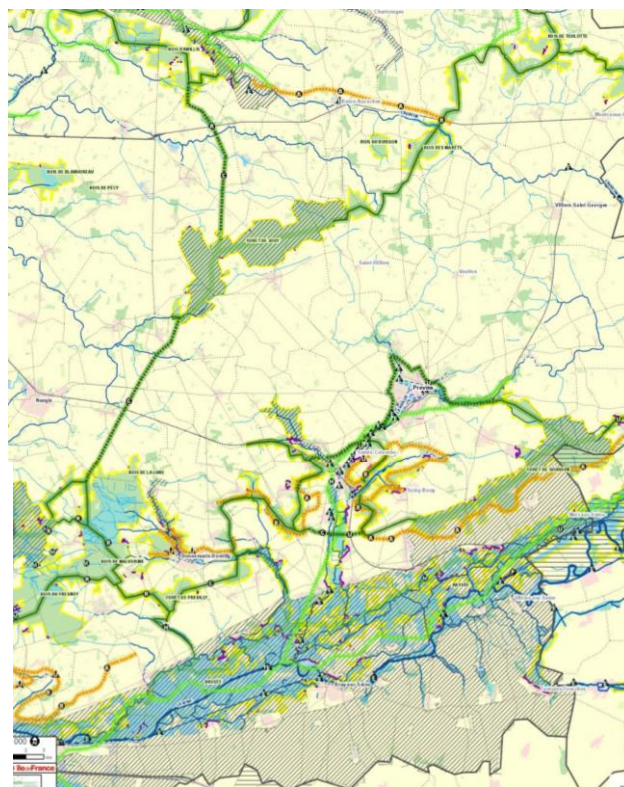
Le SRCE est le volet régional de la Trame Verte et Bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques régionales.

- Il identifie les composantes de la Trame Verte et Bleue et leur fonctionnalité (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques).
- Il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales à travers un plan d'actions stratégique.
- Il propose des outils adaptés à la mise en œuvre de ce plan d'actions pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.



Extrait de la carte du SRCE : secteur du Grand Provinois

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	
LÉGENDE	
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS
Réservoirs de biodiversité Réservoirs de biodiversité Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France Corridors de la sous-trame arborée Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité Corridors de la sous-trame herbacée Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite Corridors et continuum de la sous-trame bleue Cours d'eau et canaux fonctionnels Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite Cours d'eau intermittents fonctionnels Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite Corridors et continuum de la sous-trame bleue	Obstacles des corridors arborés Infrastructures fractionnantes Obstacles des corridors calcaires Coupures urbaines Obstacles de la sous-trame bleue Obstacles à l'écoulement (ROE v3) Point de fragilité des corridors arborés Routes présentant des risques de collisions avec la faune Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation Passages prolongés en cultures Clôtures difficilement franchissables Points de fragilité des corridors calcaires Coupures boisées Coupures agricoles Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport



Source : SRCE IDF, 2013

4.2.4 SDAGE et SAGE

Le SCoT du Grand Provinois **doit être compatible** avec le SDAGE⁵ Seine-Normandie, ainsi qu'avec les objectifs définis dans deux SAGE : le SAGE⁶ de l'Yerres et des Deux Morin, le SAGE des Deux Morin (voir le volet 2 du Rapport de présentation : « Etat Initial de l'Environnement »).

⁵ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁶ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

4.3 Les documents d'urbanisme locaux

4.3.1 Les SCoT limitrophes

Trois SCoT sont limitrophes du Grand Provinois :

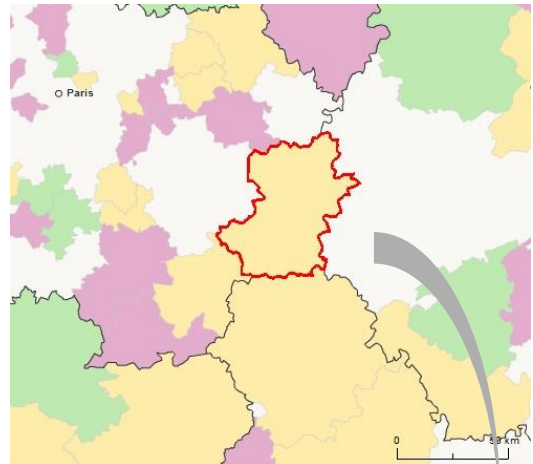
- **1 SCoT approuvé** en mars 2014 : le SCoT du Bassin de Vie de Coulommiers au nord du Grand Provinois.

- **3 SCoT en cours d'élaboration** :

Le SCoT Seine-et-Loing (secteur de Montereau-Fault-Yonne) au sud-est du Grand Provinois.

Le SCoT du Nord de l'Yonne (secteur de Sens) au sud du Grand Provinois.

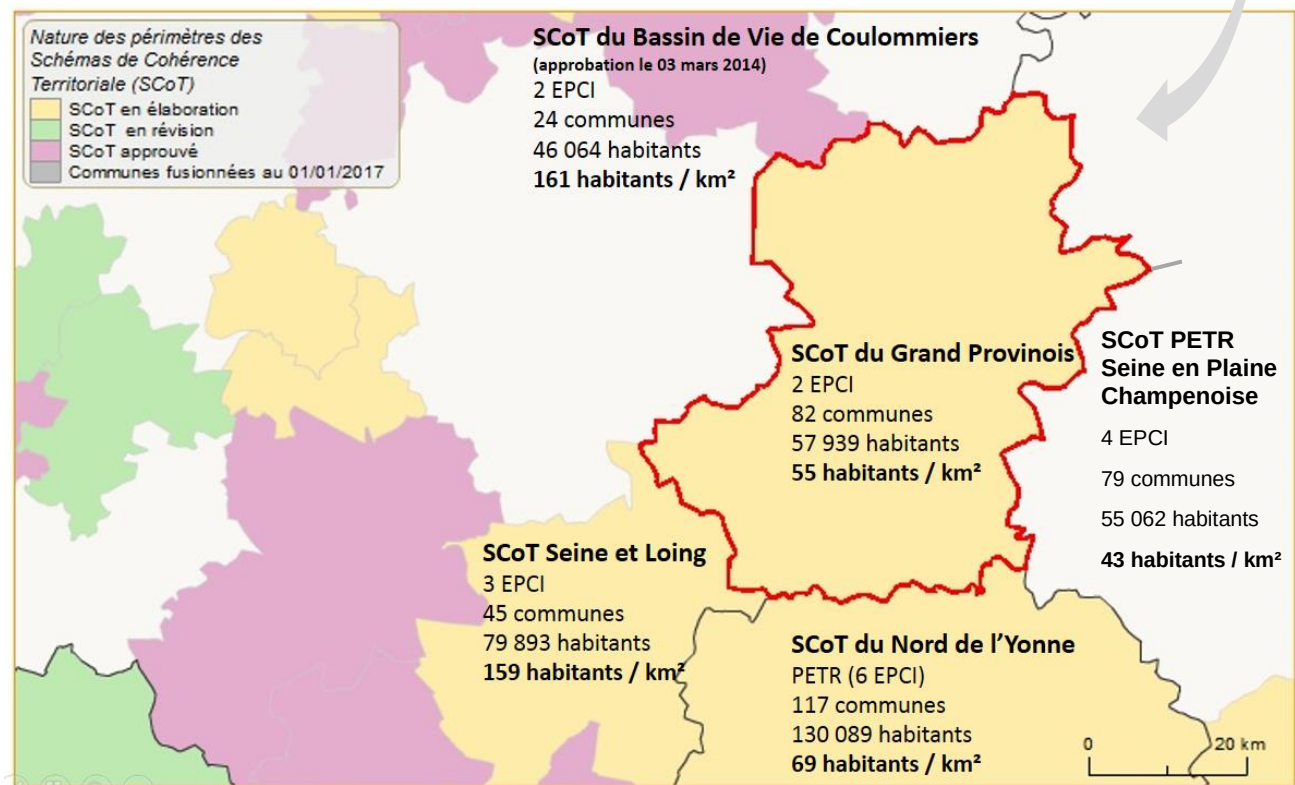
Le SCoT du PETR Seine en Plaine Champenoise à l'est.



cget

L'Observatoire
des Territoires

Nature des périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) - source : MEEF - DGALN, décembre 2016



© CGET 2017 - IGN GéoFla - France par SCoT

Source : l'Observatoire des territoires, 2017

4.3.2 Un PLUi en cours d'élaboration sur la Communauté de Communes Bassée-Montois

Par arrêté préfectoral du 6 juin 2016, la Communauté de Communes Bassée-Montois a pris la compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme.

Son Conseil communautaire a ensuite délibéré le 21 février 2017 pour prescrire l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire communautaire.



L'élaboration du PLUi s'inscrit dans la continuité des axes prioritaires définis en 2011 dans le **Projet de Territoire** du Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) :

« Renforcer l'attractivité économique »

« Bassée Montois, destination choisie » impliquant une structuration de l'offre touristique.

« Bien vivre en Bassée Montois » valorisant la qualité de vie et l'attractivité résidentielle du territoire.

Le projet de PLUi Bassée-Montois a été arrêté le 25 juin 2019.



Le calendrier du PLUi

Le calendrier d'élaboration et d'approbation du PLUi s'étale de 2017 à 2020 suivant cinq grandes étapes principales et des dates clés relatives aux actes administratifs obligatoires.



4.3.3 Une démarche de réflexion en parallèle au PLUi : l'Atelier des territoires en Bassée-Montois

La Communauté de Communes Bassée-Montois a été sélectionnée à la démarche d'Atelier des territoires *“Comment mieux vivre ensemble dans le périurbain”* portée par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Le thème retenu est le suivant : « **Le Bassée-Montois, une identité à affirmer autour d'un projet partagé** ».

Lancé en novembre 2016, cet Atelier des territoires a été piloté par la DDT de Seine-et-Marne pour la définition de stratégies d'aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée-Montois.

En 2017, 3 temps forts de mobilisation des Elus ont été organisés en janvier, juin et octobre.

L'objectif était de **construire de manière partagée une stratégie de développement** et un projet de territoire global dépassant la finalité propre de chaque projet, afin de redynamiser le territoire durablement.

Les démarches SCoT du Grand Provinois, PLUi Bassée-Montois et Atelier des territoires sont menées avec pour objectif d'**assurer la cohérence des réflexions** et la compatibilité des documents produits.

4.3.4 Autres documents d'urbanisme locaux (PLU, POS, cartes communales)

51 documents d'urbanisme locaux approuvés couvrent une grande partie du territoire du Grand Provenois. Seules 9 communes n'ont pas de document aujourd'hui, et sont par conséquent sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

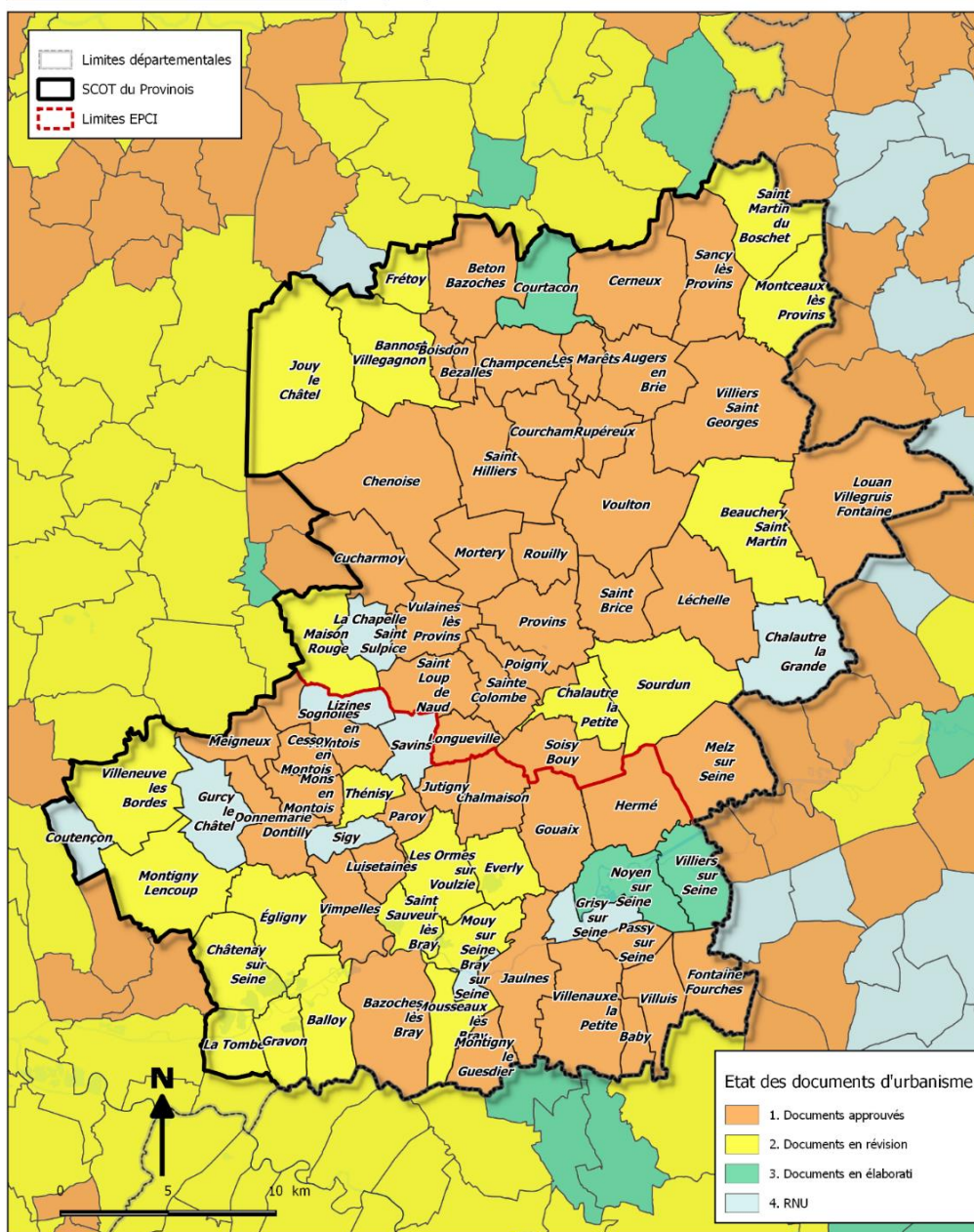
	Nombre de documents d'urbanisme locaux	Dont			RNU (Règlement National d'Urbanisme)	Total
		Carte communale	POS	PLU		
Approuvé	51	25	4	22		51
En révision	3			3		3
En élaboration	19	2		17		19
Total	73	27	4	42	9	82
En %	89,0				11,0	100,0

POS : Plan d'Occupation des Sols
PLU : Plan Local d'Urbanisme



SCoT DU GRAND PROVINOIS

Etat par commune des documents d'urbanisme au 31/12/2016



Source : MEEM - DGALN, 2016
Réalisation : 20170821 PB



1 - Les Paysages

PREAMBULE

Le « paysage » n'est pas envisagé comme un volet du SCoT aux côtés des autres (déplacements, développement économique, habitat, écologie, etc). Comment en effet le cadre de vie pourrait-il être séparé des choix de mobilités, d'aménagement urbain, de développement économique, de préservation de l'environnement ? Au contraire, cette notion, riche et complexe, celle de la **qualité du territoire comme cadre de vie**, est au cœur et au carrefour des réflexions du SCoT.

Le paysage n'est pas qu'à identifier et à préserver. Il se construit chaque jour comme il se construit depuis des millénaires, comme il est à construire pour les deux prochaines décennies : il est à modeler.

L'avantage de la pensée paysagère est qu'elle n'est ni figée sur de l'existant qu'il faudrait à tout prix sauvegarder, ni parachutée sans lien avec la réalité sensible du territoire en jeu. Elle permet ainsi de dépasser l'opposition paralysante entre aménagement et protection.

Dans le Schéma à élaborer, le paysage doit assurer la Cohérence du territoire. C'est de cette relation des habitants à leur Territoire qu'il faut partir :

- Qu'est-ce que le paysage du Grand Provinois, sa spécificité ? Comment évolue-t-il ?
- Quelles sont ses valeurs, ses forces, ses faiblesses ?

Le diagnostic consiste à répondre à ces questions.

Le PADD⁷ (phase 2 de la procédure d'élaboration du SCoT) consiste ensuite à répondre à la question suivante : quel paysage souhaitons-nous construire ?

Enfin le DOO⁸ (phase 3) consiste à répondre à la question « Comment ? ».

Le diagnostic paysage rappelle de façon synthétique et imagée les éléments suivants :

- **Les grands paysages** dans lesquels s'inscrit le territoire du Grand Provinois, en prenant appui sur les Atlas des paysages de Seine-et-Marne et les différentes études existantes.
- **Les unités de paysage** du Grand Provinois.
- **Les fondements des paysages** utiles pour les choix d'aménagement : éléments historiques, géographiques et culturels de compréhension du territoire sur les sols, relief, climat, couverture forestière et végétale, agriculture, infrastructures, urbanisation.
- **Les tendances évolutives contemporaines** et leur analyse critique en termes de paysage et qualité du cadre de vie (urbanisation d'habitat et d'activités, infrastructures et urbanisation linéaire, entrées, traversées de villes et villages), implantation d'équipements (énergie...), évolutions des paysages forestiers, agricoles, aménagements touristiques, aménagements portuaires...) : sont-elles des chances ? des opportunités ? des risques ? des problèmes ?
- Synthèse sur **les forces et faiblesses** du Grand Provinois en termes de cadre de vie.

⁷ PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

⁸ DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

1 LES FONDEMENTS DES PAYSAGES

1.1 Un socle hydromorphologique distinguant deux grandes unités contrastées reliées par la vallée de la Voulzie

Carte morphologique

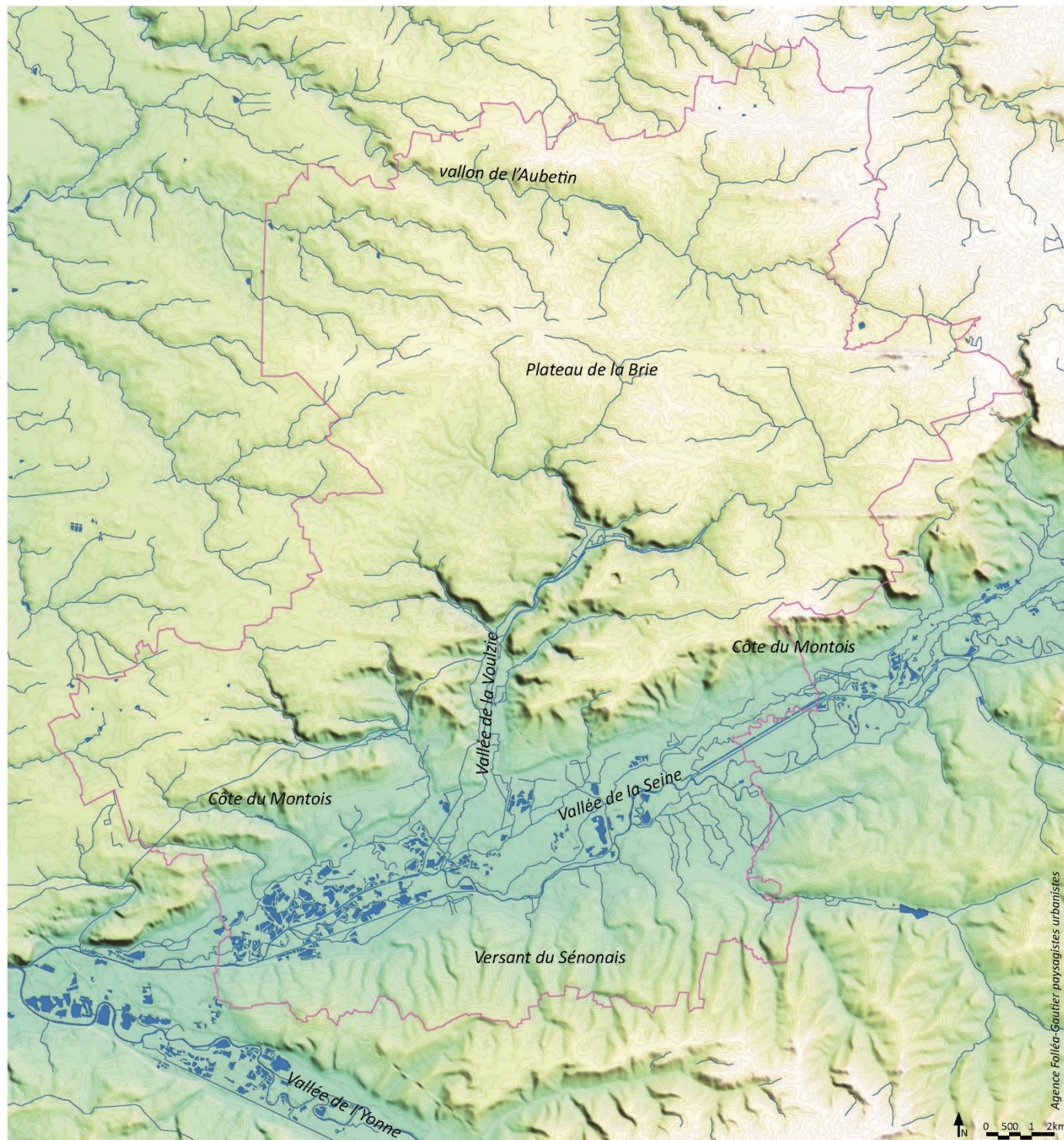
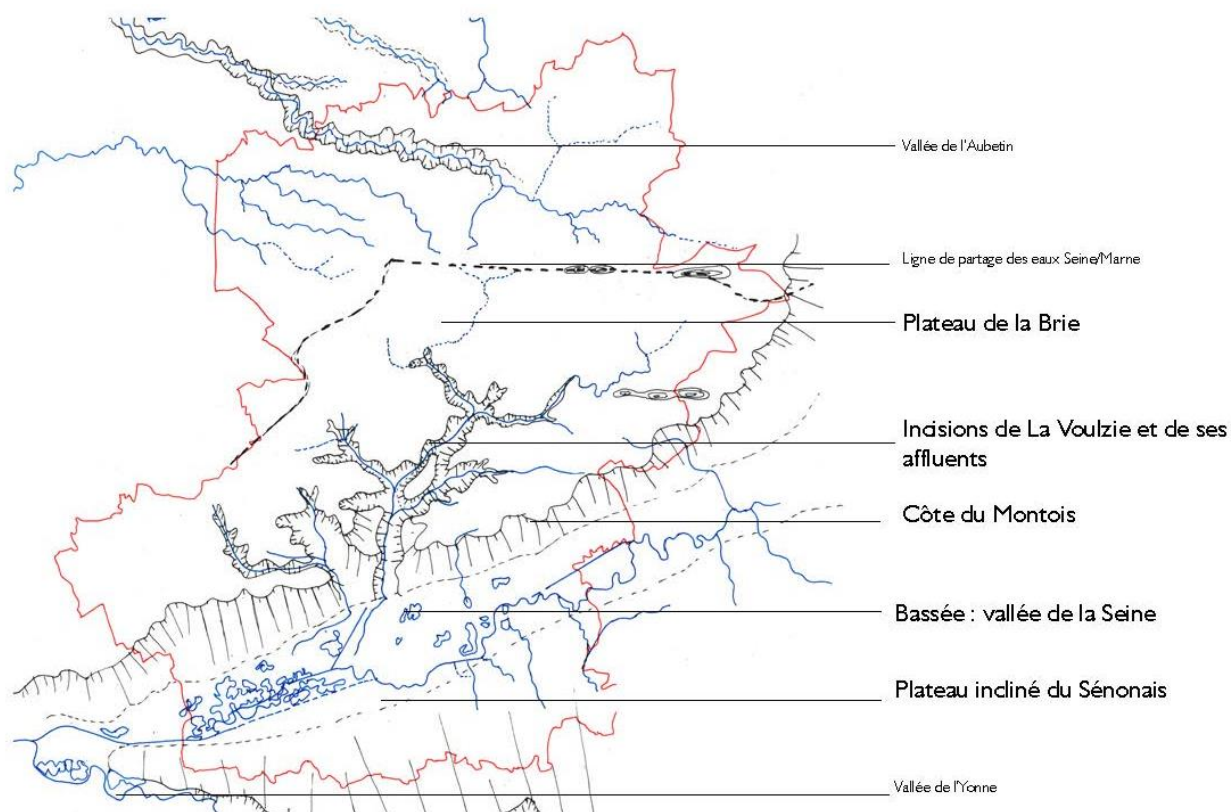


Schéma des grandes entités morphologiques



Situé en rebord du plateau de l'Ile-de-France, le territoire du Grand Provinois est caractérisé par deux grandes entités hydromorphologiques contrastées : le plateau de la Brie et la vallée de la Seine.

Le plateau de la Brie

Ce vaste plateau occupe une grande part du territoire du Grand Provinois, au nord des rebords boisés du Montois et de la vallée de la Voulzie. Ce plateau s'étend bien au-delà des limites étudiées : Il correspond à l'un des quatre plateaux qui structurent le bassin parisien : l'alternance de couches dures calcaires et de couches tendres argileuses ou sableuses du bassin sédimentaire parisien a en effet conduit au dégagement de quatre grandes plateformes disposées comme les marches d'un escalier à vis centré sur Paris : le plateau de Beauce, le plateau de Brie, le plateau de la plaine de France et le plateau du Vexin le plus ancien.

Le plateau de la Brie est composé d'un calcaire déposé au tertiaire, calcaire de Brie, d'origine lacustre pouvant atteindre 10 mètres de profondeur ainsi que de marnes et souvent des meulrières.

Le plateau est globalement dirigé vers le sud-ouest, passant d'une altitude autour de + 180 mètres vers Louan, à + 150 mètres vers Maison-Rouge, à l'ouest du territoire. Un relief discret orienté est-ouest, passant par le Bois de Montaiguillon, sur la commune de Villegruis à l'est, et Chenoise à l'ouest divise le plateau en deux plans légèrement inclinés : l'un vers le nord et l'autre vers le sud. Cette ligne de crête marque la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Marne au nord et celui de la Seine au sud.

La vallée de la Seine

Au sud, le territoire est traversé par la vaste dépression alluviale de la vallée de la Seine. Cette large vallée dissymétrique présente une largeur moyenne d'environ 4 km, qui atteint 6 km sur sa séquence la plus large, au niveau de Bray-sur-Seine. En aval de Châtenay-sur-Seine, elle se rétrécit progressivement jusqu'à sa confluence avec l'Yonne. Elle est délimitée au nord par le relief marqué et découpé de la côte du Montois, pouvant atteindre 100 m de dénivelé, vers Gouaix par exemple.

Le relief plus doux des pentes du Sénonais forme le versant sud de la vallée. Au centre de cette plaine fluviale l'eau est omniprésente et se déploie sous de multiples formes : la Seine et ses multiples bras et méandres, les plans d'eau liés aux anciennes gravières, les canaux....

Deux autres entités géomorphologiques structurantes font le lien entre le plateau de la Brie et la vallée de la Seine :

La vallée de la Voulzie et ses vallons étroits adjacents incisent profondément sur un linéaire d'environ 16 km le plateau de la Brie, puis la côte du Montois jusqu'à la Bassée et les Ormes-sur-Voulzie. Au creux de ce relief cadré par des coteaux nets d'une quarantaine de mètres de hauteur, se déploie la belle arborescence du réseau hydrographique de la Voulzie et de ses quatre affluents : le Durteint, le ruisseau des Auges, le ru du Dragon, le ruisseau des Méances. Au nord de la vallée, le plateau de la Brie forme un éperon sur lequel s'est implantée la cité médiévale de Provins.

La côte du Montois

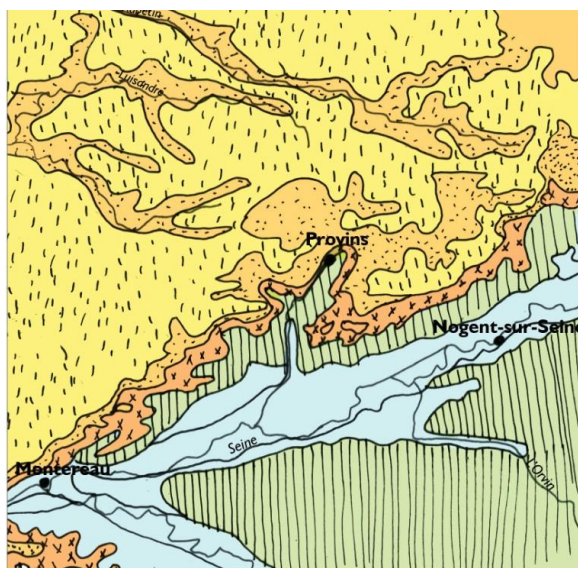
Ce relief singulier marquant le rebord oriental du plateau de la Brie, dessine la cuesta d'Ile-de-France.

Découpé par de larges combes et vallons affluents de la Seine, il met en scène le basculement entre le plateau calcaire et la vallée alluviale de la Seine.

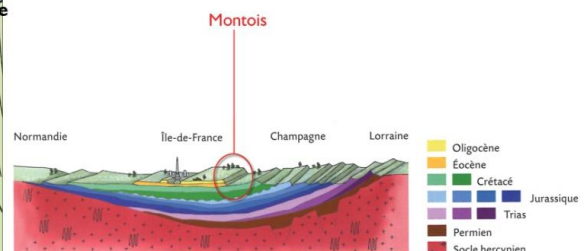
La structure en cuvettes emboîtées des différentes formations du bassin de Paris se traduit en effet par une succession de reliefs de côtes appelés cuestas bien marquées à l'est en particulier, qui délimitent et soulignent des entités paysagères régionales. Ces modelés géomorphologiques sont le témoin de l'alternance de roches dures et de roches plus meubles et plus sensibles à l'érosion. Lors du soulèvement de la région, l'érosion a attaqué de façon préférentielle les terrains les plus tendres et a laissé en relief les formations les plus résistantes, ce qui a fait naître une succession de côtes aux versants dissymétriques, et de dépressions dans lesquelles coulent les rivières. La forte pente du Montois constitue le front de la cuesta tandis que le versant du Sénonais correspond au revers en pente douce. Ce relief caractéristique dessine au final les versants dissymétriques de la vallée de la Seine. Les terres blanches caractéristiques du Montois révèlent le socle calcaire du plateau de la Brie. Essentiellement composée de craies et d'argiles elles sont propices à la culture du blé, de l'orge et du colza.



Un paysage crayeux bien spécifique à ce rebord du plateau de la Brie



Carte géologique simplifiée Montois/Bassée



Coupe géologique simplifiée du bassin de Paris

Source : internet

1.2 Des boisements soulignant les plis et rebords des reliefs et les vallées

Carte des boisements

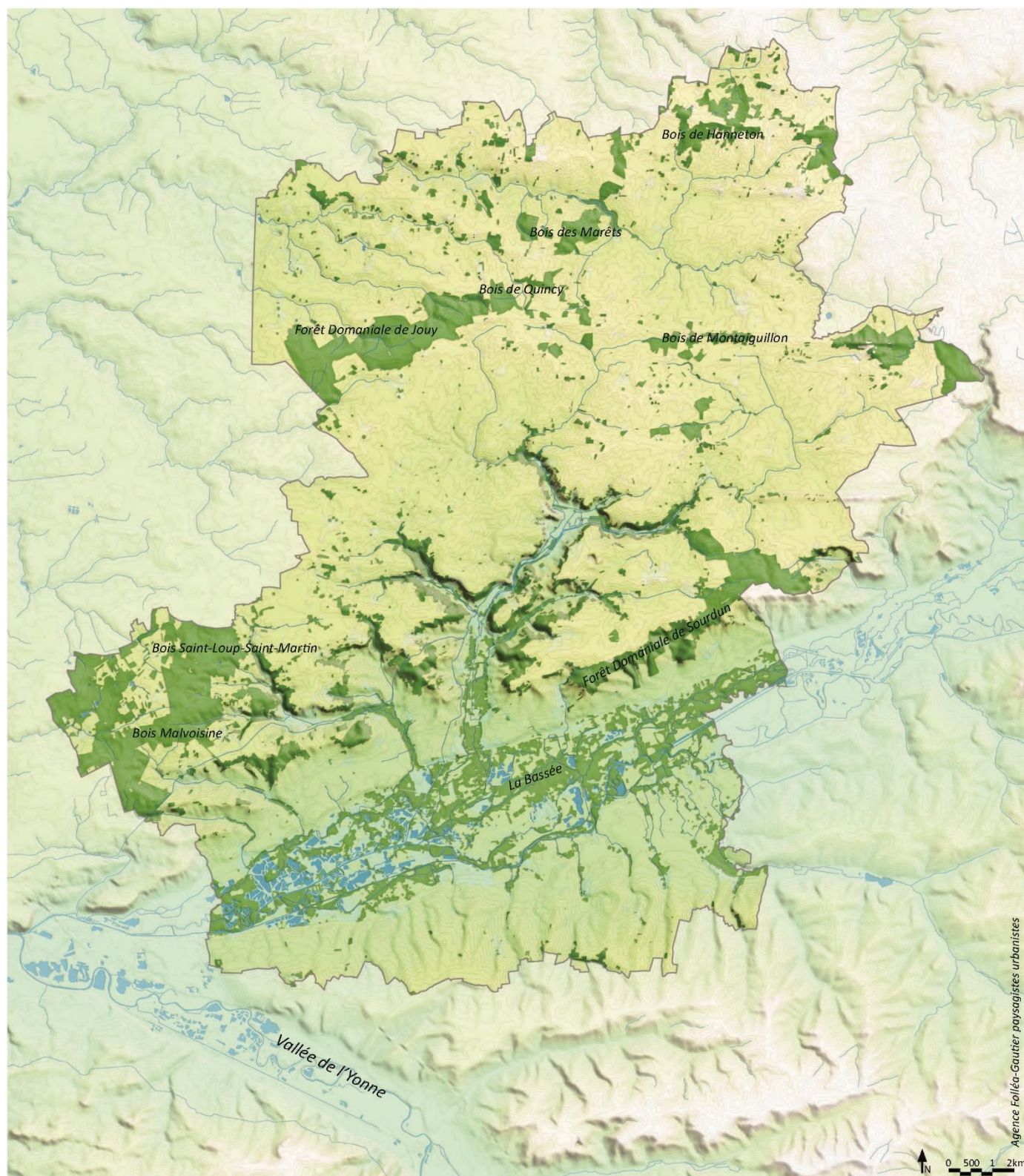
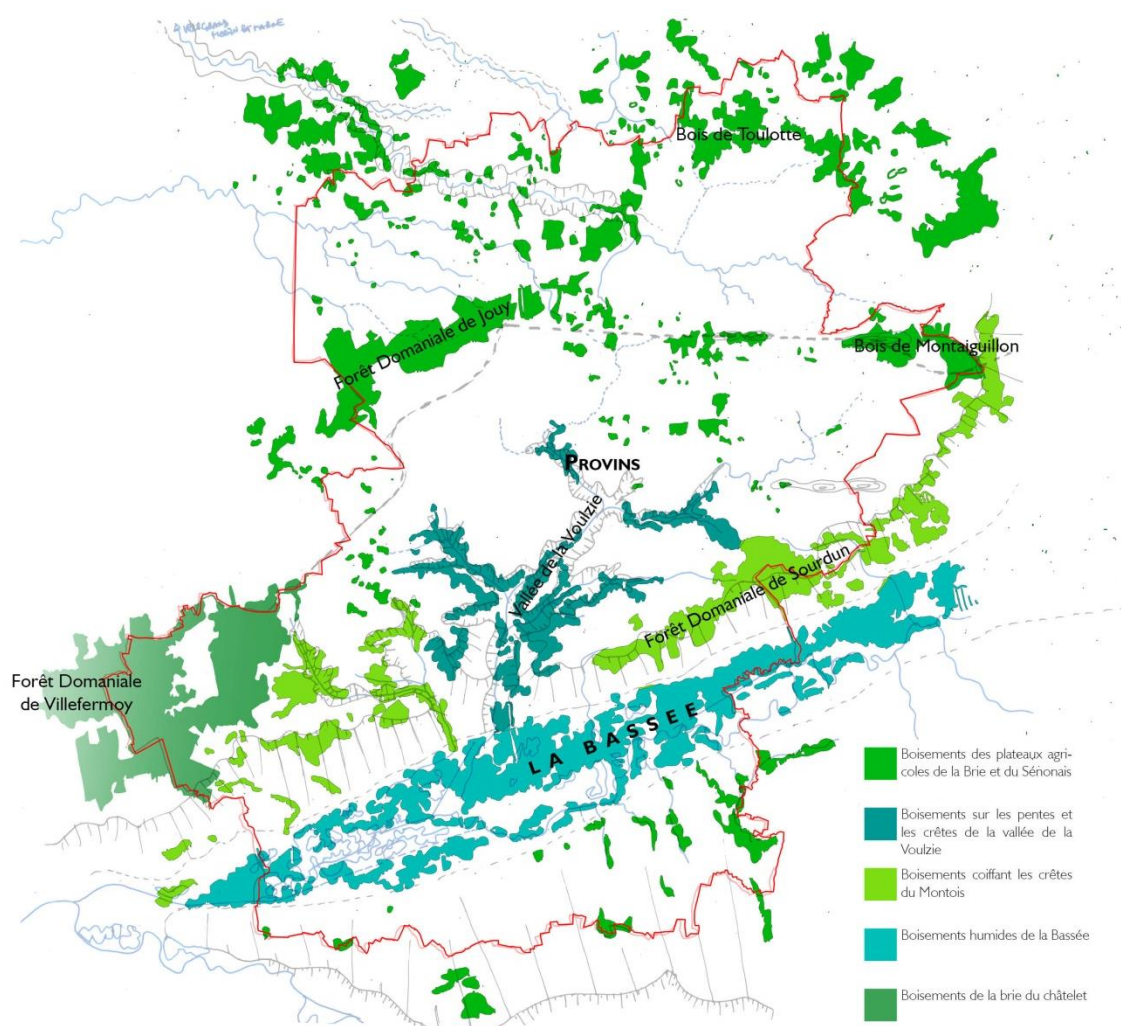


Schéma de localisation des principaux boisements



Des boisements assez nombreux se répartissent sur le territoire du Grand Provinois : surfaces boisées importantes ou bosquets ponctuels au sein des grandes cultures, ils se développent dans les plis ou sur les crêtes de ces reliefs, et participent à conforter les différentes unités géomorphologiques :

- Les **grands boisements du plateau Briard** avec notamment :
 - La **forêt domaniale de Jouy**. Ancien domaine des Comtes de Champagne, puis de l'abbaye cistercienne de Jouy, elle forme un vaste ensemble forestier dominés par les chênes et les hêtres qui, prolongé des Bois de Quincy, Bois des Marêts, traverse le plateau selon une direction sud-ouest/nord-est.
 - Les **boisements de la Tour et des Tertres** vers Villiers-Saint-Georges soulignant la crête de la ligne de partage des eaux entre Marne et Seine.
- L'ensemble des **ponctuations boisées** (bosquets, ripisylves, petits bois...) du plateau de la Brie (notamment au nord, autour du val d'Aubetin) **et du versant du Sénonais**, qui s'accrochent et révèlent la microtopographie des espaces cultivés.
- Les **pentés boisées de la vallée de la Voulzie** qui forment un écrin remarquable autour de cette incision.
- Les **boisements coiffant les crêtes de la côte du Montois** soulignant ainsi le rebord du plateau briard : la vaste forêt domaniale de Sourdun principalement constituée de hêtres, chênes pédonculés et rouvres, mais aussi le bois de Tilly à Donnemarie-Dontilly, le bois de Paroy...
- Les **boisements de la Bassée**, dominés par une chênaie-ormeaie-frênaie alluviale.
- Les **grandes forêts de la Brie** du Châtelet à l'ouest du territoire avec notamment le bois de Saint-Loup-Saint-Martin, le bois de Malvoisine.

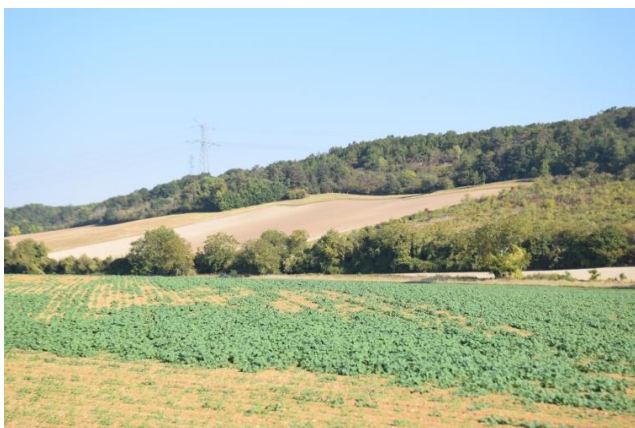
Si l'ensemble de ces boisements participent à la composition des paysages et constituent des ambiances variées et des lieux de promenade privilégiés, ils représentent également des éléments importants pour les continuités écologiques identifiées au sein de la trame verte du territoire (voir diagnostic environnemental).



Bosquets jalonnant les vastes étendues agricoles du plateau de la Brie



Boisements alluviaux de la Bassée

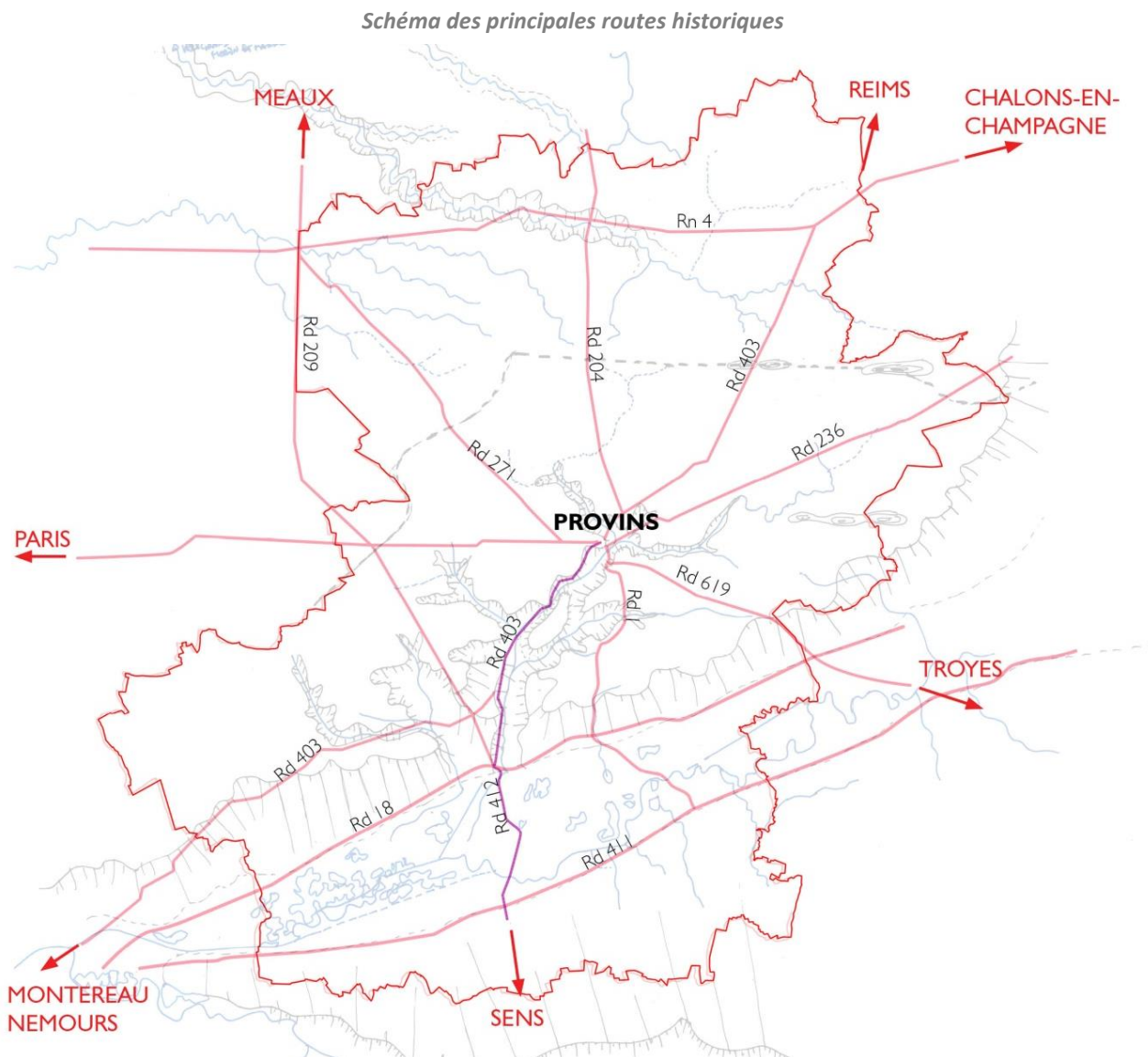


Forêt de Sourdon, coiffant les reliefs de la côte du Montois



Boisements soulignant l'incision de la Voulzie dans le plateau de la Brie

1.3 Un réseau de routes historiques structurantes



On observe sur le territoire deux réseaux structurants et caractéristiques de routes historiques :

- **Un réseau rayonnant autour de Provins** dont les principales routes sont les actuelles RD619 (route de Paris), RD 231, RD204, RD403 (route d'Epernay), RD236. Ces axes rectilignes convergent à Provins. Située ainsi au carrefour des routes commerciales, la ville était reliée aux sites urbains influents les plus proches et s'ouvrait plus largement vers l'Europe du nord et de l'est. Provins et sa foire devinrent ainsi un haut lieu du commerce en Europe au 12ème et 13ème siècle.
- **Un réseau en peigne desservant la Bassée** : les RD18 et 411 constituent deux axes de communication majeurs parallèles au fleuve, implantés sur chaque rive sur les reliefs des terrasses alluviales, à l'abri des inondations. Ces deux axes en balcon donnent à voir le paysage de la vallée de la Seine. Historiquement, deux routes permettaient de relier les rives du fleuve : les actuelles RD1 et RD213 à Bray-sur-Seine et la RD619 à Nogent-sur-Seine, confortant ainsi ces deux ports comme des pôles d'échanges majeurs le long de la Seine.

1.4 Des sites bâtis d'origine implantés avec précision dans le relief : des typologies variées

Carte des emprises urbanisées

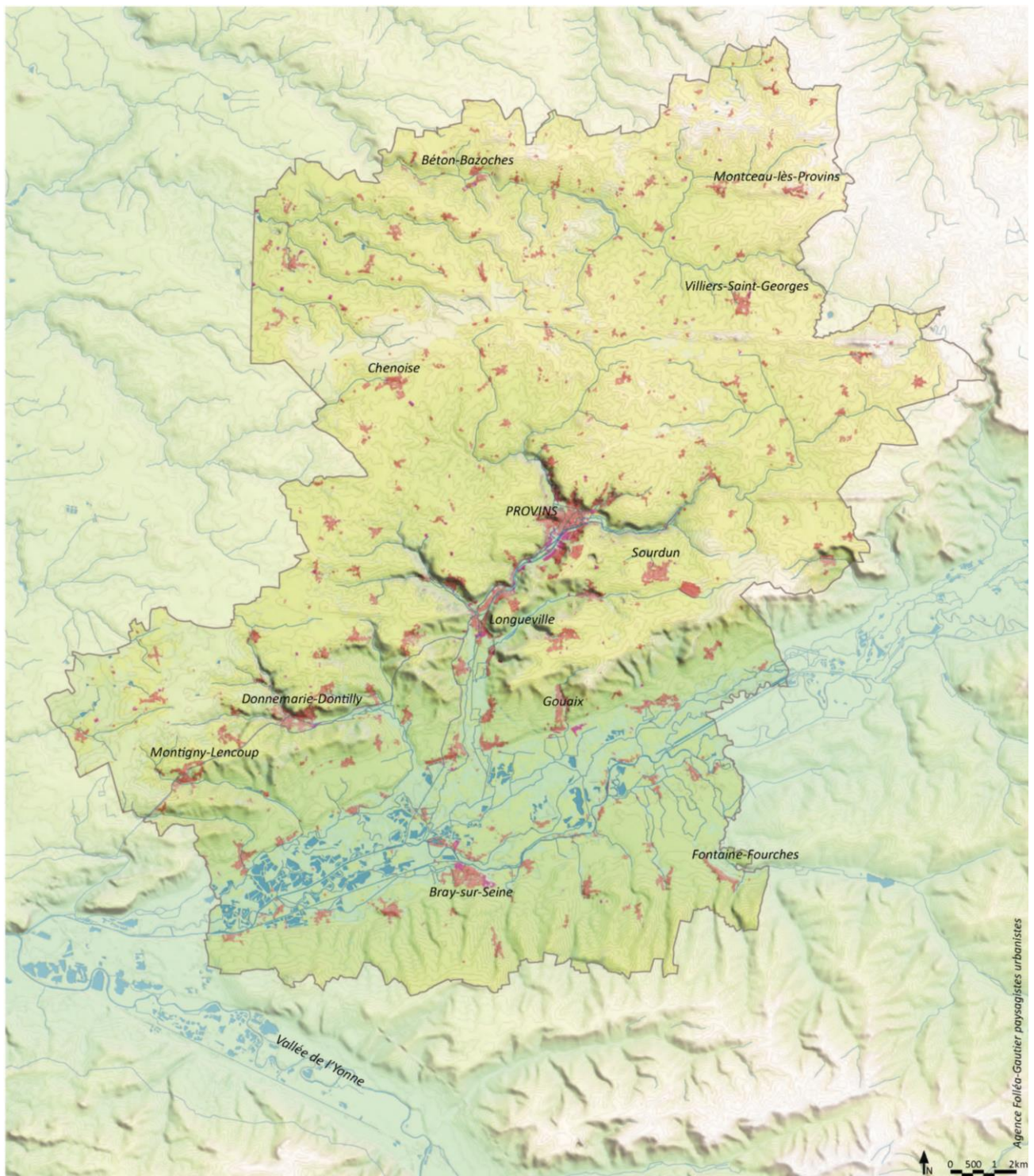
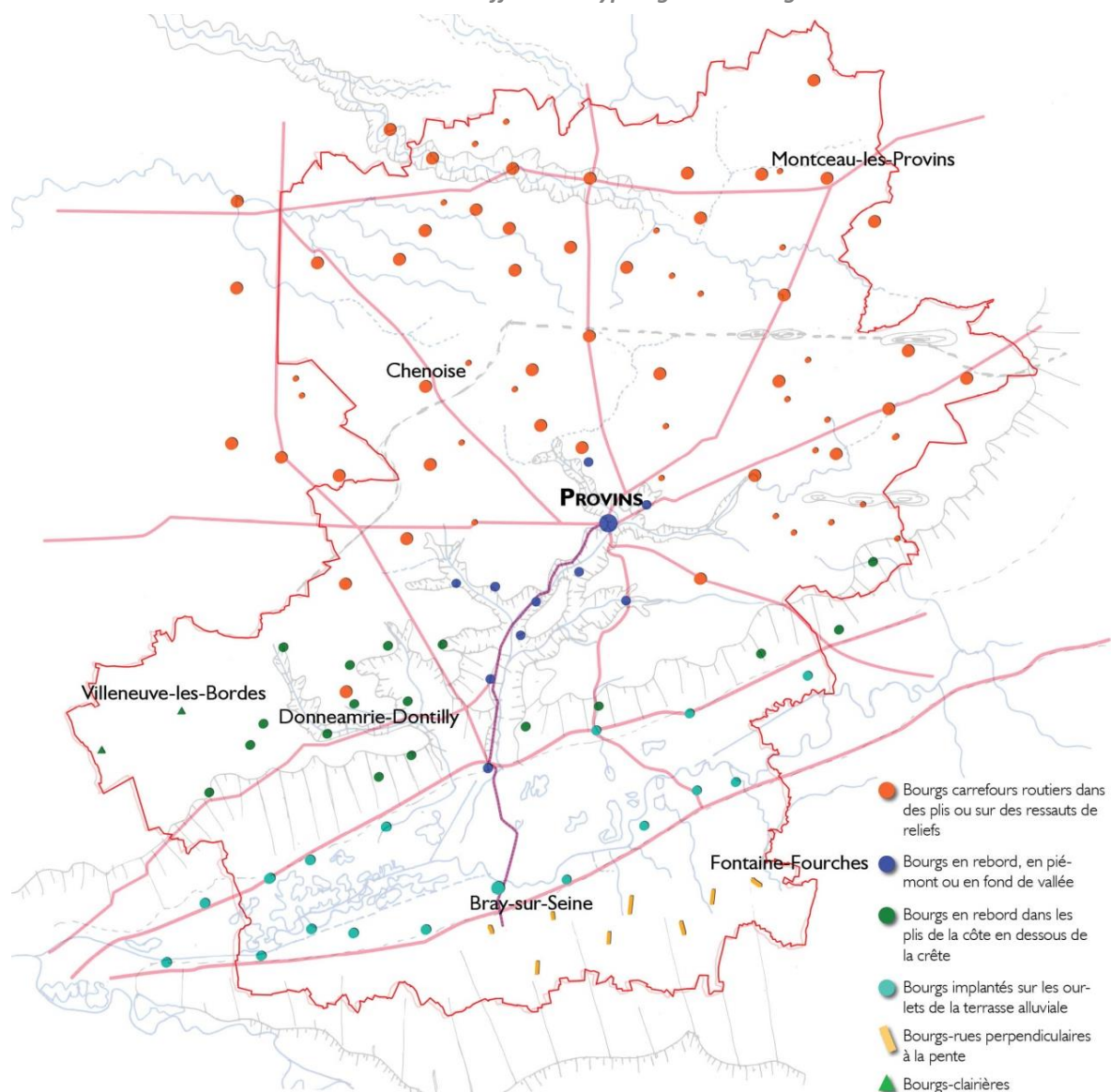


Schéma des différentes typologies de bourg



Les sites bâtis d'origine se sont implantés de façon très précise par rapport au relief du territoire, en adoptant des typologies distinctes selon les différents secteurs. On distingue ainsi **six types de sites bâtis** sur le territoire :

- **Les bourgs du plateau de la Brie**, implantés dans des plis ou sur des ressauts de reliefs, s'organisent le long des routes et chemins. Ce sont des « villages-linéaires », à la croisée de route, développés le long d'une voie principale mais non clos.
- **Les bourgs de la vallée de la Voulzie**, implantés en rebord de plateau, sont structurés le long d'une route, parallèles à la pente.
- **Les bourgs du Montois** : implantés en rebord de plateau comme Mons-en-Montois, Sognolles-en-Montois... aux creux des vallons, Montigny-Lencoup, Donnemarie-Dontilly... ou dans les plis de la côte (Cutrelles, écart de Vimpelles, Gouaix...), en-dessous de la crête à une altitude à peu près constante de + 80 mètres.
- **Les bourgs de la Bassée**, implantés tous les 3 à 4 km, sur les ourlets de la terrasse alluviale, se développent de façon linéaire, parallèlement au fleuve sur la rive droite. En rive gauche, les villes de Bray-sur-Seine et Bazoches-lès-Bray sont d'anciens bourgs fortifiés.
- **Les bourgs du Sénonais**, implantés au creux des vallons, présentent une structure linéaire inscrite dans la pente.
- **Les bourgs de la Brie du Châtelet** implantés au coeur des clairières forestières.

Les habitations traditionnelles et les monuments anciens utilisent les ressources géologiques locales, soit majoritairement des toitures en tuiles plates, des murs en pierres calcaires et détails en briques, qui contribuent à l'identité des paysages.

Maison de bourg à Louan

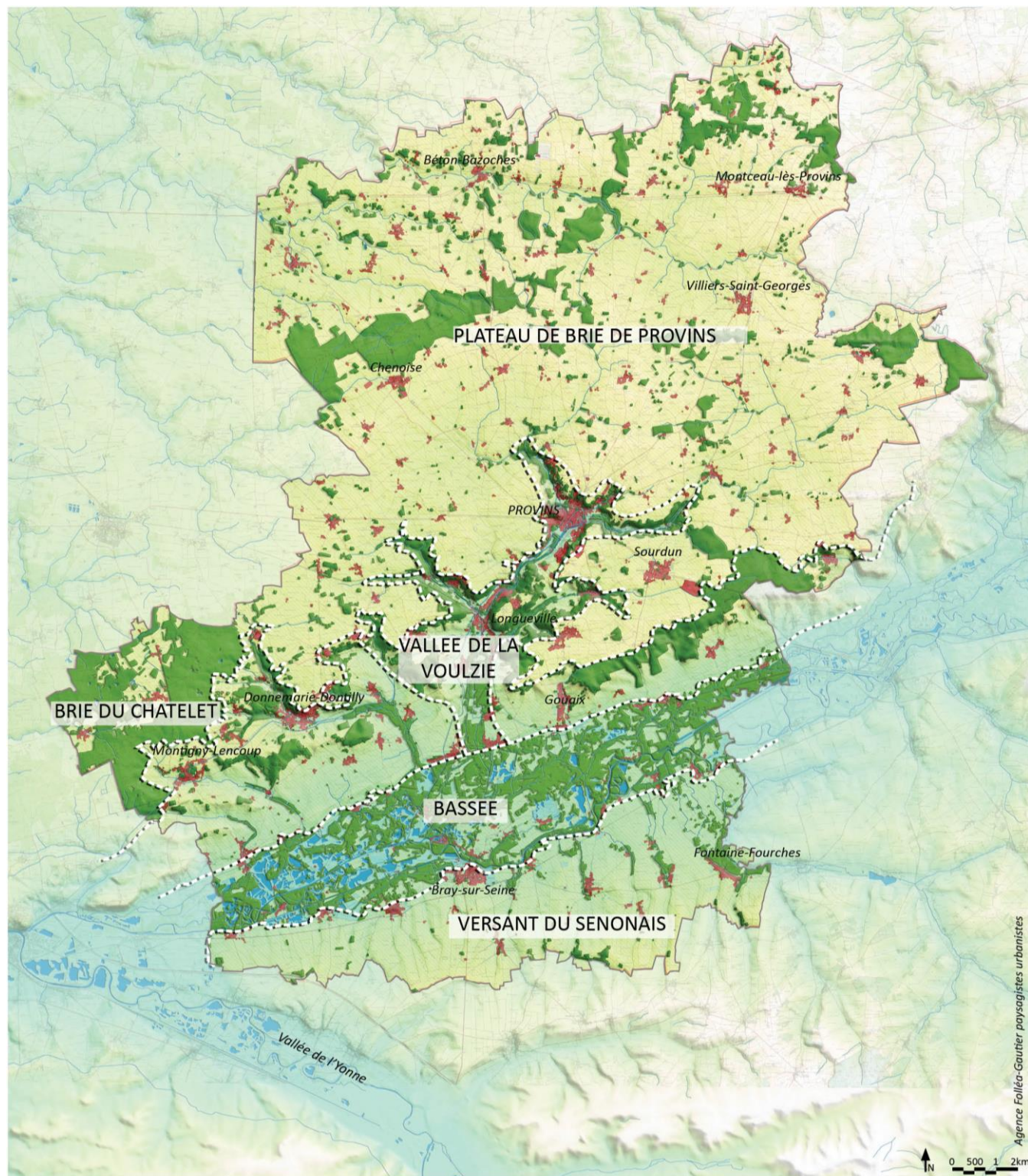


Chapelle aux Marêts



2 LES UNITES DE PAYSAGE

Carte des unités de paysage



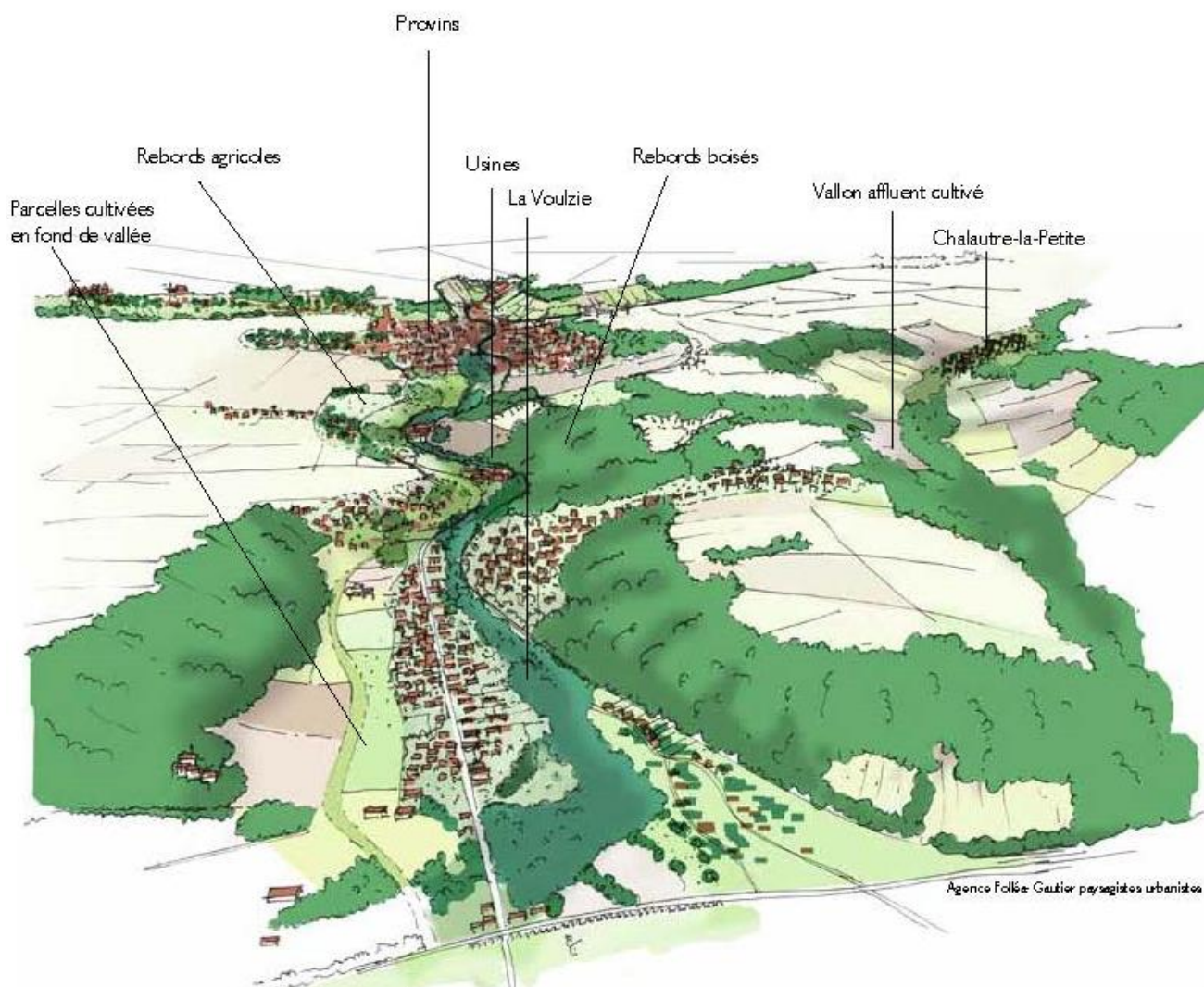
2.1 Provins et la Vallée habitée de la Voulzie

2.1.1 Situation

La vallée de la Voulzie et ses principaux affluents, le Durteint et le ru du Dragon, forment un relief puissant incisé dans le plateau briard. Cette vaste arborescence réunit des paysages contrastés juxtaposant les ambiances intimes des vallons agricoles et boisés du Durteint, de Saint-Loup-de-Naud ou de Léchelle, au paysage urbanisé et saturé de la vallée principale qui concentre une grande partie de l'urbanisation et des infrastructures importantes du Grand Provinois.

2.1.2 Communes concernées

- Rouilly
- Mortery
- Provins
- Saint-Brice
- Léchelle
- Sourdun
- Poigny
- Chalaudre-la-Petite
- Sainte-Colombe
- Soisy-Bouy
- Longueville
- Jutigny
- Saint-Loup-de-Naud
- Chalmaison
- Les Ormes-sur-Voulzie

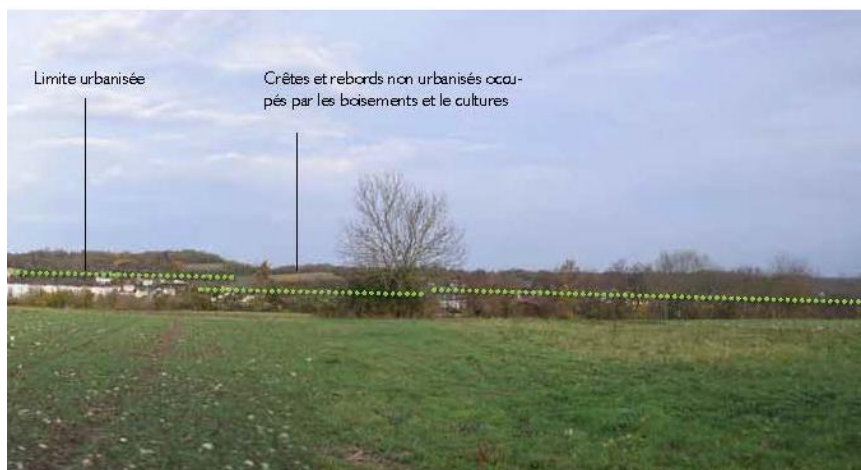


2.1.3 Caractéristiques : forces / potentialités / fragilités

Le relief puissant de cette incision rend bien lisible la structure et la belle ampleur de cette vallée (1,5 km de large en aval de Provins). Les coteaux anciennement cultivés, notamment pour la vigne, sont aujourd'hui majoritairement occupés par des boisements, particulièrement sur la partie amont de la vallée. Ces pentes boisées et agricoles forment un écrin de qualité autour Provins et du bâti inscrit au creux de ce relief. Malgré ce relief remarquable, les points de vue sur la vallée sont rares : la présence de ces boisements, pas toujours bien entretenus, et la privatisation des coteaux par des constructions et des jardins privés ont contribué à refermer ou rendre inaccessibles les points de vue sur la vallée depuis les espaces publics.

Depuis le début du 20^{ème} siècle, une importante activité d'extraction d'argiles (réfractaire et à faïence) s'est développée autour de Provins, profitant de gisements de qualité des pentes de la Voulzie. Il en résulte des emprises de carrière à ciel ouvert, comme à Sainte-Colombe par exemple. Les boisements des pentes permettent d'atténuer l'impact visuel de ces activités dans le paysage de la vallée.

Les pentes agricoles et boisées occupant le rebord du plateau briard soulignent l'incision de la vallée de la Voulzie



Des constructions implantées en crête de coteau fragilisent l'écrin autour de la Cité médiévale de Provins, privatisent les rebords du plateau et contribuent notamment à refermer les vues.



Site bâti exceptionnel, Provins est le véritable point d'orgue de cette vallée. La silhouette de sa ville haute, implantée sur un éperon du plateau de la Brie, marque les horizons agricoles briards. Site patrimonial d'importance à l'échelle francilienne, Provins a su développer une activité touristique d'importance avec plus d'un million de visiteurs par an.

La ville basse, développée à la confluence du Durteint et de la Voulzie, s'inscrit dans le paysage de la vallée. De nombreuses mesures de protection ont été mises en place depuis le XIX^{ème} pour protéger le patrimoine bâti et urbain exceptionnel de Provins : on dénombre aujourd'hui 58 édifices protégés au titre des Monuments Historiques (dont 13 classés et 31 inscrits), une zone de protection autour des anciens remparts de la ville haute classés MH : un site classé et deux sites inscrits, la création d'une ZPPAUP (dénommée aujourd'hui Site Patrimonial Remarquable) rassemblant la ville haute et la ville basse. Ce dernier zonage a notamment permis d'étendre la protection à d'autres sites de valeur, de protéger des cônes de vues, et d'inclure des coteaux en vis-à-vis des sites « sensibles ». Le périmètre actuel UNESCO inclut dans sa zone tampon l'ensemble du territoire communal, protégeant ainsi le bien, mais également l'écrin dans lequel il s'inscrit ainsi que les parcours d'approche.

La silhouette majestueuse de Provins se détache sur l'horizon de la Brie. Vue depuis la RD619



Ville haute de Provins, dominée par la Tour César et patrimoine bâti remarquable de la ville basse.



Cependant, malgré l'importance des mesures prises en faveur de la protection de ce patrimoine et de son écrin, les relations entre Provins et la vallée de la Voulzie ou la rivière restent peu valorisées : les abords dégradés de la RD 403 nuisent à la mise en scène de l'arrivée sur la cité. Le site de la confluence est occupé par des activités constituant un paysage banal aux portes de la cité UNESCO. La Voulzie et l'important petit patrimoine qui lui est lié (moulins, lavoirs, canal...) ne sont pas mis en évidence au sein de la ville et ses abords.

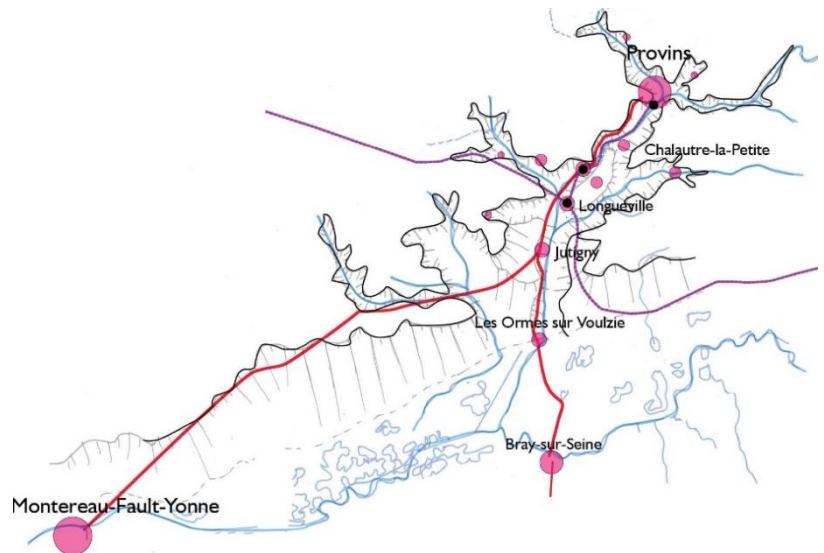
Activités, mobilier, panneaux publicitaires dégradent les arrivées sur la Cité médiévale de Provins depuis la vallée de la Voulzie.

La Voulzie peu mise en valeur dans la ville basse



Bourgs et infrastructures de la vallée habitée de la Voulzie

Les sites bâtis d'origine de la vallée de la Voulzie formaient un chapelet de bourgs implantés avec précision dans le relief des coteaux (en pied de relief à proximité de la rivière, en piémont ou en crête, prenant appui sur le rebord du plateau) et entrecoupés d'espaces agricoles ou de nature. Cette organisation précise de la vallée imbriquant étroitement espaces urbanisés, emprises agricoles ou espaces de nature, peut encore s'apprécier aujourd'hui en aval de Longueville à la faveur d'espaces de respiration maintenus entre les bourgs de Longueville, Jutigny, Chalmaison, les Ormes-sur-Voulzie.



1. Site de Longueville : en fond de vallon
2. Site de Saint-Loup-de-Naud en fond de vallon/Site de Courton-le-Haut en rebord de plateau
3. Site de Provins : site de confluence (ville basse) et en rebord de plateau (Ville Haute)

1.



2.



3.



L'implantation de ces constructions, leur étagement dans la pente préservant la crête, la présence du végétal assurent une bonne insertion de cet ensemble dans le paysage de la vallée.

Provins vers Poigny, depuis la RD1e

Plantations et terrain de sport en interface avec l'espace agricole

Préservation de la crête boisée

Inscription des constructions dans la pente



A l'inverse, en amont, sur la rive droite de la rivière, la structure en chapelet d'origine et les espaces de respiration entre les bourgs ont disparu, pour laisser place à un continuum urbain prenant appui à mi-pente sur la RD403 et la desserte ferroviaire depuis Provins jusqu'à Longueville (3 gares desservent la vallée de la Voulzie : Provins, Sainte Colombe et Longueville). En rive gauche, l'espace de respiration entre Provins et Poigny reste aussi fragile et l'urbanisation de Sainte-Colombe a conquis les pentes du relief pour rejoindre le hameau de Septvieille-le-Haut. Ce développement urbain conquérant contribue à brouiller la lisibilité de la vallée, à privatiser les vues et à disqualifier l'axe de la RD403. Mais il constitue également une vraie coupure écologique entre les crêtes du relief et le fond de la vallée.

Dès le 19^{ème} siècle, de nombreuses usines se sont implantées dans la vallée, profitant de la proximité de la ligne ferroviaire. Aujourd'hui, la fermeture d'une partie de ces industries a laissé place à de vastes emprises en friche. C'est notamment le cas à Longueville, où le départ de l'usine Degond laisse une emprise disponible importante à l'abandon, à proximité immédiate de la gare.

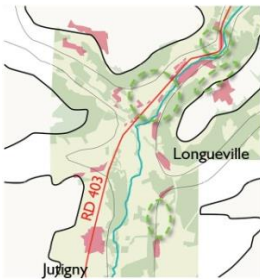
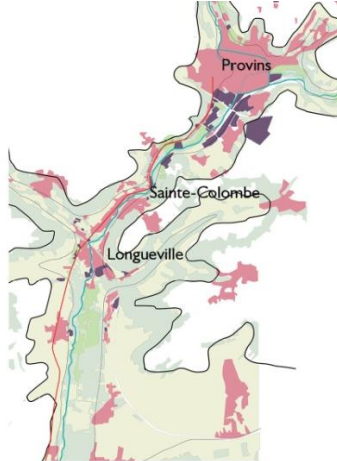
Friche industrielle Degond (Longueville)



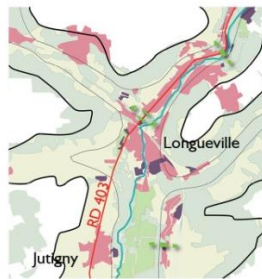
Usine Osborn Tubes à Longueville dans la vallée de la Voulzie



Les espaces de respiration entre les bourgs, qui composaient une armature urbaine en chapelet, ont disparu pour laisser place à un continuum urbain entre Provins et Longueville.



1948



2016



La vallée de la Voulzie en aval de Longueville et les modestes vallons affluents comme celui du Durteint ou du Dragon offrent des paysages agricoles et boisés contrastant avec l'univers urbanisé, et parfois saturé, de la vallée de la Voulzie. Si la présence de la rivière et de ses affluents, des espaces ouverts agricoles ou naturels attenants, à proximité des lieux de vie, représente un vrai potentiel pour accueillir des déplacements doux et des usages de loisirs, les bords de l'eau sont aujourd'hui très peu accessibles ou visibles.

Le développement de l'urbanisation (habitat et activités) le long de la rivière, de boisements de peupleraies, l'enfrichement des berges et du fond de vallée contribuent à refermer les vues sur la rivière et les espaces ouverts qui l'accompagnent et rendent difficile l'accès à l'eau.



1. Point de vue rare sur la Voulzie, depuis le pont de la rue des Murs

2. Lavoir restauré mais confidentiel sur les bords de la rivière

3. Un des rares espaces publics aménagés en bord de Voulzie, quartier de l'Amourée à Longueville

1.



2.



3.



Parcelle en friche et boisements denses le long de la Voulzie, depuis la RD411



2.1.4 Enjeux de l'unité de paysage Provins et la vallée habitée de la Voulzie

Préservation :

- La préservation de l'écrin boisé et agricole de la vallée et de la Cité médiévale de Provins.
- La préservation stricte des espaces de respiration entre les bourgs notamment le long de la RD 403.
- Le maintien des continuités écologiques liées à la vallée, le long du réseau hydrographique et depuis les coteaux et crêtes jusqu'aux fonds de vallons.

Valorisation :

- La valorisation des points de vue sur la vallée et la Cité médiévale depuis les coteaux et le rebord du plateau.
- La reconquête des espaces ouverts en fond de vallée (prairies, espaces cultivés).
- La valorisation des bords de la Voulzie pour les loisirs : création de liaisons douces, points de vue, espaces de loisirs.
- La valorisation de la RD 403 et de la RD412, route de la vallée, en balcon comme une route paysage.

Requalification :

- La requalification des entrées de ville de Provins depuis la vallée.
- La reconquête paysagère du parc des Deux Rivières, site de confluence du Durteint et de la Voulzie.
- La requalification des espaces publics liés aux gares, portes d'entrée sur le territoire.

2.2 La Bassée

2.2.1 Situation

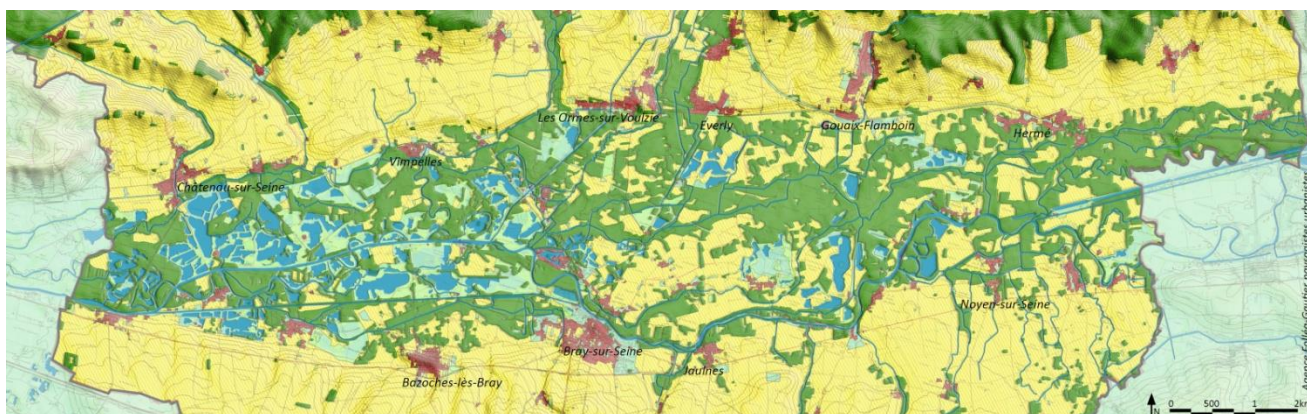
La large vallée de la Seine se situe au sud du territoire du Grand Provinois. Elle présente une largeur moyenne d'environ 4 km, qui atteint 6 km sur sa séquence la plus large, au niveau de Bray-sur-Seine. En aval de Châtenay-sur-Seine, elle se rétrécit progressivement jusqu'à sa confluence avec l'Yonne, à Montereau-Fault-Yonne. Cette vaste inflexion est délimitée au nord par le relief marqué et découpé de la côte du Montois, pouvant atteindre 100 mètres de dénivelé, vers Gouaix par exemple.

Le relief plus doux des pentes du Sénonais forme le versant sud de la vallée.

Au centre de cette plaine fluviale, l'eau est omniprésente et se déploie sous de multiples formes : la Seine et ses multiples bras et méandres, les plans d'eau liés aux anciennes gravières, les canaux.... Les paysages humides et boisés des paysages de la Bassée constituent un monde à part aux ambiances singulières, dont la richesse écologique est reconnue.

2.2.2 Communes concernées

- La Tombe
- Châtenay-sur-Seine
- Eligny
- Vimpelles
- Luisetaines
- Les Ormes-sur-Voulzie
- Everly
- Gouaix
- Hermé
- Melz-sur-Seine
- Villiers-sur-Seine
- Noyen-sur-Seine
- Grisy-sur-Seine
- Jaulnes
- Mouy-sur-Seine
- Bray-sur-Seine
- Mousseaux-les-Bray
- Saint-Sauveur-les-Bray
- Bazoches-lès-Bray
- Balloy
- Gravon



Unité de paysage : la Bassée. Extrait de la carte des paysages du Grand Provinois

2.2.3 Caractéristiques : forces et potentialités/fragilités

L'étroite imbrication du fleuve et du canal, de boisements alluviaux, de clairières de prairies, de vastes étangs, offre une succession de paysages d'ombre et de lumière, où l'eau est omniprésente. Ces éléments constituent la singularité des paysages de la Bassée dont la richesse écologique des milieux est reconnue, notamment au travers de la mise en place de la Réserve Nationale de la Bassée.

L'alternance de lumière et d'ombre à la faveur des clairières ou étangs et des couverts des bois alluviaux.



Cependant, la fermeture progressive des prairies par le développement de boisements et la présence d'une végétation spontanée le long des emprises privées et autour des étangs contribuent à fermer et cloisonner ces paysages et à occulter les vues sur les espaces en eau (fleuve, canal, plans d'eau) depuis les principaux axes de circulation.

Les installations des gravières organisées dans le lit du fleuve sont parfois très visibles et contribuent à la dévalorisation de ces paysages et à la fragilisation de la biodiversité présente sur ce secteur.

Les importantes modifications à venir, liées aux projets des casiers réservoirs et du passage de la Seine à grand gabarit, devront tenir compte de la singularité des paysages et de la richesse écologique des milieux de la Bassée.

Progression des boisements et des plans d'eau issus des activités de gravières



■ Emprises boisées
■ Plans d'eau - anciennes gravières

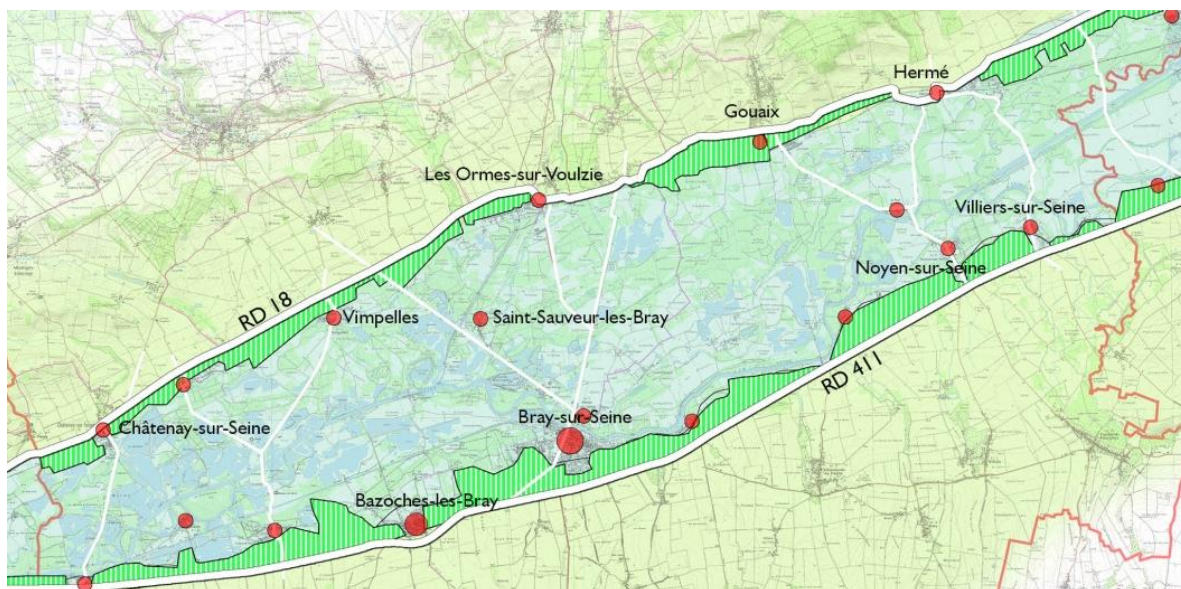


Le dispositif viaire, hérité de routes historiques, est organisé en peigne. Deux voies principales, la RD18 et la RD95, implantées sur les ourlets du fleuve, longent la vallée sur chacune de ses rives et offrent une position en balcon sur la Bassée. Des barreaux transversaux desservent les villages et assurent le franchissement du fleuve en reliant deux à deux, ou trois à trois les villages implantés sur les rives de la Seine.

Carte de l'Etat major (1820-1866)



Schéma des principales infrastructures actuelles issues des tracés historiques : les espaces cultivés préservés assurent une transition de qualité entre les voies parallèles à la vallée et les bourgs implantés sur ses rives.



Vue en balcon sur les horizons boisés de la Bassée depuis la R18, à la faveur d'une belle ouverture agricole. Vers Egligny



L'important patrimoine architectural et urbain (châteaux, églises, hôtels particuliers, mais aussi la morphologie et l'architecture de certains centres bourgs, comme Balloy, mail de platanes à Bray-sur-Seine...) s'égrenant le long des deux rives du fleuve témoigne du riche passé de cette région.

1 - Patrimoine architectural du centre bourg de Bray-sur-Seine (source : ZPPAUP en Seine-et-Marne, CD77)

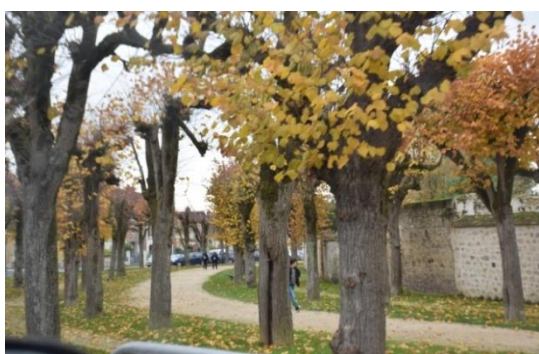
2 - Le mail de tilleul, patrimoine végétal soulignant les anciennes fortifications de la ville de Bray-sur-Seine

3 - Château de Noyen-sur-Seine

1.



2.

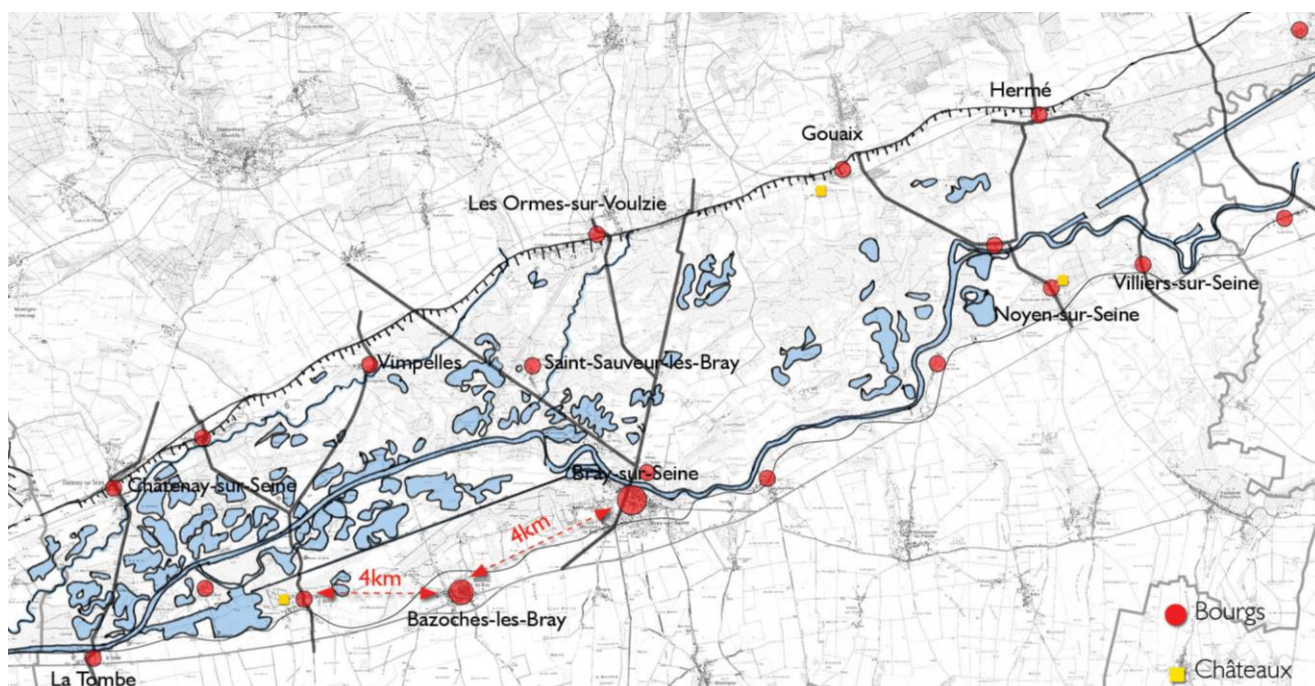


3.



L'urbanisation s'organise en sites bâtis bien circonscrits, implantés en rebord de la terrasse alluviale et espacés régulièrement tous les 3 à 4 km. La plupart de ces bourgs, traversés par des voies de franchissement du fleuve, sont de véritables seuils ou portes d'entrées vers la Seine et sa vallée.

Schéma de l'implantation urbaine sur les rebords de la Bassée



Pourtant, les interfaces entre les bourgs et la Seine ou sa vallée restent très peu mises en valeur : caractère routier et banalisé des traversées de bourg, espaces publics en bord de Seine dégradés à Bray-sur-Seine, absence de continuité douce sur les berges de l'Auxence, canaux maçonnés vétustes à Châtenay-sur-Seine, absence de points de vue, accès confidentiels à la Seine ou aux étangs... Aujourd'hui, la silhouettes du site bâti de Bray-sur-Seine est fragilisée par la présence d'une zone d'activités entre la RD411 et le bourg et par l'absence d'interface entre les nouvelles opérations de constructions à l'ouest de la ville et les espaces agricoles attenants, rendant ces nouveaux quartiers particulièrement présents dans le paysage.

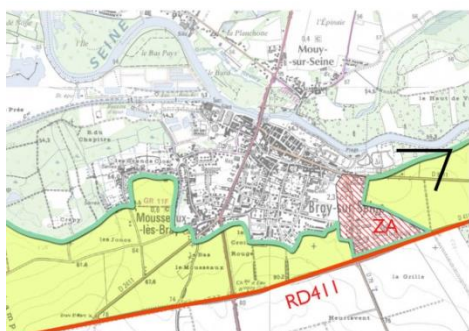
La covisibilité avec Bray-sur-Seine n'est pas valorisée depuis les berges de Mouy-sur-Seine



La vaste emprise minérale du port de Bray-sur-Seine et le stationnement qui l'occupe coupent le centre-ville de son fleuve



La zone d'activités, développée entre le site bâti et la RD411, fragilise l'arrivée vers la ville de Bray-sur-Seine depuis cet axe.



Un certain nombre d'usages de loisirs sont d'ores et déjà organisés sur le territoire : randonnée pédestre (le réseau de boucles de promenade organisé par la Communauté de Communes Bassée-Montois, ou encore le long des chemins de halage de la Seine), randonnée équestre, VTT, utilisation des anciennes sablières comme lieux officiels de baignades...

Appropriation des berges de la Seine et du canal pour des activités de loisirs : concours de pêche, de natation
(Source : internet - cartes postales anciennes)



Par ailleurs, le territoire de la Bassée est engagé dans une démarche de développement de l'offre d'activités touristiques et de loisirs s'appuyant sur le potentiel des paysages et des espaces de nature de la vallée de la Seine : développement d'une activité de canoë-kayak, avec la mise en place d'un parcours de découverte fluviale dans les boucles de la Seine, le développement des voies douces, équestres, cyclistes...

La poursuite de ce développement touristique, dans le contexte des grandes transformations à venir liées aux projets sur la Seine (grand gabarit, casiers de rétention) est un enjeu majeur pour le territoire.

Le canal de Bray à la Tombe, une continuité douce potentielle



2.2.4 Enjeux de l'unité de paysage Bassée

Préservation :

- La préservation des sites bâtis et structures urbaines remarquables dans les futures opérations de construction.

Valorisation/création :

- La valorisation de la richesse écologique et culturelle de la Bassée auprès du public.
- La création d'une continuité douce le long du canal de Bray à La Tombe.
- L'insertion paysagère réussie des grandes transformations en projet pour la Bassée : le canal à grand gabarit de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray, les bassins réservoirs.

Requalification :

- La réouverture des paysages (gestion des boisements, création de fenêtre et points de vue).
- La requalification des accès à la Seine et des interfaces bourg/fleuve, notamment à Bray-sur-Seine et Mouy-sur-Seine.
- L'effacement du caractère routier des espaces publics des bourgs au bénéfice de la vie locale, des modes doux et des habitants.

2.3 Le Montois

2.3.1 Situation

Le relief très particulier de la côte du Montois dessine le rebord du plateau de la Brie et le basculement vers la Vallée de la Seine. Elle correspond à la côte d'Ile de France, une des formations en cuesta qui marquent l'est du Bassin parisien. Les terres blanches de la côte du Montois révèlent bien le socle de craie qui constitue le plateau de la Brie. La Vallée de la Voulzie est la principale incision dans cette côte, la divisant en deux parties au niveau des Ormes-sur-Voulzie.

Des boisements sombres coiffent les crêtes de ce relief, comme notamment la forêt de Sourdun, sur sa partie orientale.

2.3.2 Communes concernées

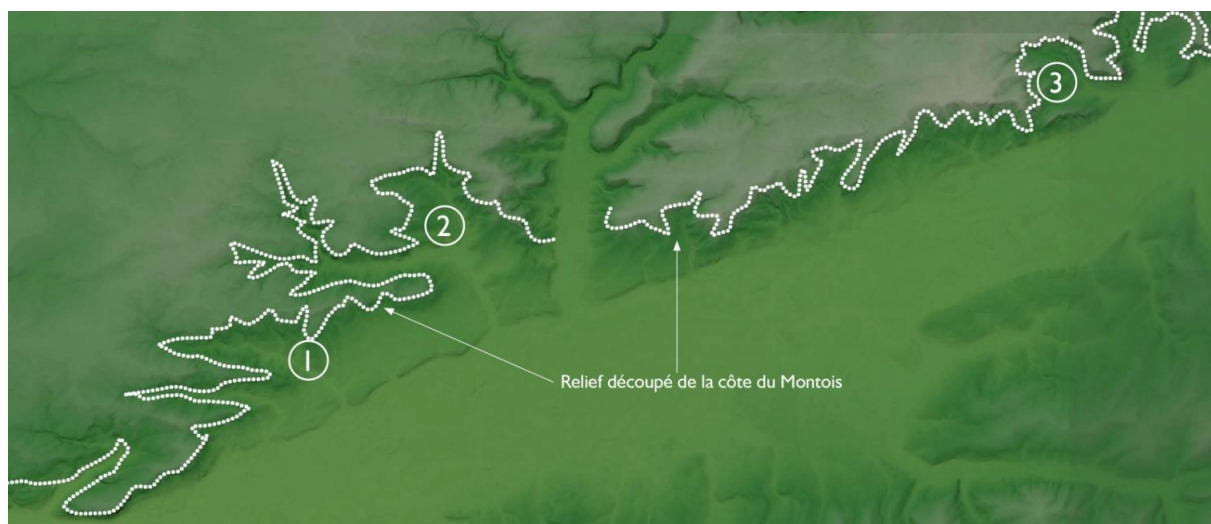
- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| • Cessoy-en-Montois | • Luisetaines |
| • Chalautre-la-Grande | • Meigneux |
| • Chalmaison | • Melz-sur-Seine |
| • Châtenay-sur-Seine | • Mons-en-Montois |
| • Donnemarie-Dontilly | • Montigny-Lencoup |
| • Egligny | • Parois |
| • Gouaix | • Sigy |
| • Gurcy-le-Châtel | • Sognoles-en-Montois |
| • Jutigny | • Soisy-Bouy |
| • Hermé | • Thénisy |
| • Les Ormes-sur-Voulzie | • Vimpelles |

2.3.3 Caractéristiques : forces et potentialités/fragilités

La côte du Montois est un paysage de transition entre les plateaux cultivés de la Brie et l'univers humide et confidentiel de la Bassée. Cette situation d'entre-deux, rare en Ile-de-France, où les vallées souvent profondément incisées offrent peu d'"intermédiaire" avec les plateaux, mérite d'être soulignée.

De nombreux ravinements ont provoqué le creusement de vallons et de combes imposant ainsi de vastes et élégants mouvements à cette côte, dans les plis desquels se sont implantés de façon précise les noyaux villageois d'origine.

Un relief découpé offrant des situations variées : vallée, balcon, combes, amphithéâtre



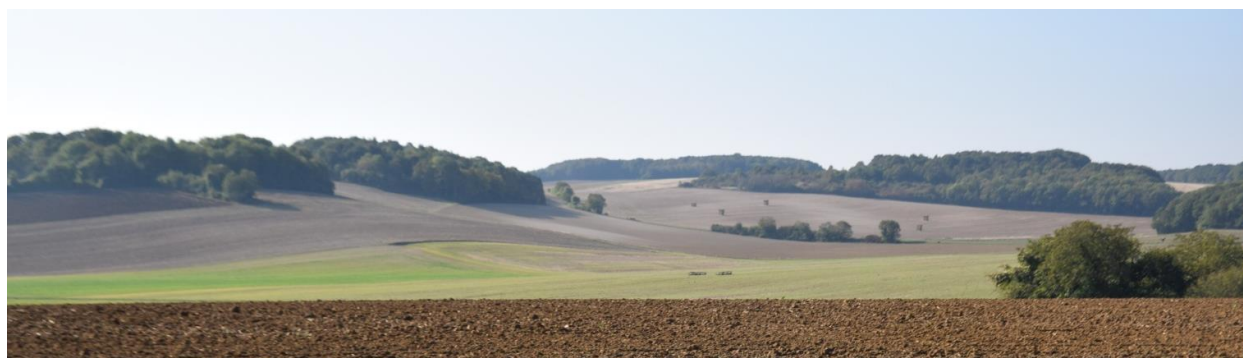
1. Vallon du ru de Sucy (Montigny-Lencoup)



2. Amphithéâtre de Thénisy



3. Relief découpé de la côte du Montois vers Chalaudre-la-Grande



Outre les vues lointaines exceptionnelles depuis sa ligne de crête, la côte du Montois offre aussi un paysage de campagne rare en Ile-de-France. Crêtes boisées, pentes cultivées ponctuées de structures végétales (bosquets, alignements ripisylves), silhouettes des bourgs implantés précisément dans les plis de la topographie organisent et composent un paysage rural équilibré d'une grande qualité.

D'important patrimoines bâtis présents sur cette unité au sein des bourgs principaux de Montigny-Lencoup et Donnemarie-Dontilly, des éléments isolés comme l'église de Paroy implantée sur son promontoire, ou encore l'abbaye de Preuilly participent pleinement à la qualité de ce paysage.

*Le bourg de Montigny-Lencoup
inscrit dans le pli du vallon du Sucy*



*Le bel ensemble de l'abbaye de Preuilly
dans le vallon du Sucy*

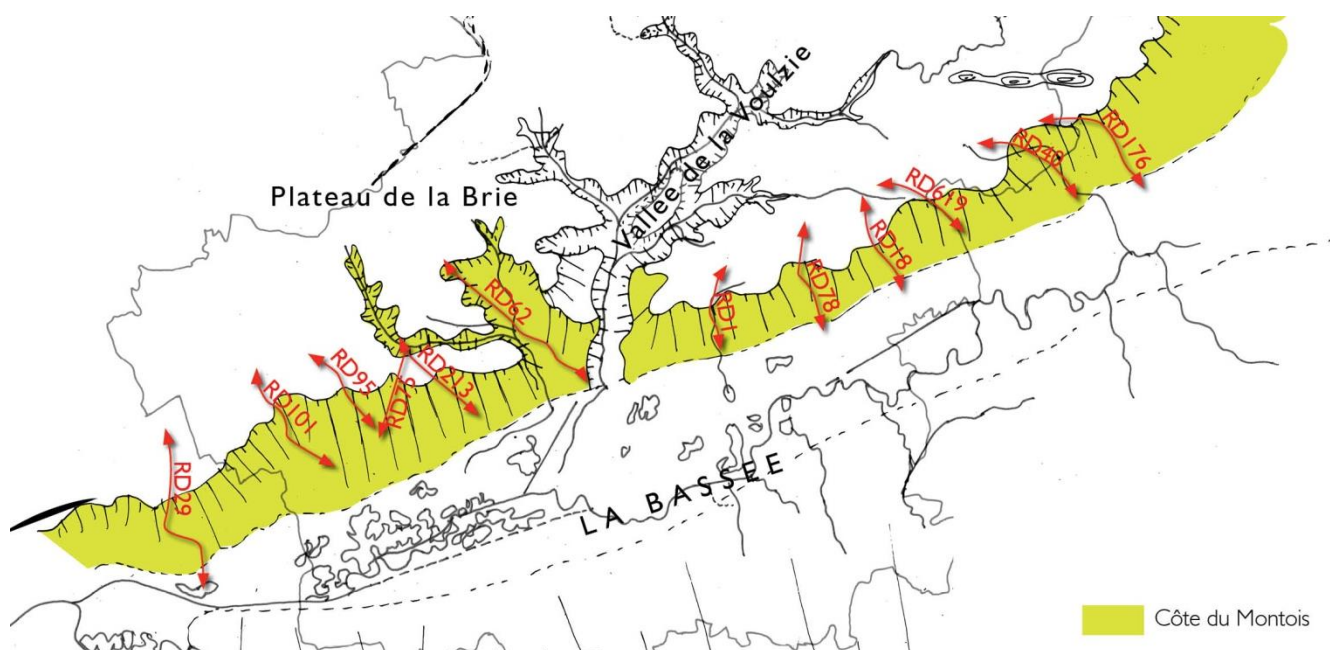


L'église de Paroy domine l'amphithéâtre de Thénisy



Une série de petites routes perpendiculaires à la pente relie le plateau à la vallée de la Seine. Elles participent également à mettre en scène et dévoiler ce paysage et ses singularités.

Réseau de petites routes paysages perpendiculaires à la côte du Montois



Basculement vers la vallée de la Seine depuis la RD101, vers Montigny-Lencoup



Les boucles de randonnée de la Bassée-Montois concourent également à découvrir, identifier et mettre en valeur ce riche paysage et son patrimoine culturel.

Cependant, ponctuellement, quelques dynamiques en cours tendent à fragiliser ces équilibres subtils :

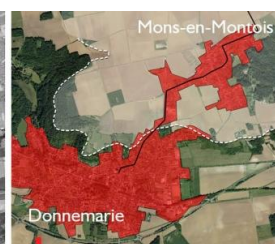
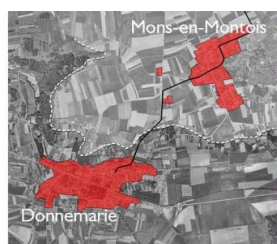
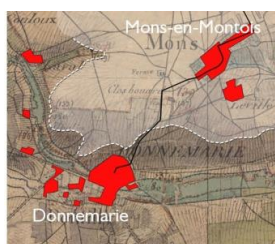
- Attractives pour les larges vues qu'elles offrent, **les lignes de crêtes sont aujourd'hui ponctuellement colonisées par un habitat diffus** dégradant ces lignes structurantes du Montois dans le paysage et privatisant les ouvertures sur la vallée de la Seine. C'est notamment le cas à Donnemarie-Dontilly où l'urbanisation s'est développée sur les pentes du coteau jusqu'à ligne de crête et le bourg de Mons-Montois situé sur le plateau.

Les extensions urbaines sur la ligne de crête à Montigny-Lencoup sortent de l'écrin d'origine constitué par la vallée et contribuent à refermer et privatiser les vues sur le grand paysage



Source : Google Maps

L'extension urbaine de Donnemarie-Dontilly colonise les pentes et les crêtes jusqu'au plateau, et l'urbanisation de Mons-en-Montois



L'urbanisation de Donnemarie a colonisé les pentes et les crêtes de la vallée de l'Auxence jusqu'au plateau, puis a rejoint le bourg Mons-en-Montois

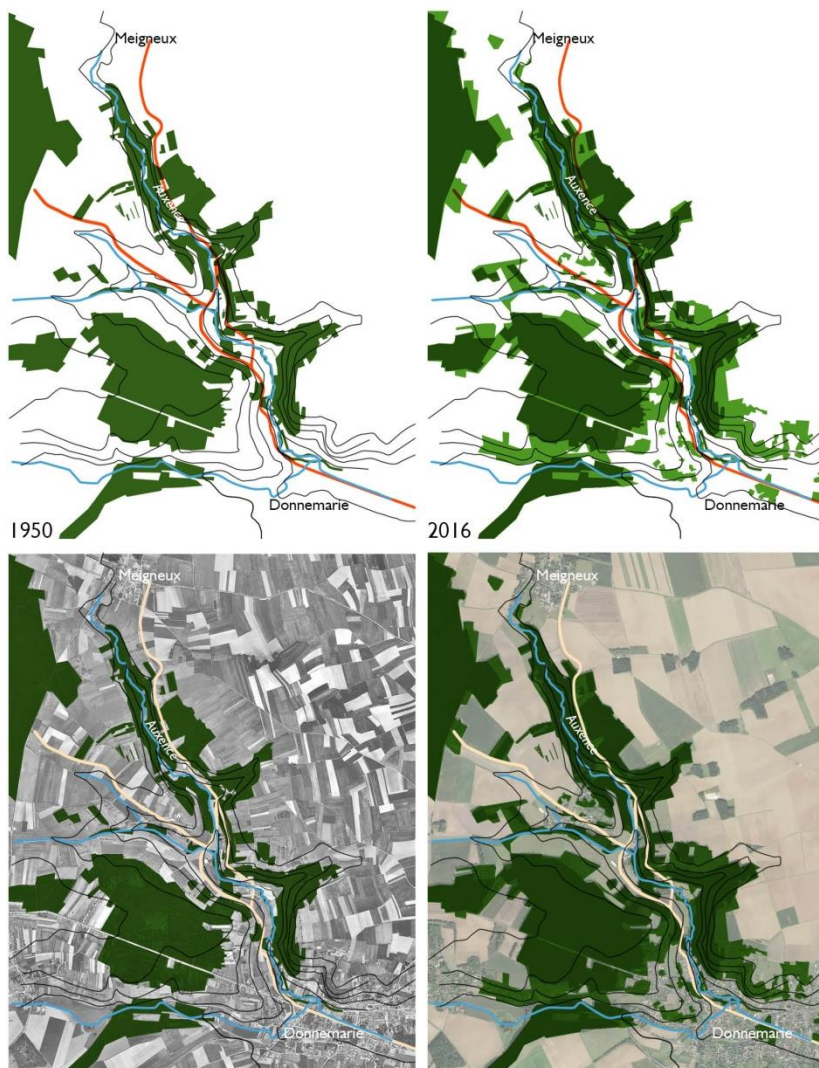
Arrivée à Donnemarie-Dontilly par la vieille route de Mons



Source : Google Maps

- **L'abandon des cultures sur les pentes** du vallon de l'Auxence, notamment entre Meigneux et Donnemarie au cours du 20^{ème} siècle a contribué par leur enrichissement à faire "descendre" les boisements jusqu'en pied de coteau, refermant ainsi ce paysage et les vues potentielles sur la vallée.

Développement des boisements et fermeture progressive de la vallée de l'Auxence, entre Meigneux et Donnemarie-Dontilly



Les boisements referment les vues sur le vallon de l'Auxence, entre Meigneux et Donnemarie-Dontilly depuis la RD76



- Les rus qui parcourent et sculptent les reliefs de la côte du Montois participent, avec les ensembles arborés qui les accompagnent, à la composition et à l'animation de ces paysages. Pourtant aujourd'hui, **certains fils d'eau n'ont plus de ripisylve et ont disparu du paysage**. C'est notamment le cas pour le ru d'Albert qui n'est plus perceptible dans l'amphithéâtre de Thénisy. D'autres comme le ru de Gouaix ou le ru de Sucy à Montigny-Lencoup, ne sont pas mis en valeur dans leurs traversées urbaines.

Absence de mise en valeur du fil d'eau traversant Gouaix



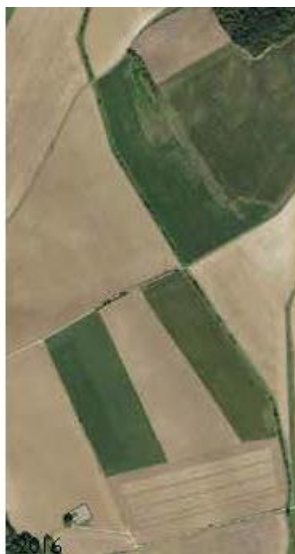
Exemple positif, à Donnemarie-Dontilly : Promenade aménagée le long de l'Auxence



Disparition du ru d'Albert dans le paysage de l'amphithéâtre de Thénisy



1950



2016

Ru d'Albert



- Ponctuellement, **des plantations «points noirs»**, qui soit par leurs essences soit par leurs formes dénotent dans les paysages du Montois : haies de conifères le long du Parc de l'Abbaye de Preuilly, haie de thuyas taillées en créneau le long de la Forêt de Preuilly.

Plantations de conifères taillés en créneau le long de la forêt de Preuilly



2.3.4 Enjeux de l'unité de paysage du Montois

Préservation :

- La protection des lignes de crêtes : gestion des espaces ouverts, protection face à l'avancée de l'urbanisation.
- Le maintien des espaces ouverts des coteaux.

Valorisation/création :

- La valorisation d'itinéraires de découverte des paysages et du patrimoine bâti en s'appuyant notamment sur le réseau des petites routes paysages.
- L'inscription soignée des extensions urbaines dans le paysage : structures, interface avec les espaces agricoles.
- La valorisation des fils d'eau dans les traversées urbaines et l'espace agricole
- La valorisation des ouvertures lointaines depuis les rebords du plateau : point de vue, lecture/interprétation des paysages.

Requalification :

- (sans objet)

2.4 Le plateau agricole de la Brie

2.4.1 Situation

Le vaste ensemble du plateau de la Brie s'étend bien au-delà des limites du territoire du SCoT (voir chapitre Les fondements). Limité au sud par la côte du Montois, il s'étire jusqu'aux limites nord du périmètre du SCoT et occupe une grande partie du territoire du Grand Provinois. La vallée de la Voulzie incise ce plateau depuis Provins jusqu'à la Bassée : elle constitue un événement topographique au sein de cette vaste étendue plane.

2.4.2 Les communes concernées

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| • Augers-en-Brie | • Maison-Rouge |
| • Bannost-Villegagnon | • Meigneux |
| • Beton-Bazoches | • Montceaux-lès-Provins |
| • Bezalles | • Mortery |
| • Beauchery-St-Martin | • Poigny |
| • Boisdon | • Provins |
| • Chalautre-la-Grande | • Rouilly |
| • Chalautre-la-Petite | • Rupéroux |
| • Champcenest | • Sancy-lès-Provins |
| • Chenoise | • Saint-Hilliers |
| • Cerneux | • Saint-Loup de Naud |
| • Cessoy-en-Montois | • Sainte-Colombe |
| • Courchamp | • Sancy-lès-Provins |
| • Courtacon | • Savins |
| • Cucharmoy | • Sognoles-en-Montois |
| • Frétoy | • Soisy-Bouy |
| • Jouy-le-Châtel | • Sourdun |
| • La Chapelle-Saint-Sulpice | • St-Brice |
| • Léchelle | • St-Marin-du-Boschet |
| • Les Marêts | • Villiers-St-Georges |
| • Lizines | • Voulton |
| • Louan-Villegruis-Fontaine | • Vulaines-lès-Provins |

2.4.3 Caractéristiques : forces et potentialités/fragilités

Si le relief paraît régulier, horizontal au premier abord, il est en réalité animé par d'amples ondulations liées à la présence de petites buttes érodées et allongées formant des reliefs presque effacés.

Les creusements de rus, comme l'Aubetin ou les Luisantes au nord du territoire offrent de légers vallonnements abritant des paysages plus intimes et composés, contrastant avec les horizons lointains du plateau agricole.

La finesse de ces reliefs et les larges ondolements du sol apportent de la finesse et de la subtilité aux grands paysages ouverts du plateau briard.

Cette vaste ouverture met d'autant plus en valeur les silhouettes des éléments qui s'y implantent : villages et clochers des églises, silos, grands arbres se découpent sur l'horizon.

D'importantes fermes briardes isolées enrichissent également ce paysage agricole. Elles constituent un patrimoine bâti rural remarquable, comme la ferme de Montbron par exemple. Certaines sont encore aujourd'hui des sièges d'exploitation et participent ainsi au maintien d'un paysage rural vivant.

Amples ondulations des sols cultivés et motifs paysagers contribuent à la qualité des paysages du plateau Briard



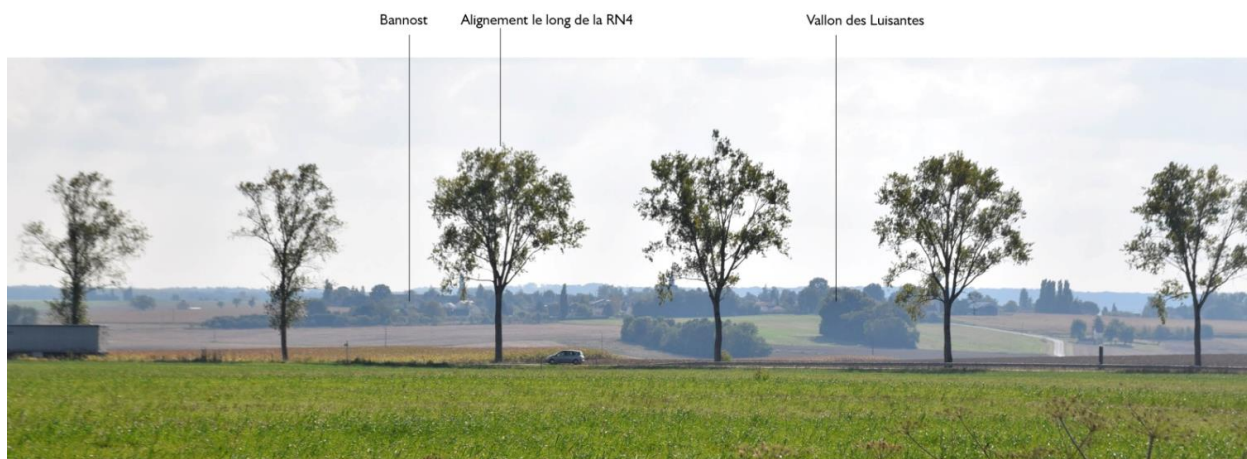
Bel ensemble patrimonial de la ferme de Montbron (Sourdun)



Petit reliquat de verger vers Beton-Bazoches



Les alignements d'arbres de la RN4, les bosquets et arbres isolés, la ceinture végétale autour de Bannost composent un jeu de plans successifs donnant de la profondeur au paysage cultivé de la Brie.



Des motifs paysagers, forêts et bois, bosquets, ripisylve, alignements d'arbres, soulignent les subtilités du relief et créent des plans successifs donnant de la profondeur de champ à ce paysage. Véritables éléments repères, ils accrochent le regard et valorisent ce plateau agricole. Ils sont bien répartis sur l'ensemble du plateau et notamment dans sa partie nord, dans les environs de la forêt domaniale de Jouy.

Cependant, l'intensification des cultures a participé à appauvrir les lignes arborées qui accompagnaient certains fils d'eau. Si certaines ripisylves sont encore bien lisibles, comme celle de l'Aubetin, d'autres, comme celle de Traconne ou des Luisances par exemple, ont disparu. L'effacement de ces fils d'eau dans le grand paysage contribue à simplifier les horizons agricoles du plateau et à appauvrir la biodiversité de ces emprises.

*Disparition de la ripisylve des Luisances : le ru n'est plus perceptible dans le paysage.
Idem pour le ru de la Traconne vers Bannost*

u des Luisances à Bannost



L'urbanisation s'organise en un semis de hameaux et de bourgs compacts, implantés régulièrement et précisément dans les plis ou les légers ressauts du relief, au carrefour de routes. Leurs silhouettes, dominées par les clochers des églises et les grands arbres des parcs privés, apparaissent telles des îles dans l'immensité agricole.

Silhouette du village de Léchelle.

Bien délimité par une ceinture jardinée, le bourg apparaît comme une île au milieu de l'étendue des cultures



Site bâti de Bannost, implanté avec précision sur un sursaut de relief



Des ceintures jardinées imbriquant étroitement jardins, vergers, anciens murs, composent des transitions douces entre les bourgs et les espaces agricoles. Ces interfaces de qualité participent à inscrire les silhouettes des bourgs dans le paysage et favorisent des milieux propices à la biodiversité en lisière des bourgs.

Murs, jardins, anciens vergers composent un espace de transition riche entre le village de Léchelle et les cultures qui l'entourent



Cependant, certaines nouvelles extensions d'urbanisation, par leur implantation et organisation, tendent à déséquilibrer les silhouettes de ces bourgs, comme à Sourdun par exemple. En outre, l'optimisation des parcelles agricoles mais aussi de parcelles privées ont conduit à une disparition des transitions entre bourg et champs, contribuant à durcir la silhouette de ces nouveaux quartiers et à faire disparaître des espaces de transition précieux d'un point de vue du paysage, de l'écologie et des usages.

Lisière ouest de Sourdun



La disparition des vergers ou jardins qui assuraient une transition douce entre habitations et emprises cultivées conduit à une "durcification" de l'interface urbanisation/espaces agricoles et à un appauvrissement de ce paysage.



La large ouverture de ce paysage rend particulièrement visibles et donc sensibles certaines installations. La silhouette de l'hôpital de Provins, par exemple, implantée sur les rebords de la vallée de la Voulzie, se perçoit de loin et notamment depuis le plateau cultivé et la ville haute de Provins. Ponctuellement, des bâtiments agricoles ou d'activités se détachent nettement dans les horizons ouverts du plateau de la Brie par des matériaux, couleurs de façades, ou des volumétries peu adaptés.

La silhouette du centre hospitalier de Provins implanté en rebord de la vallée de la Voulzie domine les horizons agricoles du plateau de la Brie



Implantations, volumétrie, couleurs de façades rendent ces bâtiments agricoles particulièrement visibles dans le paysage ouvert du plateau.



Le réseau des routes historiques convergeant vers Provins constitue de grandes perspectives d'arrivée sur la cité médiévale. Les RD 619 et RD 231 mettent ainsi en scène l'arrivée sur la silhouette majestueuse de la ville depuis le plateau. Les tracés rectilignes de ces anciennes voies de communication, les bandes enherbées de part et d'autre de la chaussée, parfois les alignements d'arbres qui les accompagnent, comme le long de la RD619, valorisent ces axes de découverte du territoire provinois.

Silhouette de Provins, préservée et mise en valeur depuis l'axe historique reliant la ville à Paris (RD231)



Les alignements d'arbres accompagnant les routes historiques, comme la RD619 vers Sourdun, participent à l'animation de cette vaste ouverture et révèlent ces tracés dans le grand paysage.



Mais aujourd'hui, ces axes structurants sont fragilisés par diverses dynamiques en cours. Les carrières et puits d'extraction de pétrole implantés le long de la RD 209, à proximité de Jouy-le-Châtel par exemple, sont très visibles et dévalorisent les abords de cette ancienne voie romaine. D'autres aménagements perturbent la lisibilité des tracés historiques en ligne droite, comme le giratoire de la RD231/RD619 en entrée de Provins. Si les rocades de contournement permettent d'apaiser les centres bourgs, l'importance de leurs emprises et de leurs aménagements s'impose souvent dans le paysage au détriment de la lecture de l'axe historique.

Carrière particulièrement visible dans le paysage ouvert du plateau de la Brie depuis les abords de la RD 209, ancienne voie romaine



La plupart des bourgs ont conservé leur caractère rural : absence de trottoir, bandes enherbées de part et d'autre de la chaussée, emprises enherbées autour de l'église, ... Par ailleurs la forme urbaine du bâti rural, en U ou en L, ouvrant les jardins sur l'espace public, contribue à assurer une présence végétale importante au sein de ces villages.

Patrimoine bâti, présence importante des jardins, grâce aux typologies en U, et trottoirs enherbés contribuent au caractère rural des villages



*Des aménagements sobres mettant en valeur les espaces publics des villages,
leur patrimoine et leur caractère rural.*

Anciens usoirs enherbés à Bannost



Glacis enherbé et arboré autour de l'église de Léchelle



Cependant, certains paysages villageois sont dégradés par des formes urbaines et architectures banalisées, des aménagements trop urbains ou inadaptés, entièrement dédiés à la voiture. C'est le cas des bourgs traversés par la RN4, où cette infrastructure impose son caractère routier et constitue une coupure physique et visuelle très forte. C'est aussi le cas dans d'autres secteurs, comme à Villiers-Saint-Georges, par exemple, où la place de l'église est entièrement traitée en enrobé, sans plantation, et dédiée au stationnement.

*Coupure physique importante engendrée
par la traversée de la RN 4 à Béton-Bazoches*



*Coeur de ville dédié au stationnement à Villiers-
Saint-Georges (source : googlemaps)*



Si le maillage important de chemins et petites routes entre les zones habitées et les espaces agricoles ou naturels est propice aux déplacements doux et aux usages de loisirs, il n'existe pas aujourd'hui de réelle liaison douce pour les trajets quotidiens reliant les bourgs de la Brie aux principaux pôles de transport. L'ancienne voie ferrée reliant Provins à Villiers-Saint Georges apparaît comme une belle opportunité pour mettre en place une voie douce à travers le plateau de la Brie.

L'ancienne voie ferrée reliant Provins à Villiers-Saint Georges : une liaison douce potentielle ?



Aménagement cyclable à Sourdun : si l'existence de cette liaison est un vrai atout, l'aspect très urbain de l'aménagement contraste avec le caractère rural du contexte environnant.



2.4.4 Enjeux de l'unité de paysage du plateau agricole de la Brie

Préservation :

- La préservation des silhouettes des bourgs dans les opérations d'extension urbaine.
- La préservation de l'identité rurale des bourgs.

Valorisation/création :

- La création de ceintures jardinées entre les nouvelles emprises urbanisées et les espaces agricoles.
- Le développement d'un réseau de circulations douces pour les trajets quotidiens, le long de l'ancienne voie ferrée entre Provins et Villiers-Saint-Georges.
- La valorisation des itinéraires historiques d'arrivée sur Provins.

Requalification :

- La restauration des ripisylves des fils d'eau sur les séquences où elles ont disparu.

2.5 Le Versant de la Bassée-Sénonais

2.5.1 Situation

A l'extrême sud du territoire s'étirent en pente douce les terres cultivées du rebord du Sénonais. Elles forment le versant sud de la vallée de la Seine. Cette unité ne représente qu'une petite partie du territoire du SCoT et se poursuit au-delà des limites départementales.

Elle est limitée au nord par la vallée de la Seine, et s'étire jusqu'aux limites sud du territoire de la Bassée-Montois.

2.5.2 Communes concernées

- Baby
- Balloy
- Bazoches-lès-Bray
- Gravon
- Grisy-sur-Seine
- Fontaine-Fourches
- Jaulnes
- La Tombe
- Montigny-le-Guesdier
- Mousseaux-lès-Bray
- Noyen-sur-Seine
- Passy-sur-Seine
- Villiers-sur-Seine
- Villuis
- Villenauxe-la-Petite

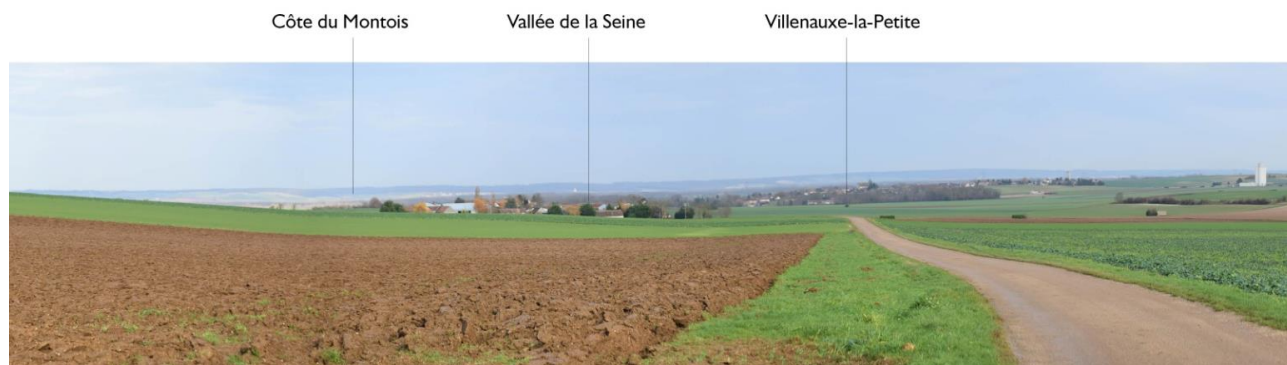
2.5.3 Caractéristiques : forces et potentialités/fragilités

Une succession de vallons et de crêtes orientés nord-sud, forme un paysage de vagues cultivées, régulières, qui rythme ces vastes étendues agricoles.

Les plis des vallons sont soulignés par les lignes arborées des ripisylves. Dans ce paysage ouvert, les clochers des villages constituent de véritables repères apparaissant au gré des mouvements des reliefs.

Les silhouettes emblématiques des silos de Villenauxe-la-Petite, véritables monuments de cette unité, mettent en exergue l'ampleur de ce paysage se déroulant entre terre et ciel.

Vaste ouverture du Sénonais sur la vallée de la Seine et la côte du Montois



Les silos monumentaux de Villenaux-la-Petite, silhouettes marquantes de ce paysage



Les villages s'inscrivent précisément le long de ces plis. Structurés de façon linéaire autour de petites routes, parallèles à la pente, ils reprennent l'orientation générale du relief, en pente douce vers la Bassée. Ponctuellement, des extensions urbaines sortent de l'écrin végétal de la ceinture jardinée et perturbent la silhouette compacte ou linéaire des bourgs, comme à Villuis ou Baby par exemple.

Précision d'implantation des villages de Baby et Briotte dans le paysage.

L'absence de recomposition de ceinture jardinée autour des nouvelles opérations perturbe la silhouette de ces bourgs et accentue l'impact de ces extensions dans le paysage.



2.5.4 Enjeux de l'unité de paysage Bassée-Sénonais

Préservation :

- La préservation des structures des bourgs et des implantations au creux des plis du relief dans les opérations d'extension urbaine.
- La préservation de l'identité rurale des bourgs.

Valorisation/création :

- La création d'itinéraires de découverte en s'appuyant sur le réseau des petites routes inscrites finement dans la pente.

Requalification :

- La restauration des ripisylves des fils d'eau sur les séquences où elles ont disparu.

2.6 La Brie du Châtelet

2.6.1 Situation

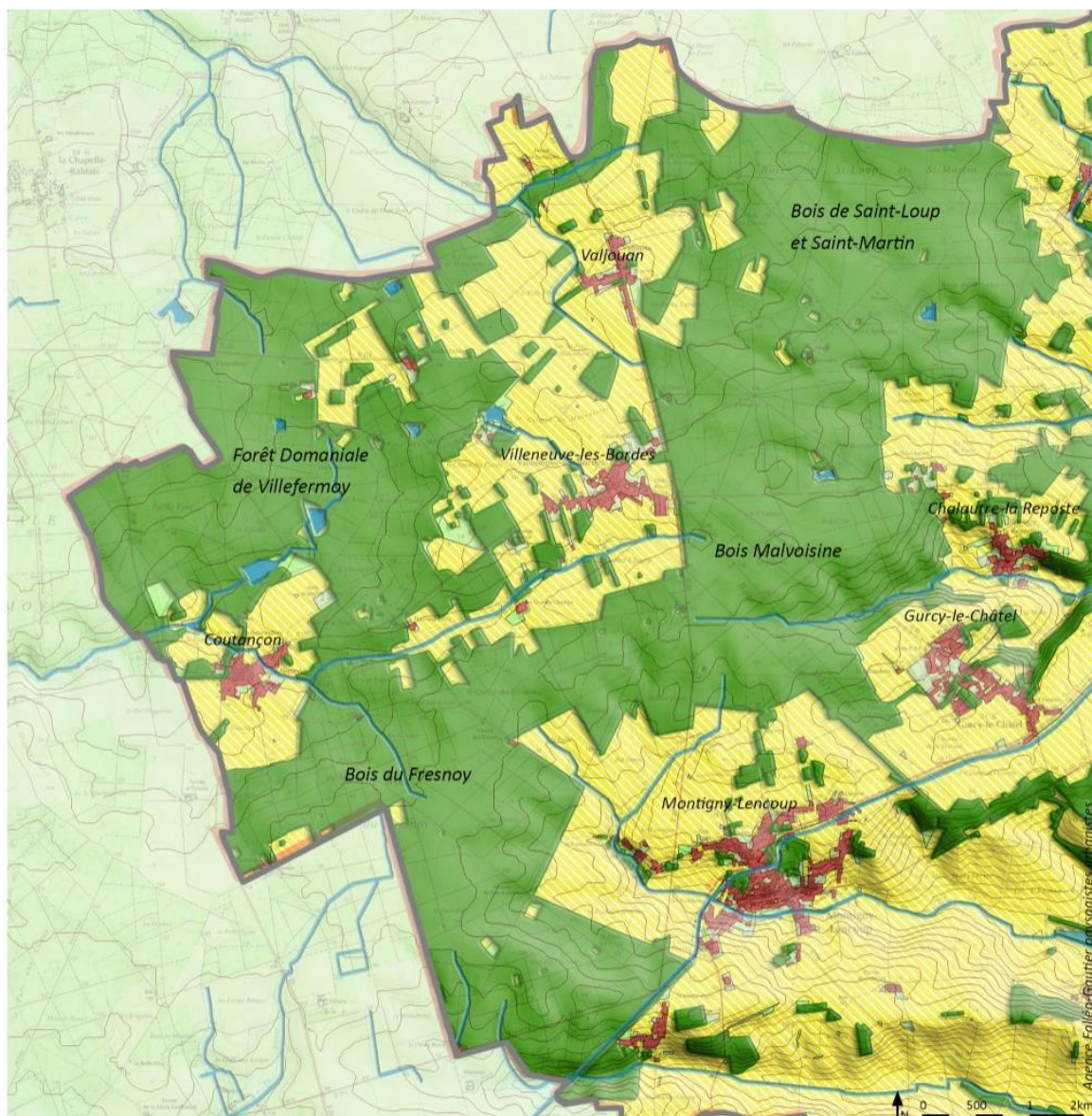
Le territoire du Grand Provenois, dans ses marges sud-ouest, ne recouvre qu'une petite partie de la Brie du Châtelet telle qu'elle a été identifiée dans l'atlas des paysages de Seine-et-Marne.

2.6.2 Les communes concernées

- Coutençon
- Gurcy-le-Châtel
- Meigneux
- Montigny-Lencoup
- Villeneuve-lès-Bordes

2.6.3 Caractéristiques : forces et potentialités/fragilités

Unité de paysage : La Brie du Châtelet, extrait de la carte des paysages du Grand Provenois



Si le relief de la Brie du Châtelet est globalement plat, les vastes forêts qui l'occupent contrastent avec les paysages ouverts du plateau cultivé de la Brie. Au sein des masses forestières des bois de Fresnoy, de Malvoisine, de Saint-Loup et Saint-Martin et à l'ouest l'amorce de la forêt domaniale de Villefermoy, les clairières cultivées de Villeneuve-lès-Bordes et Coutançon offrent des espaces de lumière et de respiration bienvenus, qui mettent en valeur les paysages forestiers et leurs lisières. L'urbanisation, formée en bourgs compacts, s'est implantée au cœur de ces clairières.

Clairière agricole de Villeneuve-lès-Bordes



Le caractère rectiligne des principales routes desservant cette partie du territoire (RD 213 et RD 201 à Villeneuve-lès-Bordes, RD 107 et RD 29 à Contençon) hérité des grands tracés liés à la chasse, offre de profondes perspectives révélant l'échelle vaste de ces emprises forestières aux visiteurs les empruntant. Cependant, la faible accessibilité des forêts souvent privées et clôturées et l'absence de leur mise en valeur depuis les axes routiers restent des points à améliorer pour renforcer l'attractivité de ces espaces.

Effet de cloisonnement de part et d'autre de l'axe rectiligne de la RD213, dans sa traversée du Bois de Malvoisine



2.6.4 Enjeux de l'unité de paysage La Brie du Châtelet

Préservation :

- La préservation des espaces ouverts des clairières.

Valorisation :

- La mise en scène de la forêt depuis les grandes perspectives offertes par les routes.

Requalification :

(sans objet)

3 LES VALEURS PAYSAGERES DU GRAND PROVINOIS ET ENJEUX MAJEURS DE PAYSAGE

Qu'est-ce qui fait en synthèse la valeur des paysages du Grand Provinois ? A quoi faut-il porter attention en priorité ?

Au-delà de la diversité des paysages du Grand Provinois, un certain nombre de valeurs émergent, fondant le meilleur de la personnalité de ce territoire :

- valeur du cadre de vie,
- sentiment d'appartenance,
- expression d'un bien commun.

Ces atouts s'expriment en **huit caractères** qui fondent l'identité du territoire du Provinois et de la Bassée-Montois. Reconnaître ces valeurs, c'est offrir la possibilité d'inscrire le devenir du territoire du Grand Provinois dans le droit fil de son identité fondatrice, et c'est permettre la poursuite de la construction de sa personnalité sans la nier par méconnaissance. C'est donc une source d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire, dans le souci de poursuivre la construction de l'identité paysagère du Grand Provinois, pour « valoriser » le territoire, et pour guider les prescriptions et recommandations du SCoT.

Mais avant cela, c'est aussi une base commune à tous sur laquelle il est possible de fonder un regard critique construit sur les processus de transformation du territoire, afin de juger de façon partagée s'ils « valorisent » ou s'ils « dévalorisent » le paysage.

Huit valeurs paysagères sont identifiées ci-après.

- **Quatre d'entre elles sont spatialisées**, c'est-à-dire qu'elles correspondent à des entités de territoire qui, par leur cohérence, leur singularité, la qualité des usages et représentations ont vocation à être préservées mais aussi pérennisées et développées à travers les politiques d'aménagement.
- **Quatre autres valeurs paysagères sont thématiques.**

3.1 La vallée habitée de la Voulzie



Comme cela a été souligné dans le diagnostic sur les paysages, la vallée de la Voulzie constitue **un "événement" topographique singulier** reliant trois entités paysagères majeures du Grand Provinois : le plateau Briard, le Montois et la Bassée.

Les **pentés boisées et cultivées**, offrant des vues remarquables sur Provins et la vallée, constituent un **écrin remarquable** pour ce site historique exceptionnel et pour l'ensemble de l'urbanisation qui s'est développée au fil de la Voulzie et de ses affluents.

Pôle de vie majeur du Grand Provinois, la vallée de la Voulzie concentre aussi les principales infrastructures du territoire, avec la convergence des grandes routes briardes à Provins et la ligne de train Paris-Provins, unique liaison ferroviaire desservant le territoire. En ce sens, la vallée de la Voulzie est une **véritable porte d'entrée du territoire du Grand Provinois**.

La **diversité des occupations** au sein de cette entité (emprises urbanisées, d'activités, commerciales, industrielles, et emprises agricoles cultivées, prairies, boisements, espaces de nature), leur imbrication et leur organisation précise au fil de la rivière et de son relief, constituent un paysage original et vivant.

L'urbanisation conquérante développée le long de la RD 403 et parfois sur les coteaux, les crêtes ou dans le fond de la vallée, participe à saturer et abîmer le paysage de cet écrin, notamment sur la séquence Provins/Longueville. Le **développement de peupleraies** dans le fond de la vallée et **l'enfrichement des rives de la rivière** font disparaître la Voulzie de ce paysage et empêchent une appropriation de ses rives pour des usages doux et de loisirs.

Enjeux :

Il s'agira de reconnaître la valeur paysagère de cette vallée active et plurielle, porte d'entrée du Grand Provinois, pour accompagner de façon plus équilibrée son développement en **valorisant la continuité paysagère et écologique majeure** qu'elle constitue.

3.2 Le patrimoine architectural et urbain de Provins, site et silhouette phare du Grand Provinois



Le **centre ancien de Provins intramuros**, organisé autour de la ville haute et de la ville basse, a été reconnu au titre de **patrimoine Mondial de l'UNESCO** en décembre 2001.

Cette ville, inscrite au sein d'un cadre naturel remarquable, représente un patrimoine urbain et architectural exceptionnel. **Sa silhouette**, dominée par la Tour César et le dôme de Saint-Quiriace, **rayonne tel un phare** sur le plateau de la Brie et la vallée de la Voulzie.

La **ville médiévale fortifiée** de Provins, au cœur de l'ancienne région des puissants comtes de Champagne, témoigne de la richesse passée de cette ville, notamment **liée au développement des foires commerciales internationales et de l'industrie de la laine** à l'époque médiévale. La préservation de l'architecture et du tracé urbain caractéristiques de ces grandes villes de foires médiévales est une des valeurs du site soulignée dans les critères retenus pour l'inscription du site à l'UNESCO.

Aujourd'hui, l'**importante fréquentation touristique** (plus d'un million de visiteurs par an) constitue un atout majeur pour le territoire du Grand Provinois.

Enjeux :

La **mise en valeur de la relation de Provins et de la vallée de la Voulzie** doit encore être améliorée, notamment à travers la préservation des espaces ouverts agricoles ou de nature des fonds de vallons situés aux portes de la ville :

- la réhabilitation du site de confluence de la Voulzie et du Durteint,
- la valorisation de la présence de l'eau dans la ville et ses abords et du petit patrimoine bâti qui lui est lié,
- la requalification des axes d'arrivées sur ce patrimoine depuis la vallée et les vallons affluents.

3.3 Les paysages humides et confidentiels de la Bassée



L'omniprésence de l'eau sous diverses formes, des plus artificielles aux plus naturelles, **l'alternance d'espaces boisés sombres et de clairières lumineuses** font de la Bassée un paysage unique et confidentiel, un monde en soi dans lequel on pénètre à travers des bourgs régulièrement implantés sur ses rives.

Des routes reliant ces noyaux habités permettent de franchir, tel un vaste fleuve boisé, la Bassée.

L'univers sombre et le caractère naturel de la Bassée apparaissent d'autant plus singuliers que le contraste avec les paysages ouverts et cultivés qui l'encadrent est fort. Cependant, malgré leur caractère original, les paysages de la Bassée et la richesse écologique de ses milieux ne sont pas encore assez valorisés.

Enjeux :

L'identification et la valorisation des richesses paysagères et écologiques qui font la singularité et l'attractivité de la Bassée permettront de mieux affirmer son identité et de définir ainsi un cadre pour mieux accueillir les **importantes transformations à venir sur ce territoire**.

Ainsi, les projets de **grands casiers** et du **passage à grand gabarit de la Seine** doivent devenir des leviers de valorisation de ce territoire.

3.4 La campagne Montoise



Entre les grandes ouvertures du plateau Briard et les paysages boisés et humides de la Bassée se déploient les reliefs élégants de la côte du Montois. Les vastes reliefs souples coiffés par des boisements sombres, les villages et la richesse bâtie qu'ils abritent nichés au creux des plis, ainsi que les structures végétales ponctuant les ondulations cultivées, composent un **paysage de campagne, pittoresque**, rare en Ile-de-France.

La qualité de ce paysage de campagne montoise réside dans l'équilibre entre les différents éléments qui la composent et leur organisation précise dans le **relief de la côte**. La **ligne de crête** de ce relief, et les **points de vue lointains** qu'elle offre, mettant en scène le **basculement spectaculaire du plateau de la Brie vers la vallée de la Seine**, participent aussi à la force de ce paysage.

Enjeux :

Si la **subtilité de composition** est bien au cœur de cette valeur paysagère, elle en constitue également la **fragilité**. Il s'agira donc de reconnaître et **respecter les grands équilibres** qui font la force et la richesse de ce paysage afin d'assurer une évolution et un développement harmonieux de la campagne montoise.

3.5 Les grands horizons agricoles du plateau de la Brie et du rebord sénonais



Si le plateau de la Brie et du versant du Sénonais sont des entités bien distinctes présentant des caractéristiques qui leur sont propres, elles partagent néanmoins des lignes de force en termes de paysage qui nous ont conduit à les rassembler au sein d'une même valeur.

Ces **étendues cultivées** s'étirent entre terre et ciel au rythme des **inflexions douces du relief**. Elles offrent un **paysage de lumière aux horizons lointains**, variant au rythme des saisons.

Les bourgs, leurs clochers et les silos, véritables cathédrales agricoles, animent de leurs **silhouettes** ce vaste espace ouvert.

Les **structures arborées jalonnant les cultures** (boisements importants comme la forêt de Jouy, ou plus ponctuels comme les bosquets accrochés aux sursauts de reliefs, ripisylves des rus ou encore les ceintures arborées des villages) contribuent à la qualité de ces paysages et au maintien d'une **diversité écologique** au sein des cultures.

Enjeux :

L'ouverture immense de ces espaces constitue aussi leur **principale fragilité**.

La prise en compte de la **composition des silhouettes bâties et arborées** dans les nouveaux aménagements ou opérations de construction représente un enjeu fort pour les paysages agricoles de la Brie et du Sénonais.

Par ailleurs, la **préservation de l'identité rurale des bourgs**, face à l'évolution des aménagements au caractère routier liée notamment aux grandes voies de desserte les traversant, est également un enjeu majeur de cette valeur paysagère.

3.6 Le réseau structurant des routes touristiques



Système rayonnant autour de Provins, ou en balcon de part et d'autre de la Bassée, le réseau de voies historiques qui dessert le territoire du Grand Provinois constitue un patrimoine en soi.

Tel une ligne témoin, le caractère rectiligne de ces axes met en valeur les subtilités de la topographie, notamment sur le plateau agricole de la Brie, ainsi que la diversité des séquences paysagères qui se succèdent le long de ces parcours.

Les **alignements d'arbres** encore présents sur certains linéaires sont des **éléments repères et d'animation** importants dans le paysage.

Ces traces du passé témoignent du haut lieu de commerce que fut Provins, mais elles représentent également des **axes structurants** et des **itinéraires de découverte** et de valorisation des paysages qui constituent ainsi une valeur paysagère essentielle du Grand Provinois.

Aujourd'hui, **des dynamiques en cours fragilisent ces tracés** : implantation d'activités très visibles sur leurs abords, disparition des alignements d'arbres, effacement des axes au profit d'aménagements routiers comme des giratoires....

Enjeux :

La mise en scène du territoire et des arrivées progressives sur Provins depuis ces voies constituent un enjeu majeur pour les paysages Provinois et de la Bassée-Montois.

3.7 Un patrimoine architectural et urbain remarquable, héritage du riche passé de ce territoire



Le riche passé de ce territoire a laissé de nombreux vestiges de patrimoine bâti ou urbain encore visibles aujourd'hui. Ces éléments jalonnent l'ensemble du territoire du Grand Provinois témoignant de son influence passée.

Qu'ils soient implantés **au sein des bourgs** (églises, tissu urbain et architectures de Provins, Bray-sur-Seine, cloître de Donnemarie-Dontilly...) **ou isolés** (Noyen-sur-Seine, abbaye de Preuilley), qu'ils s'érigent dans le paysage comme des **points de repères** (église de Paroy) ou qu'ils soient des **éléments de patrimoine rural**, comme les majestueuses fermes isolées du plateau briard, l'ensemble de ces éléments participe à la valeur et à l'intérêt des paysages du Grand Provinois.

Ce patrimoine est bien préservé à travers des **mesures de protection** (monuments historiques, Site Patrimonial Remarquable -SPR) et des **campagnes de restauration**, mais également par des **aménagements sur leurs abords** qui, par leur sobriété, mettent en valeur le monument, tout en préservant le caractère rural des bourgs.

Enjeux :

La **poursuite de cette préservation et de cette restauration**, ainsi que son **élargissement au petit patrimoine lié à l'eau**, notamment à Provins et le long de la Voulzie, mais également sur le territoire de la Bassée, constitue un enjeu important.

3.8 Un maillage important de chemins et petites routes entre les zones habitées et les espaces agricoles ou naturels



Le maillage important des chemins et petites routes peu circulés entre les espaces habités et les espaces agricoles et naturels des plateaux cultivés constituent un support privilégié pour les **liaisons douces**.

Ce réseau est conforté par les **petites routes paysages** s'inscrivant finement dans la topographie du Sénonais et du Montois qui ouvrent des **points de vue** généreux sur le paysage de la vallée de la Seine et mettent en scène la traversée du territoire du Grand Provinois à travers des séquences paysagères variées.

Le tracé du **GR 11** traversant le territoire du nord au sud, permet aussi de découvrir successivement les entités paysagères composant le Grand Provinois. De **nombreuses boucles de découverte** permettent d'apprécier la diversité paysagère et patrimoniale du territoire (20 boucles de randonnées en Provinois, "Les ballades en Bassée-Montois" qui répertorie 19 itinéraires en identifiant les éléments de patrimoine remarquable, les points de vue majeurs et les promenades du Conseil Départemental de Seine-et-Marne).

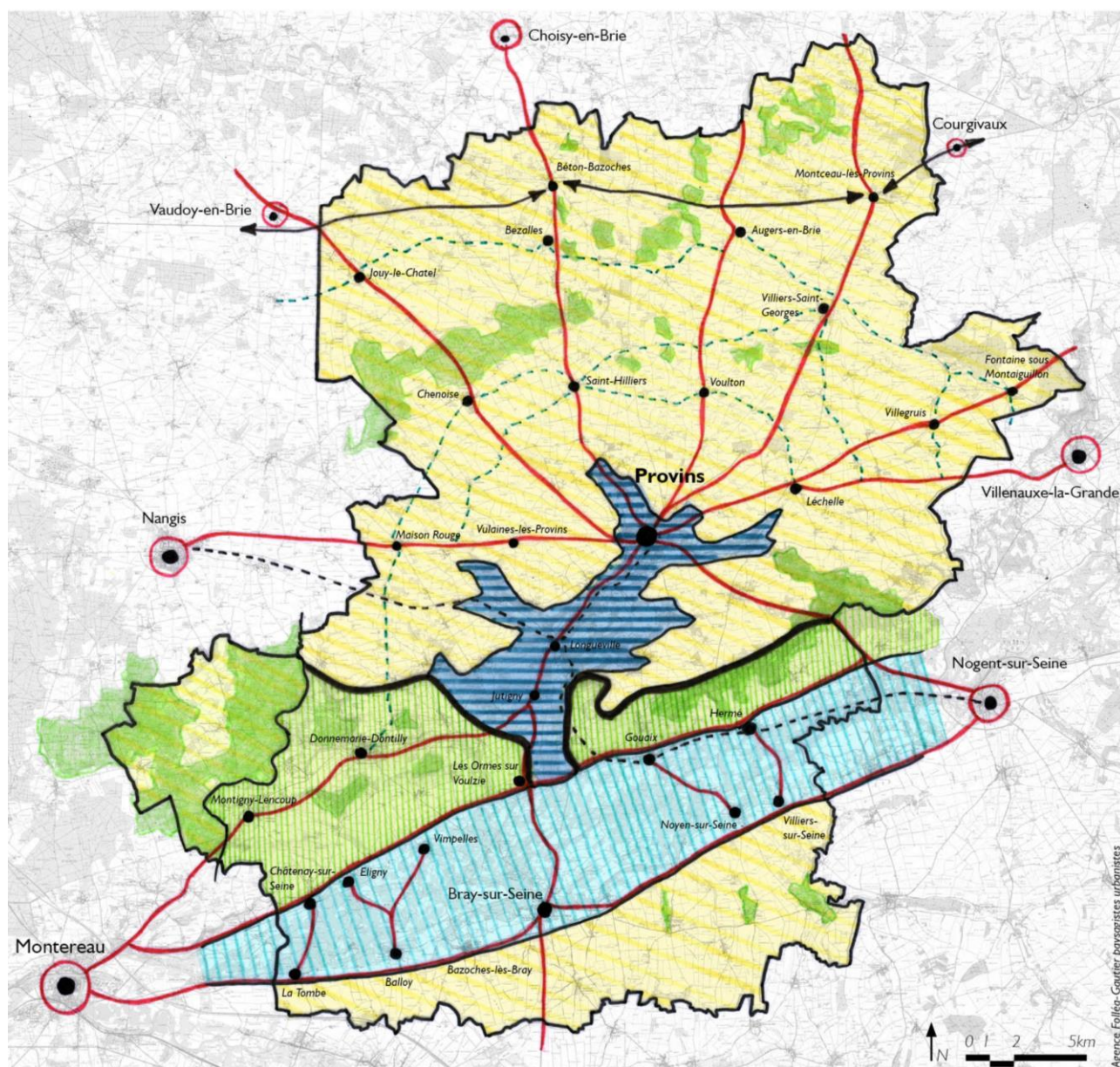
On note cependant un **déficit important de liaisons douces pour les trajets quotidiens**, même si des initiatives sont d'ores et déjà en réflexion (Eurovélo route le long de la Seine, digues des grands lacs de Seine, liaison cyclable entre la Bassée et les Lacs de la Forêt d'Orient - Aube...).

Enjeux :

Le **développement de continuités douces** sur le territoire, notamment depuis et vers les principaux pôles de desserte en transport en commun (comme les gares de la vallée de la Voulzie), apparaît comme un enjeu fondamental pour ce territoire.

L'aménagement de l'ancienne voie ferrée reliant Provins à Villiers-Saint-Georges ou encore le développement d'une continuité douce le long du canal de Bray à Tombe peuvent être des premières pistes à envisager.

4 SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE PAYSAGE POUR LE GRAND PROVENOIS



Enjeux majeurs de paysage pour le Grand Provenois

- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Comment reconnaître et valoriser la continuité paysagère et écologique de la vallée habitée de la Voulzie ? |  | Comment composer avec les silhouettes bâties et arborées des plateaux agricoles ? |
|  | Comment mettre en valeur le caractère unique et original des paysages et la richesse écologique des milieux de la Bassée | NC | Comment valoriser les espaces publics au bénéfice de la convivialité et des modes doux ? |
|  | Comment respecter les grands équilibres qui font la qualité des paysages de la campagne montoise ? | NC | Comment préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et urbain de Provins et de l'ensemble du territoire ? |
|  | Comment mettre en scène les grands itinéraires du territoire ? | NC | Comment développer un réseau de circulations douces pour les trajets quotidiens ? |

2 - Habitat

1 UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FAIBLE MAIS CONTINUE

1.1 Situation et tendance démographique à l'échelle des intercommunalités limitrophes

En 2013, le SCoT du Grand Provinois compte 57 939 habitants dont 23 456 habitants dans la Communauté de Communes Bassée-Montois au sud et 34 483 dans la Communauté de Communes du Provinois au nord. La population du SCoT représente ainsi 4,2 % de la population totale du département de Seine et Marne.

La progression de cette population est de l'ordre de 0,52 % par an. Cette croissance est inférieure à celle des intercommunalités limitrophes en raison d'un faible solde naturel de la Communauté de Communes Bassée-Montois, et d'un très faible solde migratoire sur la Communauté de Communes du Provinois.

Le Département de Seine-et-Marne doit sa croissance de 0,93 % par an principalement à un solde naturel élevé. Son solde migratoire est 3 fois moindre que celui du territoire du SCoT du Grand Provinois

Démographie du SCoT et des intercommunalités limitrophes

	Population 2013	Poids démographique	Taux d'évolution annuelle de 2008 à 2013		
		En %	Solde naturel	Solde migratoire	Total
CC Brie Nangissienne	16 670	7,8	0,82	0,55	1,37
CC Deux Fleuves	35 309	16,6	0,66	0,22	0,88
CC du Coeur de la Brie	9 986	4,7	0,40	1,46	1,86
CC les Sources de l'Yerres	9 709	4,6	0,40	0,37	0,77
CC Pays de Coulommiers	37 047	17,4	0,60	0,56	1,16
CC des Portes de Champagne	5 422	2,5	0,27	1,36	1,63
CC du Nogentais	16 708	7,8	0,16	0,41	0,57
CC Yonne Nord	24 052	11,3	0,08	1,07	1,15
CC Bassée-Montois	23 456	11,0	0,18	0,53	0,71
CC du Provinois	34 483	16,2	0,38	0,01	0,39
Total territoire d'étude	212 842	100	0,42	0,51	0,93

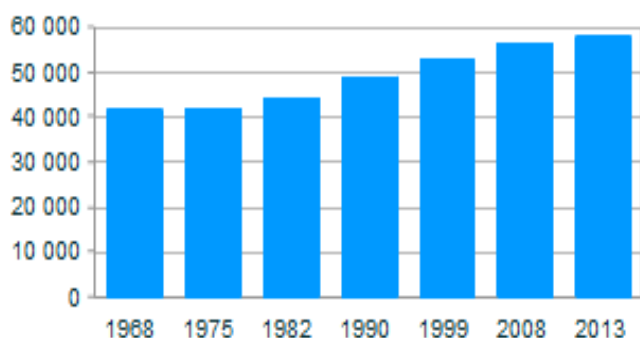
SCoT du Grand Provinois	57 939	4,2	0,30	0,22	0,52
Seine-et-Marne	1 365 200	100	0,85	0,08	0,93
France	65 564 756	-	0,43	0,07	0,50

Source : INSEE, RP 2013

1.2 Une croissance démographique régulière depuis 1968 et principalement portée par le solde naturel depuis 2008

Depuis 1968, le territoire connaît une croissance démographique continue et régulière, passant de 41 747 à 57 939 habitants en 2013.

Evolution de la population du SCoT



année	pop.	base 100 sél.	France
1968	41 747	100	100
1975	42 000	100,6	105,8
1982	44 388	106,3	109,4
1990	48 763	116,8	114,3
1999	52 666	126,2	118,4
2008	56 455	135,2	125,9
2013	57 939	138,8	129,1

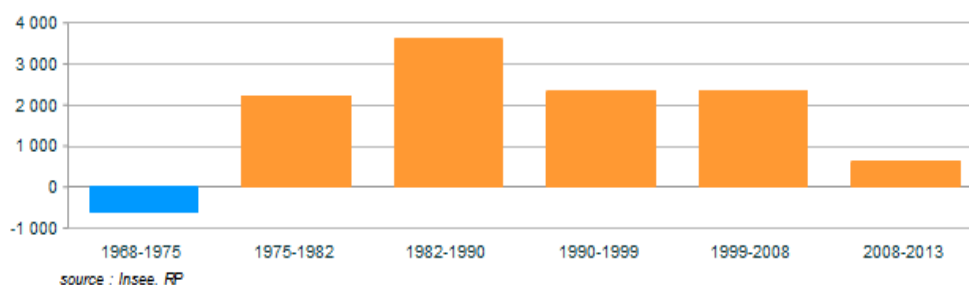
Source : INSEE, RP 2013

Les évolutions de populations résultent de deux phénomènes qui se cumulent : d'une part le mouvement naturel qui s'exprime par le solde entre les naissances et les décès, et d'autre part le mouvement migratoire qui s'exprime par la différence entre les entrées et les sorties sur un territoire donné.

Depuis 1975, le solde migratoire est redevenu positif. Il s'est tassé sur la dernière période 2008-2013.

Le solde naturel suit l'évolution du solde migratoire, qui traduit l'arrivée de ménages et compense le vieillissement de la population.

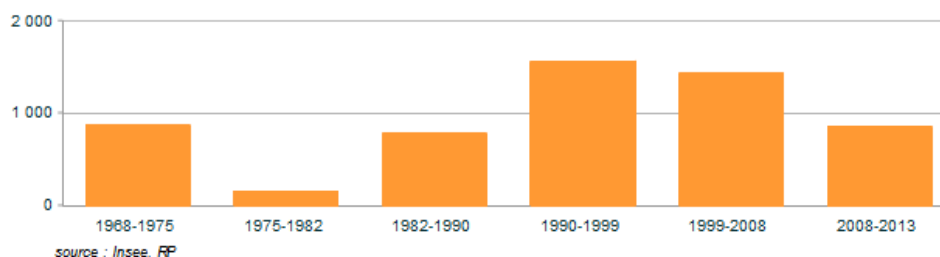
Solde migratoire sur le périmètre du SCoT



source : Insee, RP

Source : INSEE, RP 2013

Solde naturel sur le périmètre du SCoT



source : Insee, RP

Source : INSEE, RP 2013

Les arrivées de nouveaux habitants compensent tout juste les départs observés sur le territoire. Le solde naturel devient moteur de la croissance démographique sur cette période.

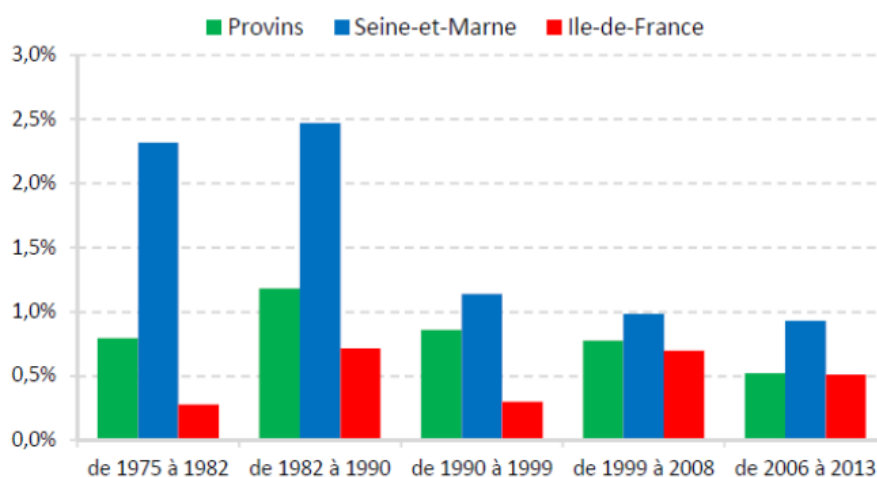
Evolution du taux de croissance annuel moyen de 1975 à 2013

	De 1975 à 1982	De 1982 à 1990	De 1990 à 1999	De 1999 à 2008	De 2008 à 2013
Croissance annuelle moyenne	0,8%	1,2%	0,9%	0,8%	0,5%
Dont liée au solde naturel*	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
Dont liée au solde migratoire**	0,7%	1,0%	0,5%	0,5%	0,2%

Source : INSEE, RP 2013

Cette tendance se retrouve en Seine-et-Marne et sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

Evolution comparée de la croissance annuelle moyenne de 1975 à 2013



Source : INSEE, RP 2013

Remarque : « Provins » dans le graphique ci-dessus indique la situation du territoire du SCoT du Grand Provinois.

1.3 Une perte d'attractivité résidentielle

Malgré l'augmentation globale de la population, la croissance démographique n'a pas été homogène sur l'ensemble du territoire. Des dynamiques démographiques différentes sont observables entre les communes pôles⁹ et les autres communes du Grand Provinois.

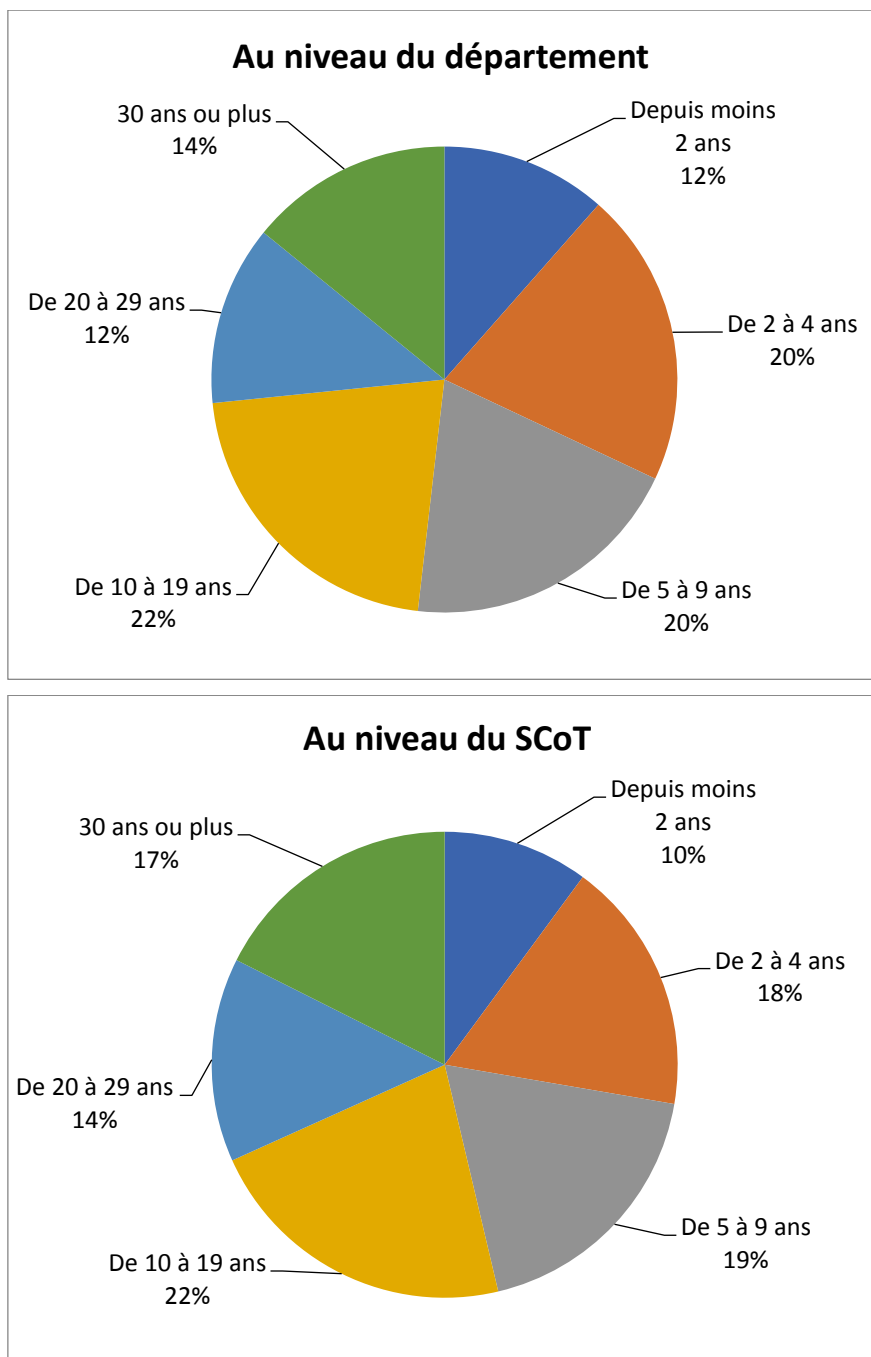
Ce sont les petites communes qui ont supporté la croissance démographique observée depuis 1975. Ces dernières présentent un solde de 15 027 personnes supplémentaires (soit 94,3 % de la croissance démographique), tandis que dans le même temps les communes pôles présentent un solde de 912 habitants supplémentaires au cours de ces 38 dernières années.

⁹ Communes pôles : les trois communes les plus peuplées (> 2 000 habitants) et qui possèdent le plus de services et équipements : Provins (11 940 habitants), Donnemarie-Dontilly (2 913 habitants) et Bray-sur-Seine (2 294 habitants).

1.4 Une relative stabilité résidentielle

Plus d'un ménage sur deux réside sur le territoire depuis au moins 10 ans en 2013 (54 % des ménages). Cette situation traduit une relative stabilité résidentielle sur le Grand Provinois, supérieure à la moyenne départementale qui se situe à 48 %.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



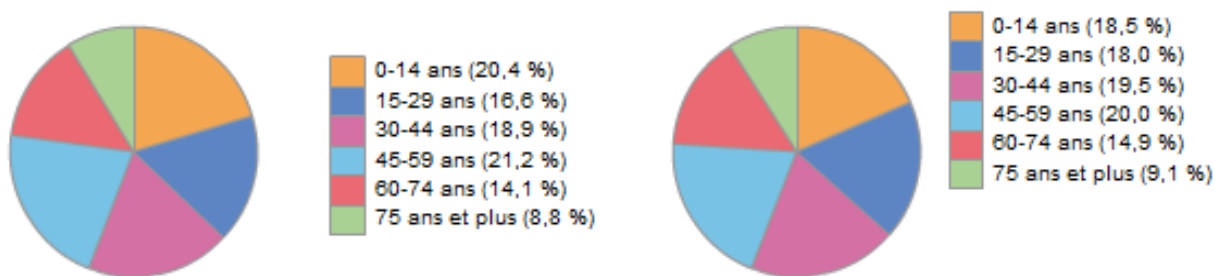
Source : INSEE, RP 2013

2 EVOLUTION DE LA STRUCTURE ET DU PROFIL DE LA POPULATION

2.1 Une tendance au vieillissement de la population

La classe d'âge des moins de 14 ans représente 20,4 % de la population du territoire du SCoT, soit 2 points au-dessus du niveau moyen national en 2013. Elle est alimentée d'une part par l'arrivée de jeunes ménages et d'autre part par un solde naturel positif.

Répartition de la population par tranche d'âge à l'échelle du SCoT et de la France en 2013



source : Insee, RP exploitation principale - total : 57 939

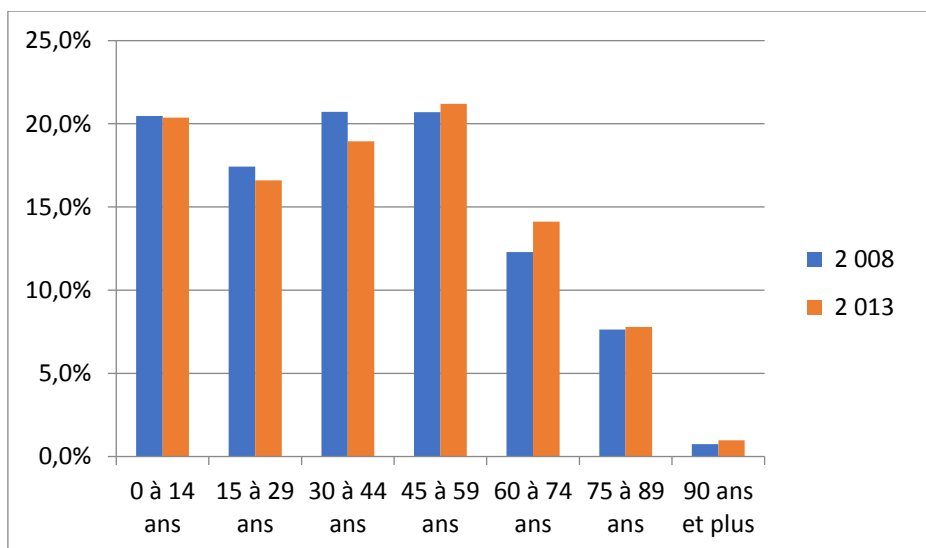
source : Insee, RP exploitation principale

Source : INSEE, RP 2013

L'évolution des différentes classes d'âge traduit une légère tendance au vieillissement de la population. En effet, toutes les classes d'âge comprises entre 0 et 45 ans voient leur poids diminuer au profit de celles de plus de 45 ans. A l'échelle départementale, on note la même tendance.

Ainsi, entre 2008 et 2013, l'**indice jeunesse**¹⁰ a diminué, passant de 1,32 à **1,16**. Cette tendance est également observée au niveau départemental.

Evolution de la population par tranche d'âge entre 2008 et 2013



Source : INSEE, RP 2013

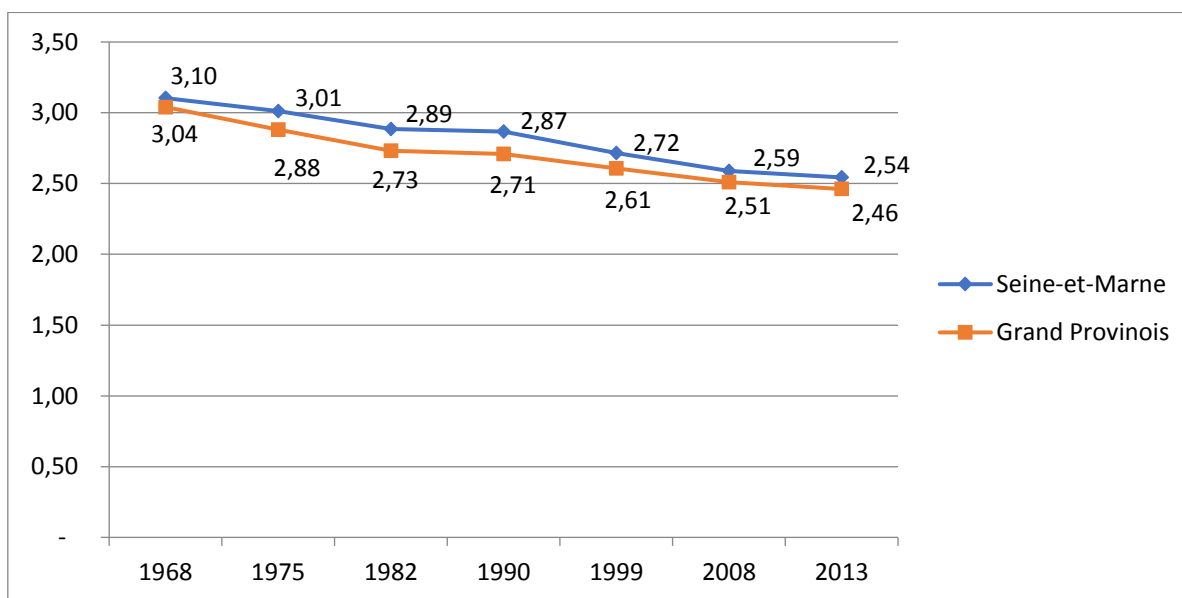
¹⁰ Indice jeunesse : rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans.

2.2 Une taille moyenne des ménages en baisse continue

D'une manière générale, l'évolution de la structure des ménages est relativement comparable aux tendances observées à l'échelle départementale ou nationale. Sous l'effet des évolutions sociétales et démographiques (divorces, vieillissement, décohabitations, familles monoparentales), une diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages est constatée sur le Grand Provinois.

La taille moyenne des ménages à l'échelle du SCoT a toujours été plus faible que celle du département. Depuis les années 1990, il est observé des ménages de taille supérieure pour la Communauté de Communes Bassée-Montois (2,5 personnes/ménage) par rapport à la Communauté de Communes du Provinois (2,43 personnes/ménage).

Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 2013



Source : INSEE, RP 2013

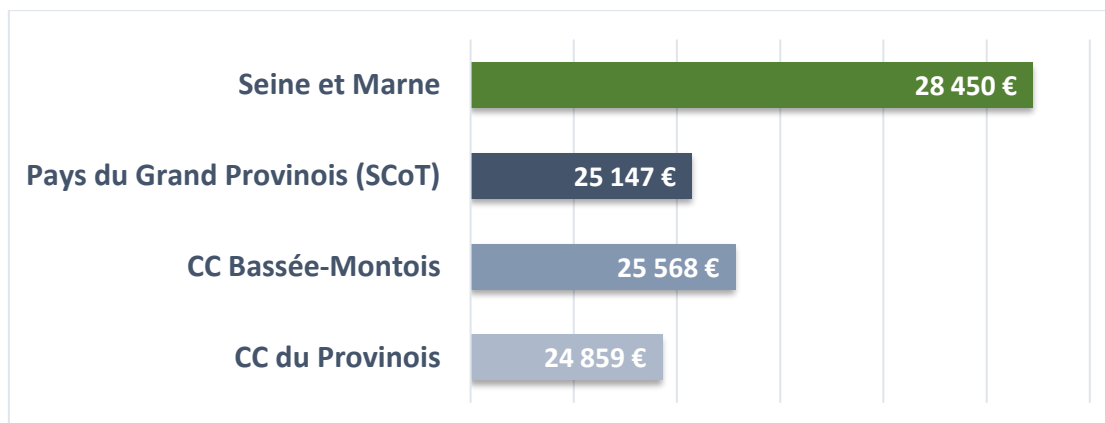
En 2013, les familles représentent 69,8 % des ménages recensés. Parmi ceux-ci, les couples avec enfants sont majoritaires (32,4 % des ménages en 2013), juste devant les couples sans enfant (28,4 %). La part de familles monoparentales représente 9 % des ménages.

Les petits ménages (1 à 2 personnes) représentent 56,4 % de l'ensemble des ménages, avec une répartition équilibrée entre les ménages d'une seule personne (28 %) et les couples sans enfant (28,4 %).

2.3 Des niveaux de revenus disparates, à l'est d'une couronne parisienne aisée

Le Grand Provinois accueille sur son territoire une population aux revenus plutôt médians par rapport aux moyennes des territoires environnants. Avec un revenu moyen annuel net par habitant égal à 25 147 € en 2015, la population locale présente globalement un niveau de vie inférieur à la moyenne du département de Seine et Marne (28 450 €).

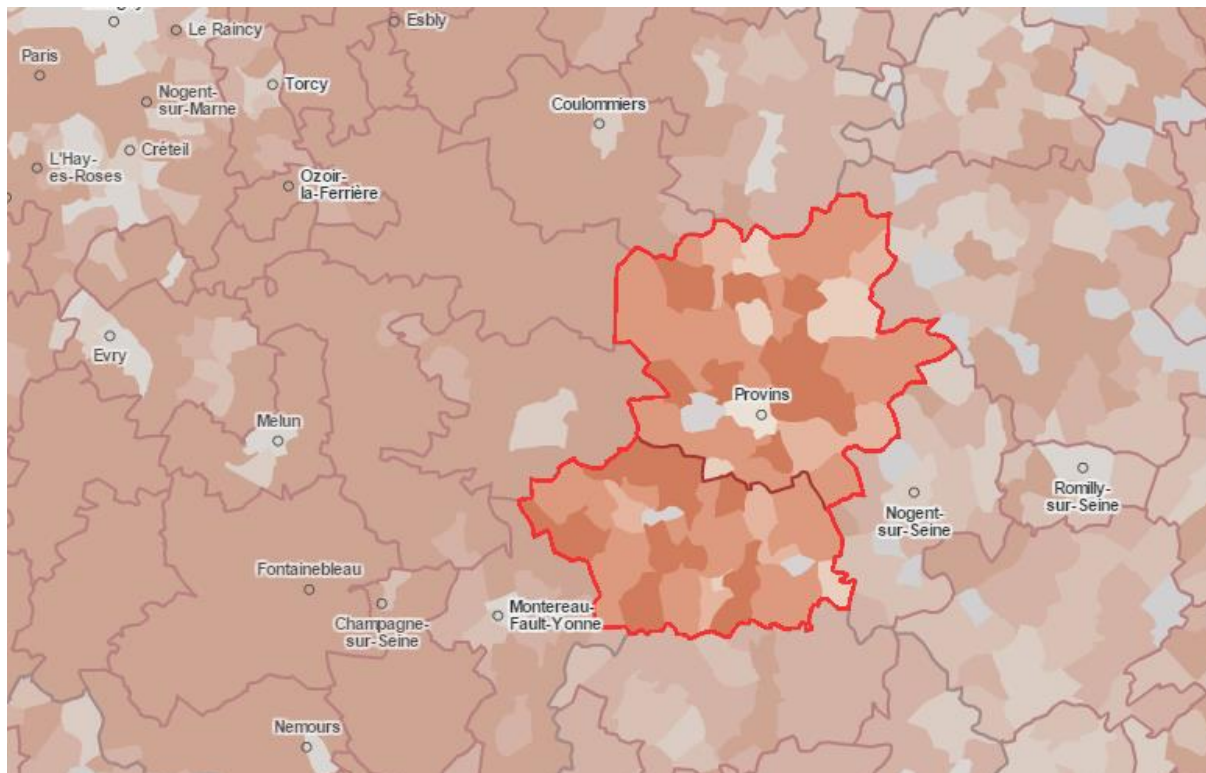
Revenu fiscal moyen par foyer en 2015 (sur le revenu 2014)



Source : INSEE, RP 2015

Au regard de la médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation (cf. carte ci-après), des écarts relativement significatifs apparaissent sur les communes du territoire. Certaines communes à l'ouest se trouvent sous l'influence de la couronne parisienne où les revenus sont les plus élevés.

Revenu médian par unité de consommation et par commune en 2015

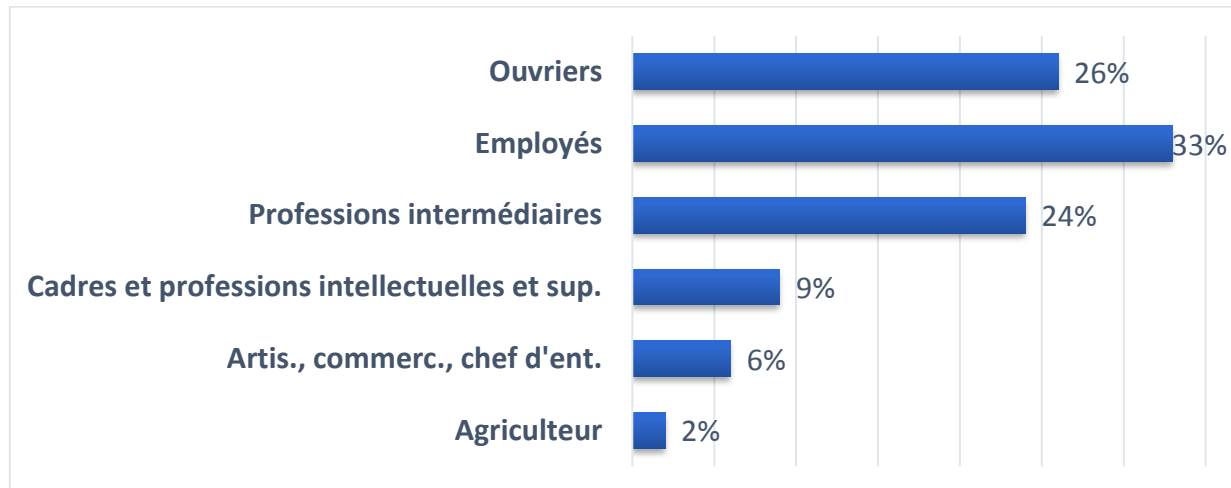


Source : INSEE, RP 2015

2.4 Un profil socio-professionnel qui se tertiarise

Entre 2008 et 2013, la part des agriculteurs, des cadres et professions intellectuelles et supérieures et celle des ouvriers a légèrement diminué, au profit des ouvriers (+ 3%), des professions intermédiaires (+ 1%) et des artisans, commerçants, chefs d'entreprises (+ 1%).

Population active par catégorie socio-professionnelle en 2013, sur le Grand Provinois



Source : INSEE, RP 2013

Synthèse et enjeux sur la démographie

Forces	Faiblesses
Une dynamique démographique positive depuis 1968 portée principalement par le réseau des villages.	Une croissance reposant principalement sur le solde naturel. Les arrivées de nouveaux habitants observées depuis 10 ans sur le territoire compensent à peine les départs du territoire.
Une stabilité des ménages emménagés sur le territoire.	Une perte d'attractivité des villes pôles .
Une classe d'âge importante des moins de 20 ans .	Une tendance au vieillissement de la population.
Enjeux	
- Renforcer l'attractivité du territoire pour retrouver une dynamique migratoire. - Permettre aux jeunes de s'installer durablement sur le territoire - Adapter l'offre résidentielle au vieillissement de la population. - Enrayer la perte d'attractivité des villes pôles. - Rééquilibrer le profil socioprofessionnel : le développement du Grand Provinois doit œuvrer pour une augmentation de la proportion des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.	

3 L'ÉVOLUTION ET LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

3.1 Une croissance mesurée du parc de logements, en fort ralentissement

Sur le Grand Provinois, le nombre de logements est en augmentation depuis 1999 (+ 14 %).

Jusqu'en 2008, l'augmentation du nombre de logements est constante. C'est une croissance mesurée puisque corrélée à la croissance démographique ralentie à partir de 2008.

Cette même dynamique est observable au niveau départemental.

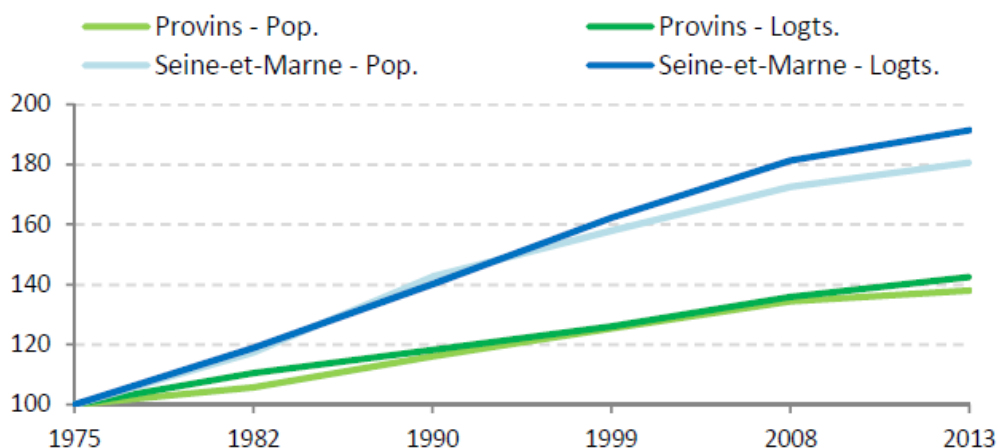
Evolution du nombre de logement entre 1999 et 2013

	Nombre total de logements en 2013	Nombre total de logements en 1999	Evolution 1999-2013
Provins	27 730	24 328	14,0%
Seine-et-Marne	582 352	486 373	19,7%
Ile-de-France	5 566 984	5 083 838	9,5%

Source : INSEE, 2013

Remarque : « Provins » dans le graphique ci-dessus indique la situation du territoire du SCoT du Grand Provinois.

Evolution comparée logement/population depuis 1975 (Indice base 100 en 1975)



Source : INSEE, RP 2013

Les données du fichier SITADEL¹¹ indiquent le volume de constructions sur une période donnée, le rythme annuel de construction et la typologie des logements récemment construits.

Sur la période de **2004 à 2014** (pas de temps de 11 ans), **2 229 logements** ont été réalisés.

Néanmoins, d'importantes variations annuelles ponctuent cette activité de construction de logements. Une chute du nombre de nouveaux logements est constatée à partir de 2008, passant de 351 en 2007 à 142 en 2010.

Les années 2011 (+ 154) et 2012 (+ 190) redonnent un court élan à la dynamique de constructions du fait d'une reprise de l'activité de construction de logements sur la Communauté de Communes du Provinois.

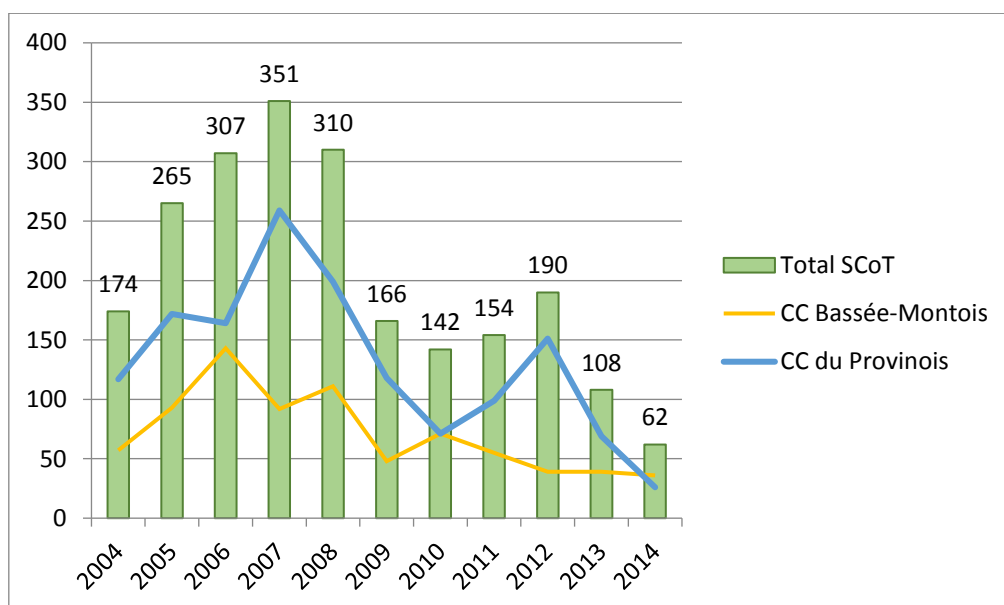
Puis, en 2014, le nombre de création de logements atteint son plus bas niveau avec un total de 62 logements réalisés.

En 2015, le nombre de logements commencés est de 48, ce qui confirme le fléchissement de l'activité de construction.

En moyenne sur les 12 années **de 2004 à 2015**, on a construit **190 logements par an**.

Les constructions sur la Communauté de Communes du Provinois représentent plus de la moitié des nouveaux logements réalisés sur le Grand Provinois (en moyenne 131 logements, soit 65 %).

Evolution du nombre de nouveaux logements



Source : fichier SITADEL, 2017

Sur cette période, l'activité de construction est concentrée sur les trois communes pôles : 34 % des nouveaux logements y sont localisés contre 66 % sur les 79 autres communes.

Parmi les pôles, Provins recense la plus forte activité de construction (25 % des nouveaux logements du Grand Provinois, soit 559 logements) devant Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, qui représentent à elles deux 9 % (respectivement 113 et 86 nouveaux logements).

¹¹ SITADEL (système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires des logements et locaux) est une source de données gérée par le MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer) qui permet de suivre l'activité de la construction et ses principales caractéristiques. Elle renseigne entre autres sur la construction de logements neufs et recense les autorisations de permis de construire, les déclarations d'ouverture de chantier et les déclarations d'achèvement de travaux. Cette étude utilise les données en « date de logements commencés »

Répartition des logements en fonction des communes pôles ou non pôles

	Total des nouveaux logements	Nombre de logements individuels	Nombre de logements en collectif
Communes pôles	758	273	485
	34 %	36 %	64 %
Communes non pôles	1 471	1 381	90
	66 %	94 %	6 %
Total SCoT	2 229	1 654	575
	100 %	74 %	26 %

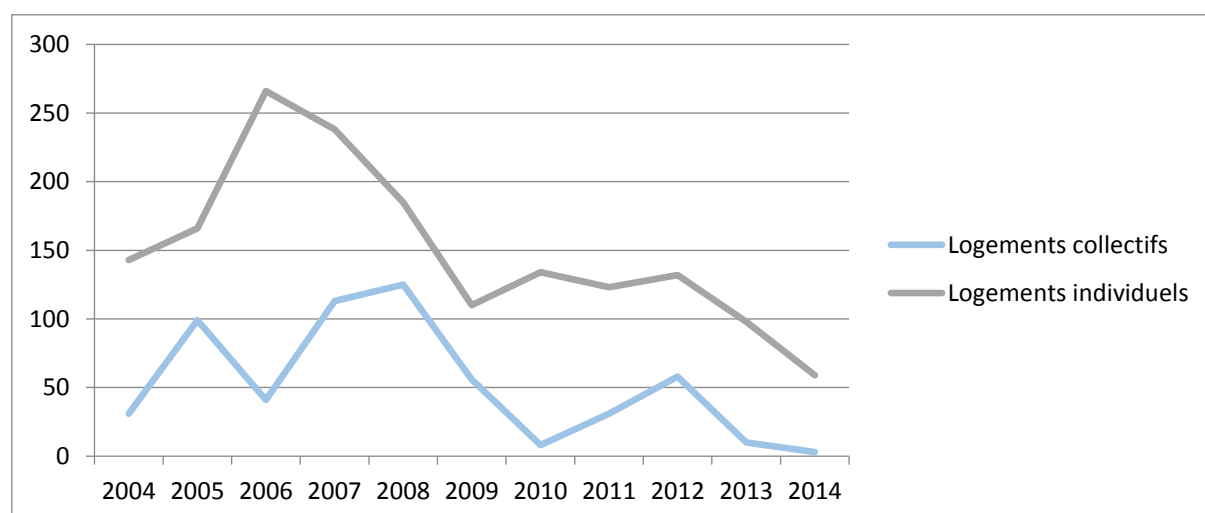
Source : fichier SITADEL, 2017

Entre 2004 et 2014, les maisons individuelles ont représenté une part prépondérante des nouveaux logements (74 %).

Les logements individuels sont majoritairement représentés sur les communes non pôles (94 %) alors que les logements en collectif sont plutôt construits sur les communes pôles (64 %).

Sur la période 2006 à 2008, les tendances sont inversées entre les deux types de logements : le nombre de logements individuels diminuent au profit des logements collectifs qui présentent sur cette période les effectifs les plus importants (+ 133 et + 125). Puis les tendances deviennent les mêmes, mise à part pour les années 2010 et 2011.

Evolution du nombre de logements collectifs et individuels



Source : fichier SITADEL, 2017

3.2 Un parc de logements caractérisé par une part significative de résidences secondaires et une vacance qui progresse

En 2013, le parc de logements est majoritairement composé de résidences principales (83,3 %). Ce taux est inférieur à celui observé à l'échelle du département (90,6 %).

En augmentation depuis plus de 20 ans, ce taux a gagné + 1,9 % entre 1999 et 2013.

Au regard de l'évolution des logements par typologie, on constate que les logements créés depuis 1968 correspondent essentiellement à des besoins en résidences principales : sur la période 1968-2013, la proportion de résidences secondaires et de logements vacants n'a globalement pas évolué.

Types d'occupation des logements en 2013

	Résidence principale	Résidence secondaire	Logement vacant
Provins	83,3%	8,1%	8,6%
Seine-et-Marne	90,6%	3,0%	6,4%
Ile-de-France	90,6%	3,2%	6,2%

Source : INSEE, RP 2013

3.2.1 Une baisse des résidences secondaires

Le nombre de résidences secondaires est en baisse depuis les années 80 (transformation de résidences secondaires en résidences principales) sur le territoire du SCoT. On comptait 2 711 résidences secondaires en 1999 contre 2 252 en 2013. Cependant, la part de logements secondaires (8,1 %) est bien supérieure à la moyenne départementale en 2013 (3,0 % en 2013 sur le département).

D'un point de vue géographique, on remarque que les logements secondaires sont concentrés sur la CC Bassée-Montois avec une part de 12,4 % contre 5,1 % pour la CC du Provinois.

La commune qui compte le plus grand nombre de résidences secondaires est Hermé avec 285 logements.

Evolution et composition du parc de 1999 à 2013

	Résidences principales		Résidences secondaires et logements occasionnels		Logements vacants	
	1999	2013	1999	2013	1999	2013
Grand Provinois	19805	23107	2711	2 252	1812	2371
	81,4%	83,30%	11,1%	8,10%	7,4%	8,6%
Seine et Marne	432785	527429	22152	17522	31436	37401
	89,0%	90,60%	4,6%	3,00%	6,5%	6,4%

Source : INSEE, RP 2013

3.2.2 Un niveau de vacance en hausse

La vacance est liée à deux phénomènes :

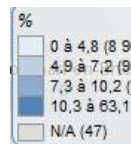
- une vacance conjoncturelle qui caractérise des locaux se trouvant entre deux périodes d'occupation ;
- et une vacance structurelle de logements liée à la vétusté et l'inconfort.

Le territoire du SCoT est caractérisé par un taux de logements vacants en hausse entre 1999 et 2013 (7,4 % en 1999 et 8,6 % en 2013), supérieur à la moyenne du département (6,4 % en 2013).

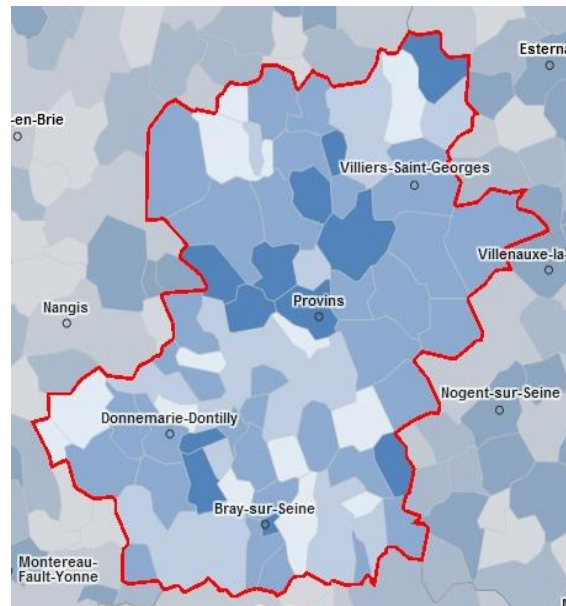
Du fait de parcs de logements anciens, les trois communes pôles ont connu les plus fortes augmentations du nombre de logements vacants depuis 2006 : hausse globale de 83 logements vacants sur la période.

Si le niveau de vacance fluctue entre 0 et 16,4 % en fonction des communes en 2013, ce sont principalement des communes de la Communauté de Communes du Provenois qui observent les plus forts taux de vacance (en moyenne 9 % contre 7,9 % pour la Communauté de Communes Bassée-Montois) : Vulaines-lès-Provins (16,4 %), Courchamp (14,5 %), Mortery (13 %), Voulton (11,8 %), Cuchamoy (11,4 %), St-Martin-du-Boschet (11,4 %).

La Communauté de Communes Bassée-Montois compte également des communes ayant une proportion élevée de logements vacants : Sigy (15,1 %), Vimpelles (12,2 %) et Villiers-sur-Seine (11,8 %).



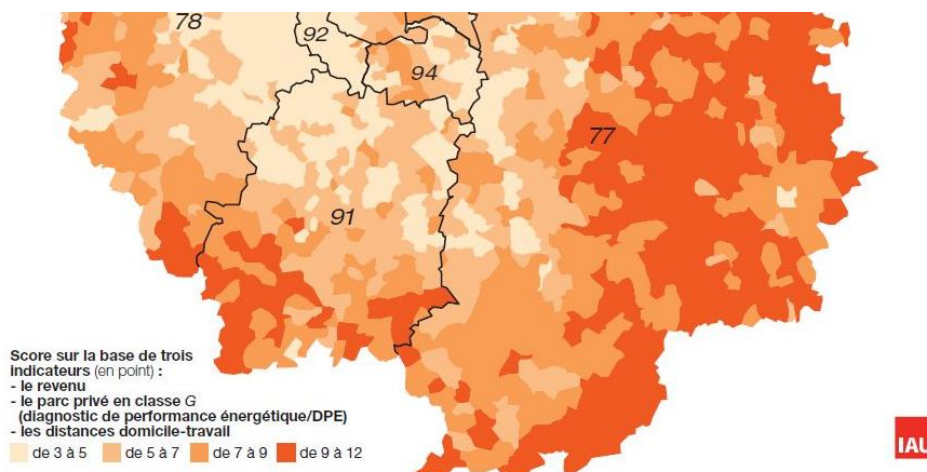
Proportion de logements vacants en 2013



Source : INSEE, RP 2013, Geoclip3

3.2.3 Des populations potentiellement vulnérables sur le plan énergétique

Les territoires à fort risque énergétique en 2013



Source IAU Ile-de-France : « les territoires à fort risque énergétique »

Les territoires marqués en rouge sur la carte signalent des populations potentiellement vulnérables sur le plan énergétique, notamment dans le Grand Est et le sud de la Seine-et-Marne. Le périurbain lointain concentre en effet les critères de cette vulnérabilité :

- un parc individuel fortement consommateur (3/4 des maisons franciliennes seraient à rénover selon les critères du Grenelle de l'environnement),
- des distances domicile-travail plus longues avec une utilisation de l'automobile,
- des ressources des ménages plus faibles

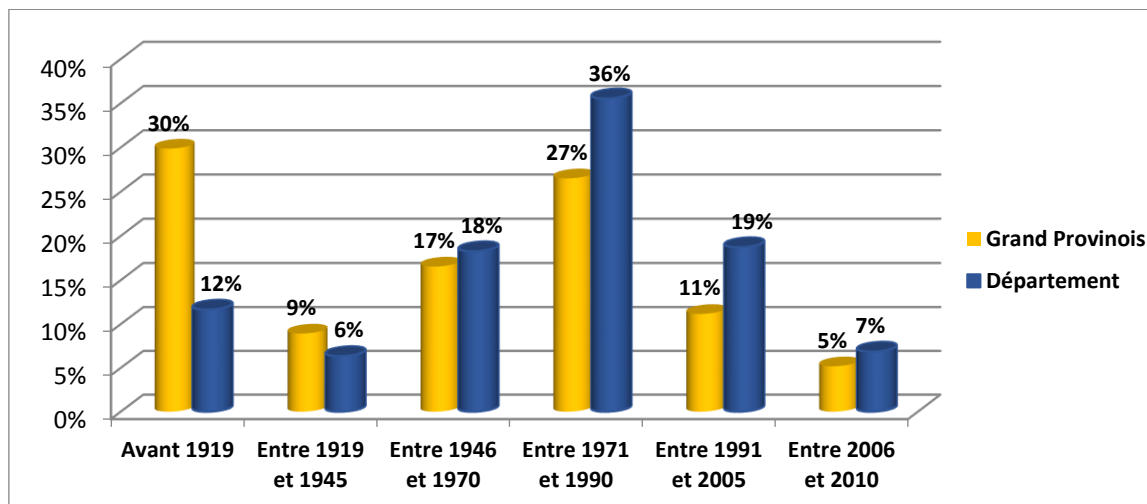
3.3 Une offre résidentielle caractéristique des territoires ruraux

3.3.1 Un parc de logements anciens

Proportionnellement, les caractéristiques du parc de logements se distinguent des tendances observées à l'échelle départementale pour les aspects suivants :

- **Une importante proportion de logements construits avant 1919** : près d'un tiers du parc (30 %) a plus de 94 ans en 2013, ce qui constitue une part bien supérieure à la valeur départementale (12 %).
- **Depuis 1991**, la part des nouvelles constructions sur le territoire du Grand Provinois est inférieure à celle du département de Seine et Marne (16 % des logements construits après 1991 pour 26 % à l'échelle du département).

Résidences principales en 2013 selon la période d'achèvement



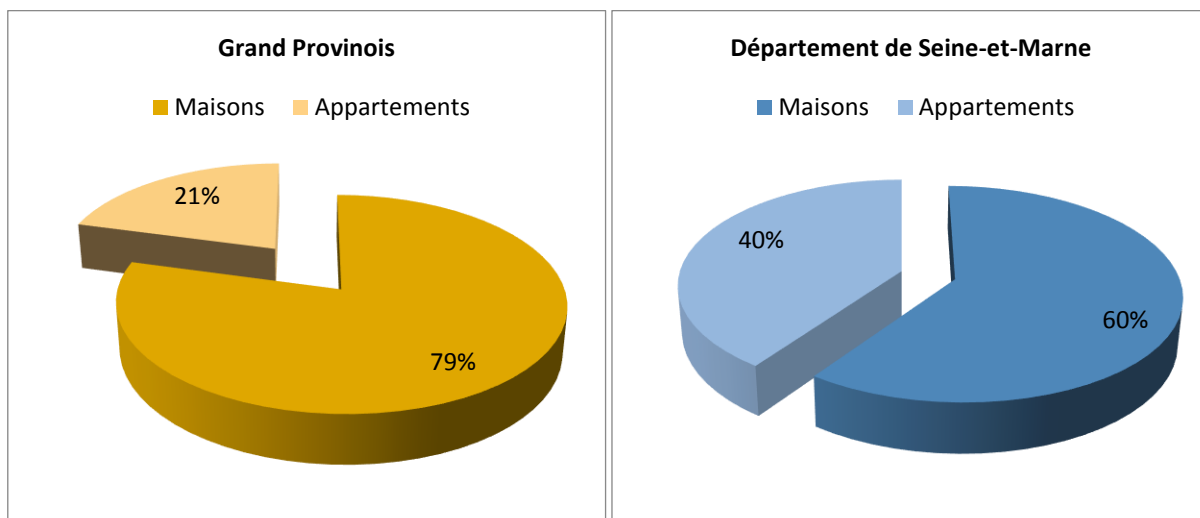
Source : INSEE, RP 2013

3.3.2 Une faible part de logements collectifs

Le territoire du Grand Provinois est caractérisé par une faible part de logements collectifs. En effet, 21 % des résidences principales sont des appartements contre 40 % pour la moyenne départementale.

3 447 des 4 753 appartements sont situés sur l'une des communes pôles (Provins), soit 72,5 % de l'offre.

Type de logement en 2013

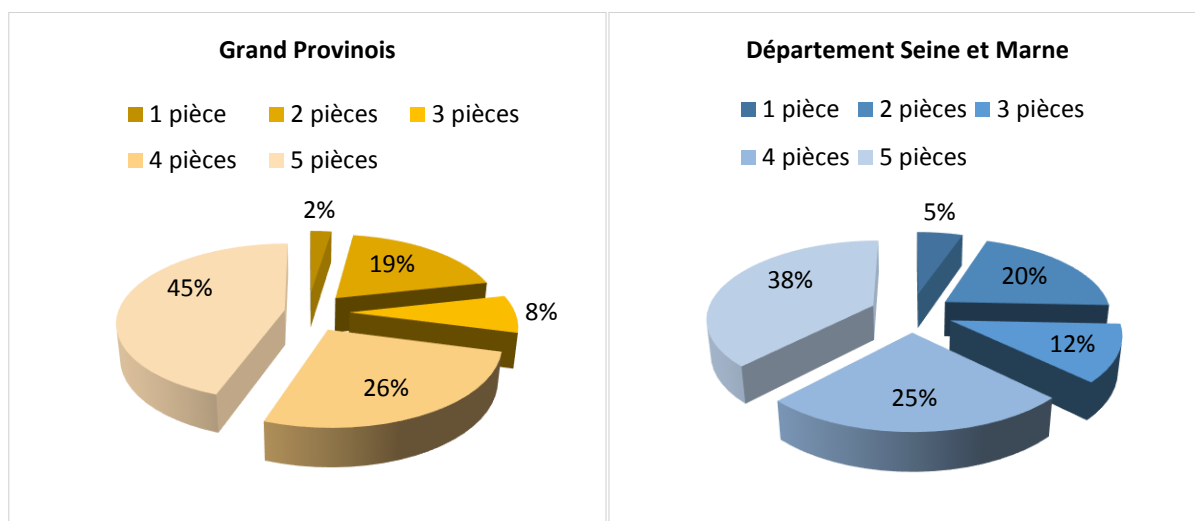


Source : INSEE, RP 2013

3.3.3 Une majorité de grands logements

Les logements de grande taille sont plus représentés sur le territoire (45 %) par rapport à la moyenne départementale (38 %).

Répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2013



Source : INSEE, RP 2013

3.4 Une part importante de propriétaires

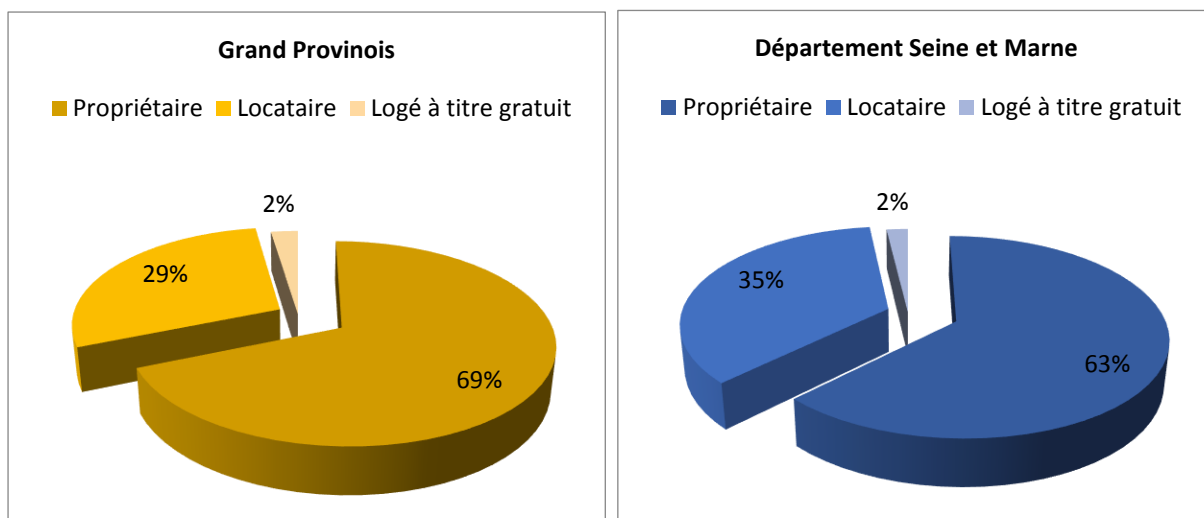
Le territoire se distingue par une part de propriétaires occupants majoritaire (69 %), légèrement supérieure à la valeur moyenne départementale (63 %).

Les valeurs par commune sont globalement comprises entre 33 % (Provins) et 96 % (Gravon).

Deux communes pôles se distinguent par les valeurs les moins fortes du territoire : Provins (33 %) et Bray-sur-Seine (45 %). On y retrouve une plus grande diversité dans le parc résidentiel.

Le parc locatif est peu développé puisqu'il représente 29 % des résidences principales contre 35 % en moyenne sur le département. 64 % des logements locatifs sont localisés sur les communes pôles, et en particulier sur Provins avec 3 443 logements en 2013.

Statut d'occupation des résidences principales en 2013



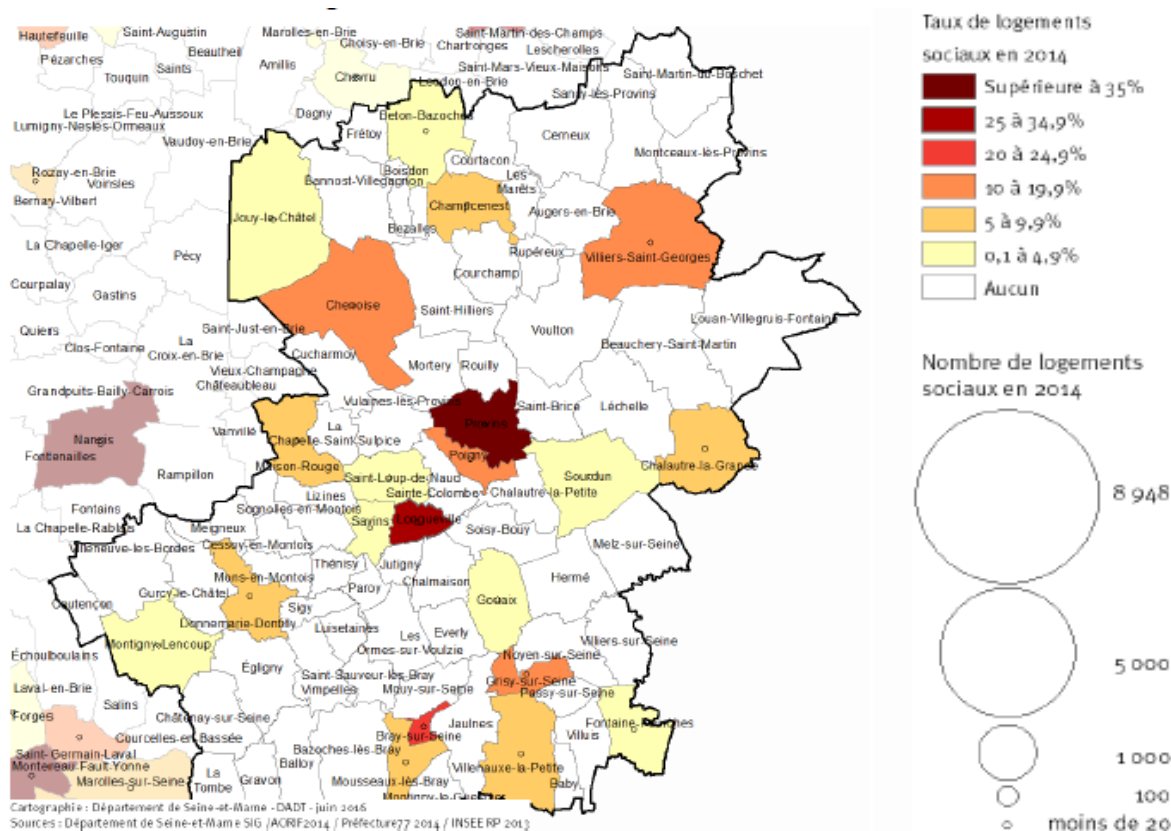
Source : INSEE, RP 2013

3.5 Une offre en logements locatifs aidés concentrée sur les pôles

Au 1^{er} janvier 2014, le Grand Provinois compte **2 743 logements sociaux**, représentant environ **12 % des résidences principales** comptées en 2013. Ce taux est inférieur à celui du département (19,3 %).

Ces logements sont localisés sur 21 communes. Les communes de Provins et Longueville regroupent la majorité d'entre eux (plus de 25 % chacune).

Nombre et taux de logements sociaux en 2014



Source : Département de Seine-et-Marne

Une actualisation de cette donnée à partir du fichier RPLS 2017 indique **2 735 logements** répartis ainsi :

- CC du Provinois = **86 %** (2 340 unités)
- CC Bassée Montois = **14 %** (395 unités)

Le parc locatif social en 2017

	Parc locatif social en 2017 (RPLS)	Résidences principales en 2015 (INSEE)	En% des RP
Provins	1887	5345	35,3
Total pôles intermédiaires	330	2102	15,7
Total pôles relais	386	4895	7,9
Total autres communes	132	10993	1,2
Total SCot Grand Provinois	2735	23335	11,7

Source : Recensement du Parc Locatif Social (RPLS), 2017

Le parc locatif social en 2017

	Parc locatif social en 2017 (RPLS)	Résidences principales en 2015 (INSEE)	En% des RP
Provins	1887	5345	35,3
Bray-sur-Seine	231	973	23,7
Donnemarie-Dontilly	99	1129	8,8
Total pôles intermédiaires	330	2102	15,7
Beton-Bazoches	12	352	3,4
Chenoise	67	526	12,7
Gouaix	6	538	1,1
Jouy-le-Châtel	25	567	4,4
Longueville	191	716	26,7
Montigny-Lencoup	11	510	2,2
Sainte-Colombe	0	703	0,0
Sourduin	19	549	3,5
Villiers-Saint-Georges	55	434	12,7
Total pôles relais	386	4895	7,9

Source : Recensement du Parc Locatif Social (RPLS), 2017

11 communes non pôles comptent quelques logements locatifs aidés :

	Parc locatif social en 2017 (RPLS)	Résidences principales en 2015 (INSEE)	En% des RP
Chalautre-la-Grande	19	254	7,5
Champcenest	4	80	5,0
Fontaine-Fourches	5	224	2,2
Grisy-sur-Seine	7	45	15,4
Louan-Villegruis-Fontaine	3	199	1,5
Maison-Rouge	21	314	6,7
Mousseaux-lès-Bray	15	283	5,3
Poigny	22	194	11,3
Saint-Loup-de-Naud	15	363	4,1
Savins	3	236	1,3
Villenauxe-la-Petite	18	195	9,2
Total autres communes	132	2387	5,5

Source : Recensement du Parc Locatif Social (RPLS), 2017

3.6 Les logements spécifiques

Au 31 décembre 2006, le secteur du SCoT disposait d'une capacité d'accueil de **847 places** pour les personnes âgées, de **369 places** en résidences pour personnes handicapées, de **6 places** en hébergement d'urgence et de **10 places** en hébergement de stabilisation.

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, approuvé le 20 décembre 2013, prescrit les besoins d'aménagement d'aires d'accueil permanentes (selon la loi du 5 juillet 2000), de terrains de grands passages, et ceux découlant de la sédentarisation des familles.

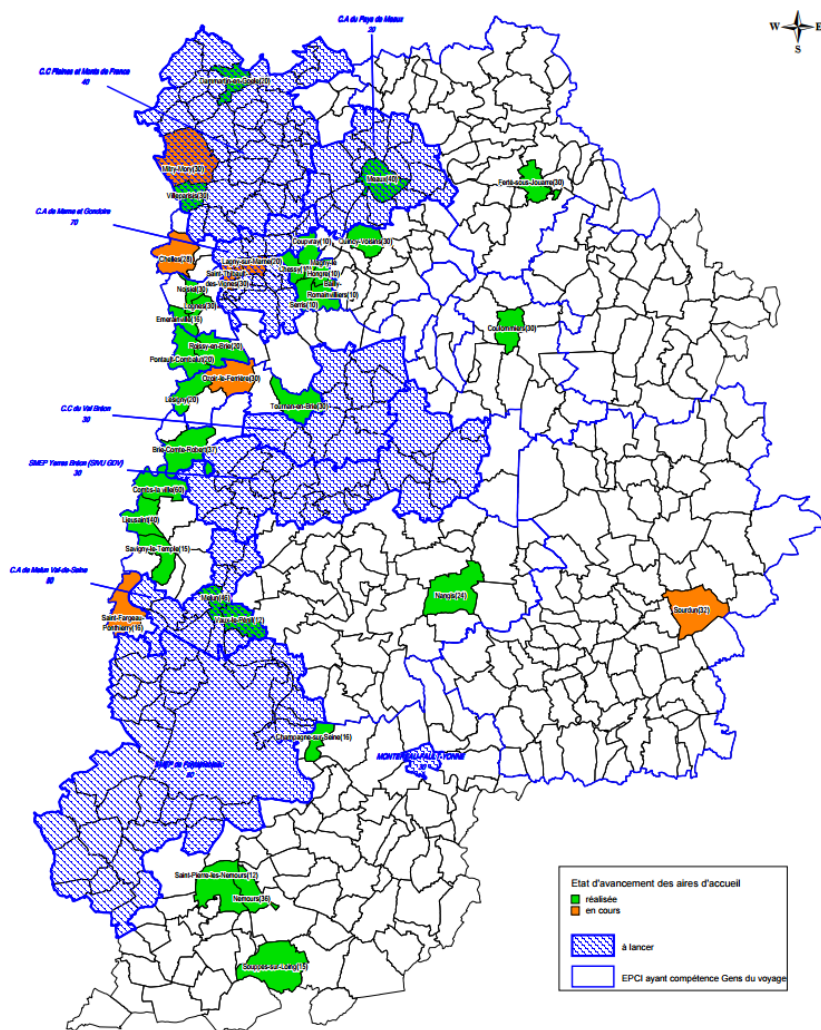
Sur le périmètre du SCoT, une **aire d'accueil a été ouverte en 2014** sur la **commune de Sourdun**.

Réalisée par le SMEP du Grand Provenois, cette aire dispose de **32 places de stationnement** réparties autour de 8 blocs sanitaires sur un terrain de 11 000 m². Il comporte une maison d'accueil permettant d'enregistrer les entrées et sorties ainsi que l'acquittement d'une caution et de l'ouverture du crédit eau, électricité par les usagers du site.



Le schéma n'identifie pas d'autres objectifs de création d'aire d'accueil ou de grand passage sur le territoire.

Etat d'avancement des aires d'accueil des gens du voyage au 31/12/2013



Source : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, 2013

3.7 Un territoire attractif en limite est de la couronne parisienne

En progressant d'est en ouest sur le territoire, les prix moyens d'achat au m² sont de plus en plus élevés.

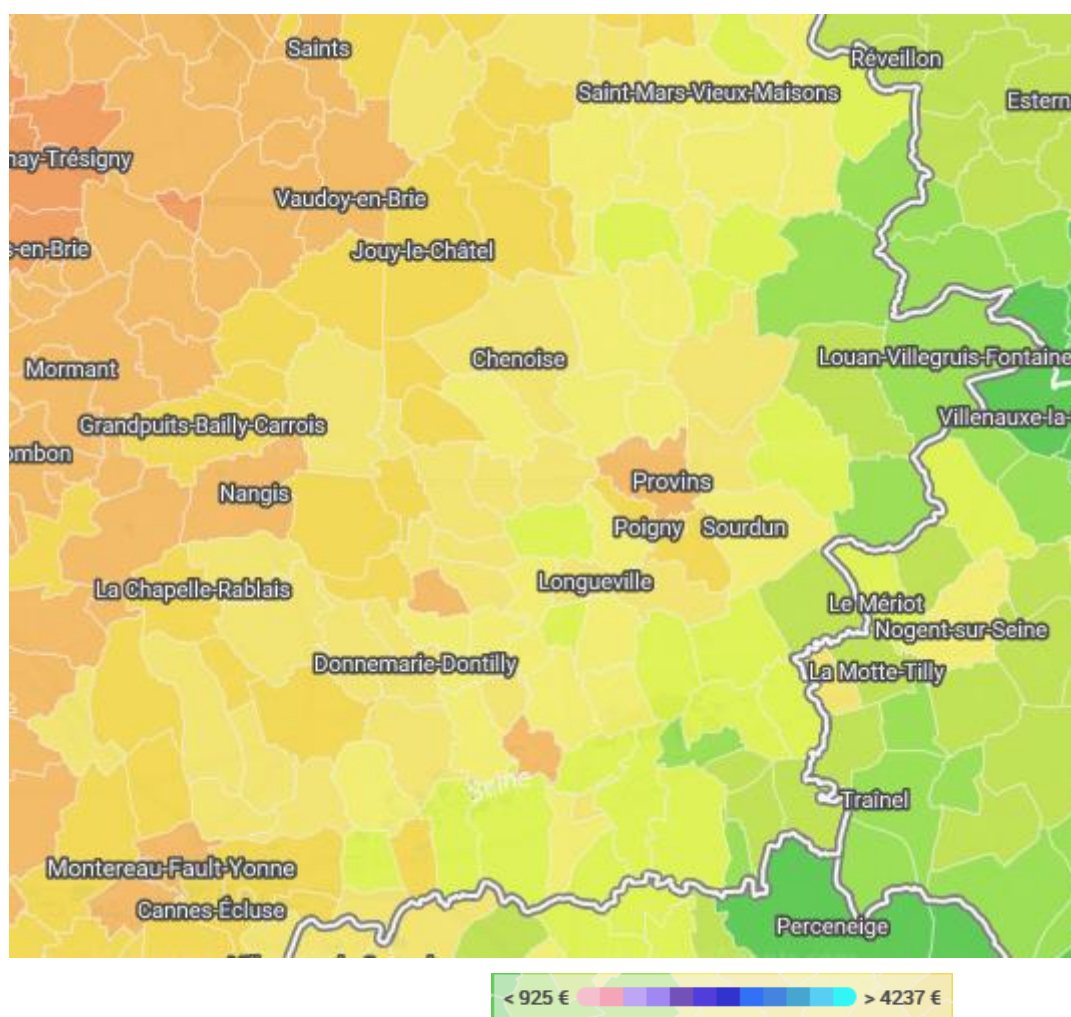
A l'est, les prix moyens d'un bien bâti se situent entre 1 000 et 1 400 € le m², ce qui est parmi les prix les plus abordables du département Seine-et-Marne.

A l'ouest, les prix moyens d'un bien bâti se situent entre 1 400 et 1 700 € le m². Trois communes présentent des prix supérieurs à cette fourchette : Provins (1 970 € le m²), St-Sauveur-lès-Bray (1 802 € le m²) et Cessoy-en-Montois (1 749 € le m²).

Toutefois, ces prix moyens restent largement inférieurs à ceux observés dans le département de la Seine-et-Marne où la moyenne est de 2 565 €.

Les prix peuvent dépasser les 3 500 € sur la commune de Fontainebleau ou en périphérie de Chessy. Le territoire du Grand Provinois est donc très attractif sur le plan immobilier.

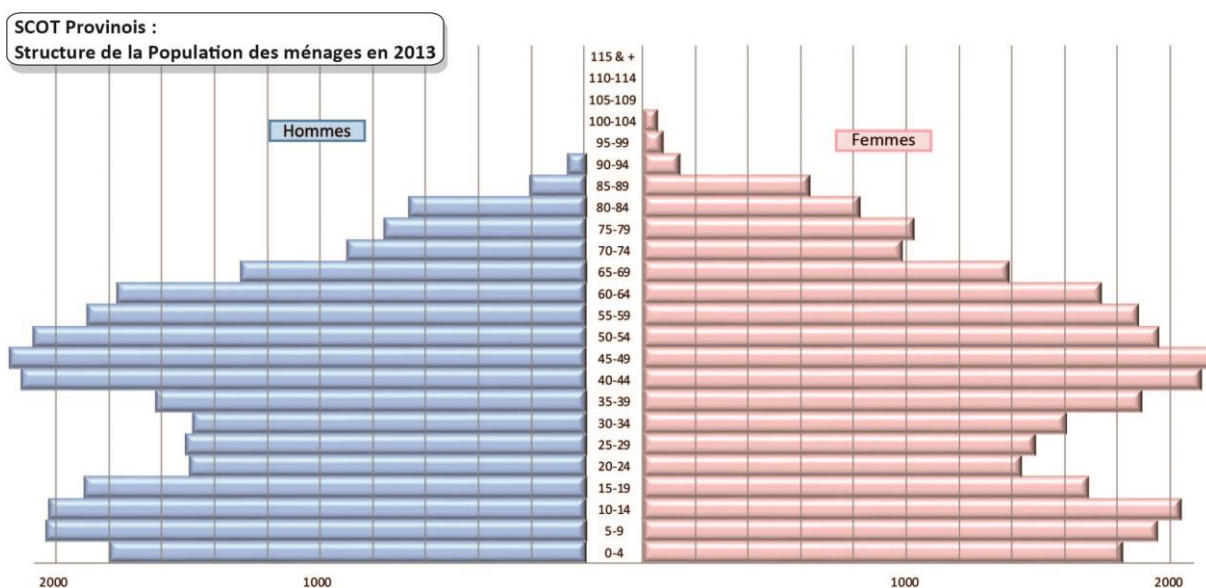
Prix moyen au m² (appartements et maisons) en avril 2017



Source : www.meilleursagents.com

4 LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES ET L'IMPACT SUR LES BESOINS FUTURS

Les perspectives 2030 scénario au fil de l'eau



La population des ménages est en 2013 de type « familial » avec des parents très présents dans les classes d'âge 40 à 55 ans et des enfants déjà âgés (adolescents et pré-adolescents).

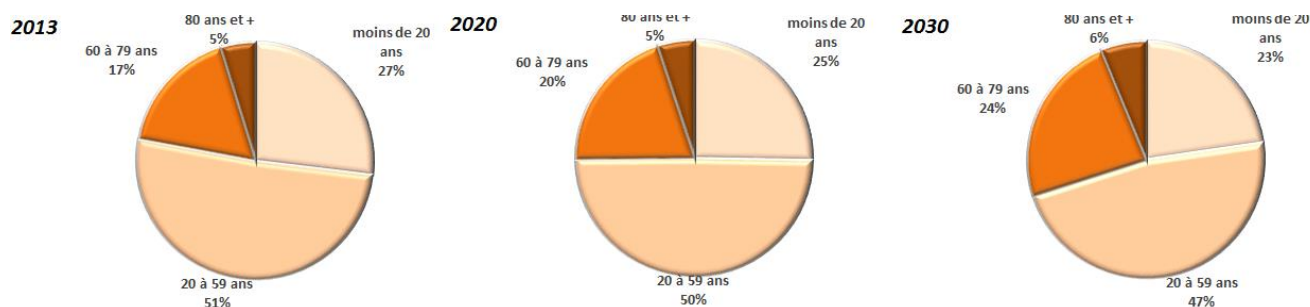
La base de la pyramide est rétrécie : baisse du nombre de naissance liée aux « creux » des 20 à 35 ans, lesquels constituent la population dynamique démographiquement.

4.1 L'évolution de l'âge de la population

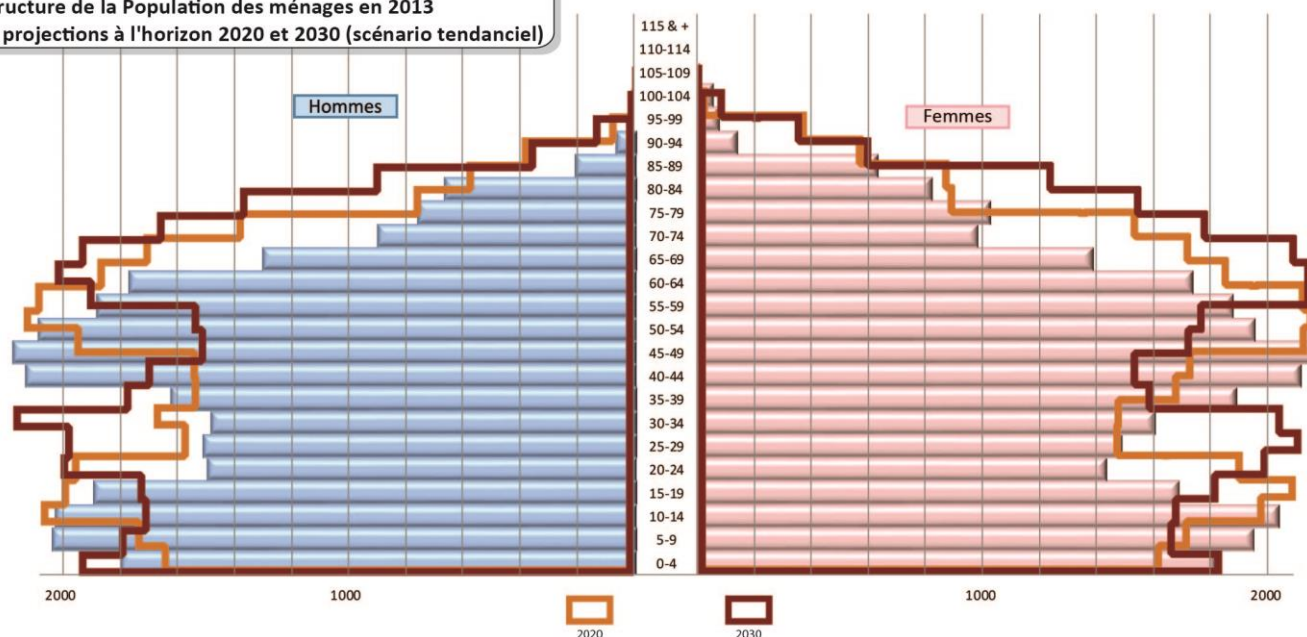
L'évolution des différentes classes d'âges traduit une **tendance au vieillissement**.

Les classes d'âges des 5-9 ans et 10-14 ans verront leurs poids diminuer d'ici à 2030.

Les classes d'âges des 40-44 ans, 45-49 ans et 50-54 ans verront leur part diminuer en 2030 alors que les classes d'âges des 50-59 ans jusqu'à 95-99 ans verront leur part augmenter.



SCOT Provenois :
Structure de la Population des ménages en 2013
et projections à l'horizon 2020 et 2030 (scénario tendanciel)



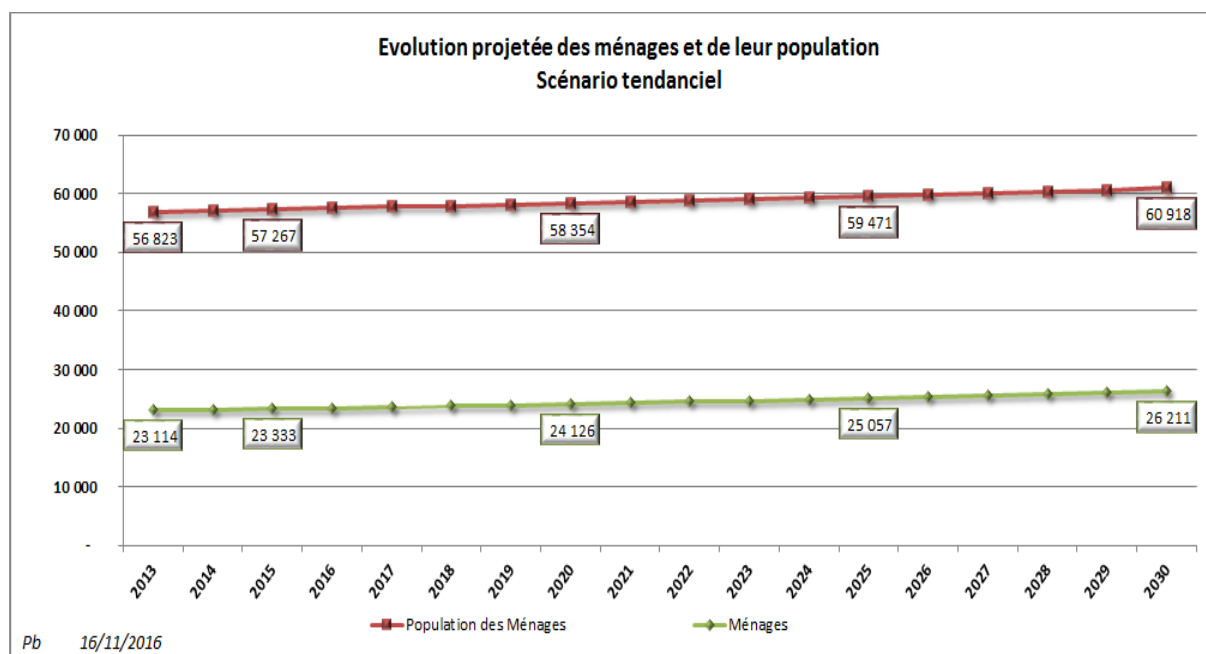
On peut constater un **vieillessement marqué de la population**, avec une forte « massification » de la pyramide des âges. Il faut également noter une reprise de la natalité, les populations dynamiques démographiquement en 2030 étant les 5-19 ans de 2013. Il n'y a donc plus de « creux » dans ces classes en 2030.

4.2 L'évolution tendancielle de la population des ménages :

L'évolution tendancielle reprend les tendances existantes sur les dix années précédentes. Il s'agit ainsi d'un scénario.

En 2013, la population des ménages était de **56 823 habitants**. Elle passerait à **60 918 en 2030**, ce qui représenterait une **évolution annuelle de 0,39 %**.

Le nombre de ménage passerait de 23 114 en 2013 à 26 211 en 2030, ce qui représenterait une évolution annuelle de 0,70 %.



4.3 Synthèse des besoins en logements

Les logements neufs nécessaires pour permettre l'évolution démographique tendancielle seraient de **190 par an** (moyenne constatée sur le territoire entre 2004 et 2015 à partir du fichier sit@del2 sur les logements commencés).

Logements individuels : 141 logements individuels seraient impactés dans la projection à 2030 avec 10 % de personnes qui viendraient de l'extérieur du territoire pour intégrer un logement neuf.

Logements collectifs : 49 logements collectifs seraient impactés dans la projection à 2030 avec 16 % qui viendraient de l'extérieur du territoire.

Le taux de vacance passerait de 8,6 % (2 371 logements vacants) en 2013 à 8,1 % (2 265 logements vacants) en 2030, et le taux de résidences secondaires de 8,1 % en 2013 à 7,1 % en 2030.

Il convient ainsi de maintenir un rythme de construction et de réhabilitation compte tenu de la propension importante de logements anciens sur le territoire.

4.4 Les besoins traduits dans les documents de cadrage pour le SCoT

4.4.1 Éléments figurant dans le PAC Etat pour le SCoT (janvier 2017)

L'objectif de construction minimum adopté pour la région Ile-de-France est de 70 000 logements par an. La territorialisation de cet objectif a permis de fixer un objectif annuel de 8 272 logements neufs pour la Seine-et-Marne.

En outre, la production de logements sociaux devra représenter en moyenne 10 % de cet objectif de constructions neuves.

Le SCoT doit permettre la réalisation des objectifs territorialisés, soit la **construction annuelle de 150 logements neufs** sur le périmètre du SCoT (page 19 du PAC).

En outre, le nombre de **logements sociaux** construits devra représenter **au moins 10 % de la construction neuve**, soit **15 logements sociaux supplémentaires par an**.

Par ailleurs, la DDT 77 a estimé les besoins en logements¹² sur le territoire du SCoT pour maintenir à minima une population stable : **79 logements par an** (page 21 du PAC).

4.4.2 Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement d'Ile-de-France (décembre 2017)

Le **Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement** (SRHH) adopté le 20 décembre 2017 précise par EPCI l'objectif de construction de logements :

- CC du Provinois : **100 logements par an** ;
- CC Bassée-Montois : **50 logements par an**.

Ces objectifs de production constituent une contribution minimale à l'impératif régional de produire chaque année 70 000 nouveaux logements. Cette référence est prise en compte dans l'élaboration du SCoT du Grand Provinois.

¹² Estimation basée sur la méthode du calcul « du point mort », en fonction des données INSEE des recensements de 1999 et de 2010, et des données relatives à la construction neuve.

Synthèse et enjeux sur le parc de logements

Forces	Faiblesses
Une activité de construction qui permet l'accueil de nouveaux ménages sur le territoire.	Une activité de construction de logements qui a fortement ralenti depuis 5 ans.
Des prix d'achat dans l'immobilier plus accessibles qu'à l'ouest.	Des nouveaux logements plutôt monotypés : essentiellement des logements individuels de plus de 4 pièces, occupés par leurs propriétaires.
Des dispositions réglementaires permettant en majorité de répondre aux besoins de constructions.	
Enjeux	
- Poursuivre la construction de logements, en adaptant l'offre aux contextes locaux (nord dynamique, sud plus en retrait). - Appuyer le développement constructif sur la base d'une armature urbaine renforcée. - Développer les politiques de réhabilitation du parc ancien. - Améliorer les performances thermiques du parc. - Développer une politique et une vision partagée de l'habitat à l'échelle du territoire intercommunautaire.	

5 L'ARMATURE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

Remarque préliminaire :

Les données sur le niveau d'équipements des communes du Grand Provinois sont issues de la **Base Permanente des Equipements (BPE) 2015 de l'INSEE** qui a pour objectif de proposer annuellement une base d'équipements et de services finement localisés construite à partir de sources administratives diverses :

- Adeli : Automatisation Des Listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du Ministère chargé de la Santé.
- Finess : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du Ministère chargé de la Santé et de la Protection Sociale.
- Ramsese : Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif du Ministère chargé de l'Education.
- Sirene : Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Établissements géré par l'INSEE.
- RES : Recensement des Equipements Sportifs du Ministère de la Santé et des Sports.

Auxquels ont été rajoutés les services de la Gendarmerie nationale ouverts au public.

La base mise à jour annuellement comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, repérés de façon homogène sur des définitions précises. Le champ présenté recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

5.1 Le maillage du territoire en équipements et services

Une offre localisée principalement sur les 3 pôles du Grand Provinois

L'INSEE distingue à travers les données statistiques de la Banque Permanente des Equipements (BPE) différentes gammes d'équipements et de services sur un territoire et ses communes :

- **Gamme de proximité** (banque, bureau de poste, boucherie, boulangerie, salon de coiffure, électricien, médecin, terrains de sport...).
- **Gamme intermédiaire** (supermarché, collège, station-service ambulance, magasin de chaussure, dentiste, banque, police, gendarmerie, bassin de natation...).
- **Gamme supérieure** (hypermarché, gare, cinéma, théâtre, hôpital, lycée, spécialiste de santé...).

En termes de localisation des équipements et services, les villes de **Provins**, **Bray-sur-Seine** et **Donnemarie-Dontilly** (qui accueillent 29 % de la population du territoire) comptent **près de la moitié des équipements et services recensés en 2015** sur le territoire du Grand Provinois (45 % de l'ensemble des équipements et services).

Le taux d'équipement du Grand Provinois (29,5 pour 1 00 habitants) est comparable à celui du département (29,4 pour 1 000 habitants).

Taux d'équipements des communes pôles en 2015

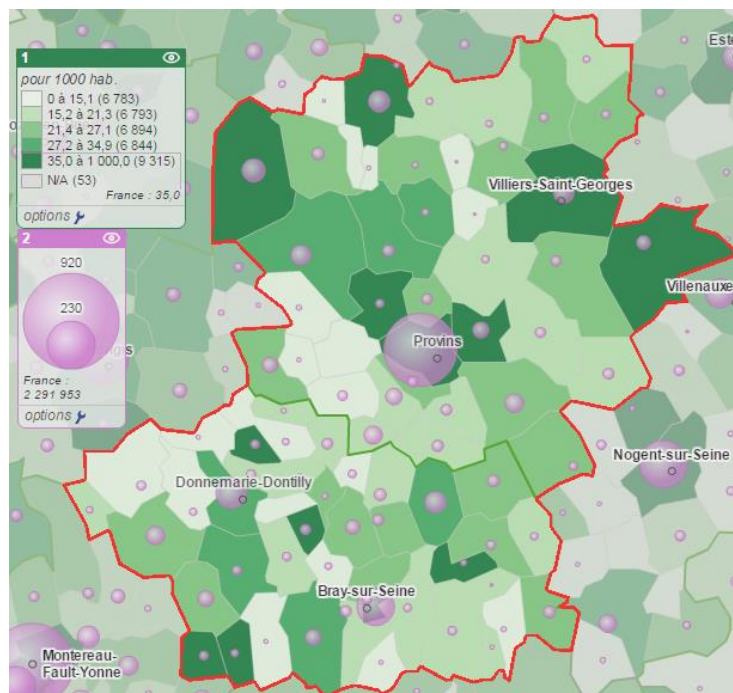
	Population 2013	Equipements recensés en 2015		Taux d'équipement (pour 1000 hab)
		En nombre	En %	
Provins	11 940	530	31	44,4
Donnemarie-Dontilly	2 913	96	6	33,0
Bray-sur-Seine	2 294	140	8	61,0
Grand Provinois	57 939	1 712	100	29,5
CC du Provinois	34 483	1 079	63	31,3
CC de la Bassée-Montois	23 456	633	37	27,0

Source : INSEE, RP 2013, Géoclip3

Taux et nombre d'équipements par commune en 2015

Les équipements et services sont concentrés autour de Provins et en partie nord du territoire.

Trois communes ne disposent d'aucun équipement ou service (Boisdon, Sigy et Vulaines-lès-Provins).



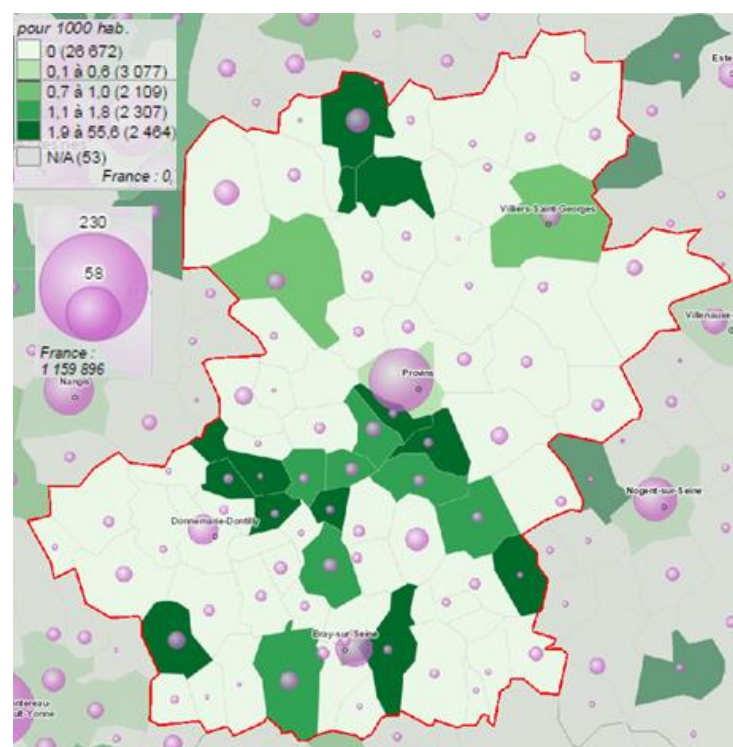
Source : INSEE, RP 2013, Géoclip3

Taux et nombre de services aux particuliers en 2015

Le territoire est peu doté en termes de services aux particuliers.

6 communes n'en possèdent aucun, et 5 n'en possèdent qu'un seul.

Ils sont proportionnellement plus présents sur les communes au sud de Provins.



Source : INSEE, RP 2013, Géoclip3

5.2 Une offre de soins et de santé à conforter

5.2.1 La couverture médicale du territoire du Grand Provinois

Globalement, le territoire dispose d'une offre de soins limitée et répartie sur les principales polarités du SCoT (Provins, Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly...) :

- 11 communes disposent d'une pharmacie,
- 12 communes accueillent au moins un médecin généraliste,
- 13 communes accueillent au moins un infirmier.

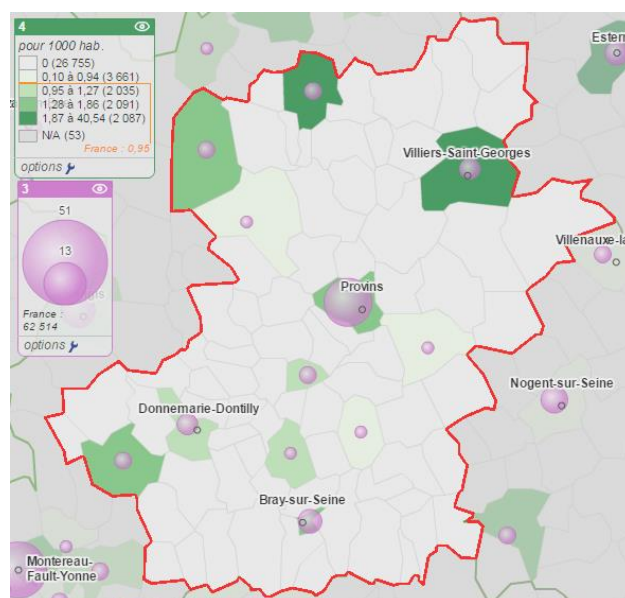
Ces polarités disposent également d'une offre de santé étoffée en regroupant la majorité des spécialistes du territoire.

Comme dans de nombreux territoires ruraux, la situation reste fragile en termes de maintien des médecins (en particulier généralistes) sur le territoire.

La densité de médecins est relativement faible sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur la moitié sud où la proportion est égale à 0,47 généraliste pour 1 000 habitants (contre 0,74 dans la partie nord).

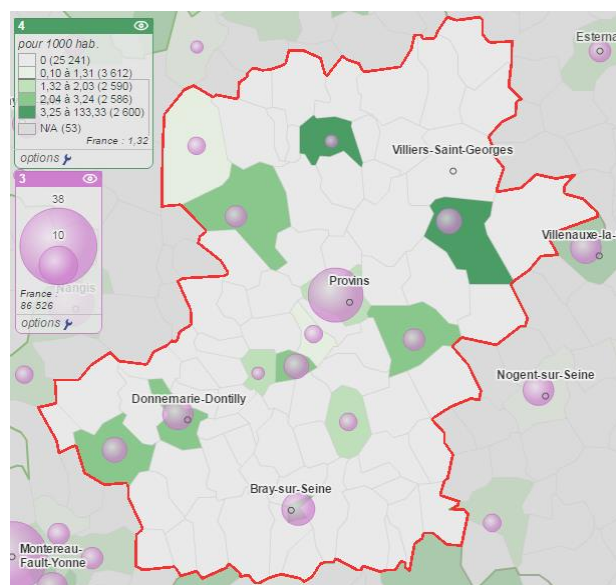
Le territoire du SCoT compte 38 médecins généralistes, soit un taux de 0,66 généraliste pour 1 000 habitants. Cette proportion est plus faible qu'au niveau départemental, où elle s'élève à 0,78.

Taux et nombre de médecins en 2015



Source : INSEE, RP 2013, Géoclip3

Taux et nombre d'infirmiers en 2015

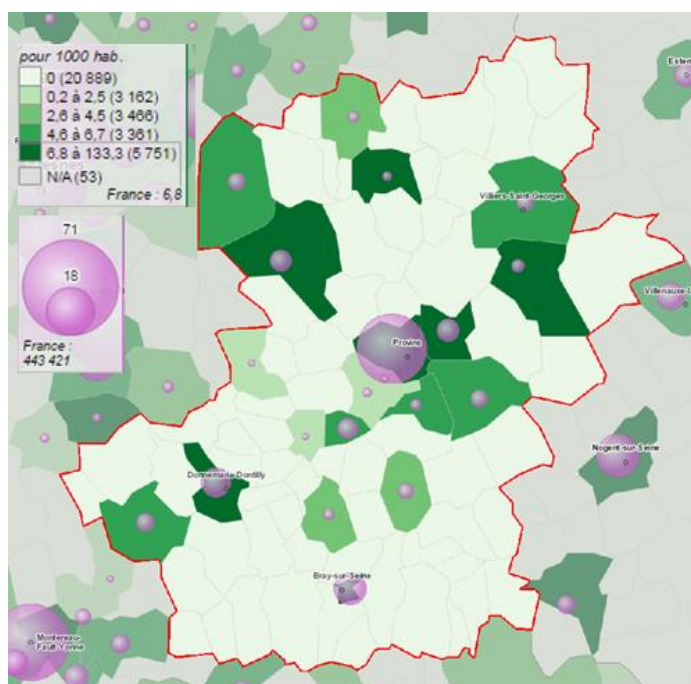


Sources : INSEE, RP 2013, Géoclip3

Taux et nombre d'équipements et de services de santé en 2015

Les services de santé sont répartis de manière hétérogène sur le territoire. En effet, les trois polarités accueillent 50 % des équipements liés à la santé de proximité (médecin, infirmier, masseur-kinésithérapeute) et 80 % pour les équipements intermédiaires (podologue, orthophoniste, services d'aide aux personnes âgées).

100 % des équipements structurants sont localisés sur les polarités. Il s'agit des services d'aide à domicile pour les personnes âgées et les services d'aide pour les personnes handicapées.



Sources : INSEE, RP 2013, Géoclip3

La ville de Provins compte un hôpital, le **centre hospitalier Léon Binet**, sur les hauteurs en face de la vieille ville.

De plus, la **clinique Saint-Brice**, se trouve sur la commune limitrophe du même nom.



Centre hospitalier

D'une manière générale, le territoire du Grand Provinois est relativement bien doté en équipements et services de santé. Cependant, **le maintien de cette offre et son renforcement est un enjeu majeur pour le Grand Provinois.**

5.2.2 Des projets pour renforcer cette couverture médicale du territoire

Un programme d'aménagement de **maisons de santé** est engagé sur l'ensemble du Grand Provinois afin d'améliorer la couverture médicale du territoire.



Chenoise

Une maison de santé a été réalisée à Chenoise (réhabilitation d'un ancien bâtiment).



Montigny-Lencoup

Une autre opération a été réalisée à Montigny-Lencoup.



Villiers-Saint-Georges

Un projet existe à Villeneuve-Saint-Georges (réhabilitation de l'ancienne gendarmerie).

5.2.3 Offre relative aux besoins liés au vieillissement de la population

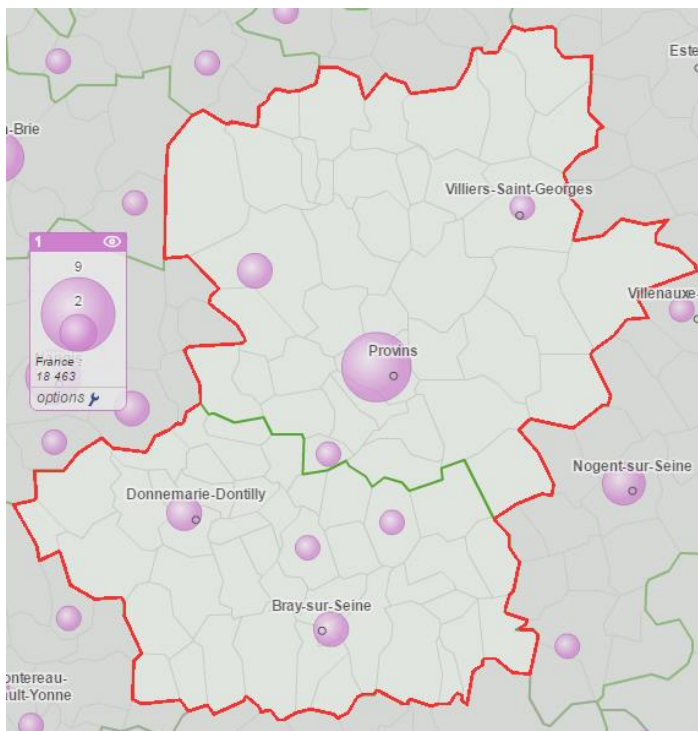
Répartition de l'offre pour les personnes âgées sur le territoire

Provins dispose d'une maison de retraite médicalisée, la résidence les Jardins Médicis.

7 communes proposent un hébergement pour personnes âgées (dont 3 sur Provins).

3 communes sont dotées d'un service d'aide aux personnes âgées (dont 2 sur Provins) et 2 proposent des soins à domicile pour personnes âgées (dont 2 sur Provins et 1 sur Donnemarie-Dontilly).

Un projet de maison de santé et d'Accompagnement et Services aux Personnes (ASAP) est prévu sur la commune de Bray-sur-Seine.



Source : INSEE, RP 2013, Géoclip3

5.3 Les équipements scolaires et périscolaires

5.3.1 Les équipements scolaires

La partie sud du territoire est mieux pourvue en équipements et services scolaires. A l'inverse, le secteur nord-ouest apparaît moins bien doté.

Il est dénombré 11 écoles maternelles et 27 écoles primaires sur tout le territoire.

L'enseignement secondaire est assuré par :

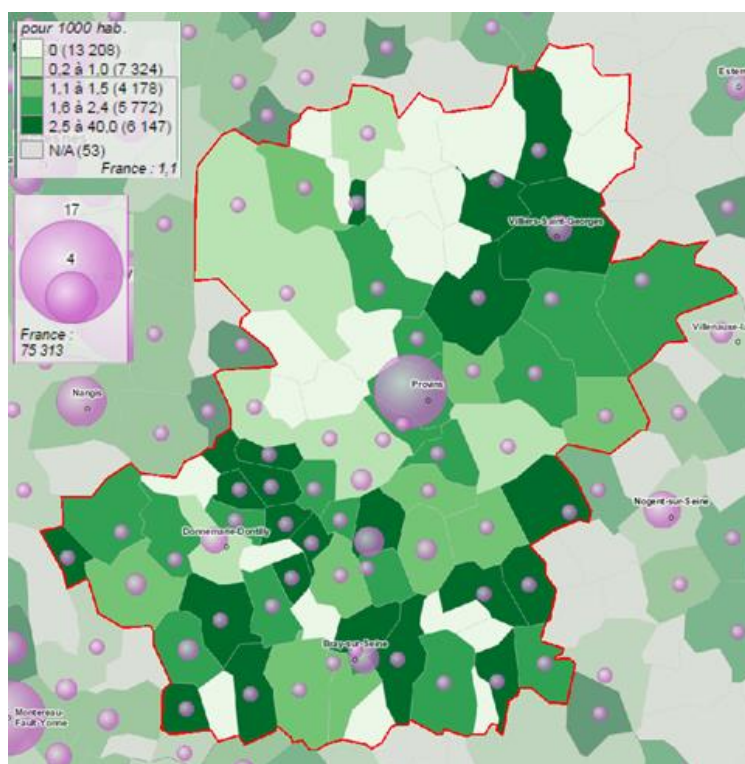
- **8 collèges** localisés sur les communes de Bray-sur-Seine, Chalmaison, Donnemarie-Dontilly, Les Ormes-sur-Voulzie et Provins (qui compte 4 collèges),
- **4 lycées généraux et/ technologiques** situés sur la commune Provins.

En revanche, aucun établissement d'enseignement supérieur (universitaire, IUT) n'est présent sur le territoire.

Selon la localisation de leur résidence, les étudiants doivent se rendre soit à Troyes, soit dans la grande couronne parisienne (Melun, Evry...), soit dans la petite couronne parisienne où sont localisées les offres en études supérieures.

Un enseignement supérieur lié au secteur touristique est présent grâce au CFA UTEC Provins, géré par la CCI du département de Seine-et-Marne. Ce CFA est lié à l'Université Marne-la-Vallée.

Taux et nombre d'équipements et de services d'enseignement en 2015



Sources : INSEE, RP 2013, Géoclip3

Plusieurs projets d'équipements scolaires sont en cours sur le territoire :

- Restaurations : Saint-Brice, Gouaix, Les Ormes-sur-Voulzie, Beton-Bazoches, Chenoise, Melz-sur-Seine.
- Bâtiments/classes : Saint-Brice, Jouy-le-Châtel, Bray-sur-Seine, Chenoise, Montigny-Lencoup.

Un **nouveau collège** est programmé à **Jouy-le-Châtel**.

5.3.2 Offre des structures d'accueil périscolaire et de la petite enfance

La commune de Provins dispose de 6 crèches et d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) La Ronde des Bout-Chou.

Un Relais Assistantes Maternelles est un lieu d'information, d'orientation, d'écoute, de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Sur la partie sud du territoire, les communes de Grisy-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly disposent chacune d'une halte-garderie qui accueille les enfants en bas âges (de 4 mois à 3 ans).

Un Relais Assistantes Maternelles (RAM) est également assuré sur 6 autres communes (Gravon, Châtenay-sur-Seine, Fontaine-Fourches, Les Ormes-sur-Voulzie, Savins et Villeneuve-les-Bordes).

Afin de répondre aux besoins de la population, des garderies renforcent l'offre sur les communes de Saint-Brice et de l'Ormes-sur-Voulzie, de même qu'une Maison de l'Enfance intercommunale à Donnemarie-Dontilly.

- Création d'une MAM - Maison d'Assistantes Maternelles à Saint-Brice.
- Ouverture d'une micro-crèche à gestion privée sur la commune de Donnemarie-Dontilly.
- Création à Donnemarie-Dontilly un pôle modulable dédié à l'enfance et la petite enfance avec un multi accueil de 26 places (déménagement de la halte-garderie de 18 places) et l'aménagement de nouveaux locaux pour le Relais d'Assistantes Maternelles existant.

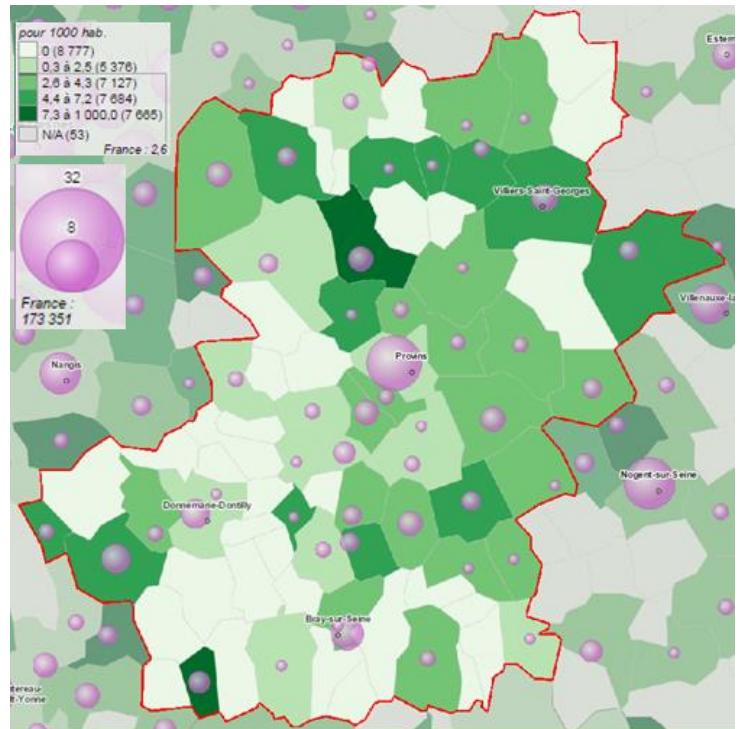
5.4 Les équipements sportifs et de loisirs

Le Grand Provinois dispose de plus de 150 équipements sportifs, en majorité des terrains de pétanques, des courts de tennis, des plateaux EPS/multisports et des terrains de foot.

Le nombre et la répartition des équipements sportifs permettent une pratique sur l'ensemble du territoire, même si la concentration est plus importante sur les polarités.

Taux et nombre d'équipements de sports et loisirs en 2015

Cependant 32 communes sont dépourvues d'équipement.



Sources : INSEE, RP 2013, Géoclip3

Différents équipements sur le territoire complètent les dispositifs déjà présents :

- une salle polyvalente à Soisy-Bouy ;
- un City stade à Chalmaison ;
- des terrains de baskets à Maison-Rouge ;
- un terrain de jeux à Paroy.

City stade à Chenoise



5.5 Les équipements culturels

Les équipements culturels du Grand Provinois sont nombreux et variés :

- Des salles communales présentes sur 25 communes.
- Des cinémas (Le Renaissance à Bray-sur-Seine, Le 11x20+14 à Mons-en-Montois, Le Remy à Provins : complexe cinématographique comprenant 4 salles et 530 fauteuils).
- Des bibliothèques (au nombre de 9).
- Des musées (le musée de la cidrerie à Beton-Bazoches, la grange aux Dîmes « Provins au temps des Foires de Champagne » à Provins, le musée de Provins et du Provinois, le musée vivant du chemin de fer à Longueville, le musée Camille Claudel à Nogent-sur-Seine...).
- Une école de musique sur la commune de Provins.
- Un centre aquatique à Provins composé d'un espace aquatique et d'un espace forme et bien-être.

Des équipements supplémentaires planifiés sur le territoire sont les suivants :

- Salle des fêtes à Poigny ;
- Maison des associations à Sainte-Colombe ;
- Salle/bâtiment communal à Saint-Hilliers, Saint-Sauveur-lès-Bray et Chalaudre-la-Petite.

5.6 Une offre touristique d'un territoire rural, entre eau, industrie et patrimoine

Le territoire dispose de nombreux chemins et boucles de randonnées. Sur la partie sud du territoire, **19 boucles** sont identifiées par l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Bassée-Montois. Le **GR 11** traverse la partie ouest du SCoT afin de relier Provins à cette boucle qui permet de découvrir le patrimoine de la grande couronne parisienne.

Les différents parcours permettent de profiter du riche patrimoine culturel (les nombreux monuments historiques présents sur 49 communes, soit 60 % du territoire : châteaux, couvents, églises...), du patrimoine agricole (fermes) ainsi que du patrimoine lié à l'eau (canaux, escales de plaisance, écluses, barrages, lavoirs).

Depuis 2009, le territoire met à disposition des vidéo-guides pour découvrir des sites de manière autonome sur l'ensemble du périmètre du SCoT.

De plus, les communes de Provins et de Bray-sur-Seine font l'objet d'une protection particulière au titre du patrimoine architectural, urbain et paysager.

L'enceinte de la ville haute de Provins est classée, tandis que le village de Saint-Loup-de-Naud, les terrains avoisinant l'hôpital de Provins et la ville haute de Provins et ses abords sont des sites inscrits.

Bray-sur-Seine est quant à elle marquée par un patrimoine issu de son passé médiéval (templiers, statues de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine, lucarne provenant des Tuileries de Paris, collégiale Notre-Dame...).



Le pressoir à pommes de Beton-Bazoches



Le château de Sigy



La Tour César de Provins



La halle de Bray-sur-Seine

Pour accueillir les touristes, **4 hôtels homologués** (localisés sur Provins) et **5 campings homologués** sont recensés sur le territoire. D'autres hôtels et campings non homologués ainsi que de **nombreux gîtes** sont répartis sur le territoire.

Synthèse et enjeux liés aux équipements et services

Forces	Faiblesses
Une offre concentrée sur les 3 polarités : Provins, Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly.	Une offre en équipements parfois absente sur certaines communes (parmi les plus rurales). ... Mais une offre étoffée sur les pôles urbains voisins. Des communes ne disposent pas de commerces.
Une offre scolaire homogène pour les écoles élémentaires.	La partie nord-ouest du territoire manque d'équipements d'enseignement (offre saturée dans les établissements scolaires à proximité : Nangis...). Une nécessité de réadapter les équipements d'enseignement aux nouveaux besoins de la population.
Des projets de renforcement de l'offre pour la petite enfance (par exemple, un bâtiment permettant d'accueillir 30 enfants à Donnemarie-Dontilly).	Une offre pour la petite enfance à soutenir pour l'accueil des familles.
Une offre de santé structurée sur 1 pôle : équipement hospitalier . Un renforcement de la couverture médicale du Grand Provinois à partir de l'aménagement (déjà réalisé, en cours ou en projet à court terme) de plusieurs maisons de santé bien réparties sur le territoire .	Une couverture médicale insuffisante . Une offre de santé faible en dehors de la polarité.
Des politiques locales volontaristes en matière de développement culturel .	Des parties du territoire manquent de structures culturelles, de loisirs et sportives .
Une offre en équipements sportifs et de loisirs bien répartie.	
Enjeux	
- Anticiper les besoins en équipements et services en fonction des ambitions démographiques du territoire. - Valoriser l'offre touristique culturelle et patrimoniale. - Envisager des formations et des espaces d'accueil économique en lien avec cette offre. - Répondre aux besoins en termes de santé des différents âges de la population. - Renforcer l'offre de services pour la petite enfance - Maintenir, adapter et renforcer l'offre scolaire et périscolaire. - Définir des équipements structurants à développer/renforcer sur le territoire.	

3 - Economie

1 DES ACTIVITES AGRICOLES TRES PRESENTES SUR LE GRAND PROVINOIS



Les analyses développées dans cette partie sont la contribution de la SAFER d'Ile-de-France à l'élaboration du SCoT du Grand Provinois.

Préambule



Le Grand Provinois est historiquement un territoire dominé par l'activité économique agricole. Cette activité y occupe la majeure partie des espaces (72,7 % du territoire) et continue de structurer, pour partie, la vie des communes. Toutefois, les mutations agricoles, nombreuses et rapides, sont de nature à faire évoluer également l'agriculture du Grand Provinois.



L'objet de cette partie du diagnostic est donc de dresser le portrait actuel de l'agriculture du territoire mais également de déceler ses atouts, les contraintes qu'elle rencontre et les évolutions en cours ou à venir.



Ce portrait permettra en outre, d'attirer l'attention sur les sujets qui ont ou auront des conséquences sur la planification urbaine du territoire, que cela soit en termes de constructions agricoles ou encore de préservation des continuités nécessaires au maintien de la bonne fonctionnalité des espaces agricoles.

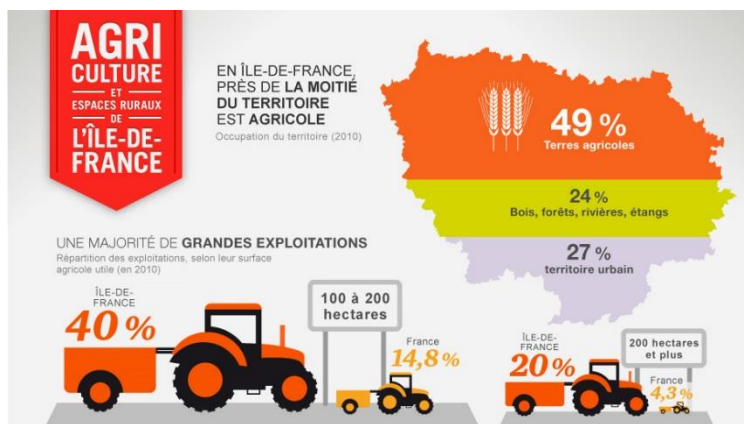
Les éléments analysés sont tirés des données de la statistique agricole, notamment le RGA (2010), confrontées avec des éléments empiriques provenant d'une vingtaine d'entretiens réalisés en 2017 par la SAFER d'Ile-de-France avec des agriculteurs du territoire.

Photo Antea Group, août 2017

1.1 Eléments de cadrage

1.1.1 Le contexte agricole au niveau régional et départemental

L'agriculture francilienne est l'une des plus performantes de France. 94 % de la surface agricole est cultivée en grandes cultures (blé tendre, orge, colza, betterave...). Les cultures spécialisées : maraîchage, arboriculture, horticulture, sont moins présentes mais contribuent grandement à la renommée du terroir régional : les productions de menthe, persil, cresson, bries de Meaux et Melun sont des produits phares, dont l'Île-de-France est pour certains premier producteur national (persil et cresson notamment).



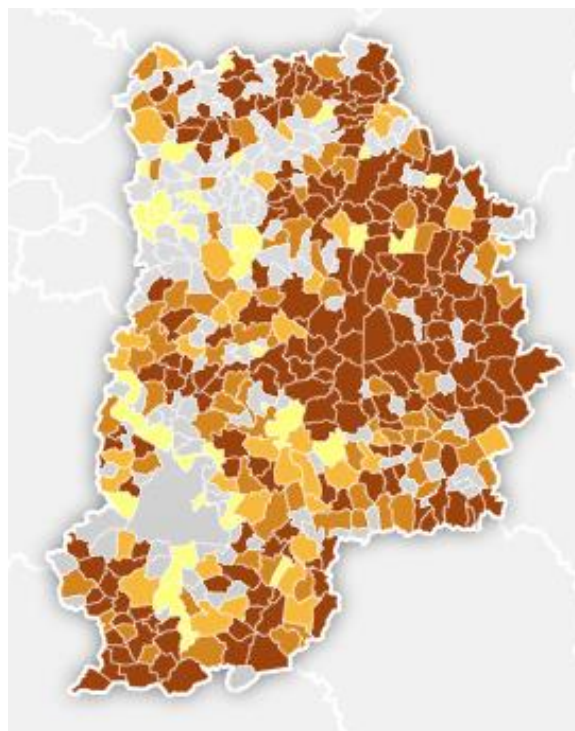
Source : Agreste, INSEE, IAU Île-de-France

La consommation des espaces agricoles a été particulièrement importante au niveau régional : **100 000 hectares de terres agricoles ont disparu en l'espace de 50 ans** au profit de l'expansion urbaine. Un peu moins de la moitié de la surface régionale est aujourd'hui occupée par les terres agricoles ; les terrains boisés et urbanisés en occupent quant à eux chacun environ un quart. Ces dernières années, 1 300 hectares de terres agricoles sont encore transformés annuellement en espaces urbains. En parallèle, les résultats du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 (dernier recensement en date réalisé au niveau national) montrent une **nette diminution des exploitations sur le territoire francilien** : certains secteurs, notamment celui du maraîchage, ont perdu deux exploitations sur trois en dix ans. Les exploitations de grandes cultures se sont mieux maintenues, mais une sur sept a malgré tout disparu. On compte aujourd'hui **5 000 exploitations**, et **6 350 chefs d'exploitation** au niveau régional.

La SAU par commune en Seine-et-Marne

Le département **Seine-et-Marne** regroupe, sur 336 000 hectares de superficie agricole, **plus de la moitié de ces exploitations franciliennes** (2 650), soit en moyenne 126 hectares par exploitation (contre 112 hectares pour l'Île-de-France dans son ensemble).

Ici encore, la consommation des espaces agricoles a été importante, et le nombre d'exploitations a fortement diminué au cours du temps. 5 700 personnes travaillent régulièrement dans une exploitation agricole en 2010, soit une diminution de 24 % par rapport à 2000.



Source : RGA, 2010

1.1.2 Caractères du Grand Provinois

a - Les sols

Le territoire du SCoT s'étend sur 3 secteurs bien distincts : la **Brie humide au nord**, avec ses terres lourdes et fertiles, la **Bassée au sud** marquée par la vallée de la Seine et des sols plus hétérogènes et drainants. Entre la cassure du plateau de la Brie et la vallée de la Seine se trouve la région du Montois, secteur vallonné, aux sols hétérogènes. Ces différences intrinsèques entraînent de grandes variations au niveau de la composition des sols et par conséquent de leur qualité agronomique. Aussi, des caractéristiques communes aux exploitations se dégagent en fonction de leur situation dans l'une de ces 3 régions naturelles.

- **La partie nord du territoire** correspond à la partie orientale du Plateau de la Brie, la « **Brie humide** » avec des terres limono-argileuses potentiellement riches mais plutôt froides et battantes demandant un travail du sol important.

- **La Bassée**, correspondant à la vallée de la Seine, présente des **terres sableuses et donc très drainantes**. Elles sont par conséquent moins propices à la grande culture de manière générale. Ce secteur correspond à **une des principales réserves de biodiversité de la région**, et connaît à ce titre de nombreux classements en zones protégées, en particulier par un large périmètre Natura 2000.

- **Le Montois** est une **zone de transition vallonnée** dont les sols sont très hétérogènes. On y trouve des terres sableuses, limono-calcaires et de plus en plus argileuses à mesure qu'on s'éloigne de la vallée de la Seine.

Ces différents sols, qui peuvent permettre une variété de productions (les limons profonds sont très favorables à la grande culture, les sols plus sableux conviennent mieux à l'activité maraîchère) sont le résultat de l'action de différents facteurs - géologiques, climatiques, biologiques - sur de très longues périodes de temps. Cet espace productif est une ressource non renouvelable. La **qualité agronomique des sols** est donc un élément qu'il est important de prendre en compte dans tout projet impliquant l'artificialisation de terres agricoles.

b - Mode d'occupation des sols

Selon la base de données EvuMOS¹³ de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF), **les espaces agricoles du Grand Provinois ont perdu entre 2003 et 2012 environ 745 ha**, sur une surface totale de 76 500 ha, soit **moins de 1%** de sa surface en 9 ans.

Les espaces agricoles représentent ainsi **72,7% de la surface totale du territoire**, et constituent encore très largement la première occupation des espaces du Grand Provinois.

Ces données confirment que ce territoire est profondément agricole, et que le foncier agricole est pour le moment relativement épargné. En effet, contrairement à de nombreux espaces régionaux, la part des surfaces consacrées à l'urbanisation ne connaît qu'une hausse modérée.

Cette relative stabilité s'explique par le **nombre assez limité de projets d'urbanisation** consommateurs d'espaces ouverts, ainsi que l'**absence de phénomène de déprise agricole**.

Dans les secteurs périurbains ou de qualité agronomique faible, les dégradations opérées aux cultures, les difficultés fonctionnelles (accès...), le parcellaire morcelé ou encore la rentabilité limitée peuvent engendrer des phénomènes de déprise agricole qui se traduisent généralement, dans un premier temps en tout cas, par la développement des jachères (les exploitants préférant implanter leurs jachères sur des îlots de culture peu fonctionnels que sur leurs meilleurs îlots), puis parfois par l'abandon des îlots quand les conditions de travail deviennent trop difficiles pour dégager le moindre revenu sur ces parcelles.

Sur le Grand Provinois, la **configuration des îlots globalement bonne** et la **bonne qualité agronomique** limitent ces phénomènes de déprise ou de jachère.

¹³ MOS : Mode d'Occupation des Sols. Le MOS est une photo-interprétation du territoire affinée avec différents fichiers administratifs.



Evolution du MOS 2003-2012 par commune

code_insee	libgeo	Surface agricole 2003	Surface agricole 2012	Evolution 2003-2012 (ha)
77012	Augers-en-Brie	1261	1261	0
77015	Baby	394	393	-1
77019	Balloy	748	678	-70
77020	Bannost-Villegagnon	1744	1747	3
77025	Bazoches-lès-Bray	1558	1486	-72
77026	Beauchery-Saint-Martin	2642	2640	-2
77032	Beton-Bazoches	1559	1556	-3
77033	Bezalles	232	230	-2
77036	Boisdon	408	406	-2
77051	Bray-sur-Seine	59	52	-7
77066	Cerneux	1758	1753	-5
77068	Cessoy-en-Montois	432	432	0
77072	Chalautre-la-Grande	1348	1344	-3
77073	Chalautre-la-Petite	691	683	-8
77076	Chalmaison	583	579	-3
77080	Champcenest	969	966	-3
77090	La Chapelle-Saint-Sulpice	578	577	-1
77101	Châtenay-sur-Seine	741	739	-2
77109	Chenoise	2173	2170	-3
77134	Courchamp	949	948	0
77137	Courtacon	1111	1111	-1
77140	Coutençon	164	159	-4
77149	Cucharmoy	1208	1207	-1
77159	Donnemarie-Dontilly	637	625	-12
77167	Égligny	1161	1130	-31
77174	Everly	379	378	-1
77187	Fontaine-Fourches	931	922	-9
77197	Frétoy	573	571	-2
77208	Gouaix	815	806	-9
77212	Gravon	460	458	-2
77218	Grisy-sur-Seine	429	401	-28
77223	Gurcy-le-Châtel	457	455	-2
77227	Hermé	910	906	-4
77236	Jaulnes	1216	1150	-66
77239	Jouy-le-Châtel	3275	3238	-37
77242	Jutigny	335	335	0
77246	Léchelle	1892	1887	-5
77256	Lizines	505	502	-3
77260	Longueville	257	250	-7
77262	Louan-Villeguis-Fontaine	2996	2994	-2
77263	Luisetaines	445	445	-1
77272	Maison-Rouge	1235	1230	-5
77275	Les Marêts	345	342	-3
77286	Meigneux	424	423	-1
77289	Melz-sur-Seine	1007	1006	-1
77298	Mons-en-Montois	450	447	-4
77301	Montceaux-lès-Provins	1214	1214	0
77310	Montigny-le-Guesdier	757	756	-1
77311	Montigny-Lencoup	1066	1061	-5
77319	Mortery	1257	1257	0
77321	Mousseaux-lès-Bray	766	773	7
77325	Mouy-sur-Seine	483	449	-34
77341	Noyen-sur-Seine	580	557	-22
77347	Les Ormes-sur-Voulzie	656	634	-22
77355	Paroy	294	293	-1
77356	Passy-sur-Seine	434	433	0
77368	Poigny	459	456	-3
77379	Provins	836	828	-8

Source : IAU Ile-de-France, 2017

Evolution du MOS 2003-2012 par commune

code_insee	libgeo	Surface agricole 2003	Surface agricole 2012	Evolution 2003-2012 (ha)
77391	Rouilly	624	623	0
77396	Rupéreau	610	607	-3
77403	Saint-Brice	941	938	-3
77404	Sainte-Colombe	458	450	-8
77414	Saint-Hilliers	1494	1491	-3
77418	Saint-Loup-de-Naud	687	680	-7
77424	Saint-Martin-du-Boschet	1442	1436	-6
77434	Saint-Sauveur-lès-Bray	89	88	-2
77444	Sancy-lès-Provins	1395	1394	0
77446	Savins	418	416	-2
77452	Sigy	294	292	-2
77454	Sognolles-en-Montois	824	822	-2
77456	Soisy-Bouy	758	752	-6
77459	Sourdun	1612	1605	-6
77461	Thénisy	420	419	-1
77467	La Tombe	481	486	6
77507	Villenaux-la-Petite	1890	1887	-4
77509	Villeneuve-les-Bordes	837	815	-22
77519	Villiers-Saint-Georges	2984	2967	-17
77522	Villiers-sur-Seine	761	725	-36
77523	Villuis	856	855	-1
77524	Vimpelles	727	626	-101
77530	Voulton	2438	2434	-4
77532	Vulaines-lès-Provins	965	965	0
Total		77247	76501	-745

Source : IAU Ile-de-France, 2017

1.1.3 Les exploitations agricoles

La définition statistique de l'exploitation agricole utilisée par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) permet de définir les espaces agricoles analysés dans le cadre de cette étude. Il s'agit d'une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- produire des produits agricoles ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre un certain seuil en superficie, production ou nombre d'animaux : une Superficie Agricole Utile (SAU) au moins égale à un hectare, ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares, ou une activité suffisante de production agricole (selon le type de production, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production).

La définition retenue regroupe notamment les exploitations agricoles faisant l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

L'analyse qui suit se base en grande partie sur des **entretiens individuels réalisés par la SAFER d'Ile-de-France avec les chefs d'exploitation cultivant des terres sur le territoire d'étude**. Le choix a été fait de retirer de l'échantillon quelques agriculteurs dont la majorité des terres ainsi que le siège d'exploitation étaient situés à l'extérieur de ce territoire. Ces structures représentent une faible part de la surface agricole totale du territoire.

a - Le nombre d'exploitations agricoles et leur répartition sur le territoire du Grand Provinois

Le nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire du SCoT est de 510 (sur un total de 740 exploitations recensées). 230 exploitants ont donc leur siège d'exploitation en dehors du Grand Provinois mais viennent y cultiver des parcelles.

Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés avec les agriculteurs du territoire entre décembre 2016 et janvier 2017, afin de compléter les informations disponibles sur les exploitations agricoles.

Si la culture céréalière est présente de longue date sur les plateaux et particulièrement celui de la Brie, le poids de la grande culture a eu tendance à s'accroître plus récemment.

La plupart des agriculteurs rencontrés au cours de l'analyse précisent qu'il existait par le passé une activité d'élevage sur leur exploitation. Cette activité était fréquemment intégrée à l'activité grandes cultures, les bêtes valorisant les cultures fourragères ainsi que les sous-produits de la production de certaines plantes sarclées (betteraves), et leur fournissant à leur tour une source d'engrais organique.

Les systèmes sont allés vers une simplification progressive et une orientation plus marquée vers la production céréalière dès les années 70. La mise en place des quotas laitiers en 1984 a aussi marqué la cessation de l'activité d'élevage pour un certain nombre de producteurs laitiers. Aujourd'hui, plus de 90 % des exploitations sont en grandes cultures.

Les aides de la PAC et la maîtrise des inondations grâce aux aménagements en aval (lac d'Orient) ont également rendu rentables des terres de moindre qualité, exploitées jusque-là en prairie, dans la Bassée par exemple.

Dans le même temps, un phénomène national de concentration a conduit à arriver aujourd'hui à un nombre plus limité d'exploitations et de taille plus importante.

Selon les données du Recensement Général Agricole (RGA), le territoire dans son ensemble hébergeait 789 sièges d'exploitation en 1988, 622 en 2000 et **510 en 2010. 35 % des exploitations ont ainsi disparu** en une vingtaine d'année, soit **plus de 12 exploitations par an en moyenne** sur cette période.

Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les évolutions nationales et régionales. Il apparaît que cette baisse est structurelle plus que liée au contexte local. En effet, la baisse constatée entre 2000 et 2010 sur le Grand Provinois est quasi-similaire à celle constatée à l'échelle régionale ou départementale.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles

	2000	2010	Evolution (%)
Ile-de-France	6 538	5 100	- 22 %
Seine-et-Marne	3 240	2 650	- 18,2 %
SCoT du Grand Provinois	622	510	- 18 %

Source : RGA 2010

Cette évolution, accompagnée d'une modification des techniques de production et d'une orientation croissante vers des productions moins intensives en main-d'œuvre se traduit également par une diminution du nombre d'actifs agricoles, puisque le nombre de personnes travaillant dans les exploitations est passé de 1 309 en 1988 à 752 en 2010, toujours selon les données du RGA, soit une réduction de près de 43 %. Les chefs d'exploitation sont nettement moins nombreux à employer des salariés agricoles à l'heure actuelle.

Une caractéristique du territoire est la **relative homogénéité de la répartition des structures agricoles**.

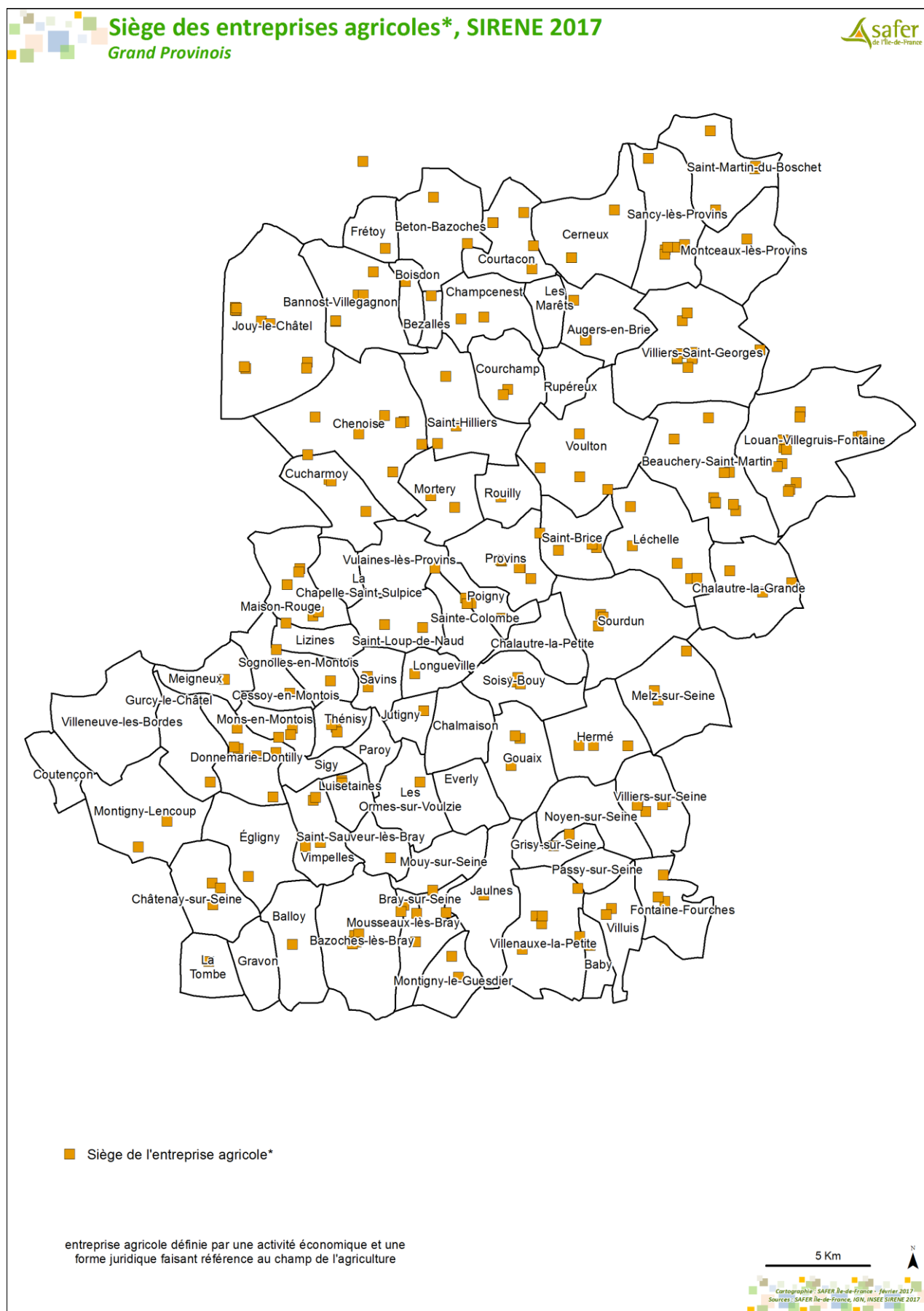
En Ile-de-France, le schéma encore souvent rencontré dans de nombreuses régions françaises (plusieurs sièges d'exploitation par commune) est de moins en moins vrai avec les phénomènes de concentration des exploitations et de relocalisation des exploitations concernées par le développement de la métropole francilienne. De ce fait, de très nombreuses communes, malgré la présence de parcellaires encore agricoles, n'accueillent plus de siège d'exploitation.

Ce n'est pas le cas sur le territoire du Grand Provinois où les communes accueillent toutes un ou plusieurs sièges d'exploitation.

Nombre d'exploitation par commune en 2017

Commune	Nombre d'exploitations	Commune	Nombre d'exploitations	Commune	Nombre d'exploitations
Augers-en-Brie	8	Gouaix	6	Noyen-Sur-Seine	2
Baby	2	Gravon	2	Paroy	1
Balloy	2	Grisy-sur-Seine	3	Passy-sur-Seine	2
Bannost Villegagnon	8	Gurcy-le-Chatel	3	Poigny	5
Bazoches-les-Bray	8	Hermé	8	Provins	15
Beauchery-Saint-Martin	18	Jaulnes	4	Rouilly	1
Beton-Bazoches	8	Jouy-le-Châtel	20	Rupéreau	2
Bezalles	2	Jutigny	2	Saint-Brice	3
Boisdon	1	La Chapelle-Saint-Sulpice	3	Sainte-Colombe	3
Bray-sur-Seine	3	La Tombe	1	Saint-Hilliers	9
Cerneux	11	Léchelle	10	Saint-Loup-de-Naud	2
Cessoy-en-Montois	1	Les Marêts	1	Saint-Martin-du-Boschet	5
Chalautre-la-Grande	3	Les Ormes sur Voulzie	1	Saint-Sauveur-les-Bray	1
Chalautre-la-Petite	1	Lizines	2	Sancy-les-Provins	7
Champcenest	6	Longueville	1	Savins	2
Châtenay-sur-Seine	4	Louans-Villegruis-Fontaine	19	Sognolles-en-Montois	2
Chenoise	14	Luisenaines	4	Soisy-Bouy	3
Courchamp	4	Maison-Rouge	10	Sourdun	9
Courtacon	6	Meigneux	2	Thénisy	2
Cucharmoy	8	Melz-sur-Seine	5	Villenauxe-la-petite	8
Donnemarie-Dontilly	6	Mons-en-Montois	2	Villiers-Saint-Georges	19
Egigny	5	Montceaux-les-Provins	5	Villiers-sur-Seine	4
Fontaine-Fourches	3	Montigny-le-Gesdier	3	Villuis	2
Fretoy	4	Montigny-Lencoup	3	Vimpelles	5
Gouaix	6	Mortery	7	Voulton	12
Gravon	2	Mouceayx-les-Bray	5	Vulaine-les-Provins	4
Grisy-sur-Seine	3	Mouy-sur-Seine	2		

Source : SIRENE, 2017



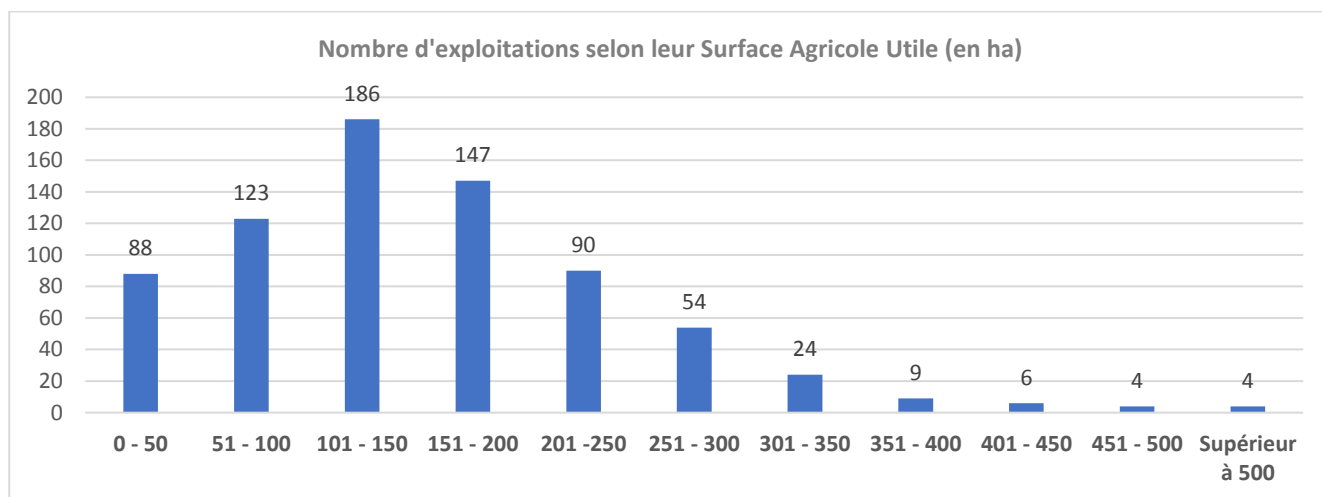
Sur la surface des exploitations agricoles, il apparaît que la **Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations** intervenant sur le territoire s'élève à **154,6 ha**.

Cette moyenne est supérieure à la taille moyenne observée en Seine-et-Marne : 126 ha, et en Ile-de-France : 112 ha.

Cette différence peut s'expliquer par exemple par le nombre limité d'exploitations spécialisées sur le territoire (maraîchage, arboriculture...) dont les surfaces sont moindres et qui sont davantage présentes en milieu périurbain.

A noter toutefois que, bien que la surface moyenne des exploitations soit supérieure aux moyennes départementale et régionale, la majeure partie des structures agricoles qui cultivent sur le territoire ont une SAU comprise entre 100 et 250 ha.

La surface des exploitations agricoles



Source : RGA 2010

b - La structure des exploitations agricoles

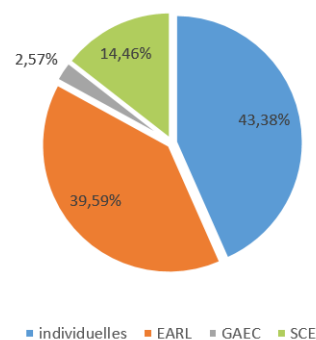
Les exploitations agricoles peuvent adopter plusieurs formes juridiques : individuelles ou sociétaires (GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité limitée, SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole, GFA : Groupement Foncier Agricole).

- Le **GAEC** (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) est souvent rencontré dans un contexte familial, et regroupe au minimum deux associés exploitants.

- L'**EARL** (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : l'EARL peut être constituée d'une seule personne, et les associés peuvent être non exploitants) ou d'**EURL** (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, qui fonctionne comme une société anonyme constituée d'un seul membre).

- Enfin, des **sociétés civiles**, qui permettent notamment une plus grande ouverture aux capitaux extérieurs. Ce statut est généralement utilisé par des structures agricoles plus importantes et/ou avec des activités plus variées. Il s'agit principalement de celui de **SCEA** (Société Civile d'Exploitation Agricole), mais aussi de **SARL** (Société à Responsabilité Limitée).

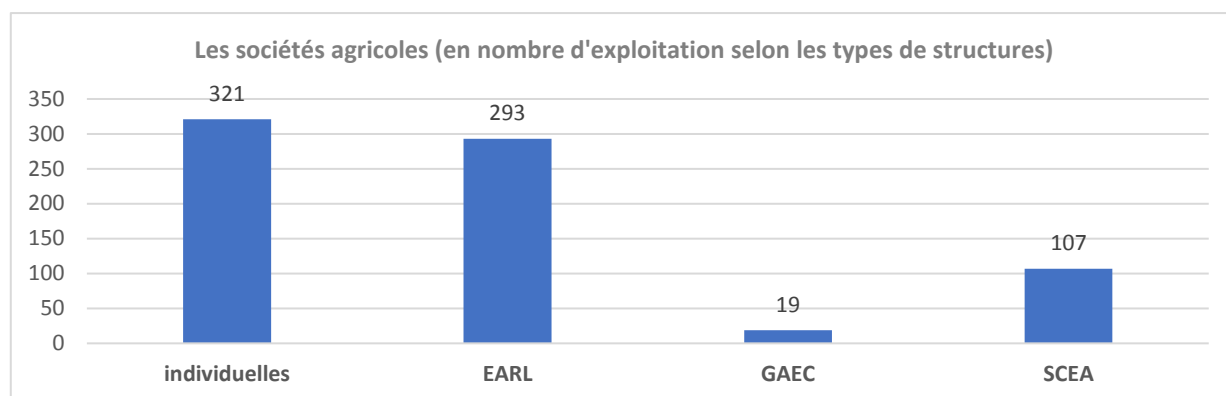
La forme juridique des exploitations



La répartition des structures des exploitations agricoles

Sur le territoire, au même titre que dans le reste de la région, les exploitations agricoles **sous forme sociétaires** se sont développées et sont devenues majoritaires.

La répartition des sociétés agricoles



Source : RGA 2010

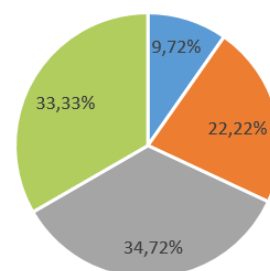
c - L'âge des exploitations agricoles

Le développement des sociétés d'exploitation agricole rend plus complexe l'interprétation des données relatives à l'âge des exploitants agricoles. En effet, les sociétés peuvent avoir en leur sein plusieurs associés d'âges variables.

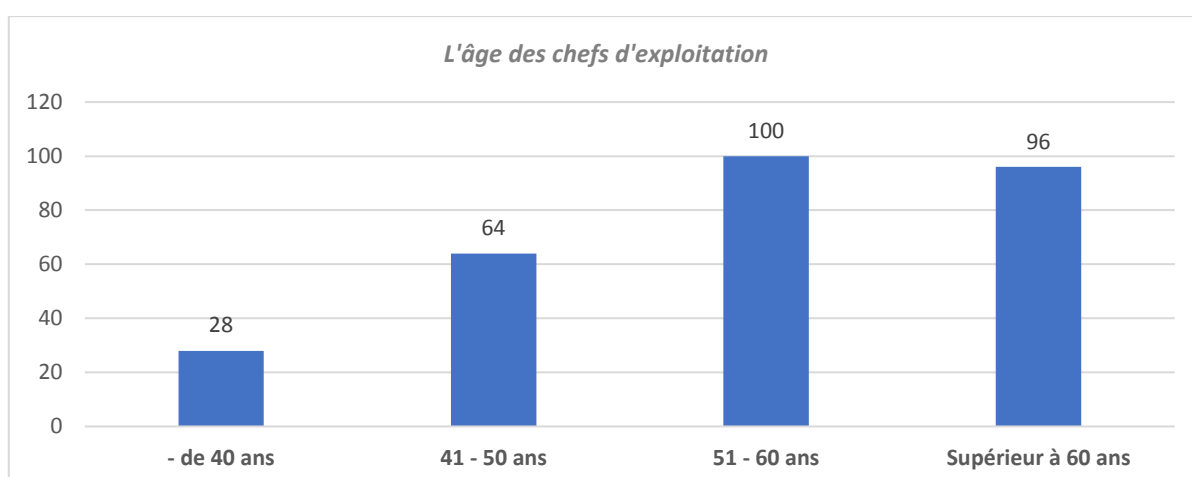
De même, au sein des entreprises agricoles, la présence d'un chef d'exploitation âgé ne signifie pas forcément qu'il n'y a pas de repreneur identifié, les exploitations pouvant avoir en leur sein des membres plus jeunes.

La répartition entre les différentes classes d'âge des exploitants est la suivante :

La répartition de l'âge des exploitants agricoles



■ - de 40 ans ■ 41 - 50 ans ■ 51 - 60 ans ■ Supérieur à 60 ans



Source : RGA 2010

1.1.4 Les productions agricoles

Sur ce territoire présentant des terres à bons rendements, la grande culture est dominante en surface exploitée. Cependant, d'autres productions continuent de subsister, même si les débouchés sont relativement réduits.

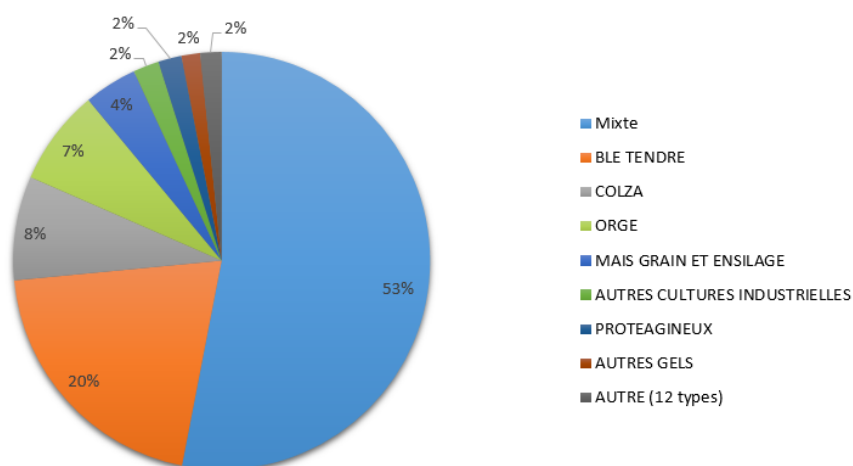
Les horticulteurs, pépiniéristes et arboriculteurs, comme ailleurs en Île-de-France, sont des spécialités qui sont en net recul. Si la production de sapins (EARL Van Der Linden à Sancy-les-Provins) semble bien fonctionner, Bernard Vincent, arboriculteur à Jutigny, peine à trouver un repreneur pour son exploitation pour laquelle les débouchés sont pourtant assurés.

Le maraîchage reste présent, surtout autour de la vallée de la Seine, dont les terres sont bien adaptées à la production. L'activité est traditionnelle avec des débouchés sur les marchés de Paris ou de sa petite Couronne (Mousseaux-les-Bray), mais en aussi en agriculture biologique avec des livraisons aux AMAP. Le site de Toussacq, géré par la SCIC du Champ des Possibles accueille une couveuse permettant à des exploitants de se former avant de s'installer.

Les débouchés locaux restent très limités (peu d'AMAP ou de débit sur les marchés) et la vente à la ferme reste une activité complémentaire.

Les légumes de plein champ sont une production aujourd'hui limitée sur le territoire. Aujourd'hui, on note des productions de salades, pommes de terre, choux, oignons, surtout en vente directe à la ferme ou dans un petit réseau local.

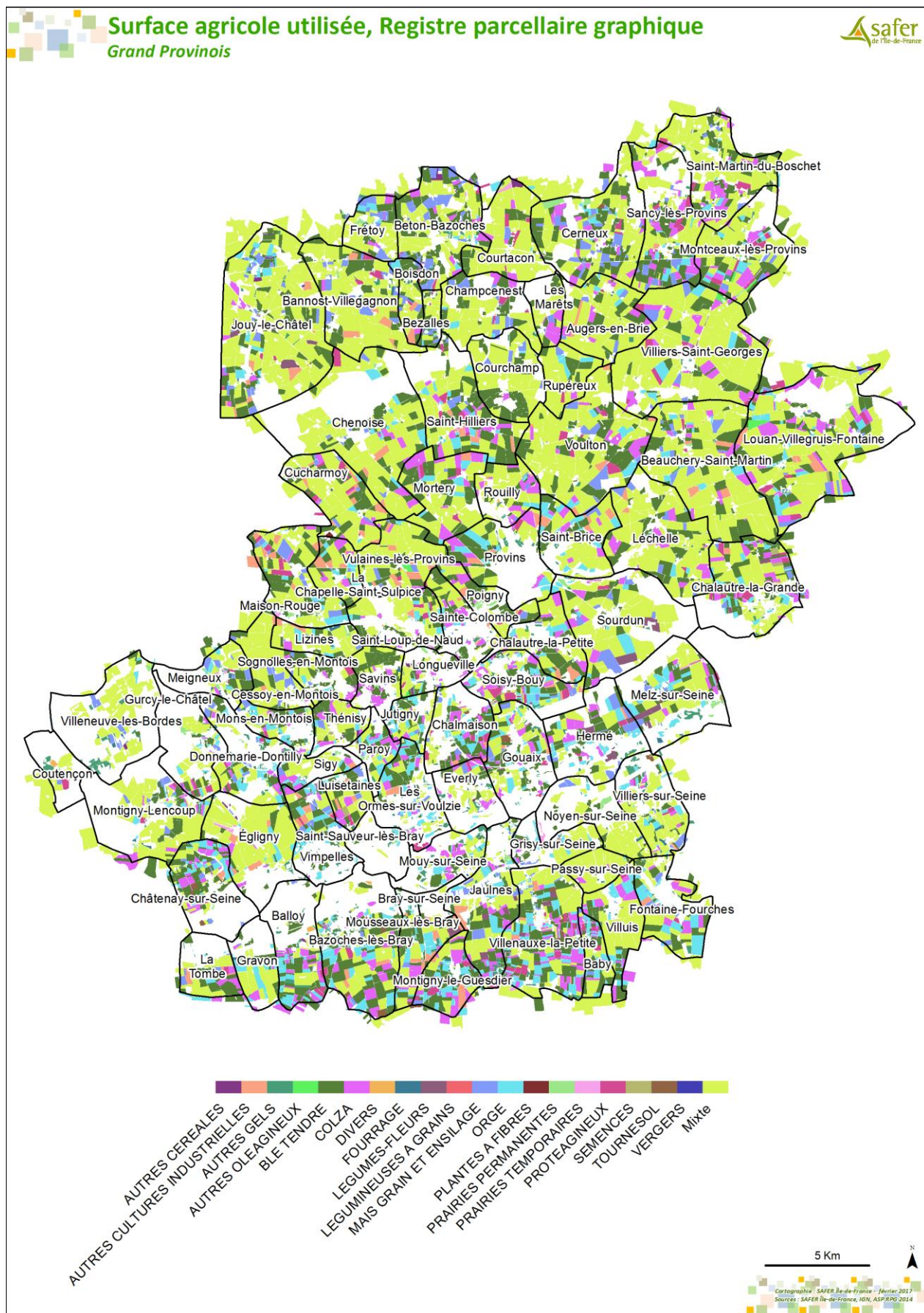
Les principales cultures sur le Provinois



L'élevage occupe une part réduite dans les activités agricoles sur le Grand Provinois, malgré les AOP Brie de Melun et Brie de Meaux. Les exploitations de vaches laitières sont peu nombreuses et essentiellement concentrées dans le Montois. Le principal moyen de rentabiliser cette production en crise est la transformation sur place : yaourts, fromage.

Un projet d'élevage de vaches à viandes rustiques en pâturage sur la vallée de la Seine a été identifié, tandis qu'un autre élevage en éco-pâturage ovin ne trouve pas de lieu pour s'installer.

Les élevages de volailles sont eux plus nombreux, pour la production d'œufs ou de poulets de chair. Il est à noter que la production extensive semble prendre le pas sur les élevages intensifs (Charles Crapart à Villiers-Saint-Georges, Philippe Amongai, Rogé-en-Brie, Percheron, Lefranc, Dechanvre, Lamotte, Fontaine-Fourches, Chauvin, La Tombe) + canards (Thuriau - Courtacon).



1.1.5 Le foncier agricole

a - Le parcellaire

Outre la surface exploitable, la structure du parcellaire est un élément important pour évaluer la pérennité d'une exploitation. Un parcellaire dispersé, éloigné du siège de l'exploitation ou encore constitué d'îlots de taille limitée créera ainsi des conditions d'exploitation des terres nettement moins favorables qu'un parcellaire constitué de grandes parcelles regroupées à proximité du siège.

Maillage agricole -secteur nord du SCoT (Jouy-le-Châtel)

Le parcellaire des communes du Grand Provinois est plutôt **bien structuré** à l'exception de la vallée de la Bassée où **du microparcellaire subsiste**.

a mise en place d'échanges de parcelles entre les exploitants leur permet d'exploiter des terres mieux configurées.



Source : Géoportail, 2017

b - Les modes de faire-valoir

Les agriculteurs peuvent exploiter les terres selon différents modes de faire-valoir : en faire-valoir direct, l'exploitant est aussi le propriétaire des terres qu'il cultive, tandis qu'en faire-valoir indirect, il exploite les terres d'un propriétaire foncier selon des modalités variables.

- **Faire-valoir direct** : ce mode représente une moitié de la SAU totale. Les exploitants du territoire ne sont propriétaires que d'une partie de terres qu'ils exploitent, un cas de figure récurrent classique au nord de la Loire. Mais ici, 48 % de la SAU appartiennent aux agriculteurs (en y incluant les GFA familiaux) contre 14 % en Seine-et-Marne. Toutefois, les situations sont extrêmement variées, allant des exploitants propriétaires de l'ensemble de leur exploitation à d'autres exploitants qui ne possèdent pas du tout de terres, ces 2 cas extrêmes étant très minoritaires.

- **Baux ruraux** : ils sont encadrés par le **statut du fermage**, et peuvent être contractés pour des périodes de 9, 18 ou 25 ans. Ils peuvent être écrits ou oraux. Le statut du fermage s'applique dès lors qu'un exploitant a versé un loyer depuis plus de deux ans pour pouvoir cultiver une parcelle, même sans contrat écrit. Ce type de bail est en place sur la moitié de la SAU totale. Au niveau de la Seine-et-Marne, le fermage concerne 86 % de la SAU en 2010, contre 75 % en moyenne nationale, et il est en progression.

- **Occupation précaire** : il s'agit généralement de conventions renouvelables chaque année avec des sociétés souhaitant un entretien des parcelles avant un changement prévu de destination, ou avec des propriétaires privés ne souhaitant pas être soumis au statut du fermage en cas de changement futur de la destination des parcelles. Ce cas de figure se trouve essentiellement au niveau des zones maîtrisées par les carriers dans l'attente de la future exploitation du sous-sol.

Selon la nature et la durée du bail, l'agriculteur a donc une vision à plus ou moins long terme sur l'avenir de son foncier. Ainsi, les surfaces exploitées en faire-valoir direct ou en fermage (bail rural) donnent une garantie forte à l'agriculteur et sont considérées comme pérennes. Au contraire, les surfaces exploitées avec un bail précaire ne permettent pas aux agriculteurs d'avoir une vision à moyen ou long terme pourtant indispensable à la gestion de leur entreprise. D'une manière générale, une parcelle en bail précaire ne fera pas l'objet d'investissements lourds pour améliorer son potentiel agronomique, la convertir aux méthodes de l'agriculture biologique... Une nouvelle installation, ou des initiatives telles que la mise en place de Mesures Agro-Environnementales qui nécessite un engagement sur plusieurs années peuvent également être impossibles sur des terrains sous forme précaire.

A l'occasion des rencontres intervenues avec les exploitants agricoles, peu ont signalé une part prépondérante du foncier exploité à titre précaire, qui reste limité sur le Grand Provinois.

L'exploitation précaire est peu répandue sur le territoire. Les quelques cas sont liés à l'exploitation des matériaux du sous-sol (sable, graviers) dans le secteur de la Bassée.

1.1.6 Le mode d'exploitation

L'exploitation **en grandes cultures** est largement majoritaire, et cette culture se pratique de façon conventionnelle.

Cependant, la rentabilité des cultures n'étant plus aussi certaine, la question de la maîtrise des charges et donc de l'utilisation d'intrants coûteux est une condition économique qui pousse les exploitants à limiter leur utilisation au strict nécessaire.

L'agriculture biologique est donc très minoritaire, et se cantonne essentiellement à l'activité de maraîchage. Le contexte économique actuel (plusieurs années de mauvaises, voire de très mauvaises récoltes) amène toutefois actuellement plusieurs exploitations à s'interroger sur une **éventuelle conversion en agriculture biologique**.

1.1.7 L'économie agricole

a - Les acteurs économiques locaux

Deux principaux débouchés sont possibles pour les productions agricoles issues d'exploitations de grandes cultures (ici majoritaires).

- Elles peuvent être acheminées à la coopérative.
- Elles peuvent être vendues à des négociants.

Stockage de blé Soufflet, Villiers-Saint-Georges



(photo Antea Group 2017)

Coopérative de blé Donnemarie en Montois



(photo Antea Group 2017)

Les productions agricoles peuvent par ailleurs être stockées sur l'exploitation pour ensuite être vendues à des négociants ou grossistes au fur et à mesure de l'année, et surtout en fonction de l'évolution des cours des céréales.

Elles peuvent enfin être vendues directement sur l'exploitation. Cela concerne assez peu les céréales (en dehors de ventes ponctuelles de grains en vue d'alimenter quelques petits élevages locaux).

Les principaux partenaires économiques des exploitants agricoles (coopératives)

Parmi les exploitations de grandes cultures du Grand Provinois la majorité travaille avec les coopératives présentes sur le territoire ou sur des communes proches.

D'autres exploitations ont diversifié leurs moyens de commercialisation en travaillant également avec des négociants, en stockant leur production ou en vendant une partie de la récolte sur l'exploitation.

Si la multiplication des débouchés complique parfois le travail de l'agriculteur (qui doit s'attacher à suivre les cours des céréales, qui doit s'assurer que les conditions de stockage de ses céréales sont correctes et ne sont pas de nature à dégrader les céréales, et qui doit faire preuve de réactivité pour céder ses productions au meilleur moment), ce panel de débouchés reflète surtout la volonté de valoriser au mieux les productions.

Globalement, les entretiens en 2017 ont révélé une volonté des agriculteurs pour les recherches de nouveaux débouchés. L'initiative menée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne pour orienter la restauration collective vers l'agriculture du territoire a créé des attentes importantes chez les agriculteurs. Par ailleurs, les agriculteurs qui sont dans une démarche d'innovation et de diversification des productions souhaitent une écoute plus grande de la part des décideurs.

Coopérative	Commune
Vivescia	Châtenay-sur-Seine
Vivescia	Cucharmoy
Vivescia	Donnemarie-Dontilly
Vivescia	Léchelle
Vivescia	Maison-Rouge
Vivescia	Mouy-sur-Seine
Vivescia	Nogent-sur-Seine
Vivescia	Soisy-Bouy
110 Bourgogne	Cannes-Ecluse
110 Bourgogne	Montereau-Fault-Yonne
Soufflet	Courchamp
Soufflet	Hermé
Soufflet	Louan-Villegruis-Fontaine
Soufflet	Nangis
Soufflet	Nogent-sur-Seine
Soufflet	Poigny
Soufflet	Trainel
Soufflet	Villenauxe-la-Petite
Soufflet	Villiers-Saint-Georges
Acolyance	Beauchery-Saint-Martin

De plus, afin de conduire correctement leur exploitation, les agriculteurs font appel à de nombreux partenaires et prestataires. Il s'agit :

- Des fournisseurs d'intrants et de produits phytosanitaires.
- Des concessionnaires en machinisme agricole.
- Des fournisseurs de semences.
- Des fournisseurs de paille et de foin pour les élevages.
- Des maréchaux-ferrants et des vétérinaires pour les productions animales.
- Des fournisseurs de matériel divers, utiles à l'exploitation (clôtures...).



b - Le contexte économique

Le contexte économique agricole actuel reste très préoccupant. En effet, plusieurs mauvaises, voire très mauvaises récoltes se sont succédées. Elles se sont conjuguées avec des baisses des cours des céréales (liée au fait que d'autres pays ont connu de bonnes récoltes et ont produit en abondance les années où les productions françaises étaient catastrophiques).

De ce fait, un nombre conséquent d'exploitations voient leur devenir clairement remis en question.

Ces difficultés risquent de se traduire par des restructurations des exploitations agricoles qui pourraient aboutir à :

- La poursuite de la baisse des activités d'élevage sur le territoire.
- La restructuration d'exploitations céréalières avec l'apparition de très grandes exploitations dont le foncier exploité et les capitaux ne seraient plus forcément directement liés à des agriculteurs locaux.
- L'émergence d'initiative visant à diversifier les productions et les assolements pour générer de nouvelles recettes et palier ainsi, pour partie tout du moins, les difficultés économiques actuelles.

1.2 Analyse et enjeux agricoles

1.2.1 Les principaux atouts

La pression foncière se ressent moins sur le Grand Provinois que sur de nombreux autres espaces agricoles franciliens. Peu de grandes infrastructures traversent le territoire.

De même, aucun centre urbain majeur n'occasionne un étalement urbain ou des nuisances majeures pour les agriculteurs, tels que les dépôts sauvages...

Il en résulte une **faible pression foncière** et une vision à long terme qui permettent aux exploitants agricoles d'investir sereinement sur leur exploitation sans crainte de perdre, à court ou moyen terme, tout ou partie de leur outil de travail (**peu de foncier précaire**).

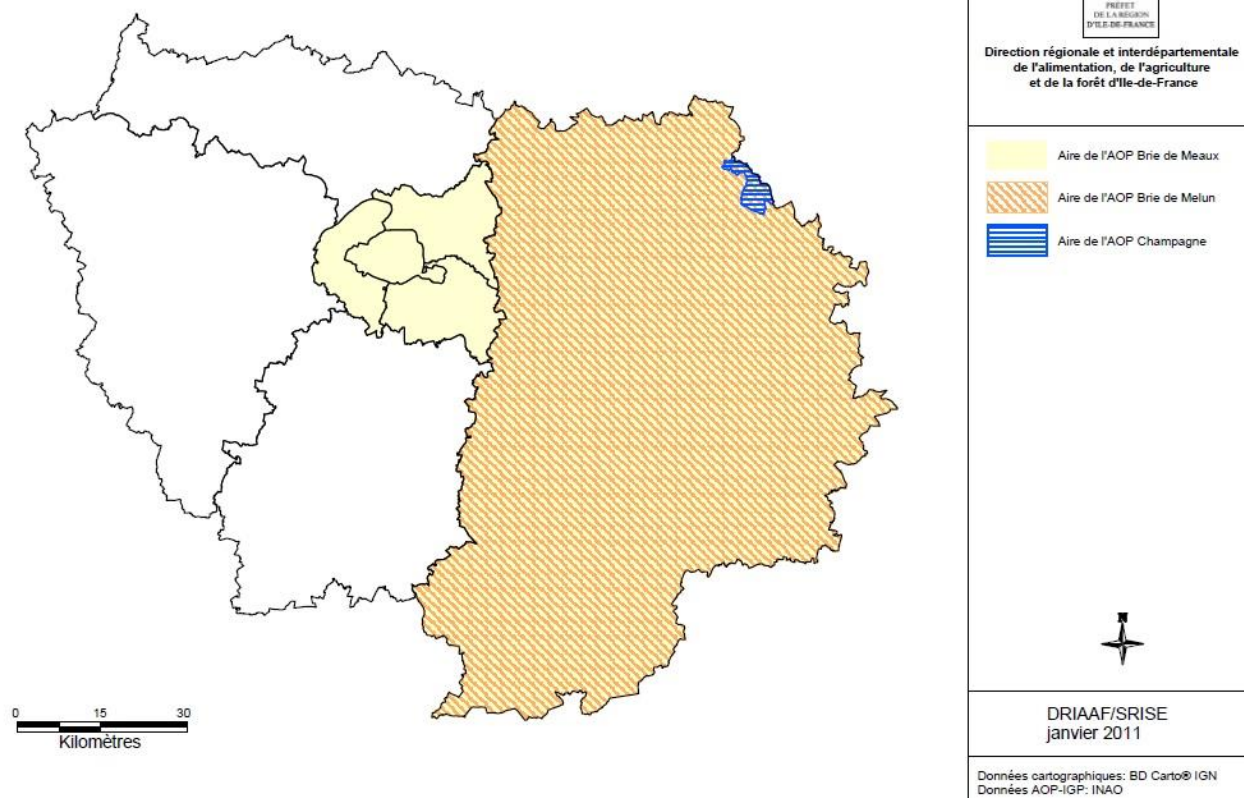
De même, **le potentiel agronomique du territoire est globalement bon à très bon**. Les terres agricoles sont généralement plates, riches. Elles ont fait, lorsque cela était nécessaire, l'objet de travaux de drainage pour limiter les problématiques de rétention d'eau qui peuvent apparaître sur les terres argileuses ou argilo-limoneuse.

Enfin, malgré les restructurations également en cours chez les partenaires des exploitants agricoles (notamment les coopératives), **le réseau des partenaires économiques des agriculteurs reste encore relativement bien structuré**.

On peut également noter la présence d'AOP sur le territoire. Le département de Seine-et-Marne est entièrement couvert par **l'AOP Brie de Meaux et l'AOP Brie de Melun**. Le Grand Provinois y est donc inclus. Même si le lait est actuellement une filière en grande difficulté, ces zones d'appellation sont de nature à endiguer la crise ou à permettre, le cas échéant, de nouvelles initiatives (transformation des produits agricoles...).

Les AOP franciliennes

Les appellations d'origine protégées (AOP) en Île-de-France



1.2.2 Les principales contraintes

a - Les circulations agricoles

Bien qu'éloigné de l'agglomération parisienne, 60 % à 80 % des habitants du territoire y travaillent, ce qui génère des **circulations pendulaires sur les axes principaux et les villages qui perturbent les cheminements agricoles.**

Les villes et villages du territoire sont en majorité habités par des néo-ruraux, pas toujours habitués aux contraintes de l'agriculture.

Malgré les adaptations de leurs pratiques et de leurs horaires dans un souci de conciliation, les exploitants rencontrent encore régulièrement des difficultés pour circuler, ou ils peuvent faire face à des comportements peu respectueux de leur présence sur les routes.

b - Eloignement des bassins de consommation

Un des atouts du territoire, son éloignement des zones les plus urbaines ou périurbain, constitue également un point de difficulté puisque, pour les exploitants souhaitant engager des démarches de vente directe ou de proximité, **se pose la question de l'accès à un bassin de consommateurs suffisant** pour écouler leurs productions

1.2.3 Les enjeux

a - L'évolution des bâtiments agricoles

L'un des enjeux majeurs identifié sur le territoire est directement lié à la restructuration structurelle de l'agriculture (évolution des moyens techniques, du matériel...). **De nombreuses fermes anciennes, de caractère, sont devenues obsolètes** pour l'activité économique agricole. **Se pose donc la question de la mise en place des conditions permettant leur requalification** pour en assurer la préservation et parfois la création de nouveaux sièges d'exploitation.

Les bâtiments traditionnels comportent des bergeries, étables ou écuries qui n'ont plus d'usage aujourd'hui. Les exploitants les conservent par attachement ou les utilisent en partie pour des usages par défaut (atelier...). Les granges sont également trop réduites pour accueillir les productions, et les engins peuvent à peine y pénétrer.

Ce patrimoine est dans la plupart des cas obsolète et coûteux à maintenir en état. La réfection des toitures est un chantier récurrent et dispendieux.

La question du devenir de ces bâtiments se pose déjà. Elle deviendra encore plus présente dans les années à venir avec le changement de génération des exploitants, l'enclavement ponctuel de ces bâtis dans les zones habitées et la réduction du nombre d'exploitations qui va fatalement amener les propriétaires, les exploitants et les communes à se poser la question du devenir de ces bâtiments, qui risquent d'être abandonnés ou vendus pour des projets non maîtrisés.

La transformation en habitation ou en gîte est une piste évidente, mais elle nécessite des investissements importants qui supposent d'avoir des débouchés assurés (tourisme, locataires, acheteurs).

L'abandon de ces anciens bâtiments nécessite par ailleurs la construction de nouvelles installations plus adaptées.

Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- vastes hangars ;
- localisation en dehors des bourgs pour ne pas que la circulation des engins ne gêne ou soit gênée, pour accéder plus facilement aux îlots de cultures ou encore pour limiter les problèmes de cohabitation avec les néo-ruraux ;
- habitation sur place pour surveiller le matériel et les productions.

Cela nécessite que les règlements des documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU) permettent ces nouvelles constructions. Une réflexion doit être engagée sur ce point pour éviter que, par exemple, des parcelles agricoles ne soient classées en zone naturelle des documents d'urbanisme locaux.

b - La mise aux normes des silos

Sur la question des silos agricoles, il apparaît que la législation sur le stockage des productions agricoles évolue régulièrement et engendre des normes de plus en plus drastiques. De même, un certain nombre de silos, construits initialement à l'écart des bourgs, sont aujourd'hui enclavés dans des zones d'habitation.

Aussi, de **nombreux silos du territoire sont en train de devenir obsolètes et leur destruction et le devenir de leurs emprises risque de se poser dans les années à venir.**

Leur disparition prochaine aura deux conséquences possibles, conjointes ou non :

- la nécessité pour les coopératives de construire de nouveaux silos (ou de restructurer la collecte vers des sites plus éloignés) ;
- le développement du stockage à la ferme et donc la nécessité pour les exploitants de pouvoir construire les infrastructures nécessaires à ce stockage.

c - La diversification

Le contexte économique actuel incite un certain nombre d'agriculteurs à envisager une diversification de leur assolement ou la création d'ateliers de transformation ou de points de vente.

Sur cet aspect, se pose la question de l'accompagnement des Collectivités locales.

Si un projet a été porté en 2017 par la Chambre départementale d'Agriculture et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne sur la mise en place d'une plateforme de transformation des productions agricoles, **des initiatives locales ont émergé sur le territoire.** Des mutualisations seront sans doute possibles, voire souhaitées par les agriculteurs. Le cas échéant, ces démarches pourraient avoir besoin de créer des locaux dédiés à de la transformation ou à de la vente de leurs productions. Les Collectivités locales pourraient également être sollicitées pour accompagner des démarches (achats des productions pour la restauration collective...).

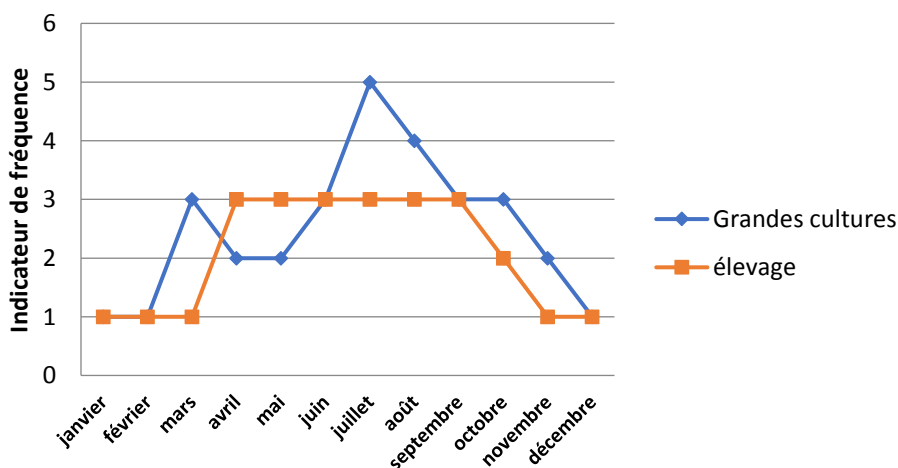
d - Les circulations agricoles

Le maintien de bonnes conditions de circulation est primordial à la préservation d'une activité économique agricole et notamment pour :

- accéder à ses îlots ;
- livrer ses productions ;
- se rendre chez le machiniste agricole, etc.

Les îlots agricoles difficilement accessibles sont parfois non cultivés ou mis en jachère. Maintenir de bonnes conditions d'accès permet donc également d'assurer la qualité paysagère des espaces desservis. Ces circulations ont la caractéristique de présenter une forte saisonnalité.

La périodicité des circulations agricoles tout au long de l'année



Pour les grandes cultures, la circulation est particulièrement marquée lors des périodes de semis et des périodes de moissons et de récoltes, notamment avec l'utilisation d'engins volumineux sur les voiries.

Pour l'élevage, les circulations sont continues sur toute l'année mais connaissent des pics aux périodes de fenaillon et de regain ainsi que lors des mises en pâture.

Si certains agriculteurs, du fait d'îlots concentrés ou de surfaces mises en valeur limitées, parcourent des distances limitées dans le cadre de leur activité, d'autres au contraire parcourent voire traversent l'ensemble du territoire.

- La quasi-totalité des grands axes du territoire est utilisée par les agriculteurs, y compris des voiries situées en milieu exclusivement urbain.
- Les trajets agricoles se complexifient du fait du développement des Entreprises de Travaux Agricoles et de l'entraide agricole. Ainsi, du territoire, certains agriculteurs se rendent désormais avec leurs engins sur des communes situées hors territoire.
- Le matériel utilisé sur l'ensemble des axes, y compris en milieu urbain, est divers et ne se limite que très rarement aux engins à petit gabarit.

Principales caractéristiques des engins agricoles

	<i>Largeur de transport maximum</i>	<i>Longueur de transport maximum</i>	<i>Longueur avec traction maximum</i>	<i>Hauteur de transport maximum</i>	<i>Poids maximum</i>	<i>Période d'utilisation</i>
Décompacteur	4 m	3 m	9,50 m	1,5 m	4 T	Août à Septembre puis Février-Mars
Déchaumeur	3,5 m	9 m	16 m	1,5 m	6 T	Août à Septembre puis Février-Mars
Charrues	3,5 m	7 m	14 m	1,5 m	2,7 T	Août/Octobre puis Février à Mai
Herses	3,5 m	3,5 m	10,50 m	1,5 m	2,5 T	Août/Octobre puis Février à Avril
Rouleaux	4,30 m	9 m	16 m	1 m	2 T	Août/Novembre puis Mars-Avril
Semoir en ligne	4,50 m	4,5 m	11,50 m	3 m	8 T	Août à Novembre puis mars-avril
Semoir monograin	4,50 m	4,5 m	11,50 m	2 m	3 T	Août à Novembre puis mars-avril
Semoir direct	4,50 m	4,5 m	11,50 m	3 m	8 T	Août à Novembre puis mars-avril
Distributeur d'engrais	3 m	6 m	13 m	2,5 m	4,5 T	Septembre à Mai
Pulvérisateur	3,50	5 m	12 m	4 m	6 T	Toute l'année
Moissonneuse Batteuse	4,50 m	7 m	25 m	4 m	18 T	Juin-Août
Ensileuse	4 m	6,50 m	6,50 m	4 m	12 T	Septembre à Novembre
Arracheuse de Pommes de Terres	3,50 m	9,50 m	-	4 m	20 T	Septembre
Arracheuse de betteraves	3,50 m	9,50	-	4 m	20 T	Septembre - Octobre
Faucheuses	3,50 m	3 m	10 m	3 m	1 T	Mai à Août
Faneuse	3 m	4 m	11 m	3 m	2 T	Mai à Août
Andaineur	3 m	4 m	11 m	3 m	2 T	Mai à Août
Presse	2,50 m	5 m	12 m	3 m	4 T	Mai à Septembre

Aussi, il **apparaît nécessaire que des plans de circulations agricoles soient intégrés dans les documents d'urbanisme communaux ou supra communaux** pour :

- éviter ou limiter la mise en place d'aménagements gênants pour les exploitants ;
- prévoir pendant les périodes de travaux des itinéraires de desserte ;
- systématiser la concertation avec les exploitants concernés ou la Chambre départementale d'Agriculture pour s'assurer que les éventuels travaux sur les voiries ne perturbent pas les cheminements agricoles.

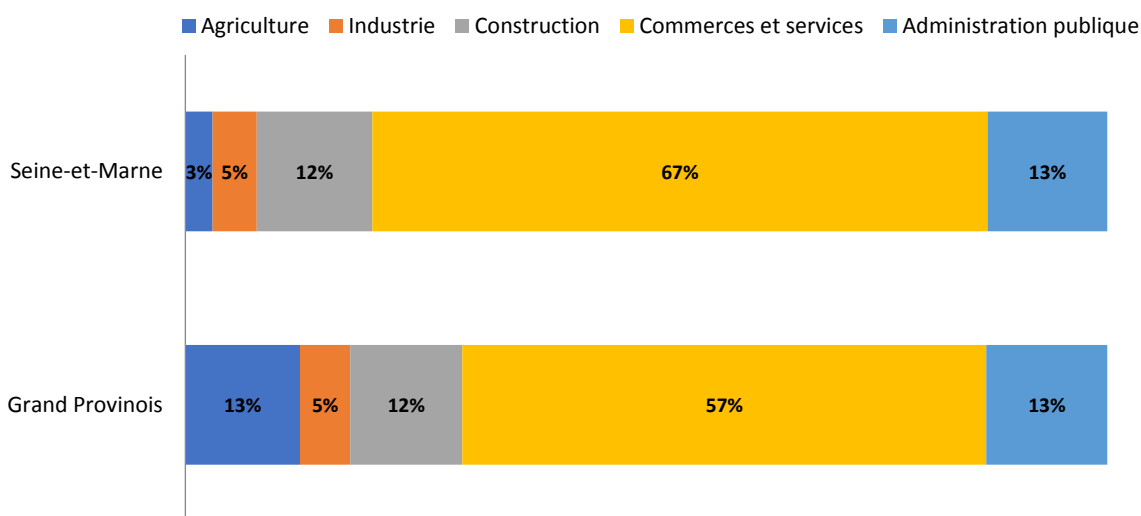
2 UN TISSU LOCAL MARQUE EGALEMENT PAR L'INDUSTRIE EXTRACTIVE ET L'ARTISANAT

2.1 Un tissu économique principalement tertiaire

Le Grand Provinois dénombre 4 749 établissements actifs répertoriés en 2014 toutes activités confondues. Au sein du territoire, la répartition des établissements est la suivante :

- 2 944 dans la Communauté de Communes du Provinois,
- 1 805 dans la Communauté de Communes Bassée-Montois.

Répartition du nombre d'établissements actifs par secteurs d'activité en 2014



Source : INSEE, CLAP 2014

L'activité tertiaire, qui regroupe une large majorité des établissements actifs, se répartit de la manière suivante :

- 57 % sont issus des secteurs commerces, transports et services divers ;
- 13 % sont issus des secteurs administration publique, enseignement, santé et action sociale.

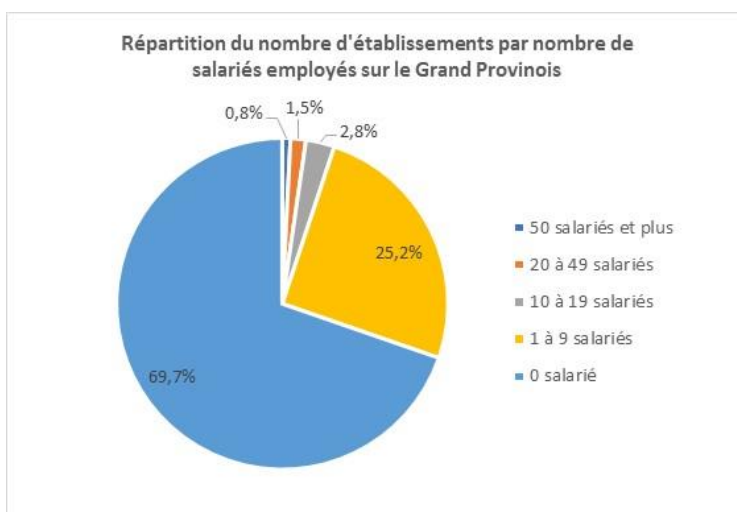
Le niveau départemental présente le même ordre de grandeur pour le secteur administration publique / enseignement / santé / action sociale. Néanmoins à l'échelle du département, le taux d'établissements dans les secteurs commerces / transports / services divers est plus élevé que dans le Grand Provinois (66,7 % sur le département contre 58,1 % sur le Grand Provinois dont la ruralité est plus accentuée).

La Seine-et-Marne est un territoire historiquement marqué par l'activité agricole. Le département compte près de 336 000 hectares de Surface Agricole Utile (SAU), soit près de 60 % de sa surface.

Sur le territoire du Grand Provinois, ce secteur d'activité est encore plus présent : 13 % des établissements actifs au 31 décembre 2014. Cette activité agricole occupe la majeure partie des espaces du Grand Provinois (72,7 % du territoire).

2.2 Une activité portée à la fois par le développement des Très Petites Entreprises (TPE) et la présence d'établissements de 50 salariés et plus

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 95 % des établissements actifs recensés sur le Grand Provinois.



Source : INSEE, CLAP 2014

Le poids des entreprises sans salariés sur le territoire du SCoT (71 %) est quasiment équivalent à celui du département de Seine-et-Marne (70,4 %), et représente ainsi près de 2/3 des établissements actifs du territoire. Ces entreprises illustrent la part importante de l'auto-entrepreneuriat (création de sa propre entreprise) et son dynamisme : + 28,4 % de croissance depuis 2010 (taux similaire au taux moyen régional, mais en-deçà du taux moyen en Seine-et-Marne qui est de 36,9 %).

De même, les TPE (Très Petites Entreprises) sont également représentées puisque 24,4 % des établissements emploient de 1 à 9 salariés.

Répartition du nombre d'établissements par nombre de salariés employés

Territoire	2010					2014				
	Ets sans salariés	Ets 1 à 9 salariés	Ets 10 à 19 salariés	Ets 20 à 49 salariés	Ets salariés 50 ou plus	Ets sans salariés	Ets 1 à 9 salariés	Ets 10 à 19 salariés	Ets 20 à 49 salariés	Ets salariés 50 ou plus
Grand Provinois	65,5%	28,8%	3,3%	1,4%	0,9%	71,0%	24,4%	2,5%	1,3%	0,8%
Ile-de-France	67,6%	26,1%	3,0%	2,0%	1,3%	72,6%	22,2%	2,5%	1,7%	1,1%
Aube	64,0%	29,7%	3,2%	1,8%	1,3%	68,7%	25,5%	2,8%	1,8%	1,1%
Marne	66,1%	27,6%	3,0%	2,0%	1,3%	69,0%	25,1%	2,8%	1,8%	1,2%
Seine-et-Marne	63,7%	28,1%	4,1%	2,5%	1,6%	70,4%	23,0%	3,2%	2,0%	1,3%
Yonne	64,1%	29,3%	3,2%	2,1%	1,2%	68,3%	25,7%	3,0%	2,0%	1,1%

Source : INSEE CLAP 2010-2014

En 2014, le Grand Provinois compte 740 établissements actifs supplémentaires par rapport à 2010.

La dynamique de croissance est portée principalement par l'évolution de l'auto-entrepreneuriat (+ 746 établissements).

Evolution du nombre d'établissements par nombre de salariés employés entre 2010 et 2014

Territoire	Evolution en nombre					Evolution en pourcentage				
	Ets sans salariés	Ets 1 à 9 salariés	Ets 10 à 19 salariés	Ets 20 à 49 salariés	Ets salariés 50 ou plus	Ets sans salariés	Ets 1 à 9 salariés	Ets 10 à 19 salariés	Ets 20 à 49 salariés	Ets salariés 50 ou plus
Grand Provinois	746	5	-12	2	-1	28,4%	0,4%	-9,0%	3,4%	-2,6%
Ile-de-France	309 465	6 968	-170	357	-94	28,2%	1,6%	-0,3%	1,1%	-0,5%
Aube	3 099	-453	-15	32	-7	17,8%	-5,6%	-1,7%	6,5%	-2,1%
Marne	4 250	-394	19	-22	4	11,8%	-2,6%	1,2%	-2,1%	0,6%
Seine-et-Marne	20 435	399	-45	5	40	36,9%	1,6%	-1,3%	0,2%	2,9%
Yonne	2 822	-401	2	-4	-15	15,6%	-4,9%	0,2%	-0,7%	-4,4%

Source : INSEE CLAP 2010-2014

A noter que certaines variations concernant les entreprises sans salariés peuvent être influencées par les différentes évolutions juridiques du statut d'auto-entrepreneur durant le pas de temps observé. Cette raison peut expliquer les fortes variations à la hausse pour cette catégorie.

11 communes du territoire du SCoT comptent des établissements de 50 salariés ou plus à la fin de l'année 2014.

Nombre d'établissements actifs de 50 salariés ou plus au 31/12/2014 par communes

Commune	Nombre d'établissements actifs
Provins	16
Bray-sur-Seine	5
Donnemarie-Dontilly	3
Sourdun	3
Longueville	2
Les Ormes-sur-Voulzie	2
Poigny	2
Saint-Brice	1
Chalmaison	1
Fontaine-Fourches	1
Saint-Loup-de-Naud	1

Source : INSEE, CLAP 2014

Provins, qui présente le plus grand nombre d'habitants (11 800), est la commune accueillant le plus grand nombre de ces entreprises (plus des deux tiers des établissements de 50 salariés ou plus).

Le territoire du SCoT compte parmi ses plus importants employeurs :

- - Le **Centre Hospitalier Léon Binet** à Provins qui emploie plus de 500 salariés. Cet établissement joue un rôle majeur en termes d'offre de soins le territoire rural du Grand Provinois.
A l'heure où la Loi organise le regroupement territorial des centres hospitaliers, le maintien d'un tel niveau d'offre de soins est un enjeu majeur pour le Grand Provinois.
- 2 établissements de plus de 200 salariés avec le fabricant de lunettes **BB GR** à Poigny et **la Poste** à Provins.
- 3 établissements qui emploient plus de 100 salariés dont 2 dans le secteur marchand avec **OTICO** (fabrication et rechapage de pneumatiques) à Chalmaison et les **transports Moreau** à Fontaines-Fourches.



Détail des établissements actifs de 50 salariés ou plus

Commune	Enseigne / Identité	Effectif	Catégorie
Bray-sur-Seine	CARREFOUR MARKET	63	Commerce
	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMIS PARENTS ENFANTS INADAPTES	> 100	Service
Provins	HOPITAL LEON BINET	> 500	Service -Activités hospitalières
	LYCEE GENERAL THIBAUT DE CHAMPAGNE	> 250	Service
	LYCEE POLYVALENT LES PANNEVELLES	> 100	Service
	ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL DU PROVINOIS	> 100	Service
	COMMUNE DE PROVINS	> 200	Service
	CENTRE DE DISTRIBUTION E. LECLERC	234	Commerce
	INTERMARCHE	64	Commerce
	LES JARDINS MEDICIS	55	Service - Activités hospitalières
	MC DONALD'S	52	Commerce -Restauration de type rapide
	ENTREPRISE VITTE	76	Service - Administration d'entreprises
	LA POSTE SA	211	Service
	MANPOWER FRANCE	82	Activités des agences de travail temporaire
	MODULO	95	Commerce de gros de bois et de produits dérivés
	PROCARS	226	Service -Transports routiers réguliers de voyageurs
Poigny	BB GR	367	Industrie –Fabrication de lunettes
	ENTREPRISE VITTE	63	Industrie – Travaux de maçonnerie générale
Saint-Brice	CLINIQUE SAINT-BRICE	70	Service – Activités hospitalières
Fontaine-Fourches	LES CARS MOREAUX	113	Service – Transports routiers de voyageurs
Longueville	OSBORN METALS SA		Industrie - Fabrication de tubes en acier
Chalmaison	OTICO	100	Industrie - Fabrication articles en caoutchouc

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie 77, 2017

2.3 Des activités réparties entre économie présentielle et activités productives

2.3.1 Les activités présentielles et productives

Le développement des territoires repose en grande partie sur les activités économiques qui y sont localisées et leur capacité à en accueillir d'autres. Ces activités sont porteuses d'emplois et sont également à l'origine d'une distribution de revenus. Elles permettent de répondre à des logiques économiques et selon leur importance, de renforcer les territoires.

L'expression **économie présentielle** décrit une économie basée sur la population réellement présente sur un territoire qui peut varier rapidement, et qui à la fois produit et consomme. Elle se distingue de l'analyse économique classique qui est basée sur les lieux de production traditionnels (usines, services, etc.).

Ainsi, les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Sont généralement classées dans cette sphère, les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.

Les **activités productives** qualifient des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Ces dernières regroupent principalement l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises et le transport de marchandises.

L'économie présentielle (liée à la satisfaction des besoins de la population) est marquée sur le territoire du SCoT : près de 59 % des établissements actifs et 77,5 % des effectifs salariés.

L'économie présentielle (établissements et effectifs)

	Grand Provinois	Seine-et-Marne	Ile-de-France	Marne	Aube	Yonne
Etablissements	58,6%	60,8%	55,5%	47,1%	53,4%	59,4%
Effectifs	77,5%	68,1%	62,4%	63,5%	62,8%	64,7%

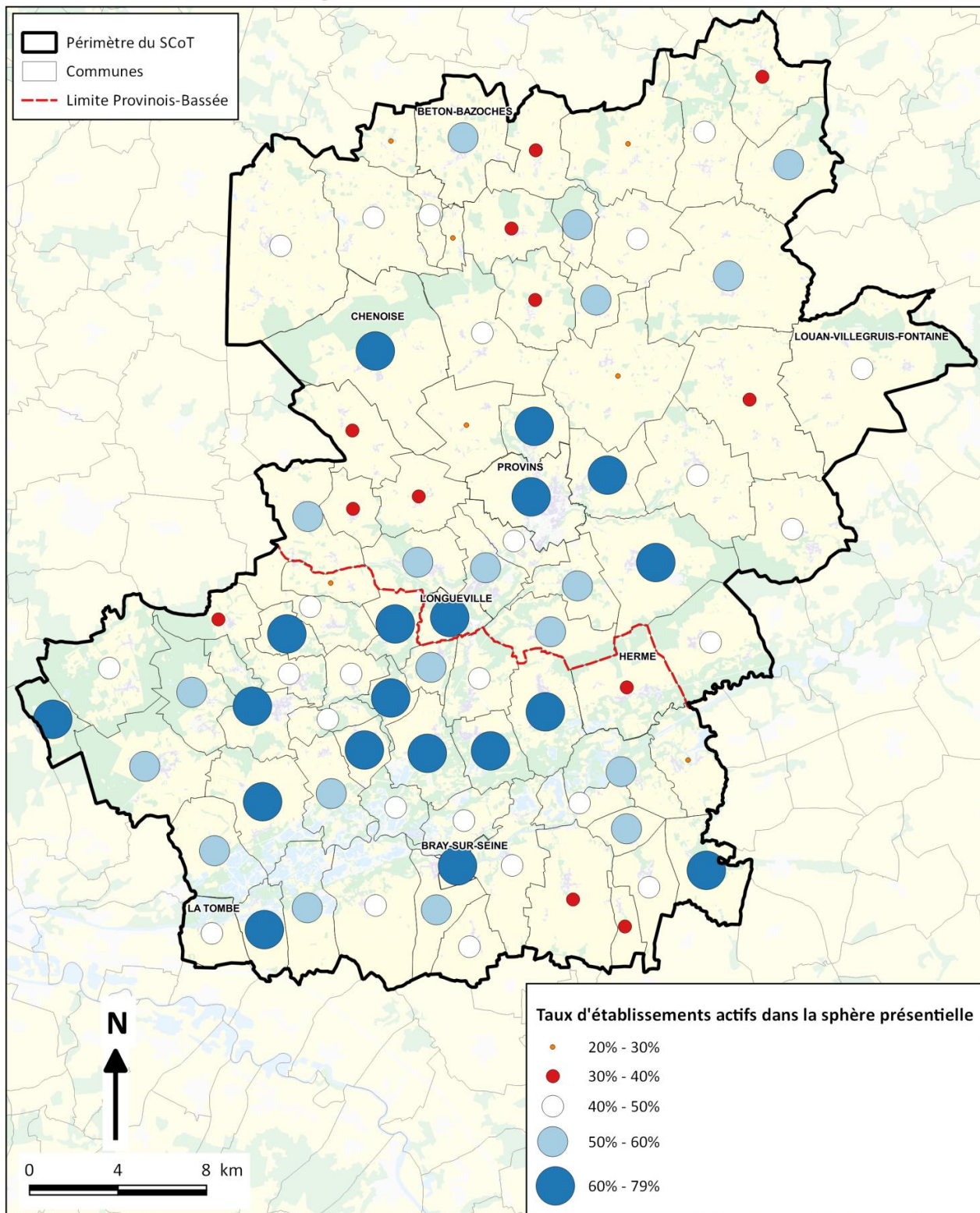
Source : INSEE, CLAP 2014

La situation sur le Grand Provinois se démarque des moyennes départementales observées au niveau des effectifs salariés exerçant une activité dans cette sphère de l'économie. Ce constat démontre l'importance des activités présentielles pour l'emploi local (commerces, services à la personne, emplois publics).

La carte en page suivante présente une spatialisation de l'économie présentielle sur le Grand Provinois. 19 communes comptent plus de 60 % de leurs établissements actifs dans cette sphère présentielle, principalement en partie centrale et sur le secteur Bassée-Montois.

SCoT DU GRAND PROVINOIS

Taux d'établissements actifs dans la sphère présentielle



Sources : INSEE, IGN

Les activités productives sur le Grand Provinois occupent beaucoup moins d'actifs en proportion (22,5 %). Comparé aux moyennes départementales et à la référence régionale, l'écart est net et peut s'expliquer par un nombre proportionnellement moins important de grandes entreprises (supérieur à 50 salariés) dans cette sphère de l'économie.

Les activités productives (établissements et effectifs)

	Grand Provinois	Seine-et-Marne	Ile-de-France	Marne	Aube	Yonne
Etablissements	41,4 %	39,2 %	44,5 %	52,9 %	46,6 %	40,6 %
Effectifs	22,5 %	31,9 %	37,6 %	36,5 %	37,2 %	35,3 %

Source : INSEE, CLAP 2014

2.3.2 Créations d'entreprises et dynamisme économique

La dynamique de création d'entreprises révèle une baisse de rythme au cours des dernières années d'observation : moins 3,7 % en moyenne à l'échelle départementale. Cette baisse est sensiblement plus prononcée au niveau du SCoT du Grand Provinois : moins 4,1 %.

Le secteur Bassée-Montois est plus impacté par cette baisse (moins 4,5 %).

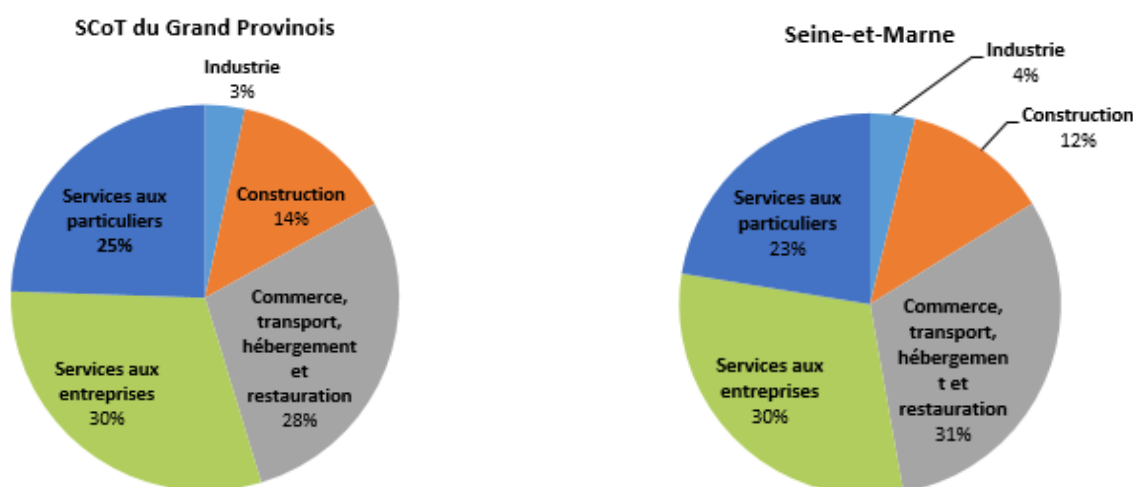
Création d'entreprises en 2014 et 2015

	CC du Provinois		CC de la Bassée-Montois		SCoT du Grand Provinois		Seine-et-Marne	
Année	Entreprises	Evolution	Entreprises	Evolution	Entreprises	Evolution	Entreprises	Evolution
2014	212	-3,8 %	133	-4,5 %	345	-4,1 %	11 008	-3,7 %
2015	204		127		331		10 598	

Source : INSEE

L'analyse de la création d'entreprises en 2015 par grands secteurs d'activités révèle une répartition similaire entre le département et l'ensemble du territoire du SCoT :

Répartition des entreprises créées en 2015 selon les secteurs en Seine-et-Marne et sur le territoire du SCoT



Source : INSEE

Les trois secteurs les plus dynamiques sont :

- les services aux particuliers,
- les services aux entreprises,
- le secteur « Commerce, transport, hébergement et restauration ».

Ce constat trouve une explication dans le fait que le département de Seine-et-Marne présente le ratio de surface commerciale par habitant le plus important à l'échelle régionale (équipements de plus de 300 m²) : près de 1 000 m² / 1 000 habitants, contre 630 m² en moyenne francilienne (donnée 2012 du Département de Seine-et-Marne).

Les équipements commerciaux localisés à l'ouest du département (Val d'Europe ou encore Carré-Sénart par exemple), sont très attractifs (notamment pour le territoire du Grand Provinois) et sont l'un des moteurs du développement économique départemental.

En revanche, cette attractivité commerciale externe entre en concurrence avec l'offre commerciale locale.

Sur l'ensemble de l'année 2016, l'**indice de dynamisme économique**¹⁴ est de 2,3 pour les deux communautés de communes du SCoT (moyenne annuelle). L'indice moyen du département sur la même période était de 2,7 et celui de la région 1,6.

*Evolution du dynamisme économique du Grand Provinois et du département de Seine-et-Marne
au cours de l'année 2016*

	1er trimestre 2016			2e trimestre 2016			3e trimestre 2016			4e trimestre 2016		
	CC du Provinois	CC de la Bassée-Montois	Seine-et-Marne	CC du Provinois	CC de la Bassée-Montois	Seine-et-Marne	CC du Provinois	CC de la Bassée-Montois	Seine-et-Marne	CC du Provinois	CC de la Bassée-Montois	Seine-et-Marne
Implantations	83	42	3 622	70	48	3 098	47	38	2 812	62	37	3 040
Cessations	31	18	1 068	15	15	842	20	13	749	36	28	1 323
Départs de Seine-et-Marne	4	2	217	1	4	152	2	2	174	3	4	169
Indice de dynamisme	2,37	2,1	2,82	4,38	2,16	3,12	2,14	2,53	3	1,59	1,16	2,04

Source : Observatoire économique de l'agence du développement de Seine-et-Marne

Cet indice illustre l'attractivité économique du département de Seine-et-Marne et également du Grand Provinois en 2016, du fait, entre autres, de leur proximité avec Paris.

¹⁴ L'**indice de dynamisme économique** est le rapport entre les implantations et les cessations/départs d'entreprises sur un territoire. Un indice de 1 signifie qu'il y a eu durant une période et sur un territoire, autant de cessations et départs d'établissements que d'implantations. Plus l'indice est élevé, plus le nombre d'implantations est important comparé au nombre de cessations et départs.

2.4 L'artisanat : un tissu économique de proximité essentiel

L'artisanat est un des secteurs permettant de créer et de maintenir un certain équilibre dans les villes, bourgs et villages tant par son poids économique que par sa contribution quotidienne aux activités et aux animations locales.

Présent sur une très grande majorité du territoire, c'est de fait un secteur essentiel à la dynamisation économique du Grand Provinois, qui assure un rôle de service de proximité ainsi qu'un lien social reconnu.

Le Grand Provinois compte 903 entreprises artisanales en 2017, réparties de manière équilibrée entre Provinois et Bassée-Montois.

Les secteurs dominants de l'artisanat sont ceux des services (41,1 %) et du bâtiment/construction (38,8 %).

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité sur le Grand Provinois

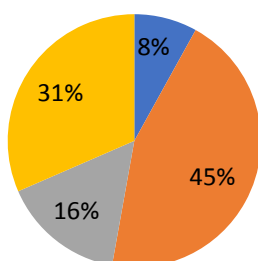
	CC Provinois	CC Bassée-Montois	Total SCoT
Alimentation	37	23	60
Bâtiment/Construction	206	144	350
Fabrication	72	50	122
Services	145	226	371
TOTAL	460	443	903

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, situation au 03/05/2017

Répartition des entreprises artisanales sur le territoire du Grand Provinois

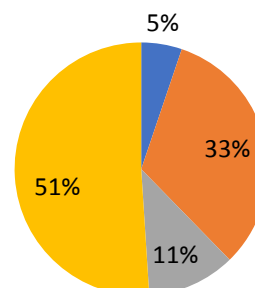
CC du Provinois

■ Alimentation ■ Bâtiment/Construction ■ Fabrication ■ Services



CC de la Bassée-Montois

■ Alimentation ■ Bâtiment/Construction ■ Fabrication ■ Services



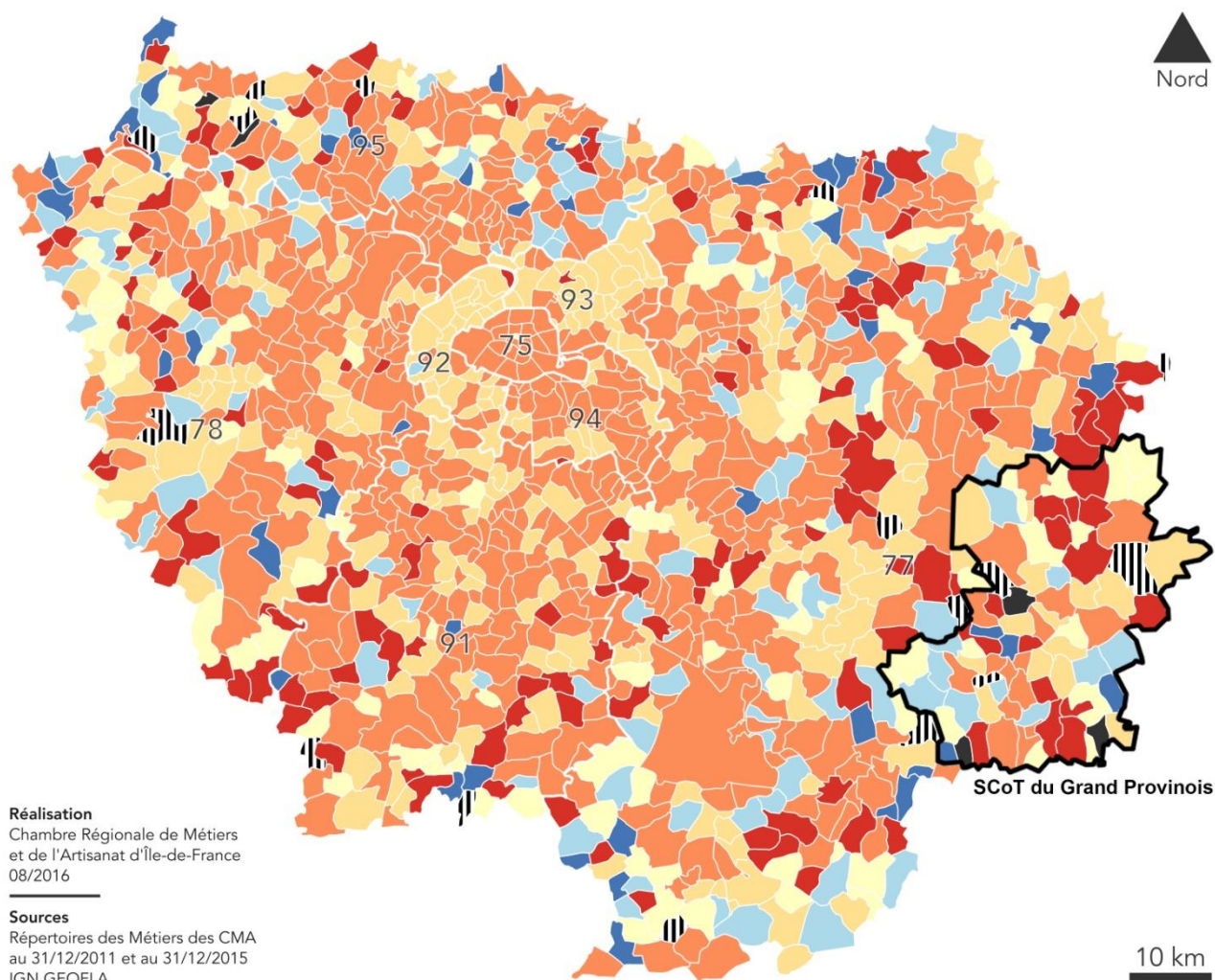
Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, situation au 03/05/2017

Si les secteurs du bâtiment/construction et des services représentent plus de 75% des entreprises artisanales dans les deux communautés de communes, celle de Bassée-Montois se démarque par une majorité d'artisans exerçant dans le secteur des services (51 %).

Le tissu artisanal s'est développé sur le Grand Provinois ces dernières années. Entre 2011 et 2015, une majorité des communes du Grand Provinois ont accueilli de nouvelles entreprises artisanales, parfois dans des proportions élevées : jusqu'à plus de 50 % (pour 15 communes). Les communes de Villuis, Vulaines-lès-Provins et Gravon ne comptaient aucune entreprise artisanale en 2011.

Cependant, quelques communes ont vu le nombre d'entreprises artisanales diminuer. C'est le cas pour les communes suivantes : Villiers-sur-Seine, la Tombe, Lizines et Savins (diminution de plus de 25 % sur cette période). Pour les communes d'Hermé, Melz-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Luisetaines, Egligny, Montigny-Lencoup, Gurcy-le-Châtel, Meigneux et Rouilly cette diminution a varié de 1 à 25 %.

ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DE L'ARTISANAT DANS LES COMMUNES D'ÎLE-DE-FRANCE ENTRE 2011 ET 2015



Réalisation
Chambre Régionale de Métiers
et de l'Artisanat d'Île-de-France
08/2016

Sources
Répertoires des Métiers des CMA
au 31/12/2011 et au 31/12/2015
IGN GEOFLA

Évolution du nombre d'établissements artisanaux par commune du 31/12/2011 au 31/12/2015



2.5 L'activité d'extraction des carrières : un enjeu interrégional

Remarques préliminaires :

La Bassée est le **principal pôle d'extraction d'alluvions à l'échelon régional**, et le Provinois dispose d'une **ressource d'intérêt national au travers des gisements d'argiles**.

Le nord-ouest du territoire recèle **l'essentiel des gisements de calcaires de Champigny** (principale source de granulats de substitution aux alluvionnaires à l'échelon régional).

La gestion de ces ressources et leur mise en valeur est un élément clé à intégrer dans la démarche globale de développement économique du territoire.

Ces milieux présentent également un potentiel économique lié à la qualité du cadre de vie et au tourisme

Les **besoins programmés par le SDRIF 2013** (logements, développement économique...) ou émanant de grands projets attendus (Grand Paris, Jeux Olympiques 2024, Exposition Universelle 2025) nécessitent d'intégrer la question de l'approvisionnement en granulats indispensables à la fabrication des bétons pour la construction et à la réalisation des infrastructures.

Une autre question importante pour le SCoT est la **reconversion des sites de carrière** qui ne sont plus en activité, à mettre en perspective avec la question du recyclage des déchets inertes des chantiers à mettre en place dans le cadre des projets d'aménagement régionaux d'envergure à venir (le démarrage des travaux du Grand Paris Express le démontre).

Depuis la mise en place d'une politique de gestion rationnelle et économe initiée en 2002 par les différents partenaires (Etat, Région Ile-de-France, Conseils Départementaux, UNICEM¹⁵...), on constate une diminution des granulats alluvionnaires, l'augmentation des granulats issus du recyclage (qui approchent aujourd'hui les 6 millions de tonnes) et l'émergence des granulats de reconstitution.

2.5.1 Panorama régional (juin 2017) et zoom sur le territoire du Grand Provinois

Le granulat est le bien naturel le plus consommé après l'eau. Près d'un million de tonnes sont produites chaque jour pour répondre à la demande de l'économie du pays.

L'Ile-de-France, en raison d'un contexte géologique particulièrement favorable, recèle dans son sous-sol de nombreuses ressources en granulats d'importance régionale :

- les sables et graviers alluvionnaires exploités dans les principales vallées franciliennes (la Seine et la Marne) et en particulier sur le secteur Seine Amont (la Bassée),
- les calcaires lacustres de la Brie centrale et des coteaux du Loing (77),
- les chaillies dans le Bocage gâtinais (77),
- les sablons présents sur tout le territoire régional.

L'exploitation des carrières de granulats relève du régime des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** (ICPE).

¹⁵ UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction

1 - Les gisements de granulats

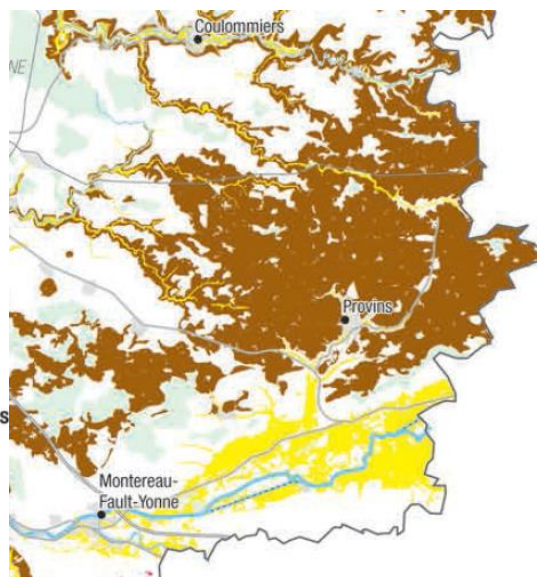
Le contexte géologique particulièrement favorable de l'Ile-de-France permet de disposer d'une grande diversité de matériaux naturels, susceptibles d'être utilisés dans le domaine des travaux publics et du génie civil : les sables et graviers d'alluvions, les calcaires, les sablons, les chailles... constituent des ressources potentielles importantes.

Celles-ci sont fortement présentes en partie sud de la Seine-et-Marne dans les principales vallées alluviales :

- vallée de la Seine en amont de Montereau-Fault-Yonne. Cette partie de la Seine, parfois appelée "Petite Seine" correspond au gisement dit de la Bassée. La plaine alluviale est large de 5 km en moyenne ;
- vallées du Loing, de l'Yonne et de la Seine en aval de Montereau.

Gisements de granulats naturels

- Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles
- Granulats alluvionnaires
- Sablons
- Silex et chailles



Source : Granulats en Ile-de-France : panorama régional, juin 2017

2 - Les protections environnementales

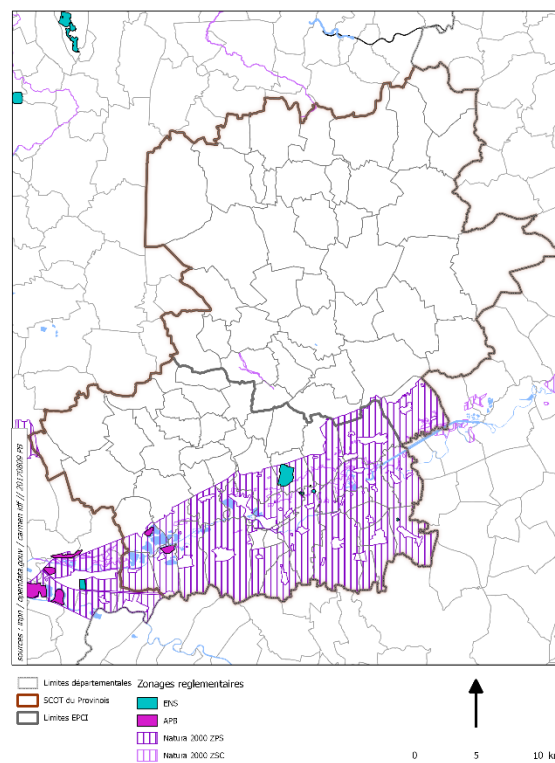
Les enjeux environnementaux réduisent, parfois de façon très sensible, les ressources disponibles à l'exploitation. C'est le cas en particulier des ressources alluvionnaires qui ont été fortement mobilisées depuis une cinquantaine d'années pour accompagner le développement de l'urbanisation de l'Ile-de-France : construction de logements, de locaux d'activités, d'infrastructures routières et ferroviaires...

Les sables et graviers d'alluvions les plus exploités sont aussi les plus menacés de pénurie au regard des volumes extraits et de l'exiguïté des gisements limités aux plaines alluviales, souvent en zones humides.

Les contraintes réglementaires sont importantes sur la Bassée.



Les zonages réglementaires

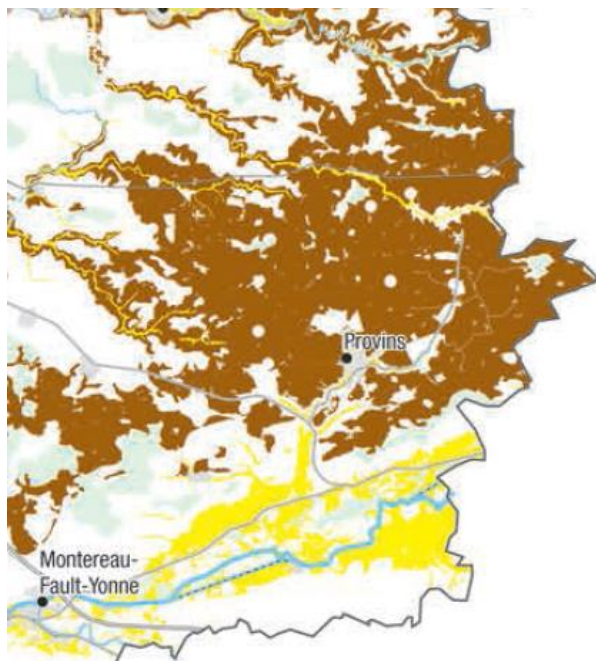


Source : Antea Group, juillet 2017

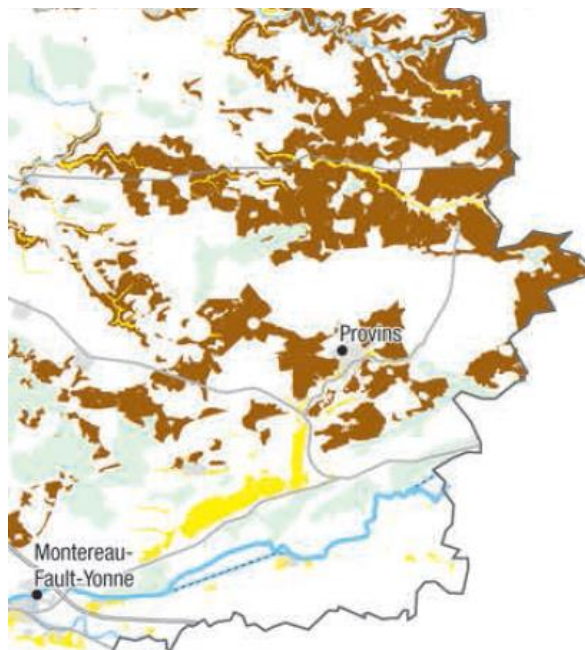
Les gisements sont classés selon trois types de protection :

- les zones de type 1 dans lesquelles l'exploitation des carrières est interdite ;
- les zones de type 1 bis peu propices à l'exploitation des carrières dans lesquelles l'autorisation d'une carrière relève d'un régime dérogatoire lorsque l'impact est jugé acceptable au regard de dispositions compensatoires particulières ;
- les zones de type 2 dans lesquelles une attention particulière doit être apportée à la compatibilité de l'exploitation de carrière avec les enjeux en présence.

Gisements hors contraintes de fait type 1 et 1 bis



Gisements hors contraintes de fait type 1, 1 bis et 2



Source : Granulats en Ile-de-France : panorama régional, juin 2017

3 - Les bassins de gisement

Trois bassins d'exploitation sont recensés sur le Grand Provinois :

- Le bassin de la Brie centrale (8).
- Un bassin au sud de Provins (9).
- Un bassin sur la Bassée (10).

Territoires à enjeux matériaux

- Bassin d'exploitation
- ▨ Secteur particulièrement sensible

Logistique

- Maintenir des infrastructures portuaires en zone dense
- Conforter, développer des plates-formes multimodales de stockage et de redistribution de granulats
- Conforter les installations de recyclage

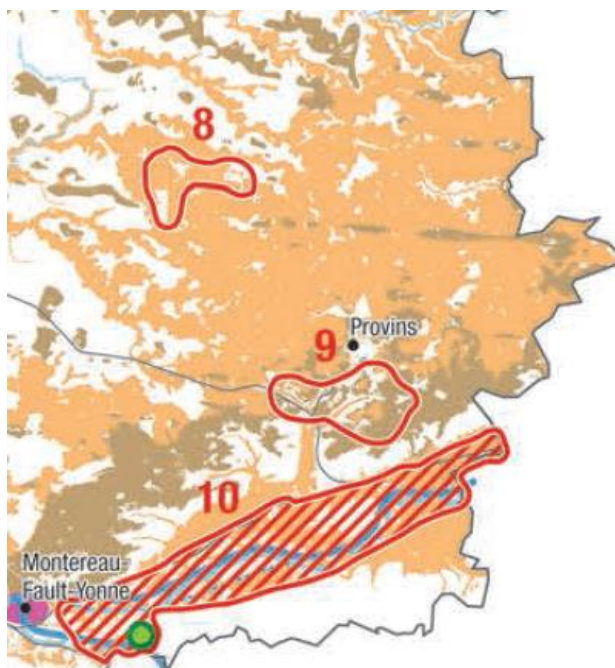
Ressources en matériaux

- Granulats (granulats alluvionnaires, calcaires, sables, chailles, etc.)
- Matériaux/minéraux industriels (gypse, silice, calcaires/marnes et argiles à ciment, argiles, etc.)

Transport-logistique

- Voie navigable
- Voie dédiée au transport fret

Les gisements de matériaux d'enjeu régional (SDRIF 2030)



Source : Granulats en Ile-de-France : panorama régional, juin 2017

4 - Evolution des surfaces autorisées

Le nombre de carrières de granulats autorisées sur le territoire régional est en constante diminution depuis une vingtaine d'années : 136 en 1994, 75 en 2004 et 62 en 2015.

La superficie moyenne des exploitations a sensiblement augmenté depuis vingt ans (+ 79 %) passant de 38 hectares en 1994 à 69 hectares en 2015.

5 - Evolution des autorisations d'exploitation depuis 1990

Depuis 1990, plus d'une centaine de sites d'extraction, totalisant plus de 3 350 hectares, ont fait l'objet d'autorisations d'exploiter en Ile-de-France. Près de 1 775 hectares ont en outre été autorisés au titre d'extension de carrières déjà existantes.

80,2 % de ces nouvelles surfaces autorisées se situent en Seine-et-Marne, confirmant ainsi la part prédominante prise par ce département dans la production régionale de matériaux de carrières.

72,8 % de ces surfaces concernent l'extraction de matériaux alluvionnaires.

Le secteur de la Bassée est concerné à lui seul par 53,1 % des surfaces autorisées.

Ce bassin tient une place de plus en plus importante dans l'approvisionnement en granulats de l'Ile-de-France. Il **concourt en effet aujourd'hui pour plus de 65 % à la production régionale de matériaux alluvionnaires.**

73 % des surfaces consacrées à l'extraction des sables et graviers autorisées depuis 1990 en Ile-de-France se concentrent sur ce secteur.

RÉCAPITULATIF DES SURFACES AUTORISÉES. 1990-2015

	Surfaces autorisées (ha)
Sables et graviers alluvionnaires	3 735,5
• Seine Aval	364,9
• Boucles de Guernes-Moisson	183,5
• Vallée de la Marne	365,5
• Bassée – Seine Amont	2 820,5
Calcaire - Marne	434,3
Chailles	121,6
Sablons	836,9
Total	5 128,3

Source : DRIEE - IAU Ile-de-France

6 - Evolution des fermetures d'exploitation et des surfaces restituées depuis 1990

Depuis 1990, 2 146,2 hectares ont fait l'objet d'une procédure de reboisement (fin de travaux) par l'Administration au niveau de la Bassée, soit 29 % des fermetures d'exploitation en Ile-de-France.

RÉCAPITULATIF DES RÉCOLEMENTS. 1990-2014

	Surfaces récochées (ha)
Sables et graviers alluvionnaires	5 841,6
• Boucles de Guernes-Moisson	484,1
• Seine Aval	783,0
• Vallée de l'Oise	119,0
• Vallée de la Marne	1 984,0
• Seine Amont	69,0
• Bassée	2 146,2
• Vallée du Loing	170,5
• Autres secteurs	48,6
Calcaires	303,1
Sablons	1 230,1
Chailles	129,6
Total	7 504,4

7 - Occupation du sol des surfaces remises en état

Les **surfaces en eau** sont le premier poste représenté dans les espaces restitués. Ces surfaces se concentrent en quasi-totalité sur les anciennes exploitations de sables et graviers alluvionnaires, la proximité de la nappe phréatique dans les plaines alluviales favorisant la création de **plans d'eau (30 % en moyenne des espaces restitués)**.

Cette valeur moyenne de 30 % masque en réalité d'importantes disparités. Sur certains bassins de gisement comme **la Bassée**, les **surfaces en eau approchent ou dépassent 50 %** de la surface exploitée.

Les espaces naturels concernent 24 % des surfaces réaménagées (zones humides ou en cours de reboisement...).

Les espaces agricoles représentent en moyenne 14,5 % des terrains restitués (terres labourables, prairies).

Les surfaces boisées couvrent en moyenne 11 % des exploitations remises en état.

Près de 19 % des surfaces ont été urbanisées (zones d'habitat ou d'activités en proche couronne ou aux franges de l'agglomération centrale).

Sur le secteur de la Bassée, plusieurs sites d'anciennes carrières bénéficient d'un intérêt écologique avéré : à Balloy et Bazoches-lès-Bray avec la reconstitution de grandes surfaces de zones humides (roselières, prairies humides...) propices à l'accueil des odonates, des oiseaux et des lépidoptères, à Marolles-sur-Seine, à Villiers-sur-Seine avec la reconstitution de grandes surfaces de prairies humides dont l'entretien (pâturage) est assuré par des éleveurs locaux ou encore à Jaulnes, en bordure de la réserve naturelle nationale de la Bassée, avec une remise en état à vocation écologique et ornithologique où sont recensées plus de cinquante espèces d'oiseaux nicheurs.

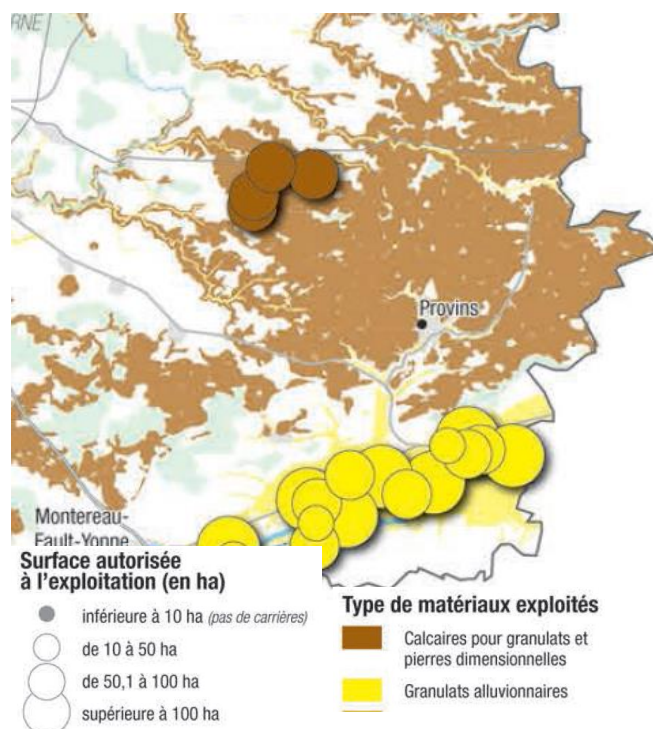
8 - Les exploitations de granulats naturels : surfaces autorisées

L'activité extractive s'exerce aujourd'hui uniquement dans les départements de la grande couronne, l'épuisement des gisements et le développement des contraintes liées à l'urbanisation ayant notamment conduit à la disparition des exploitations dans les départements de la petite couronne. En 2015, 62 sites d'extraction de granulats sont autorisés en Ile-de-France, représentant une surface cumulée de 4 282 hectares.

La Seine-et-Marne joue un rôle tout à fait prépondérant dans la production régionale de granulats. Elle concentre, en effet, toutes substances confondues, près des deux tiers des exploitations et 81 % des surfaces autorisées.

La Bassée compte **22 exploitations** de sables et gravières alluvionnaires (35 % des sites franciliens) exploitant **53 % des surfaces autorisées** en Ile-de-France, soit 2 261,4 hectares (situation fin 2015).

*Exploitations autorisées de matériaux de carrière
(situation au 31.12.2015)*



Source : Granulats en Ile-de-France : panorama régional, juin 2017

EXPLOITATIONS AUTORISÉES DE GRANULATS – COMPARAISON 2006-2015

	2015 (Situation au 31/12)		2006 (Situation au 31/12)	
	Surfaces autorisées (ha)	Exploitations	Surfaces autorisées (ha)	Exploitations
Sables et graviers alluvionnaires	3 065,5	36	2 452,7	33
• Bassée	2 261,4	22	1 680,2	20
• Vallée de la Marne	427,0	6	632,4	8
• Seine Aval	242,9	4	13,6	1
• Boucles de Moisson-Guernes	134,2	4	77,1	3
• Oise	0,0	0	49,4	1
Calcaire	630,7	8	525,1	10
• Seine-et-Marne Centre	328,8	5	304,3	5
• Seine-et-Marne Loing	301,9	3	219,4	4
• Autres secteurs	0,0	0	1,4	1
Chailles	49,4	1	72,2	1
Sablons	536,9	17	453,0	24
• Seine-et-Marne Nord	107,2	3	99,9	5
• Yvelines	61,7	3	83,3	7
• Val-d'Oise Est	185,5	4	112,0	4
• Essonne	182,5	7	157,8	8
Total	4 282,5	62	3 503,0	68

Source : IAU Ile-de-France-DRIEE-UNICEM

9 - Approvisionnement de l'Ile-de-France

Structurellement déficitaire, l'Ile-de-France doit importer une part élevée de sa consommation pour couvrir ses besoins en granulats. Et ces vingt dernières années, son déficit tend à s'accroître : l'Ile-de-France doit recourir de plus en plus aux apports extérieurs pour satisfaire sa demande. Ainsi, entre 1986 et 2000, son taux d'importation progresse de 4 points, passant de 37 % à 41 %. Depuis 2003, la situation s'est encore dégradée, avec des taux d'importation de l'ordre de 44 % à 45 %.

Avec une production de granulats (naturels et artificiels - y compris les enrobés) de 14,4 millions de tonnes en 2015, l'Ile-de-France n'approvisionne son marché du BTP qu'à hauteur de 55 %. Pour couvrir son déficit, elle doit donc recourir à des apports de granulats produits à l'extérieur de sa région : le volume de ces apports atteint 11,9 millions, soit 45 % des besoins. Le bassin de la Seine en amont de Paris (**la Bassée**) représente, de loin, la **première source d'apports en alluvionnaires : 66 % en 2015**, avec 3,5 millions de tonnes.

10 - Transport des matériaux

Le caractère pondéreux des granulats limite leur transport sur de longues distances. Si, au niveau national, plus de 90 % du tonnage des granulats est transporté par route, l'Ile-de-France présente une situation sensiblement différente (59 %). Elle dispose en effet d'un réseau de **voies navigables** bien développé qui supporte **28 % des transports de granulats** (4 % au niveau national).

Multimodalité



Connexion fer/fleuve

Sites ferroviaires pour les matériaux

■ Site actif ou potentiel

Principaux ports pour le transport de matériaux

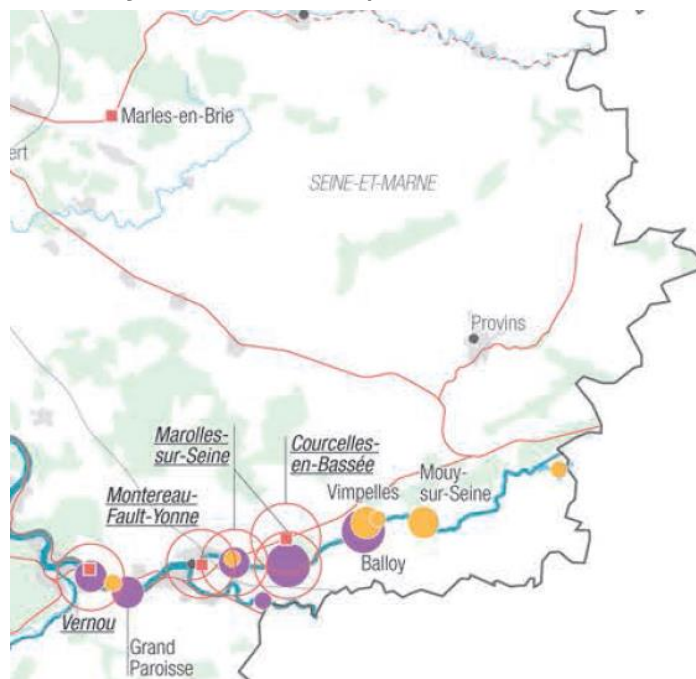
Type de trafic

- Chargement
- Déchargement
- Chargement ET déchargement

Trafic 2015 (en milliers de tonnes)

- inférieur à 100
- de 100 à 350
- de 350 à 700
- supérieur à 700

Infrastructures de transport matériaux



Source : Granulats en Ile-de-France : panorama régional, juin 2017



Photo Antea Group, juillet 2017

COMPARAISON DES MODES DE TRANSPORT GRANULATS ÎLE-DE-FRANCE ET FRANCE

	Île-de-France	France
Routier	59 %	93 %
Voie d'eau	28 %	4 %
Voie ferrée	13 %	3 %

Source : UNICEM

2.5.2 Perspectives pour la filière d'exploitation des granulats et enjeux pour la Bassée et l'Ile-de-France

Ce point reprend de manière synthétique une note rédigée par l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction) en mars 2017, dans le cadre de l'Atelier des territoires Bassée-Montois.

Les granulats constituent une matière première indispensable pour toutes les activités du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ainsi qu'à de nombreuses autres industries.

Les besoins régionaux sont considérables en termes de matériaux : de l'ordre de **30 millions de tonnes par an**.

Le projet du Grand Paris va générer un accroissement fort et durable des besoins.

Le département de Seine-et-Marne est le premier producteur et premier consommateur de granulats d'Ile-de-France.

Le **SDRIF 2013** a classé les gisements de la Bassée comme « **gisements d'enjeu interrégional** ».

SDRIF 2013 (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France)

Au vu des objectifs régionaux de construction, en particulier de logements et de bureaux, **les besoins en matériaux** vont considérablement augmenter (+ **20 %** environ pour les granulats selon les estimations, en considérant une faible part de matériaux alternatifs). Ainsi, l'accès aux gisements de matériaux minéraux régionaux naturels doit être préservé.

Le SDRIF 2013 considère sur le Grand Provinois 2 bassins de gisements comme stratégiques selon deux niveaux d'enjeu :

- gisements d'enjeu national et européen : Provinois pour les argiles kaoliniques ;
- gisements d'enjeu interrégional : Bassée pour les sables et graviers alluvionnaires.

Le SDRIF 2013 pose également **la question du recyclage** (déchets de démolition, mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, recyclés d'enrobés qui sont recyclés essentiellement dans les infrastructures routières).

*« Il convient de pérenniser cette capacité de recyclage, par le maintien et la création d'installations de tri, de transit, de plateformes de recyclage au plus près des sites de production. Lorsque la valorisation n'est pas possible, des **lieux de stockage des déchets inertes (ISDI)** seront à prévoir, en favorisant leur intégration paysagère. »*

Les carrières contribuent à la dynamisation du tissu économique local, notamment dans la région de la Bassée.

Dans une étude de 1998 sur les impacts socio-économiques directs et indirects générés par cette activité, l'IAURIF¹⁶ avait montré que les carrières de la Bassée fournissaient 200 emplois directs et autant d'emplois indirects, et une contribution totale de 15 % des emplois salariés de la Bassée, soit 1 emploi sur 7 de ce territoire.

La filière des granulats est un maillon de **l'économie circulaire** (optimisation des usages, substitution des matériaux, recyclage pour réduire la consommation de granulats alluvionnaires).

¹⁶ IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France.

L'Ile-de-France dépend fortement du reste du Bassin parisien pour son approvisionnement : **45 % des granulats importés** depuis les autres régions.

Un seuil est à maintenir (cf Schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne approuvé en 2014) : éviter que les départements fournisseurs de ces matériaux soient tentés de limiter leur production à destination de l'extérieur.

Les carrières offrent une solution dans la valorisation des déblais du Grand Paris : contribuer à atteindre l'objectif fixé par la Société du Grand Paris (SGP) de **valoriser 70 % des déblais produits**.

Promouvoir la valorisation des déblais dont le caractère inerte aura été démontré et bénéficiant d'une parfaite traçabilité, **dans le cadre des réaménagements de carrières**.

Grâce à des réaménagements de qualité, notamment dans les domaines naturels et agricoles, les carrières contribuent à valoriser l'espace, à maintenir une agriculture locale et à développer des activités de loisirs et de tourisme.

Ainsi, 38 % des surfaces utilisées sont restituées, après exploitation, sous la forme d'espaces naturels comprenant des zones humides ou encore des espaces boisés qui constituent des milieux dont la richesse écologique est largement reconnue.

Les carrières participent ainsi activement à la Trame Verte et Bleue du territoire.

Les conditions d'exploitation et de réaménagement des carrières de la Bassée ont connu trois temps :

- **Avant les années 70** : exploitations artisanales de petites tailles.
- **1970 à 1995** : exploitations industrielles et réaménagements paysagers.
- **1995 à 2017** : mise en œuvre de la substitution à l'alluvionnaire et réaménagements écologiques.
- **Perspective** : valorisation des déchets inertes des chantiers du Grand Paris. Cette perspective représente une opportunité pour accéder à des terres de remblayage inertes bénéficiant d'un contrôle renforcé exigé par la Société du Grand Paris (charte de bonnes pratiques pour la gestion des déblais du Grand Paris Express).

Cet apport maîtrisé permettrait :

- La reconstitution de zones agricoles (réponse à la Loi AAAF¹⁷ du 13 octobre 2014).
- La reconstitution de zones humides (conformément aux dispositions du SDAGE 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands).

Cette évolution des pratiques de remise en état induite par les récentes évolutions réglementaires aurait ainsi pour effet de limiter la taille des plans d'eau résiduels dans la vallée.

Enjeux :

- **Préserver les possibilités d'accès aux ressources afin de ne pas accroître davantage la dépendance de la région Ile-de-France vis-à-vis des régions limitrophes.**
- **Maintenir durablement les carrières de la Bassée afin de garantir l'approvisionnement au cœur de la région en maximisant la part du transport fluvial.**
- **Optimiser l'utilisation des différentes ressources, et notamment des granulats alternatifs aux matériaux alluvionnaires pour la fabrication de bétons hydrauliques.**
- **Améliorer « l'acceptabilité » des exploitations pour l'environnement comme pour les riverains.**

¹⁷ Loi AAAF du 13 octobre 2014 : loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

L'UNICEM, rencontrée le 24 janvier 2017 dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Provinois, a introduit les principaux éléments présentés dans le document « *Granulats en Ile-de-France : panorama régional* », juin 2017 (et repris de manière synthétique dans le diagnostic du SCoT).

Elle a souligné la nécessité de maintenir les exploitations afin de ne pas dépasser le seuil de dépendance de l'Ile-de-France vis-à-vis des régions fournissant des granulats (45 %).

Les besoins franciliens vont augmenter avec les projets du Grand Paris : maintenir la capacité régionale à fournir 55 % des besoins en granulats.

Autres remarques de l'UNICEM :

1 - Un Schéma Régional des Carrières se substituera aux Schémas Départementaux des Carrières¹⁸ **en 2020** (adoption avant le 1^{er} janvier 2020). Le Schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne date de 2014.

2 - Reconversion des carrières : une remise en état pour l'agriculture est plus facile en partie nord du Grand Provinois (gisements de calcaires) qu'en partie sud.

Depuis quelques années, la question du réaménagement des carrières en fin d'activités est devenue importante : volonté des agriculteurs de retrouver des terres agricoles.

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne travaille sur la formalisation d'un guide relatif à la remise des carrières en espace agricole.

Le SDAU Bassée-Montois (ancien document d'urbanisme intercommunal des années 90) ne prévoyait pas le **remblaiement des carrières**. Cette question est aujourd'hui un enjeu très important en termes de reconversion des exploitations en fin d'activités à mettre en lien avec les projets du Grand Paris (enjeu de valorisation des déchets inertes issus des activités des tunneliers du Grand Paris) et les objectifs du SDRIF 2013 en termes de création de logements : pouvoir envisager autre chose que le réaménagement naturel.

3 - Le transport par voie d'eau des granulats vers le cœur de l'agglomération est essentiel (Seine amont et Seine aval) : favoriser des modes de transports propres (moins émetteurs de CO2).

La mise à grand gabarit de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine est un projet d'aménagement essentiel pour renforcer l'acheminement des granulats via la voie d'eau et le fer (intermodalité à renforcer).

4 - Le fait qu'une exploitation soit rendue possible à travers les dispositions réglementaires d'un document d'urbanisme local ne suffit pas. L'ouverture d'une nouvelle carrière doit suivre une **procédure très contraignante** (réalisation d'une étude d'impact, organisation d'une enquête publique...).

Le SCoT peut intégrer des dispositions pour interdire une exploitation. En revanche, l'autorisation d'exploiter relève de la compétence du Préfet.

5 - Une politique de concertation avec l'ensemble des acteurs (riverains, associations locales, élus, administrations...) est nécessaire pour parvenir à un **projet partagé de réaménagement de carrière**.

Dans la Bassée, des projets de réaménagement ont abouti dans le cadre d'une concertation élargie, permettant de valoriser les espaces.

Dans certains cas, un réaménagement n'est pas possible en raison de difficultés d'accès au site.

De nombreux plans d'eau ont été constitués dans la Bassée. Aujourd'hui, la volonté des populations est de **limiter les plans d'eau résiduels** des exploitations.

¹⁸ La loi ALUR de 2014 réforme les Schémas des Carrières en modifiant l'article L.515-3 du Code de l'Environnement. Le décret n°2015-1676 du 15 décembre 2015 en précise les contours, notamment la modification de la portée juridique de ces schémas régionaux des carrières sur les documents d'urbanisme, en particulier les SCoT intégrateurs, et à défaut de SCoT sur les PLU(i) ; le **niveau d'opposabilité étant la prise en compte**.

Article L515-3 du Code de l'Environnement (extrait) :

« Les schémas de cohérence territoriale et, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les plans d'occupation des sols ou les cartes communales prennent en compte les schémas régionaux des carrières, le cas échéant dans un délai de trois ans après la publication de ces schémas lorsque ces derniers leur sont postérieurs. »

Synthèse et enjeux liés aux secteurs d'activités

Diagnostic

Tissu économique local

- Un territoire marqué par une **histoire agricole** qui se traduit dans l'économie : 13 % des établissements actifs en 2017 (moyenne départementale : 3 %)
- Une économie portée par les **Très Petites Entreprises** (TPE) et quelques grandes entreprises (37 entreprises comptent plus de 50 salariés).
- **L'économie présentielle** (services à la population, commerces...) caractérise le tissu économique local et emploie 77,5 % des actifs. Les **activités productives** complètent à hauteur de 22,5 % l'offre d'emplois localement (dans 41 % des établissements recensés).
- En 2016, **l'indice de dynamisme économique est positif** sur le Grand Provinois (plus de création d'entreprises que de cessations d'activités). Les secteurs les plus dynamiques sont les services aux entreprises ainsi que le commerce, transport, hébergement et restauration.
- **L'artisanat** est dominé par les secteurs du bâtiment/construction et des services.
- **L'exploitation des carrières** : une activité majeure en partie sud (la Bassée) et stratégique (des enjeux de niveau interrégional).

Forces

Faiblesses

Un dynamisme économique confirmé par un indice supérieur à 1 en 2016 : plus de créations d'entreprises que de cessation d'activités	
Une économie présentielle bien développée qui regroupe 77,5 % des emplois sur le Grand Provinois : services, commerces de proximité... qui maintiennent un dynamisme économique en milieu rural.	
Un secteur artisanal très présent et en fort développement sur un certain nombre de communes du Grand Provinois.	14 communes du territoire ont connu une diminution du nombre d'entreprises artisanales entre 2011 et 2015 (dont pour 4 d'entre-elles une diminution supérieure à 25 %).
Des ressources naturelles très importantes (granulats).	Un taux de dépendance élevé (45 %) de l'Ile-de-France pour son approvisionnement en granulats.

Enjeux

- S'appuyer sur l'agriculture, composante patrimoniale du territoire pour dynamiser certains secteurs économiques (développement des bioénergies qui existent déjà sur le territoire, par exemple).
- Maintenir durablement les carrières de la Bassée (encore 30 à 40 ans d'exploitation) afin de garantir l'approvisionnement au cœur de la région en maximisant la part du transport fluvial.
- Maintenir sur l'ensemble du Grand Provinois un secteur artisanal dynamique.

3 DESEQUILIBRES SOCIOPROFESSIONNELS ET MOBILITE ACCRUE DES ACTIFS

3.1 Une baisse sensible du nombre d'emplois depuis 2008

Le Grand Provinois compte environ 15 500 emplois en 2013 contre près de 16 000 en 2008, soit une diminution sensible du solde d'un peu plus de 3 % en 5 ans.

La **perte constatée est de 969 emplois** pour 395 nouveaux emplois, soit un solde négatif de 564 emplois.

Deux communes ont perdu un grand nombre d'emplois depuis 2008 : Provins (- 433 emplois) et Sourdun (- 333 emplois), soit près de 80 % des pertes d'emplois constatées au cours de cette période.

A l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Bassée Montois enregistre un solde positif : + 227 emplois depuis 2008 (gain de 254 emplois, et perte de 27 emplois).

En revanche, la tendance est inverse sur le Provinois : solde négatif de 791 emplois (perte de 931 emplois et gain de 140 emplois).

		Emplois au lieu de travail		Evolution	
		En 2008	En 2013	En nb	En %
CC du Provinois	Provins	7528	7095	-433	-5,8
CC du Provinois	Poigny	556	532	-24	-4,3
CC du Provinois	Sourdun	800	467	-333	-41,6
CC du Provinois	Longueville	294	367	73	24,7
CC du Provinois	Villiers-Saint-Georges	266	268	2	0,7
CC du Provinois	Jouy-le-Châtel	287	230	-56	-19,7
CC du Provinois	Saint-Brice	290	221	-69	-23,6
CC du Provinois	Chenoise	185	196	11	5,9
CC du Provinois	Sainte-Colombe	185	191	6	3,1
CC du Provinois	Beton-Bazoches	184	168	-16	-8,6
CC du Provinois	Maison-Rouge	135	141	6	4,3
CC du Provinois	Autres communes	1098	1141	44	4,0
CC du Provinois	SOUS-TOTAL	11809	11018	-791	-6,7
CC Bassée-Montois	Bray-sur-Seine	1212	1262	50	4,1
CC Bassée-Montois	Donnemarie-Dontilly	726	718	-7	-1,0
CC Bassée-Montois	Les Ormes-sur-Voulzie	232	260	28	12,0
CC Bassée-Montois	Gouaix	231	211	-20	-8,7
CC Bassée-Montois	Chalmaison	121	177	56	46,4
CC Bassée-Montois	Fontaine-Fourches	132	156	24	18,0
CC Bassée-Montois	Gurcy-le-Châtel	79	128	50	63,5
CC Bassée-Montois	Montigny-Lencoup	105	120	15	14,3
CC Bassée-Montois	Châtenay-sur-Seine	99	103	5	4,7
CC Bassée-Montois	Hermé	98	100	2	1,9
CC Bassée-Montois	Autres communes	1206	1232	26	2,1
CC Bassée-Montois	SOUS-TOTAL	4240	4467	227	5,4
Total SCoT		16049	15485	-564	-3,5

Source : INSEE, 2017

3.2 Mais un taux d'activité des 15 à 64 ans qui s'améliore

Le taux d'activité des 15-64 ans¹⁹ sur le Grand Provinois est en moyenne de 65 % en 2013 (63,9 % pour le Provinois et 66,7 % pour la Bassée-Montois).

A titre de comparaison, le taux d'activité en Seine-et-Marne est de 67,9% (63,1% en France).

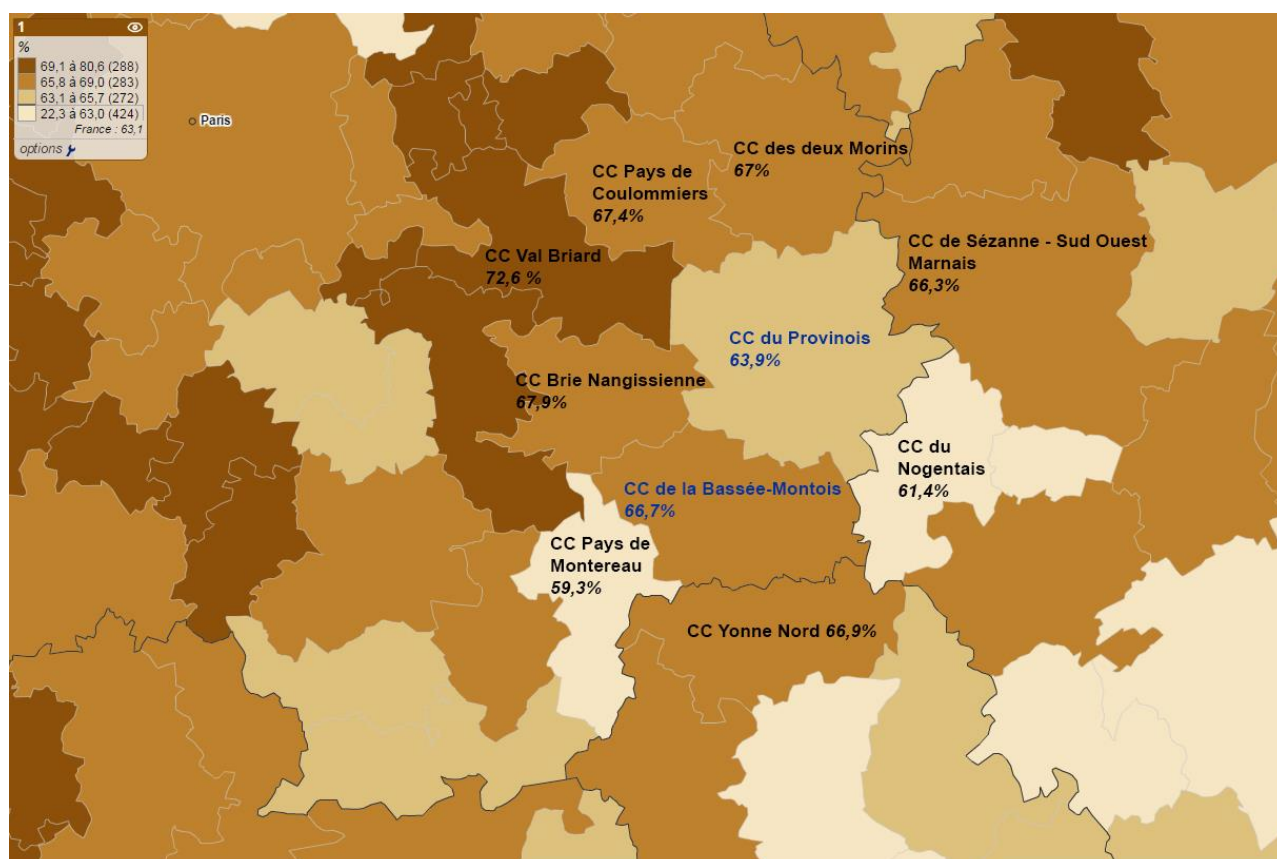
Evolution du taux d'activité entre 2008 et 2013

	Taux d'activité		
	2008	2013	Evolution
SCoT du Grand Provinois	64,5 %	65,3 %	+ 0,8 points
Département de Seine-et-Marne	68,2 %	67,9 %	- 0,3 points

Source : INSEE RP2008 et 2013

La différence observée entre le Grand Provinois et la Seine-et-Marne est faible et traduit une bonne capacité des entreprises et structures productives de cette zone d'emploi à mobiliser la population.

Taux d'activité sur le territoire du SCoT et les EPCI limitrophes en 2013



Source : Géoclip, INSEE

En 2013, le taux d'activité sur le Grand Provinois se situe par rapport aux EPCI limitrophes dans une position médiane : 65 %, pour 59,3 % dans le secteur du Pays de Montereau et 72,6 % dans le Val Briard.

Cet indicateur se rapproche en 2013 du taux d'emploi moyen départemental qui tend à baisser sensiblement depuis 2008.

¹⁹ Selon l'INSEE, le taux d'activité d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

3.3 Un rapport emplois / actifs déséquilibré

En 2013, le territoire présente un taux d'emploi²⁰ de 0,65 (0,72 pour le département de la Seine-et-Marne).

Ce taux s'est dégradé par rapport à 2008 (0,68 pour 0,72 à l'échelle départementale).

Cela montre une inadéquation entre le nombre d'emplois (qui a baissé depuis 2008) et le nombre d'actifs ayant un emploi qui a augmenté dans le même temps.

Une part de plus en plus importante des actifs réside sur le territoire du Grand Provinois mais travaille à l'extérieur de celui-ci.

Ce phénomène traduit une attractivité résidentielle de ce territoire rural qui compte une offre d'emplois insuffisante. La présence de pôles urbains majeurs situés à proximité, qui ont la capacité d'offrir davantage d'emplois et plus diversifiés, conforte cette tendance actuelle.

Seules les communes de **Poigny**, **Provins** et **Bray-sur-Seine** proposent plus d'emplois par rapport au nombre d'actifs occupés de 15-64 ans qui y résident. Ce ratio demeure stable à Provins depuis 2008. Il faiblit sur Poigny mais est renforcé sur la commune de Bray-sur-Seine.

		Emplois eu lieu de travail		Actifs occupés 15 - 64 ans		Taux d'emploi	
		2008	2013	2008	2013	2008	2013
CC du Provinois	Poigny	556	532	210	238	2,64	2,24
CC du Provinois	Provins	7528	7095	4493	4228	1,68	1,68
CC Bassée-Montois	Bray-sur-Seine	1212	1262	830	826	1,46	1,53

Source : INSEE, 2017

Ces communes proposent par conséquent des emplois aux actifs extérieurs, notamment résidant sur une autre commune du Grand Provinois (l'analyse des flux pendulaires présentée dans la partie suivante illustre l'attractivité de Provins en termes d'emplois pour les autres communes du Grand Provinois).

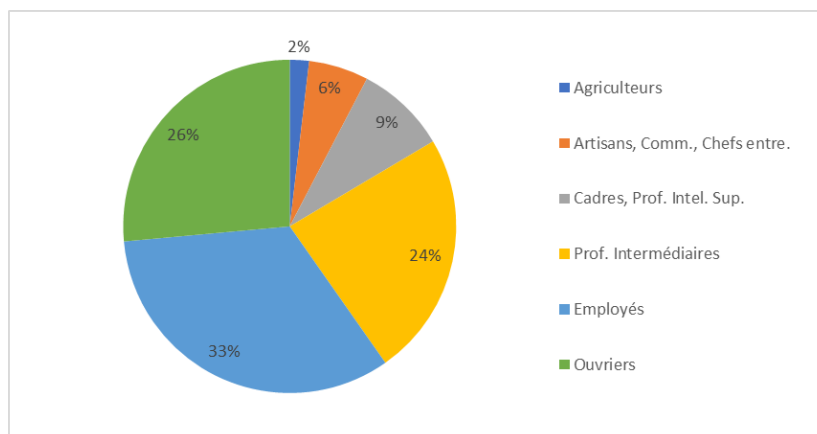
Ces 3 communes regroupent près de 57% des emplois. Elles font partie des pôles économiques majeurs du territoire.

²⁰Le taux d'emploi représente le rapport entre le nombre d'emplois sur le territoire et le nombre d'actifs occupés de 15 à 64 ans. Un taux de 100% signifie qu'il y a autant d'emplois que d'actifs sur le territoire concerné. Les migrations journalières vers ou depuis les autres territoires ne sont ici pas prises en compte. Ce taux permet de donner une indication sur la capacité du territoire à proposer des emplois à sa population active.

3.4 Les catégories socioprofessionnelles « hautes » augmentent

L'analyse de la répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle fait ressortir 3 catégories dominantes sur le Grand Provinois : les employés (33 %), les ouvriers (26 %) et les professions intermédiaires (24 %), soit 83 % de l'ensemble des actifs.

Catégories socioprofessionnelles sur le territoire du Grand Provinois



Source : INSEE

Evolution de la population active 15-64 ans sur le territoire du SCoT par catégories socioprofessionnelles

CSP	Agriculteurs	Artisans, Comm., Chefs entreprise	Cadres, Prof. Intel. Supérieures	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
2013	508	1581	2398	6469	9062	7196
2008	622	1398	2548	6085	8395	7367
Evolution	-18,3%	+13,1%	-5,9%	+6,3%	+8,0%	-2,3%

Source : INSEE RP 2008 et 2013

Depuis 2008, le nombre d'employés et de professions intermédiaires a augmenté, de même que celui des artisans, commerçants, chefs d'entreprises. En revanche, le nombre d'emplois dans les catégories employés et professions intermédiaires a baissé sensiblement. Cela traduit un nombre plus grand d'actifs de CSP intermédiaires qui viennent résider sur le Grand Provinois (conditions financières plus favorables) mais travaillant en dehors du territoire du SCoT.

Le recul observé au niveau des actifs agriculteurs et des emplois dans ce secteur d'activité suit une tendance nationale qui se poursuit (disparition de petites fermes au profit d'exploitations plus grandes).

Evolution de l'emploi (salarié et non salarié) selon les catégories socioprofessionnelles

CSP	Agriculteurs	Artisans, Comm., Chefs entre.	Cadres, Prof. Intel. Sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
2013	506	1252	1672	3463	5209	3384
2008	599	1082	1610	3523	5276	3958
Evolution	-15,5%	+15,6%	+3,8%	-1,7%	-1,3%	-14,5%

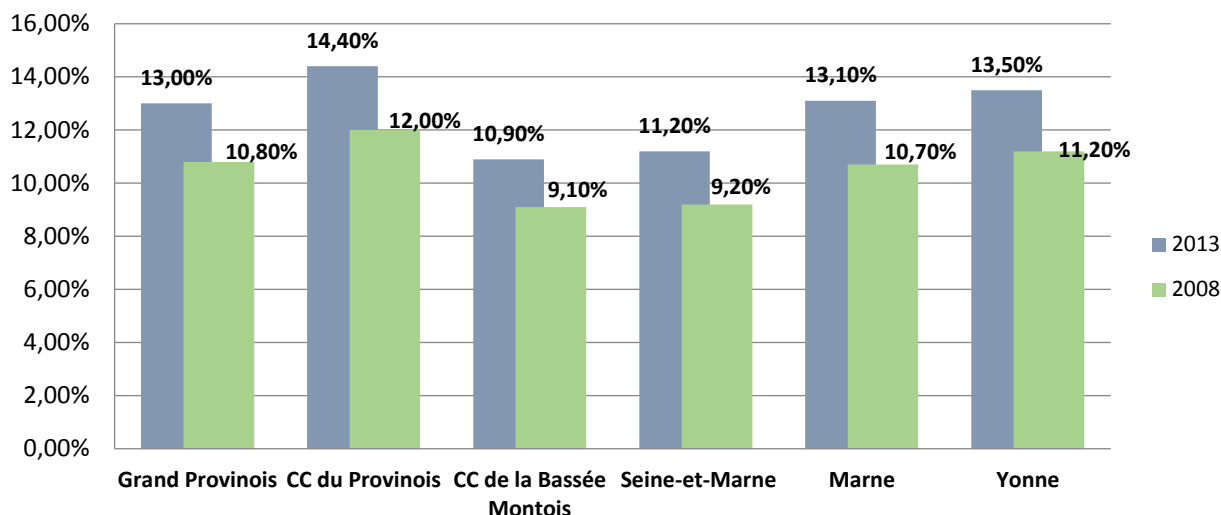
Source : INSEE RP 2008 et 2013

D'une manière générale, l'emploi qualifié augmente (artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles supérieures) tandis que l'emploi moins qualifié est en perte de vitesse sur la période observée : 701 emplois en moins, principalement au niveau des ouvriers (- 574).

3.5 Un taux de chômage moins élevé sur le Grand Provinois

Le taux de chômage en 2013 sur le Grand Provinois (13 %) demeure moins élevé que sur les départements limitrophes, traduisant une meilleure santé économique. Il se situe également en-dessous de la moyenne nationale.

Evolution du taux de chômage de 2008 à 2013, à différentes échelles territoriales



Sources : INSEE, 2017

Ce taux a augmenté dans des proportions assez similaires sur les territoires étudiés.

Evolution du taux de chômage de 2008 à 2013

	Evolution 2008-2013 (en points)
Grand Provinois	+2,2
CC du Provinois	+2,4
CC de la Bassée Montois	+1,8
Département Seine-et-Marne	+2
Marne	+2,4
Yonne	+2,3
Aube	+2,8
France	+2

Source : INSEE RP 2008 et 2013, 2017

Il est plus élevé dans la Communauté de Communes du Provinois que dans celle de la Bassée-Montois (à mettre en relation avec la perte d'emplois en partie nord tandis la Communauté de Communes Bassée Montois enregistrait une croissance des emplois entre 2008 et 2013).

Au niveau des classes d'âges en 2013, les jeunes (15-24 ans) représentent 28 % des chômeurs recensés sur le territoire du Grand Provinois. Ce taux de chômage est légèrement plus élevé que celui du département (26 % en 2013). Ces taux importants traduisent la difficulté des jeunes à s'insérer sur le marché du travail (faible niveau de formation et de qualification des jeunes, difficultés d'accès à l'enseignement supérieur).

3.6 Des flux domicile - travail à destination de pôles d'emplois extérieurs

Remarques préliminaires :

23 953 actifs occupés résident sur le Grand Provinois.

48,6 % y travaillent (soit **11 631** actifs).

Actifs sortant du Grand Provinois : **12 322** (soit **51,4 %** des actifs)

15 405 emplois sont recensés dans le Grand Provinois, dont **75,5 %** occupés par des actifs habitant dans le Grand Provinois (soit **11 631 actifs**).

Actifs entrant dans le Grand Provinois : **3 774**

3.6.1 Les actifs sortants (12 322)

Une majorité des actifs sortants se dirigent vers des lieux d'emplois en Seine-et-Marne (54 %). Les principales destinations sont les pôles suivants :

Montereau-Fault-Yonne : 742 actifs

Melun / Vaux-le-Penil : 739 actifs (547 + 192)

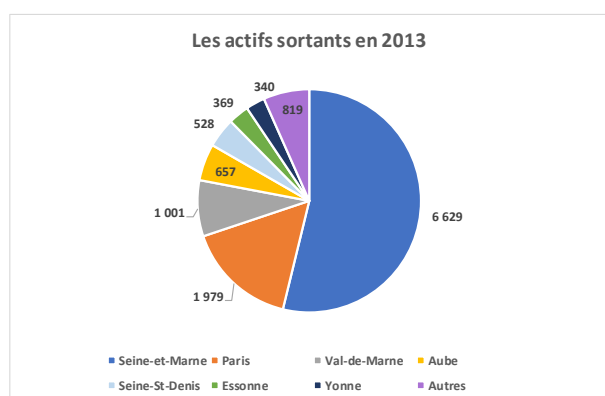
Nangis : 608 actifs

Coulommiers : 248 actifs

Paris et le département du Val-de-Marne sont les deux autres principales destinations des actifs du Grand Provinois : 24 % (16 % + 8 %). Créteil et Champigny-sur-Marne sont les principaux pôles d'emplois pour les actifs sortants du Grand Provinois (respectivement 119 et 100 actifs)

422 actifs du Grand Provinois vont travailler à Nogent-sur-Seine (65 % des actifs qui se dirigent vers l'Aube).

Seuls 164 actifs vont travailler à Sens.



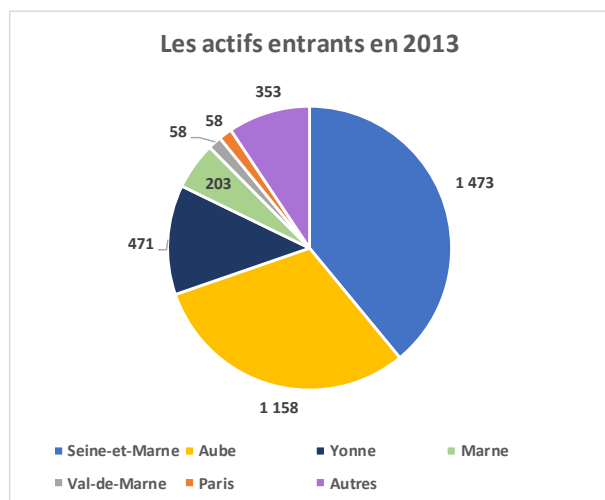
Les actifs sortants en 2013			
Département de travail		Actifs	Part sortants
77	Seine-et-Marne	6 629	54%
75	Paris	1 979	16%
94	Val-de-Marne	1 001	8%
10	Aube	657	5%
93	Seine-St-Denis	528	4%
91	Essonne	369	3%
89	Yonne	340	3%
	Autres	819	7%
Total		12 322	100%

Source : INSEE, 2017

3.6.2 Les actifs entrants (3 774)

Les actifs venant travailler sur le Grand Provinois sont originaires principalement d'une commune de Seine-et-Marne (39 %) ou de l'Aube (31 %).

Le Grand Provinois est peu attractif pour les actifs des deux autres départements limitrophes (Yonne et Marne).



Les actifs entrants en 2013

Département d'habitation	Actifs entrants	Part entrants
77 Seine-et-Marne	1 473	39%
10 Aube	1 158	31%
89 Yonne	471	12%
51 Marne	203	5%
94 Val-de-Marne	58	2%
75 Paris	58	2%
Autres	353	9%
Total	3 774	100%

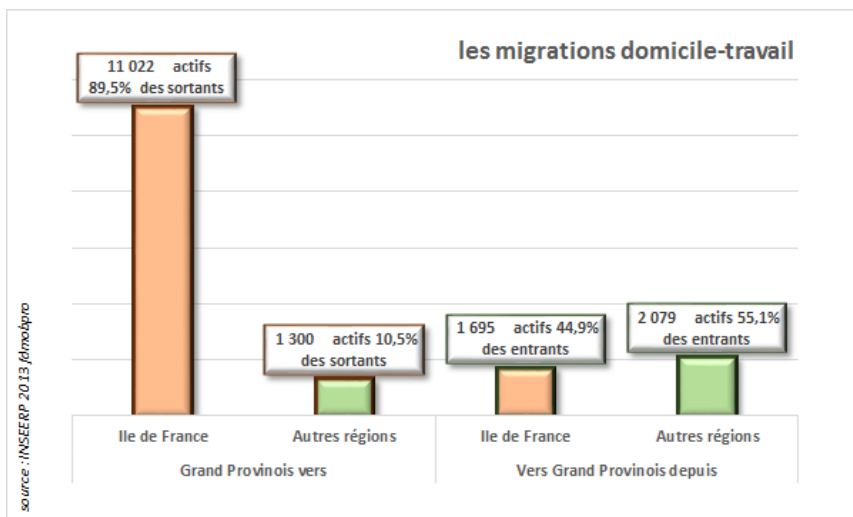
Source : INSEE, 2017

3.6.3 En résumé

89,5 % des déplacements d'actifs se font depuis le territoire du SCoT vers l'ensemble de la région francilienne.

55,1 des entrants sont originaires de régions hors Ile-de-France, et principalement du département de l'Aube (1 158 actifs).

*Les migrations entre le Grand Provinois,
la région Ile-de-France et les autres régions*



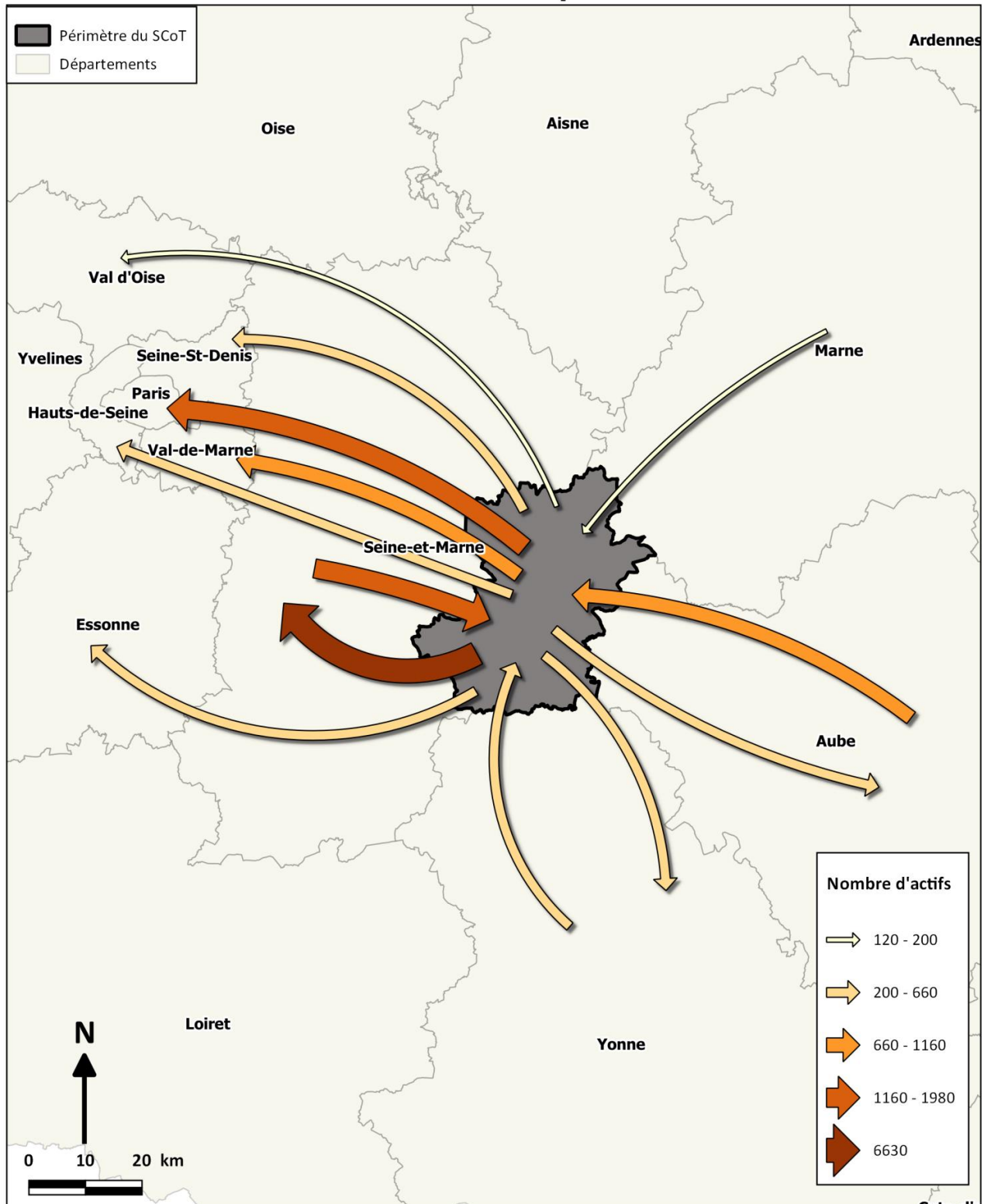
Source : INSEE fdmobpro13

La carte en page suivante, qui présente les migrations de plus de 100 actifs, illustre les principales destinations des actifs sortants et des actifs entrants. Les migrations professionnelles concernent principalement celles :

- du Grand Provinois vers la Seine-et-Marne (6 629 actifs),
- du Grand Provinois vers Paris (1 979 actifs),
- du Grand Provinois vers le Val-de-Marne (1 001 actifs),
- de Seine-et-Marne vers le Grand Provinois (1 473 actifs),
- de l'Aube vers le Grand Provinois (1 158 actifs).

SCoT DU GRAND PROVINOIS

Principales migrations domicile-travail entre le territoire et les départements voisins

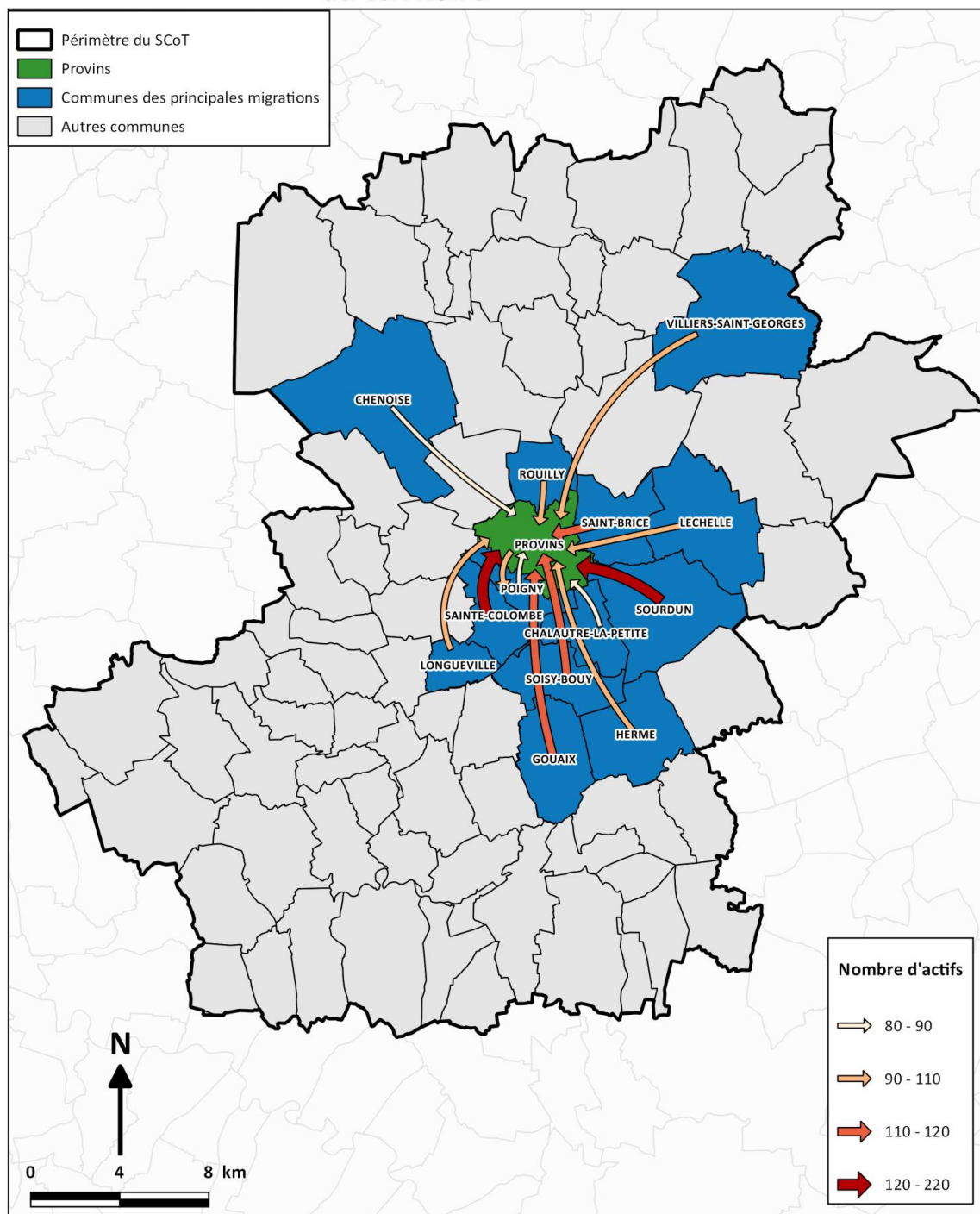


Sources : INSEE fdmobpro13, IGN

Le statut de pôle urbain de la ville de Provins dans le Grand Provinois se traduit par son attractivité économique sur les autres communes du territoire (cf carte ci-après). La ville centralise les principaux flux d'actifs (flux > 75 actifs) internes au territoire du Grand Provinois. Ces flux sont tous dirigés vers Provins. Un seul est dirigé de Provins vers une autre commune, à savoir Poigny. Les échanges se font en très grande majorité avec des communes proches de Provins.

SCoT DU GRAND PROVINOIS

Principales migrations domicile-travail au sein du territoire



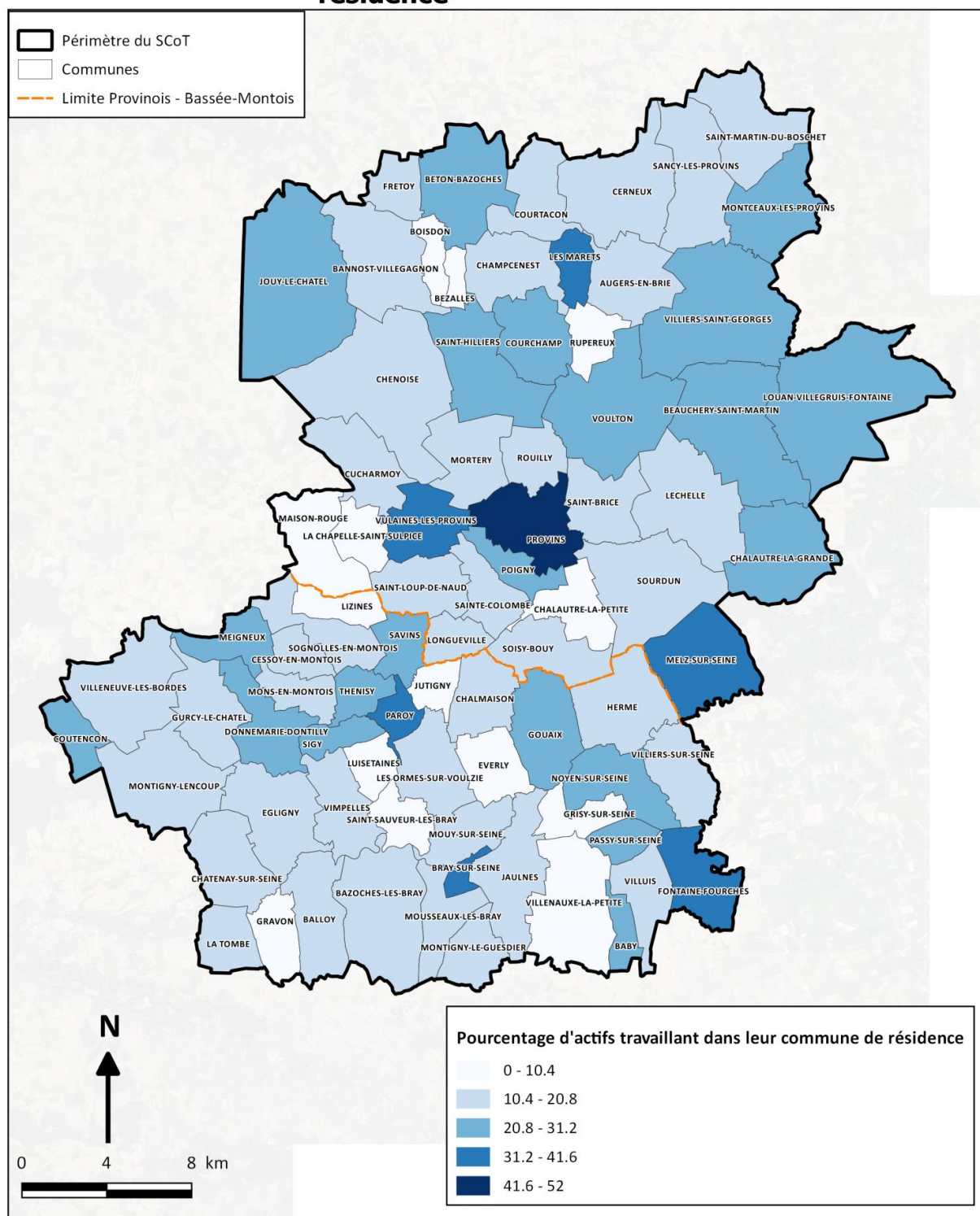
Sources : INSEE fdmobpro13, IGN

La carte ci-après identifie les communes attractives en termes d'emplois pour leurs actifs résidents.
Sur l'ensemble du territoire, **la part maximale est de 52%** des actifs travaillant dans leur commune de résidence.



SCoT DU GRAND PROVINOIS

Actifs travaillant dans leur commune de résidence



Sources : INSEE, Géoclip, IGN

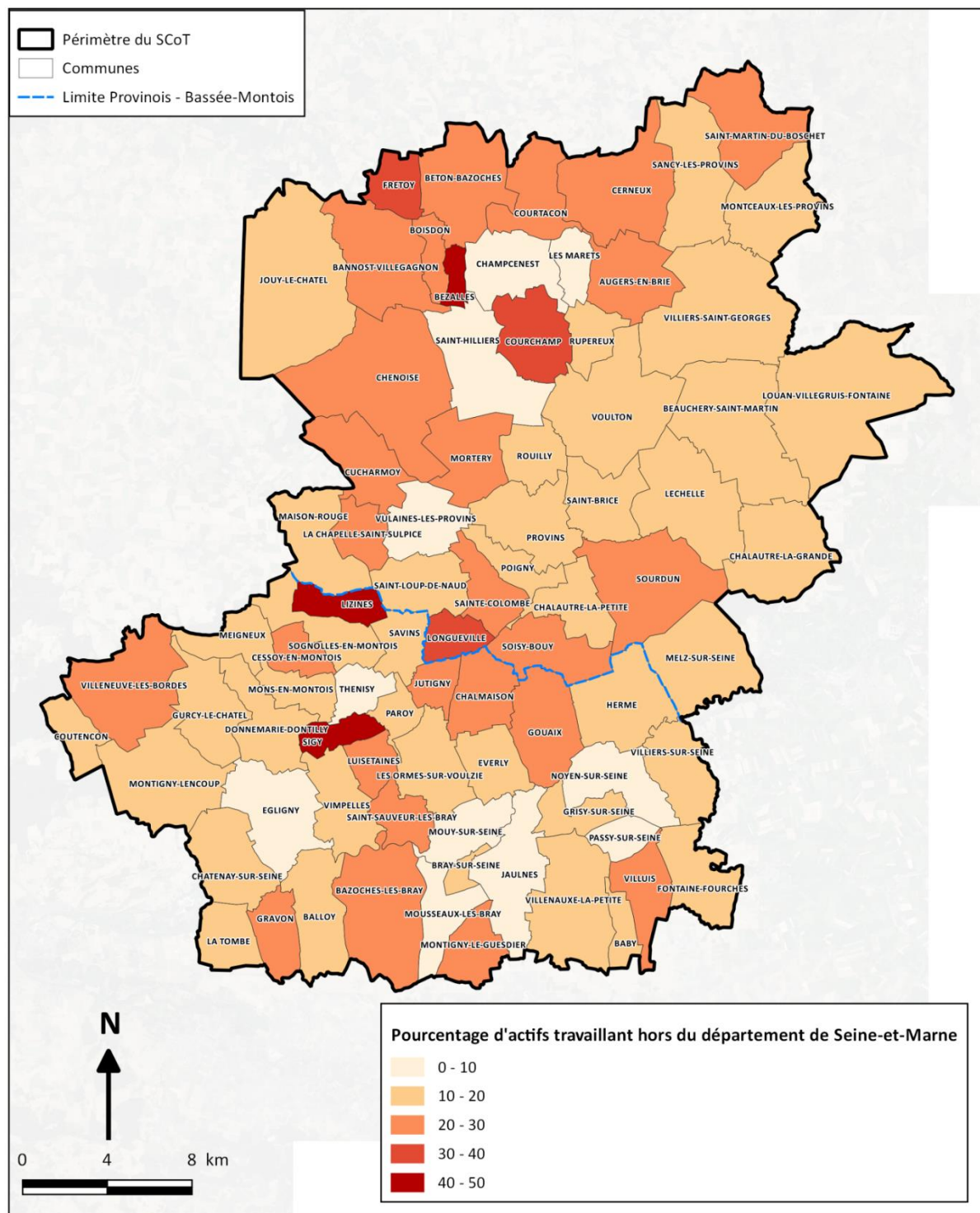


Le département de Seine-et-Marne reste très attractif en termes d'emplois.
Seules six communes du SCoT présentent entre 30 et 50% de leurs actifs qui travaillent en dehors de la Seine-et-Marne.



SCoT DU GRAND PROVENOIS

Actifs travaillant hors du département de Seine-et-Marne



Sources : INSEE, Géoclip, IGN



Synthèse et enjeux liés aux actifs et aux emplois

Diagnostic

Emploi et population active

- Taux d'activité sur le territoire (pour les 15-64 ans) de 65,3 % en moyenne pour l'année 2013.
- Environ **15 500 emplois** pour 23 600 actifs occupés de 15 à 64 ans 2013 (taux d'emploi de 0,65).
- **Perte d'actifs dans le secteur agricole et hausse progressive de l'emploi qualifié.**
- **Hausse mesurée du taux de chômage entre 2008 et 2013** sur l'ensemble du territoire.
- Principaux flux d'actifs orientés **vers les départements franciliens**, et sur le territoire du SCoT **vers Provins**.

Forces

Faiblesses

Présence d'un **pôle économique majeur (Provins)** qui dispose d'une force d'attraction en termes d'emploi, perceptible sur le territoire à travers les flux domicile/travail.

La **distance aux pôles d'emplois externes** vers lesquels un grand nombre d'actifs se déplacent (plus de 12 000 actifs vivent sur le territoire mais **travaillent en dehors** de celui-ci, soit **51,4 %** de l'ensemble des actifs).

Le Grand Provinois est en mesure d'attirer un nombre notable d'actifs provenant d'autres EPCI, départements et régions : de l'ordre de 3 800 actifs.

Diminution des emplois dans le secteur agricole.

La **très grande majorité des emplois** sur le territoire du SCoT est occupé par des **actifs qui y résident (75,5 %)**.

Un **déficit d'emplois** qui crée un déséquilibre entre actifs et emplois.

Enjeux

- Augmenter le niveau de qualification de la population (favoriser les échanges de savoir-faire entre seniors et jeunes, faciliter l'accès à l'enseignement supérieur).
- Rééquilibrer le profil socioprofessionnel des actifs : attirer des professions très qualifiées (augmentation de la proportion des cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires).
- Développer de nouveaux emplois en utilisant l'attractivité du territoire (notamment grâce à sa proximité avec Paris), ce qui permettra d'augmenter le taux d'emploi et de réduire le temps de trajet de certains actifs.
- Créer des emplois dans la filière agricole, liée en partie à des démarches de productions variées, durables et innovantes (agriculture raisonnée et de proximité).
- Conforter les industries extractives de granulats.
- Mettre l'accent sur les services à la personne et aux entreprises.

4 UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITE

4.1 Un patrimoine diversifié, qui renforce l'attractivité touristique du Grand Provinois

Le territoire du Grand Provinois dispose d'un patrimoine culturel et paysager important. Celui-ci se manifeste à travers la présence d'éléments architecturaux significatifs (Cité médiévale de Provins avec ses remparts et son donjon, cloître à Donnemarie-Dontilly, abbaye cistercienne de Preuilly sur la commune d'Égigny...), mais également par la richesse de paysages contrastés qui allient de vastes zones agricoles dans une large moitié nord et un paysage plus vallonné et fermé au sud.

La ruralité caractérise le Provinois. Le pressoir de Beton-Bazoches et la rotonde de l'AJECTA à Longueville sont des arguments de poids.

Dans la Bassée et le Montois, c'est la nature qui est privilégiée et plus particulièrement l'eau autour de la Seine.



Tour César de Provins



Abbaye de Preuilly

La Cité médiévale de Provins, classée au **patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO** et l'une des destinations les plus prisées d'Ile-de-France, accueille près d'un million de visiteurs chaque année. Elle propose de nombreux événements qui contribuent à sa renommée.

Evolution de la fréquentation touristique des principaux événements organisés à Provins, de 2014 à 2016

Evènement	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
La légende des chevaliers	89 146	89 602	88 899	-0,3%
Spectacle des aigles des remparts	80 700	89 484	84 562	+4,8%
Les Médiévales de Provins	80 000	90 000	81 000	+1,2%
Au temps des remparts	21 761	20 769	15 720	-27,7%
Total	271 607	289 855	270 181	-0,5%

Source : bilans annuels de l'observatoire départemental du tourisme de Seine-et-Marne

De 2014 à 2015, tous les événements (à l'exception du « Au temps des remparts ») ont vu leur fréquentation augmenter et ce, de manière significative pour le spectacle des aigles des remparts et les Médiévales de Provins.

En revanche, toutes les affluences ont nettement diminué en 2016. L'insécurité, la météo défavorable du printemps, les crues exceptionnelles qui ont entraîné des inondations dans de nombreuses communes du département sont autant de facteurs en mesure d'expliquer ce recul conjoncturel.

En considérant ces éléments de contexte particuliers, l'affluence totale à ces événements reste quasiment constante sur la période 2014-2016.

Le patrimoine architectural et culturel est également réparti sur l'ensemble du territoire avec une présence d'éléments remarquables. C'est le cas d'édifices religieux (églises, anciennes abbayes), d'édifices hydrauliques (moulins, lavoirs, barrages) et également d'éléments naturels avec des arbres remarquables et la réserve naturelle nationale de la Bassée, offrant une biodiversité et des environnements préservés.

De nombreuses activités comme la randonnée (VTT, pédestre), le canoë, les fêtes traditionnelles, les concerts ou encore le ski nautique sur plan d'eau permettent de parcourir ces différentes richesses territoriales.



Lavoir de Saint-Sauveur-lès-Bray



Eglise Saint-Hubert, les Marêts



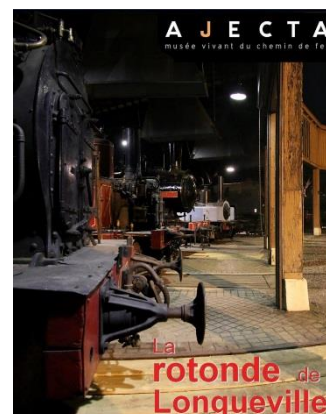
Pressoir à pommes de Beton-Bazoches

Les nombreux sites classés et inscrits du territoire sont cités dans l'Etat Initial de l'Environnement.

Des musées complètent l'offre touristique sur le Grand Provenois :

- **Musée vivant du chemin de fer** à Longueville (l'association **AJECTA**, Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois) expose diverses pièces restaurées dans ce musée ;

- **Musée du Montois** à Luisetaines sur les traditions locales (outils et objets utilisés au quotidien).

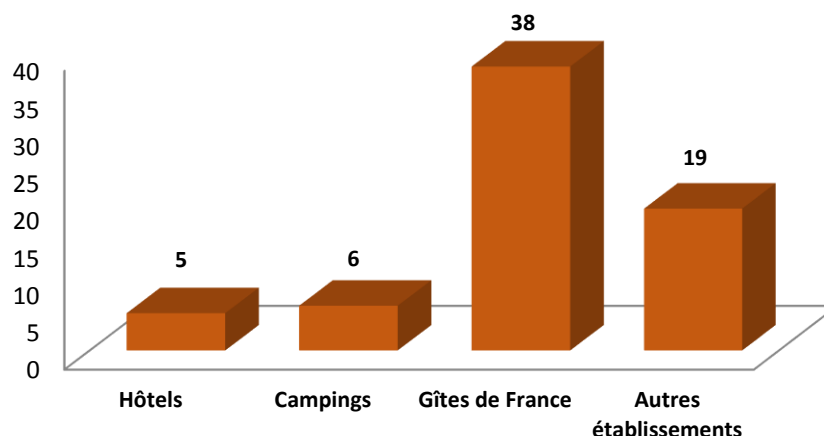


Le Grand Provenois propose également une offre variée de restaurants gastronomiques, d'activités (kayak, randonnée équestre, tir à l'arc...), ainsi que divers événements.

4.2 Une offre d'hébergement touristique à développer

L'offre d'hébergement sur le Grand Provinois compte **près de 70 structures** réparties entre hôtels, gîtes de France, camping ou autres établissements (maisons et chambres d'hôtes, fermes auberges et autres gîtes).

Répartition des types d'établissements permettant un accueil touristique sur le territoire en 2017



Sources : INSEE, Direction Générale des Entreprises, offices de tourisme du Provinois et de la Bassée-Montois.

Nb : la catégorie Gîtes de France concerne uniquement les gîtes et structures disposant de ce label de qualité.

Sur un total de 38 gîtes de France, 37 disposent de 3 épis et un présente un total de 2 épis, sur un classement s'échelonnant de 1 à 5 épis.

L'offre hôtelière a assez peu évolué sur l'ensemble du territoire entre 2015 et 2017. Néanmoins une croissance est tout de même observée sur cette période pour les établissements et le nombre total de chambres proposées. En 2017, 2 établissements sont classés et 3 ne le sont pas.

Evolution et détails concernant les campings sur territoire du Grand Provinois

	Nombre de terrains		Emplacements proposés	
	2015	2017	2015	2017
Ensemble	2	6	405	1 219
1 étoile	0	3	0	438
2 étoiles	1	1	126	126
3 étoiles	0	1	0	376
4 étoiles	0	0	0	0
5 étoiles	1	1	279	279
Non classé	0	0	0	0

Source : INSEE, Direction Générale des Entreprises

Evolution et détails concernant les hôtels sur le territoire du Grand Provinois

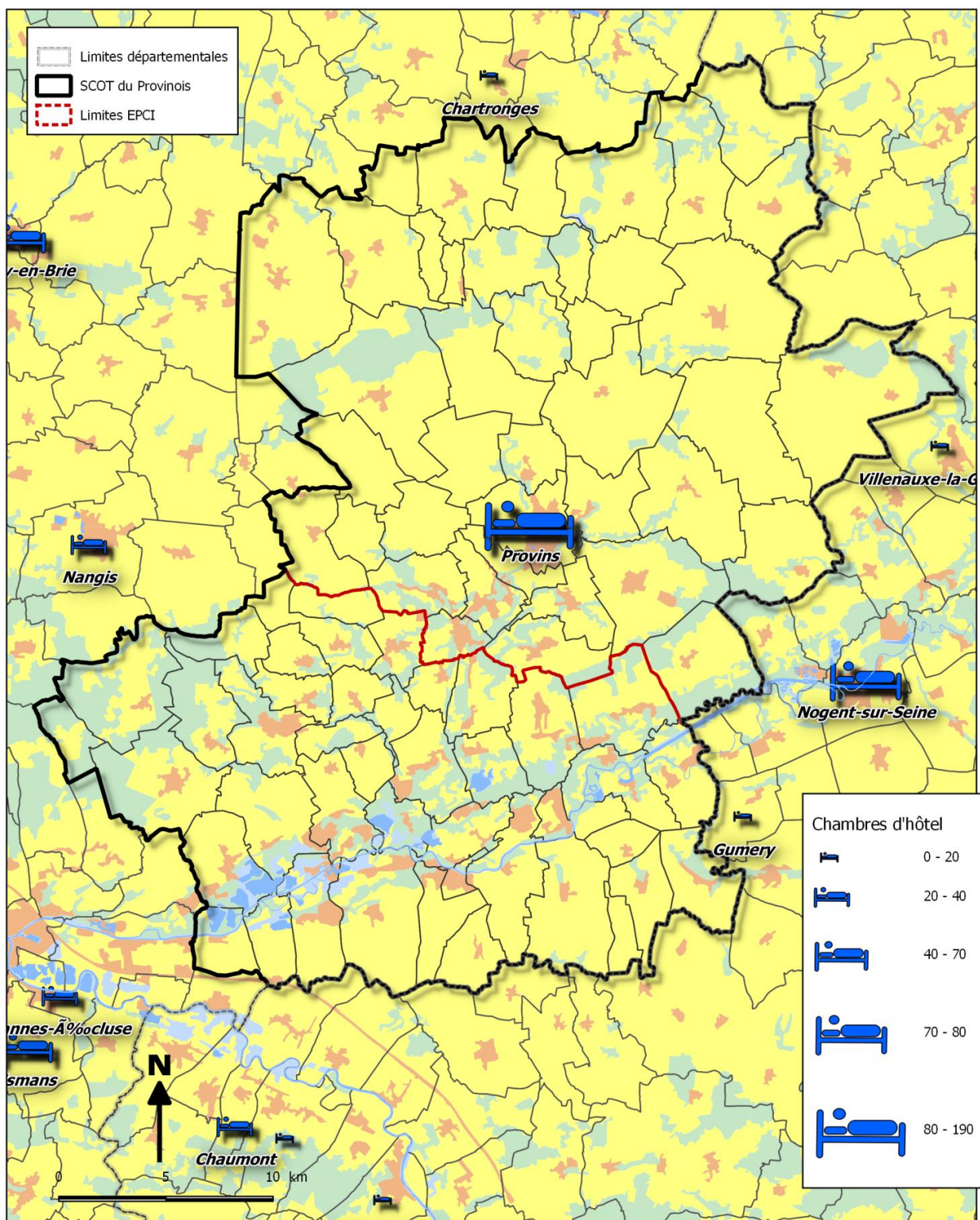
	Nombre d'hôtels		Nombre de chambres	
	2015	2017	2015	2017
Ensemble	4	5	163	188
1 étoile	1	1	60	60
2 étoiles	0	0	0	0
3 étoiles	1	1	51	49
4 étoiles	0	0	0	0
5 étoiles	0	0	0	0
Non classé	2	3	52	79

Source : INSEE, Direction Générale des Entreprises

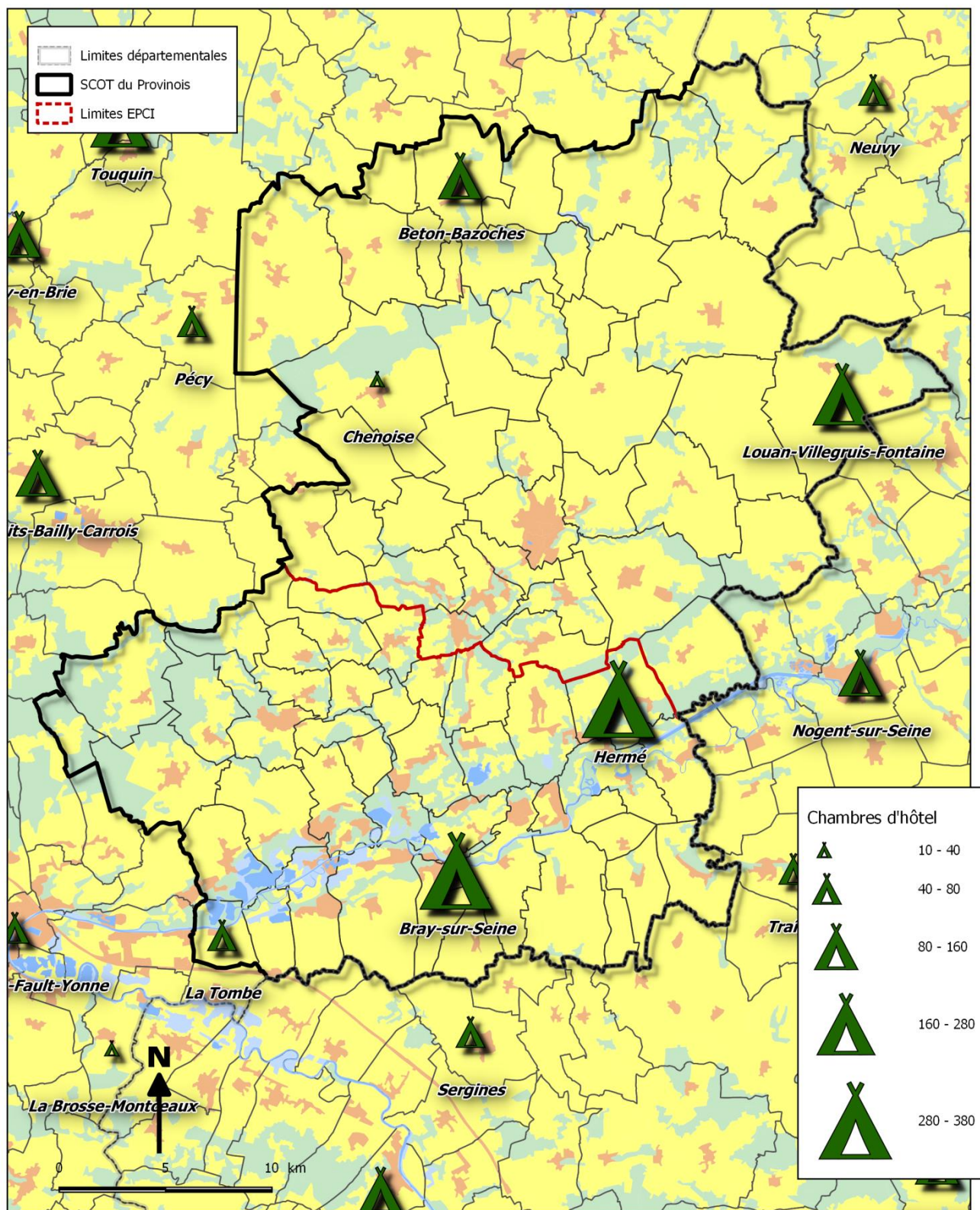
L'évolution est plus nette pour les campings puisque 4 campings supplémentaires ont vu le jour entre 2015 et 2017, triplant ainsi les capacités d'accueil.

Tous les campings sont classés. Un établissement affiche un classement de cinq étoiles (à Louan-Villegruis-Fontaine).

Les deux cartes suivantes illustrent les capacités d'accueil dans les hôtels et campings du Grand Provinois. Il est à noter qu'une capacité de 10 lits en résidence à Provins est également recensée par l'INSEE



sources : ©Insee en partenariat avec la DGE
et les partenaires territoriaux
Réalisation : 20170811 PB



sources : ©Insee en partenariat avec la DGE
et les partenaires territoriaux
Réalisation : 20170811 PB

4.3 Une organisation touristique renforcée (promotion, accueil)

4.3.1 Un office de tourisme de pôle mis en place en 2017

La diffusion de l'information sur l'ensemble de ces offres touristiques et la promotion touristique du Grand Provinois passe à présent par un **office de tourisme de pôle** créé tout récemment.

Déjà, en 2015, les intercommunalités du Provinois, de la Bassée Montois et de la Brie des Morin s'étaient associées pour créer « Destination Brie et Provinois aux portes de Paris » qui avait vocation à promouvoir l'ensemble des sites et produits touristiques du territoire.

A la fin de l'année 2016, l'Office de tourisme de Provins est devenu intercommunal, regroupant les 40 communes de la Communauté de Communes du Provinois.

Une nouvelle étape vient d'être franchie. **L'Office de tourisme de Provins est maintenant un office de pôle intercommunautaire regroupant les Communautés de Communes du Provinois, Bassée Montois et des Deux Morin.**

Sur plus d'un quart du département de Seine-et-Marne, ce sont désormais 113 communes, soit près de 90 000 habitants, qui sont regroupées au sein du pôle « Provins tourisme ».

Les offices de tourisme et syndicats d'initiative de Beton-Bazoches, Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, La Ferté-Gaucher et Rebais deviennent des bureaux d'information touristique.



Source : CC du Provinois.fr

La politique de cet office de tourisme de pôle est d'accueillir un peu plus de visiteurs encore et **permettre de prolonger leurs séjours sur le territoire**, alors qu'aujourd'hui 60 % d'entre eux n'y passent qu'une journée.

4.3.2 Un accueil touristique renforcé au niveau du nouveau pôle gare à Provins

Pour faire face à quelques 350 000 arrivées par an, dont près de 100 000 touristes, la Communauté de Communes du Provinois a initié un plan de modernisation des abords de la gare de Provins afin d'en améliorer la qualité d'accueil comme celle du stationnement, d'autant que le nombre d'usagers du train comme du bus ne cesse de progresser.

Après avoir augmenté la capacité de stationnement d'une cinquantaine de places, un bâtiment d'accueil a été construit. Sur 200 m², la structure propose un point d'information touristique, un espace de restauration et des sanitaires.

Le point d'information touristique est géré par l'Office de Tourisme de Provins.



Source : CC du Provinois.fr



4.4 Provinois - Bassée Montois : pôle touristique régional

Dans le cadre du Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs, trois pôles touristiques régionaux ont été progressivement créés depuis 2001 sur la Seine-et-Marne : le pôle Marne Ourcq et Morin, le pôle sud Seine et Loing et enfin, dernier créé, le pôle Provinois-Bassée-Montois.

Véritable outil de développement, ces pôles touristiques permettent d'inscrire une stratégie générale au service des élus et des acteurs du tourisme.

Le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne, compétent sur cette question des pôles touristiques, a souhaité en 2011 y apporter une dimension opérationnelle. C'est pourquoi, il a mené une **réflexion sur le développement écotouristique** d'un sous-territoire du pôle « Provinois-Bassée-Montois » qui inclut la Communauté de Communes Bassée-Montois, reconnue pour la richesse environnementale et patrimoniale de ses terres.

Afin de structurer l'offre touristique de ce territoire pour devenir une destination choisie, un **Schéma de développement et d'aménagement écotouristique du Bassée-Montois** a été formalisé en 2011 en s'appuyant sur les nombreux atouts du territoire pour le développement d'un tourisme vert.

Le territoire Bassée-Montois a pour objectif de devenir le **poumon bleu de l'Île-de-France**.

Synthèse et enjeux sur le tourisme

Diagnostic

Tourisme

- **Patrimoine bâti, culturel, naturel riche et diversifié** comme atouts pour le renforcement de l'activité touristique.
- Très léger recul conjoncturel de la fréquentation des événements les plus importants organisés sur le territoire.
- Une **organisation renforcée** en termes de promotion et d'accueil touristique : office de tourisme de pôle, nouveau pôle gare à Provins.

Forces

Faiblesses

Le **rayonnement national de Provins** favorise l'attractivité touristique du territoire du SCoT (organisation de manifestations majeures, patrimoine reconnu mondialement).

Un nombre d'établissements d'accueil en croissance, mais **une offre d'accueil qui demeure encore insuffisante**.

La **variété et la richesse du patrimoine** culturel, architectural et paysager du Grand Provinois.
Patrimoine bâtis (cloître, églises, lavoirs, châteaux, halles...), musées (chemin de fer, traditions locales...).

Aujourd'hui **60 % des visiteurs ne passent qu'une journée** sur le Grand Provinois.

Une **grande diversité d'activités** dans la Bassée : canoë, pêche, pédalo, ski nautique, tir à l'arc, randonnées pédestres et équestres, vélo, montgolfières, ULM...).

Un **manque d'organisation de certaines activités** dans la Bassée : pêche (pas d'infrastructures d'accueil au niveau des étangs), pas de baignade, un patrimoine peu accessible...

Réserve nationale de la Bassée : un élément attrayant pour les touristes nature.

De **multiples étangs attractifs** (suite à l'exploitation des granulats).

Une offre de **randonnées en cours de structuration** sur le Grand Provinois (présence du **GR11**).

L'offre qualitative des structures d'hébergement (campings...), et **renforcement de la promotion et de l'accueil touristique** (office de tourisme de pôle intercommunautaire en 2017...).

Enjeux

- **S'appuyer sur le rayonnement de Provins pour faire connaître l'ensemble des atouts touristiques du Grand Provinois, et renforcer son attractivité touristique : la ruralité au nord, la nature et plus particulièrement l'eau dans la Bassée et le Montois.**
- **Affirmer le positionnement écotouristique du territoire Bassée-Montois (poumon bleu à terme de l'Île-de-France).**
- **Renforcer l'offre d'hébergement touristique.**
- **Prolonger les temps de séjours des visiteurs sur le Grand Provinois.**
- **Accroître l'offre touristique en lien avec l'agriculture : idée de ferme pédagogique (qui existe déjà à Saint-Hilliers et Chenoise).**

5 DES CAPACITES D'ACCUEIL D'ENTREPRISES A CONFORTER

5.1 Les zones d'activités économiques

5.1.1 71 Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Le Porter à Connaissance (PAC) de la CCI 77 (mai 2017) recense 71 Zones d'Activités Economiques (ZAE)²¹ sur le Grand Provinois. L'ensemble de ces sites couvrent **386,7 hectares** (cf liste complète en **annexe 1**).

Les principaux sites d'activités (16 supérieurs à 5 hectares), qui représentent 77,7 % des sites d'activités économiques recensés par la CCI 77, sont les suivants :

Intercommunalité	Commune	Localisation	Surface en ha
CC Provinois	PROVINS	ZAE de POIGNY et PROVINS	93,00
CC Bassée Montois	BRAY-SUR-SEINE	ZAE DE BRAY-SUR-SEINE ET JAULNES	39,92
CC Bassée Montois	GOUAIX	ESPACE D'ACTIVITE DE FLAMBOIN DE GOUAIX	30,17
CC Provinois	PROVINS	ESPACES D'ACTIVITES DES PANNEVELLES ET LES PRES DE LA COMTESSE	29,01
CC Bassée Montois	MOUSSEUX-LES-BRAY	ESPACE D'ACTIVITE DE LA SUCRERIE DE BRAY-SUR-SEINE MOUSSEUX-LES-BRAY ET DE MOUY-SUR-SEINE	24,53
CC Provinois	VILLIERS-SAINT-GEORGES	ZAE DE VILLIERS-SAINT-GEORGES	11,66
CC Bassée Montois	LES ORMES-SUR-VOULZIE	ESPACE D'ACTIVITE DE LONGPONT DES ORMES-SUR-VOULZIE	9,49
CC Provinois	POIGNY	ESPACE D'ACTIVITE DE POIGNY ET SAINTE-COLOMBE	8,58
CC Bassée Montois	MOUY-SUR-SEINE	ZAE INDUSTRIELLE DU VIEUX MOUY-SUR-SEINE	8,57
CC Bassée Montois	CHALMAISON	ZAE DES PRAILLONS DE CHALMAISON	8,35
CC Provinois	LONGUEVILLE	ESPACE D'ACTIVITES INDUSTRIELLES DE LONGUEVILLE	8,33
CC Bassée Montois	DONNEMARIE-DONTILLY	ESPACE D'ACTIVITE DU CASSIOT DE DONNEMARIE-DONTILLY	6,83
CC Provinois	POIGNY	ESPACE D'ACTIVITE Est de D403 de POIGNY	5,89
CC Provinois	BETON-BAZOCES	ZAE DE LA NOEL DE BETON-BAZOCES	5,72
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL	ESPACE D'ACTIVITE Bordure Ouest D231 de JOUY-LE-CHATEL	5,22
CC Provinois	BETON-BAZOCES	ESPACE D'ACTIVITE DE LA COOPERATIVE AGRICOLE DE BETON-BAZOCES	5,17

	Pôle de centralité
	Pôle intermédiaire
	Pôle relais
	Commune dans une conurbation

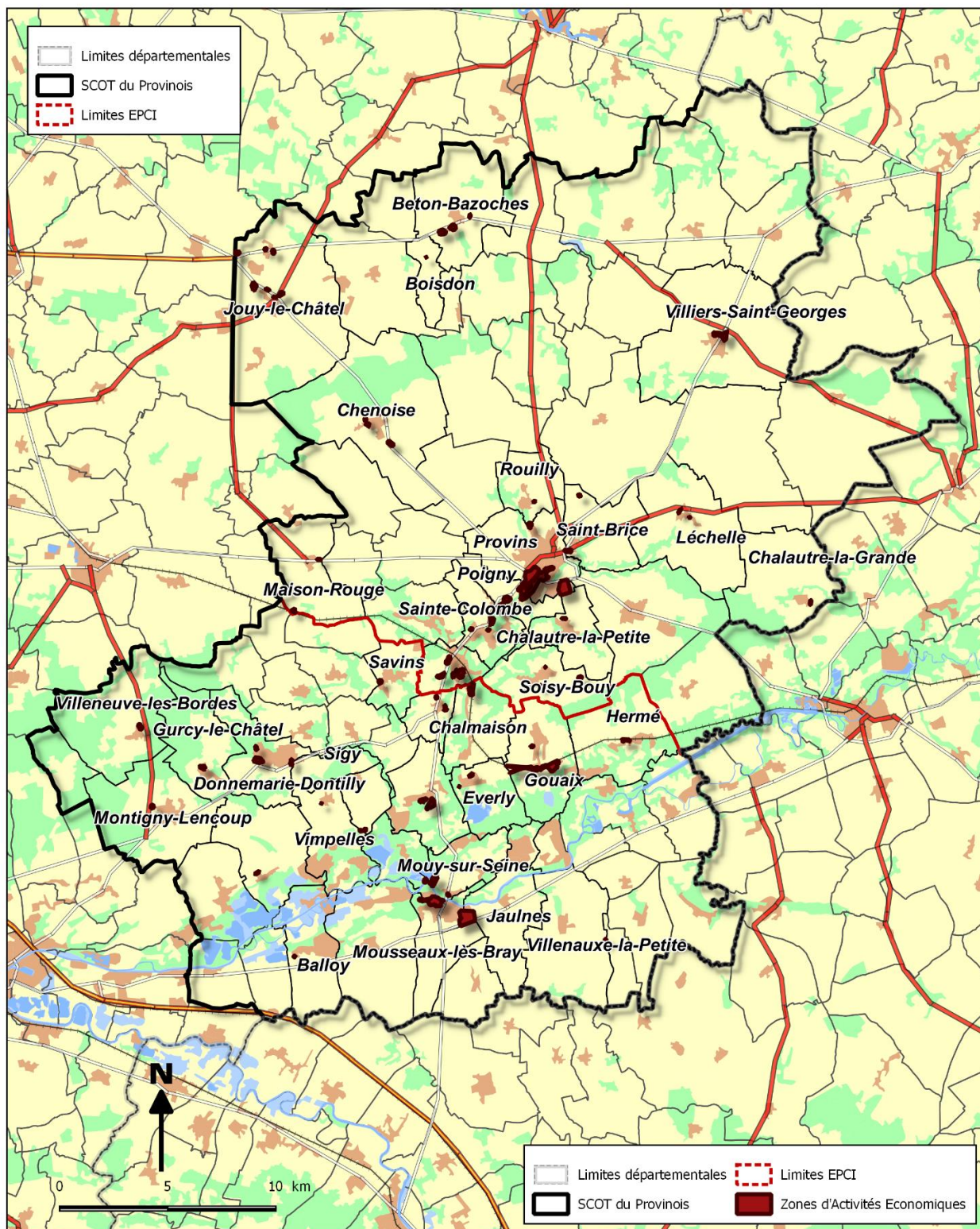
Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

Les zones les plus importantes sont localisées à Provins et à Bray-sur-Seine. L'emprise ferroviaire sur la zone d'activités de Gouaix est de 10,2 hectares, soit un espace dédié aux activités de 19,97 hectares.

Un site industriel est en friche : celui de Longueville.

Deux sites sont classés « inactifs » par la CCI77, c'est-à-dire qu'ils n'accueillent pas d'établissements : les espaces d'activités à Provins (29 hectares) et un espace d'activités à Jouy-le-Châtel (5,2 hectares). A Provins, 12 hectares sont en cours de commercialisation (secteur des Pannevelles).

²¹Une ZAE se définit comme un ensemble continu de zones classées dans les documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale qui sont destinées à l'accueil de l'activité économique. Ces zones peuvent être urbanisées (totalement ou partiellement) ou peuvent constituer des réserves foncières destinées à accueillir des activités économiques.



Sources : IGN, Observatoire des Zones d'Activités Economiques de la CCI de Seine-et-Marne et de la DDT de Seine-et-Marne; CartoPLU DRIEA-DDT 77

Provins, pôle de centralité, compte 32,4 % des espaces d'activités économiques répartis sur 3 sites :

- ZAE de Poigny et Provins (93 hectares) ;
- Deux espaces d'activités à Provins (29,1 hectares) : secteur des Pannevelles (12 hectares) et Les Prés de la Comtesse (17,1 hectares) ;
- Espace d'activités des Coudoux (3,2 hectares).

ZAE de Poigny et Provins



Espace d'activités des Pannevelles à Provins



Source : Géoportail, 2017

Les deux pôles intermédiaires regroupent 13,1 % de l'offre actuelle :

- ZAE de Bray-sur-Seine et Jaulnes (39,9 hectares) ;
- 10,6 hectares à Donnemarie-Dontilly répartis sur 4 sites :
Espace d'activités du Cassiot (6,8 hectares).
ZAE du Montpensier (2 hectares).
ZAE Villa Suzanne (0,5 hectare).
ZAE du Montgras (1,3 hectare).

ZAE de Bray-sur-Seine et Jaulnes



Source : Géoportail, 2017



Photos Antea Group, 2017

Cette offre économique sur les principaux pôles urbains du territoire est confortée par une offre de l'ordre de 56 hectares sur les communes situées en continuité urbaine de ces pôles (« communes dans une conurbation ») : 24,5 hectares à Mousseaux-les-Bray, 14,5 hectares à Poigny, 11,8 hectares à Mouy-sur-Seine, 4,3 hectares à Saint-Brice et 0,5 hectare à Rouilly.

Les pôles relais comptent un peu plus d'une centaine d'hectares, localisés principalement en partie nord du Grand Provinois (68,5 %, soit 71,9 hectares).

L'offre économique hors polarités est répartie sur un plus grand nombre de communes au niveau du territoire Bassée Montois : 40 hectares répartis sur 12 communes (10,3 hectares répartis sur 7 communes dans le Provinois).

		Surfaces (en hectares)	En %
	Pôle de centralité	125,2	32,4
	Pôle intermédiaire	50,6	13,1
	Pôle relais	104,9	27,1
	Commune dans une conurbation	55,6	14,4
	Autres communes	50,4	13,0
	Total	386,7	100,0

CC du Provinois		Surfaces (en hectares)	En %
	Pôle de centralité	125,2	55,2
	Pôle intermédiaire	0	
	Pôle relais	71,9	31,7
	Commune dans une conurbation	19,3	8,5
	Autres communes	10,3	4,6
	Total	226,7	100,0

CC Bassée Montois		Surfaces (en hectares)	En %
	Pôle de centralité	0,0	
	Pôle intermédiaire	50,56	31,6
	Pôle relais	33,0	20,6
	Commune dans une conurbation	36,3	22,7
	Autres communes	40,1	25,1
	Total	159,9	100,0

Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

La spécialisation économique des zones d'activités

3 secteurs d'activités ressortent de l'analyse des zones d'activités selon le poids des emplois et selon le nombre d'entreprises recensées :

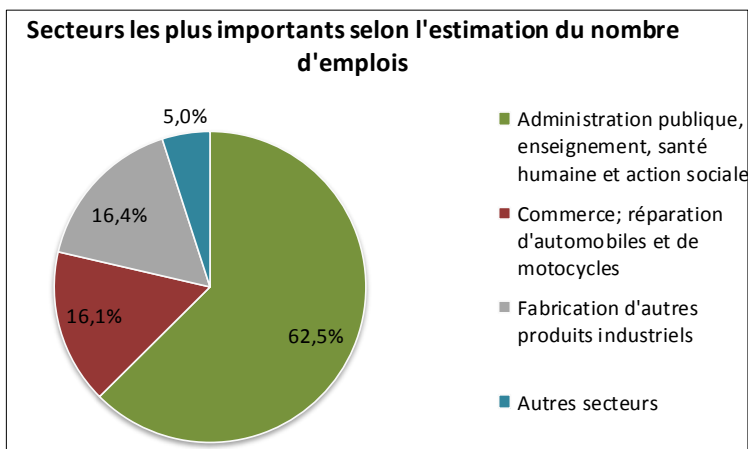
- Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.
- Fabrication d'autres produits industriels.
- Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles.

Ils regroupent 95 % des emplois estimés et 90 % des établissements renseignés.

Les effectifs salariés les plus nombreux exercent le secteur « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » : 62,5 %.

Les deux autres principales spécialisations des secteurs d'activités « pèsent » de manière similaire dans les effectifs salariés (de l'ordre de 16 % chacune).

La spécialisation « commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles » est présente sur 16 zones d'activités économiques, ce qui en fait la spécialisation économique la plus répandue spatialement.



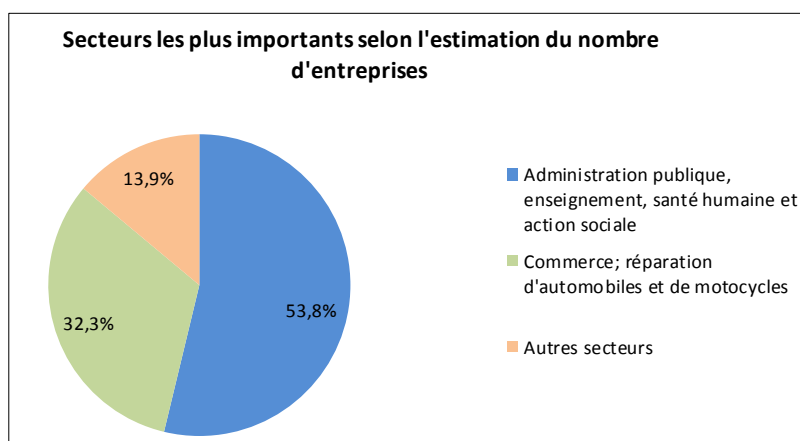
Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

Inventaire des ZAE sur le territoire du Grand Provinois en 2017

Spécialisation économique ²²	Zones et espaces concernés	Estimation du nombre d'entreprises	Estimation du nombre d'emplois
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	4	194	2 695
Fabrication d'autres produits industriels	8	13	707
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16	116	693
Transport et entreposage	3	4	52
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2	3	48
Industries extractives, énergies, eau, gestion des déchets et dépollution	4	4	68
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	3	11	54
Construction	5	5	13
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	4	9
Activités immobilières	2	4	0
Autres activités de services	1	1	0
Déchetterie	1	1	/
Non renseigné	21	13	/

Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

En termes de nombre d'entreprises, le graphique ci-contre indique que le secteur « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » tout comme celui du « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » représentent environ 86 % du nombre total d'entreprises (soit 309 établissements).



Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

²² Déterminé par le secteur économique ayant un indice de spécialisation > 1 et ayant le poids en effectifs salariés le plus important.

5.1.2 Les zones d'activités spécifiques

Chaque site identifié par la CCI de Seine-et-Marne sur le Grand Provinois concerne une emprise dédiée à une activité économique (carrière, base de loisirs, camping, site touristique...).

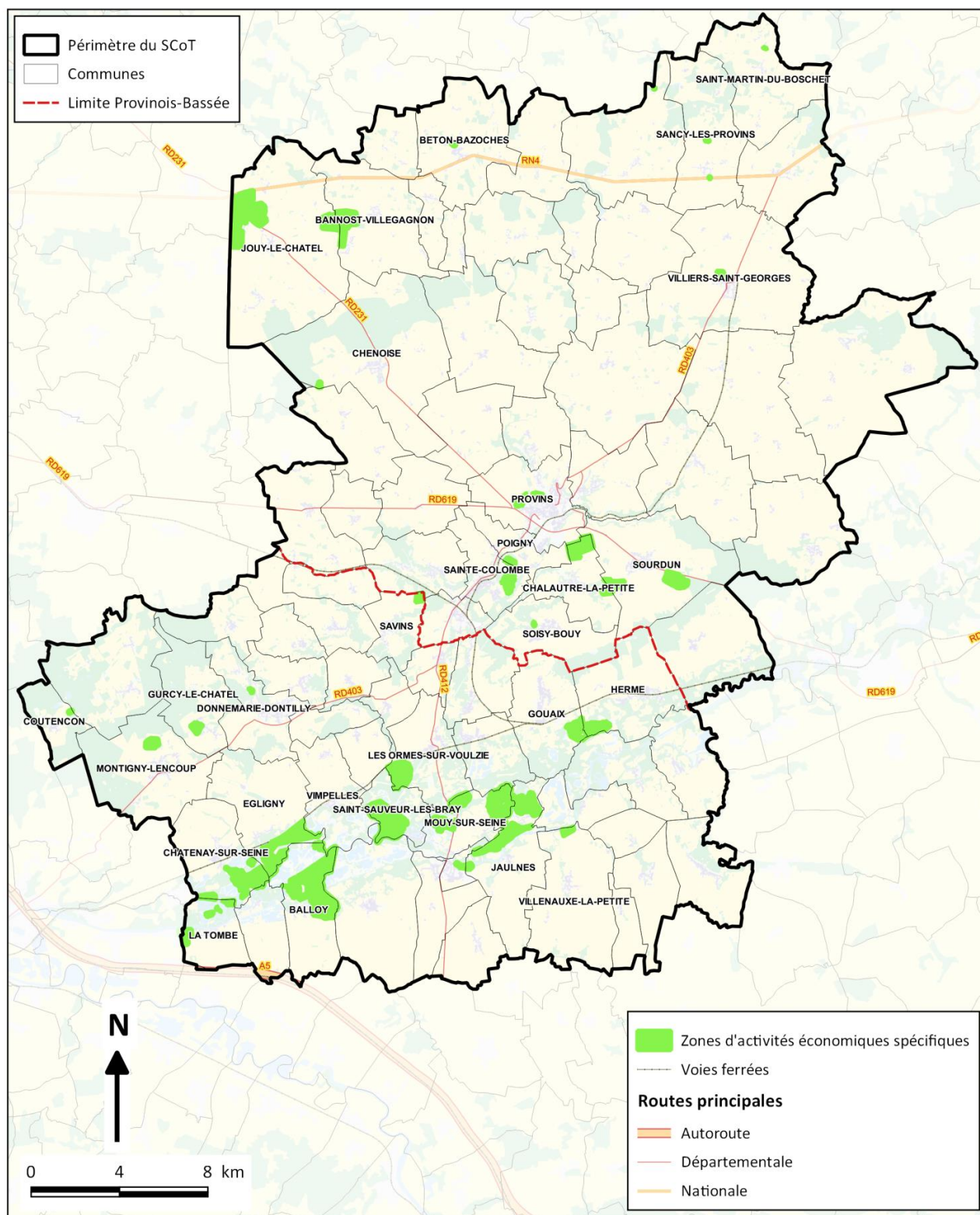
Ces zones sont au nombre de **46** sur le territoire du Grand Provinois. Elles couvrent **2 382,5 hectares** dont :

- 85,2 % sont des zones de carrière (2 029,8 hectares dont 52,6 % en activité, les autres sites étant fermés) ;
- 11,2 % sont des espaces de loisirs et de tourisme (266,7 hectares) ;
- 3,6 % ont dédiées à d'autres types d'activités (exploitation pétrolière, formation militaire) : 86 hectares.

		ZAE	Surface (en hectares)	Commentaire
CC Bassée Montois	BALLOY	ZAE DES CARRIERES DES GRANDES PATURES DE BALLOY	240,69	En activité
CC Bassée Montois	BALLOY	ZAE DE LA CARRIERE DE LA PICHARDE DE BALLOY	9,94	Fermée
CC Bassée Montois	BALLOY	ZAE DE LA CARRIERE DU CHAMPEAU DE BALLOY	15,12	Fermée
CC Bassée Montois	CHATENAY-SUR-SEINE	ZAE DE LA CARRIERE DE LA PATURE A FOURMIE DE CHATENAY-SUR-SEINE	15,5	Fermée
CC Bassée Montois	CHATENAY-SUR-SEINE, COURCELLES-EN-BASSEE ET MAROLLES-SUR-SEINE	ZAES DE LA CARRIERE DE LA MUETTE	254,38	Fermée
CC Bassée Montois	EGLIGNY	ZAE DE LA CARRIERE DU GRAND CHATELET D' EGLIGNY	151,48	Fermée
CC Bassée Montois	GOUAIX	ZAE DE LA CARRIERE DE GOUAIX	36,96	En activité
CC Bassée Montois	JAULNES	ZAE DE LA CARRIERE NORD DE JAULNES	81,23	
CC Bassée Montois	JAULNES	ZAE DE LA CARRIERE DU GRAND PEUGNY DE JAULNES	94,59	
CC Bassée Montois	MONTIGNY-LENCOUP	ZAE DE LA CARRIERE DE MONTIGNY-LENCOUP	24,73	Fermée
CC Bassée Montois	MOUY-SUR-SEINE	ZAE DE LA CARRIERE DES CHAMPS MAINS DE MOUY-SUR-SEINE	45,91	Fermée
CC Bassée Montois	MOUY-SUR-SEINE	ZAE DE LA CARRIERE DES AULINS DE MOUY-SUR-SEINE	50,18	En activité
CC Bassée Montois	MOUY-SUR-SEINE	ZAE DE LA CARRIERE DU GRAND GUE DE MOUY-SUR-SEINE	118,62	Fermée
CC Bassée Montois	LES ORMES-SUR-VOULZIE	ZAE DE LA CARRIERE DES PATURES DES ORMES-SUR-VOULZIE	90,34	En activité
CC Bassée Montois	ST-SAUVEUR-LES-BRAY	ZAE DE LA CARRIERE DE SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	81,31	En activité
CC Bassée Montois	SAVINS	ZAE DE LA CARRIERE DE SAVINS	13,78	En activité
CC Bassée Montois	VILLENAUXE-LA-PETITE	ZAE DE LA GRAVIERE DE TOUSSACQ DE VILLENAUXE-LA-PETITE	12,37	En activité
CC Bassée Montois	CHATENAY-SUR-SEINE ET EGLIGNY	ZAE DE LA CARRIERE DES GOBILLONS DE CHATENAY-SUR-SEINE ET EGLIGNY	150,14	Fermée
CC Bassée Montois	LA TOMBE ET MAROLLES-SUR-SEINE	ZAE DE LA SABLIERE DU CHEMIN DE HALAGE DE LA TOMBE ET MAROLLES-SUR-SEINE	30,99	En activité
CC Provinois	CHALAUTRE-LA-PETITE	ZAE DE LA CARRIERE DU NOYER A LA BREBIS DE CHALAUTRE-LA-PETITE	74,11	Active
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL	ZAE DE LA CARRIERE DES ROUGEREUX DE JOUY-LE-CHATEL	220,56	Active
CC Provinois	POIGNY	ZAE DE LA CARRIERE DES BOUCHOTS DE POIGNY	11,26	Active
CC Provinois	SAINTE-COLOMBE	ZAE DE LA CARRIERE DE LA CHAISE DE SAINTE-COLOMBE	32,2	Active
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL ET BANNOST-V	ZAE DE LA CARRIERE DE LA BROUSSE DE BANNOST-VILLEGAGNON ET JOUY-LE-CHATEL	130,42	Active
CC Provinois	SOURDUN ET CHALAUTRE-LA-P	ZAE DE LA CARRIERE DE SOURDUN ET CHALAUTRE-LA-PETITE	43,01	Active
CC Bassée Montois	BALLOY	ZAE DE LA ZONE DE LOISIR DE BALLOY	51,63	Inactive
CC Bassée Montois	JAULNES	ZAE DE NEUVRY DE JAULNES	0,26	Activité ULM
CC Bassée Montois	ST-SAUVEUR-LES-BRAY	ZAE DE LOISIRS DE SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	94,63	
CC Bassée Montois	LA TOMBE	ZAE DU CAMPING DE LA TOMBE	17,34	En activité
CC Bassée Montois	BRAY-SUR-SEINE	ZAE DE LOISIRS ET DU CAMPING DE BRAY-SUR-SEINE ET DE JAULNES	15,81	En activité
CC Bassée Montois	GOUAIX ET HERME	ZAE DE LOISIRS D'HERME ET GOUAIX	56,1	En activité
CC Provinois	BETON-BAZOUCHES	ZAE DU CAMPING DE BETON-BAZOUCHES	4,18	Camping
CC Provinois	CERNEUX	ZAE EQUESTRE DE VIGNORY DE CERNEUX	1,43	Centre équestre
CC Provinois	CHENOISE	ZAE Ferme de Mercy de CHENOISE	4,96	Camping
CC Provinois	PROVINS	ZAE TOURISTIQUE OUEST DE PROVINS	5,76	Office tourisme
CC Provinois	PROVINS	ZAE TOURISTIQUE PORTE DE JOUY DE PROVINS	2,8	Spectacle
CC Provinois	PROVINS	ZAE TOURISTIQUE DE LA ROSERAIE DE PROVINS	7,41	Roseraie
CC Provinois	ST-MARTIN-DU-BOSCHET	ZAE EQUESTRE DE SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	1,07	Enseignement
CC Provinois	SANCY-LES-PROVINS	ZAE HOTELIERE DE SANCY-LES-PROVINS	1,34	restaurant
CC Provinois	SOISY-BOUY	ZAE TOURISTIQUE DE MONTRAME DE SOISY-BOUY	1,95	
CC Bassée Montois	COUTENCON	ZAE PETROLIERE DE COUTENCON	3,1	
CC Bassée Montois	DONNEMARIE-DONTILLY	ZAE PETROLIERE DU LAGOUR DE DONNEMARIE-DONTILLY	2,94	
CC Bassée Montois	GURCY-LE-CHATEL	ZAE DE FORMATIONS DE GURCY-LE-CHATEL	17,84	En activité
CC Provinois	SANCY-LES-PROVINS	ZAE PETROLIERE DE SANCY-LES-PROVINS	2,18	Plateforme pétrolière
CC Provinois	SOURDUN	ZAE MILITAIRE DE SOURDUN	52,67	Ecole d'excellence et CEREMA
CC Provinois	VILLIERS-SAINT-GEORGES	ZAE BORDURE RD15 DE VILLIERS-SAINT-GEORGES	7,25	

TOTAL (en hectares) 2382,47

Source : données CCI 77, traitement Antea Group, septembre 2017



Sources : IGN, Observatoire des Zones d'Activités Economiques de la CCI de Seine-et-Marne et de la DDT de Seine-et-Marne; CartoPLU DRIEA-DDT 77

5.2 Des possibilités d'accueil à développer

5.2.1 Evolution de l'offre d'accueil en zones d'activités entre 2011 et 2017 (source : CCI 77)

L'offre économique sur le Grand Provinois a évolué sensiblement depuis 2011, passant de 67 zones d'activités à 71 sites en 2017.

En revanche, les surfaces dédiées à ces zones d'activités demeurent dans un volume quasi identique : 386 hectares en 2017 contre 384 hectares en 2011.

Evolution des ZAE entre 2011 et 2017, hors ZAE spécifiques

	2011	2017
Surface totale et répartition des ZAE selon leur taille	384 ha	386 ha
	<u>32</u> < 2 ha	<u>39</u> < 2 ha
	2 ha < <u>28</u> < 10 ha	2 ha < <u>26</u> < 10 ha
	<u>7</u> > 10 ha	<u>6</u> > 10ha

Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

Exemple de réalisation récente

La zone d'activités de La Noëlle à Beton-Bazoches (6 hectares) a été développée ces dernières années en entrée de village, bénéficiant de l'accès direct via la RN4. L'aménagement de cette zone d'activités est aujourd'hui finalisé. Ce site accueille de petites entreprises et quelques artisans.



Source : Géoportail, 2017



Photos Antea Group, juillet 2017

5.2.2 L'offre foncière actuellement disponible sur le Grand Provinois (situation de décembre 2019)

En décembre 2019, l'offre foncière disponible pour l'accueil de nouvelles entreprises est **de l'ordre de 10 hectares** répartis entre la Communauté de Communes du Provinois (2,3 hectares) et la Communauté de Communes Bassée Montois (7,7 hectares).

Nom de la zone d'activités	Commune	Surface totale	Surface occupée	Taux d'occupation	Surface disponible	Nombre d'entreprises
1 - ZAE de Poigny et de Provins (1)	Provins/Poigny	93	93	100,0	0	73
2 - ZAE Les Pannevelles	Provins	12	12	100,0	0	3
3 - ZAE de Villiers-Saint-Georges	Villiers-Saint-Georges	11	10,3	93,6	0,7	3
4 - ZAE de la Noël	Beton-Bazoches	5,75	5,75	100,0	0	11
5 - ZAE du Moulin des Bruyères	Sainte-Colombe	3,86	3,86	100,0	0	1
6 - ZAE de la Gerbe	Chenoise	2,98	2,98	100,0	0	
7 - ZAE de Saint-Brice	Saint-Brice	2,24	2,24	100,0	0	3
8 - ZAE les Cas Rouges	Longueville	1,8	0,2	11,1	1,6	1
Sous-total CC du Provinois		132,63	130,33	98,3	2,3	95
1 - Parc d'activités de Choyau	Jaulnes	15	14,6	97,3	0,4	3
2 - ZAE de la Borne Blanche	Bray-sur-Seine	19,6	19,6	100,0	0	67
3 - ZAE de la Sucrierie de Bray-sur-Seine	Bray-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Mousseaux-lès-Bray	24,53	24,53	100,0	0	1
4 - ZAE des Cars Moreau	Fontaines-Fourches	1,33	1,33	100,0	0	1
5 - ZAE du Montgras	Donnemarie-Dontilly	1,34	1,04	77,6	0,3	9
6 - ZAE du Cassiot	Donnemarie-Dontilly	6,83	0,83	12,2	6	1
7 - ZAE de Montpensier	Donnemarie-Dontilly	1,96	0,96	49,0	1	10
8 - ZAE du Vieux Mouy-sur-Seine	Mouy-sur-Seine	8,57	8,57	100,0	0	3
9 - ZAE SICA	Gouaix	20	20	100,0	0	1
10 - ZAE Villa Suzanne	Donnemarie-Dontilly	0,51	0,51	100,0	0	6
11 - ZAE des Prailons	Chalmaison	8,35	8,35	100,0	0	3
Sous-total CC Bassée-Montois		108,02	100,32	92,9	7,7	105
TOTAL SCoT Grand Provinois		240,65	230,65	95,8	10	200

(1) ZAE de Poigny et de Provins : Les Bordes, La Gare, Champbenoist, Grande et Petite Prairie, Parc des Deux Rivières, Durteint

Source : Seine-et-Marne Attractivité, CC Provinois et CC Bassée-Montois, décembre 2019

La zone des Cas Rouges à Longueville (1,6 hectares disponibles) pourrait faire l'objet d'un reclassement.



Photos Antea Group

5.2.3 La friche industrielle de Longueville (8,3 hectares) : un secteur stratégique pour le développement du Grand Provinois

Le site industriel de Longueville (8,3 hectares) est aujourd'hui en friche (entreprise Jules DEGOND).

Ce potentiel de renouvellement urbain, localisé en partie centrale du Grand Provinois, le long de la RD 49 et à proximité immédiate du pôle gare le plus fréquenté du territoire, représente un enjeu majeur pour le développement du territoire et la valorisation de cette polarité complémentaire au pôle de centralité de Provins.



Source : Géoportail, 2017



Photos Antea Group juillet 2017

Le site

L'usine DEGOND, créée en 1860, fabriquait des tubes sans soudure avant de péricliter à partir des années 1980. Rachetée en 1997, l'entreprise n'a pu être maintenue (dépôt de bilan en 2003).

L'emprise foncière occupée par cette industrie est importante, et localisée au cœur du tissu urbain existant de Longueville. Le site est fortement pollué. Les coûts estimés de dépollution et de démolition rendent complexe le montage d'une opération de renouvellement urbain.

Aujourd'hui, cette friche industrielle pose des problèmes de sécurité publique en raison de bâtiments fortement dégradés. Les usagers de la gare SNCF doivent emprunter un cheminement au cœur de cette friche pour accéder à la gare.

La commune doit faire face à la carence du propriétaire pour faire cesser les risques liés à la vétusté et au manque d'entretien des bâtiments.

Ce site fait l'objet d'un dossier de **Déclaration d'Utilité Publique d'acquisitions foncières** nécessaires à la réalisation de la réserve foncière de la friche industrielle. Une enquête publique s'est tenue du 20 février 2017 au 06 mars 2017.



La nature du projet de DUP

La Commune de Longueville souhaite engager une première phase de réhabilitation de cette friche industrielle avec un projet d'aménagement adapté à ses besoins. Une maîtrise préalable du foncier est nécessaire pour mener à bien ce projet.

Une étude de faisabilité opérationnelle de la détermination précise des pollutions et de la structure des bâtiments est également prévue.

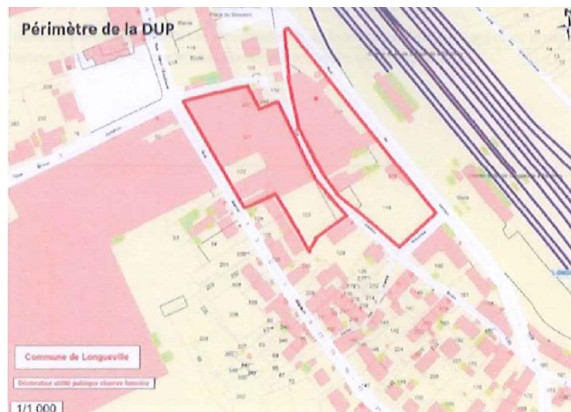
La Commune souhaite se rendre propriétaire de la partie haute de la friche industrielle (secteur le plus dangereux qui est emprunté quotidiennement par les usagers de la gare SNCF). **Cette première phase de reconversion porte sur 1,1 hectare.**

Il s'agit de créer à court terme une réserve foncière 2 AU afin de permettre l'acquisition par voie d'expropriation, en complément de démarches amiables auprès du propriétaire.

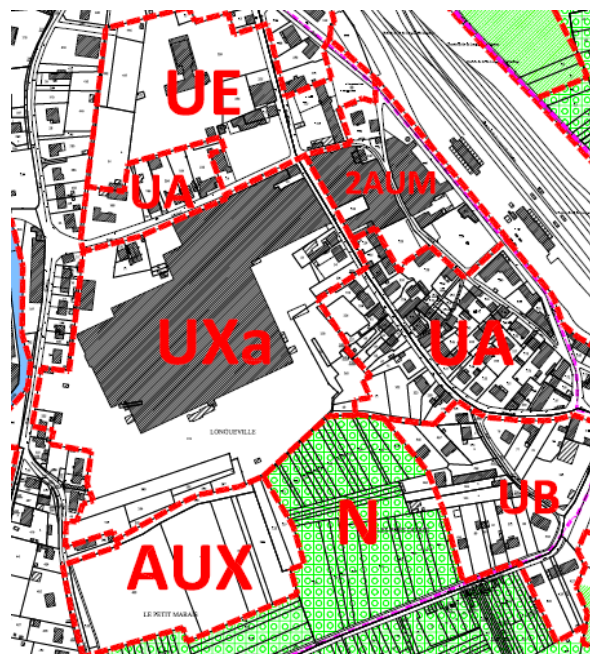
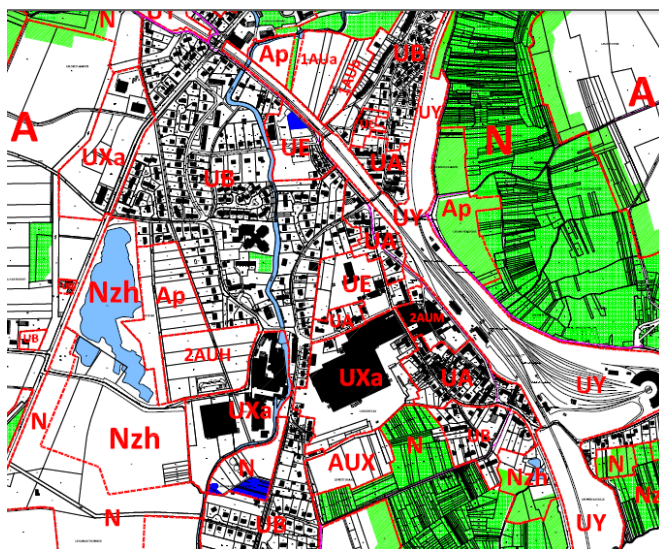
L'opération d'aménagement à terme portera sur la **création d'un quartier ou écoquartier mixte** de logements, d'activités économiques, de services, de commerces, d'équipements. Dans ce cadre, un **renforcement de l'offre de parkings** aux abords de la gare sera recherché.

Un objectif de bonne insertion des futurs aménagements à leur environnement est également inscrit : développer le rapport aux coteaux boisés et aux espaces agricoles ; veiller à une bonne articulation des futurs aménagements avec les autres quartiers du bourg.

Le secteur de la friche concerné par la DUP est classé en zone 2AUM (zone à urbaniser à vocation d'habitat, d'équipements, de commerces et d'activités tertiaires, sous réserve d'une procédure de modification du PLU). Une OAP précise la vocation et les principes d'aménagement généraux.



Extraits du PLU de Longueville



Un avis favorable à la DUP a été émis le 21 mars 2017.

Enjeu pour le SCoT

Préciser les orientations réglementaires du SDRIF 2013 relatives aux secteurs à fort potentiel de densification et aux secteurs situés dans un rayon de 2 kilomètres autour d'une gare.

Carte de destination générale des différentes parties du territoire : extrait sur la commune de Longueville

Les espaces urbanisés

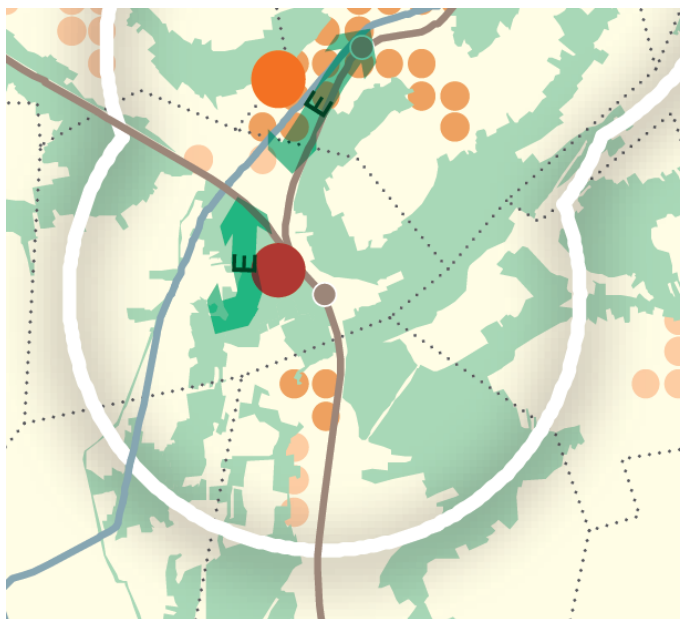
-  Espace urbanisé à optimiser
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

-  Secteur d'urbanisation préférentielle
-  Secteur d'urbanisation conditionnelle



Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares



Source : SDRIF 2013

Orientations du SDRIF 2013 pour les secteurs à fort potentiel de densification :

« Ces secteurs offrent un potentiel de mutation majeur qui ne doit pas être compromis. Ils doivent être le lieu d'efforts accrus en matière de densification du tissu urbain, tant dans les secteurs réservés aux activités que dans les secteurs d'habitat, ces derniers devant contribuer de façon significative à l'augmentation et la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins locaux et participer à la satisfaction des besoins régionaux. »

Orientations du SDRIF 2013 pour les secteurs de développement à proximité des gares :

« À l'horizon 2030, une extension de l'urbanisation de l'ordre de 5% de la superficie de l'espace urbanisé communal est possible dans ces secteurs. Ces extensions doivent être en continuité de l'espace urbanisé existant au sein duquel la gare est implantée. »

Synthèse et enjeux sur les espaces économiques

Diagnostic

Accueil des entreprises et activité économique

- **71 ZAE** et dominance (dans l'emploi et les entreprises) des secteurs de l'administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale. Commerce, réparation d'automobiles et motocycles, ainsi que celui de la fabrication d'autres produits industriels sont également conséquents.
- **Croissance des implantations des établissements** dans les ZAE.

Forces

Faiblesses

Quelques **potentiels de densification** sur certaines espaces économiques.

Peu de disponibilités foncières en zones d'activités existantes : de l'ordre de **10 hectares** (situation actualisée en décembre 2019)

Peu d'opportunités foncières dans le **SDRIF 2013** en dehors de la ville de Provins.

Peu d'offre d'accueil en immobilier d'entreprises (hôtel, pépinière...).

Le nombre de salariés dans les ZAE a doublé en 6 ans, traduisant un **dynamisme économique** (à nuancer avec l'amélioration du décompte par géocodage).

Enjeux

- Conforter les capacités d'accueil de nouvelles entreprises.
- Mobiliser les capacités de renouvellement urbain (friches) pour développer l'offre économique.
- Conforter les pôles économiques (Provins, agglomération de Bray-sur-Seine) en développant des avantages compétitifs comme le Très Haut Débit (THD), la multimodalité...
- Conforter le pôle économique Bassée-Montois :
 - Perspective d'un nouveau port de commerce fluvial à terme en lien avec la mise à grand gabarit de la Seine.
 - Veiller à une complémentarité entre les pôles de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly (développer de petites entreprises artisanales...).
- Attirer des entreprises axées sur les services à la population (personnes âgées...) et aux entreprises.
- Être en mesure de créer des structures immobilières adaptées aux besoins des entreprises.

6 UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE ESSENTIELLE SUR CE TERRITOIRE RURAL

L'analyse de l'appareil commercial du territoire du Grand Provinois se base sur un travail de recensement sur le terrain, réalisé par Intencité entre février et mars 2017, ainsi que l'exploitation du Porter à Connaissance Economique et Commercial de la CCI Seine et Marne (mai 2017).

Pour fins de ce diagnostic, les catégories de commerces suivantes ont été prises en compte :

- alimentaire,
- équipements de la personne,
- équipement de la maison,
- autres biens (culture/loisirs, jeux-jouets, sports et divers),
- services marchands (coiffeurs, pressing, retouche/cordonnerie, salon de beauté, etc),
- services non marchands (banques, assurances, agences immobilières, etc).

Ce recensement **ne tient pas compte des activités artisanales, ni des professions libérales**. Enfin, les données issues du recensement d'Intencité ont été retenues comme base de travail lorsque les chiffres fournis par la CCI 77 différaient sensiblement de ceux issus du travail de terrain d'Intencité. Toutefois, les écarts observés sont minimes.

6.1 Une offre inégalement répartie spatialement

Avec **534 commerces recensés** dans les principales polarités commerciales du territoire, soit **0,9 commerce pour 100 habitants**, la densité commerciale est relativement bonne et permet, en théorie du moins, d'avoir une masse critique répondant bien aux besoins de ses habitants. A titre de comparaison, sur des territoires affichant des densités de populations similaires, les moyennes observées se situent autour de 0,7 commerce pour 100 habitants.

COMMERCES POUR 100 HABITANTS

TERRITOIRE SCOT PROVINOIS	0,9
---------------------------	-----

VS

THIÉRACHE	0,9
PLAINE CHAMPAGNE	0,7
LOIRE DIVATTE	0,6
VEXIN	0,5

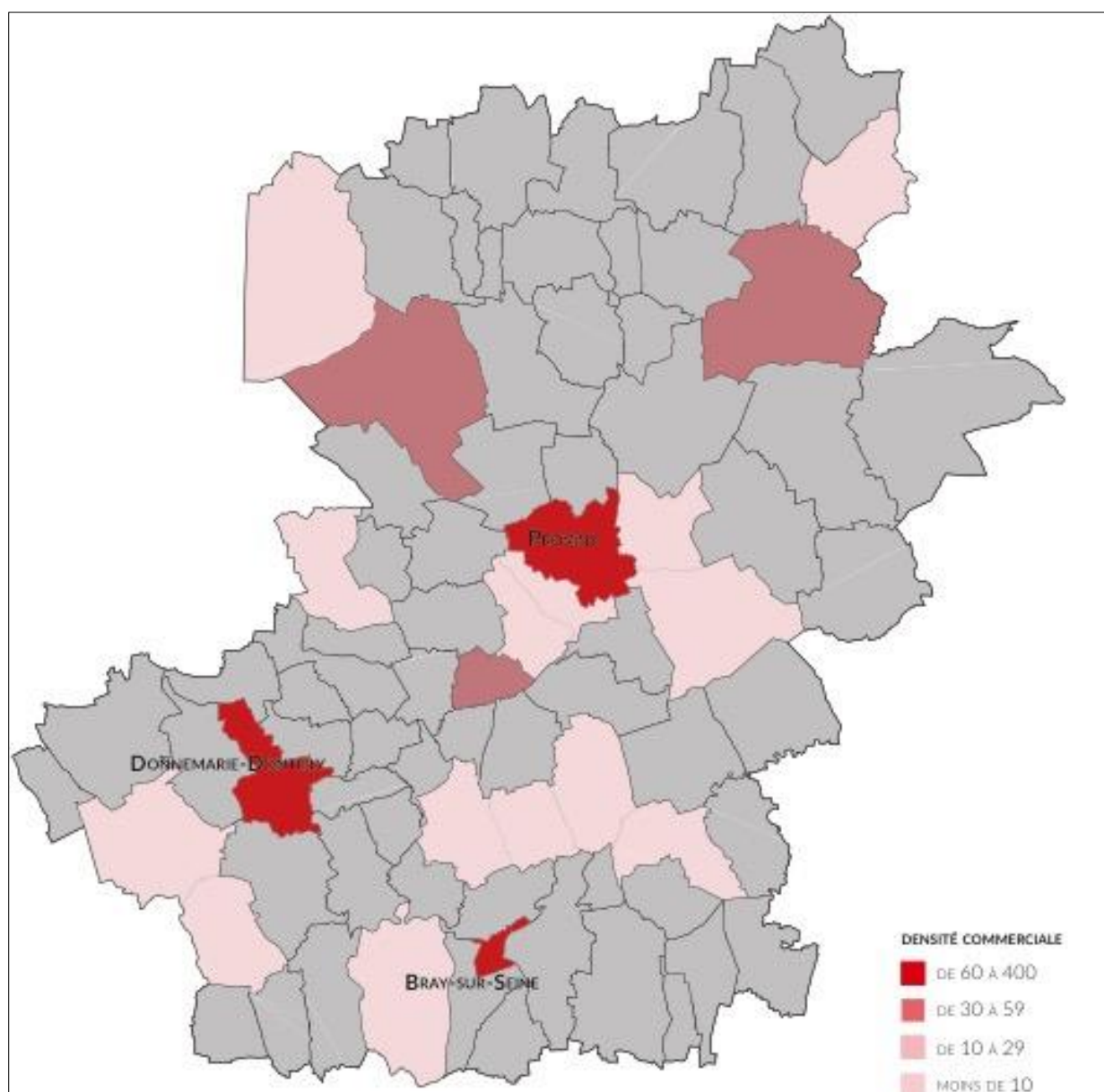
Source : Intencité - 2017

Toutefois, seulement une vingtaine de communes sur 82 possèdent au moins un commerce, ce qui signifie que l'offre commerciale est monopolisée par seulement 22 % des communes du territoire. En outre, moins de la moitié d'entre elles accueillent plus d'une dizaine de commerces.

Le territoire jouit d'un **cœur commercial fort** représenté par **Provins**, de **deux pôles secondaires** représentés par **Bray-sur-Seine** et **Donnemarie-Dontilly**, et de **16 petits pôles relais** plus ou moins bien répartis.

La ville de Provins monopolise à elle seule 67 % de l'offre commerciale du territoire, Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, quant à elles, représentent 19 % de l'offre commerciale. Les 16 autres communes se partagent les 14 % restant.

Les densités commerciales par commune



Source : Intencité - 2017



Chenoise



Donnemarie-Dontilly

6.2 Une composition commerciale proche des moyennes usuelles mais une faible mixité en termes de catégories et de formats

		TERRITOIRE SCOT	MOYENNES USUELLES	
100	SERVICES	18,7 %	15-20 %	
87	VACANT	16,3 %	8-10 %	
86	CAFÉ/HÔTEL/RESTAURANT	16 %	15-18 %	
63	ALIMENTAIRE	11,8 %	12-14 %	
59	HYGIÈNE-SANTÉ-BEAUTÉ	11 %	10-12 %	
37	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	7 %	8-10 %	
34	AUTO/MOTO/CYCLE	6,2 %	- %	
33	CULTURE/LOISIRS	7 %	6-8 %	
28	EQUIPEMENT DE LA MAISON	6 %	6-8 %	

= 527

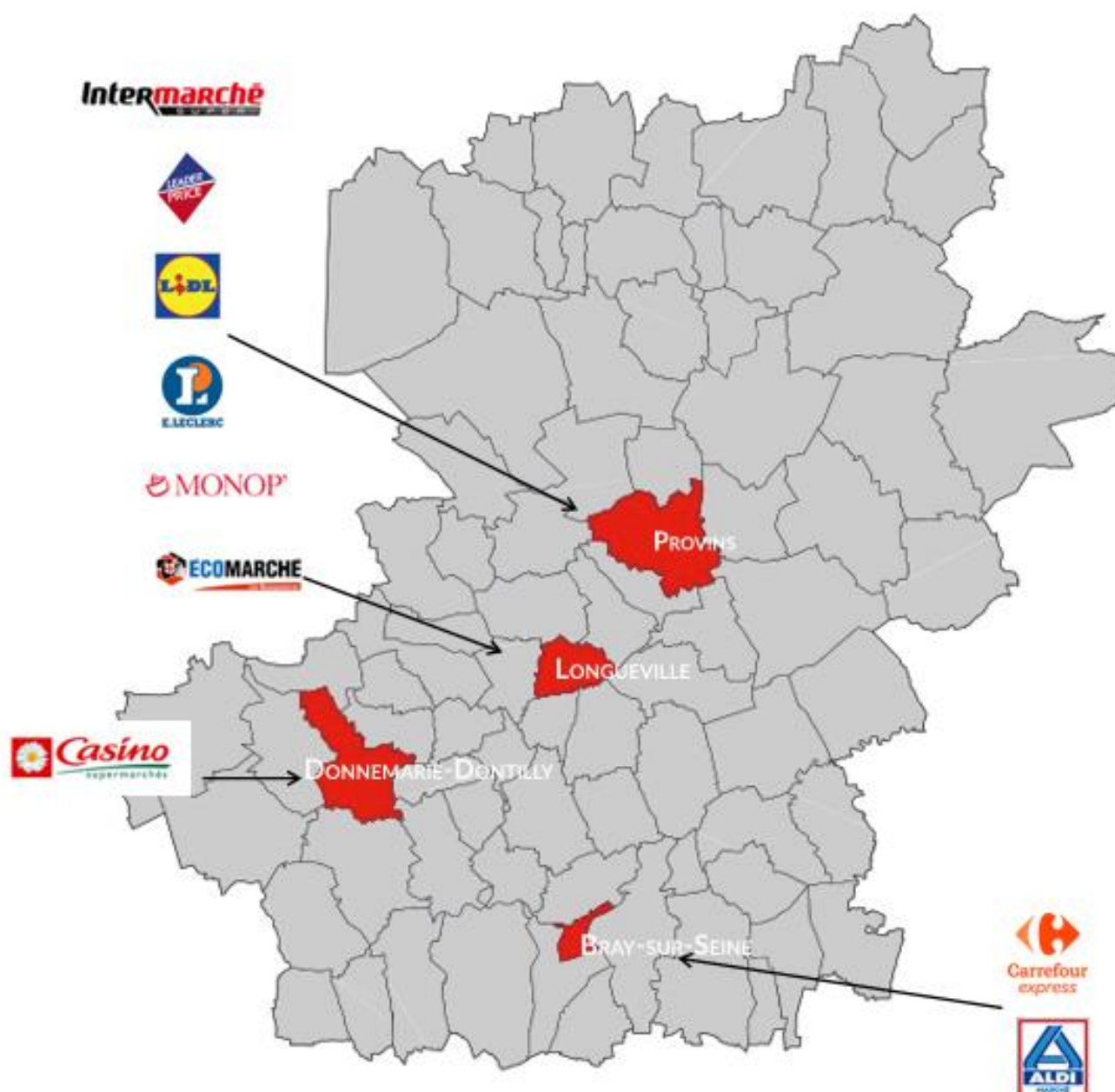
Source : Intencité - 2017

Toutes les catégories de commerces sont correctement représentées à l'échelle du territoire. En revanche, on observe un **taux de vacances très élevé**, nettement supérieur aux moyennes usuelles observées dans des territoires similaires.

Notons également que ces chiffres ne concernent que le nombre de commerces. Ils ne tiennent pas compte de la qualité ou de la diversité de l'offre dans chacune des catégories étudiées. Ainsi, d'une manière générale, les commerces du territoire proposent une **offre assez uniforme et « classique »** répondant aux besoins immédiats de la clientèle avec une forte représentativité des commerces alimentaires, de services (type alimentation générale, boulangerie, boucherie, services bancaires, services marchands type coiffeurs, etc) et les activités de restauration.

On observe également une faible mixité de l'offre en termes de formats, avec une **sur-représentation des magasins de proximité** : 471 boutiques (moins de 300 m² GLA²³) majoritairement tenues par des indépendants ; tandis que la part des moyennes surfaces (plus de 300 m² GLA) est faible : environ une soixantaine de magasins, essentiellement implantés à Provins et dans une moindre mesure dans les pôles secondaires de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly.

²³ GLA : Gross Locative Area. Il s'agit de la surface locative brute, c'est-à-dire vente + réserves et locaux sociaux.



Source : Intencité - 2017

NOMBRE DE LOCOMOTIVES ALIMENTAIRE

TAUX D'ENSEIGNE NATIONALE
TOUTES TYPOLOGIES CONFONDUES

15,7 %

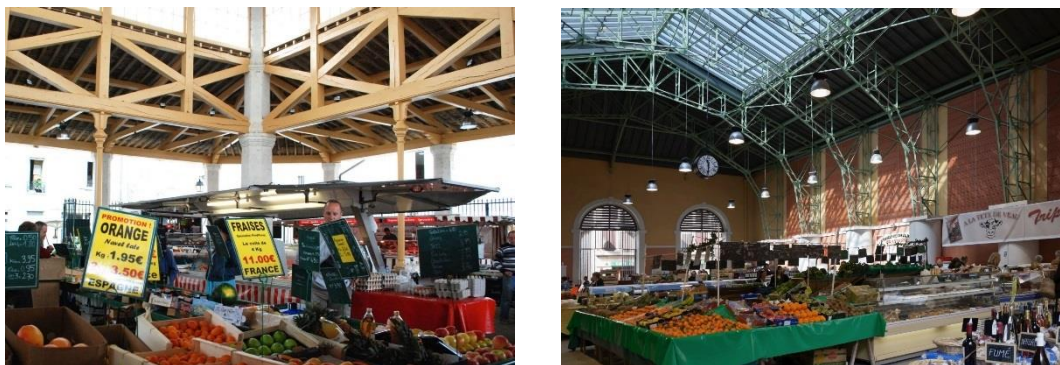
La part des enseignes nationales présentes sur le territoire est assez faible, mais répond à une volonté de préserver les commerces indépendants. Il s'agit essentiellement d'enseignes de la grande distribution alimentaire, proposant des prix attractifs. Les GMS spécialisées sont peu développées et majoritairement axées sur l'équipement de la personne et de la maison, avec des enseignes positionnées sur un créneau mass market du type Géo, La Halle, Bricomarché, Kiabi, etc. Néanmoins, on recense également quelques enseignes locomotives « leader » sur leur segment et plus qualitative du type Décathlon, La Grande Récré, etc.

6.3 Focus sur l'offre sédentaire

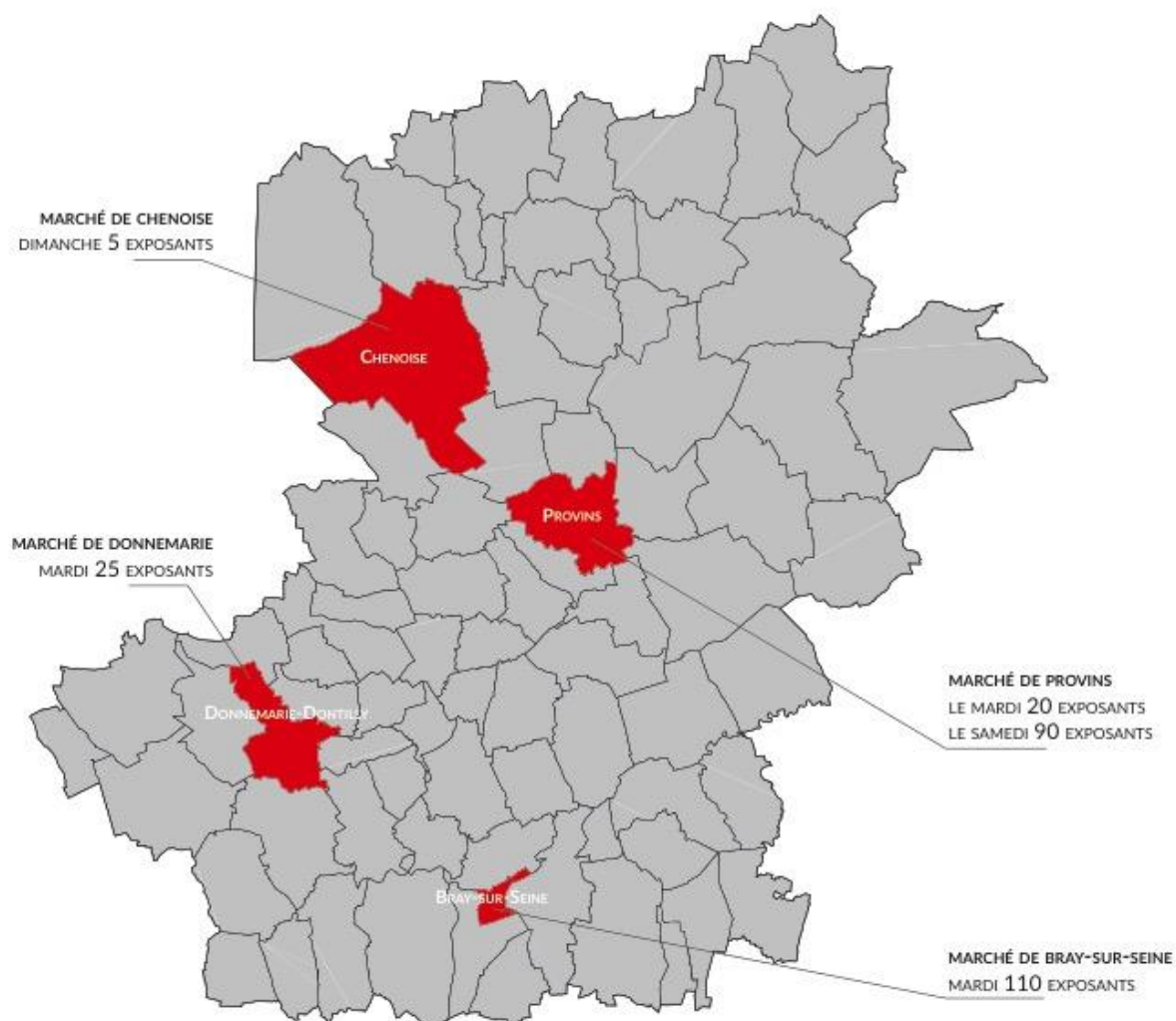
6.3.1 Un territoire comptant peu de marchés

Parmi les 18 communes accueillant un pôle commercial sédentaire, seulement 4 disposent d'un marché. Les marchés sont répartis principalement sur le centre-ouest du territoire laissant des vides dans ce domaine sur la partie est.

Les marchés de Provins et de Bray-sur-Seine jouissent d'une excellente réputation au sein du territoire. Ce rayonnement profite aux commerces sédentaires présent en centre-ville.



Les principaux marchés



Source : Intencité - 2017

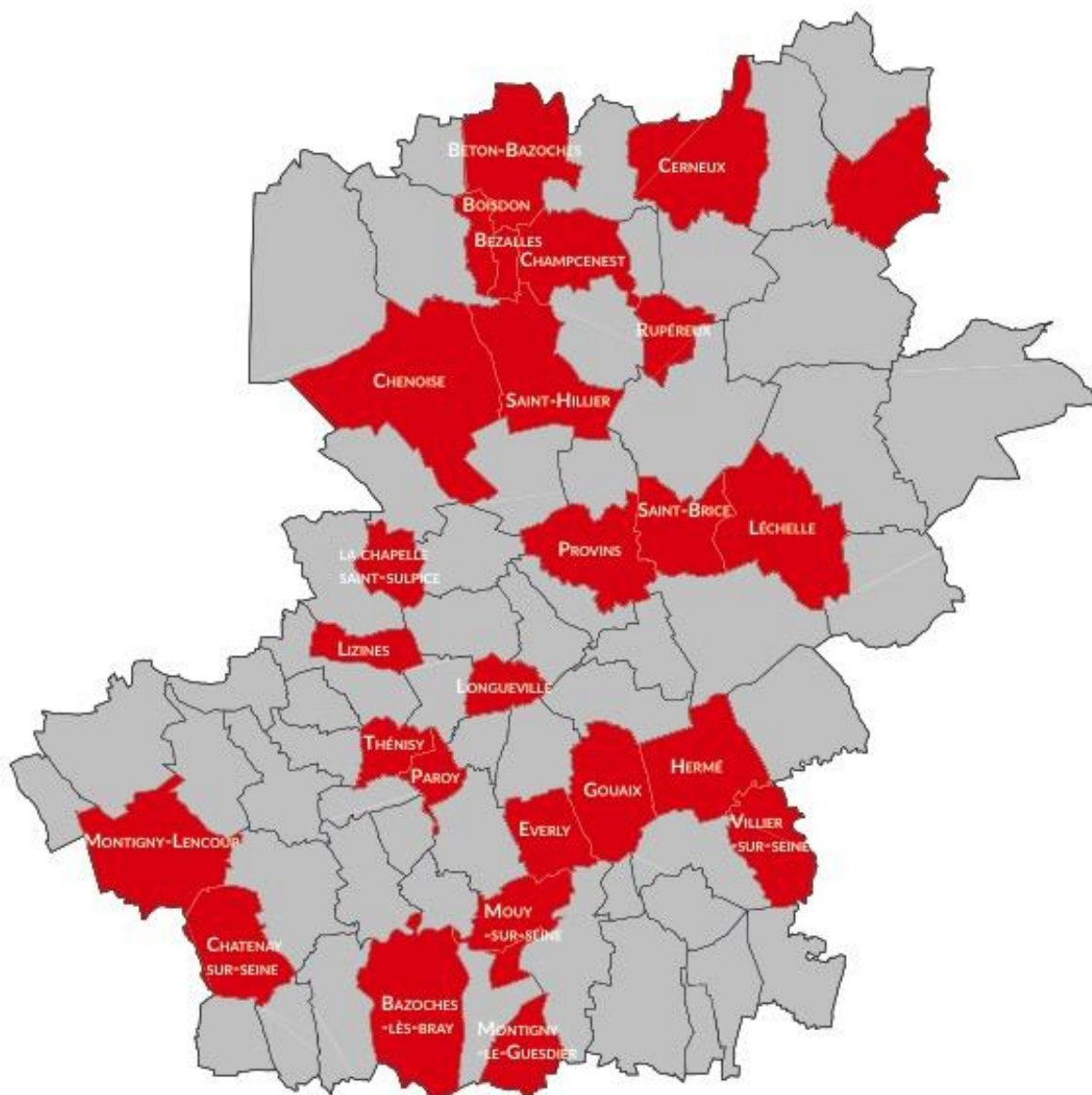
6.3.2 Une bonne complémentarité entre l'offre sédentaire et les tournées

27 communes (33 %) sont desservies par une offre de tournée (source : questionnaires et entretiens auprès des communes du Grand Provinois). Une tournée est la visite hebdomadaire régulière d'un commerçant sur un territoire.

Pour 17 d'entre elles (63 %), cela représente leur seule offre commerciale de proximité. La majorité des communes accueille en moyenne 2 tournées.

Seules 2 communes bénéficient de plus d'exposants : Montceau-lès-Provins (3) et Léchelle (3). Les tournées les plus fréquentes sont la boulangerie, qui passe 6 jours sur 7, et la boucherie-charcuterie, qui passe deux fois dans la semaine en moyenne.

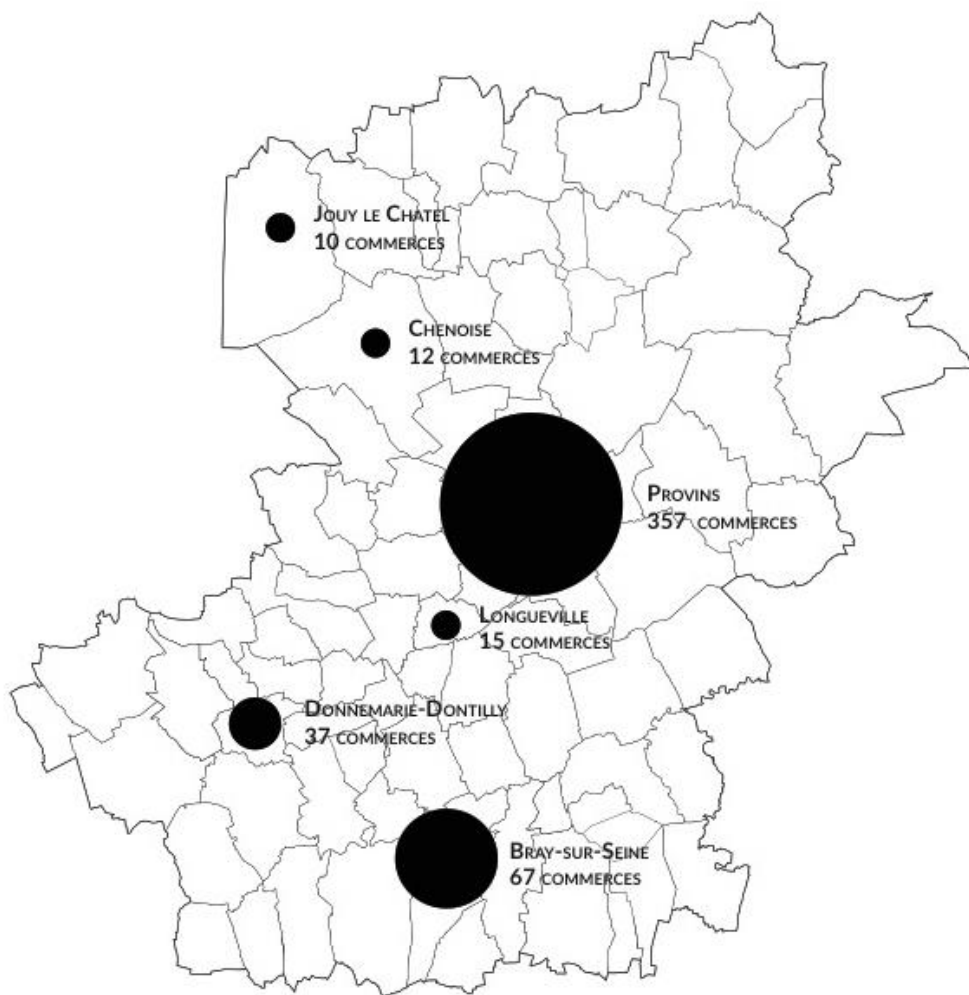
Les communes qui bénéficient d'une tournée



Source : Intencité - 2017

7 FOCUS SUR LES PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX DU GRAND PROVINOIS

Les principaux pôles commerciaux du territoire



Source : Intencité - 2017

Pour fins de cette analyse, Intencité n'a retenu que les **pôles disposant d'au moins 10 commerces**.

La CCI de Seine-et-Marne comptabilise 12 commerces à Sourdun (Porter à Connaissance économique et commercial de la CCI 77 SCoT du Grand Provinois, mai 2017).

Intencité n'en a recensé que 3 lors de son passage sur le terrain. C'est pourquoi Sourdun n'a pas été retenu comme polarité commerciale du territoire.

7.1 Provins : poumon commercial du territoire

NOMBRE D'HABITANTS **11 736**

DENSITÉ COMMERCIALE **1 POUR 33 HABITANTS**

TAUX D'ENSEIGNE NATIONALE **18,8**

COMPOSITION COMMERCIALE

72	SERVICES	20,2 %
61	CAFÉ/HÔTEL/RESTAURANT	17 %
55	VACANT	15,4 %
39	HYGIÈNE-SANTÉ-BEAUTÉ	11 %
38	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	10,6 %
30	ALIMENTAIRE	8,4 %
22	CULTURE/LOISIRS	6,2 %
21	EQUIPEMENT DE LA MAISON	5,8 %
19	AUTO/MOTO/CYCLE	5,4 %

= 357



Place Saint-Ayoul à Provins



Epicerie Place Saint-Ayoul à Provins

LA SCENOGRAPHIE COMMERCIALE

+

- Stationnement consommateurs bien pourvu en centre-ville à l'image de la place Saint-Ayoul.
- Déambulation urbaine facilitée sur la rue de la cordonnerie.
- Une zone commerciale très accessible au sud de la ville.

-

- Traversées piétonnes difficiles sur la rue du Val en heure de pointe, beaucoup de passage de véhicules sur cet axe commercial.
- Un centre historique mal indiqué depuis le centre-ville

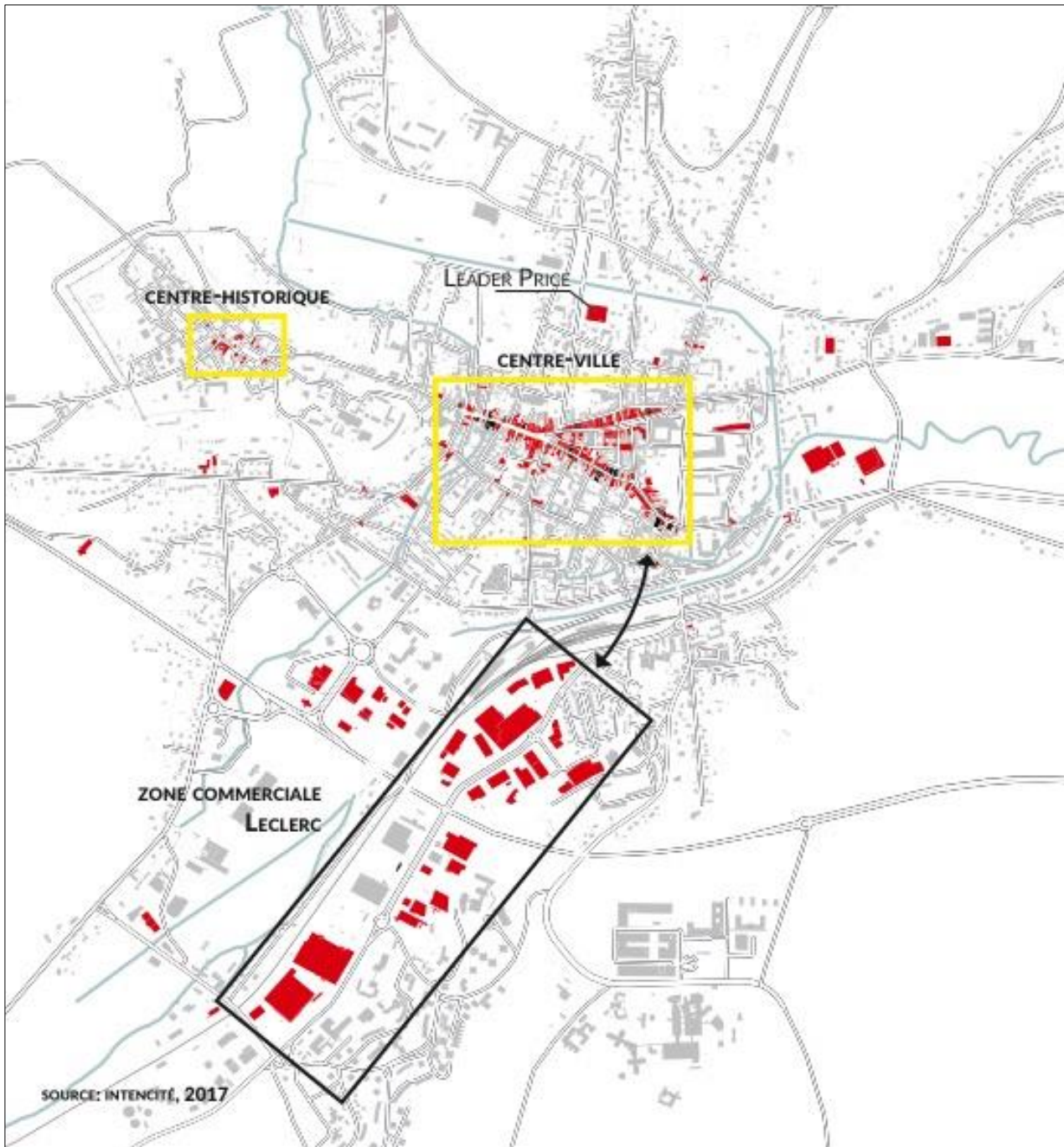
LA VOCATION COMMERCIALE

+

- Pôle commercial majeur du territoire.
- Bénéficie d'une offre commerciale très satisfaisante : bonne mixité de l'offre en termes de catégories (toutes les typologies sont représentées) et de niveau de gamme, présence d'enseignes nationales, notamment dans le centre-ville et les zones commerciales de Chambenois et des Bordes.
- Offre attractive rayonnant assez loin dans le territoire.

-

- Un développement commercial de périphérie freinant le potentiel commercial du centre.
- Une sur-représentation des services et de la restauration dans l'ensemble des pôles.
- Un environnement concurrentiel perceptible.



Source : Intencité - 2017

7.2 Bray-sur-Seine : un pôle secondaire en fort déclin

NOMBRE D'HABITANTS **2 231**

DENSITÉ COMMERCIALE **1 POUR 33 HABITANTS**

TAUX D'ENSEIGNE NATIONALE **16,4**

COMPOSITION COMMERCIALE

14 SERVICES **21 %**

11 CAFÉ/HÔTEL/RESTAURANT

10 VACANT

10 ALIMENTAIRE

8 HYGIÈNE-SANTÉ-BEAUTÉ

7 AUTO/MOTO/CYCLE

4 CULTURE/LOISIRS

3 ÉQUIPEMENT DE LA MAISON

0 ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE **0 %**

= 67



Boulangerie rue Taveau, Bray-sur-Seine



Commerces Grande Rue, Bray-sur-Seine

LA SCENOGRAPHIE COMMERCIALE

+

- Une ambiance pittoresque rendant les déambulations agréables.
- Centre-ville dont le dynamisme se limite à la grande rue et au pourtour du marché couvert.
- Un parking de 500 places à proximité du centre-ville.

-

- Beaucoup de cellules vacantes créant des ruptures sur le linéaire commercial.
- Des efforts restent à réaliser au niveau des façades.

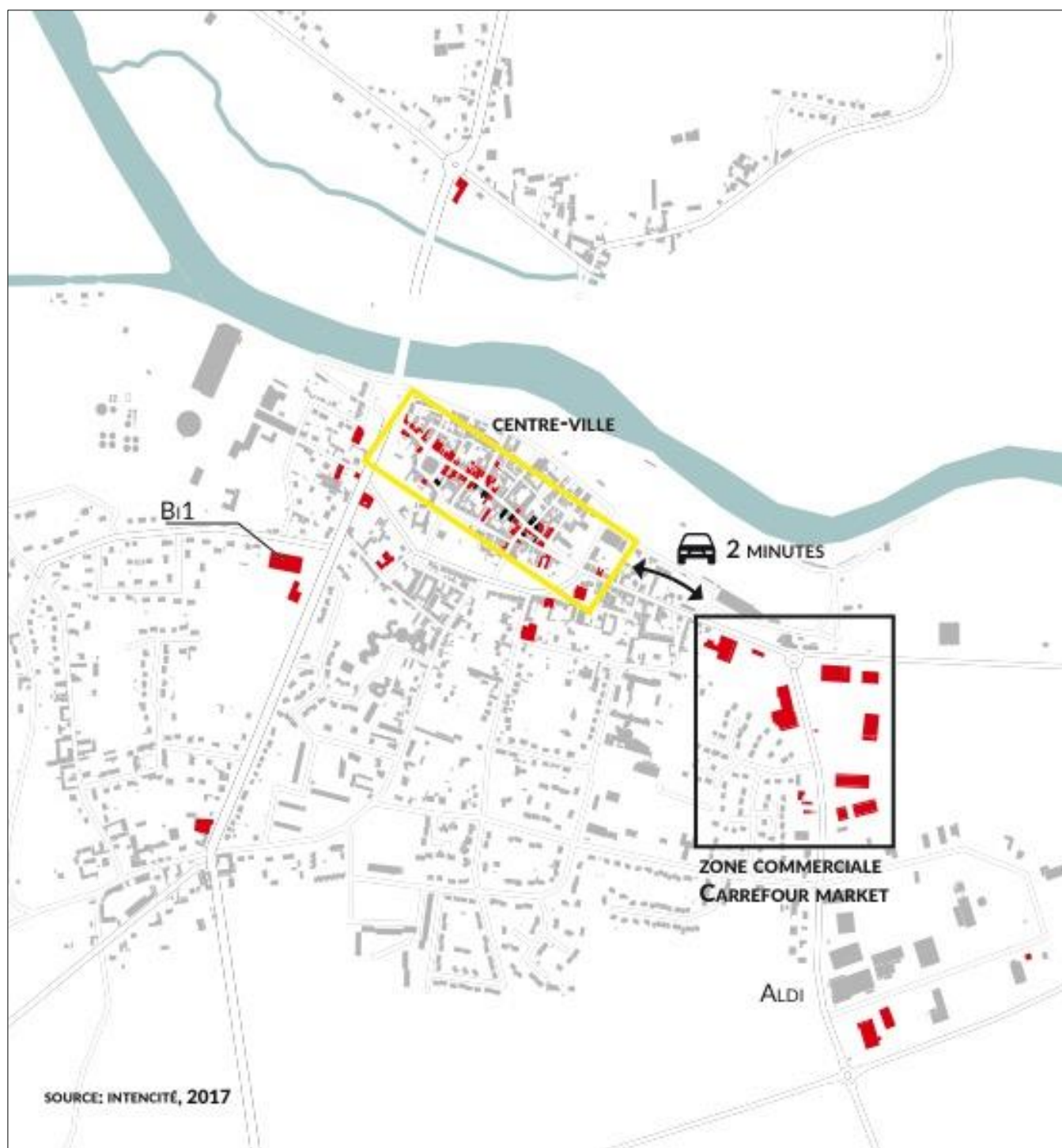
LA VOCATION COMMERCIALE

+

- Offre satisfaisante en alimentaire et en café/hôtel/restaurant.

-

- Typologie commerciale peu diversifiée avec une sur-représentation des catégories « alimentaire », « automobiles » et « services ». Une diversification de l'offre, notamment en bien anomaux, est indispensable pour relancer l'attractivité de ce pôle.
- Une vocation commerciale limitée en raison d'un environnement concurrentiel puissant (Sens et Provins à moins de 25 minutes).



Source : Intencité - 2017

7.3 Donnemarie-Dontilly : un pôle secondaire en difficultés

NOMBRE D'HABITANTS **2 923**

DENSITÉ COMMERCIALE **1 POUR 79 HABITANTS**

TAUX D'ENSEIGNE NATIONALE **5,4 %**

COMPOSITION COMMERCIALE

VACANT	38 %
SERVICES	16 %
CAFÉ/HÔTEL/RESTAURANT	13,5 %
HYGIÈNE-SANTÉ-BEAUTÉ	13,5 %
ALIMENTAIRE	10 %
AUTO/MOTO/CYCLE	3 %
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	3 %
EQUIPEMENT DE LA MAISON	3 %
CULTURE/LOISIRS	0 %

= 37



Cellules vacantes rue Marie Chaubart



Place du Marché, Donnemarie-Dontilly

LA SCENOGRAPHIE COMMERCIALE

+

- Stationnement facilité en centre-ville au niveau de la place du marché.
- Centre-ville fleuri qui jouit d'une ambiance pittoresque.

-

- Une accessibilité compliquée due à un schéma de circulation en sens unique.
- Un centre-ville peu visible et mal indiqué, ne facilitant pas sa reconnaissance commerciale et donc son attractivité.

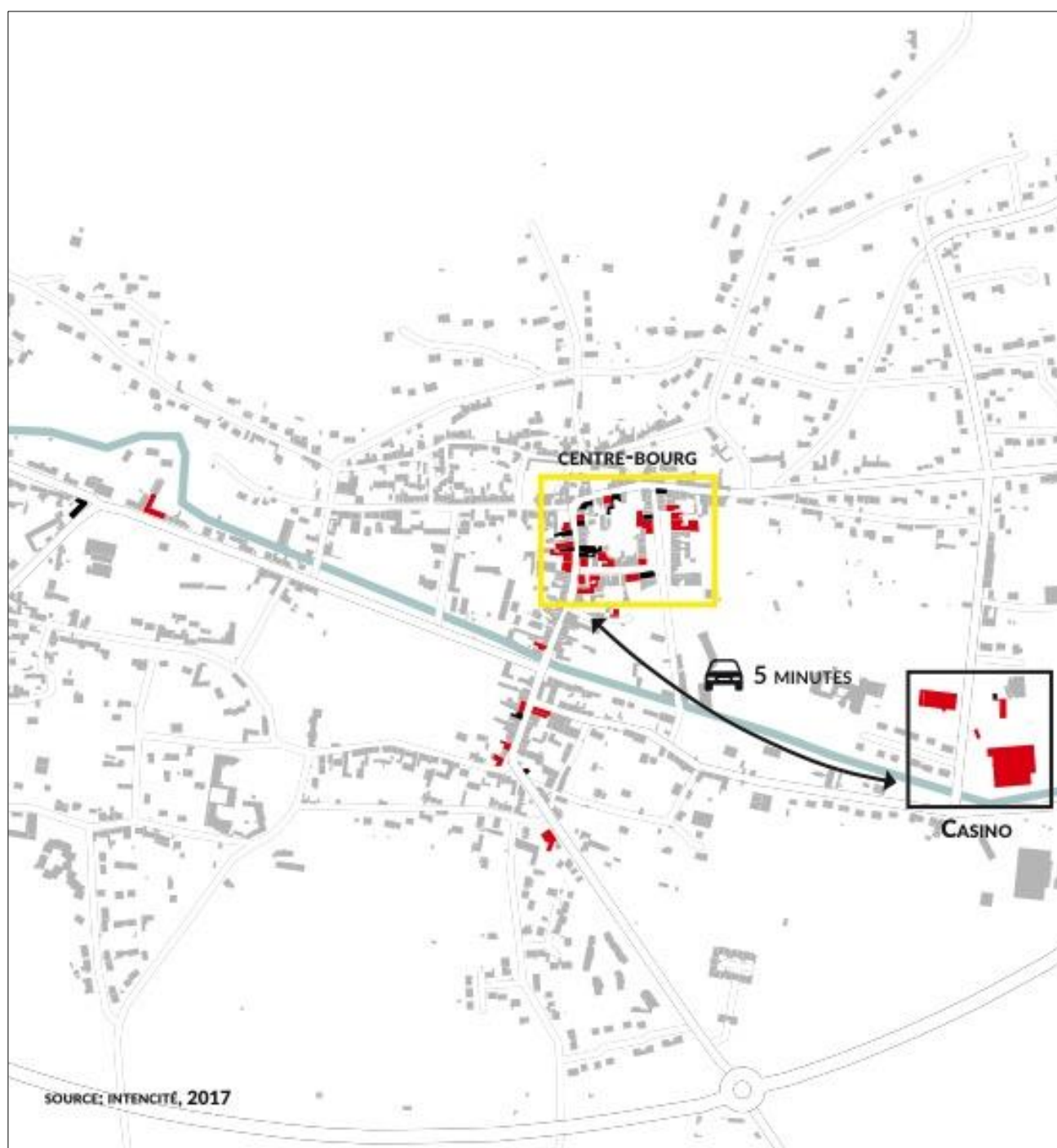
LA VOCATION COMMERCIALE

+

- Un supermarché plutôt bien tenu et bien achalandé, répondant aux besoins immédiats de la clientèle de proximité.

-

- Un taux de vacance inquiétant (38 %) qui nuit à la commercialité du centre-ville et favorise l'évasion de la clientèle.
- Un cadre d'achat peu attrayant ne permettant pas de capter des flux de passage (faible intérêt touristique, pas de patrimoine architectural).
- Une offre commerciale déséquilibrée avec une sur-représentation des services ; tandis que les catégories équipement de la personne, de la maison et autres biens sont quasi inexistantes.



Source : Intencité - 2017

7.4 Longueville : un linéaire commercial quasi inexistant

NOMBRE D'HABITANTS **1 811**

DENSITÉ COMMERCIALE 1 POUR 120 HABITANTS

TAUX D'ENSEIGNE NATIONALE **13 %**

COMPOSITION COMMERCIALE

4	ALIMENTAIRE	27 %
3	AUTO/MOTO/CYCLE	20 %
2	CAFÉ/HÔTEL/RESTAURANT	13 %
2	EQUIPEMENT DE LA MAISON	13 %
2	VACANT	13 %
1	HYGIÈNE-SANTÉ-BEAUTÉ	7 %
1	SERVICES	7 %
0	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	0 %
0	CULTURE/LOISIRS	0 %

= 15



Ecomarché Route de Bray, Longueville



Entrée de ville, Route de Bray, Longueville

LA SCENOGRAPHIE COMMERCIALE

+

- Stationnement facilité autour de la place de la mairie.

-

- Un environnement urbain dégradé marqué par la présence de friches industrielles en centre-bourg.
- Ambiance urbaine très routière.
- Confort d'usage limité.

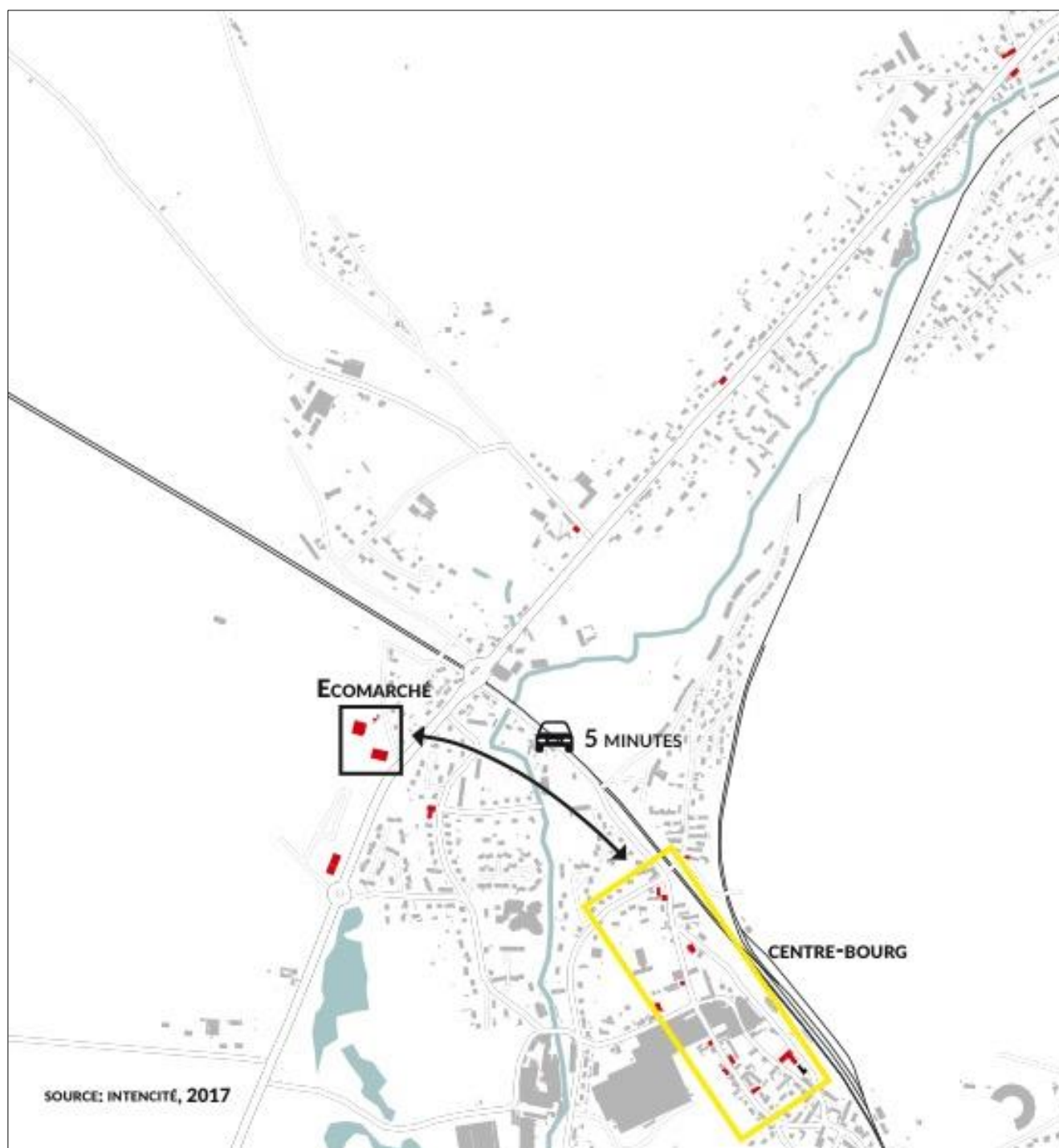
LA VOCATION COMMERCIALE

+

- Présence d'une moyenne surface alimentaire sur l'axe de desserte principal de la commune.

-

- Un linéaire commercial spatialement très « éclaté ».
- Faible diversité de l'offre essentiellement représentée par des magasins spécialisés en alimentaire et restauration.
- Faible taux de services.
- Une proximité avec Provins qui affecte la commercialité de Longueville.



Source : Intencité - 2017

7.5 Chenoise : un pôle d'hyper proximité

NOMBRE D'HABITANTS **1 348**

DENSITÉ COMMERCIALE **1 POUR 112 HABITANTS**

TAUX D'ENSEIGNE NATIONALE **8,3 %**

COMPOSITION COMMERCIALE

3	ALIMENTAIRE	29 %
2	HYGIÈNE-SANTÉ-BEAUTÉ	19 %
2	VACANT	14 %
1	SERVICES	12 %
1	EQUIPEMENT DE LA MAISON	8 %
1	CAFÉ/HÔTEL/RESTAURANT	8 %
1	AUTO/MOTO/CYCLE	4 %
0	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	0 %
0	CULTURE/LOISIRS	0 %

= 12



La Poste, Chenoise



Motoculture, Chenoise

LA SCENOGRAPHIE COMMERCIALE

+

- Une accessibilité aisée en voiture.

-

- Déambulation piétonne dangereuse.
- Une ambiance très routière (nombreux camions) rendant les traversées très difficiles.

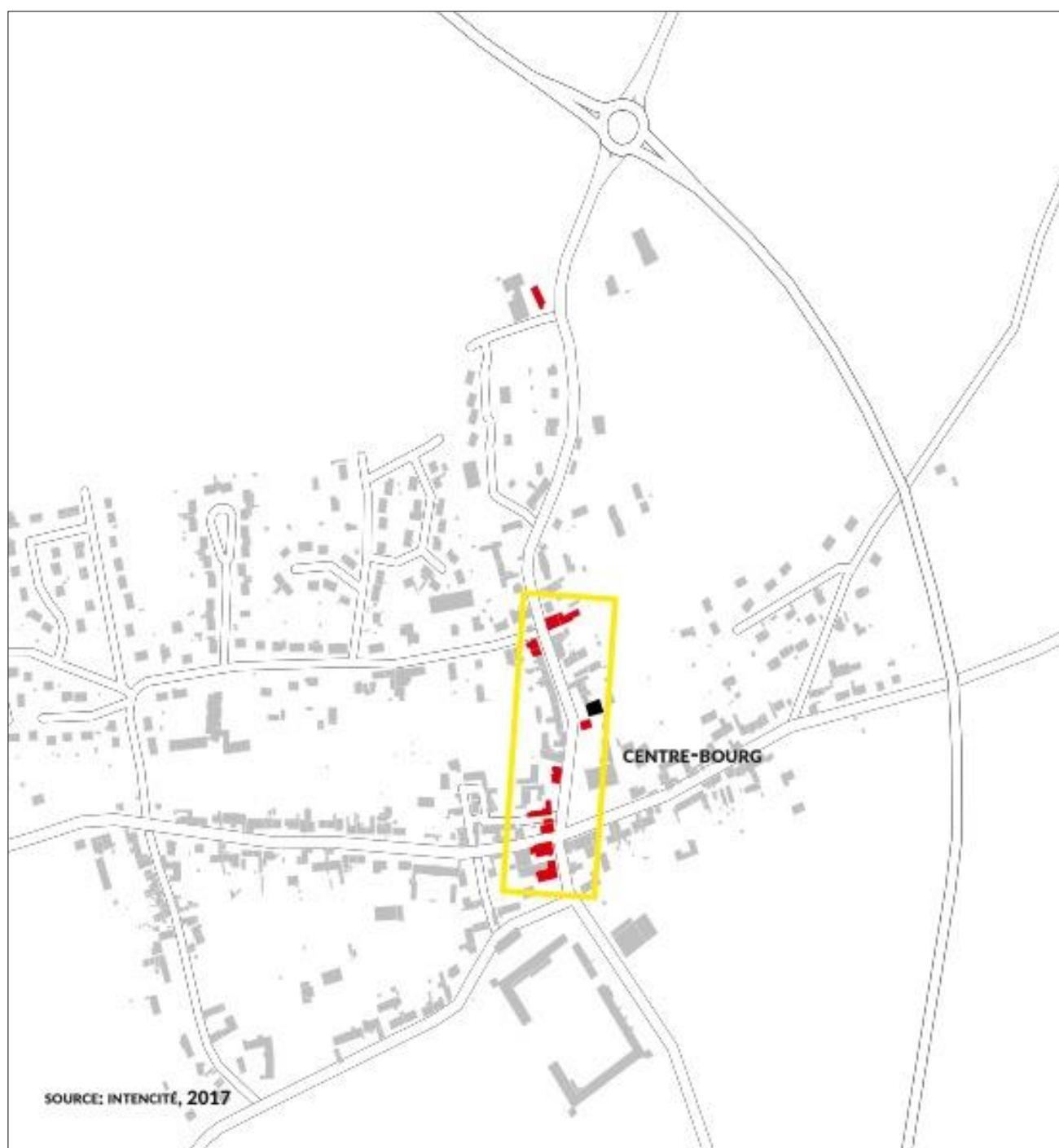
LA VOCATION COMMERCIALE

+

- Une offre commerciale limitée à la rue de la Forêt avec une micro-polarité autour de l'église.
- Présence d'une supérette Proxi proposant une offre de dépannage.

-

- Une offre trop dispersée, peu lisible et peu visible.
- Absence de diversité de l'offre y compris en alimentaire.



Source : Intencité - 2017

7.6 Jouy-le-Châtel : une offre de dépannage

NOMBRE D'HABITANTS **1 533**

DENSITÉ COMMERCIALE **1 POUR 139 HABITANTS**

TAUX D'ENSEIGNE NATIONALE **9 %**

COMPOSITION COMMERCIALE

4	ALIMENTAIRE	36 %
3	SERVICES	27 %
2	HYGIÈNE-SANTÉ-BEAUTÉ	18 %
1	CULTURE/LOISIRS	9 %
1	CAFÉ/HOTEL/RESTAURANT	9 %
0	EQUIPEMENT DE LA MAISON	0 %
0	AUTO/MOTO/CYCLES	0 %
0	EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	0 %
0	VACANT	0 %

= 11



Place de l'Eglise, Jouy-le-Châtel



Place de l'Eglise, Jouy-le-Châtel

LA SCENOGRAPHIE COMMERCIALE

+

- Des conditions d'accessibilité et de stationnement correctes : présence d'un parking sur la place de l'Eglise.

-

- Offre spatialement dispersée : la pharmacie et le café/restaurant sont excentrés par rapport aux commerces alimentaires implantés sur la place de l'Eglise.
- Offre commerciale peu visible.

LA VOCATION COMMERCIALE

+

- Une offre commerciale « classique » de centre-village représentée par des boutiques spécialisées en alimentaire et services.

-

- Une offre vieillissante et peu qualitative.

Organisation de l'appareil commercial de Jouy-le-Châtel



Source : Intencité - 2017

7.7 Villiers-Saint-Georges : un centre-bourg à consolider

NOMBRE D'HABITANTS **1 212**

DENSITÉ COMMERCIALE **1 POUR 110 HABITANTS**

TAUX D'ENSEIGNE NATIONALE **9 %**

COMPOSITION COMMERCIALE

VACANT	28 %
SERVICES	18 %
HYGIÈNE-SANTÉ-BEAUTÉ	18 %
ALIMENTAIRE	18 %
CULTURE/LOISIRS	9 %
CAFÉ/HÔTEL/RESTAURANT	9 %
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	0 %
AUTO/MOTO/CYCLE	0 %
EQUIPEMENT DE LA MAISON	0 %

= 11



Ancienne gare, Villiers-Saint-Georges



Mairie, Villiers-Saint-Georges

LA SCENOGRAPHIE COMMERCIALE

+

- Des efforts au niveau des façades rue Camille Desmoulins.
- Centre-bourg accueillant malgré des flux de circulation denses.

-

- Une ambiance très routière.

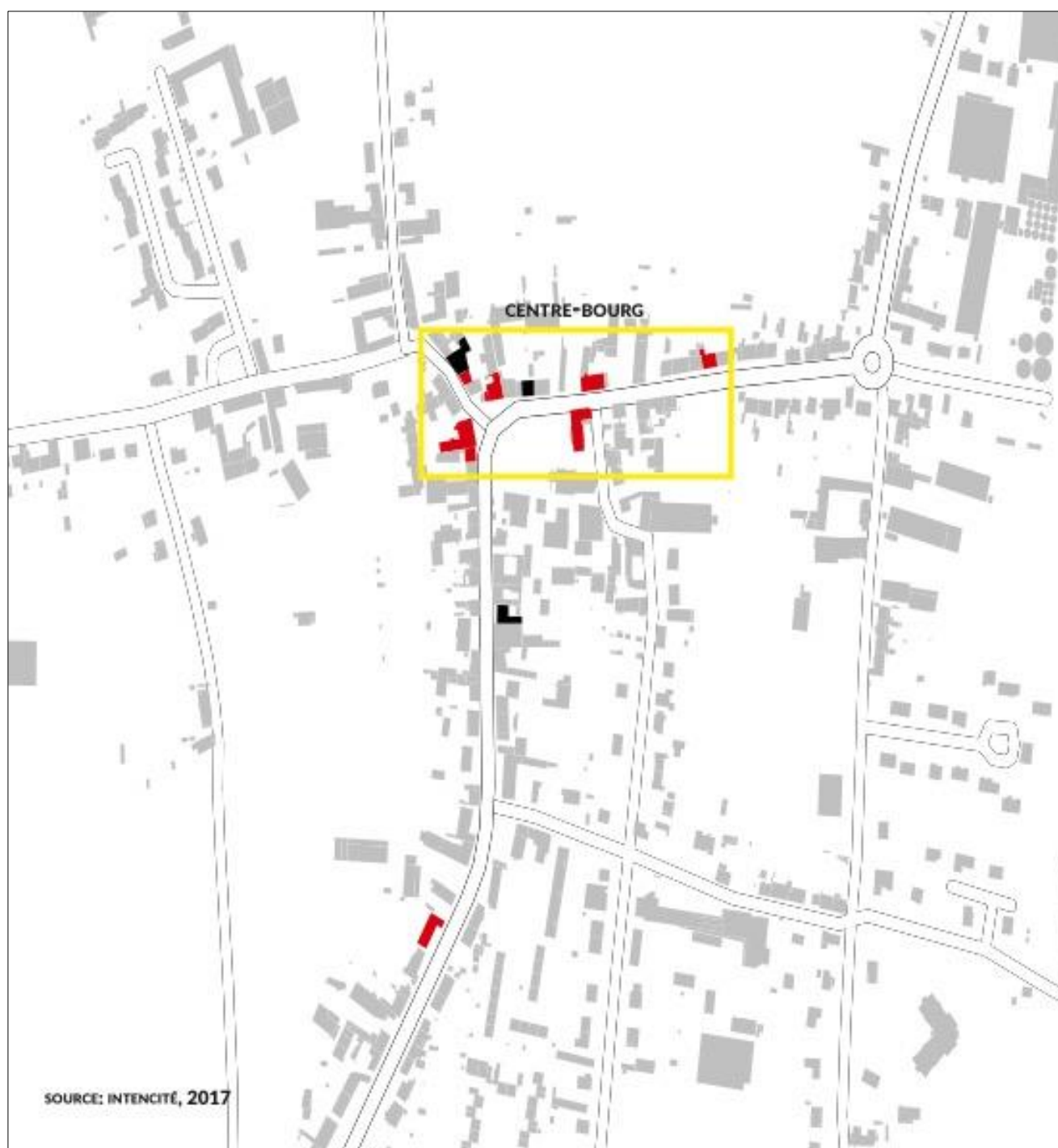
LA VOCATION COMMERCIALE

+

- Une offre concentrée autour de la place de la Mairie.
- Une supérette apporte la réponse aux petits besoins du quotidien.

-

- Une typologie commerciale à renforcer autour de la place de la Mairie.



Source : Intencité - 2017

Synthèse et enjeux liés à l'appareil commercial

Diagnostic

Offre commerciale

- **Un pôle commercial fort : le centre-ville de Provins mais qui tend à se fragiliser** face au développement de l'offre de périphérie et à celui du e-commerce. Certaines rues du centre-ville sont particulièrement touchées. Le maintien de l'attractivité du centre-ville de Provins est largement dépendant du déploiement de nouvelles enseignes et de nouveaux concepts proposant une offre qualitative et différenciée de celle des pôles de périphérie.
- **Une carence en pôles secondaires** : Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly sont en fort déclin. Ces pôles proposent une offre peu diversifiée, notamment en non alimentaire et affichent des taux de vacance des locaux relativement importants, ce qui nuit à la commercialité de leur centre-ville et favorise l'évasion en direction de Provins et Sens. Le renforcement et la concentration des linéaires commerçants sont deux conditions indispensables pour la redynamisation de ces pôles.
- **Un tissu commercial marqué par un maillage lâche de petits commerces de proximité, proposant une offre « basique », « classique » et qui manque de modernité.** Le territoire n'accueille pas ou très peu de commerces « nouvelle génération », notamment en alimentaire (produits bio, circuits courts, vente en vrac, etc). Concentrer l'offre et développer des concepts innovants, plus en adéquation avec les attentes de la clientèle, pourraient favoriser la redynamisation des petits commerces.

Enjeu 1 : la proximité comme support du dynamisme commercial du territoire

→ Conforter la vocation de pôle commercial structurant de Provins

- Travailler à la complémentarité entre l'offre de la grande distribution et celle du centre-ville pour limiter les effets de concurrence.
- Privilégier le développement de petites/moyennes enseignes dans Provins et les pôles secondaires pour favoriser l'émergence de locomotives.
- Promouvoir la diversification de l'offre commerciale afin de limiter l'évasion vers les grands pôles de la région parisienne.

→ Redynamiser les pôles relais

- Relancer l'attractivité commerciale par la constitution de petits pôles commerciaux : regroupement de commerces de plusieurs communes en entrée de ville, au niveau de carrefour etc.
- Développer une offre répondant aux besoins quotidiens des habitants.
- Rapprocher les commerces des services et équipements publics pour créer des pôles de vie.
- Organiser les flux et le stationnement pour favoriser le maintien des commerces.
- Adapter/réhabiliter les cellules commerciales vacantes afin qu'elles répondent aux besoins des futurs commerçants.

→ Organiser un accès aux services et commerces dans chaque commune

- Favoriser l'émergence de services de conciergeries (commerces ambulants, points relais sur l'ensemble du territoire).
- Inciter les enseignes alimentaires à développer des services de livraison.
- Favoriser la mobilité des personnes âgées par le développement de services de transport.

Enjeu 2 : maîtriser le développement des activités commerciales et celui de la grande distribution tout en assurant une urbanisation qualitative

→ Renforcer les zones commerciales existantes et limiter le développement de nouvelles zones

- Définir les zones à renforcer dans les pôles commerciaux principaux et secondaires : délimitation de zones périphériques préférentielles et des centres bourgs autorisant le développement de nouvelles implantations commerciales et notamment celles des enseignes de la grande distribution.
- Définir les zones où le développement des enseignes de la grande distribution et des grandes surfaces (plus de 1.000 m² de vente) est interdit : par exemple en dehors des zones périphériques préférentielles et dans les pôles relais.

→ Définir les surfaces commerciales à autoriser

- Nombre de m² et catégories de commerces : commerces de proximité vs commerces d'importance en fonction des typologies de communes : pôles principaux/ pôles secondaires/pôles relais.

→ Définir les règles d'implantation et d'aménagement des commerces d'importance en fonction des règles liées à leur accessibilité, à l'optimisation de l'espace, à l'insertion urbaine et paysagère et au respect de l'environnement.

Enjeu 3 : valoriser les spécificités du territoire et développer les synergies avec le tourisme

→ Conforter l'activité des producteurs locaux dans le fonctionnement du territoire

- Développer les circuits courts en s'appuyant sur les commerces existants.
- Développer de nouvelles formes innovantes de vente en circuits-courts.
- Organiser les échanges entre agriculteurs et les gîtes.
- Identifier les produits locaux et les porteurs de circuits courts auprès des consommateurs.

→ Favoriser les synergies entre les commerces et activités touristiques

- Renforcer l'attractivité des commerces du centre-ville de Provins en valorisant les entrepreneurs et les produits locaux.
- Mettre en oeuvre une route touristique en s'appuyant sur les pôles relais.
- Renforcer les réseaux locaux (associations de commerçants, renforcement des liens entre les commerçants et les entrepreneurs) et créer des évènements.
- Promouvoir l'activité commerciale via le numérique.

4 - Mobilités

Agir sur les composantes du système de déplacements d'un territoire suppose au préalable d'en connaître les usages et pratiques ainsi que les modes associés. Cette partie du diagnostic présente les éléments disponibles concernant cette connaissance à travers un **diagnostic multimodal**.

Il s'agit de fixer le cadre de la réflexion quant aux pratiques et conditions de déplacements des habitants du territoire et des visiteurs.

Les éléments de connaissance de la mobilité sur le territoire sont présentés selon 4 parties :

1 - Eléments de cadrage

2 - L'offre de transports collectifs et l'intermodalité

3 - Les modes de déplacement alternatifs

4 - Le transport routier

5 - Le transport fluvial

1 ELEMENTS DE CADRAGE

1.1 Le cadre réglementaire supra communal en termes de mobilités

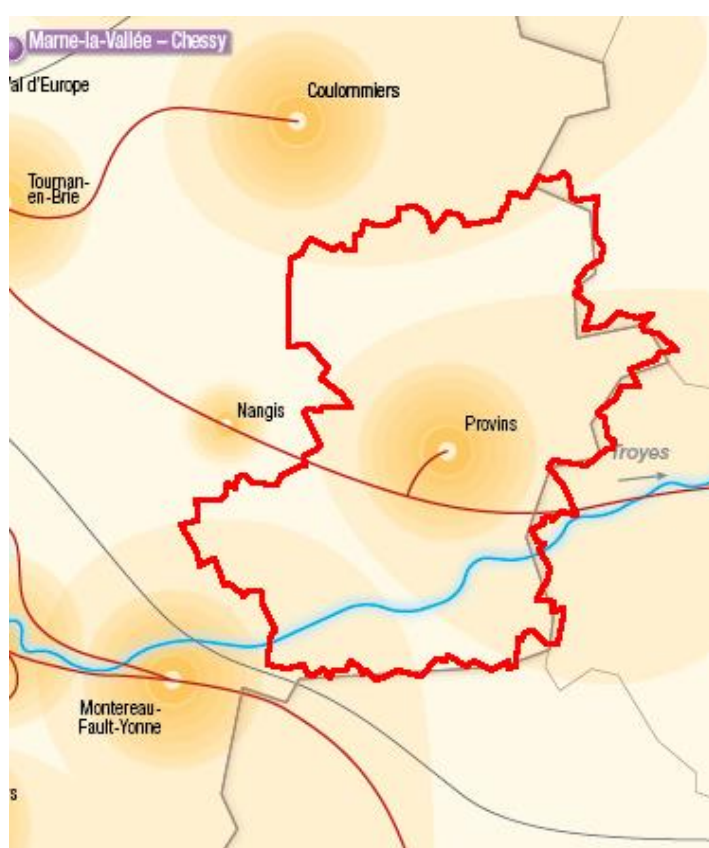
1.1.1 Le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF 2013), vers un renforcement des polarités de transport

Deux éléments structurants concernent directement le Grand Provinois :

- un réseau ferré en partie centrale
- le passage de la Seine en partie sud.

Le SDRIF identifie le secteur de **Provins comme bassin de déplacement structuré**, de même que les villes de Coulommiers, Montereau-Fault-Yonne et Nangis proches du territoire et toutes dotées d'une gare.

En revanche, aucune gare n'est active pour le trafic voyageurs dans le secteur Bassée-Montois (fermeture de la gare SNCF de Gouaix il y a plusieurs décennies).



Un système de transport métropolitain maillé

Le réseau

- Réseau ferré radial renforcé et fiabilisé, ou optimisé
- Réseau Grand Paris Express
- Tangentielle tram-train
- Réseau routier principal des grandes voies radiales
- Le fleuve, armature du transport fluvial

Les connexions

Railway GDS Porte métropolitaine, plaque tournante des échanges de niveau national, européen et mondial

Globales

- ✈ Aéroport
- 🚆 Gare TGV existante et en projet
- 🚢 Port

De proximité

- 📍 Pôle d'échange du réseau métropolitain

Des bassins de déplacement organisés et optimisés

- 🏡 Agglomération centrale
- 🌐 Bassin de déplacement structuré

Mobilités et développement de l'urbanisation (logements, équipements, économie...) relèvent d'une réflexion commune visant à favoriser le rapprochement des populations aux équipements et infrastructures.

Dans cet objectif, le SDRIF 2013 préconise le **développement d'une multimodalité sur les polarités**, notamment **autour des gares** vers lesquelles le report modal doit être renforcé : les secteurs de gare sont stratégiques pour favoriser l'usage des transports en commun plutôt que le véhicule individuel.

Cela se traduit sur le territoire du Grand Provinois par l'identification de potentiels de développement à Provins (quatre pastilles d'urbanisation préférentielle²⁴) et sur le reste du territoire, aux abords de gares ou de polarités (3 pastilles).

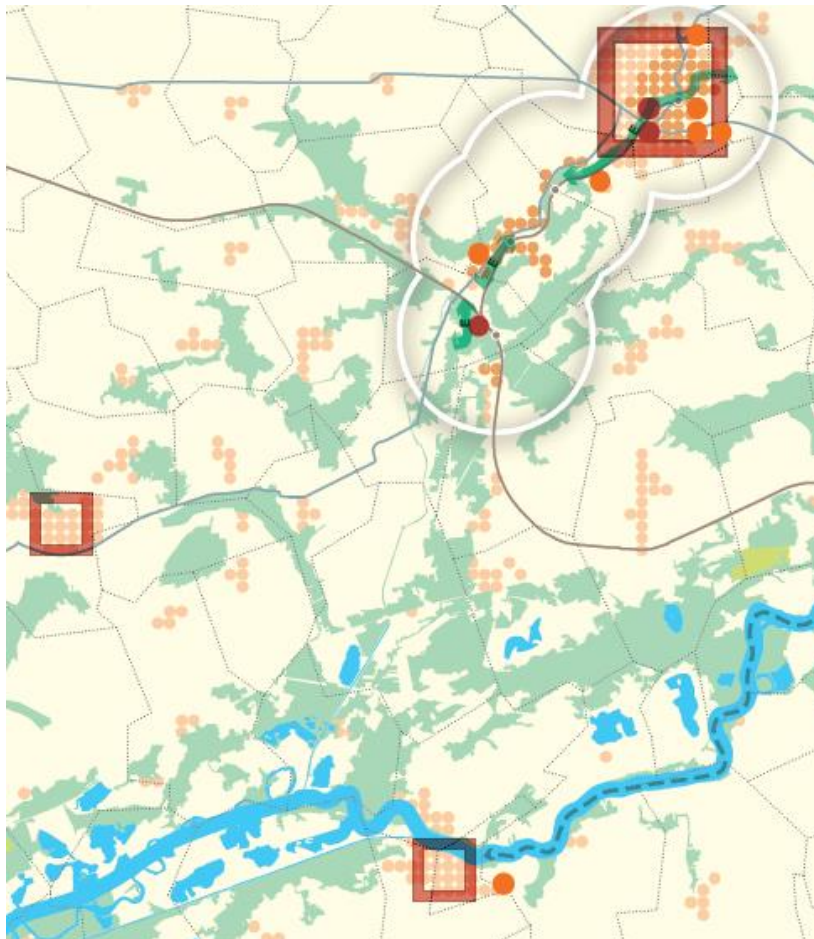
Polariser et équilibrer

Les espaces urbanisés

-  Espace urbanisé à optimiser
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

-  Secteur d'urbanisation préférentielle
-  Secteur d'urbanisation conditionnelle



Source : SDRIF 2013, carte de destination générale des différentes parties du territoire (extrait)

L'urbanisation dans les secteurs de gare peut être renforcée dans un rayon de 2 km autour des gares, en continuités des espaces déjà urbanisés.



Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Sur le Provinois, le SDRIF 2013 préconise un renforcement du pôle urbain de Provins et le renforcement de l'accessibilité au territoire.



Pôle de centralité à conforter

²⁴ Une pastille d'urbanisation préférentielle indique un potentiel urbanisable de l'ordre de 25 hectares à l'horizon 2030 (le point de départ du SDRIF dans sa mise en œuvre étant la situation du territoire régional en 2010).

Le SDRIF 2013 indique que la vocation du secteur Bassée-Montois est d’aller vers le renforcement d’un rôle structurant et vers l’affirmation d’un positionnement entre l’agglomération centrale et les espaces interrégionaux. Cela passe par une meilleure accessibilité au RER D, la gare de Montereau-Varennes, par une **valorisation du potentiel fluvial** pour le **développement économique et touristique**. Ainsi un aménagement fluvial est programmé sur le tronçon est de la Seine : **projet de mise à grand gabarit de la Seine** entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.



Les réseaux
routiers et fluviaux

	Existant	Itinéraire à requalifier	Projet (Principe de liaison)
Autoroute et voie rapide			
Réseau routier principal			
Franchissement			
Aménagement fluvial			

L'armature logistique

- Site multimodal d'enjeux nationaux
- Site multimodal d'enjeux métropolitains
- Site multimodal d'enjeux territoriaux

Source : SDRIF 2013, carte de destination générale des différentes parties du territoire (extrait)

1.1.2 Le Plan des Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France (PDUIF 2014)

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) d'Ile-de-France est décliné en **34 actions** définies à travers **9 défis** liés aux conditions de déplacements et aux comportements :

Défi 1 : Construire une ville plus favorable à l'usage des transports collectifs, de la marche et du vélo.

Défi 2 : Rendre les transports collectifs plus attractifs.

Défi 3 : Redonner de l'importance à la marche dans la chaîne de déplacement.

Défi 4 : Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo.

Défi 5 : Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés.

Défi 6 : Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement.

Défi 7 : Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser le transport par fret ferroviaire et par voie d'eau.

Défi 8 : Construire un système de gouvernance responsabilisant les acteurs pour la mise en œuvre du PDUIF.

Défi 9 : Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements.

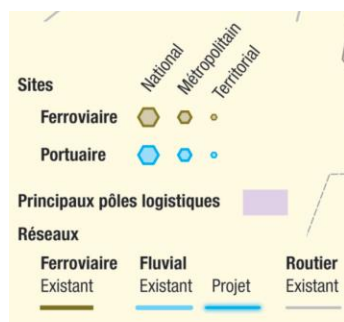
Le Grand Provinois est tout particulièrement concerné par **le défi 7** avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, un projet de nouveau port dans le secteur de Bray-sur-Seine.

Armature logistique régionale

A travers ce défi du PDUIF, un des objectifs à atteindre est de préserver et de développer des sites à vocation logistique (**création de plateformes multimodales**).

L'usage de la voie d'eau pour le transport des matériaux de construction, des déblais de chantiers et des déchets doit être conforté.

Aujourd'hui par exemple, 28 % des granulats sont transportés par voie d'eau en Ile-de-France (4 % au niveau national), 13 % par voie ferrée (3 % en France) et 59 % par transport routier (93 % en France).



Source : PDUIF 2014, page 174

Absence de Plan Local de Déplacement (PLD) sur le Grand Provinois

Une procédure d'élaboration d'un PLD ayant été abandonnée en 2005 au stade du diagnostic, il n'existe pas actuellement de recommandations à l'échelle du Grand Provinois.

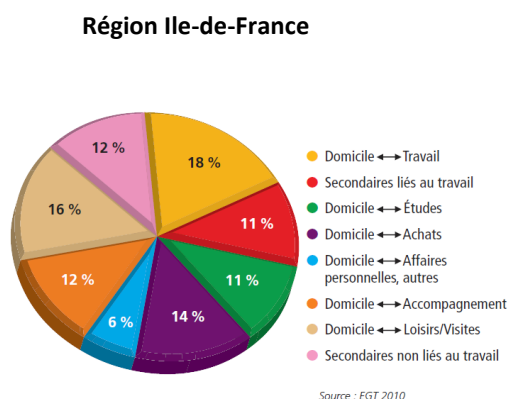
1.2 Les mobilités sur le Grand Provinois : la voiture mode de transport dominant

Les motifs de déplacement sont nombreux et ne peuvent être analysés qu'à partir d'une enquête ménage.

- domicile / accompagnement,
- domicile / achats,
- domicile / école,
- domicile / visites parents / amis,
- domicile / lieu de travail,
- domicile / loisirs,
- domicile / santé / démarches.

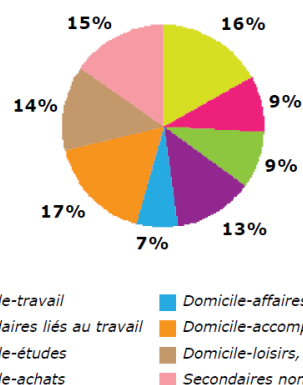
Sur le territoire du Grand Provinois, aucune enquête de ce type n'a été réalisée récemment. Pour mémoire, l'**Enquête Globale Transport (EGT)** réalisée entre 2009 et 2011 à l'échelle régionale dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF approuvé en 2014) illustre cette diversité des motifs de déplacement que l'on retrouve également à l'échelle du Grand Provinois :

Répartition des motifs de déplacements quotidiens



Source : EGT 2010, PDUIF 2014

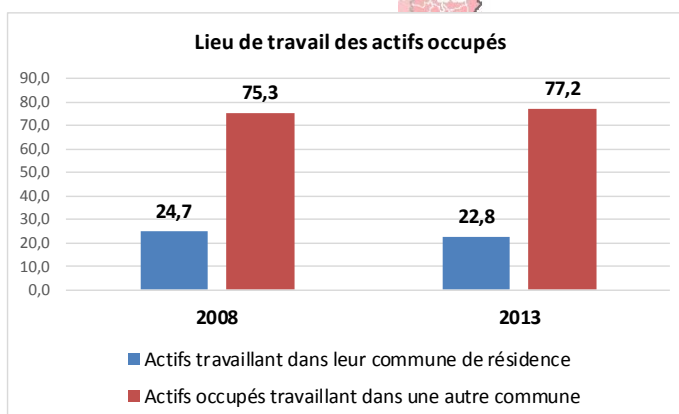
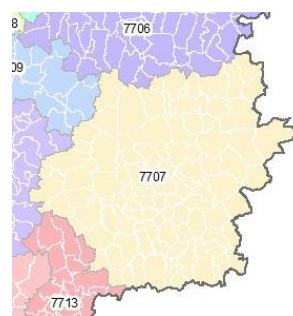
Secteur incluant le Grand Provinois Motifs des déplacements



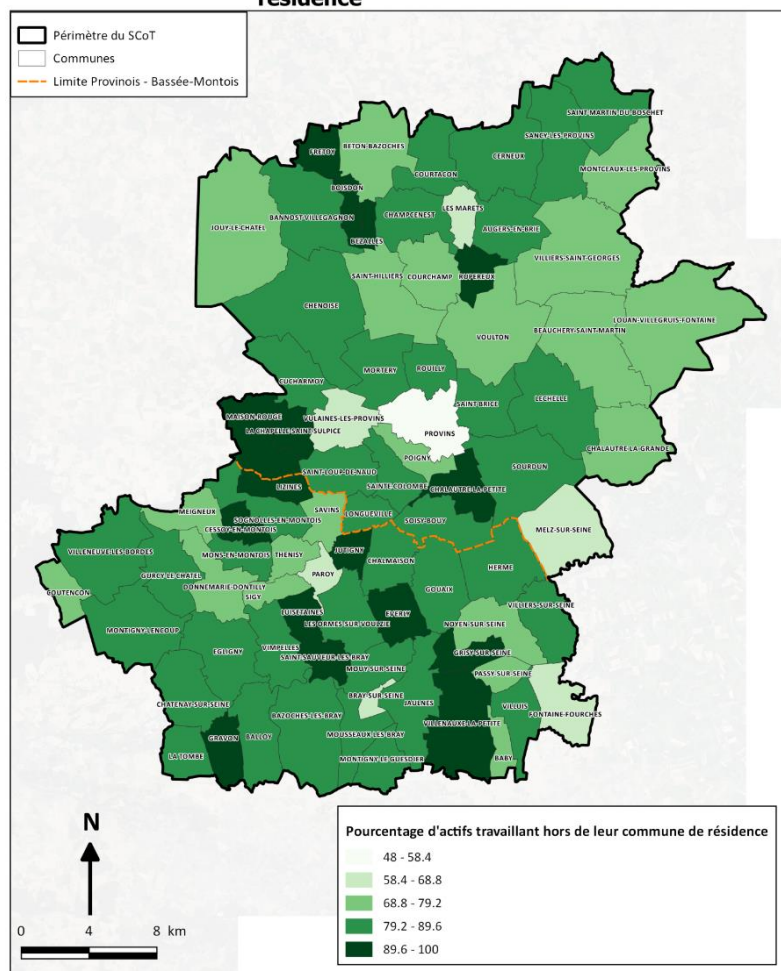
Les déplacements domicile / travail comptent parmi les déplacements quotidiens les plus nombreux. Ces déplacements pour motif professionnel concernent aujourd'hui **près de 27 800 actifs** (dont 24 000 actifs qui résident sur le Grand Provinois et 3 800 actifs non résidents qui occupent un emploi sur le territoire du SCoT).

Ces actifs sont toujours plus nombreux sur le Grand Provinois (+ 0,9 % depuis 2008), et également de plus en plus nombreux à travailler en dehors de leur commune de résidence : 77,2 % aujourd'hui (+ 1,9 point) (cf carte en page suivante).

Au cours de la même période, le taux de motorisation des ménages a augmenté : 86,4 % des ménages ont au moins une voiture aujourd'hui (85,8 % en 2008), soit **près de 1 100 ménages motorisés supplémentaires**.



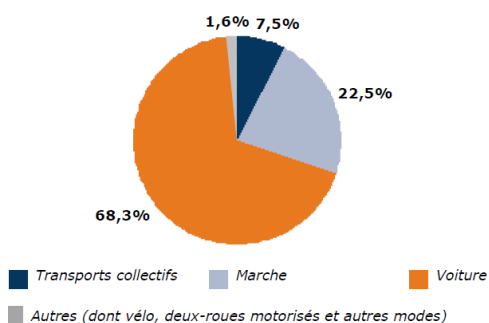
Source : INSEE, 2017



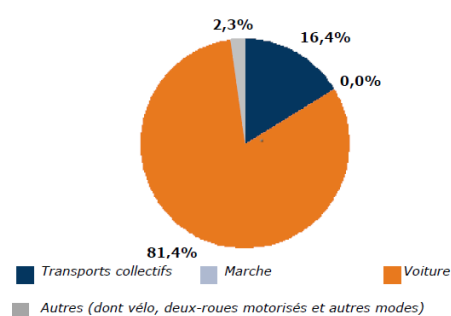
Le mode de transport dominant est la **voiture** (68 % pour l'ensemble des déplacements quotidiens). Ce mode de transport est encore plus important pour les déplacements d'échange avec d'autres territoires (81%).

Sources : INSEE, Géoclip, IGN

Mode des déplacements des résidents



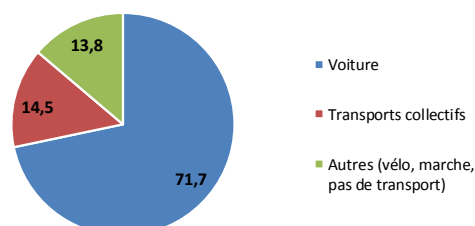
Mode des déplacements d'échange



Source : EGT 2010, PDUIF 2014

Cette **prédominance de la voiture** dans les déplacements professionnels est à nouveau confirmée dans les derniers résultats du recensement de l'INSEE.

Mode de transport des actifs en 2013



Source : INSEE, 2017

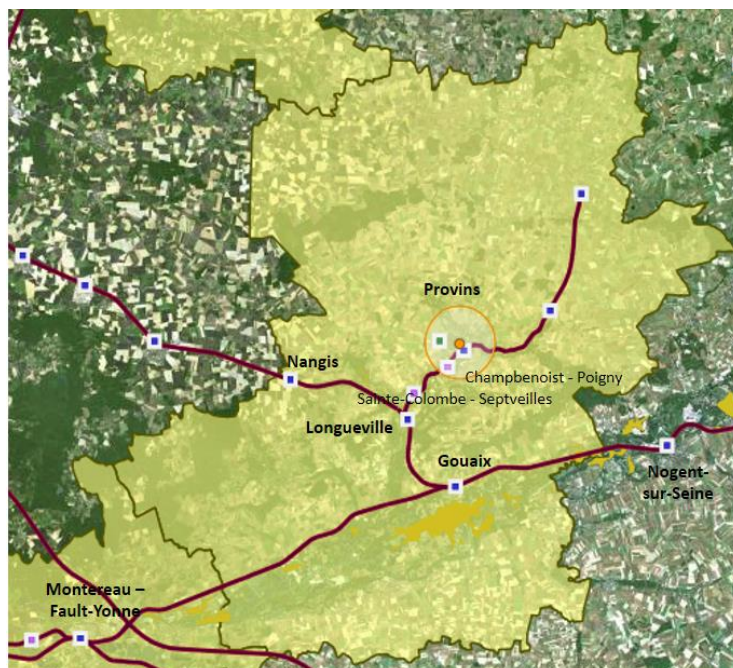
2 L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF ET L'INTERMODALITE

2.1 L'offre ferroviaire

2.1.1 Les infrastructures ferrées : un réseau connecté à Paris et à Troyes

Des emprises ferroviaires irriguent le Grand Provinois sur les axes suivants :

- Une ligne Paris-Provins via Longueville, dont la partie terminale au nord (de Provins à Villiers-Saint-Georges) est désaffectée.
- Une ligne en partie sud traversant la Bassée, depuis Montereau-Fault-Yonne vers Troyes, via notamment Nogent-sur-Seine.
- Une connexion ferrée depuis Longueville à Gouaix (gare de fret uniquement de Flamboin-Gouaix).



Source : Géoportail

→ La ligne P du réseau Transilien

Le territoire du Grand Provinois est desservi par la ligne P du réseau Transilien²⁵ joignant la Gare de l'Est de Paris à Provins. Longue de 252 kilomètres, cette ligne dessert 32 gares dont la majorité est située en Seine-et-Marne.

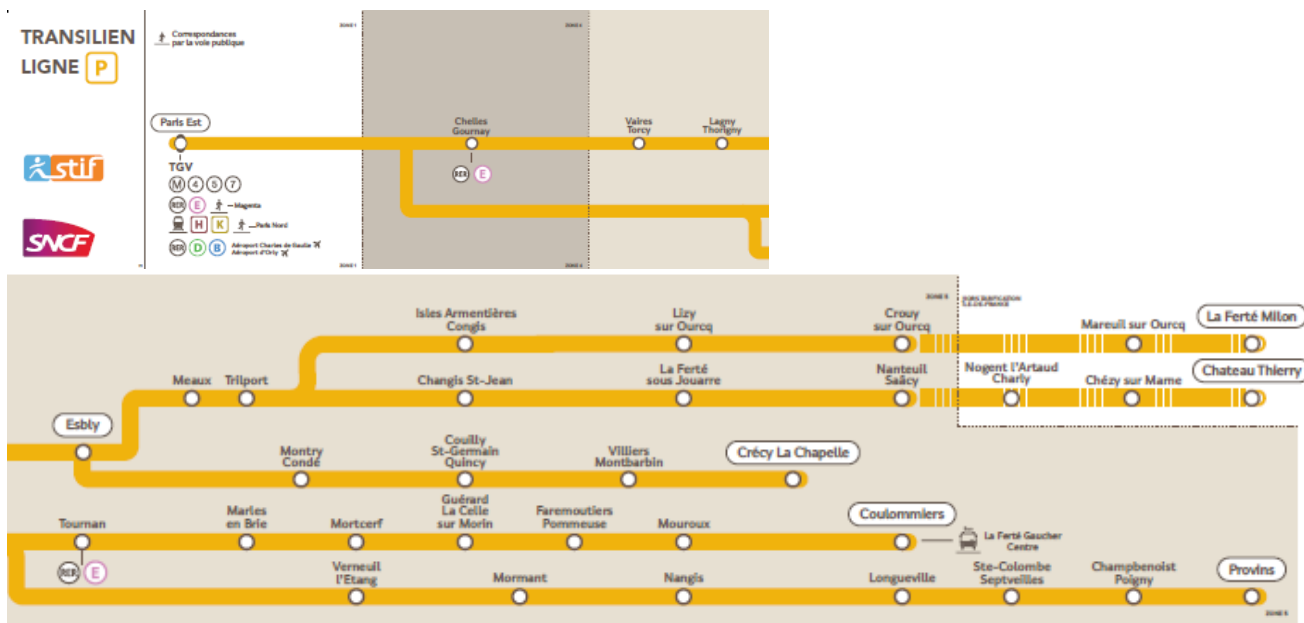


Cette ligne permet de connecter les résidents du Grand Provinois au réseau RER (ligne A et ligne E), via Val-de-Fontenay et Gretz-Armainvilliers.

La desserte de Provins se fait via la gare de Longueville, avec deux arrêts intermédiaires en gares de Poigny-Champbenoist et Sainte-Colombe-Septveilles.



²⁵ Transilien est le nom du réseau de trains de banlieue de SNCF Mobilités desservant principalement les gares d'Ile-de-France.



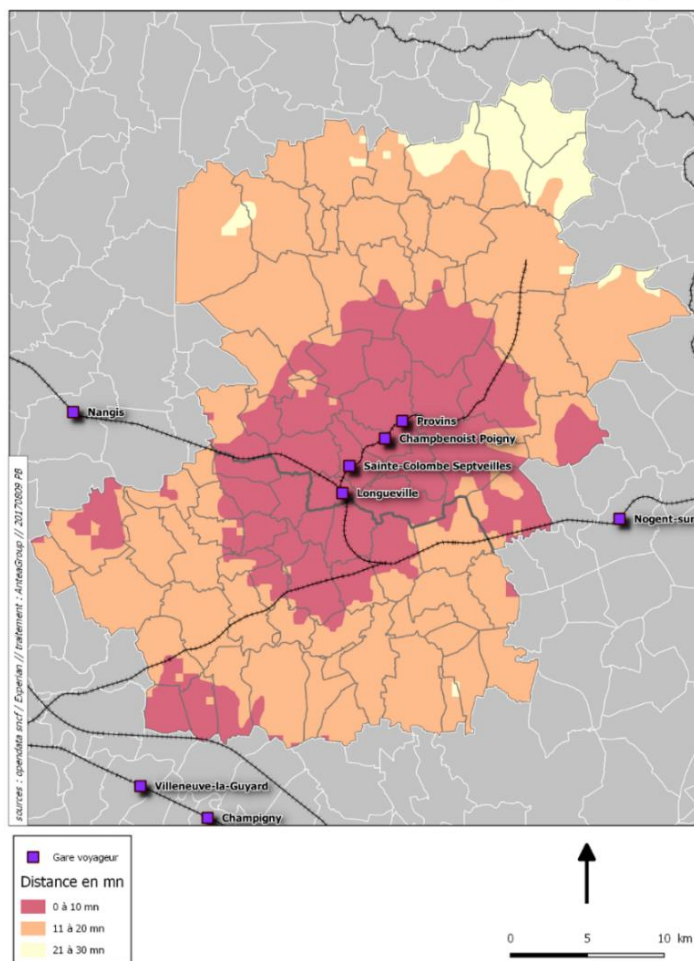
Cette ligne dessert donc uniquement le territoire du Provenois. Elle est ouverte au trafic de passagers et au trafic de fret. Les communes en partie nord du Grand Provenois utilisent également la gare de Coulommiers (ligne P Tournan - Coulommiers).

En revanche, **aucune gare ne dessert le territoire de la Communauté de Communes Bassée-Montois**. Pour cette partie sud du Grand Provenois, les gares ferroviaires les plus proches sont Nangis, Longueville et Montereau-Fault-Yonne.

La présence et le positionnement des gares en partie centrale du territoire du Grand Provenois permet de proposer une offre concurrentielle à l'usage de l'automobile.



Temps moyen en mn en voiture
vers une gare de voyageur



→ La « ligne Est » uniquement dédiée au fret

Une seule ligne traverse le territoire Bassée-Montois. Il s'agit de la ligne « Montereau-Fault-Yonne-Flamboin » (Gouaix), aussi appelée « *Ligne de l'Est* » réouverte uniquement pour le transport de marchandises, afin de répondre aux besoins d'approvisionnements en matériaux pour les nombreux chantiers de construction de logements en région parisienne. Il s'agit d'une ligne fret, vecteur de développement économique pour le territoire, et donc structurante. Longue de près de 30 km, fermée au trafic de voyageurs depuis 1939, sa réouverture a été sollicitée pour de nouveaux besoins économiques :

- L'intensification du trafic de granulat (entreprise ITE Cemex notamment) : matériaux en provenance des carrières de Haute-Marne et à destination de la plateforme de Vernou-La Grande Paroisse.
- Trafic régulier de céréales entre Nogent-sur-Seine et les départements de l'Yonne et du Loiret.

Cette ligne comporte cinq gares (Montereau, Courcelles-en-Bassée, Châtenay-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Flamboin-Gouaix) et deux haltes (Vimpelles, Noslong-Marolles).

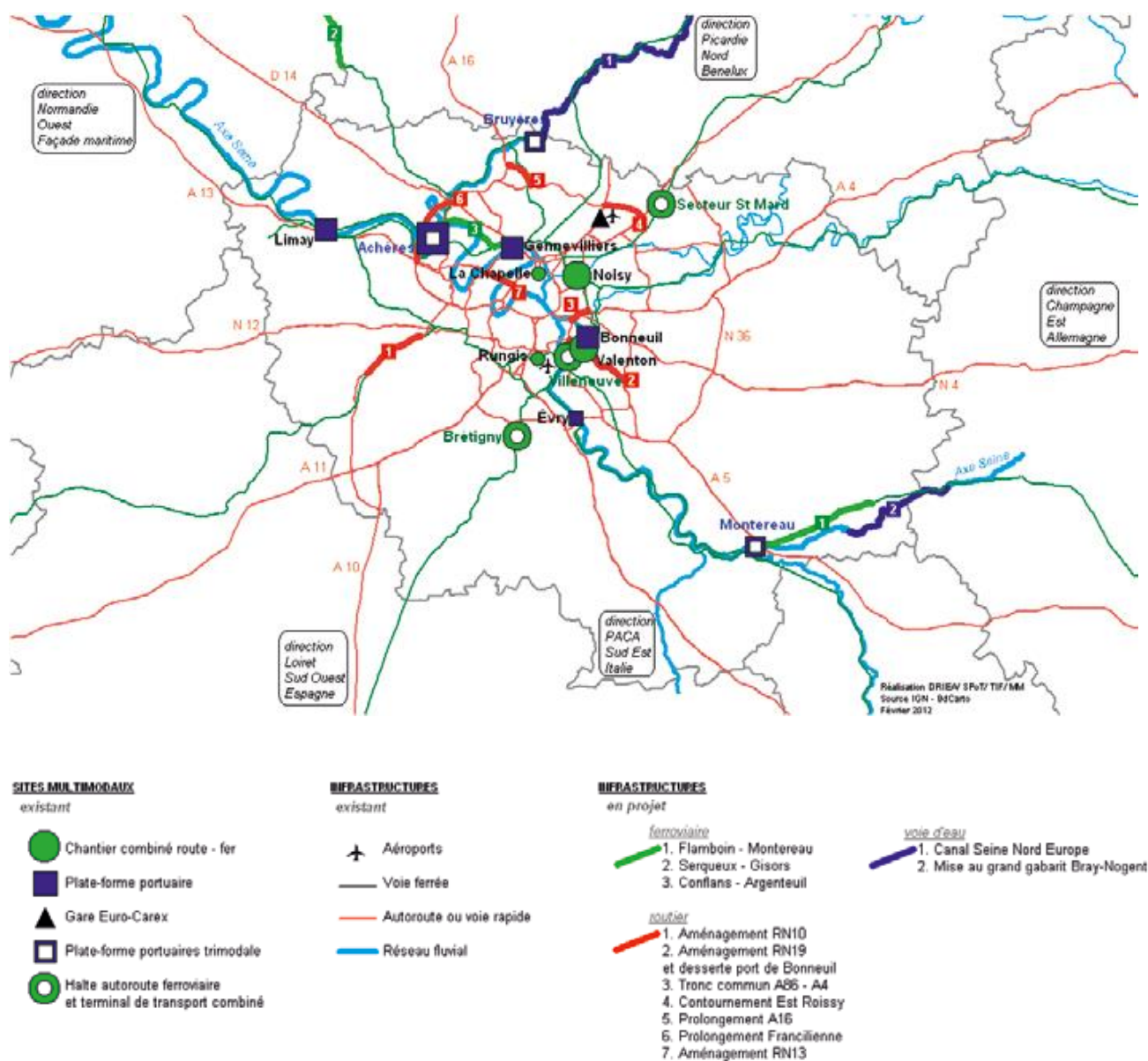


Gare de Flamboin (Gouaix)



La réouverture de cette ligne vient conforter le schéma des sites de transport intermodal en Ile-de-France (cf illustration en page suivante).

Les sites de transport intermodal en Île-de-France²⁶



²⁶ Source : « Orientations stratégiques pour le fret en Île-de-France à l'horizon 2025 », mai 2012, DRIEA Île-de-France

2.1.2 L'offre et la fréquentation (fret, trafic voyageurs)

→ La ligne P du réseau Transilien

La ligne P dessert plusieurs bassins de vie, participant ainsi à la dynamique économique des territoires. Cette ligne relie Provins à Paris en 1h15.

Elle connaît une **croissance de fréquentation de 4 %** par an entre 2010 et 2014.

Aujourd'hui, 2,7 millions de voyageurs par an, en Ile-de-France, empruntent les **21 allers/retours des trains Paris-Provins**, avec deux trains par heure en heure de pointe, et un train par heure le reste de la journée. 90 % environ sont des voyageurs pendulaires.

Cette fréquence des trains a récemment été améliorée, participant à l'attractivité du territoire.

Le conseil du STIF, lors de sa séance du 1er juin 2016, a approuvé le Schéma Directeur prévoyant sur l'axe Paris-Provins de répondre à la forte augmentation de la demande et d'améliorer le confort, avec un train supplémentaire entre Longueville et Paris-Est en heures de pointes « matin » et en heures de pointes « soir » à court terme.

A plus long terme, le déploiement du nouveau matériel roulant francilien, pour une meilleure adéquation avec le nombre de voyageurs, se fera après l'électrification de la ligne prévue en 2020/2021. Ce matériel permettra également à cette branche de la ligne P de s'interconnecter à l'horizon 2026 à la future gare de Bry-Villiers-Champigny, avec la ligne 15 du métro du Grand Paris.

Paris - Provins est la branche la plus dynamique de la ligne P mais connaît un **taux de ponctualité instable**. Il était de 85,2 % en 2012. Il est descendu à 82,6 % en 2013, et est remonté à 86,2 % en 2014.

Les **gares du Grand Provinois** (Provins, Champbenoist-Poigny, Sainte-Colombe et Longueville) disposent d'une **offre satisfaisante** depuis la mise en place du cadencement en décembre 2008 et du matériel AGC (Autorail de Grande Capacité mis en place sur la ligne P en remplacement des rames inox banlieue).

→ Le fret sur la « ligne Est »

Données issues du rapport suivant : « *La desserte ferroviaire des ports franciliens : état des lieux et potentiels de développement* », juillet 2013, Université de Paris 1

La plate-forme multimodale de Montereau-Fault-Yonne au sud-ouest du Grand Provinois est un port fluvial embranché fer. Ce port a la particularité d'être défini dans le SDRIF comme un site fret multimodal à enjeu vocation régionale. Les activités traditionnelles que sont les transports de matériaux et de ferrailles peuvent se développer sur ce site à la faveur de la **ré-ouverture de la ligne fret Montereau-Flamboin** pour les matériaux et granulats en provenance de la Marne.

En plus de bénéficier d'une interconnexion TGV à Melun-Sénart, la réouverture de 8 km de voies vers Courcelles (voie dédiée fret) puis de **la ligne entière Montereau-Flamboin** permet d'éviter la rupture de charge pour le parcours final des granulats qui auparavant transitaient par la route depuis Montereau (notamment pour l'entreprise CEMEX²⁷).

²⁷ Cemex, groupe d'origine mexicaine devenu l'un des leaders mondiaux du béton, du ciment et des granulats, possède ainsi une autorisation d'exploitation pour 30 ans à la carrière de Gudmont (Haute-Marne), d'où il extrait 2 millions de tonnes par an.

La réouverture du deuxième tronçon de 22 km depuis début 2012 permet l'acheminement direct des granulats en provenance de Haute-Marne en évitant une remontée vers la grande ceinture puis une descente vers Montereau (150 km). **La réouverture de cette ligne est liée à la consommation de granulats.**

Les cimenteries de Paris étaient alimentées en matériaux alluvionnaires puisés directement dans les rivières et acheminés par voies fluviales depuis Marolles-sur-Seine. Or les gisements s'épuisent. Les granulats viennent quant à eux de carrières situées à Gyé (Aube) ou à Gudmont (Haute-Marne).

La réactivation de la ligne Flamboin-Montereau prend tout son sens notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du **report modal**. Ouvrir un itinéraire plus direct depuis Flamboin permet de raccourcir le trajet ferroviaire des granulats d'un tiers environ et d'éviter le passage en zone dense.

Pour le seul transport de granulats, la capacité sera doublée et portée à 300 000 tonnes par an.



Source : photos Antea Group, juillet 2017

Ainsi remise en état, la ligne Flamboin-Montereau permet la circulation de transit entre les réseaux est et sud-est (voir sud-ouest).

RFF attend à terme 17 trains par jour soit 9 allers-retours quotidiens. Outre le trafic Cemex, d'autres trains de granulats circuleront entre le réseau est et le sud-est cette fois au départ de Bayel (près de Bar-sur-Aube) et à destination de Vernou-sur-Seine (à l'ouest de Montereau).

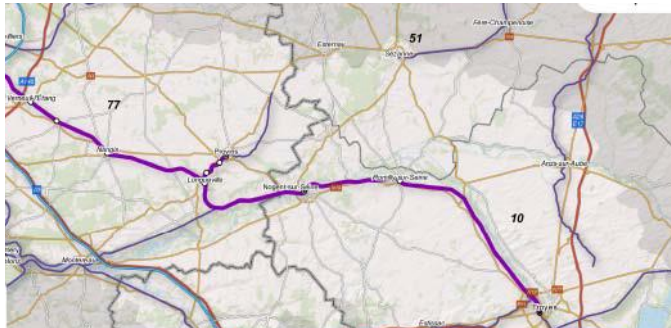
Ce trafic RFF indique avoir été également sollicité pour un trafic régulier de céréales entre Nogent-sur-Seine et l'Yonne ou le Loiret. Le trafic de granulats devrait représenter 100 000 tonnes supplémentaires à court terme.

2.1.3 Les projets sur le réseau ferré

→ Le projet d'électrification Paris - Troyes

Avec l'électrification et la mise en circulation d'un matériel électrique moderne, le projet d'électrification Paris-Troyes participe :

- à l'amélioration de la qualité de la desserte Paris-Provins et Paris-Troyes, ce qui se traduit par des temps de parcours fiabilisés et un confort des voyageurs amélioré ;
- à la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, à la sensible réduction des niveaux sonores, à une diminution de la pollution de l'air et ainsi à l'amélioration du cadre de vie des riverains ;
- à soutenir et à renforcer le dynamisme et l'attractivité des territoires desservis.



La ligne ferroviaire Paris-Troyes assure différents types de relations au sein de l'Île-de-France à travers l'articulation de trains franciliens entre Paris et Provins, de relations nationales par des TET (Trains d'Équilibre du Territoire) et de relations marchandises.

Les 166 km qui séparent Paris de Troyes font partie de la ligne 4 Paris - Mulhouse - Bâle, dernière grande ligne radiale à ne pas disposer des possibilités offertes par la traction électrique, cette dernière n'étant en service qu'entre Paris et Gretz.

La section « Provins - Longueville - Gretz - Armainvilliers » n'est pas électrifiée. Son électrification va permettre l'amélioration de l'attractivité des territoires desservis, de la qualité de la desserte et de la fiabilité des services.

Le confort des voyageurs sera amélioré par le renouvellement du matériel roulant qui sera désormais électrique.

Les travaux d'électrification seront accompagnés de **reprises importantes sur plusieurs ponts-routes sur le périmètre du SMEP.**

Les études sont réalisées jusqu'au stade de l'Avant-Projet. Le projet a été **déclaré d'utilité publique en 2013.**

Un **protocole** a été conclu au cours de l'**été 2016** par l'ensemble des financeurs de l'opération (financement à parité entre les Régions Île-de-France et Grand Est ; dont en Île-de-France : l'État, la Région et le Département) permettant de boucler le tour de table financier et de lancer les phases opérationnelles du projet estimé à 320 millions d'euros. Les **travaux** sont programmés pour l'essentiel **entre 2018 et 2020.**

La phase 1 du projet prévoit de réaliser l'électrification des sections Gretz - Nogent et Longueville - Provins, avec mise en conformité d'un ouvrage d'art complexe, le tunnel des Bouchots, à l'échéance 2020/2021.

Long de 105 mètres, seul tunnel de la ligne (tunnel des Bouchots), sur la commune de Saint-Loup-de-Naud, il sera démonté. Un nouvel ouvrage sera construit pour rétablir la continuité écologique.



→ La mise en place d'un train touristique

La ligne de chemin de fer entre Provins et Villiers-Saint-Georges n'est utilisée que très occasionnellement pour le fret.

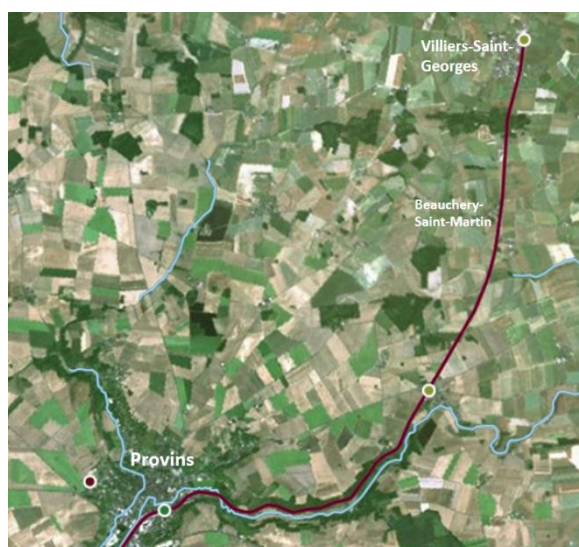
La mise en place d'un train touristique, au départ de la gare SNCF de Provins et à destination de Villiers-Saint-Georges, constituera une attraction d'ampleur régionale.

Cela contribuera à la diversification de l'offre touristique de la Communauté de Communes du Provinois et à la diffusion de la fréquentation touristique vers la ville basse de Provins et vers l'ensemble du territoire du Grand Provinois.

L'AJECTA (Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois) dispose d'un patrimoine roulant exceptionnel avec des locomotives à vapeur et des rames de voyageurs ainsi qu'un savoir-faire en la matière. Elle peut assurer l'exploitation régulière de ce chemin de fer touristique qui circule déjà entre Longueville et Provins.

Une convention tripartite a été signée entre le propriétaire de la gare de Villiers-Saint-Georges, l'AJECTA et la Communauté de Communes du Provinois pour la mise à disposition du rez-de-chaussée de la gare de Villiers-Saint-Georges. Ce dernier sera aménagé par la Communauté de Communes du Provinois afin de permettre l'accueil des voyageurs.

Des travaux de réfection de la voie ferrée (environ 3 km de Villiers-Saint-Georges à Beauchery-Saint-Martin) ont été effectués en mars 2017 afin de permettre la circulation des trains en toute sécurité.



Gare de Villiers-Saint-Georges (photo Antea Group, juillet 2017)

2.2 L'offre routière : une offre insuffisamment développée

Hormis la commune de Provins qui dispose d'un réseau urbain cadencé, les autres communes du territoire disposent d'une faible offre de transport collectif, à vocation scolaire principalement et offrant quelques possibilités de rabattement en gare en heures de pointe du matin et du soir.

Cependant, l'offre est plus soutenue sur le secteur de la Bassée vers les gares de Longueville et Montereau-Fault-Yonne.

2.2.1 Les lignes départementales (3) reliant des grands pôles urbains

Trois lignes du réseau « Seine-et-Marne Express », au départ de Provins, permettent d'assurer une interface avec les lignes parisiennes et nationales.

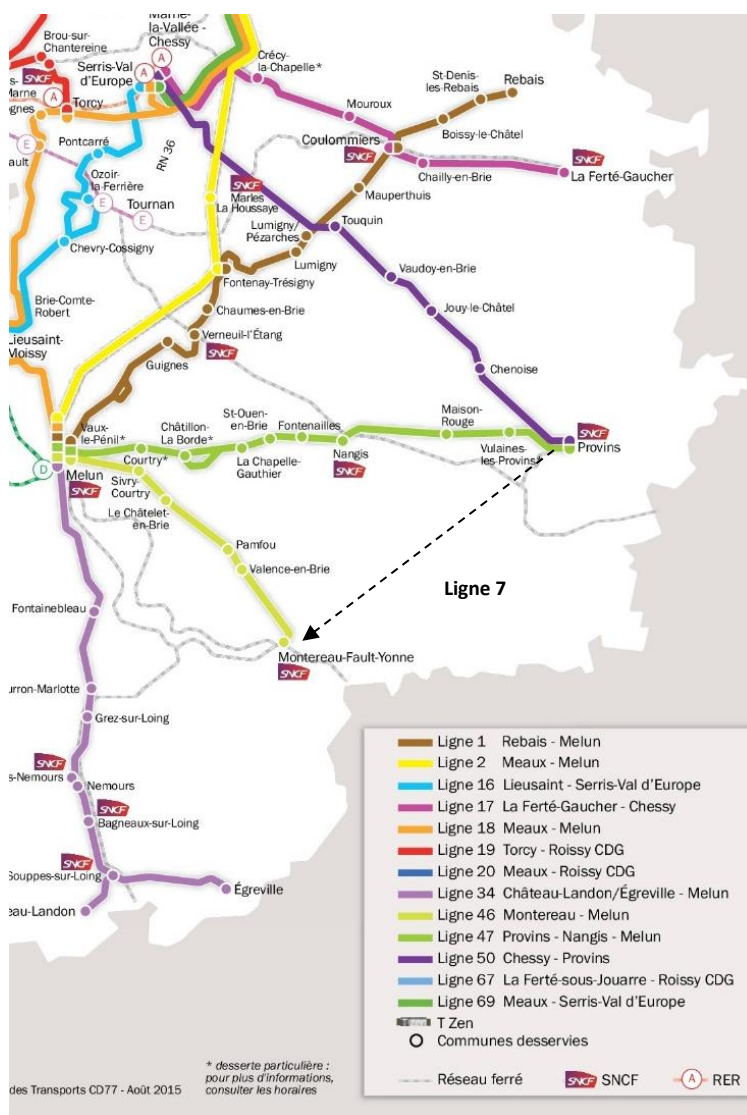
Ce réseau permet d'assurer les liaisons entre les principaux pôles urbains de Seine-et-Marne, en complément du réseau ferré. Il offre la possibilité de se déplacer rapidement en transport collectif avec une fréquence attractive et une amplitude horaire importante.

→ La ligne interurbaine 50 « Provins - Chassy » dessert sur le territoire du Grand Provinois Chenoise et de Jouy-le-Châtel.

Lancée en 1995, elle relie le bassin de population de Provins au pôle d'activités et de loisirs de Marne-la-Vallée en assurant une correspondance avec la gare de Marne-la-Vallée-Chessy, départ du **RER A** en direction de Paris. Utilisée aussi bien par des **actifs**, des **scolaires** et des **étudiants**, elle est également destinée à une **clientèle touristique** puisqu'elle assure la desserte du parc Eurodisney et de la cité médiévale de Provins. Depuis le 31 août 2015, cette ligne bénéficie d'un renfort d'offre (ajout de 5 courses) afin de répondre aux problèmes de surcharge constatés aux heures de pointe et d'une amélioration de l'offre depuis Chassy en soirée.

→ La ligne interurbaine 47 « Provins - Nangis - Melun » relie Provins à Melun (accès **RER D** et ligne **Transilien R**). Elle dessert sur le territoire les communes de Vulaines-les-Propins et Maison-Rouge.

Cette ligne assure une relation structurante entre les bassins de Melun et Provins. Elle a été renforcée en septembre 2015 (+ 6 courses par jour de semaine) pour pallier aux problèmes de surcharge constatés aux heures de pointe. De plus, une offre nouvelle a été créée le dimanche à raison de 7 allers/retours, afin de prendre en compte l'évolution des rythmes de vie et de répondre aux besoins de mobilité des habitants de ce secteur, qui ne disposaient d'aucune offre de transport en commun le dimanche.



→ **La ligne interurbaine 7** de bus Seine-et-Marne Express reliant **Provins à Montereau-Fault-Yonne, en passant par le Montois**, est aujourd'hui une réalité après quatre ans de travail avec Ile-de-France Mobilités (ex STIF, Syndicat des Transports d'Ile-de-France).

Cette ligne permet d'améliorer très significativement la desserte par les transports collectifs. Elle a été identifiée comme un maillon d'une future rocade est du réseau de lignes « Seine-et-Marne Express ».

Cette nouvelle ligne dessert dix points d'arrêts répartis entre Provins, Longueville, Jutigny, Donnemarie-Dontilly, Montigny-Lencoup, Savins et Montereau-Fault-Yonne, avec une fréquence de 8 allers/retours quotidiens les jours de semaine et de 4 allers/retours le samedi en complément de l'offre actuelle principalement limitée à 1 aller/retour.

La mise en oeuvre de ce projet, qui relève de la labélisation « Seine-et-Marne Express », est effective depuis la rentrée de septembre 2017 dans le cadre du plan bus régional conduit par Ile-de-France mobilités (ex STIF).

Cette ouverture comble un manque évident en termes de mobilités. Elle permet notamment de relier trois gares locales lesquelles desservant les gares parisiennes de l'Est et de Lyon, tout en proposant une solution supplémentaire sur les problématiques du stationnement aux abords des gares.

Elle participe également à faciliter l'accès à l'hôpital, à la maison des solidarités et aux établissements scolaires. La ligne 7 est un pas supplémentaire qui est effectué dans le maillage du territoire en matière de transports publics que les deux intercommunalités souhaiteraient voir conforté avec le **projet d'une nouvelle ligne partant de Bray-sur-Seine vers La Ferté-Gaucher en passant par Provins**.



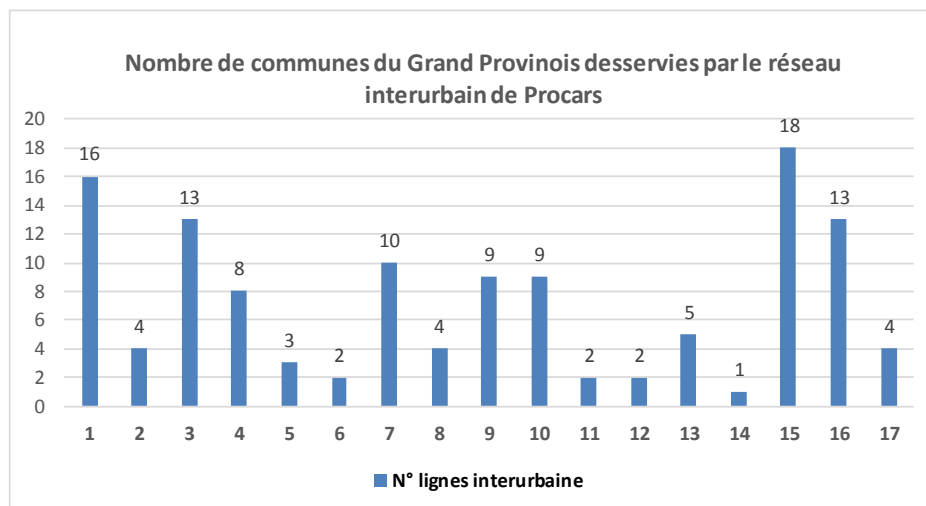
2.2.2 La desserte interne au territoire du Grand Provinois

Le territoire du Grand Provinois compte 17 lignes de bus interurbains et 1 ligne de bus urbain pour la commune de Provins.

→ Les lignes de bus interurbaines (17)

Le réseau interurbain est exploité par la société Procars. Ce réseau, centralisé autour de Provins et de Donnemarie-Dontilly, irrigue en grande partie les communes du Grand Provinois, et permet entre autres de connecter le territoire aux pôles urbains départementaux, notamment Nangis (lignes 5, 6, 8, 13, 46) et Montereau-Fault-Yonne (lignes 2,6, 7, 10 et 15).

Néanmoins, les communes en limite de département, au sud de la Seine, ne sont pas reliées au réseau de bus.



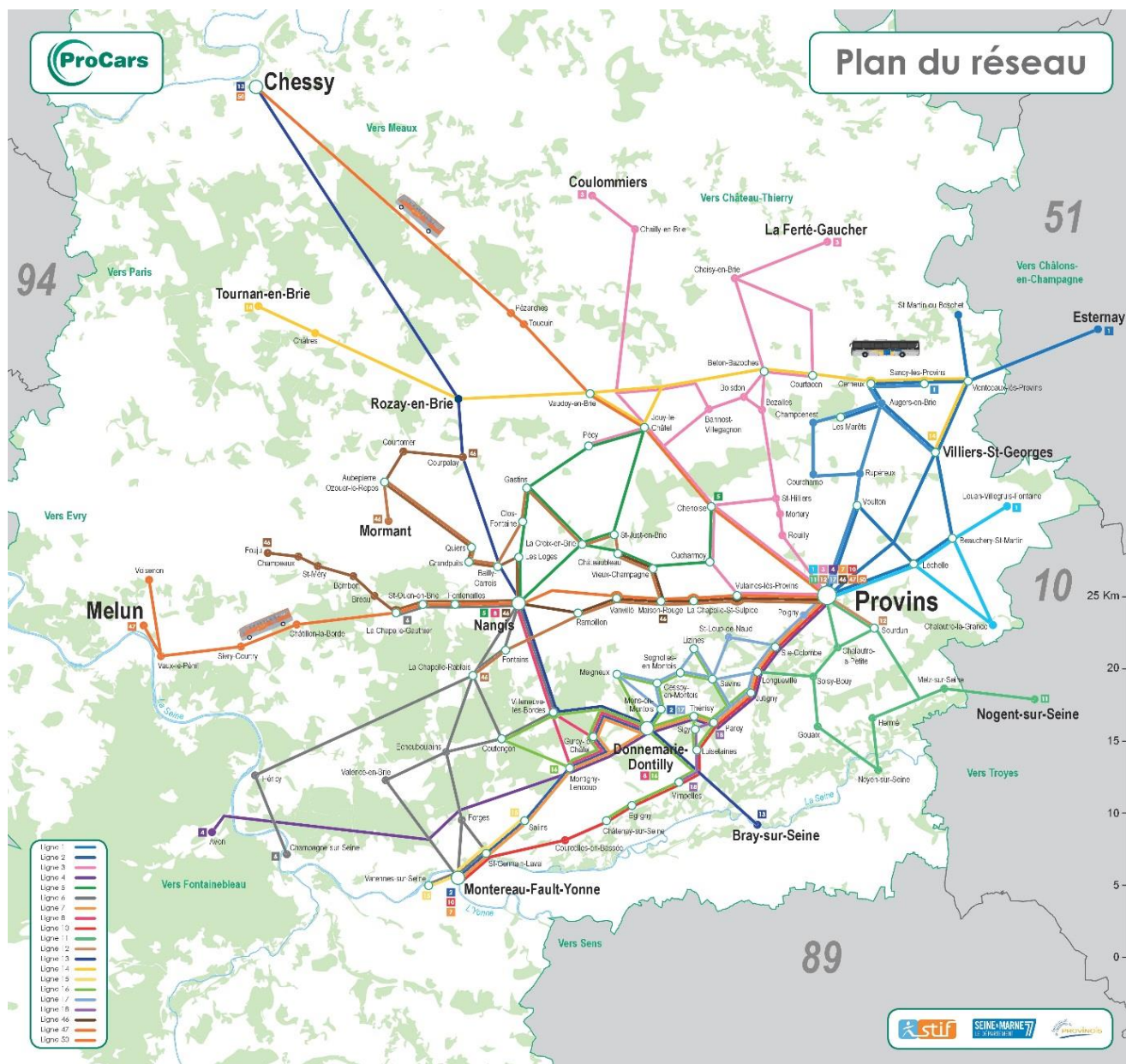
59 communes sur 82 communes du Grand Provinois sont desservies directement par au moins une des 17 lignes interurbaines (soit 83,2 % de la population du Grand Provinois - 48 188 habitants).

23 communes ne sont pas desservies directement (5 communes sur le Provinois - 2 172 habitants, et 18 communes sur Bassée-Montois -7 579 habitants).

Maison-Rouge bénéficie cependant du passage de la **ligne interurbaine 47** « Provins - Nangis - Melun » du réseau Seine-et-Marne Express.

		Population 2013
CC Provinois	Frétoy	161
CC Provinois	La Chapelle-Saint-Sulpice	232
CC Provinois	La Tombe	221
CC Provinois	Maison-Rouge	892
CC Provinois	Saint-Brice	666

		Population 2013
CC Bassée Montois	Baby	99
CC Bassée Montois	Balloy	328
CC Bassée Montois	Bazoches-lès-Bray	841
CC Bassée Montois	Chalmaison	754
CC Bassée Montois	Everly	605
CC Bassée Montois	Fontaine-Fourches	596
CC Bassée Montois	Gravon	149
CC Bassée Montois	Grisy-sur-Seine	105
CC Bassée Montois	Jaulnes	372
CC Bassée Montois	Les Ormes-sur-Voulzie	856
CC Bassée Montois	Montigny-le-Guesdier	299
CC Bassée Montois	Mousseaux-lès-Bray	738
CC Bassée Montois	Mouy-sur-Seine	363
CC Bassée Montois	Passy-sur-Seine	52
CC Bassée Montois	Saint-Sauveur-lès-Bray	350
CC Bassée Montois	Villenauxe-la-Petite	503
CC Bassée Montois	Villiers-sur-Seine	301
CC Bassée Montois	Villuis	268



→ Les lignes au nord du territoire :

- La **ligne 1** divisée en trois tracés dessert le quart nord-est du Grand Provenois, avec des fréquences organisées pour répondre aux rythmes scolaires. Plusieurs arrêts sont présents sur la commune de Provins (gare SNCF, Ville-Haute).
- La **ligne 3** organisée en différentes boucles, relie depuis Provins (Ville Haute) les communes du centre nord du territoire (Rouilly, Mortery, St-Hilliers, Vulaines-lès-Provins, Cucharmoy, Chenoise, Jouy-le-Chatel, Bannost-Villegagnon, Boisdon, Bezalles, Beton-Bazoches), avant de se séparer en deux tracés rejoignant respectivement Coulommiers et la Ferté-Gaucher.
- La **ligne 5** assure la connexion des communes du nord-ouest du territoire (Jouy-le-Chatel, Chenoise, Cucharmoy) avec Nangis (Gare SNCF, Lycée Henri Becquerel).
- La **ligne 14** « Villiers-St-Georges/Tournan RER » assure un trajet est-ouest entre les communes de Villiers-St-Georges, Montceaux-lès-Provins, Courtacon, Beton-Bazoches, Jouy-le-Chatel), et relie la gare de RER E de Tournan en 1h.

→ Les lignes au sud du territoire :

- La **ligne 2** relie Mons-en-Montois à la gare SNCF de Montereau-Fault-Yonne, en passant par Donnemarie-Dontilly, Gurcy-le-Chatel et Montigny-Lencoup.
- La **ligne 4** assure la liaison des gares SNCF de Provins et d'Avon, via des communes du centre sud du territoire (Sainte-Colombe, Longueville, Jutigny, Paroy, Thénisy, Donnemarie-Dontilly, et Montigny-Lencoup).
- La **ligne 6** relie les communes de Coutençon et de Villeneuve-les-Bordes à Nangis et à la gare SNCF de Montereau-Fault-Yonne. A l'ouest, cette ligne assure des itinéraires entre des communes hors territoire du Grand Provinois.
- La **ligne 8** assure la liaison Donnemarie-Dontilly-Nangis gare SNCF, en desservant Villeneuve-les-Bordes, Montigny-Lencoup, Gurcy-le-Châtel.
- Les **lignes 7 et 10** assurent une connexion transversale entre les gares SNCF de Provins et Montereau-Fault-Yonne, desservant chacune les communes de Sainte-Colombe, Longueville, Jutigny et Paroy, avant de se séparer pour desservir Donnemarie-Dontilly, Gurcy-le-Chatel, et Montigny-Lencoup (ligne 7) et Luisetaines, Vimpelles, Egligny, Châtenay-sur-Seine (ligne 10).
- La **ligne 11** et la seule ligne parcourant les communes du sud-est du territoire (Chalautre-la-Petite, Sourdun, Soisy-Bouy, Gouaix, Noyen-sur-Seine, Hermé, Melz-sur-Seine). Elle assure par ailleurs 7 arrêts sur la commune de Provins.
- La **ligne 12** est la plus petite du territoire. Elle relie Sourdun à Provins.
- La **ligne 13** crée une liaison nord-sud entre les polarités du territoire jusqu'à Chessy : Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Nangis.
- La **ligne 15** crée une liaison à partir de Savins vers Montereau-Fault-Yonne.
- La **ligne 16** crée une liaison vers le collège du Montois en passant par de nombreuses communes du Montois.
- La **ligne 17** relie à Provins les communes du nord-ouest de la Bassée-Montois (Savins, Jutigny, Parois, Lizines, Sognolles-en-Montois, Cessois-en-Montois, Meigneux, Mons en Montois) et du sud du Provinois (Poigny, St-Colombe, Longueville, St-Loup-de-Naud).
- La **ligne 18** est une petite ligne reliant Paroy, Sigy, Luisetaines, et Vimpelles.

Le service de bus fonctionne **essentiellement sur la période scolaire** du lundi au vendredi, à raison de quelques bus par jour, majoritairement en début et fin de journée.

Certaines lignes proposent des horaires à la mi-journée le mercredi. Le fonctionnement est organisé en lien avec les arrivées des lignes SNCF depuis Paris.

Lignes	Jour de fonctionnement	Fréquence	Horaires 1er train	Horaires Dernier train
Ligne 1 « Louan-Villegruis-Fontaine/Chalautre-la-Grande/Provins »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire uniquement</i>	1 bus/jr vers Provins 5 bus/jr depuis Provins	6h45 13h00	18h00
Ligne 1 « Montceaux-lès-Provins/Villiers-St-Georges-Provins »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire + 1 bus toute l'année</i>	1 à 4* bus/jr vers Provins 1 à 6* bus/jr depuis Provins	5h35 5h35	17h05 19h20
Ligne 1 « Sancy-les-Provins/Provins »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire uniquement</i>	1 à 3* bus/jr vers Provins 1 à 3* bus/jr depuis Provins	6h30 7h38	17h10 18h00
Ligne 2 « Mons-en-Montois/Montereau »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire + 1 bus toute l'année</i>	1 à 3* bus/jr vers Montereau 1 à 4* bus/jr depuis Montereau	5h36 13h15	7h00 19h25
Ligne 3 « La Ferté-Gaucher/Coulommiers/Provins »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire + 1 bus toute l'année</i>	1 à 3* bus/jr vers Provins 1 à 2* bus/jr depuis Provins	6h et 7h 13h00	7h00 19h20
Ligne 4 « Provins/Avons »	Lundi au samedi <i>Période scolaire uniquement</i>	1 bus/jr vers Avons 2 bus/jr depuis Avon	6h20 7h46	/ 18h30
Ligne 5 « Jouy-le-Chatel/Nangis »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire + bus toute l'année</i>	1 à 2* bus/jr vers Nangis 1 à 2* bus/jr depuis Nangis	6h00 12h45	7h35 19h04
Ligne 6 « Nangis/Montereau »	Lundi au samedi <i>Période scolaire uniquement</i>	1 à 5* bus/jr vers Montereau 4 à 5* bus depuis Montereau	6h40 12h35	18h05 18h20
Ligne 7 « Provins/Montereau »	Lundi à samedi <i>Période scolaire + bus toute l'année</i>	2 à 7* bus/jr vers Montereau 1 à 5* bus depuis Montereau	6h30 6h25	18h00 18h36
Ligne 8 « Donnemarie-Dontilly/Nangis »	Lundi à samedi <i>Période scolaire + bus toute l'année</i>	2 à 5* bus/jr vers Nangis 2 à 5* bus/jr depuis Nangis	5h45 6h30	18h53 19h18
Ligne 10 « Provins/Montereau »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire + bus toute l'année</i>	1 à 5* bus/jr vers Provins 2 à 3* bus/jr depuis Provins	6h40 12h55	17h45 18h15
Ligne 11 « Provins/Nogent-sur-Seine »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire + bus toute l'année</i>	1 à 4* bus/jr vers Provins 2 à 5* bus/jr depuis Provins	5h45 12h55	7h50 19h00
Ligne 12 « Proven-Sourdon »	Lundi à vendredi <i>Bus toute l'année</i>	Un bus toutes les heures environ depuis Provins Un bus toutes les heures environ vers Provins	6h40 6h55	19h15 19h30
Ligne 13 « Bray-sur-Seine/Chessy »	Lundi à vendredi <i>Bus toute l'année</i>	2 à 4* bus/jr vers Chessy 1 à 4* bus/jr depuis Chessy	5h50 7h15	16h48 18h30
Ligne 14 « Villiers-St-Georges/Tournan »	Lundi à vendredi <i>Bus toute l'année</i>	2 à 6* bus/jr vers Tournan 2 à 6* bus/jr depuis Tournan	4h35 6h08	19h35 20h50
Ligne 17 « Provins/Mons-en-Montois »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire + bus toute l'année</i>	1 à 2* bus/jr vers Provins 2 à 4* bus/jr depuis Provins	6h50 12h45	7h25 17h10
Ligne 18 « RPI Luisetaines/ Vimpelles »	Lundi à vendredi <i>Période scolaire uniquement</i>	2 bus/jr depuis Paroi 2 bus/jr depuis Vimpelles	8h04 11h36	13h17 16h06

*Varie selon communes, périodes, dessertes

Les lignes 16 et 46 du réseau de bus assurent la desserte des établissements scolaires.

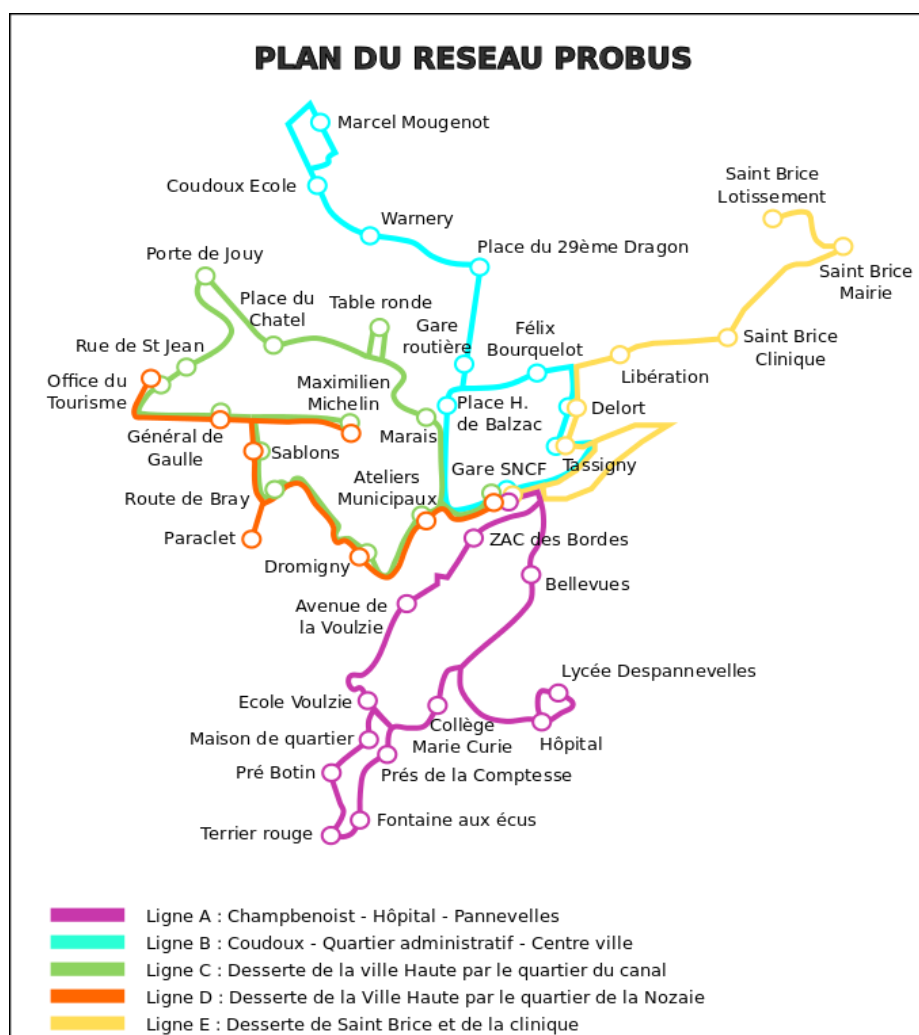
- La **ligne 16** assure un maillage des communes autour de Donnemarie-Dontilly desservant le **collège du Montois**.
- La **ligne 46**, est divisée en trois tracés : un tracé « Provins/Nangis », prolongé par un tracé « Nangis/Fouju » et un tracé « Provins/Mormant/La-Chapelle-Rablais ». Elle assure la desserte des **établissements scolaires de Provins** via la Chapelle-Rablais et Mormant, et des établissements scolaires de Nangis via Maison-Rouge et St-Ouen-en-Brie.

→ Les lignes urbaines de la commune de Provins

Le **réseau urbain « Probus »** de Provins, exploitée par la **société Procars** (qui s'occupe du transport en Seine-et-Marne et dans l'Aube, dont le siège social se trouve à Provins), correspond à la **ligne 9 de la société Procars**, divisée en 5 tracés (ligne A à E). Le réseau compte **40 stations**, et propose un service du lundi au samedi, à une fréquence de toutes les demi-heures environ en heure de pointe, et toutes les heures en heures creuses. 19 stations offrent une correspondance avec une autre ligne, soit environ la moitié des dessertes. La gare de Provins, l'office de tourisme et le lycée des Pannevelles sont les arrêts qui ont le plus de correspondances.

Ces lignes permettent d'irriguer l'ensemble de la commune :

- La **ligne A** permet de desservir le sud de la commune et notamment de nombreux établissements scolaires tel que le lycée des Pannevelles ou encore le quartier de Champbenoist.
- La **ligne B** en partie nord dessert le quartier des Coudoux ainsi que le quartier administratif et le centre-ville. Cette ligne passe à côté de la commune de Rouilly.
- Les **lignes C et D**, plus touristiques, desservent la partie est et notamment la ZAC du Parc des Deux Rivières, le quartier du canal et le quartier de la Nozaie.
- La **ligne E** permet de desservir l'ouest du centre-ville jusqu'à Saint-Brice (et notamment la clinique).



Par ailleurs, un **mini-train routier touristique** dessert la ville haute.

2.2.3 Le Transport A la Demande (TAD)

Un service de Transport à la Demande particulièrement adapté aux zones rurales est proposé sur le Grand Provinois, où la faible densité de population ne permet pas d'assurer une ligne régulière classique, mais où les besoins de déplacements sont réels (personnes âgées, jeunes...). Ce service s'organise à partir d'une réservation la veille du déplacement, auprès d'une centrale de mobilité.

→ Service proposé sur la Communauté de Communes du Provinois

Le service de transport à la demande organisé par la Communauté de communes du Provinois en partenariat avec la société **Procars**, connaît un succès grandissant.

Ce service est proposé du lundi au samedi, sur réservation et sur l'ensemble des 40 communes du territoire.

9 349 voyageurs l'ont emprunté en 2016, parcourant plus de 67 000 km, des chiffres en constante augmentation depuis la mise en place de **BALADE (Bus A LA Demande)** en 2010.

La Communauté de Communes du Provinois offre une desserte fine du territoire avec 128 points de prise en charge. Les points d'arrêt à Provins sont :

- Mairie, avenue Alain Peyrefitte.
- Centre culturel et sportif Saint-Ayoul.
- Gare SNCF.
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
- Champbenoist, Avenue de la Voulzie.
- Hôpital Léon Binet, Pannevelles, EHPAD Rosa Gallica.
- Clinique Saint-Brice.



Pour bénéficier du bus à la demande, Procars anime une centrale de réservation.

→ Services proposés sur la Communauté de Communes Bassée-Montois

Le service de transport à la demande est également proposé sur les communes de Bassée-Montois à partir de l'offre **Proxibus (cars Moreau)** pour les communes de la Bassée, et de **Balade du Montois (Procars)** pour les communes du Montois.

→ L'offre **Proxibus** propose deux destinations :



**DESTINATION
BRAY**
Mercredi de 9h30 à 11h30
Vendredi de 9h30 à 11h30
Toute l'année sauf les jours fériés
Arrêts desservis :
- A côté du magasin Carrefour
- Centre-ville à côté de la mairie
- Au magasin Bi1

**DESTINATION
PROVINS**
Mardi de 9h30 à 11h30
Jeudi de 14h30 à 17h00
Toute l'année sauf les jours fériés
Arrêts desservis :
- Le centre Hospitalier
- Le centre Commercial Leclerc
- La sous-préfecture / centre-ville

→ L'offre **BALADE du Montois**.

Consciente des limites de l'offre de transports existante et soucieuse de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du Montois, l'ex Communauté de Communes du Montois a été l'une des premières il y a 15 ans à proposer un service de transport à la demande : **BALADE (Bus A LA Demande)**.

L'entreprise **Procars** organise l'offre de transport sur mesure avec une prise en charge en un lieu précisé.



Au départ des communes du Montois :

Destination	Jour	Amplitude du service	
Nangis	Mercredi matin	9h30	11h30
Provins	Mercredi après-midi	14h30	17h00
Donnemarie-Dontilly	Jeudi matin	9h30	11h30
Bray-sur-Seine	Vendredi matin	9h30	11h30
Montereau-Fault-Yonne	Samedi matin	9h30	11h30

2.3 L'intermodalité

2.3.1 Les gares du territoire : des infrastructures à conforter

→ 4 gares voyageurs sur le territoire

4 gares sont implantées sur le territoire du SCoT : Provins, Poigny-Champbenoist, Sainte-Colombe - Septveilles et Longueville

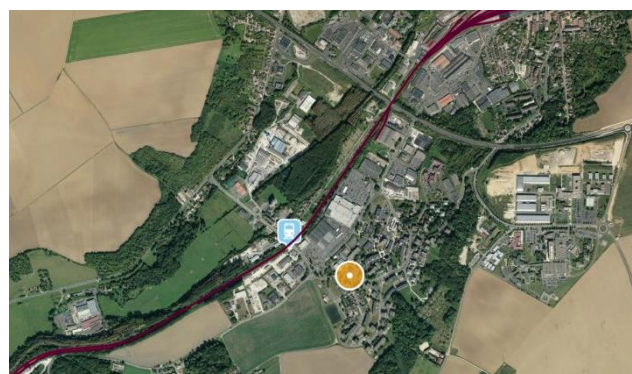
Ces infrastructures ferroviaires présentent des caractéristiques hétérogènes en termes d'équipements, d'offre de services mais aussi d'insertion urbaine.

L'identification du potentiel de développement urbain autour de ces points structurants d'entrée / sortie du territoire permet d'orienter les choix du SCoT en termes de développement.

Secteur de la gare de **Provins**



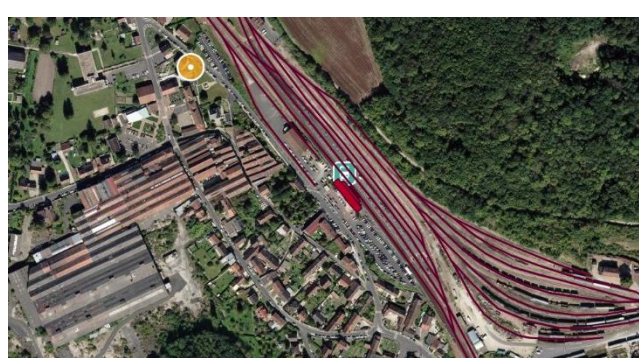
Secteur de la gare de **Poigny-Champbenoist**



Secteur de la gare de **Sainte-Colombe - Septveilles**



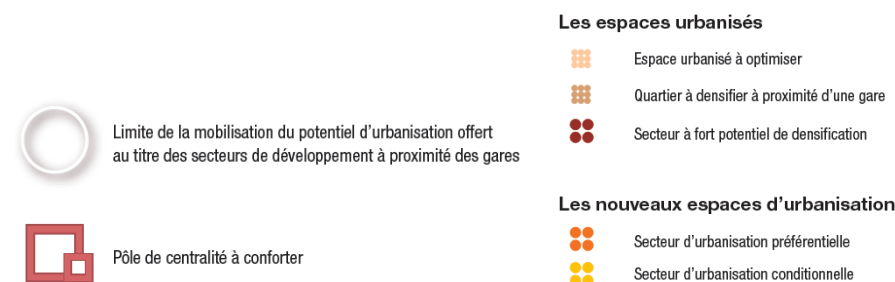
Secteur de la gare de **Longueville**



Source : Géoportail, 2017

→ Les secteurs de gare : des espaces à densifier

Le SDRIF 2013 indique une orientation forte sur les secteurs de gare : l'urbanisation dans ces secteurs peut être renforcée dans un rayon de 2 km autour des gares, en continuités des espaces déjà urbanisés.



Source : SDRIF 2013, carte de destination générale des différentes parties du territoire (extrait)

→ La fréquentation des gares

Sur le territoire du Grand Provinois, le **pôle d'échange majeur** est la gare de Longueville avec **1 420 entrants par/jour** (comptage SNCF de 2015, + 8 % par rapport à 2010).

Ce pôle propose une offre de transport attractive : 1 train toutes les 30 minutes en heures de pointe, 1 train toutes les heures vers Paris, complétée par 1 aller - retour direct.

Malgré sa position centrale par rapport au territoire et un rebroussement à Longueville, la fréquentation de la **gare de Provins** est de **1 190 entrants par jour** (+ 33 % par rapport à 2010).

58 % des voyageurs se rendent à pied à la gare.

La fréquentation des gares de Champbenoit-Poigny et Sainte Colombe-Septveilles est plus modeste (330 entrants/jour et 230 entrants/jour).

Compte tenu de la faiblesse de l'offre de transport sur ces deux pôles, en raison notamment de la taille des communes desservies et d'une densité de population peu importante, les parkings et les **abords des gares de Longueville et Provins sont saturés par le stationnement de véhicules particuliers**.



Ce constat a conduit l'ensemble des partenaires (STIF, Conseil départemental, Communauté de Communes du Provinois) à mettre en place une **démarche de type « pôle gare »**.

A Longueville, les équipements sont en cours de finalisation. Le projet d'aménagement du pôle de Provins est en cours de finalisation (cf pages suivantes).

→ Des gares inégalement équipées

Un écart de niveau de service existe entre les 2 gares du territoire (Provins et Longueville) et les 2 Points d'Arrêt Non Gérés (PANG Champbenoit-Poigny et PANG Sainte-Colombe-Septveilles). Contrairement aux gares, ces derniers ne disposent pas d'une offre de billetterie sur place.

La **gare de Provins** accueille un bâtiment voyageurs avec un guichet, doté de boucles magnétiques pour personnes malentendantes, de distributeurs automatiques de billets, de bancs, d'un distributeur automatique de boissons et nourritures, d'un abri semi-fermé sur quai, de deux parkings, d'un abri vélos.

Tous les jeudis, un service de vente de « paniers fraîcheurs » composés de fruits et légumes (association de la SNCF et des Chambres d'agriculture d'Ile -de-France et de Seine et Marne) est assuré.

La **gare de Longueville** dispose d'un bâtiment voyageurs avec un guichet ouvert tous les jours et des distributeurs automatiques de billets, des parkings à vélos et pour véhicules. A proximité se situe un arrêt pour les réseaux de bus Cars Moreau, Procars, Les Courriers de l'Aube.

Champbenoit - Poigny est une **halte ferroviaire** qui dispose d'un abri et d'un automate pour l'achat et le compostage des billets. Des distributeurs automatiques de billets sont disponibles. Un parking est aménagé.

Sainte-Colombe - Septveilles est une **halte ferroviaire** qui dispose d'abris de quais, d'un automate pour la vente des billets, d'un parking.

→ Des gares inégalement sécurisées

Les gares et arrêts du territoire présentent un niveau de sécurisation inégal pour les piétons : si les deux gares disposent de parkings clairement délimités, les haltes présentent des aménagements moins sécurisés.

2.3.2 Les projets en cours

→ L'aménagement du pôle gare de Provins

Le projet d'aménagement du pôle gare de Provins vise à requalifier les abords de la gare de Provins avec pour double objectif l'amélioration de la capacité de stationnement et le renforcement de l'attractivité touristique.

Le projet porte sur la réalisation de places de parking supplémentaires pour les usagers de la gare, la création d'un espace réservé à l'accueil et à l'information touristique et le réaménagement de la gare routière et de ses abords.

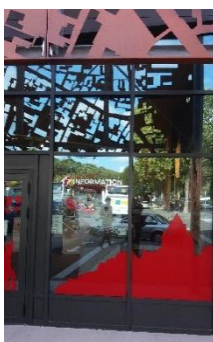
Une première étape a consisté à créer une quarantaine de places de parking sur l'emprise sud de la gare, dans le prolongement du parking actuel.

Un bâtiment a été aménagé pour l'accueil des visiteurs qui arrivent à Provins par le train et qui doivent être orientés dès l'arrivée en gare. Ce bâtiment a deux fonctions :

- assurer l'accueil, l'information et l'orientation des touristes empruntant les transports collectifs (trains et cars) dans leur projet de visite de la ville et du territoire provinois ;
- proposer à ces mêmes visiteurs un espace de vente presse et petite restauration rapide.



Parking gare



Bâtiment pour l'accueil touristique



La gare routière et les abords de la gare ferroviaire ont été réaménagés. Il s'agissait de réorganiser les flux de transports en intégrant les exigences d'accessibilité et de développement durable, en particulier en prenant en compte les besoins des personnes à mobilité réduite et la facilitation des modes de déplacements doux, dans un environnement sécurisé et paysagé.

Pour optimiser l'impact de cette opération, la signalétique a été renouvelée et renforcée. Elle contribue à la fluidité des déplacements sur site et à faciliter l'orientation des visiteurs vers le centre-ville, la Ville Haute et tout point d'attraction touristique proche.

La requalification de ce pôle gare s'est poursuivie en 2018-2019.

La gare de Provins va devenir un centre de desserte important de bus dans l'avenir.

Une ligne Provins - Val Bréon est prévue ainsi que la réalisation de deux lignes Seine et Marne Express (Provins - Montereau-Fault-Yonne et Provins - La Ferté-Gaucher - Rebais - La Ferté-sous-Jouarre). En 2017, une nouvelle ligne Seine-et-Marne Express Provins - Montereau-Fault-Yonne a été ouverte (ligne 7).



La gare de Provins sera ainsi à terme le second arrêt le plus important de bus express du département de Seine-et-Marne (la gare de Melun étant le premier avec cinq lignes sur le territoire), ce qui permettra de désenclaver la ville de Provins et rendre la gare plus importante.

→ Des aménagements en cours sur le secteur gare de Longueville

A Longueville, les équipements sont en cours de finalisation : construction en 2017 du **parc relais** (395 places sur 3 niveaux).

Cette opération a été suivie de la **réalisation d'une gare routière** (5 postes à quai avec local pour chauffeurs), la **reconfiguration du parvis de la gare** avec création d'une dépose minute, le **réaménagement de la rue de Verdun** (voirie desservant la gare).



Parvis de la gare



Parc relais

Synthèse et enjeux sur les transports collectifs

Diagnostic

Mobilités, transports collectifs (fer, bus) et intermodalité

- **Cinq gares et haltes ferroviaires** sur le territoire du Grand Provinois (dont une gare de fret réouverte récemment (2012).
- Des **projets forts** sur le réseau ferroviaire : l'électrification de la ligne Paris - Troyes, les démarches « pôle gare » à Provins et Longueville (requalification et aménagements pour **favoriser l'intermodalité**).
- Un réseau de bus interurbain qui **maille une grande partie du territoire** du Grand Provinois, mais quelques secteurs moins bien desservis (au sud de la Seine).
- Une offre de bus **bien adaptée aux besoins scolaires**.
- Un réseau urbain de bus (Provins) **performant**.

Forces

Faiblesses

2 pôles gares principaux (Longueville et Provins) qui font l'objet d'une politique de requalification et d'aménagement afin de renforcer leur attractivité et de faciliter l'intermodalité.

2 haltes ferroviaires en partie centrale (Sainte-Colombe et Poigny) complètent les infrastructures.

La **réouverture de la gare de Flamboin-Gouaix** pour le transport de **fret**.

Une **offre routière en transports collectifs qui se renforce** : ouverture en 2017 d'une nouvelle ligne du réseau Seine-et-Marne Express (ligne 7 vers Montereau-Fault-Yonne)

Un **service de Transport à la demande (TAD)** qui couvre l'ensemble du Grand Provinois.

Pas de vocation voyageurs de la ligne Montereau-Fault-Yonne / Flamboin/Gouaix.

De **nombreuses communes non desservies** directement par le réseau de bus interurbain, principalement au sud de la Seine.

Des transports collectifs **peu développés et peu utilisés**.

Enjeux

- Renforcer le maillage du territoire en matière de transports collectifs : une nouvelle ligne partant de Bray-sur-Seine vers La Ferté-Gaucher en passant par Provins
- Finaliser la requalification et l'aménagement des pôles gares (Provins, Longueville), lieux stratégiques pour le développement de la multimodalité (renforcer l'offre de stationnement tous modes : voiture, vélo ; parkings relais ...).
- Ancienne gare à Villiers-Saint-Georges : bâtiment repris par la Communauté de Communes du Provinois (rénovation pour accueil touristique).
- Développer une ligne touristique Provins / Villiers-Saint-Georges (implication de l'association AJECTA).

3 LES MODES DE DEPLACEMENT ALTERNATIFS

3.1 Les modes actifs (vélo, marche) : un usage de loisirs

Les modes actifs sont les modes de déplacement à faible vitesse, à faible encombrement et non polluants. Peuvent ainsi être regroupés dans cette catégorie :

- **Le vélo.**
- **La marche.**
- **D'autres modes plus confidentiels** tels que la trottinette, le roller, le canoë, le kayak, etc.

Le développement des modes actifs est recherché en tant qu'alternative à l'usage de la voiture individuelle. Se déplacer en mode actif implique d'utiliser sa force musculaire. La pratique est ainsi fortement conditionnée par :

- **Le relief**, plus ou moins accidenté et la structure de l'urbanisation : un territoire au relief doux est plus favorable à leur développement qu'un territoire très vallonné.
- **Les distances à parcourir** : au regard de l'énergie nécessaire pour se déplacer, un piéton ou un vélo apprécie fortement que la distance réelle à parcourir soit la plus proche possible de la distance à vol d'oiseau.
- **Les ruptures physiques et urbaines** du territoire et en particulier les cours d'eau, autoroutes ou voies ferrées qui nécessitent des aménagements particuliers (ponts, tunnels...) pour être franchis. Leur nombre et leur emplacement conditionnent à leur tour les distances à parcourir.

Le domaine de pertinence des modes actifs concerne dès lors essentiellement les déplacements de courte et moyenne distance et ce pour des motifs variés :

- **Utilitaires : scolaire, travail, démarches, achats divers.**
- **Loisirs : détente et promenade.**
- **Tourisme.**
- **Sportifs : randonnée, cyclotourisme...**

Les personnes se déplaçant avec l'un de ces modes sont en général vulnérables, par l'absence de protection corporelle et la vitesse relativement lente du déplacement. La pratique et la sûreté des mobilités actives sont ainsi fortement conditionnées par :

- **La présence d'aménagements permettant le franchissement sécurisé de certaines voies et pour lesquelles la vitesse est élevée.**
- **Un partage de la voirie adapté aux usages.**

Ainsi, opter pour un mode de déplacement non motorisé relève **d'un arbitrage individuel entre coût financier, plaisir ressenti et niveau d'effort accepté. La pénibilité, la sécurité (objective ou ressentie) et le confort** constituent autant de paramètres importants.

Au regard du caractère rural du Grand Provinois et des distances importantes entre les villages, bourgs et les pôles d'emplois locaux, le développement des modes actifs comme moyen de transport apparaît fortement contraint. **Des usages pour les loisirs sont plus appropriés.**

Le projet de charte de développement durable du Pays du Grand Provinois du 10 juillet 2006 (2006/2015) a posé les bases d'une stratégie pour un développement durable. En termes de **développement touristique et de modes actifs de déplacement**, plusieurs actions portaient sur :

- la création et la mise en œuvre d'un circuit de visites touristiques vidéo-guidées avec GPS, valorisant le patrimoine naturel et architectural du territoire à travers l'usage des nouvelles technologies.
- L'aménagement et la sécurisation des plans d'eau de Châtenay et d'Egigny : ces aménagements intègrent la **création de sentiers pédestres et cyclables** ainsi qu'un ensemble d'équipements.
- La création d'un projet « **Vapeur en Provinois** », consistant en la mise en circulation d'un train touristique à vapeur reliant Provins à Villiers-Saint-Georges, valorisant au passage sa gare de 1900. Le parcours identifié représente entre 30 et 42 km de rail. Il pourra constituer une colonne vertébrale pour des circuits en car qui prendraient le relais et proposeraient aux visiteurs la découverte des richesses du nord et de l'est du Grand Provinois.
- Le développement et l'aménagement de **parcours d'itinérance et de découverte** du territoire sur des **cheminements pédestres et cyclables** aménagés sur les digues (projets Grands Lacs de Seine).

De nombreux projets inscrits dans cette stratégie ont été réalisés. D'autres restent à mettre en œuvre. Aujourd'hui, d'autres pistes sont également étudiées pour renforcer l'offre en circulations douces (vélo, marche, équestre...), notamment à travers des projets structurants tels que la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, la définition d'un Schéma de développement et d'aménagement écotouristique de la Bassée et du Montois.

3.1.1 Le vélo

→ Le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) de la Seine-et-Marne

Le **Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC)**, document de cohérence en matière de projet de liaisons cyclables sur le département, a été transmis sous forme de CD Rom à chaque commune et intercommunalité en 2008. Avec ce document, la Collectivité dispose d'éléments (cf. fiches-itinéraires du n° 34 à 47 et 70 et guide technique) pour élaborer un schéma des circulations douces sur le territoire intercommunal, qu'il serait opportun d'inscrire au SCoT dans une vision prospective.

Un des enjeux du SCoT pourrait être de favoriser le développement des liaisons cyclables sur le territoire au regard des équipements et des projets en cours. Par exemple un projet de sécurisation des abords du collège de Poigny, une piste cyclable unidirectionnelle bilatérale en traversée de Sourdon le long de la RD 619, une voie verte entre Sourdon et l'internat d'excellence (RD 619) et des « bandes cyclables » à Provins sur la RD 1e.



→ Aménagement de pistes cyclables : exemple à Poigny

L'aménagement de pistes cyclables est réalisé par plusieurs communes du Grand Provinois pour faciliter l'usage du vélo en milieu urbain et semi-urbain.



Poigny (Les Prairies) : piste cyclable sur la D1E

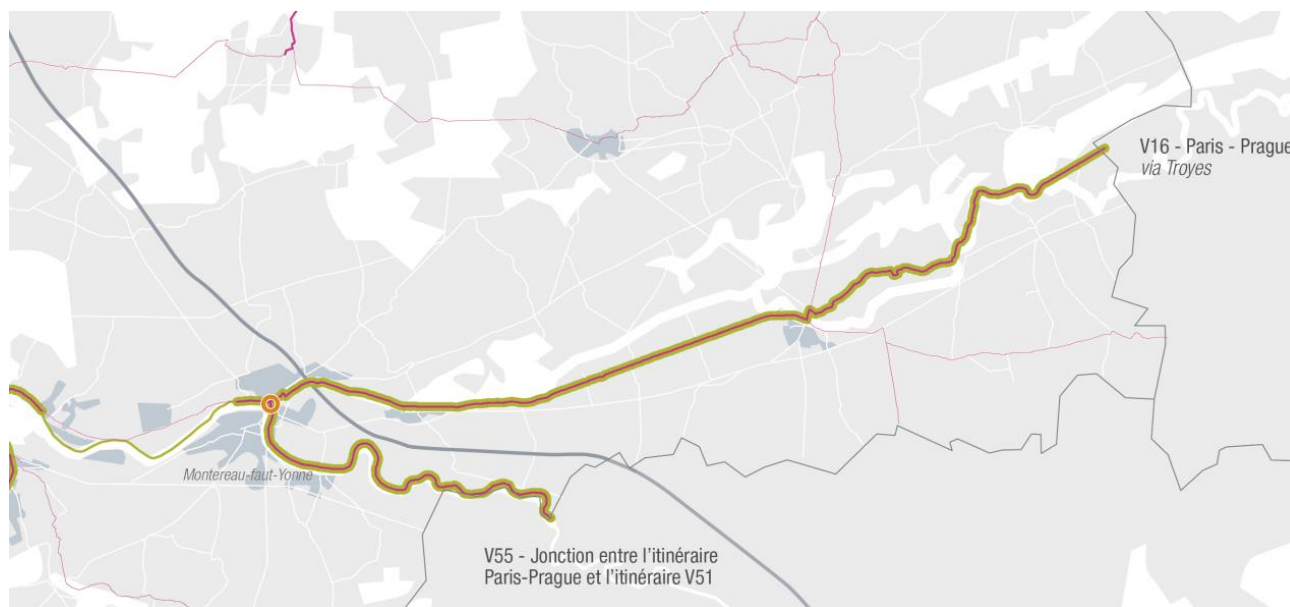
→ La Véloroute Nationale 16 le long de la Seine

A l'échelle du SCoT, la Véloroute Nationale 16 le long de la Seine permettra de relier Paris à Strasbourg.

Cet itinéraire est inscrit au **Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V)**.

En Seine-et-Marne, la VN 16 a fait l'objet d'une étude de faisabilité (2011) qui a permis de définir le tracé retenu dans l'étude de VNF pour la création des casiers de Seine. Les itinéraires 33 et 35 du SDIC correspondent le long de la Seine et du canal de dérivation de Bray-sur-Seine, au tracé de la VN 16.

Le réseau cyclable structurant en Ile-de-France : situation 2015 (extrait)



Source : IAU IdF 2015



Réseau cyclable structurant

- existant
- en projet

Véloroute Voie Verte (VV)

- existante
- en projet

Coupure urbaine

- non résolue
- en cours de résolution

3.1.2 La marche

→ Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Seine-et-Marne

Le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**, une compétence obligatoire des Départements, a pour objectif de protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée, ainsi que par la faune et la flore.

Le Conseil départemental a voté son PDIPR sur l'ensemble du territoire **en 2013**. Il compte, à ce jour, plus de 6 100 km de chemins protégés par ce dispositif.

Toutes les communes du territoire du Grand Provinois ont délibéré favorablement à l'exception de Saint-Martin-du-Boschet, Augers-en-Brie, Jouy-le-Châtel, Maison-Rouge-en-Brie, Gurcy-le-Châtel et Baby. Elles peuvent à ce titre bénéficier de subventions leur permettant de protéger/développer leur patrimoine naturel.

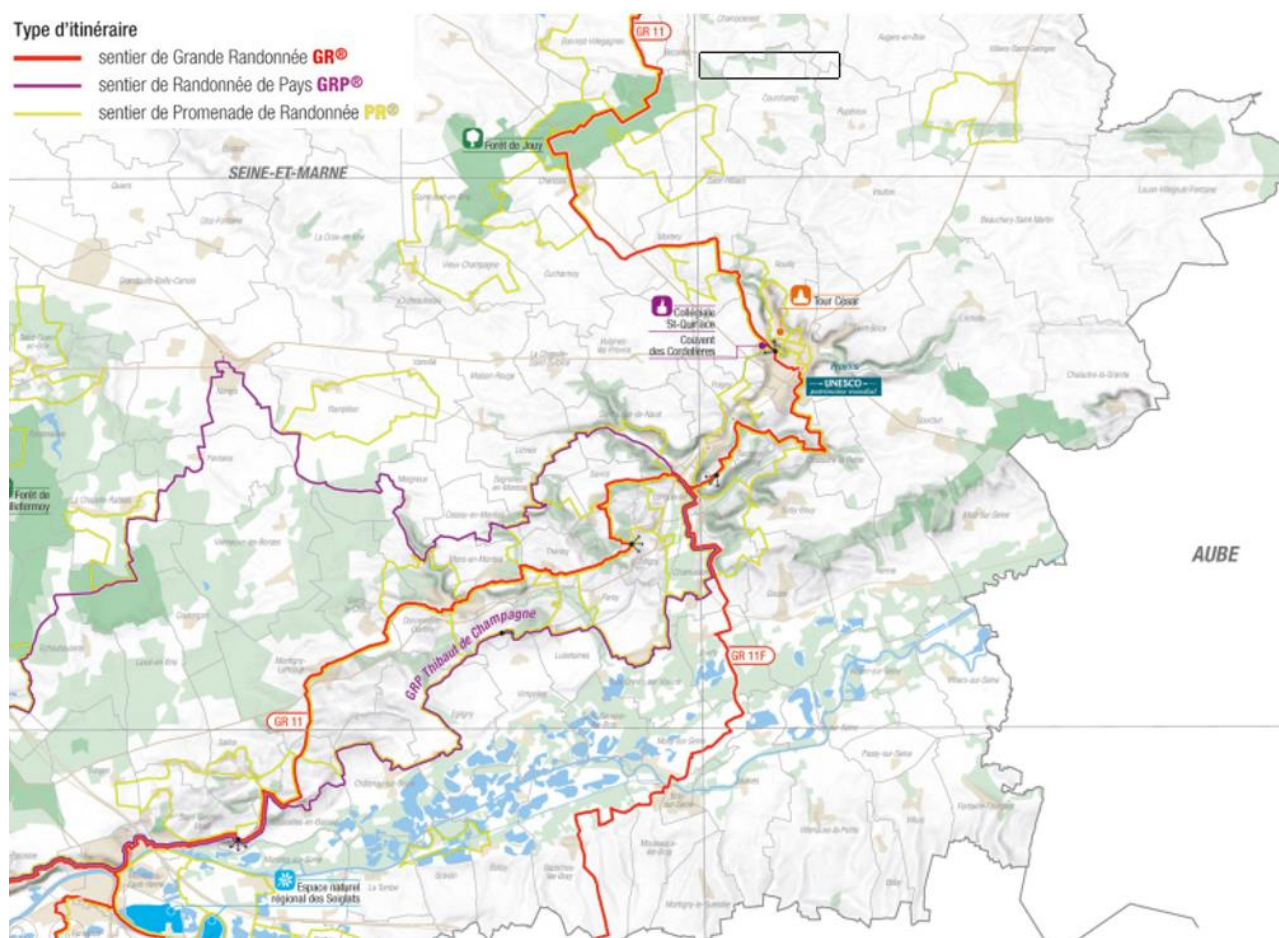
La loi précise que si un projet d'aménagement interrompt un itinéraire inscrit au PDIPR, l'aménageur se doit de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale.



→ Les principaux chemins de randonnée

Le **GR 11** traverse le Grand Provinois sur un axe nord/sud, ainsi que le **GRP Thibault de Champagne** en partie sud (Bassée Montois).

Les itinéraires de randonnées pédestre en Ile-de-France : situation 2013 (extrait)



Source : IAU IdF 2015

→ Les chemins de randonnées en Seine-et-Marne

Le **Comité Départemental de la Randonnées pédestre (Coderando 77)** propose **29 boucles de randonnée** Seine-et-Marne. Près de 3 800 kilomètres d'itinéraires pédestres sont à ce jour entretenus et balisés par ce Comité Départemental.

Cinq boucles de randonnées sont aménagées sur le Grand Provinois :

- la **boucle 4** de Villiers-Saint-Georges de **12 km** ;
- la **boucle 5** d'Everly d'une distance de **20 km** ;
- la **boucle 6** de Donnemarie-Dontilly, d'une distance de 12 km, plusieurs villages y sont traversés ;
- la **boucle 7** de Thenisy, de **10 km**, plusieurs villages y sont traversés ;
- la **boucle 8** de Provins, de **15 km**, plusieurs villages y sont traversés.



→ Les chemins de randonnées sur le Provinois

La Communauté de Communes du Provinois a initié plusieurs circuits de randonnée en collaboration avec le Comité départemental de la Randonnée Pédestre en Seine-et-Marne (CODERANDO 77).

« Aux sources de la Vicomté »

Partir à la découverte d'un riche patrimoine bâti chargé d'histoire, du captage de la source de la Voulzie tout au long d'un périple offrant des paysages variés et de somptueux points de vue sur Provins, Sourdun et la vallée de la Voulzie (**14 km** au départ de Provins, **17 km** au départ de Sourdun).



« Les hauts de Chalmaison »

Un voyage dans le temps en parcourant une campagne aux paysages variés, entre champs et bois, avec de magnifiques panoramas et un patrimoine bâti particulièrement intéressant (**15,5 km** au départ de Longueville).

« La randonnée des amoureux »

Partir à la découverte du village des amoureux et de l'histoire du diamant de Sancy-lès-Provins au détour de chemins en sous-bois ou dans la plaine de Brie. Architecture, histoire, faune et flore sont les ingrédients de cette randonnée pittoresque (**16,5 km** au départ de Cerneux).

« Les berges de l'Aubetin »

Découvrir Beton-Bazoches et ses alentours, du charmant village briard d'autrefois et son patrimoine bâti à son écrin de verdure varié autour de l'Aubetin entre jardins et champs, prés et bois, hameaux et fermes (**10 km** au départ de Beton-Bazoches).

« Le vallon des Méances »

Randonnée champêtre et bucolique autour du charmant ruisseau des Méances qui s'étire entre Chalaute-la-Petite et Longueville offrant des paysages variés entre prés, cultures et bois (**14 km** au départ de Longueville).

« Sur les coteaux de la Voulzie »

Découverte d'une vallée riche d'histoire où cohabitent aujourd'hui patrimoine architectural, établissements industriels et un damier bigarré de parcelles de cultures allant des céréales aux oléagineux en passant par les betteraves (**14 km** au départ de Provins).

« Sur les pas des lépreux »

Découverte des différents sites dans la campagne autour de Provins qui accueillait, au Moyen-Age, les lépreux. La randonnée passe par les anciennes léproseries ou maladreries de Mortery, Mourant et Guériton (**8 km** au départ de Mortery).

« Plein champs autour des Petites Vosges »

Découverte d'un paysage typiquement Briard fait de cultures, de bosquets, de bois et de fermes isolées avec les deux points culminants que sont les buttes boisées des Tertres à 190 m et des Petites Vosges à 193 m (**12 km** au départ de Villiers-Saint-Georges).

« Provins cité médiévale »

Remparts, donjons, souterrains et chevaliers sont au programme de la Cité médiévale de Provins. Composée d'une Ville Haute et d'une Ville Basse respectivement appelée le Châtel et le Val, elle brille de mille feux du temps de Philippe Auguste et de Saint Louis.



L'Aubetin



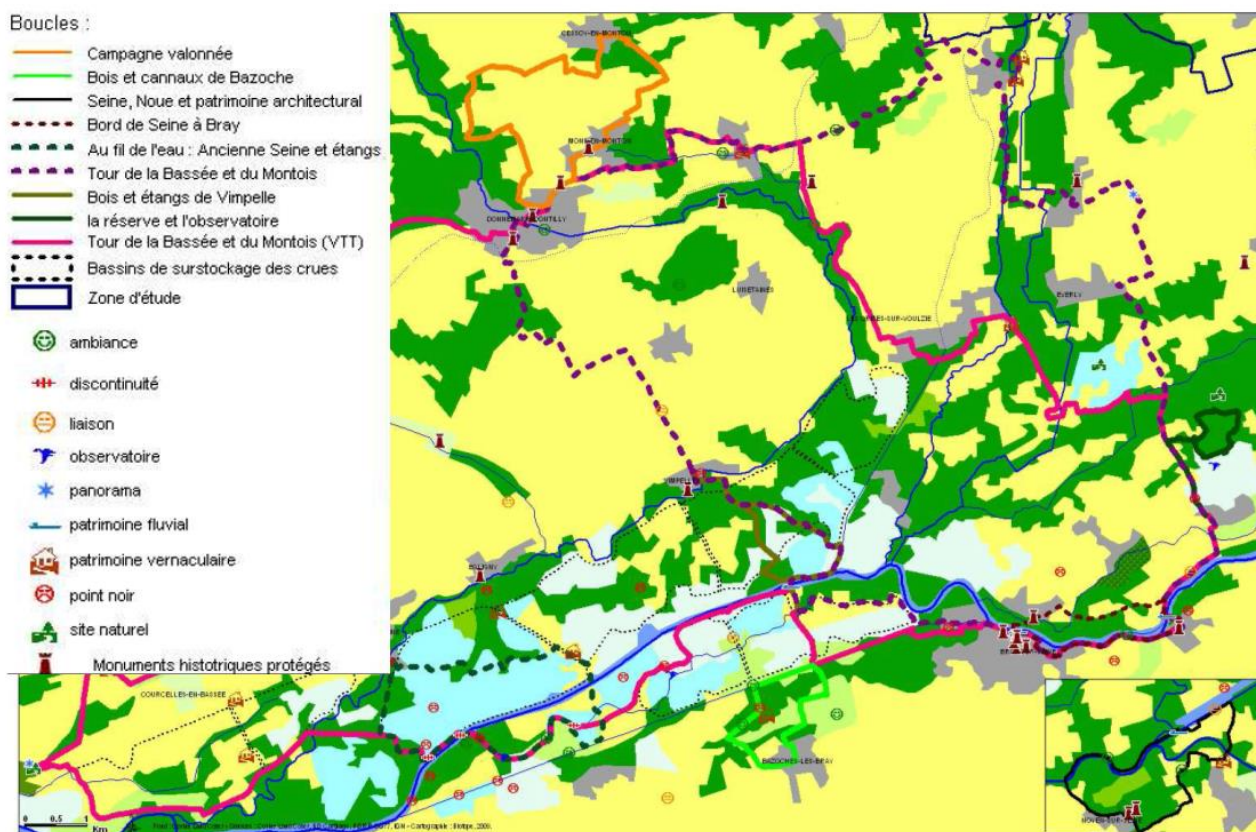
→ Le Schéma de Développement et d'aménagement écotouristique de la Bassée et du Montois

Ce Schéma réalisé en 2011 porte sur la définition d'une stratégie de développement écotouristique du territoire Bassée Montois.

L'objectif de ce schéma est de tendre à faire du territoire Bassée Montois une destination écotouristique. La stratégie définie dans ce cadre porte notamment sur :

- une **organisation et une maîtrise des flux** : mettre en place des systèmes de **mobilité douce**, créer un site de « centralité douce » (la Maison des promenades) ;
- l'intégration des projets dans un réseau d'activités et d'infrastructures existantes pour les valoriser et les renforcer : **itinéraires de randonnée**, sentiers pédagogiques le long de sites patrimoniaux.

Les itinérances à valoriser



Source : Schéma de Développement et d'aménagement écotouristique de la Bassée et du Montois, 2011, page 127

→ Le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

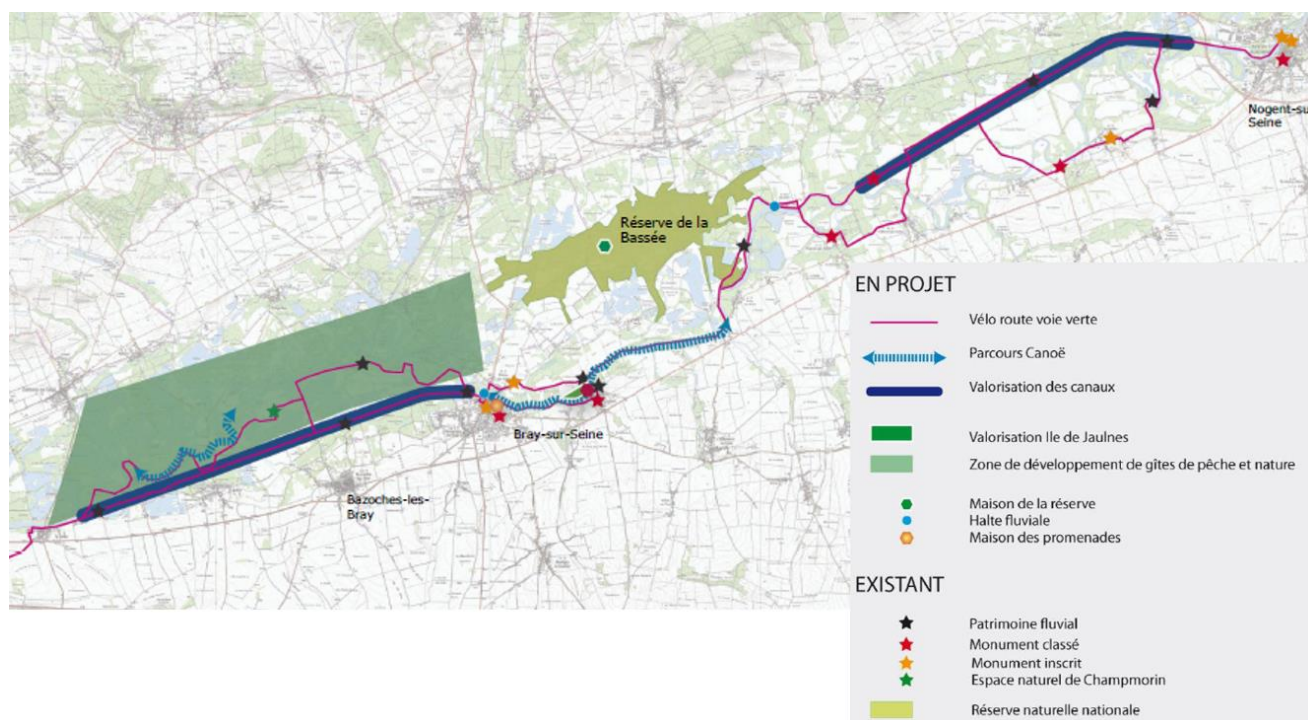
Un **Schéma directeur touristique et de loisirs** a été réalisé en **2014** dans le cadre des études préalables à l'enquête publique (2018) sur le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent.

Un thème important ressort dans ce Schéma :

« 1. Faire emprunter et utiliser l'axe de la Seine :

- Action 1.1 : Aménager le projet de vélo route / voie verte le long de la Seine

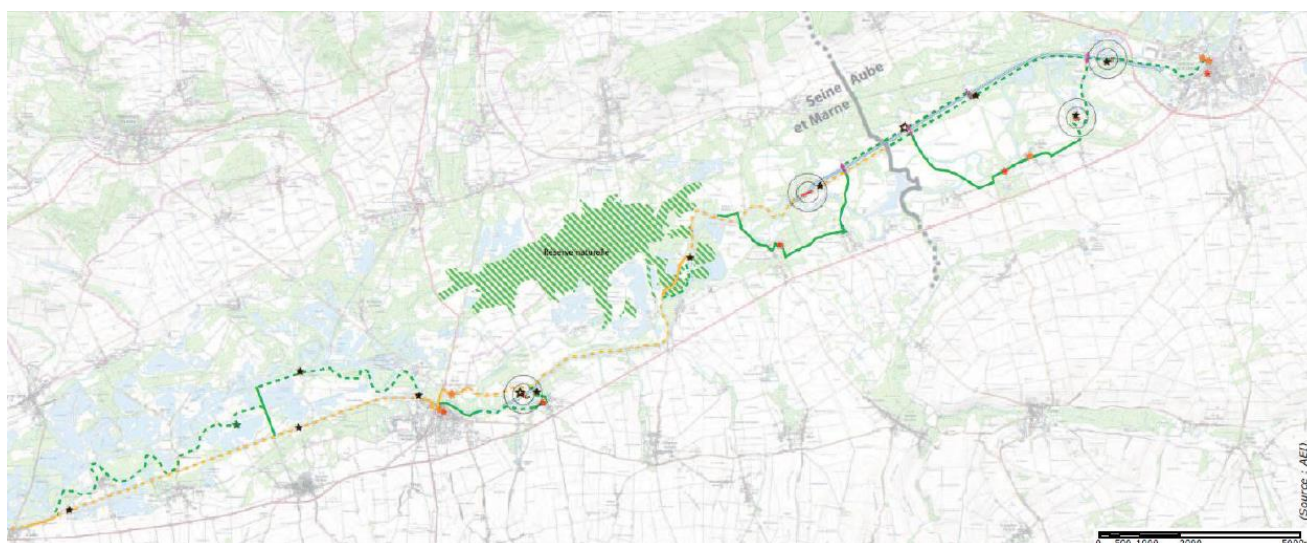
- Action 1.2 : Créer des circuits canoë »



Une **voie verte mixant tous les usagers** prendra place le long de la voie d'eau et permettra de découvrir les différents paysages qu'offre la vallée. Elle longe tour à tour les anciens canaux (Beaulieu, Bray-la-Tombe) et les méandres naturels, permettant de découvrir l'ensemble du territoire. Cette proposition rassemble tous les usagers des loisirs itinérants à savoir les randonneurs, les cyclistes et les cavaliers.

L'aménagement de la **vélo route**, qui sur une bonne partie du linéaire longe le fleuve ou les canaux adjacents, va interagir avec l'opération de mise à grand gabarit de la voie d'eau.

Aménager la vélo route / voie verte de bord de Seine Itinéraire en phase définitive



- Base pour l'itinéraire définitif, défini dans l'étude exploratoire CG77 en 2011 : passage sur routes.
- Base pour l'itinéraire définitif, défini dans l'étude exploratoire CG77 en 2011 : passage sur chemins.

- Prolongation d'itinéraire proposé dans l'Aube et alternatives / compléments de parcours suggérés par AEI : passages sur routes.
- Prolongation d'itinéraire proposé dans l'Aube et alternatives, compléments de parcours suggérés par AEI : passages sur chemins.

⊗ Nouvelle traversée piétonne et cycles à aménager ↔ Pont à créer

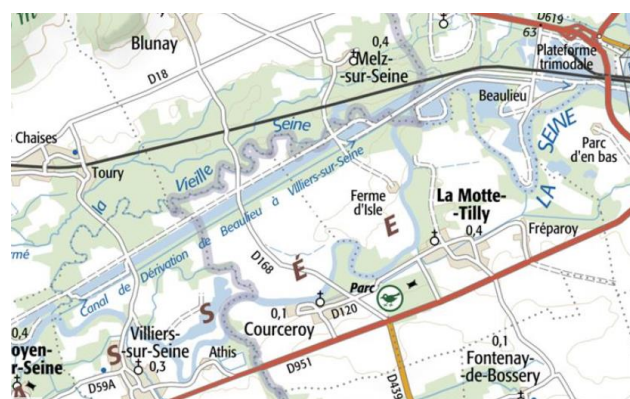
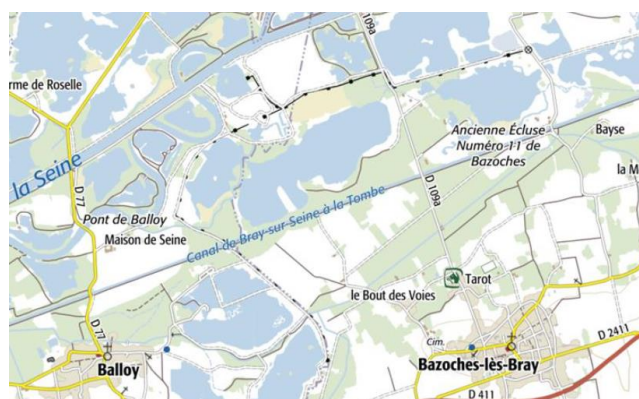
La future vélo route / voie verte passera dans l'avenir sur le linéaire des deux canaux (Beaulieu et Bray/La Tombe), permettant ainsi une fréquentation et un entretien de leurs abords.



Canal de Bray/La Tombe

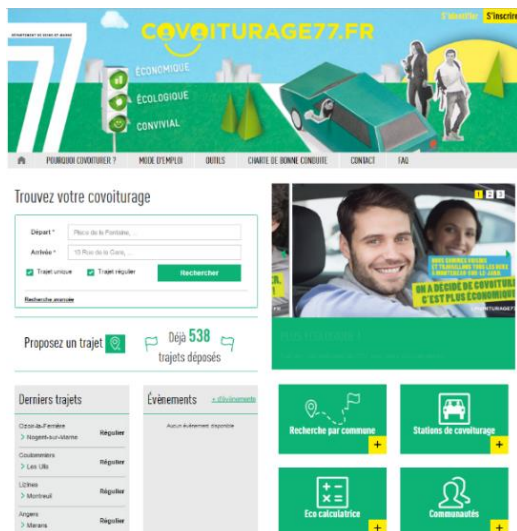


Canal de Beaulieu



3.2 Le covoiturage

La Seine-et-Marne est particulièrement adaptée à la pratique du covoiturage : 60 % des habitants du département se déplacent en voiture et 80 % d'entre eux sont seuls dans leur véhicule.



Un service de covoiturage a été créé par le Département de Seine-et-Marne.

Il s'appuie sur le site internet <https://www.covoiturage77.fr/> qui regroupe l'ensemble des demandes et permet des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du département.

La réflexion sur les déplacements doit s'accompagner d'une attention sur le covoiturage et l'opportunité de développer des stations multimodales de proximité en lien avec le maillage du **Schéma départemental de stations multimodales de covoiturage** (voir la délibération du 27 juin 2014 sur le site du Département).

Ce schéma départemental identifie les communes de **Provins, Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Montceaux-lès-Provins, Jouy-le-Châtel** (carrefour Prévers), **Marolles-sur-Seine** comme localisations d'intérêt départemental pour l'implantation de stations multimodales de covoiturage.

Il existe trois places de stationnement covoiturage sur la gare de Longueville (correspondance ligne P Transilien).

Des projets d'aires de covoiturage existent à Gouaix, Jouy-le-Châtel, Villiers-Saint-Georges.

Synthèse et enjeux sur les déplacements alternatifs

Diagnostic

Mobilités et déplacements alternatifs (circulations douces, covoiturage)

- Au regard du caractère rural du Grand Provinois et des distances importantes entre les villages, bourgs et les pôles d'emplois locaux, le développement des modes actifs comme moyen de transport apparaît fortement contraint. Des **usages pour les loisirs sont plus appropriés**.
- L'**utilisation du vélo** comme mode de déplacement professionnel est **très faible (moins de 2 % des flux domicile : lieu de travail)** en raison de l'éloignement des pôles d'emplois et du caractère rural du Grand Provinois.
- Des investissements conséquents ont été réalisés par les deux communautés de communes du SCoT pour **l'aménagement et le balisage des chemins de randonnée**.
- Des **projets d'aménagement d'aires de covoiturage** sont recensés.

Forces

Des **projets structurants** porteurs d'orientations pour le développement des **circulations douces** (mise à grand gabarit de la Seine, Schéma de développement et d'aménagement écotouristique de la Bassée et du Montois...).

Faiblesses

Un **covoiturage peu développé** (n'est pas dans les habitudes de la population) : peu d'aires de covoiturage sur le territoire du SCoT.

Enjeux

- Poursuivre la valorisation des itinéraires touristiques, sportifs et de loisirs.
- Améliorer le stationnement à proximité de navettes de cars pour répondre aux besoins de déplacement de la population.
- Renforcer le maillage du territoire en pistes cyclables, notamment sur les secteurs les plus touristiques.
- Développer les aires de covoiturage.

4 LE TRANSPORT ROUTIER

4.1 Structure et hiérarchisation du réseau

4.1.1 Un relatif enclavement routier du territoire

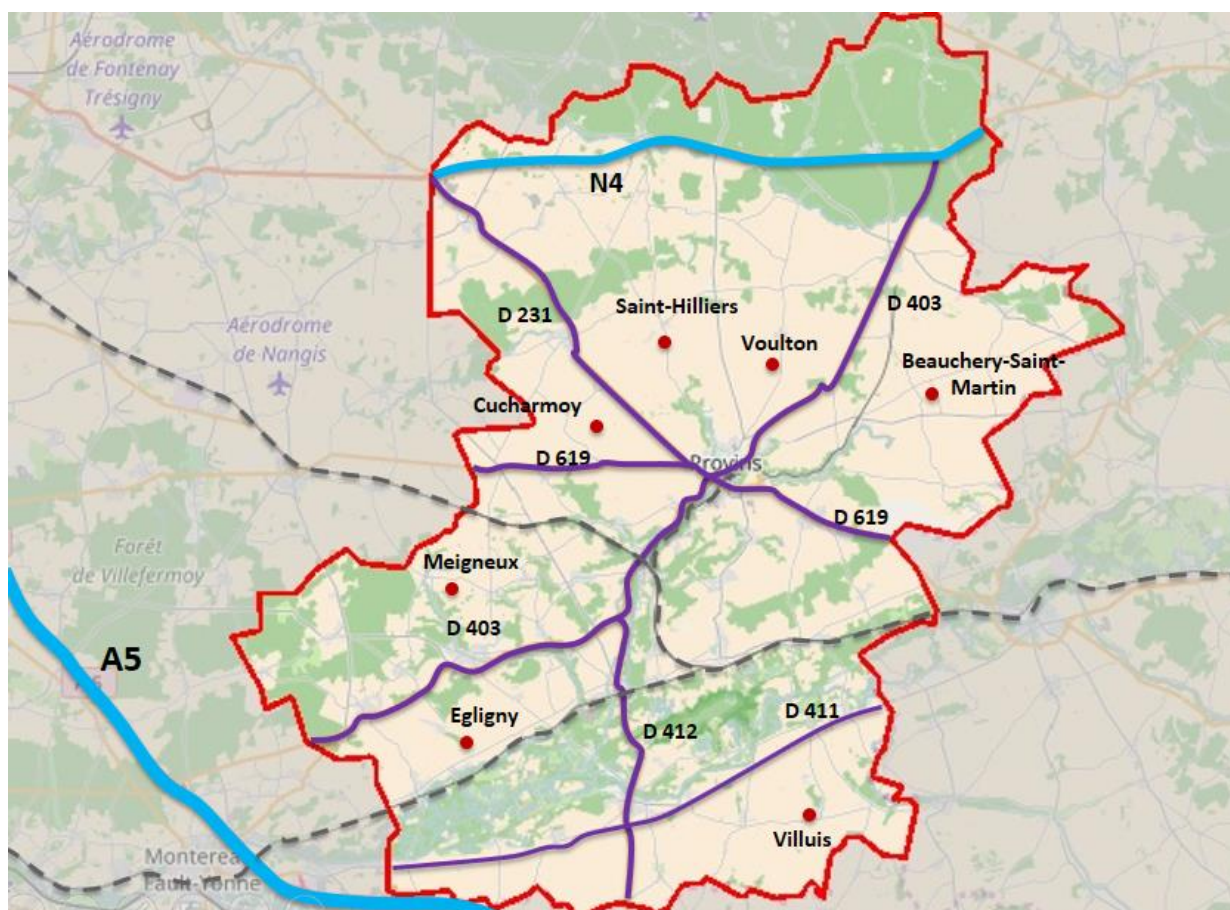
L'accessibilité routière du territoire du Grand Provinois se caractérise par un maillage de routes départementales, encadré par une desserte autoroutière au sud (A 5) et une nationale au nord (RN 4).



A5



N4 (Beton-Bazoches)



Source : INSEE, Géoclip

Des communes non connectées au réseau routier secondaire : Voulton, Saint-Hilliers, Cucharmoy, Meigneux, Egligny, Villuis

4.1.2 Une hiérarchisation du réseau routier local

Une **hiérarchisation du réseau routier local** peut être établie de la manière suivante :

→ **Un réseau structurant d'intérêt régional**

- La **D619** (ex RN 19), en partie centrale du Grand Provinois sur un axe est - ouest, permet de connecter Nangis, Nogent-sur-Seine et Troyes à Provins.
- La **D231**, axe stratégique et historique, relie Provins à la partie ouest jusqu'à Lagny-sur-Marne.

→ **Un réseau structurant d'intérêt départemental**

- Les RD 201, 204, 209, 210, 213, 403, 411, 412.

→ **Un réseau départemental de desserte**

- Les RD 1, 18, 49, 55, 59, 62, 71, 71e, 75, 75e2, 78, 79, 95, 131, 236, 403 (à l'est de Provins).

→ **Un réseau départemental local**

- Les autres routes départementales.

La plupart de ces axes départementaux convergent vers Provins.

La RD 2411 a été reclassée dans la voirie communale de Bray-sur-Seine.

Par ailleurs, les RD 201, 209, 210, 411, 412 et 619 sont classées **Routes à Grande Circulation (RGC)** au titre du décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 (recul de 75 mètres, étude type « Amendement Dupont », etc.).

Ces départementales se structurent autour de **2 axes routiers principaux à forte circulation** :

- La **N4**, traversant la partie nord du Grand Provinois. Il s'agit de l'axe Paris - Nancy. La N4 fait partie intégrante du Réseau Routier d'Intérêt National (RRIN).
- L'**A5**, au sud du territoire du Grand Provinois et les échangeurs (de Marolles-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne) : il s'agit de l'axe Paris - Troyes.

La **N4 est classée Grande Liaison du Territoire (GLAT)** par le SDRN (Schéma Directeur Routier National), approuvé en 1992. Elle représente une infrastructure majeure du territoire car elle est l'unique axe national non autoroutier entre Paris et Strasbourg via Nancy. Elle assure à ce titre 3 niveaux de service :

- Sur le plan international, elle constitue un axe de transition se greffant au réseau routier et autoroutier européen vers l'Europe du Nord (Luxembourg) par l'A31, à la RN59 vers l'Allemagne et l'Europe de l'Est.
- Sur le plan national, elle assure les liaisons interrégionales entre l'Ile-de-France et la région Grand Est.
- Sur le plan régional et local, outre ses fonctions de desserte inter-agglomération, elle sert d'accès principal à de nombreuses industries réparties sur l'itinéraire (sucrierie BEGHIN SAY à Connantre) ou zone d'activités (ex. : ZA de Gretz-Tournan, Châtres en Seine-et-Marne). Elle constitue l'accès privilégié de l'aéroport de Vatry dans la Marne à 120 km de la région parisienne.

4.1.3 Des échangeurs autoroutiers au nord et au sud du territoire, et plusieurs accès à la N4

Malgré la présence de la **N4** qui traverse le nord du territoire, et le passage à proximité du territoire des grands axes autoroutiers que sont l'**A5** (Paris - Troyes) au sud et l'**A4** (Paris - Reims) au nord, les communes du Grand Provinois disposent d'une **accessibilité inégale à ces infrastructures**.

Les échangeurs de Marolles-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne sont les uniques points d'accès à l'autoroute A5, à proximité du territoire.

Ce sont donc les communes proches localisées dans la moitié sud du territoire qui bénéficient de l'accessibilité la plus aisée à l'A5.

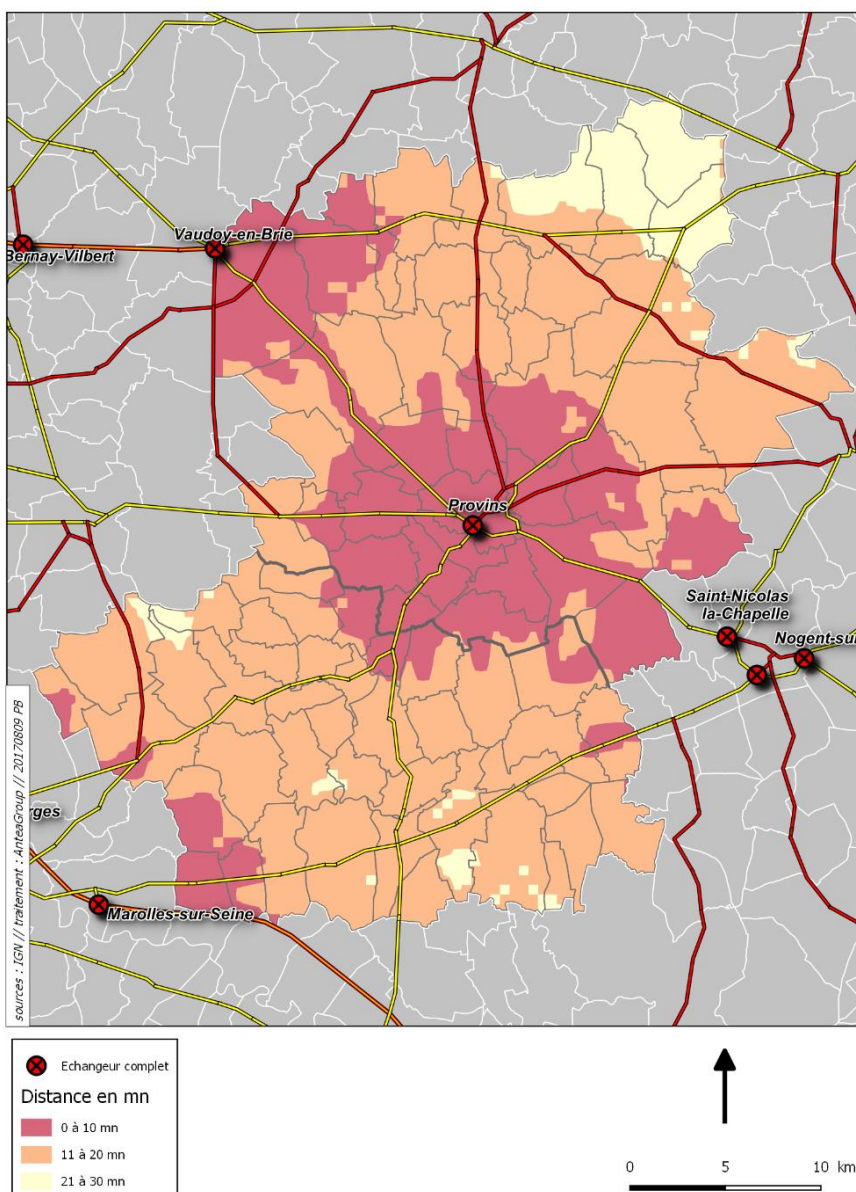
En revanche, les communes situées au nord de Provins en sont éloignées. Leur centre-bourg se situe davantage autour de 40 à 50 minutes de ces échangeurs de l'A5 par le réseau routier.

Les communes en partie nord de Provins tirent avantage de la connexion avec la N4 ainsi qu'avec l'autoroute A4 (plus éloignée). Les échangeurs les plus proches sont ceux de Bailly-Romainvilliers et Montaigny.

La N4 dispose de plusieurs accès (7 accès principaux), mais son accessibilité est restreinte sur la partie traversant le Grand Provinois en raison de ses caractéristiques. Les travaux de mise à 2x2 voies permettent d'améliorer grandement les circulations sur cet axe routier.



Temps moyen en mn en voiture d'une échangeur complet



4.1.4 Les aménagements sur le réseau routier

Ce réseau routier a fait l'objet d'aménagements qui permettent d'améliorer les déplacements, de désenclaver le territoire et d'offrir de meilleurs accès routiers à la plupart des communes. Il s'agit notamment des aménagements suivants :

→ Les travaux réalisés sur le réseau routier national

- **L'aménagement de la RN4 en 2x2 voies** a été réalisé entre le carrefour de Prévers et la limite régionale, intégrant les déviations des agglomérations de Béton-Bazoches, Courtacon, Montceaux-les-Provins.

- **Rénovation de la RD 619 (ex RN19)**

Cette rénovation comprend l'aménagement d'un giratoire en entrée de ville de Provins (au niveau de la ZAC intercommunale sur les Hauts-de-Provins).

→ Les travaux réalisés sur le réseau routier départemental

- **Sur la RD 231**, la sécurisation de l'itinéraire entre la RN 4 et Provins a porté sur la réorganisation des points d'échange de l'ensemble de l'itinéraire et la réalisation des 2 giratoires :

 - Chenoise - Giratoire RD 231/RD 75 - travaux réalisés en 2010,

 - Jouy-le-Châtel - Giratoire RD 231/RD 215 - travaux réalisés en 2012.

- **Sur la RD 411**, l'aménagement d'itinéraire entre Montereau-Fault-Yonne et le département de l'Aube.

→ Le renforcement et la sécurisation des voies départementales

Des aménagements des principaux carrefours ont été réalisés sur l'itinéraire :

- La Tombe - RD 411/RD 75 - giratoire mis en service en 2008.

- Bazoches-lès-Bray - RD 411/RD 109a/RD 2411 – double tourne-à-gauche (TAG) réceptionné en 2010.

- Mousseaux-lès-Bray et Bray-sur-Seine - RD 411/RD 79 – giratoire réceptionné en 2012.

- Noyen-sur-Seine - RD 411/RD 78 (TAG) et RD 411/RD 49 (double TAG) mis en service en 2008.

- Provins - RD 619/RD 1d et RD1/RD 1d - aménagement de 2 giratoires liés à la desserte de la ZAC des Hauts de Provins - réalisé en 2012.

- Jouy-le-Châtel/Vaudoy-en-Brie - RD 231/RD 209 reconfiguration du carrefour Prévers entre la RN 4, la RD 231 et la RD 209. Les travaux des 2 giratoires ont été réalisés par l'État en 2010/2011.

Il n'existe pas à ce jour de projet d'intérêt général au titre de la voirie départementale sur le territoire du SCoT du Grand Provinois. Toutefois, les opérations et aménagements routiers suivants sont menés sur ce territoire par le Département.

→ Les études en cours

Actuellement, au titre des études en cours, il y a lieu de noter :

- l'aménagement du **carrefour-giratoire RD 619/RD 74a** sur Provins et Sourdun ;
- la **modification de 4 ouvrages d'art** supportant des Routes Départementales à Everly (RD 1), Gouaix (RD 49), Hermé et Melz-sur-Seine (RD 18) dans le cadre de l'électrification de la ligne Paris-Troyes par la SNCF, avec la participation du Département.

Il reste à engager une réflexion globale d'aménagement de l'itinéraire entre la N 4 et Provins sur la RD 231, en sus des travaux de sécurisation déjà réalisés.

4.1.5 Perspective d'évolution du réseau routier sur le long terme

→ Création d'un barreau A5 - A4

La création de ce barreau permettrait d'irriguer le grand est Seine-et-Marnais et de créer un grand contournement de Paris (5ème rocade).

Un échangeur serait créé au niveau de Serbonnes dans l'Yonne permettant ainsi de relier l'A5 à Bray-sur-Seine et Provins par la Bassée.

De Provins, il se poursuivrait via la RD 231 à 2x2 voies jusqu'au carrefour de Prévert et se raccorderait à l'A4 à hauteur de Coutevroult.

4.2 L'usage du réseau routier

4.2.1 Les trafics

La carte des trafics routiers en 2014 permet de spatialiser la diffusion des trafics sur le Grand Provinois depuis 2010.

Sur la plupart des départementales de desserte locale, les trafics moyens journaliers annuels en 2014 sont globalement **inférieurs à 4 000 véhicules/jour**. Le trafic reste fluide sur ces voies et ne pose pas de problèmes de saturation.



En revanche, le Grand Provinois enregistre des **trafics relativement élevés sur les grands axes routiers** du territoire, en particulier sur la partie sud du territoire.

Les trafics routiers en 2014



→ Les trafics routiers en partie sud du Grand Provinois

Les départementales D 411, D 210, D 201, ainsi que les portions de la D 213 au niveau de Donnemarie-Dontilly et la D 412 au niveau de Bray-sur-Seine, la D 403 de Provins jusqu'à Jutigny enregistrent des trafics relativement élevés sur ce territoire rural, compris **entre 4 000 et 10 000 véhicules/jour**.

La D 403 a vu son trafic augmenté de près de 3 000 véhicules/jour entre 2011 et 2012.

La départementale RD 209 (« route des Belges ») rejoignant Bray-sur-Seine, est une route très utilisée par les Poids Lourds rejoignant l'Ile-de-France depuis les sites d'extraction de granulats de la vallée de La Bassée.

Partie sud du Grand Provinois



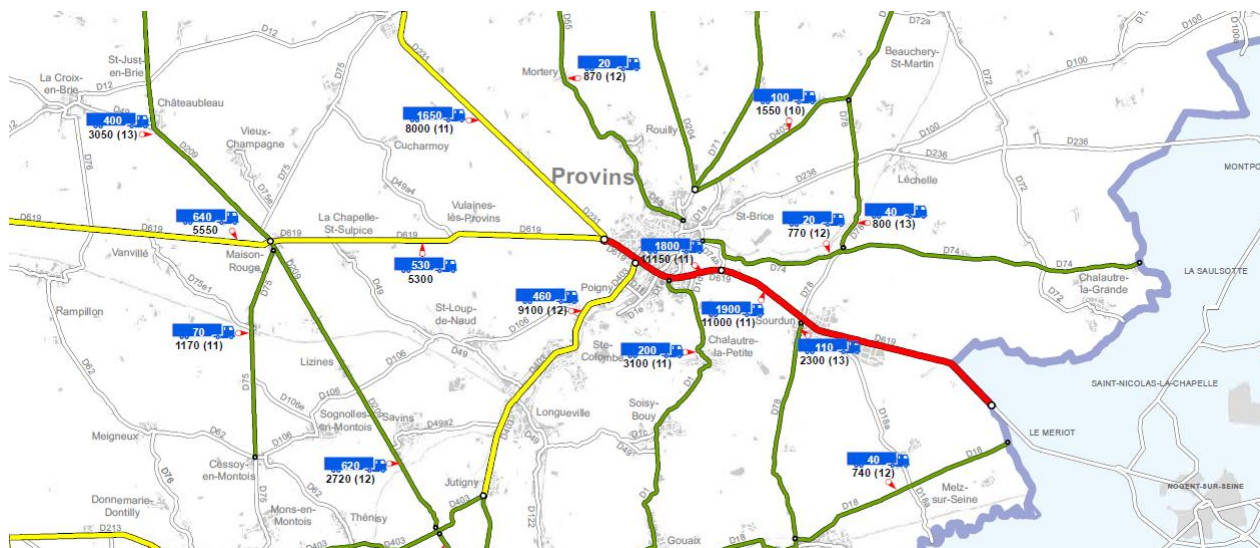
Source : « Trafics routiers 2014 » Département de Seine-et-Marne, mai 2016

→ Les trafics routiers en partie centrale du Grand Provinois

La Départementale 619 connaît également un trafic important entre Provins et Nangis, avec 5 550 véhicules/jour. Ce trafic augmente considérablement sur la D 619 depuis Provins en direction de Nogent-sur-Seine. Les flux enregistrés sont en moyenne de l'ordre de 11 000 véhicules/jour.

La part des poids lourds y est également élevée avec 1 900 véhicules PL/jour, soit 17 % du trafic.

Partie centrale du Grand Provinois



Source : « Trafics routiers 2014 » Département de Seine-et-Marne, mai 2016

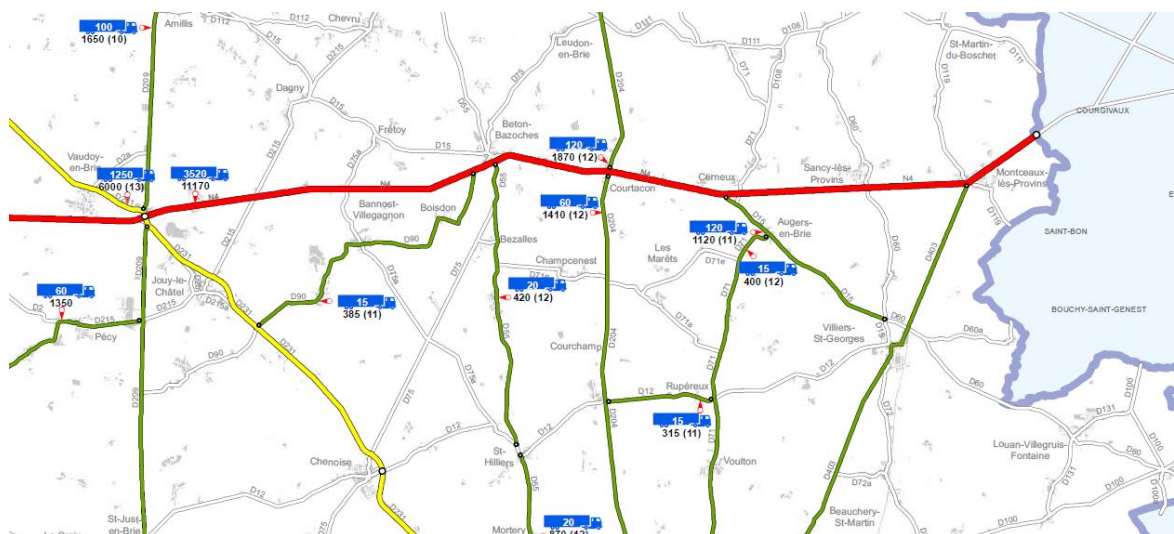
→ Les trafics routiers en partie nord du Grand Provinois

En partie nord du territoire du Grand Provinois, le trafic reste plus modéré sur l'ensemble des départementales (inférieur à 4 000 véhicules/jour), excepté sur la D 231 en direction de Vaudoy-en-Brie. Les flux enregistrés sont de l'ordre de 8 000 véhicules/jour.

La N4 constitue une voie radiale directe reliant Paris à Troyes. Le trafic y est considérable avec sur le Grand Provinois **près de 11 200 véhicules/jour** enregistrés en 2014. La part des poids lourds est la plus importante du territoire, elle représente plus de 30 % du trafic généré sur cet axe.



Partie nord du Grand Provinois



Source : « Trafics routiers 2014 » Département de Seine-et-Marne, mai 2016

Globalement, le trafic poids lourds se concentre sur l'axe nord N4 et sur la partie sud du Grand Provinois. Sur ce secteur, les axes secondaires enregistrent une **part importante de poids lourds** (entre 6 % et 23 %), comparé à la partie nord (compris entre 2 % et 6 %).

Avec un trafic annuel moyen d'environ **20 700 véhicules/jour** en 2012, l'autoroute **A5** constitue l'axe à proximité du Grand Provinois drainant les flux les plus importants entre Paris et Troyes.

Les trafics sont importants sur certains axes, en particulier sur :

- D 619**, entre Provins et Le Mériot : **11 000** véhicules/jour (2011), dont 1.900 camions jour
- N4**, sur l'ensemble du territoire SCoT : **11 200** véhicules/jour (2014), dont 3.500 camions/jour
- D 231**, entre Provins et Voudoy-en-Bris : **8 000** véhicules/jour (2011), dont 1.650 camions jour
- D 619**, entre Provins et Maison-Rouge : **5 300** véhicules/jour (2014), dont 530 camions jour
- D 403**, entre Provins et Jutigny : **9 100** véhicules/jour (2012), dont 460 camions jour

Des départementales secondaires supportent également un trafic important :

- D 204 (Provins - Courtacon) : **5 500** véhicules/jour
- D 1 (Provins - Gouaix) : **3 100** véhicules/jour
- D 213 (Bray-sur-Seine - Donnemarie-Dontilly) : **.800** véhicules/jour
- D 411 (Montereau -Bray-sur-Seine) : **5 750** véhicules/jour

Les **poids lourds** occupent une part importante des trafics routiers du Grand Provinois : **entre 5 et 15 % des trafics**. Il atteint plus de 20 % sur certains axes : D 412, D 411, D 231. **Et 30 %** sur N4 et la D 209.

Département 77	Veh/jour	Dont Camions	année	Proportion camion
D619	11000	1900	2011	17%
N4	11170	3520	2014	32%
D231 (Provins - Voudoy-en-Brie)	8000	1650	2011	21%
D619	5550	640	2014	12%
D403 (sud Provins)	9100	460	2012	5%
D403 (Nord Provins)	1550	100	2010	6%
D209	2100	620	2012	30%
D15 (Cerneux - Villiers-Saint-Georges)	1120	120	2011	11%
D204 (Provins - Courtacon)	5500	660	2013	12%
D55 (Provins - Beton-Bazoches)	870	20	2012	2%
D90 (D231 - N4)	385	15	2011	4%
D1 (Provins - Gouaix)	3100	200	2011	6%
D78 (Hermé - Sourdun)	2300	110	2013	5%
D213 (Bray-sur-Seine - Donnemarie-Dontilly)	3800	550	2010	14%
D18 (Les-Ormes-sur-Voulzie - Montereau)	2650	170	2012	6%
D411 (Montereau - Bray-sur-Seine)	5750	1350	2011	23%
D412 (Bray-sur-seine)	3800	750	2010	20%

Source : DDT 77

4.2.2 L'insécurité routière (accidentologie)

→ Analyse sur la période 2005 à 2010

Les données suivantes sont issues de l'Observatoire National interministériel de la Sécurité Routière.

Pour rappel, un accident corporel de la circulation routière :

- provoque au moins une victime (personne décédée ou nécessitant des soins médicaux) ;
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;
- implique au moins un véhicule.

Sont exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Le **bilan 2005 - 2010** fait état de **253 usagers impliqués dans des accidents** de la circulation routière (**dont 43 tués**) :

- **171** sur le périmètre de la Communauté de Communes du Provinois, dont **34 tués** d'un accident de la circulation ;
- **82** pour la Communauté de Communes de la Bassée Montois, et **9 tués**.

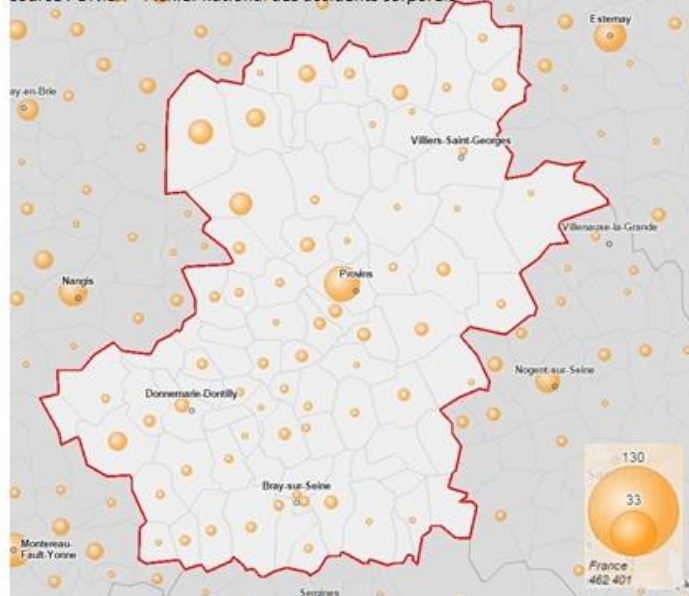
Soit une accidentologie plus importante sur le réseau routier en partie nord du Grand Provinois (plus de 67 % des accidents de la circulation et près de 80 % des tués).

Un rapport 2014 du département de Seine-et-Marne indique que, sur le territoire du Grand Provinois, la plupart des accidents de la circulation sont recensés autour de Provins, sur les départementales RD 4203, RD 619, RD 204 et RD 231.

Sur le secteur Bassée-Montois, un seul **point noir** se distingue sur la commune de **Montigny-Lencoup**.

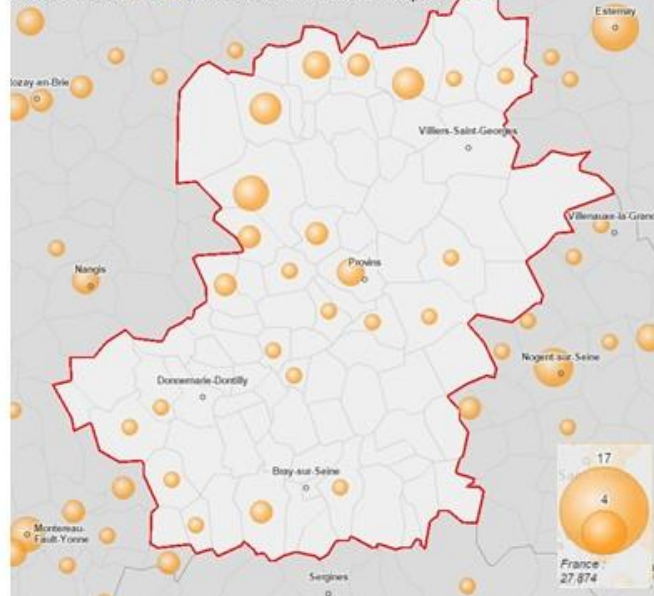
Nombre d'accidents corporels entre 2005 et 2010

Source : ONISR – Fichier national des accidents corporels



Nombre de personnes tuées entre 2005 et 2010

Source : ONISR – Fichier national des accidents corporels



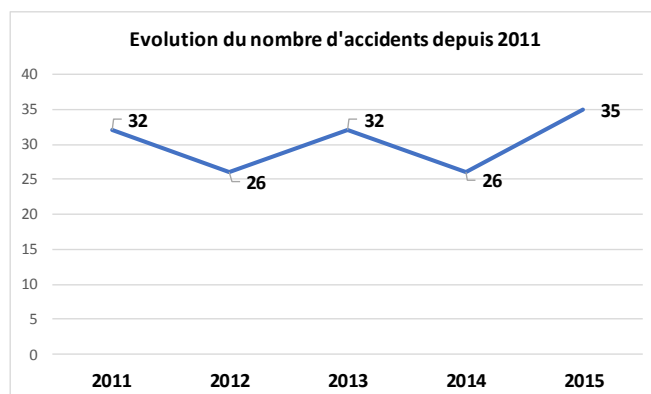
→ Analyse sur la période 2011 à 2015, et situation au 1^{er} semestre 2016

Le **bilan 2011 - 2015** fait état de **151 accidents** de la circulation routière (**dont 46 accidents mortels**).

244 personnes ont été victimes de ces accidents dont :

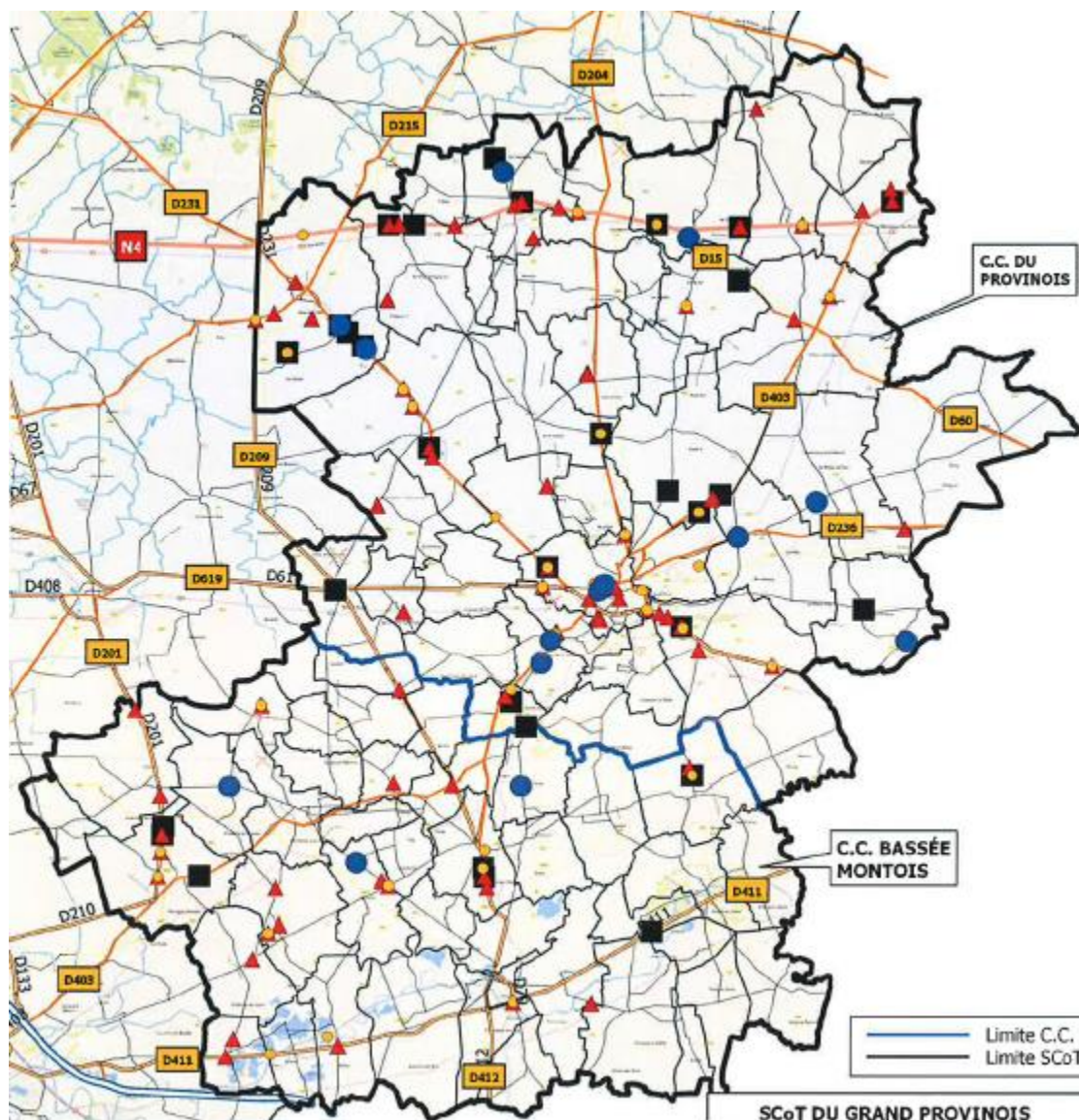
- 46 sont décédées ;
- 132 ont été hospitalisées ;
- 66 ont été légèrement blessées.

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2016, **56 personnes** ont été victimes d'un accident de la route. **3 personnes** sont décédées au cours de cette période.



Source : PAC Etat janvier 2017, annexe VIII

L'accidentologie entre 2011 et 2015 sur le Grand Provinois, et situation au 1^{er} semestre 2016



Source : PAC Etat janvier 2017, annexe IX

Des **points noirs accidentogènes**, concentrés autour de Provins et sur certains axes départementaux (D 403, D 619, D 204, D 231)



Source : Département 77, 2013

- Accident impliquant au moins une personne tuée
- Accident impliquant au moins une personne blessée
- Autoroute
- Nationale
- Départementale

Des axes de transit importants traversent certains bourgs et villages, générant des **nuisances** pour les riverains (accidents, bruits, sentiment d'insécurité).

Le **problème de la traversée des villages** constitue une forte préoccupation pour les Elus et la population du Grand Provinois.



N4 à Beton-Bazoches

Synthèse et enjeux sur le réseau routier

Diagnostic

Mobilités et réseau routier

- **Patrimoine bâti, culturel, naturel riche et diversifié** comme atouts pour le renforcement de l'activité touristique.
- Des infrastructures performantes (A5, N4, départementales), mais un **relatif enclavement du territoire**.
- Un **réseau routier hiérarchisé**.
- Un **taux de motorisation important** des ménages.

En 2013, le taux de motorisation des ménages du Grand Provinois est de 86,4 %

Progression de 0,5 % depuis 2008.

Le nombre de ménages ayant au moins une voiture a progressé de 2,8 % entre 2008 et 2013.

Le taux de ménages possédant **au moins 2 voitures** en 2013 est de **49,3 %**, soit une augmentation de 1,3 % depuis 2008.

Forces

Faiblesses

Un territoire connecté (RN4, départementales, ligne SNCF).

Une bonne accessibilité aux régions et aux pôles voisins.

Un **relatif isolement** du centre du territoire par rapport aux principales infrastructures de déplacement.

Trois échangeurs autoroutiers sur l'A5 à l'extérieur du territoire (Les Forges, Saint-Denis-les-Sens, Marolles-sur-Seine).

L'A5 : infrastructure routière majeure mais qui **n'irrigue pas le territoire**.

Des trafics motorisés globalement **à la hausse**.

Une **circulation importante de poids lourds** apportant des nuisances sur certains axes.

Enjeux

- Améliorer la sécurité dans les traversées de bourgs et villages.
 - Poursuivre les aménagements pour renforcer le réseau routier : aménagement de carrefour, modification d'ouvrages d'art...
 - Engager une réflexion globale d'aménagement de l'itinéraire entre la N4 et Provins sur la RD 231 (en sus des travaux de sécurisation déjà réalisés) : porte d'entrée ouest du Grand Provinois, projets de développement structurants sur cet axe : nouveau collège à Jouy-le-Châtel, potentiel de développement économique à exploiter...
- (RD 231 : un fort trafic de véhicules poids lourds + des engins agricoles empruntant cet axe routier)
- Création à terme d'un barreau A5 / A4. La création de ce barreau permettrait d'irriguer le grand est seine-et-marnais et de créer un grand contournement de Paris (5ème rocade).
- Projet affiché dans le projet de Charte de Développement Durable du Pays Grand Provinois (10 juillet 2006).

5 LE TRANSPORT FLUVIAL

Remarques préliminaires :

Le transport fluvial est une des priorités du Grenelle de l'Environnement. Le réseau de voies navigables doit être développé et modernisé.

Le transport fluvial est ainsi au coeur de plusieurs enjeux dont la poursuite du développement du réseau à grand gabarit²⁸.



Passage de péniche à Bray-sur-Seine, juillet 2017

VNF (Voies Navigables de France) accompagne le développement du transport fluvial en agrandissant les caractéristiques de son réseau : profondeur des voies, hauteur libre sous les ponts, dimension des écluses.

La connexion des voies navigables françaises aux grandes voies du nord et de l'est de l'Europe permettra de dynamiser le réseau français existant compte tenu de ses importantes réserves de capacité.

Cela renforcera la compétitivité de la flotte française avec l'utilisation devenue possible de plus gros bateaux.

La mise au gabarit de 3 000 tonnes de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine contre 1 000/1 500 tonnes actuellement participera à ce développement.

5.1 Le transport de fret et la logistique : des atouts pour le développement économique régional et local

Les activités de transport de fret et de logistique en Ile-de-France constituent un atout pour l'attractivité de la région.

Le PDUIF 2014 a intégré dans ses défis celui de rationaliser l'organisation des flux de marchandise et de **favoriser l'usage de la voie d'eau** et du train. Concernant la voie d'eau, les objectifs sont :

- de conforter son usage pour le transport des matériaux de construction, des déblais de chantier et des déchets ;
- de transférer de nouveaux flux de la route vers la voie d'eau.

Le Grand Provinois est directement concerné par ce défi du PDUIF par sa situation géographique (une porte d'entrée de l'Ile-de-France ; la proximité en amont du port de l'Aube à Nogent-sur-Seine, du port à Montereau-Fault-Yonne en aval) et le passage de la Seine dans sa partie sud (la Bassée).

Le trafic fluvial n'a cessé d'augmenter (passant de 160 000 tonnes en 1999, à 325 000 tonnes en 2005 et 450 000 tonnes en 2010).

De nouveaux aménagements ont été réalisés en 2011 sur le port de l'Aube²⁹ à Nogent-sur-Seine afin de moderniser cette infrastructure portuaire, et dans la perspective de la mise à grand gabarit de la Seine (3 000 tonnes ; aujourd'hui, navigation autorisée de 1 000 à 1 500 tonnes).

Ce projet de mise à grand gabarit de la Seine est également une opportunité pour le développement du Grand Provinois.

²⁸ La mise à grand gabarit permet d'augmenter la taille des bateaux de manière à réduire les coûts du transport et augmenter sa productivité.

²⁹ Une nouvelle plate-forme portuaire trimodale de 15 hectares a été aménagée pour optimiser les flux (volumes et temps de transport), renforcer les capacités d'intermodalité et l'interconnexion du territoire aux grands réseaux européens. La future liaison Seine-Nord-Europe reliera, au départ de Nogent, tous les ports du nord de l'Europe (Anvers, Rotterdam, Amsterdam...).

5.2 Le projet de mise à grand gabarit de la Seine en partie sud du Grand Provinois

5.2.1 La genèse du projet

La Seine traverse le Grand Provinois d'est en ouest au niveau de la Bassée. Elle passe par Bray-sur-Seine qui est dotée d'un port fluvial.

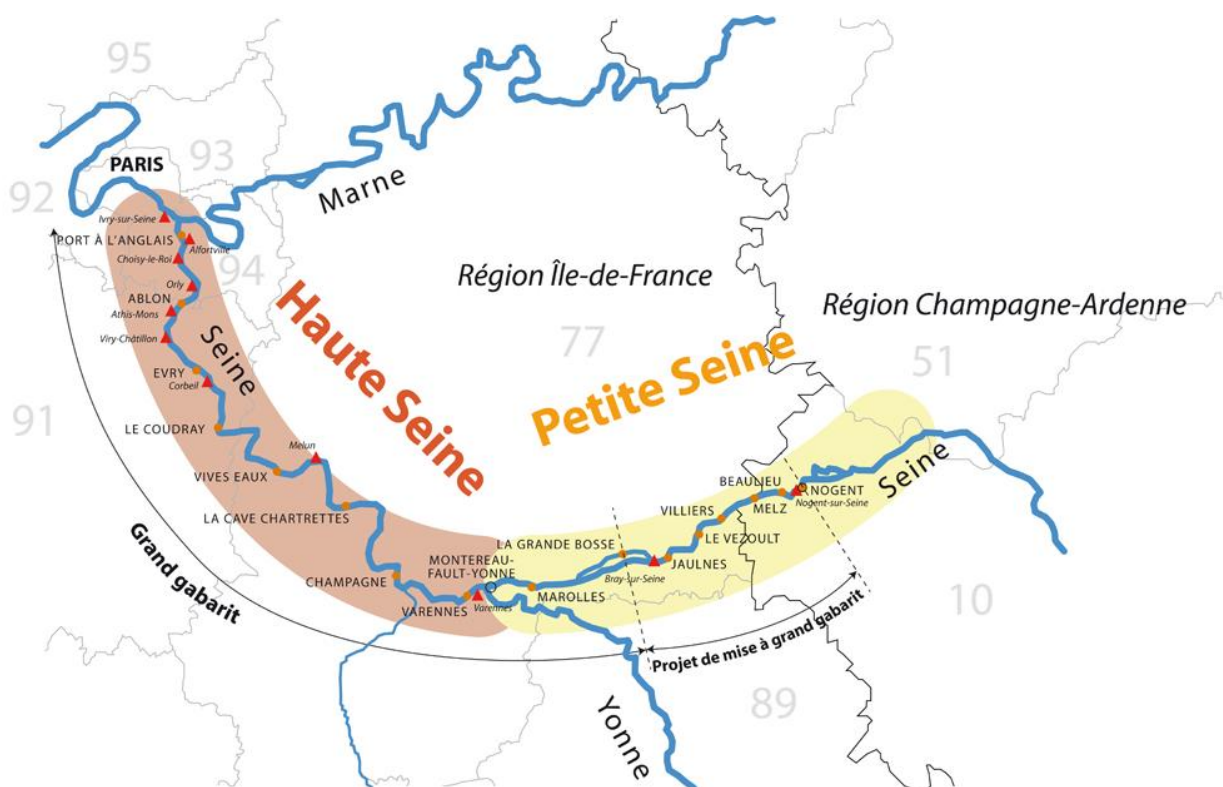
Des enjeux nationaux sont portés sur ce secteur de la Bassée :

- Mise en place de casiers de rétention sur la Seine afin de **lutter contre les risques d'inondation** en aval de Montereau liés à de fortes crues de l'Yonne et de la Seine.
- En parallèle, l'Etat porte le projet de la **mise à grand gabarit de la Seine**.

Dès les **années 70**, des travaux de mise à grand gabarit de la Seine ont été réalisés en amont de Paris : dans un premier temps la Haute-Seine (de Paris à Montereau-Fault-Yonne), puis, à la fin des années 70 les travaux se poursuivent jusqu'à l'écluse de la Grande Bosse.

A partir de 1980, l'aménagement à grand gabarit est envisagé au niveau de la Petite Seine, jusqu'au port de Nogent-sur-Seine.

Ce projet, qui a fait l'objet d'un **débat public en 2011-2012**, a pour ambition d'étendre le réseau à grand gabarit de l'axe Seine depuis Bray-sur-Seine jusqu'à Nogent-sur-Seine. Cet **aménagement d'intérêt national** permettra ainsi de relier de manière homogène les ports de Nogent-sur-Seine au bassin parisien et au-delà, aux ports du Havre, de Rouen et du nord de l'Europe.



5.2.2 Le transport fluvial et le trafic

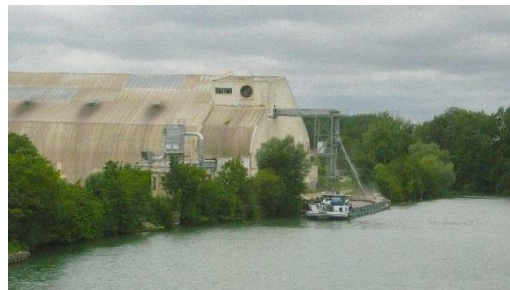
Le transport fluvial connaît un essor remarquable depuis une quinzaine d'années, porté par le développement de la conteneurisation, et par une diversification des marchandises transportées.

Entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, le trafic fluvial se caractérise par une prédominance des produits de **la filière agricole et des granulats**, qui représentaient **90 % des flux** en 2010. La **part des conteneurs s'élève à 4 %** des marchandises manutentionnées, le reste se répartissant entre les déchargements de combustibles et de minerais.

→ La filière agricole

Dans le périmètre du projet, le tissu économique est fortement marqué par les **cultures céréalières et oléagineuses** et la **présence de grands acteurs agro-industriels** tels que Soufflet, Nouricia, etc. Cette filière dynamique a tiré la croissance du trafic fluvial ces dernières années.

La société Soufflet s'est implantée sur une partie de l'ancienne sucrerie à Bray-sur-Seine afin d'y stocker du grain pour ensuite le transporter via la Seine.



→ Le potentiel de croissance du trafic fluvial entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Le transport de marchandises sur la Petite Seine pourrait bénéficier d'un potentiel de croissance important, avec le projet Bray-Nogent. Le développement des territoires ouvre des perspectives de croissance pour le trafic fluvial d'autant que la réalisation de la mise à grand gabarit serait source de développement pour la Seine-et-Marne et l'Aube.

La réduction des coûts de transport et les nouvelles possibilités d'acheminement par conteneurs contribueraient à **l'implantation de nouvelles activités industrielles** sur les ports de la Petite Seine et permettraient la création d'emplois au niveau local.

→ Les granulats

La **Bassée est le principal pôle d'extraction d'alluvions à l'échelon national**, et le Provinois dispose d'une ressource d'intérêt national au travers des gisements d'argiles. La gestion de ces ressources et leur mise en valeur est un élément clé à intégrer dans la démarche globale de développement économique du territoire.

Structurellement déficitaire, l'Île-de-France doit importer une part élevée de sa consommation pour couvrir ses besoins en granulats (45 % aujourd'hui) pour la réalisation de grands projets d'aménagement (les besoins programmés par le SDRIF 2013 en termes de logements, développement économique, de grands projets attendus tels que le Grand Paris, les Jeux Olympiques 2024, l'Exposition Universelle 2025).

Si, au niveau national, plus de 90 % du tonnage des granulats est transporté par route, l'Île-de-France présente une situation sensiblement différente (59 %). Elle dispose en effet d'un réseau de **voies navigables** bien développé qui supporte **28 % des transports de granulats** (4 % au niveau national).

COMPARAISON DES MODES DE TRANSPORT GRANULATS ÎLE-DE-FRANCE ET FRANCE

	Île-de-France	France
Routier	59 %	93 %
Voie d'eau	28 %	4 %
Voie ferrée	13 %	3 %

Source : UNICEM

→ La conteneurisation

Les conteneurs, chargés pour moitié de produits de la filière agricole et pour moitié de produits manufacturés, ont représenté 4 % du trafic fluvial entre Bray et Nogent en 2010. Cette part est bien inférieure à celle qu'ils occupent dans le trafic du bassin de la Seine (9 %) et au niveau national (9,7 %) en 2010. L'inadéquation du canal de Beaulieu au transport des conteneurs explique notamment cette situation.

5.2.3 Les contraintes de navigation

L'aménagement de la Seine en amont de Paris présente des disparités. Selon les tronçons, la voie navigable accueille des péniches de gabarits différents. D'aval en amont, elle s'amenuise progressivement :

- Jusqu'à l'écluse de la Grande Bosse, la Seine est accessible aux convois de grand gabarit (3 000 à 5 000 tonnes).
- De l'écluse de la Grande Bosse jusqu'à Bray-sur-Seine, des convois de 1 400 tonnes au plus peuvent circuler.
- De Bray-sur-Seine jusqu'à l'entrée du canal de Beaulieu, le chargement des bateaux ne peut excéder 1 000 tonnes.
- Le canal de Beaulieu restreint davantage l'accès au port de Nogent-sur-Seine, limité aux seuls bateaux de 650 tonnes, même si des dérogations sont accordées à quelques bateaux.

De plus, les usagers de la voie d'eau sont confrontés à des difficultés de navigation quotidiennes, avec la **hauteur des ponts parfois trop limitée** en période de hautes eaux ou une **profondeur insuffisante du chenal** lors des basses eaux. Ces conditions de navigation dégradées impliquent une interruption de trafic, ce qui engendre une augmentation du prix du transport à la tonne ainsi que des émissions de CO₂. Des difficultés de manœuvres dues aux courbures de certains méandres de la Seine et aux forts courants viennent aggraver ces conditions.

5.2.4 Les caractéristiques du projet et son calendrier

Le projet consiste à augmenter le gabarit de navigation sur 27 km entre l'écluse de la Grande Bosse et les ports de Nogent-sur-Seine. Cet aménagement permettra d'améliorer les conditions de navigation sur cet itinéraire et de le relier de manière homogène au reste de la Seine navigable. La zone du projet s'étend sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Aube. Il concerne 27 communes.

→ Principaux aménagements programmés



❶ - La réalisation d'un nouveau canal

Le projet nécessitera la réalisation d'un nouveau canal entre Villiers-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, d'une dizaine de kilomètres de long et de 60 mètres de large, en parallèle de l'actuel canal de Beaulieu. Il sera aménagé en raccordant 6 des 7 casiers creusés dans les années 1980 pour extraire les granulats nécessaires à la construction de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Les casiers seront approfondis pour atteindre un mouillage de 4,30 mètres.

Pour assurer la continuité des itinéraires routiers et des chemins piétonniers, plusieurs ouvrages devront permettre le franchissement de ce canal (ponts routiers, passerelle).

② - La reconversion du Canal de Beaulieu

L'aménagement du canal de Beaulieu est également un enjeu important du projet. Des réflexions sont menées avec les acteurs du territoire pour envisager la reconversion du canal de Beaulieu. Celui-ci pourrait **être dédié aux activités de loisirs** (nautisme, pêche...).

③ - La confluence du Canal de la Seine

À l'est, le raccordement du nouveau canal à grand gabarit se fera au sortir de l'écluse actuelle de Villiers-sur-Seine, ce qui permettra de conserver le tracé existant de la Vieille Seine ainsi que la configuration de la confluence actuelle entre la Vieille Seine, la Seine et le canal de Beaulieu.

④ - Le pont de Port Montain

La navigation est contrainte à cet endroit. Des réflexions sont menées pour améliorer les conditions de navigations des usagers de la voie d'eau entre les piles de ce pont.

⑤ - La reconstruction de l'écluse de Jaulnes

L'écluse de Jaulnes ne pourra plus être utilisée pour les bateaux de plus de 1 000 tonnes. Une nouvelle écluse devra être construite en dérivation du méandre actuel. Des réflexions sont menées au sujet du devenir de l'écluse actuelle qui pourrait être conservée au titre du patrimoine historique fluvial ou encore réhabilitée en port de plaisance.

→ Autres perspectives d'aménagement en lien avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine

❶ - L'aménagement d'un **nouveau port à Bray-sur-Seine** est à l'étude dans le cadre de ce projet de mise à grand gabarit de la Seine (création d'une plateforme en aval, en démolissant les silos et en réhabilitant le site tout en conservant un port public en amont).

❷ - L'aménagement d'une **plateforme multimodale** (fluvial/fer) sur le secteur.

→ Le calendrier du projet

- Débat public : **2012**

- Réalisation des études préalables : **2015 -2016-2017**

Etudes de reconnaissance de terrain, études de conception et études réglementaires préalables à l'enquête publique, études d'incidences hydrauliques et hydrogéologiques, mise à jour en 2017 de l'analyse socio-économique (enquête auprès des acteurs économiques pour connaître les trafics générés et le potentiel de développement, évaluation du trafic à l'horizon 2030 et 2060).

- Enquête publique.

- Obtention de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

- Début des travaux (sur 3 à 5 ans).

Synthèse et enjeux sur le transport fluvial

Diagnostic

Mobilité et transport fluvial

- Accroissement des échanges de marchandises par voie fluviale avec le bassin parisien et au-delà : **essor remarquable du transport fluvial** depuis une quinzaine d'années (développement de la conteneurisation, diversification des marchandises transportées).
- Entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, les **produits de la filière agricole et des granulats** prédominent dans le transport fluvial : **90 % des flux**.

Forces

Faiblesses

Un passage de la Seine proche des zones d'activités : possibilité de renforcer le transport fluvial et **atout pour favoriser l'implantation de nouvelles activités industrielles sur les ports** de la Petite Seine (et par conséquent création d'emplois au niveau local)

Pas de liaison homogène du port de Nogent-sur-Seine au reste de la Seine navigable : **des contraintes de navigation** (capacité actuellement limitée à 1 000 / 1 500 tonnes, voire moins sur certains tronçons : 650 tonnes sur le Canal de Beaulieu ; hauteur des ponts parfois trop limitée, profondeur insuffisante du chenal., difficultés de manœuvre dues aux courbures de certains méandres de la Seine et aux forts courants...).

Un potentiel de création d'un **nouveau port à Bray-sur-Seine**.

Le **port de Bray-sur-Seine** : une **infrastructure non adaptée** pour une exploitation économique liée au transport fluvial ou aux activités touristiques.

Une **filière agricole très présente et dynamique qui tire la croissance du trafic fluvial** ces dernières années.

Une **mise à grand gabarit de la Seine non réalisée** (enquête publique à programmer, mise en service sur un moyen terme).

Pour les granulats (marchandise à faible valeur), le **transport fluvial offre un coût avantageux** du fait de l'accessibilité par la voie d'eau des zones d'extraction (impact sur le prix final du produit).

Enjeux

- Concilier aménagement d'intérêt national (grand gabarit de la Seine) et préservation/mise en valeur d'un espace d'une très grande richesse environnementale (la Bassée) : éviter les espaces naturels, en particulier les espaces protégés ou faisant l'objet d'un inventaire ; éviter de modifier le régime hydraulique de la Seine et ses échanges avec la zone humide afin de conserver le caractère inondable et d'en préserver les milieux et les espèces ; sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la région (par le respect du système d'alimentation des nappes d'eau de la Bassée et de la Craie).
- Renforcer les capacités multimodales dans ce secteur (développer la tri-modalité) : aménagement d'une plateforme multimodale tirant bénéfice du passage d'une ligne de chemin de fer à proximité de la Seine, de la proximité de l'A5.
- Participer activement au développement économique lié au transport fluvial : aménagement d'un nouveau port fluvial dans le secteur de Bray-sur-Seine.
- Devenir du Canal de Beaulieu : préserver et valoriser sous l'angle du tourisme et des loisirs cet espace (éviter l'abandon de ce canal).

6 SYNTHÈSE GÉNÉRALE SUR LES MOBILITÉS

Les enjeux de la transition modale sur le Grand Provinois

Le "paysage" des mobilités sur le territoire du Grand Provinois est marquée par une **dépendance très forte à l'automobile**.

Le transport de granulats (ressources importantes sur le territoire du SCoT) constitue également une caractéristique forte sur le Grand Provinois : près de 60 % du fret granulats sur le réseau routier.

Le **maintien de la dépendance à la mobilité automobile** peut constituer un **facteur de précarité** important pour certaines catégories de population et certains secteurs du territoire (les plus ruraux).

Le **transport de fret sur le réseau routier** est un **facteur négatif pour l'environnement** (bruit, pollution, sécurité...).

L'infléchissement des tendances observées en termes de mobilités sur le Grand Provinois devra prendre en compte les orientations suivantes :

- L'accompagnement des pratiques de mobilité vers un moindre usage individuel de l'automobile dans l'ensemble des déplacements.
- La poursuite d'une politique d'aménagement des secteurs stratégiques et son articulation intermodale.
- L'identification des leviers et alternatives susceptibles de modifier significativement la relation privilégiée entre accès à l'emploi et aux achats et déplacement automobile.
- Le repositionnement de la marche et du vélo dans le champ de la mobilité quotidienne de proximité et de la mobilité touristique, et de leur lien avec les autres modes de déplacement.

5 - Urbanisme

Les éléments d'analyse sur ce volet Urbanisme et aménagement du SCoT sont présentés selon 4 parties :

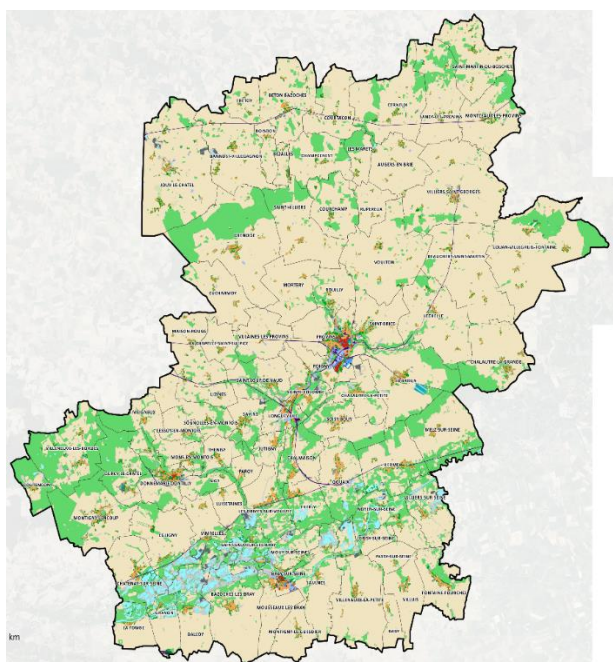
1 - Les morphologies urbaines

2 - L'évolution des tissus et les densités constatées

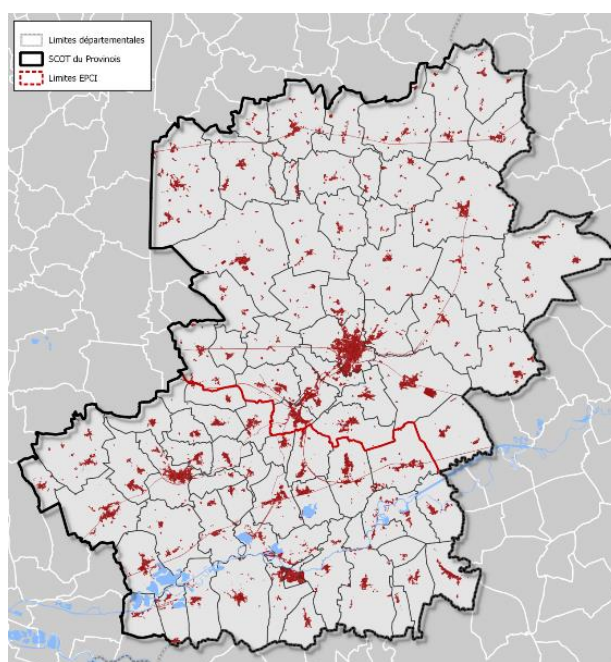
3 - La politique foncière

4 - L'analyse de la consommation de l'espace depuis 2003

Occupation des sols en 2012



Le tissu urbain existant



1 LES MORPHOLOGIES URBAINES

L'analyse des tissus urbains, basée sur l'étude du parcellaire, de la trame viaire, des espaces construits, des espaces publics et des espaces libres, met en évidence les **éléments fondateurs de l'organisation urbaine**.

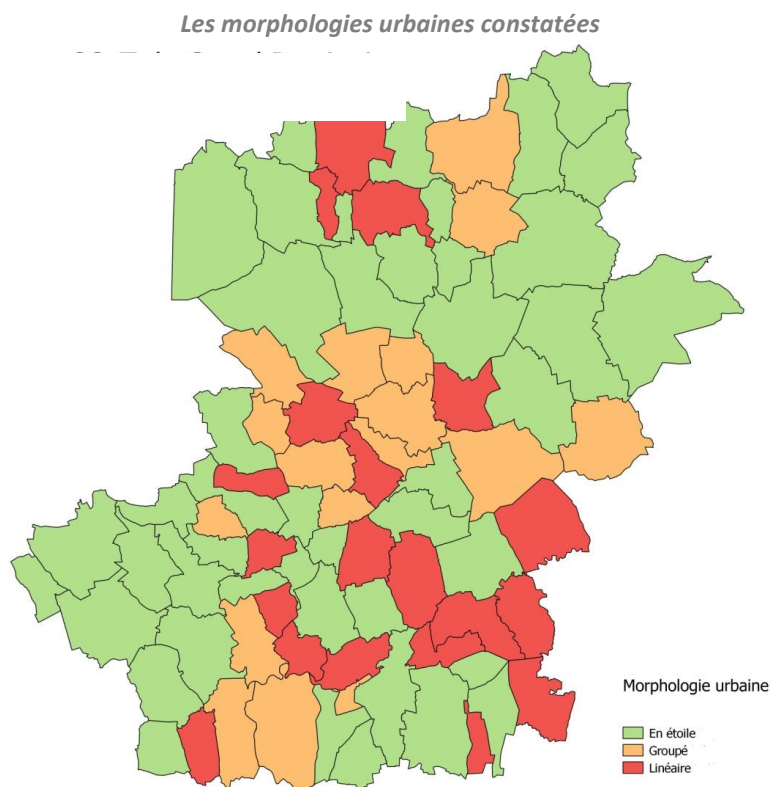
L'analyse des morphologies urbaines permet de **penser l'urbanisation de manière prospective pour veiller à la qualité de l'insertion des nouvelles constructions avec le bâti existant**, et ainsi **conserver l'identité paysagère et architecturale** de ces différents territoires.

Les implantations humaines sont en grande partie conditionnées par la topographie et les activités agricoles. La morphologie urbaine est souvent liée à la topographie du site qui détermine les implantations bâties.

Dans le Grand Provinois, **différents types de morphologie des villages** sont constatés illustrant un schéma d'organisation composant avec son environnement :

- le **village linéaire**,
- le **village en étoile**,
- le **village groupé**.

Autour des villages, sont répartis de **nombreux hameaux** sur le territoire du SCoT.



Source : Antea Group, juillet 2017

Il convient par ailleurs de distinguer certaines communes du territoire et notamment Provins (pôle de centralité), Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly (pôles intermédiaires).

Les communes situées dans la vallée de la Voulzie (Saint-Brice, Rouilly, Provins, Poigny, Sainte-Colombe, Longueville) sont dans une dynamique urbaine spécifique de **conurbation**³⁰ structurée par la ville centre de Provins.

Bray sur Seine, Mouy sur Seine et Mousseaux les Bray forment une polarité urbaine autour du franchissement de la Seine.

La commune de Donnemarie-Dontilly et celles de la conurbation de la Voulzie (à l'exception de Poigny) et de Bray-sur-Seine sont par ailleurs reconnues par le SDRIF 2013 comme des pôles à conforter.

³⁰ Une conurbation est un ensemble urbain constitué de plusieurs noyaux urbains qui finissent par se rejoindre.

1.1 Le village rue ou linéaire

1.1.1 Principales caractéristiques

Souvent implantés le long d'une route qui constitue l'axe principal, ce type de village présente une morphologie urbaine linéaire.

Le bâti s'implante de part et d'autre de la voie, formant une bande construite avec des séquences plus ou moins continues.

La centralité s'y exprime généralement par un resserrement des implantations bâties en bordure de la voie sur un parcellaire plus étroit.

Le processus d'urbanisation de ces villages préserve généralement l'organisation traditionnelle en maintenant la linéarité des implantations, soit par prolongement de la bande bâtie à ses extrémités, soit par des **constructions sur les « dents creuses »³¹ résiduelles**.

L'urbanisation « en épaisseur » de la bande bâtie (en arrière des constructions existantes) reste rare du fait de l'absence de voie d'accès et de la proximité immédiate de parcelles agricoles cultivées qui ceignent le village.

Pour autant, cette typologie peut facilement évoluer en fonction de l'ouverture de voies parallèles et/ou perpendiculaires. Certains villages du Grand Provinois sont caractéristiques de ces formations linéaires (cf carte en page précédente).

Ces différents bourgs s'organisent et se développent autour des axes routiers avec pour certains, une **implantation du bâti en « peigne »³²**. Ces formations linéaires sont observables suivant les reliefs du territoire, les axes routiers, les cours d'eau et les vallées.

Implantation du bâti « en peigne » à Villiers-sur-Seine



Source : photo Antea Group, juillet 2017

³¹ « Dent creuse » : espace non bâti au sein de l'enveloppe urbaine existante.

³² L'implantation du bâtiment offre un alignement de pignons sur la rue.

1.1.2 Quelques exemples illustrant la typologie des villages rue

Luisetaines, village de 241 habitants situé sur le territoire du Montois, espace de transition entre le plateau de la Brie et la vallée alluviale de la Bassée, est un village organisé en formation linéaire majoritairement composé de logements individuels implantés de part et d'autre de l'axe routier principal.

Le parcellaire est organisé en lanières de terrains perpendiculaires à la rue centrale. L'habitat s'y inscrit en bande, les accès et pignons se succédant sur la rue.



Source : Géoportail, 2017

Gouaix est une commune de 1 452 habitants présentant une morphologie urbaine linéaire, et plus particulièrement « en peigne » au nord du territoire.

Une urbanisation récente en épaisseur s'est développée sur la partie sud du territoire.

Gouaix est un pôle relais dans lequel les logements individuels sont organisés autour de la voie principale jusqu'à la ligne ferroviaire.



Source : photo Antea Group, juillet 2017



Gouaix sud et Gouaix Nord (source : Géoportail 2017)

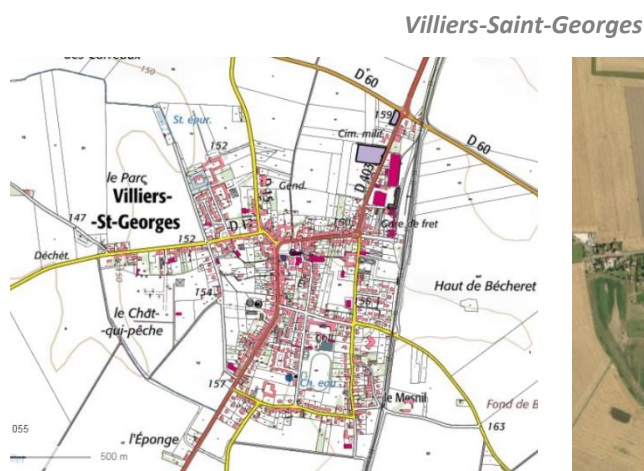
1.2 LE VILLAGE EN ETOILE OU EN « DOIGTS DE GANTS »

1.2.1 Principale caractéristique

Il s'agit de villages organisés à partir d'un carrefour de voies le long desquelles s'implantent les constructions.

1.2.2 Quelques exemples illustrant la typologie des villages en étoile

Villiers-Saint-George (1 210 habitants) correspond aux caractéristiques du village en étoile.



Source : Géoportail, 2017

Le village de **Jouy-le-Châtel** (1 533 habitants) est également caractéristique de la morphologie en étoile. Cette commune est organisée autour du centre-bourg délimité par l'ancienne enceinte médiévale qui révèle l'identité forte de ce territoire et de son patrimoine historique. Le développement urbain de Jouy-le-Châtel s'est par la suite poursuivi **par la construction d'un habitat pavillonnaire structuré le long des axes routiers** conférant à ce village les caractéristiques d'une morphologie urbaine en étoile.

Le centre est groupé et compact autour de la place de l'église où sont implantés des commerces de proximités.

L'habitat individuel s'est développé le long des axes routiers générant de vastes « entre-deux » (espaces non bâtis). L'un d'entre eux, en partie ouest, fera l'objet à terme d'un aménagement urbain structurant (intégrant un nouveau collège et une gare routière).



Espaces agricoles en zone urbaine - Jouy-le-Châtel



Commerces de proximité - Jouy-le-Châtel



Source : photos Antea Group, juillet 2017

1.3 LE VILLAGE GROUPE

1.3.1 Principales caractéristiques

Les villages groupés sont fréquents dans les régions de grandes cultures comme le territoire du Grand Provinois.

Leur forme dénote **un souci de préservation des espaces agricoles**. Les activités agricoles sur le territoire du Grand Provinois ont parfois contraint les espaces urbanisés à se regrouper pour consommer modérément l'espace pouvant être cultivé.

1.3.2 Quelques exemples illustrant la typologie des villages groupés

Sourdun, (1 430 habitants) est localisé sur le plateau de la Brie et correspond à une morphologie urbaine groupée.

En effet, ce village est organisé de manière compacte autour d'une place centrale depuis laquelle un maillage de rues structure l'implantation des constructions.



Source : Géoportail, 2017

Le village de **Bazoches-lès-Bray** (848 habitants) est situé sur la rive de la vallée alluviale de la Bassée, à proximité du versant du Sénonais.

Cette commune rurale présente également une morphologie groupée. Les espaces agricoles au sud du village et la vallée alluviale au nord ont limité les extensions urbaines de ce village.



Source : Géoportail, 2017

1.4 LES HAMEAUX

1.4.1 Principales caractéristiques

Le hameau est un ensemble d'habitations principalement rurales, regroupant une dizaine à une quinzaine de constructions au maximum, groupées à l'origine autour d'une exploitation importante de productions agricoles.

Les hameaux se caractérisent par une taille relativement modeste, un isolement et un rattachement administratif à une commune. Les villages en hameau correspondent ainsi à une morphologie dans laquelle certains bâtis sont dispersés, morcelés et isolés du centre-bourg.

1.4.2 De l'ordre de 170 hameaux sur le Grand Provinois

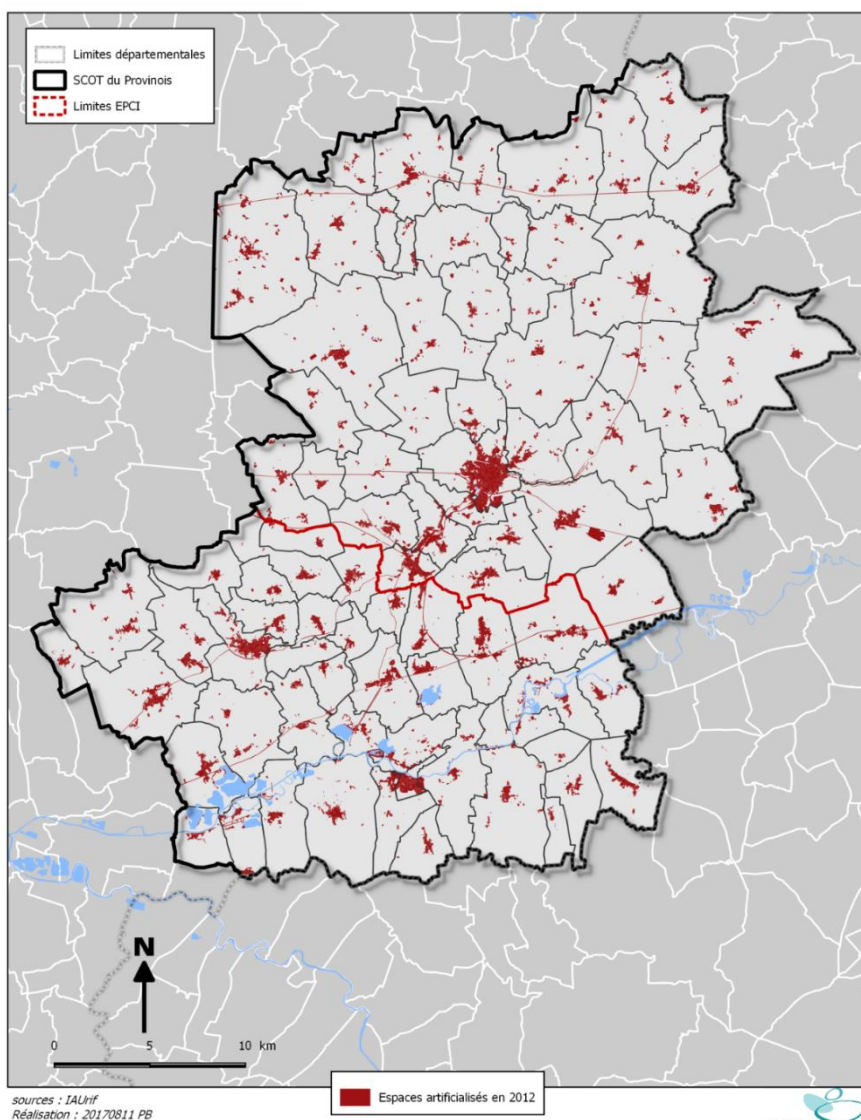
Le territoire du SCOT du Grand Provinois est caractérisé par la présence de nombreux hameaux. On recense **environ 170 hameaux** aujourd'hui répartis sur les 82 communes du Grand Provinois.

La carte des espaces artificialisés permet de mesurer l'importance des hameaux sur le territoire.

Les espaces urbanisés sur le Grand Provinois

Jouy-le-Châtel est par exemple entouré de nombreux hameaux : Fontaine Pépin, Le Corbier, Villechevret, Villars les Demoiselles, le Petit Paris, les Orbies, Villebourguignon, Bois-le-Comte, les Mouthieux et Bézion.

Sancy-lès-Provins, village de 330 habitants, se caractérise également par la présence de nombreux hameaux isolés du centre-bourg (Liéchène, Toulotte, La Grange, Pierrelez Savigny).



1.5 LES PÔLES URBAINS DU GRAND PROVENOIS

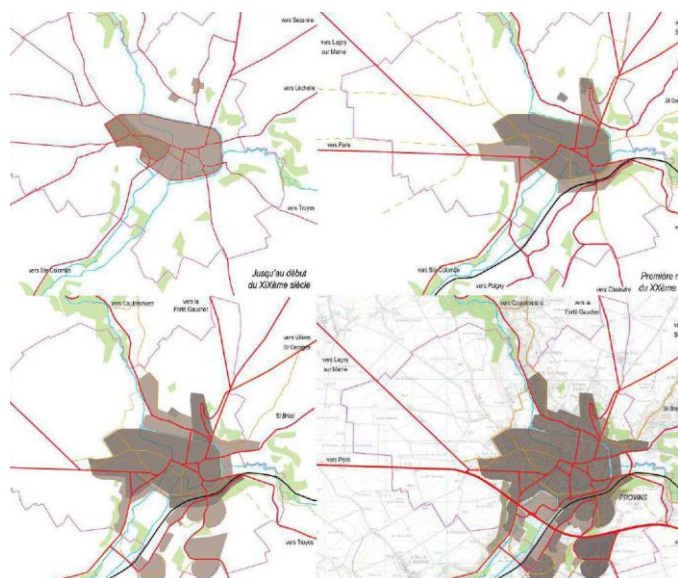
1.5.1 Provins : pôle urbain de centralité

La ville de Provins connaît son essor au Moyen-âge. La ville est protégée par d'importants remparts, et possède un riche patrimoine bâti religieux. Cependant, ce qui fait réellement son importance à l'époque, c'est sa place au sein des réseaux commerciaux.

Occupation actuelle des espaces urbanisés



Historique de l'évolution urbaine de Provins



Source : PLU de Provins, 2013

La ville de Provins se décompose aujourd'hui en plusieurs entités :

- La ville haute et la ville basse à l'intérieur des anciens remparts qui bénéficient d'un grand nombre de distinctions et de protections au titre du patrimoine, et notamment le label de **Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO**.
- Un paysage de faubourgs en périphérie du centre historique se développant sur les coteaux.
- La vallée industrielle et commerciale de part et d'autre de la voie ferrée.
- Le plateau sud.
- Les paysages urbains des années 1970, majoritairement au sud de la commune.
- Les masses boisées des coteaux en arrière-plan des urbanisations récentes.



La ville s'est développée sur le plateau et le long de la vallée.

Le chemin de fer y est arrivé depuis Longueville, gare principale du territoire du SCoT, sur la ligne Paris Troyes.

Les extensions urbaines fragilisent aujourd'hui les crêtes des coteaux au sud, le long de la vallée de la Voulzie. Cette privatisation des rebords du plateau par les constructions ou les jardins privés contribue, avec la présence importante de boisements, à refermer les vues sur la vallée et la Cité médiévale de Provins.



Source : Géoportail, 2017

1.5.2 La conurbation de la vallée de la Voulzie

La vallée de la Voulzie entaille le plateau de la Brie de Provins. Compte tenu de son développement urbain et de sa forte démographie (représentant 26 % de la population du SCoT), la vallée de la Voulzie est un espace spécifique du territoire du Grand Provinois où se croisent de nombreux enjeux thématiques (urbains, environnementales, paysagers).

Sur une population totale de 34 483 habitants au niveau de la Communauté de Commune du Provinois, Provins en compte 11 940 habitants, Sainte-Colombe 1 814 habitants et Longueville 1 802 habitants (soit 40 % de la population communautaire totale).

La vallée de la Voulzie forme une conurbation urbaine présentant **la plus forte densité du territoire**.

Saint-Brice et Rouilly

Les communes de **Poigny**, **Saint-Brice** et de **Rouilly**, bien que démographiquement moins importantes, font partie intégrante de la conurbation de la Voulzie compte-tenu de leur proximité géographique avec Provins et des continuités urbaines constatées.

Saint-Brice et Rouilly font partie des communes à conforter dans le SDRIF 2013 (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France).



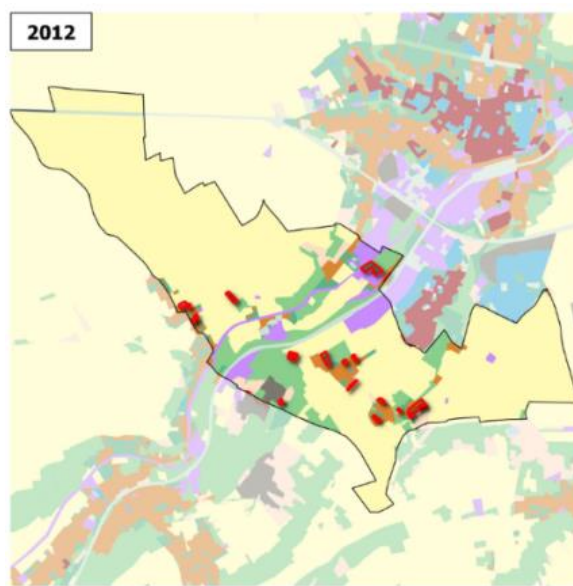
Source : Géoportail, 2017

Poigny (499 habitants) se situe au cœur de la vallée de la Voulzie entre Provins et Sainte-Colombe. Son tissu urbain se développe en continuité avec celui de Provins, formant une conurbation.

Continuité Provins sud/Poigny



Mode d'Occupation des Sols (Mos) 2012 - Poigny



Source : Géoportail, 2017

Coupure verte- Poigny/ Sainte-Colombe Nord

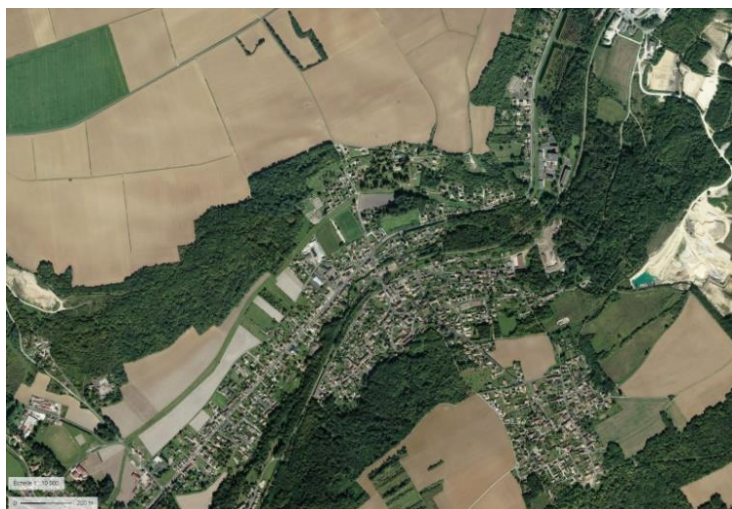
S'il subsiste encore une coupure verte entre Poigny et Sainte-Colombe, celle-ci est progressivement estompée par une urbanisation récente.



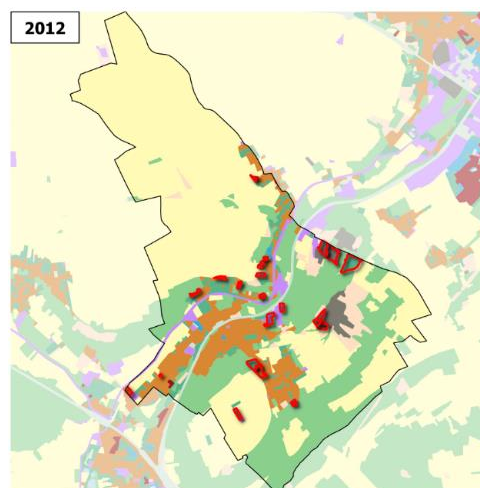
Source : Géoportail, 2017

Sainte-Colombe (1 814 habitants) est implantée dans la continuité de Provins et de Poigny, dans la partie centrale de la vallée de la Voulzie. Ce village s'est également implanté selon la topographie, en fond de vallée, le long du cours d'eau. Le relief a favorisé un développement urbain étiré et linéaire rejoignant Longueville.

Sainte-Colombe



Mode d'Occupation des Sols (Mos)



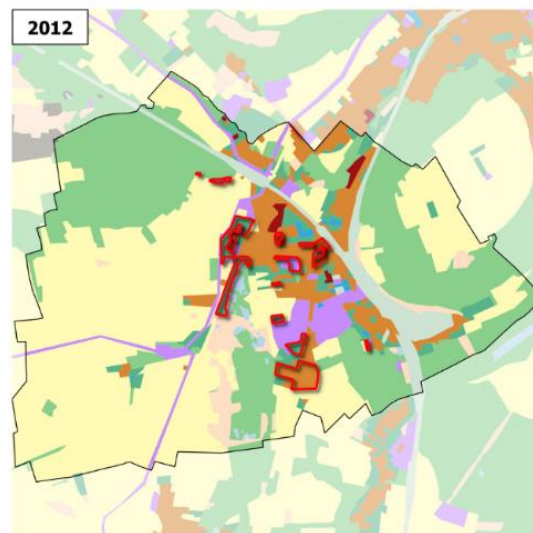
Source : Géoportail, 2017

Longueville (1 802 habitants) prolonge la conurbation de la Vallée de la Voulzie.

Longueville



Mode d'Occupation des Sols (Mos)



Source : Géoportail, 2017

1.5.3 La conurbation de Bray-sur-Seine

Bray-sur-Seine (2 294 habitants) présente également une situation de conurbation : son tissu urbain rejoint celui de **Mousseaux-les-Bray** (738 habitants). Ces deux communes regroupent 3 032 habitants et forment avec Mouy-sur-Seine une polarité intermédiaire en partie sud du Grand Provinois.

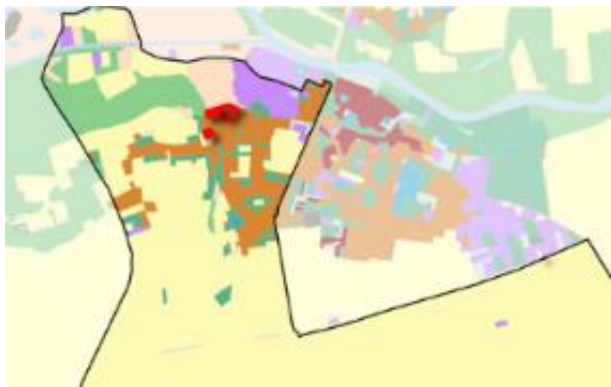
Cette entité géographique regroupant ces 2 communes et la commune de **Mouy-sur-Seine** est considérée par le SDRIF 2013 (Schéma Directeur d'Ile-de-France) comme un pôle à conforter.

Conurbation de Bray-sur-Seine/Mousseaux-les-Bray



Source : Géoportail, 2017

Au nord de la ville de Bray-sur-Seine se situe la ville ancienne ouvrant sur la Seine et commandant le pont de franchissement avec Mouy-sur-Seine.



Source : Mode d'Occupation des Sols (MOS) 2012



Source : Géoportail, 2017

1.5.4 Donnemarie-Dontilly

La ville de **Donnemarie-Dontilly** (2 913 habitants) s'est développée autour du château et du patrimoine religieux implanté à proximité (couvent, église) durant l'époque médiévale.

Donnemarie-Dontilly fut protégée par d'importantes fortifications, de nombreuses tourelles et quatre portes qui en gardaient les issues. La ville est ainsi marquée par une identité historique forte et un patrimoine culturel riche.

Cloître



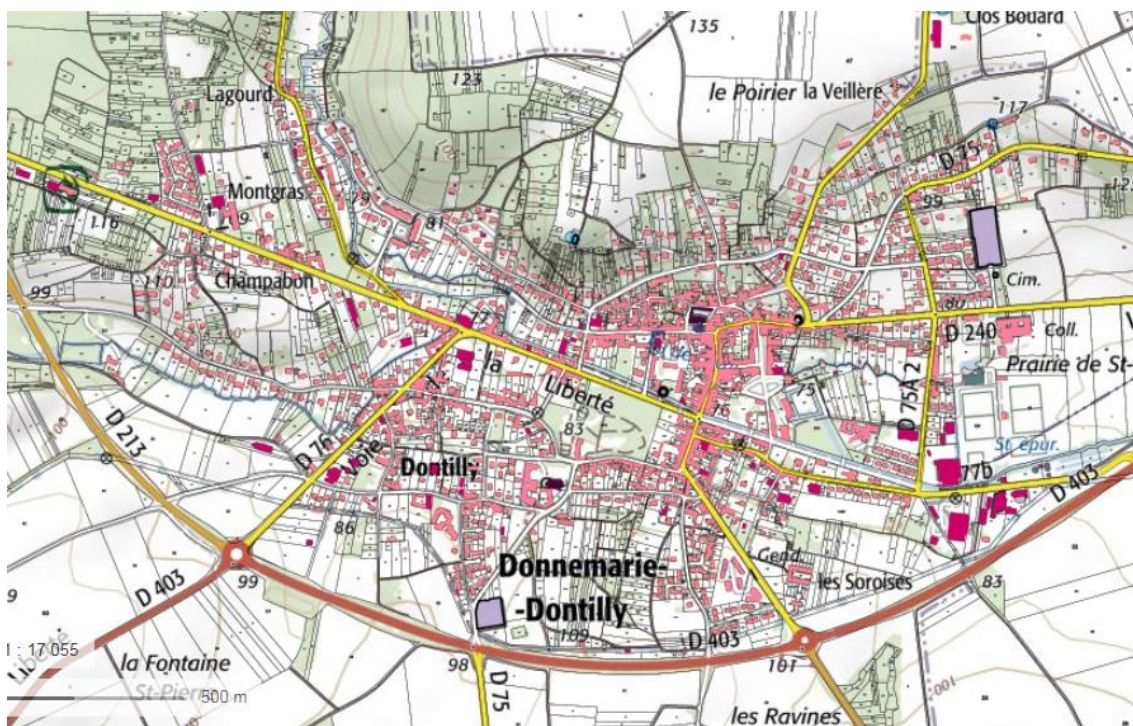
Vestiges de porte



Source : photos Antea Group, juillet 2017

La ville est aujourd'hui contournée par le sud (D 403).

Donnemarie-Dontilly



Source : Géoportail, 2017

2 L'ÉVOLUTION DES TISSUS URBAINS ET LES DENSITÉS CONSTATEES

2.1 Evolution des tissus urbains depuis le XX^{ème} siècle

L'urbanisation est restée mesurée sur le territoire du SCoT du Grand Provinois, essentiellement rural.

Entre le Moyen-Âge et la fin du XIX^{ème} siècle, les communes ont peu évolué dans leur enveloppe urbaine. L'urbanisation était contenue au cœur des centres-bourgs. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle que les communes vont connaître une extension urbaine plus soutenue.

Les pôles urbains du territoire vont connaître une extension urbaine par une diffusion de l'habitat, et par le développement d'activités industrielles, artisanales et commerciales.

Le nouveau parcellaire s'est développé sur une maille plus large que l'urbanisation d'avant-guerre, contribuant ainsi au phénomène d'extension des tissus urbains.

Ces évolutions ont parfois créé des ruptures paysagères entre les cœurs anciens et les nouveaux développements urbains.

2.1.1 Provins

Le développement de la ville de Provins illustre l'accélération de l'urbanisation à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. En effet, les faubourgs de la ville basse de Provins se sont développés progressivement le long des voies de communication.

L'extension urbaine de Provins s'est majoritairement réalisée au sud du territoire, le long de la vallée. Des immeubles de logements collectifs, de grands équipements et des activités économiques et industrielles ont été implantés au sud-est de Provins.

Provins sud



Carte d'état-major 1820-1866 Provins sud



IGN 1950 - 1965 Provins sud



Source : Géoportail, 2017

2.1.2 Bray-sur-Seine

La commune de Bray-sur-Seine, groupée et peu étendue au XIX^{ème} siècle, a connu une extension urbaine à partir des années 1970, et notamment sous la forme d'un habitat pavillonnaire, de logements collectifs au sud et d'activités économiques au sud-est.

Carte de l'Etat-Major 1820-1865- Bray-sur-Seine



Bray-sur-Seine (2017)



Source : Géoportail, 2017

IGN Bray-sur-Seine - 1950-1965



Bray-sur-Seine est



Source : Géoportail, 2017

Logements en collectif au sud



Zone d'activités



Source : photos Antea Group, juillet 2017

2.1.3 Donnemarie-Dontilly

La ville de Donnemarie-Dontilly était protégée par des fortifications, des tourelles, et des portes. Les bâtis se sont donc implantés au sein de cette enceinte médiévale à proximité de l'église. La morphologie de cette commune était groupée à l'intérieur de ses fortifications.

Carte de l'Etat-Major 1820-1865 - Donnemarie-Dontilly



Donnemarie-Dontilly (2017)



Source : Géoportail, 2017

Depuis la seconde moitié du XXème siècle, Donnemarie-Dontilly a connu une extension urbaine de part et d'autre des axes routiers.

Cette ville connaît une évolution démographique et un développement urbain accentué au cours de la période des années 1970 à nos jours.

IGN Donnemarie-Dontilly ouest 1950-1965



Donnemarie-Dontilly ouest (2017)



Source : Géoportail, 2017

2.2 Les bourgs, villages et hameaux

2.2.1 L'évolution des bourgs et villages

Une centralité urbaine globalement plus compacte et relativement dense caractérise les bourgs historiques.

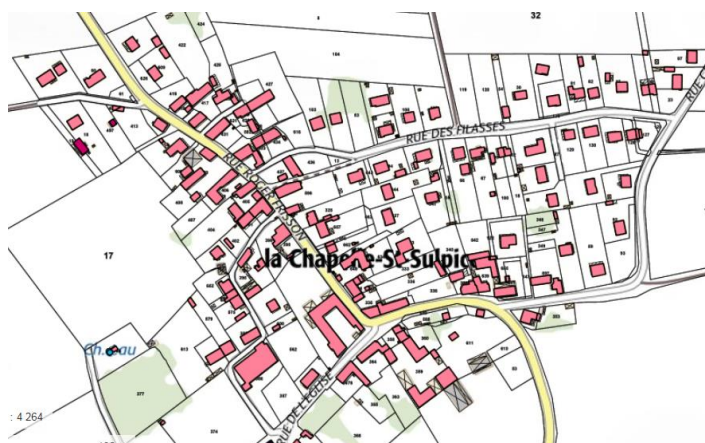
Les constructions sont organisées autour d'un élément de centralité (église, place, croisement) et implantées de manière resserrée selon un parcellaire plus étroit.

Sur le territoire du Grand Provinois, les villages et hameaux se sont structurés et organisés à proximité des édifices ecclésiastiques (églises) et seigneuriaux (châteaux, fortifications).

Les densités observées y sont plus fortes que dans les secteurs plus récents des villages où les modes d'urbanisation des dernières décennies ont plutôt privilégié des occupations moins denses. En effet, les extensions urbaines récentes ont été majoritairement réalisées sous la forme d'un développement pavillonnaire peu dense.

Les densités moyennes dans les cœurs de bourg sont parmi les plus fortes du territoire.

Exemple de La Chapelle Saint-Sulpice



Source : Géoportail, 2017

Jouy-le-Châtel illustre bien la différence entre la trame cadastrale du cœur historique et celle des lotissements développés ensuite en périphérie.

Le parcellaire du cœur de Jouy-le-Châtel « s'enroule » autour de la place. La disposition des bâtiments contraste avec la régularité observée dans les développements urbains plus récents.

Le cœur historique de Jouy-le-Châtel



Développement pavillonnaire en périphérie



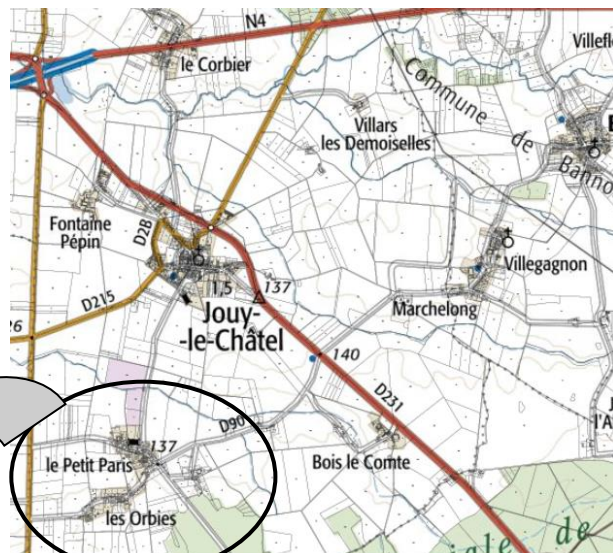
Source : Géoportail, 2017

2.2.2 L'évolution des hameaux

La **présence massive des hameaux** sur le territoire du SCoT du Grand Provinois s'explique par le caractère rural du territoire. En effet, le territoire a connu une implantation importante d'exploitations agricoles à partir desquelles des regroupements d'habitations rurales se sont développés.

Aujourd'hui, le territoire a conservé sa structuration en hameaux autour des villages sans connaître d'évolutions majeures.

Par exemple, les hameaux du village de Jouy-le-Châtel (Fontaine Pépin, Le Corbier, Villechevret, Villars les Demoiselles, le Petit Paris, les Orbies, Villebourguignon, Bois-le-Comte, les Mouthieux et Bézion) et de Sancy-lès-Provins (Liéchène, Toulotte, La Grange, Pierrelez Savigny) subsistent aujourd'hui.

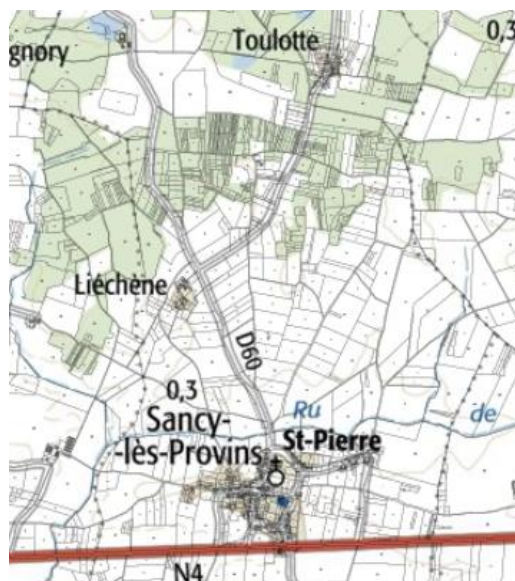


Sur la commune de Jouy-le-Châtel (pôle relais), on constate une urbanisation mesurée entre les hameaux le Petit Paris et les Orbies le long des axes routiers.



Source : Géoportail, 2017

Autre exemple : les hameaux de Sancy-lès-Provins (Liéchène et Toulotte) ont conservé leur structure d'origine.



2.3 Les secteurs d'activités économiques

2.3.1 Les activités agricoles et extractives

L'activité économique sur le Grand Provinois est marquée par les activités agricoles et les activités extractives (carrières).

Des coopératives céréalières, silos et hangars de stockages répartis sur tout le territoire rappellent la présence de ces activités.

Très visibles, ces bâtiments ont un impact paysager fort, que ce soit en entrée de villes, le long des axes routiers.



Jouy-le-Châtel



Donnemarie-Dontilly



Source : photos Antea Group, juillet 2017

2.3.2 Les activités industrielles, artisanales et commerciales

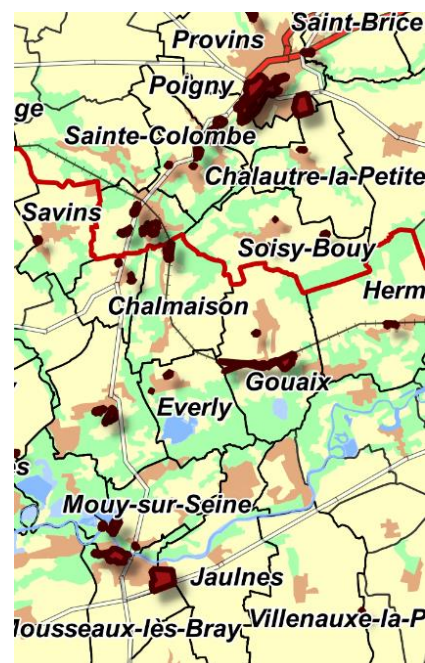
Les activités industrielles sont principalement implantées au sud-est de la ville de Provins, sur les communes de Bray-sur-Seine, Gouaix et Mousseaux-lès-Bray.

Secteur de Provins



Source : Géoportail, 2017

Les principales zones d'activités sur le Grand Provinois



 Zones d'Activités Economiques

Les extensions récemment programmées font l'objet de cahier des charges pour un aménagement qualitatif.

2.4 Les densités résidentielles constatées

Sur le territoire du SCoT du Grand Provinois, la densité résidentielle moyenne observée en 2013 est de **11 logements par hectare**.

On constate une densité résidentielle moyenne de 10 logements par hectare sur la Communauté de Communes Bassée-Montois, et de 12 logements par hectare sur la Communauté de Commune du Provinois.

	Les espaces d'Habitat (en hectares)			Logements	
	Habitat individuel	Habitat collectif	Total Habitat	Logements 2013	Densité moyenne (nombre de logements par hectare)
CC du Provinois	1314,7	78,1	1392,8	16 183	12
CC Bassée-Montois	1138,0	24,6	1162,6	11 547	10
Total SCoT Grand Provinois	2452,7	102,7	2555,4	27730,0	11

Source : MOS 2010
(Mode d'Occupation des Sols)

Source : fichier
Sitadel2

Quelques exemples illustrent ces valeurs moyennes observées :

Egigny :

Densité approximative de :

- **Quatre logements par hectare** en périphérie (logements récents).
- **15 logements par hectare** en centre bourg.

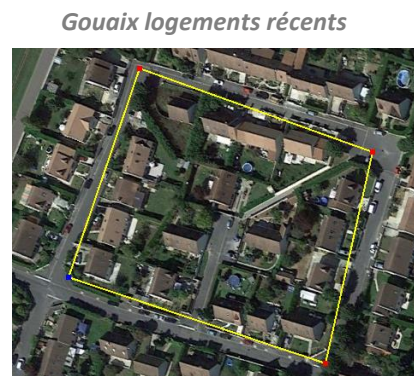


Source : Google earth pro, 2017

Gouaix centre :

Densité approximative de :

- **25 logements par hectare** au centre.
- **18 logements par hectare** en périphérie.



Source : Google earth pro, 2017

Provins :

Densité approximative de :

- **35 logements par hectare** au centre.
- **9 logements par hectare** en périphérie.



Source : Google earth pro, 2017

3 LA POLITIQUE FONCIÈRE

3.1 Les documents d'urbanisme locaux

51 documents d'urbanisme locaux approuvés couvrent une grande partie du territoire du Grand Provenois. **Seules 9 communes** n'ont pas de document aujourd'hui, et sont par conséquent sous le régime du Règlement National d'Urbanisme.

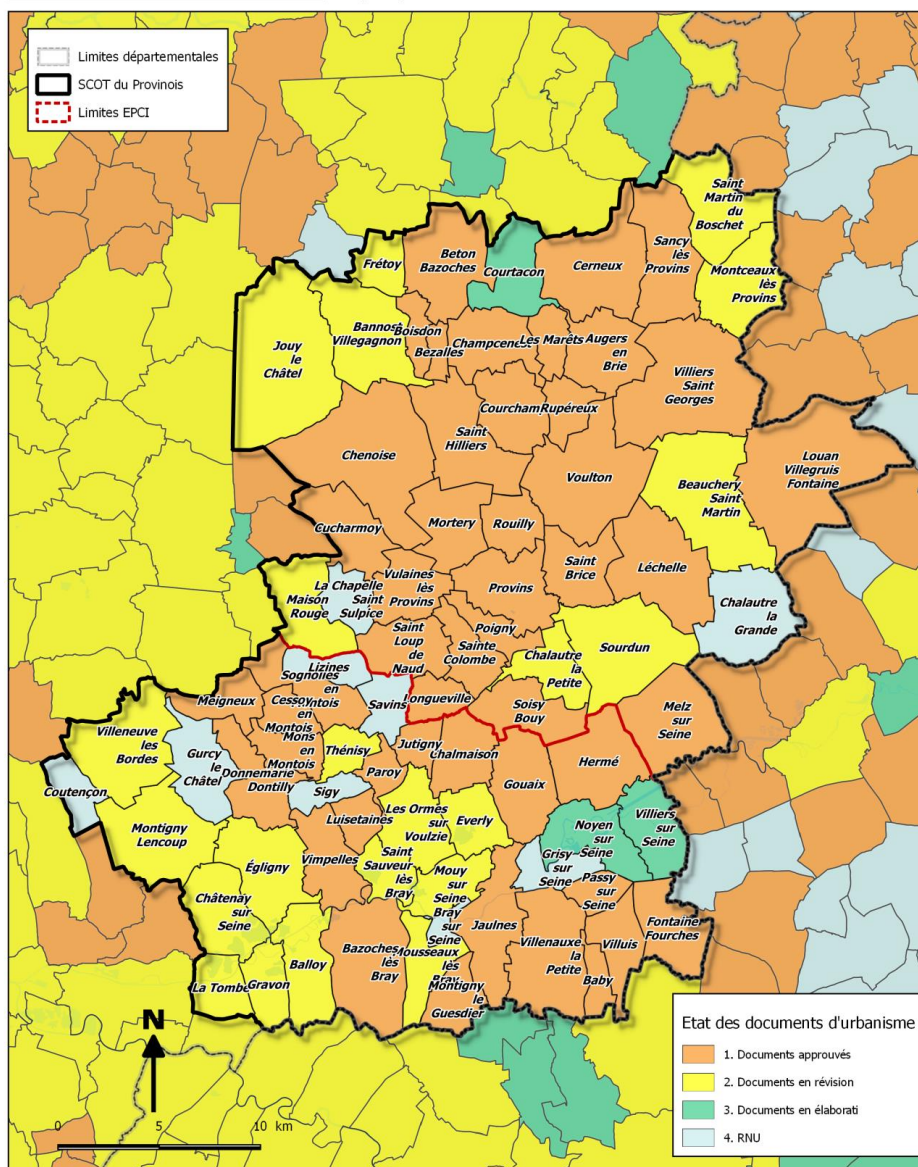
	Nombre de documents d'urbanisme locaux	Dont			RNU (Règlement National d'Urbanisme)	Total
		Carte communale	POS	PLU		
Approuvé	51	25	4	22		51
En révision	3			3		3
En élaboration	19	2		17		19
Total	73	27	4	42	9	82
En %	89,0				11,0	100,0

POS : Plan d'Occupation des Sols
PLU : Plan Local d'Urbanisme



SCOT DU GRAND PROVENOIS

Etat par commune des documents d'urbanisme au 31/12/2016



Source : MEEM - DGALN, 2016
Réalisation : 20170821 PB



3.2 Le potentiel de densification et de restructuration du bâti existant

Rappel du Code de l'Urbanisme :

Article L141-3 : « Le rapport de présentation (...) *identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.* »

Sur le territoire du Grand Provinois, quelques exemples illustrent un réel potentiel de densification ou de restructuration du bâti existant :

- Le **site industriel de Longueville** (8,3 hectares) dans le secteur gare est aujourd'hui en friche. Ce potentiel de renouvellement urbain représente un enjeu majeur pour le développement du territoire et la valorisation de cette polarité complémentaire au pôle de centralité de Provins.

L'objectif de l'opération d'aménagement est de constituer un quartier mixte de logements, d'activités économiques, de services, de commerces et d'équipements, et de compléter l'offre de parkings aux abords de la gare.



- A **Chenoise**, un bâtiment a été rénové pour permettre l'implantation d'un équipement de santé et l'accueil de médecins indépendants. Cela permet de renforcer la couverture médicale du territoire.

- A **Villiers-Saint-Georges**, des projets de réhabilitation sont programmés : l'ancienne gendarmerie restructurée en Maison de Santé Universitaire et l'ancienne gare en bâtiment d'accueil touristique dans le cadre du développement projeté d'une ligne touristique Longueville/Villiers-Saint-Georges.

- A **Bray-sur-Seine**, le nouveau site de la Communauté de Commune sera réalisé en centre-ville.



Maison de santé à Chenoise



Ancienne gendarmerie à Villiers-Saint-Georges



Source : photos Antea Group, juillet 2017

4 L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DEPUIS 2003

4.1 Objectifs et méthode d'analyse

4.1.1 Rappel réglementaire

Les principales dispositions réglementaires relatives à la lutte contre l'étalement urbain, une consommation économe du foncier agricole, naturel ou forestier qui concernent directement le SCoT sont les suivantes :

L'article **L.141-3 du Code de l'Urbanisme** précise que le rapport de présentation du SCoT doit intégrer une « *analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.* ».

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), conformément aux articles **L.141-6 à L.141-9** (sous-section 1 « Gestion économe des espaces ») du Code de l'Urbanisme détaille les modalités qui permettent de décliner cet objectif de gestion économe des sols.

Articles L.141-6 : « *Le document d'orientation et d'objectifs arrête, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres.* »

4.1.2 La méthode d'analyse retenue

Remarque préalable :

L'analyse ci-après a été réalisée dans le cadre des travaux pour le diagnostic SCoT fin 2016, à partir des données disponibles du Mode d'Occupation des Sols (MOS 2003 et 2012) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAURIF) : données en accès public sur le site de l'IAURIF.

Un **complément d'analyse a été réalisé en 2019** dans le cadre des travaux sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT sur la base du MOS 2017 paru après ces premiers travaux de diagnostic. Ce complément est présenté en fin de cette partie : point 4.5 « La consommation de l'espace depuis 2012 ».

L'analyse de la consommation de l'espace a été réalisée fin 2016 en se basant sur les données disponibles du MOS³³ produits par l'IAURIF. Une analyse des données chiffrées mais aussi un travail de superposition des emprises géographiques des modes d'occupation des sols ont permis d'étudier les évolutions de l'occupation des sols et les extensions de l'urbanisation **entre 2003 et 2012**.

La nomenclature du MOS comprend plusieurs niveaux de postes.

Pour affiner l'analyse, **11 postes de légende** ont été distingués, à savoir : « forêts », « milieux semi-naturels », « espaces agricoles », « eau », « espaces ouverts artificialisés », « habitat individuel », « habitat collectif », « activités », « équipements », « transports », « carrières, décharges et chantiers ».

Un classement secondaire a été effectué pour différencier les « espaces agricoles, naturels et forestiers » des « espaces artificialisés ».

Sont exclus des espaces artificialisés, les carrières, décharges et chantiers.

Nomenclature	Zones
Espaces agricoles, naturels et forestiers	Forêts
	Milieux semi-naturels
	Espaces agricoles
	Eau
Espaces artificialisés	Espaces ouverts artificialisés* ¹
	Habitat individuel
	Habitat collectif
	Activités
	Equipements
	Transports

La situation en 2012 :

- Un bilan général de l'occupation du sol du territoire du Grand Provinois en 2012.
- Une comparaison de l'occupation du sol à l'échelle de la Communauté de Communes Bassée-Montois et de la Communauté de Communes du Provinois.

L'évolution entre 2003 et 2012 :

- De la consommation foncière à l'échelle du territoire du SCoT.
- De la consommation foncière à l'échelle des 2 Communautés de Communes.

Les principaux postes de consommation de l'espace entre 2003 et 2012 :

- A l'échelle du territoire du SCoT.
- A l'échelle des 2 Communautés de Communes.

³³ Le Mode d'Occupation des Sols (MOS) est une base de données de l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) répertoriant la vocation des sols à partir de photos aériennes.

4.2 L'occupation des sols en 2012

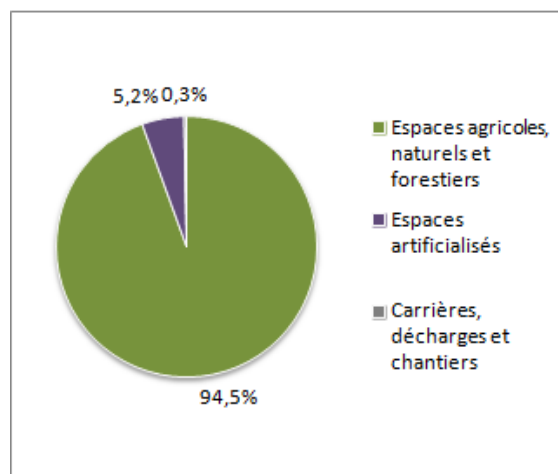
En 2012, les espaces agricoles, naturels et forestiers représentent 94,5 % du territoire du SCoT.

En comparaison, le département de la Seine-et-Marne compte à cette date 87,3 % d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les espaces artificialisés représentent 5,2 % du territoire du Grand Provinois (les espaces ouverts artificialisés, l'habitat individuel et collectif, les activités, les équipements et les transports).

Le nord du territoire représente 47,7 % de surfaces agricoles, notamment sur le plateau agricole de la Brie.

Occupation du sol en 2012 sur le Grand Provinois



Source : MOS 2012, IAURIF

Avec la présence de grandes forêts telles que la Forêt Domaniale de Jouy, la Forêt Domaniale de Sourdun et le Bois Saint-Loup Saint-Martin, les forêts représentent 18,3 % de l'occupation des sols du SCoT.

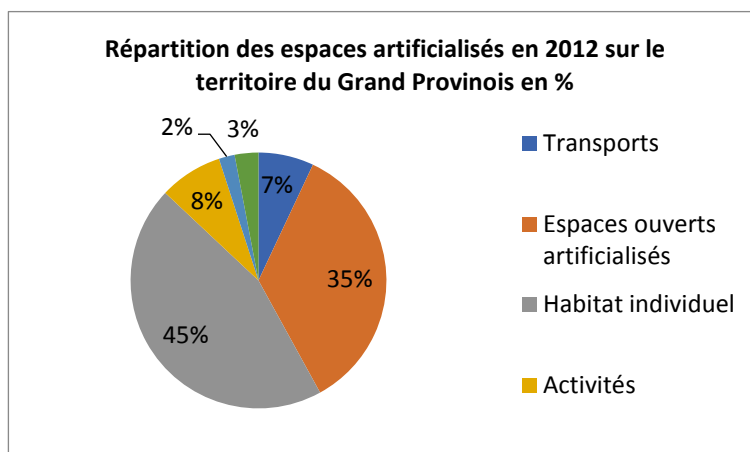
L'occupation de sols détaillée en 2012 sur le Grand Provinois

Types d'espaces dans le MOS 2012	Espaces agricoles	Forêts	Eau	Milieux semi naturels	Carrières, décharges et chantiers	Espaces ouverts artificialisés	Habitat individuel	Habitat collectif	Activités	Équipements	Transports	TOTAL
En hectares	76377,2	19274,4	1908,9	1713,9	308,9	1917,4	2452,8	102,7	448,5	181,8	382,1	105068,6
En %	72,7	18,3	1,8	1,6	0,3	1,8	2,3	0,1	0,4	0,2	0,4	100,0

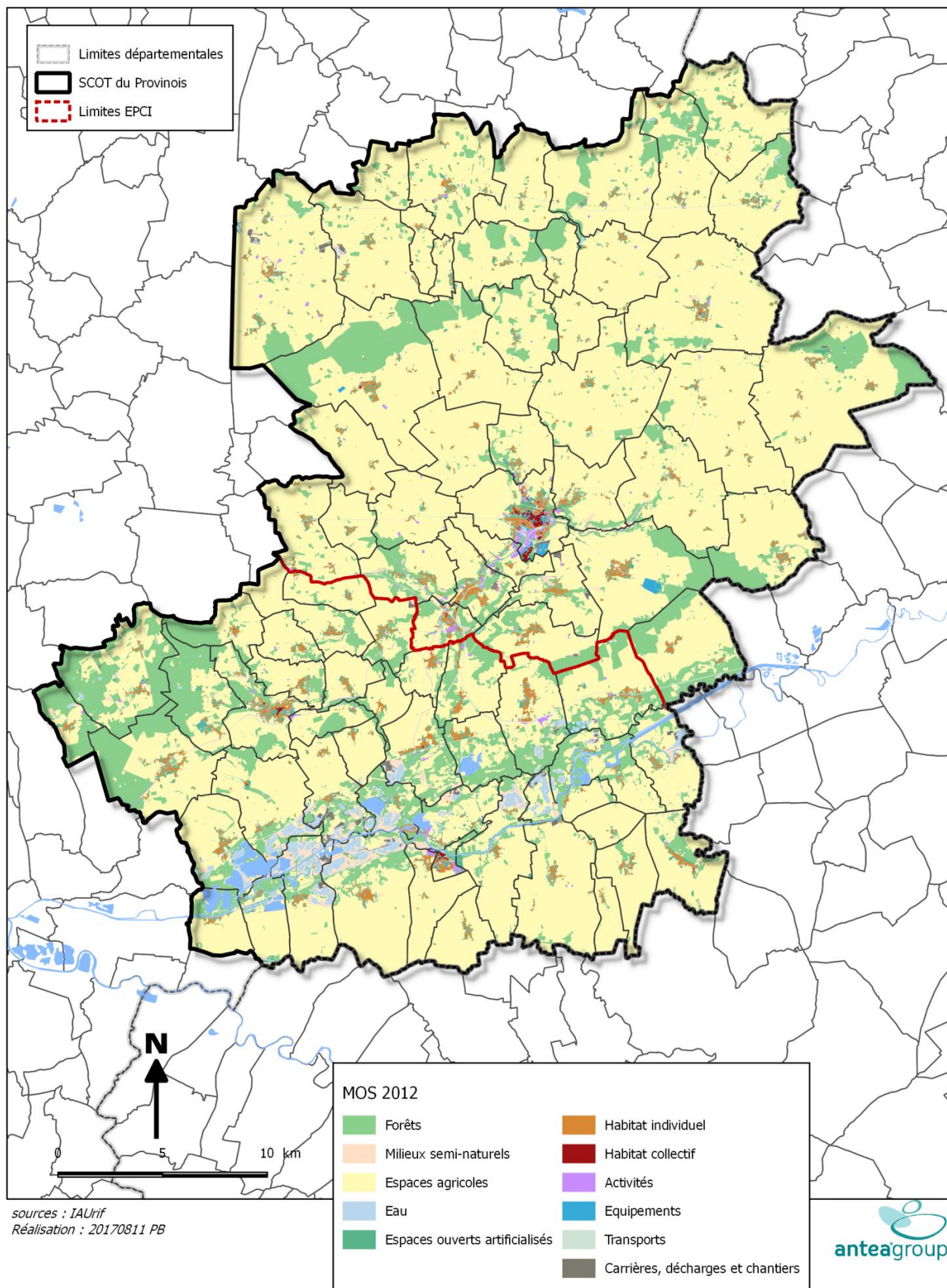
Espaces agricoles, naturels et forestiers						Espaces urbanisés					
En hectares	99274,4						3567,9				
En %	94,5						3,4				

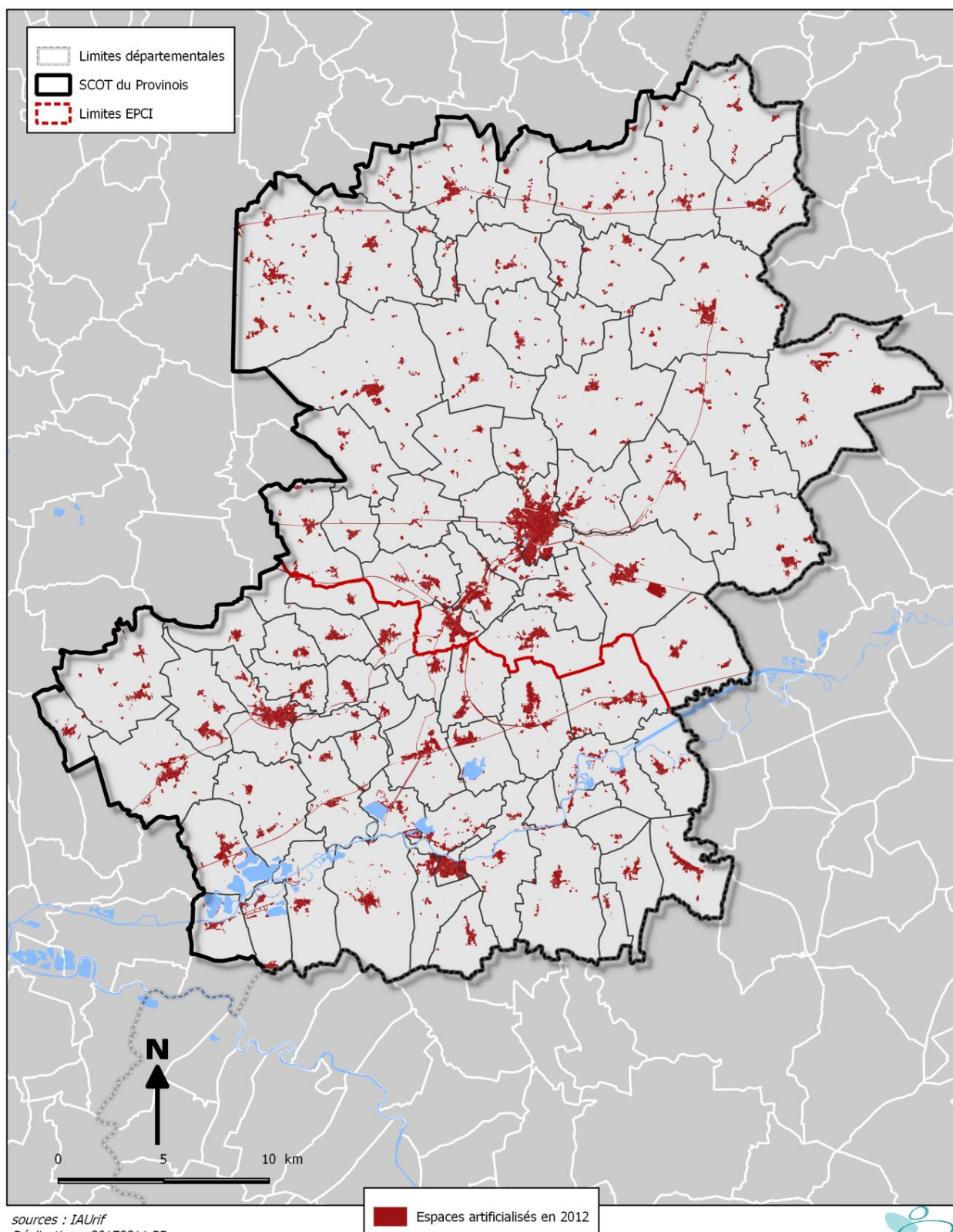
Source : MOS 2012, IAURIF

Les deux composantes majeures des espaces artificialisés sont les espaces ouverts artificialisés et l'habitat individuel qui représentent respectivement 35 % et 45 % des espaces artificialisés en 2012 à l'échelle du SCoT.



Source : MOS 2012, IAURIF





sources : IAUrif
Réalisation : 20170811 PB

L'occupation de sols détaillée en 2012 par communauté de communes

Types d'espaces dans le MOS 2012	Espaces agricoles	Forêts	Eau	Milieux semi naturels	Carrières, décharges et chantiers	Espaces ouverts artificialisés	Habitat individuel	Habitat collectif	Activités	Equipements	Transports	TOTAL
CC Provinois	50150,8	9050,9	72,9	382,4	119,2	975,7	1314,7	78,1	274,5	136,7	258,7	62814,6
En %	79,8	14,4	0,1	0,6	0,2	1,6	2,1	0,1	0,4	0,2	0,4	100,0
CC Bassée-Montois	26226,3	10223,5	1835,9	1331,6	189,8	941,6	1138,0	24,6	174,0	45,2	123,5	42254,0
En %	62,1	24,2	4,3	3,2	0,4	2,2	2,7	0,1	0,4	0,1	0,3	100,0
Total Grand Provinois	76377,1	19274,4	1908,8	1714,0	309,0	1917,3	2452,7	102,7	448,5	181,9	382,2	105068,6
En %	72,7	18,3	1,8	1,6	0,3	1,8	2,3	0,1	0,4	0,2	0,4	100,0

Source : MOS 2012, IAURIF

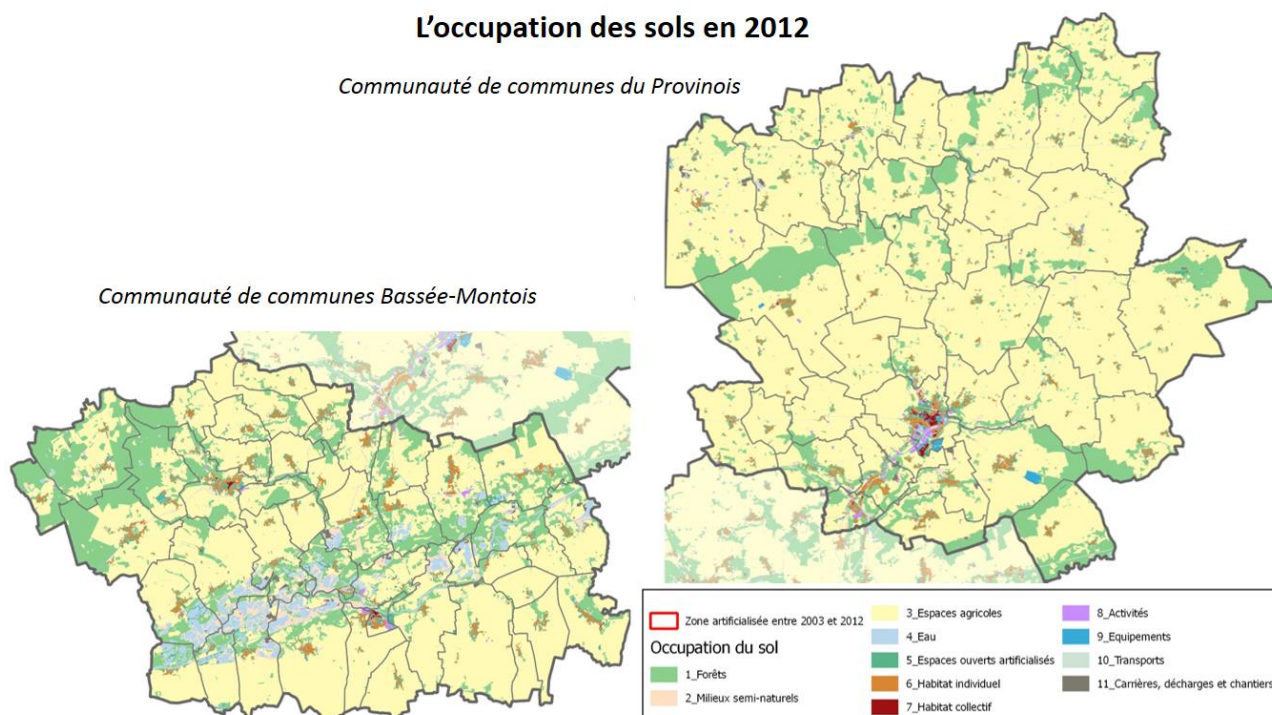
Ces données du MOS 2012 illustrent le caractère agricole dominant en partie nord du Grand Provinois (près de 80 % de la superficie du Provinois sont dédiés aux activités agricoles), et une présence proportionnellement plus importante d'espaces forestiers, de milieux naturels et d'espaces en eau sur Communauté de Communes Bassée-Montois.

Les espaces artificialisés sont proportionnellement sensiblement plus importants à l'échelle de la Communauté de Communes Bassée-Montois : 3,6 % de la superficie de la Communauté de Communes (3,3 % pour la Communauté de Communes du Provinois). En superficie, les espaces urbanisés représentent 2 062,7 hectares sur le Provinois (soit 58 %), et 1 505,3 hectares sur Bassée-Montois.

L'occupation des sols en 2012

Communauté de communes du Provinois

Communauté de communes Bassée-Montois



Source : MOS 2012, IAURIF

4.3 L'évolution de l'occupation des sols entre 2003 et 2012

Entre 2003 et 2012, **289,5 hectares** ont été artificialisés. **75 %** de ces espaces artificialisés ont été pris **sur les espaces agricoles**.

Sur les 289,5 hectares artificialisés, la Communauté de Communes du Provinois compte 185,2 hectares artificialisés (dont 142,6 hectares pris sur les espaces agricoles) contre 104,3 hectares pour la Communauté de Communes Bassée-Montois.

Espaces ayant été artificialisés entre 2003 et 2012 en hectares

Types d'espaces dans le MOS	Espaces agricoles	Forêts	Eau	Milieux semi naturels	Carrières, décharges et chantiers	TOTAL
CC Provinois	142,6	9,6	0,2	22,7	10,1	185,2
En %	77,0	5,2	0,1	12,2	5,5	100,0
CC Bassée-Montois	74,5	8,4	0,0	13,2	8,3	104,3
En %	71,4	8,0	0,0	12,6	7,9	100,0
Total Grand Provinois	217,1	18,0	0,2	35,8	18,4	289,5
En %	75,0	6,2	0,1	12,4	6,3	100,0

Source : MOS 200 et 2012, IAURIF

4.4 Affectation des espaces artificialisés depuis 2003

4.4.1 Analyse sur le Grand Provenois

Les espaces artificialisés entre 2003 et 2012 (**289,5 hectares**) se répartissent entre :

- des espaces ouverts artificialisés,
- de l'habitat individuel et collectif,
- des activités,
- des équipements, des espaces de transports.

Affectation des espaces artificialisés entre 2003 et 2012 sur le Grand Provenois (en hectares)

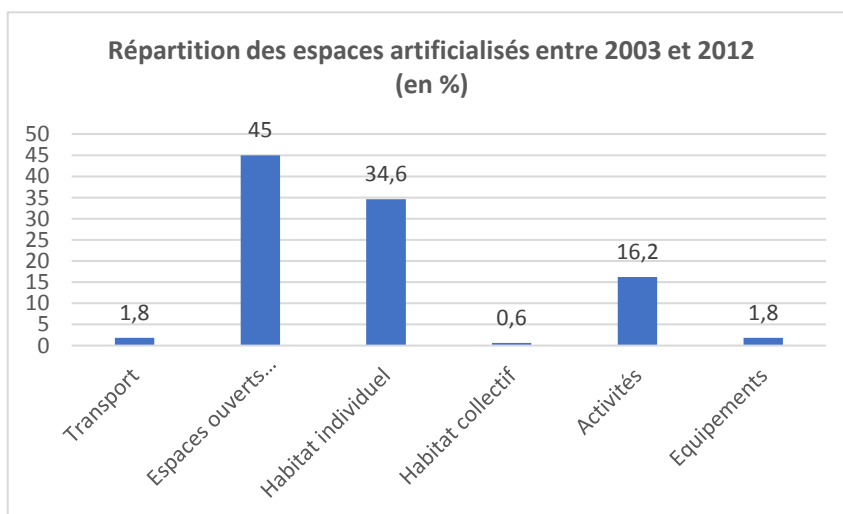
Espaces en 2003	Espaces agricoles	Forêts	Eau	Milieux semi naturels	Carrières, décharges et chantiers	TOTAL
Destination en 2012						
Espaces ouverts artificialisés	96,5	7,5	0,2	17,9	8,1	130,3
Habitat individuel	80,4	6,5	0,0	9,1	4,0	100,0
Habitat collectif	1,2	0,0	0,0	0,2	0,2	1,6
Activités	30,5	3,8	0,0	7,8	4,9	47,0
Equipements	4,5	0,0	0,0	0,0	0,9	5,3
Transports	4,0	0,1	0,0	0,9	0,3	5,2
Total SCoT	217,1	18,0	0,2	35,8	18,4	289,5
En %	75,0	6,2	0,1	12,4	6,3	100,0

Source : MOS 2003 et 2012, IAURIF

Les 289,5 hectares artificialisés entre 2003 et 2012 sont aujourd'hui principalement des espaces ouverts artificialisés (130,3 hectares, soit 45 % des espaces artificialisés) et des espaces d'habitat individuel (100,0 hectares, soit 35 %).

La présence importante de logements individuels est caractéristique de l'occupation de l'espace en territoire rural et de son évolution.

Les espaces d'activités occupent également une part relativement importante des espaces artificialisés depuis 2003 (47 hectares, soit 16,2 %).



Source : MOS 2003 et 2012, IAURIF

4.4.2 Analyse à l'échelle des 2 Communauté de Communes

On constate une consommation plus importante de l'espace dans la Communauté de Communes du Provinois (185,2 hectares), avec une diminution conséquente des espaces agricoles (142,6 hectares) au profit des espaces ouverts artificialisés (79,1 hectares) et de l'habitat individuel (62,9 hectares).

Affectation des espaces artificialisés depuis 2003, par Communauté de Communes (en hectares)

Espaces en 2003		Espaces agricoles	Forêts	Eau	Milieux semi naturels	Carrières, décharges et chantiers	TOTAL
Destination en 2012							
Provinois	Espaces ouverts artificialisés	62,6	3,3	0,2	11,1	1,8	79,1
	Habitat individuel	50,0	3,8	0,0	6,0	3,1	62,9
	Habitat collectif	1,2	0,0	0,0	0,2	0,0	1,3
	Activités	22,2	2,4	0,0	4,5	4,3	33,4
	Equipements	2,9	0,0	0,0	0,0	0,9	3,8
	Transports	3,7	0,1	0,0	0,9	0,0	4,7
	Sous-total CC du Provinois	142,6	9,6	0,2	22,7	10,1	185,2
En %		77,0	5,2	0,1	12,2	5,5	100,0
Bassée-Montois	Espaces ouverts artificialisés	33,9	4,3	0,0	6,8	6,3	51,3
	Habitat individuel	30,5	2,7	0,0	3,1	0,9	37,1
	Habitat collectif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
	Activités	8,3	1,4	0,0	3,3	0,6	13,6
	Equipements	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6
	Transports	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5
	Sous-total CC Bassée-Montois	74,5	8,4	0,0	13,2	8,3	104,3
En %		71,4	8,1	0,0	12,6	7,9	100,0

Source : MOS 2003 et 2012, IAURIF

4.4.3 Les espaces ouverts artificialisés

La part des espaces ouverts artificialisés représente :

- 45 % des espaces artificialisés sur le territoire du Grand Provinois entre 2003 et 2012 ;
- 35 % des espaces artificialisés en 2012.

Quelques exemples présentés ci-après permettent de comprendre la nature de ces espaces ouverts artificialisés sur le territoire du Grand Provinois.

→ Exemple d'Hermé :

Artificialisation des espaces ouverts en périphérie - 2012 :

Espaces ouverts artificialisés - Mos 2012- Hermé



Terrain de sport - Hermé



Source : Google earth, 2017

Camping- Hermé



Camping du Près de la Fontaine- Hermé



Source : Google earth, 2017

IGN - Zone du camping - 1950-1965 - Hermé



A Hermé, le Près de la Fontaine constitue un espace ouvert artificialisé en camping, activités nautiques, loisirs, équipements sportifs et lacs sur près de 90 hectares.

Cet espace artificialisé a été pris sur des espaces agricoles et des forêts.

Artificialisation des espaces ouverts - 2012 Hermé Centre :

L'artificialisation des espaces ouverts à Hermé a principalement concerné des jardins. On constate également la présence d'équipements de sport et d'un parking.

Mos 2012 - Jardins- Hermé



Mos 2012 - Equipement sportif- Hermé



Source : Google earth, 2017

→ Exemple de Beton-Bazoches :

Un camping d'une surface de 4 hectares se situe en périphérie de la commune.

Dans le centre de Beton-Bazoches, les espaces artificialisés sont principalement des jardins.

Mos 2012 - Camping- Beton-Bazoches



Mos 2012 - Jardins- Beton-Bazoches



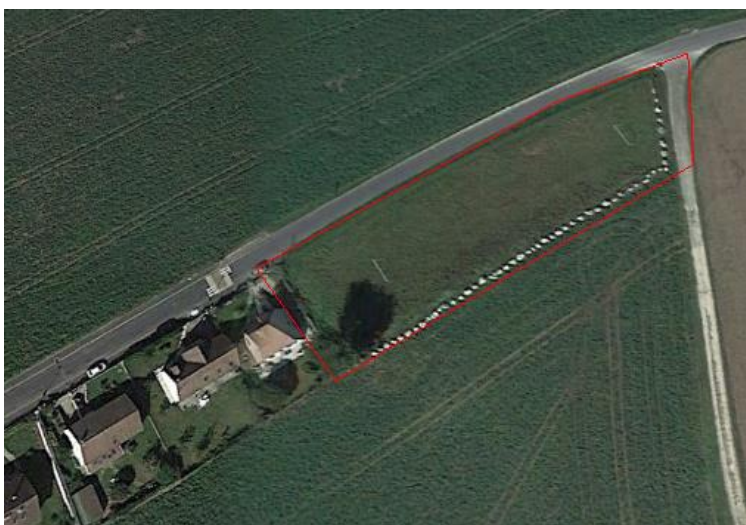
Source : Google earth, 2017

→ Exemple de Poigny :

Mos 2012 - Jardins- Poigny



Mos 2012- Potentiel urbanisable - Poigny



Source : Google earth, 2017

→ Exemple à Longueville :

Mos 2012 - Potentiel urbanisable



Mos 2012 - Equipement sportif



Mos 2012- Jardins-



Source : Google earth, 2017

Ainsi, l'étude permet de dégager des grandes tendances d'artificialisation des espaces ouverts sur le Grand Provinois. Les espaces ouverts artificialisés sont répartis entre jardins, terrains non bâti, potentiel urbanisable (terrains viabilisés ou vacants) et équipements (sportifs, loisirs...).

4.5 La consommation de l'espace depuis 2012 : une artificialisation des sols moins importante

Une actualisation en 2019 de l'analyse de la consommation de l'espace à partir du **MOS 2017 selon 11 postes** de l'IAURIF (données accessibles au public) a été réalisée. Cette actualisation porte sur l'évolution des espaces ouverts artificialisés et des espaces construits artificialisés (hors carrières) entre 2012 et 2017.

Analyse du MOS 11 postes (données accessibles au public)	Evolution MOS 2012 à 2017	Analyse du MOS 11 postes (données accessibles au public)	Evolution MOS 2012 à 2017
	En ha		En ha
Augers-en-Brie	0	Baby	0,17
Bannost-Villegagnon	0,24	Balloy	0,33
Beauchery-Saint-Martin	1,16	Bazoches-lès-Bray	0,47
Beton-Bazoches	2,4	Bray-sur-Seine	0,97
Bezalles	0,14	Cessoy-en-Montois	0,15
Boisdon	0	Chalmaison	0,4
Cerneux	1,76	Châtenay-sur-Seine	2,58
Chalautre-la-Grande	0,43	Coutençon	0,54
Chalautre-la-Petite	0,09	Donnemarie-Dontilly	0,35
Champcenest	0,54	Égligny	2,23
La Chapelle-Saint-Sulpice	0	Everly	0
Chenoise	3,96	Fontaine-Fourches	0
Courchamp	0,49	Gouaix	0,51
Courtacon	0,18	Gravon	0
Cucharmoy	0	Grisy-sur-Seine	3,05
Frétoy	0,25	Gurcy-le-Châtel	0
Jouy-le-Châtel	6,85	Hermé	0
Léchelle	0,58	Jaulnes	0
Longueville	0,22	Jutigny	0
Louan-Villeguis-Fontaine	0,79	Lizines	0,5
Maison-Rouge	0,86	Luisetaines	0
Les Marêts	0	Meigneux	0,13
Melz-sur-Seine	2	Mons-en-Montois	0,51
Montceaux-lès-Provins	0	Montigny-le-Guesdier	0,11
Mortery	0,51	Montigny-Lencoup	2,73
Poigny	0,89	Mousseaux-lès-Bray	1,37
Provins	28,55	Mouy-sur-Seine	0,51
Rouilly	0,28	Noyen-sur-Seine	9,66
Rupéreux	0	Les Ormes-sur-Voulzie	0,94
Saint-Brice	0,97	Paroy	0,1
Sainte-Colombe	0,47	Passy-sur-Seine	0
Saint-Hilliers	0,11	Saint-Sauveur-lès-Bray	0
Saint-Loup-de-Naud	0	Savins	0,46
Saint-Martin-du-Boschet	1,18	Sigy	0
Sancy-lès-Provins	0,24	Sognolles-en-Montois	0
Soisy-Bouy	1,14	Thénisy	0,21
Sourdun	6,86	La Tombe	0,38
Villiers-Saint-Georges	0	Villenauxe-la-Petite	0,89
Voulton	0,04	Villeneuve-les-Bordes	0,57
Vulaines-lès-Provins	0,07	Villiers-sur-Seine	0
		Villuis	0
		Vimpelles	1,49
Sous-total Cc du Provinois	64,25	Sous-total Cc Bassée-Montois	32,31
		SCoT Grand Provinois	96,56

Cette analyse selon 11 postes du MOS de l'IAURIF indique une artificialisation des sols de 96,56 hectares entre 2012 et 2017 (5 années) sur le Grand Provinois, soit **19,3 hectares en moyenne par an**. Cette consommation foncière moyenne est **inférieure à celle constatée entre 2003 et 2012** (9 années) : 289,5 hectares soit 32,2 hectares par an en moyenne.

Synthèse et enjeux sur l'urbanisme

Diagnostic

Urbanisme et aménagement

- L'urbanisation est restée mesurée sur le territoire du SCoT du Grand Provinois, **essentiellement rural**.
- Les **principales extensions** de l'urbanisation sont intervenues au cours de la seconde moitié du XXème siècle, **au niveau des polarités urbaines** du territoire.
- Dans les bourgs et villages, les modes d'urbanisation des dernières décennies ont plutôt privilégié des **occupations moins denses** (que les centralités urbaines historiques).
- La densité résidentielle moyenne observée en 2013 est de **11 logements par hectare**.
- Un **potentiel de densification et de restructuration** : par exemple la friche industrielle à Longueville (8,3 hectares).
- Une **tendance à la baisse de l'artificialisation des sols** : **19,3 hectares par an** en moyenne entre 2012 et 2017 contre **32,2 hectares par an** en moyenne entre 2003 et 2012.

Forces

Faiblesses

Des **implantations urbaines traditionnelles** conditionnées par la topographie, les activités et les espaces agricoles.

Des évolutions récentes du tissu urbain des villages parfois **en rupture avec la trame villageoise traditionnelle**.

Une **consommation foncière modérée** à l'échelle du territoire : **32,2 hectares par an** en moyenne entre 2003 et 2012.

Des quartiers d'habitat récents **plus consommateurs d'espace, diffus et lâches**.

Une densité résidentielle plus importante dans les villes pôles.

Des densités parfois faibles dans les extensions urbaines à vocation résidentielle

Exemple : Provins 35 logements par hectare.

Exemple : 9 logements par hectare à Provins.

De **nouvelles pratiques de l'urbanisme** (vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et fonciers).

Une production de logements **peu diversifiée**.

Enjeux

- Orienter le développement résidentiel en priorité vers les villes pôles dotés d'équipements structurants (proximité des équipements, infrastructures de transports collectifs, etc...).
- Prioriser le développement des communes : entre parties centrales et hameaux, densification et extension de l'urbanisation, comblement des dents creuses.
- Maîtriser le développement des noyaux bâtis en privilégiant l'optimisation des disponibilités existantes (densification, restructuration).
- Préserver l'identité villageoise en maîtrisant les développements du bâti : promouvoir des formes urbaines s'inspirant des tissus bâtis anciens.
- Favoriser, en tenant compte du caractère rural du territoire, des densités minimales dans les opérations d'aménagement afin de limiter la consommation de l'espace.

5 - ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES 71 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Intercommunalité	Commune	Localisation	Surface en ha
CC Provinois	PROVINS	ZAE de POIGNY et PROVINS	93,00
CC Bassée Montois	BRAY-SUR-SEINE	ZAE DE BRAY-SUR-SEINE ET JAULNES	39,92
CC Bassée Montois	GOUAIX	ESPACE D'ACTIVITE DE FLAMBOIN DE GOUAIX	30,17
CC Provinois	PROVINS	ESPACES D'ACTIVITES DES PANNEVELLES ET LES PRES DE LA COMTESSE	29,01
CC Bassée Montois	MOUSSEUX-LES-BRAY	ESPACE D'ACTIVITE DE LA SUCRERIE DE BRAY-SUR-SEINE MOUSSEUX-LES-BRAY ET DE MOUY-SUR-SEINE	24,53
CC Provinois	VILLIERS-SAINT-GEORGES	ZAE DE VILLIERS-SAINT-GEORGES	11,66
CC Bassée Montois	LES ORMES-SUR-VOULZIE	ESPACE D'ACTIVITE DE LONGPONT DES ORMES-SUR-VOULZIE	9,49
CC Provinois	POIGNY	ESPACE D'ACTIVITE DE POIGNY ET SAINTE-COLOMBE	8,58
CC Bassée Montois	MOUY-SUR-SEINE	ZAE INDUSTRIELLE DU VIEUX MOUY-SUR-SEINE	8,57
CC Bassée Montois	CHALMAISON	ZAE DES PRAILLONS DE CHALMAISON	8,35
CC Provinois	LONGUEVILLE	ESPACE D'ACTIVITES INDUSTRIELLES DE LONGUEVILLE	8,33
CC Bassée Montois	DONNEMARIE-DONTILLY	ESPACE D'ACTIVITE DU CASSIOT DE DONNEMARIE-DONTILLY	6,83
CC Provinois	POIGNY	ESPACE D'ACTIVITE Est de D403 de POIGNY	5,89
CC Provinois	BETON-BAZOCES	ZAE DE LA NOEL DE BETON-BAZOCES	5,72
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL	ESPACE D'ACTIVITE Bordure Ouest D231 de JOUY-LE-CHATEL	5,22
CC Provinois	BETON-BAZOCES	ESPACE D'ACTIVITE DE LA COOPERATIVE AGRICOLE DE BETON-BAZOCES	5,17
CC Provinois	LONGUEVILLE	ESPACE D'ACTIVITE Sud Bourg de LONGUEVILLE	4,59
CC Provinois	LONGUEVILLE	ZAE LES CAS ROUGES DE LONGUEVILLE	4,48
CC Provinois	LONGUEVILLE	ESPACE D'ACTIVITE Bordure Ouest D403 de LONGUEVILLE	4,06
CC Provinois	SAINTE-COLOMBE	ZAE DU MOULIN DES BRUYERES DE SAINTE-COLOMBE	3,86
CC Provinois	CHENOISE	ESPACE D'ACTIVITE DE LA ROUTE DE PROVINS DE CHENOISE	3,76
CC Bassée Montois	LES ORMES-SUR-VOULZIE	ESPACE D'ACTIVITE DU CANAL DES ORMES-SUR-VOULZIE	3,52
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL	ZAE Bordure NE-SO D231 de JOUY-LE-CHATEL	3,38
CC Provinois	PROVINS	ESPACE D'ACTIVITE DES COUDOUX DE PROVINS	3,21
CC Bassée Montois	VILLENEUVE-LES-BORDES	ESPACE D'ACTIVITE DE LA GRANDE MAISON DE VILLENEUVE-LES-BORDES	3,01
CC Bassée Montois	GURCY	ESPACE D'ACTIVITE DU CHATEAU D'EAU DE GURCY-LE-CHATEL	2,95
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL	ESPACE D'ACTIVITE CARREFOUR DE PREVERS DE JOUY-LE-CHATEL	2,54
CC Bassée Montois	MOUY-SUR-SEINE	ESPACE D'ACTIVITE DES ETANGS DU VIEUX MOUY-SUR-SEINE	2,3
CC Provinois	SAINT-BRICE	ZAE PATTON DE SAINT-BRICE	2,24

Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

Intercommunalité	Commune	Localisation	Surface en ha
CC Provinois	MAISON-ROUGE	ESPACE D'ACTIVITE DE LEUDON DE MAISON-ROUGE	2,16
CC Bassée Montois	HERME	ZAE DU BOURG D'HERME	2,04
CC Provinois	SOISY-BOUY	ESPACE D'ACTIVITE DU BOIS AUX DAMES DE SOISY-BOUY	2,04
CC Bassée Montois	DONNEMARIE-DONTILLY	ZAE DU MONTPENSIER DE DONNEMARIE-DONTILLY	1,96
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL	ESPACE D'ACTIVITE Bordure Sud N4 de JOUY-LE-CHATEL	1,93
CC Bassée Montois	MONTIGNY-LENCOUP	ESPACE D'ACTIVITE DE MONTIGNY-LENCOUP	1,92
CC Bassée Montois	SAVINS	ESPACE D'ACTIVITE DE SAVINS	1,92
CC Bassée Montois	EVERLY	ESPACE D'ACTIVITE DE LA GLACIERE D'EVERLY	1,72
CC Bassée Montois	JUTIGNY	ESPACE D'ACTIVITE DU PRE DU FORT DE JUTIGNY	1,71
CC Bassée Montois	EGLIGNY	ESPACE D'ACTIVITE D'EGLIGNY	1,37
CC Bassée Montois	DONNEMARIE-DONTILLY	ZAE DU MONTGRAS DE DONNEMARIE-DONTILLY	1,34
CC Provinois	CHALAUTRE-LA-GRANDE	ESPACE D'ACTIVITE de CHALAUTRE-LA-GRANDE	1,26
CC Provinois	CHENOISE	ESPACE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE DE LA GERBE DE CHENOISE	1,26
CC Provinois	LECHELLE	ESPACE D'ACTIVITE DES SILOS DE LECHELLE	1,1
CC Bassée Montois	LUISETAINES	ESPACE D'ACTIVITE DU BAS DE VOLANGIS DE LUISETAINES	1,1
CC Provinois	SAINT-BRICE	ESPACE D'ACTIVITE DU BOIS PLANTE DE SAINT-BRICE	1,06
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL	ESPACE D'ACTIVITE Bordure Nord D231 de JOUY-LE-CHATEL	1,05
CC Bassée Montois	JUTIGNY	ESPACE D'ACTIVITE DES GROUETTES DE JUTIGNY	1,01
CC Provinois	JOUY-LE-CHATEL	ESPACE D'ACTIVITE Bordure Nord N4 de JOUY-LE-CHATEL	0,98
CC Provinois	SAINTE-COLOMBE	ZAE DES MARAIS DE SAINTE-COLOMBE	0,94
CC Bassée Montois	GOUAIX	ESPACE D'ACTIVITE OUEST D1 DE GOUAIX	0,93
CC Provinois	VILLENAUXE-LA-PETITE	ESPACE D'ACTIVITE DE LA BRIOTTE DE VILLENAUXE-LA-PETITE	0,92
CC Provinois	MAISON-ROUGE	ZAE DU PAVE DE MAISON-ROUGE	0,9
CC Provinois	CHALAUTRE-LA-PETITE	ESPACE D'ACTIVITE DES QUARANTE ARPENTS DE CHALAUTRE-LA-PETITE	0,9
CC Bassée Montois	MOUY-SUR-SEINE	ZAE DU VIEUX PONT DE MOUY-SUR-SEINE	0,89
CC Provinois	CHENOISE	ESPACE D'ACTIVITE DE LA CROIX DE CHENOISE	0,89
CC Provinois	BETON-BAZOUCHES	ESPACE D'ACTIVITE BOUFFARD DE BETON-BAZOUCHES	0,8
CC Bassée Montois	VIMPELLES	ESPACE D'ACTIVITE DE VOLANGIS DE VIMPELLES	0,77
CC Provinois	SAINTE-COLOMBE	ZAE DE LA TRAVANCE DE SAINTE-COLOMBE	0,74
CC Provinois	SAINT-BRICE	ESPACE D'ACTIVITE DU PONT D'ARGENT DE SAINT-BRICE	0,62
CC Bassée Montois	BALLOY	ZAE DE L'AVENUE DU CHATEAU DE BALLOY	0,58
CC Bassée Montois	DONNEMARIE-DONTILLY	ZAE VILLA SUZANNE DE DONNEMARIE-DONTILLY	0,51
CC Provinois	ROUILLY	ESPACE D'ACTIVITE DU BOURG DE ROUILLY	0,5

Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

Intercommunalité	Commune	Localisation	Surface en ha
CC Provinois	SAINT-BRICE	ESPACE D'ACTIVITE Sud D403 de SAINT-BRICE	0,39
CC Provinois	LECHELLE	ESPACE D'ACTIVITE DU BOURG DE LECHELLE	0,32
CC Provinois	CHENOISE	ESPACE D'ACTIVITE 2 DE LA CROIX DE CHENOISE	0,31
CC Provinois	SOISY-BOUY	ESPACE D'ACTIVITE DE LA NOISEE DE SOISY-BOUY	0,3
CC Bassée Montois	EVERLY	ESPACE D'ACTIVITE BORDURE OUEST VILLAGE D'EVERLY	0,29
CC Bassée Montois	VIMPELLES	ESPACE D'ACTIVITE DE CUTRELLES DE VIMPELLES	0,24
CC Provinois	CHENOISE	ESPACE D'ACTIVITE ENTREE NORD DU BOURG DE CHENOISE	0,23
CC Provinois	SOISY-BOUY	ESPACE D'ACTIVITE DES ROISES DE SOISY-BOUY	0,23
CC Provinois	BOISDON	ESPACE D'ACTIVITE DU BOURG DE BOISDON	0,21
		TOTAL GRAND PROVINOIS	386,68

	Pôle de centralité
	Pôle intermédiaire
	Pôle relais
	Commune dans une conurbation

Source : Porter à Connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, mai 2017

